SHOUT
SHARE
IT

Mit 4 Porträt. Tafel.

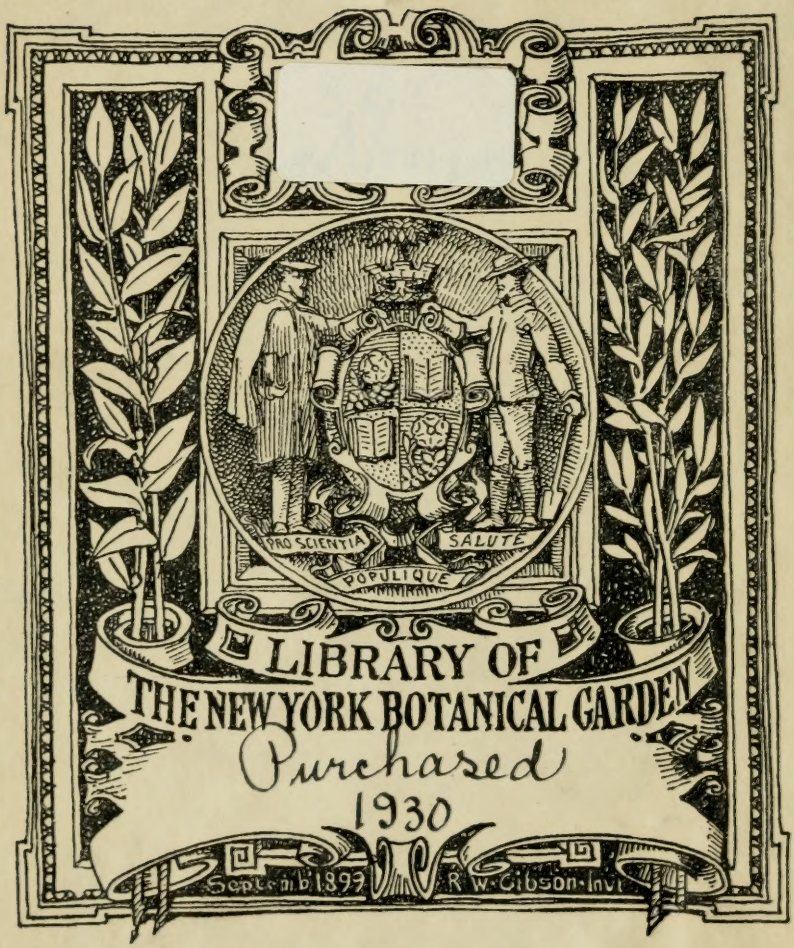

Jo. Frederic. M. Claus 1814
XX

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.

POUR 1822.

AVIS.

Les personnes qui auraient des renseignemens à donner pour l'*Annuaire Nécrologique de* 1823, sont priées de vouloir bien les adresser, FRANCS DE PORT, *à l'Editeur de l'Annuaire Nécrologique (Bureau de la Revue Encyclopédique), rue d'Enfer-Saint-Michel, n°* 18.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE pour 1820, première Année, in-8°, 4 portraits. 5 fr. 00

SECONDE ANNÉE, 1821, 4 portraits. 7 fr. 50

TROISIÈME ANNÉE, 1822, 4 portraits. 7 fr. 00

IMPRIMERIE DE COSSON.

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES,

OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES;

CONTENANT la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN

III^e^ ANNÉE (1822).

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL,

GALERIE DE BOIS, N° 252.

1823.

.N6368
1822

AVERTISSEMENT.

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN.

Parvenus à la troisième année de la publication de ce recueil, nous profitons encore une fois de l'occasion d'indiquer quelques-unes de ses difficultés, qui doivent servir jusqu'à un certain point d'excuse à ses imperfections.

Quelques parties de cet Annuaire peuvent sembler arides aux gens qui ne lisent que pour leur amusement; il leur est facile de les laisser à l'usage de ceux qui lisent pour une utilité plus positive : peut-être qu'un jour ils éprouveront, à leur tour, l'avantage de ces nomenclatures et de ces indications, sèches et minutieuses en apparence, mais qu'on apprécie au moment où l'on sent le besoin de les consulter. Dans les articles d'un intérêt plus général, on a continué d'apporter le plus grand soin possible à reproduire avec fidélité tout ce qui est connu de curieux et d'authentique, touchant les personnes qu'ils concernent. Parmi les articles d'une étendue et d'une importance secondaire, il en est un grand nombre qu'on ne trouverait dans aucune autre collection, et qui cependant ne méritaient pas d'être négligés, puisque ceux dont ils traitent ont, ou publié des écrits qu'on doit rencontrer à chaque instant dans les bibliothèques, ou laissé dans le monde des traces quelconques de leur existence, qui peuvent d'un moment à l'autre éveiller la curiosité.

APR 24 1930

La partie étrangère de notre Annuaire est déjà plus complète que l'année précédente; nous espérons qu'elle subira encore des améliorations progressives.

On n'a point confondu notre livre avec bien d'autres spéculations tantôt cyniques tantôt inconvenantes, ou du moins très-légèrement entreprises et exécutées. La littérature, l'histoire, la morale publique : tels sont les graves intérêts que nous avons eu l'intention de servir. Aussi nous n'avons jamais perdu de vue le respect qui est dû à la cendre des morts, alors surtout que cette cendre est à peine refroidie. Mais la justice et la vérité ont leurs droits, aussi bien que la décence et les convenances publiques. Quelquefois les faits sont accusateurs; dans ce cas, ce n'est pas le biographe qui en est responsable, car son devoir est de les laisser parler. Au reste, ce qui prouve que la droiture de nos intentions à cet égard a été couronnée de quelque succès, c'est que par un bonheur assez rare dans notre genre de travail, nous n'avons encore excité aucune plainte publique, ni provoqué aucune récrimination.

Nous aimons à rappeler, en terminant, les secours que nous devons, pour la plupart des articles anglais, à l'*Annual Biography and Obituary*, que publie à Londres le libraire Longman.

TABLE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE DE 1822.

PARTIE FRANÇAISE.

A.

Andrieu (Bertrand).
Audouin (Pierre).

B.

Balard (Mme).
Barbançois.
Batz.
Baverel.
Beisson (1820).
Belmondi.
Bérenger (L. P.).
Berthollet.
Berton (le général).
Bervic (Ch. Cl.).
Bombelles.
Bourbon (la duchesse de).
Buhan.

C.

Calonne (l'abbé de).
Campan (Mme).
Caron (A. J.).
Celliez (Mme).
Condorcet (Mme de).
Corsange (1821).

D.

Damesme.
Davaux (J. B.).
Delambre.
Desbordeaux (1821).
Deseine.
Desgranges (le P. Archange).
Desgraviers.
Ducos (Mme) (1821).
Duchesne (H. G.).
Duroure (Scipion).
Durzy.
Dusausoir.

E.

Eliçagaray.

F.

Ferlet (1821).
Fleury (Bernard).
Foisset.

G.

Galin.
Gardanne (P. A. L. de).
Gastine.
Gay-Vernon (Léonard).
Gay-Vernon (J.).
Genouville (1820).
Girard (l'abbé).
Gruyer.
Guélon-Marc.

H.

Hallé (J. N.).
Haüy (R. J.).
Haüy (V.).
Havet.

J.

Jard-Panvilliers.
Jarjayes (Reynier de).
Jaubert (le comte).
Joly de Bévy.

L.

Labrousse (Mlle) (1821).
Lainèz.
Lamauve (1821).
Lecarpentier (C. L. F.).
Lefebvre-Desnouettes.
Lescallier.
Loiseau (J. S.).
Lubersac (évêque de Chartres).

M.

Maciet (1821).
Maissiat.
Mandar (Théophile).
Mandelot (Mme de).
Marquis.
Massard (Jean).
Michallon (A. E.).
Millelot.
Moline (1820).
Mondesir (Thiroux de).
Monnel.
Montansier (Mlle) (1820).
Montrichard.
Moreau de la Rochette.

N.

Noël de la Morinière.

O.

Outremont.

P.

Parent (Fr. N.).
Peigné.
Précy (P. de).

R.

Renneville (Mlle de).
Richard (J. P.) (1820).
Richelieu (le duc de).

S.

Sacombe.
Saissy.
Sicard (l'abbé).
Simon (Victor) (1820).

T.

Tardieu (A. Fr.).
Thillaye.
Thuillier.
Tilly (le comte de).

V.

Valence (le comte de).
Valory (Fr. Fl. comte de).

Vanspaëndonk.
Verninac de Saint-Maur.
Villette (M^ise de).
Volfius.

W.

Waëles.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

A.

Acevedo (1820).
Achard (Fr. Ch.).
Assemani (Simon).

B.

Bell (John) (1820).
Benincori.
Bernhardt.
Bondi (l'abbé).
Bonnycastle.
Bourke (le comte Edmond de)
Bryan.
Buch.
Buhle.

C.

Caroline de Brunswick (reine d'Angleterre).

D.

Dalberg (Nils) (1820).
Day (John) (1820).
Dumonceau (le général).

F.

Frank (J. P.).

G.

Galdi.
Gandolphy.
Gerhard (Chr. A.).
Gilj.
Grégoire (patriarche de Constantinople).
Gregory (James).

H.

Harris (Th.) (1820).
Hatsell (1820).
Hermelin.
Hesse-Cassel (l'électeur de).
Heym.

I.

Inchbald (Mrs.).

K.

Knox (Vicessimus).

L.

Lachnith.

M.

Malmesbury (lord) (1820).

Marchena.
Martens (G. Fr. de).
Morcelli (l'abbé).
Murray (John) (1820).

O.

Ochs.

P.

Pietro (le cardinal di).
Piozzi (Mrs.).
Plasschaërt.
Plowden.
Popham (l'amiral, sir Home).
Pram.

R.

Rennie (John).
Rich (Cl. J.).
Richardson (W.) (1820).

S.

Schwab.
Sheffield (lord).
Stephens.
Stolberg (Frédéric et Christian de).
Stothard.

T.

Tingry.
Thaarup.
Trusler.
Twiss.
Tyson.

V.

Valckenaër (J.).
Veber (A.)

W.

Walker.
Wyttenbach (Daniel) (1820).

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE.

PARTIE FRANÇAISE.

A.

ANDRIEU (BERTRAND), graveur en médailles, naquit à Bordeaux le 4 novembre 1761. Il sentit de bonne heure son génie le porter vers l'art de la gravure, et ses premiers pas dans cette carrière annoncèrent des succès éclatans. A cette époque, la gravure en médailles avait perdu l'éclat qu'elle avait jeté sous les Varin et sous les Dupré. Un style faux et recherché, un dessin raide et incorrect avaient pris la place de la naïveté et de la facilité de dessin qu'on admire dans leurs ouvrages. D'estimables artistes luttaient sans doute avec succès contre le mauvais goût; mais il en fallait un qui, nourri des beautés sévères et des grâces de l'antique, eût assez le sentiment de la perfection pour s'écarter tout d'un coup de la route battue, et replacer d'une main ferme au rang qu'il doit occuper, un art dont les monumens bravent le temps et les révolutions des empires. Venu fort jeune à Paris, Andrieu annonça par son coup d'essai le restaurateur de la gravure en médailles, et pendant quarante ans on vit sortir de son burin, aussi fécond que brillant, une foule de productions qui ont pris rang parmi les chefs-d'œuvre de la numismatique. Toujours choisi par le gouvernement pour exécuter les médailles des événemens les plus mémorables, son talent s'est associé à leur souvenir. Son activité parut redoubler depuis la Restauration; dans l'espace de trois ou quatre années, il publia une foule de médailles, parmi lesquelles on distingue *la grande Minerve assise, distribuant des couronnes*, la médaille de la *Statue équestre de Henri IV*, celle de la *Vaccine*, celle de *l'Étude*, celle du *Rétablissement du culte*, et celle de *la France en deuil au 20 mars*, la médaille *des Électeurs de la Gironde*, en mémoire de la présidence du collége électoral de ce département par Mgr. le

duc d'Angoulême, en septembre 1815, etc., etc. Bertrand Andrieu a gravé une grande partie de la collection des médailles du cabinet et de la bibliothèque du roi, une foule de vignettes qui ont enrichi la typographie, et divers modèles de billets mis en circulation par la banque de France. Il avait terminé depuis peu de mois la grande médaille que le préfet de la Seine l'avait chargé d'exécuter pour la ville de Paris, à l'occasion de la *Naissance du duc de Bordeaux*. Cette médaille, du plus grand module, avait été composée, exécutée et achevée au milieu des souffrances qui depuis deux ans annonçaient la fin prochaine de l'artiste. Le 6 décembre 1822, après avoir reçu les consolations de la religion dans de grands sentimens de piété, Bertrand Andrieu expira à l'âge de soixante-un ans. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, avait le titre de graveur du cabinet du roi, et celui de membre de l'académie des Beaux-Arts de Vienne en Autriche.

AUDOUIN (Pierre), graveur, naquit à Paris en 1768. Les heureuses dispositions de cet artiste, que l'étude développa de bonne heure, lui acquirent bientôt une si grande facilité d'exécution, que, pendant un carrière active de moins de trente années, il composa son œuvre d'environ cent productions. La manière de Pierre Audouin changea plusieurs fois. D'abord sec et précieux, son burin s'élargit peu à peu, devint ferme sans dureté, et moelleux avec vigueur; sa touche est plus sage que spirituelle; quelques-uns de ses ouvrages pèchent complètement par les parties du clair-obscur, qu'il ne traita jamais avec une assez grande transparence; son style fut assez varié; il l'appropria avec succès aux traductions de tableaux de genres différens qu'il entreprit. Ses gravures d'après les maîtres hollandais, sont plus remarquables que celles qu'il fit de l'*Antiope* et de la *Vénus blessée*. Ces deux morceaux sont des gravures du second ordre, mais qui se trouvent cependant dans les meilleurs portefeuilles et dans les plus riches cabinets. Les portraits de P. Audouin sont en général recherchés, soit pour l'exécution, soit pour la ressemblance. Les derniers se ressentent du déclin de la vigueur physique et morale de l'artiste. P. Audouin, malgré ses nombreux travaux, et malgré le mérite réel qu'on doit reconnaître dans plusieurs de ses ouvrages, ne peut être placé qu'au second rang des graveurs qui ont marqué la plus brillante époque de son art en France. Il était membre de l'académie des Arts de Vienne. Le titre de graveur ordinaire du roi fut la récompense qu'on accorda au zèle qu'il mit à reproduire avec le burin, les traits de la famille royale. Cet artiste eut le malheur de s'adonner au vin, et il poussa ce défaut jusqu'au point d'altérer à la fois sa santé et son talent. Cette circonstance contribua peut-être à lui fermer les portes de l'Institut, qui avait quelquefois mentionné honorablement ses ouvrages. P. Audouin est mort à Paris le 12 juillet 1822, âgé de cinquante-quatre ans. On trouve une notice sur Pierre Audouin, 1° dans le *Miroir* du 27 juillet 1822;

2° dans le *Journal des Débats* du 24 du même mois.

Liste des œuvres de P. Audouin.

I. *Antiope endormie*, d'après le Corrège.

II. *Vénus blessée.*

III. *Le Christ au tombeau.*

IV. *La Belle Jardinière*, d'après Raphaël.

V. *La Charité.*

Ces trois derniers morceaux sont dans les *Galeries du Musée français* et du *Musée royal*, par MM. Pierre et Henri Laurent. Ils comptent parmi les meilleurs dus au burin de l'artiste et *la Belle Jardinière* surtout, quoiqu'elle soit d'un effet un peu froid.

VI. Neuf *Sujets de genre*, d'après Terburg, Nestcher et Miëris, c'est-à-dire, d'après les maîtres les plus difficiles à rendre.

VII. Plusieurs *Figures antiques.*

VIII. *Portrait de Madame Lebrun*, dans la *Galerie de Florence*, avec d'autres morceaux dans la même collection.

IX. *Raphaël avec son maître d'armes*, portrait.

X. *L'impératrice Joséphine*, morceau supérieur, et devenu rare.

XI. *Louis XVIII*, portrait en pied, d'après M. Gros.

XII. *Le même portrait* en buste.

XIII. *Madame la duchesse de Berri*, portrait en buste, d'après M. Hesse.

XIV. *Monseigneur le duc de Berri*, portrait.

XV. *Henri IV*, en buste, d'après un dessin de M. Bouillon.

XVI. *L'empereur Alexandre*, portrait.

XVII. *Le maréchal Marmont*, idem, en buste.

XVIII. *Le maréchal Oudinot*, idem, idem.

XIX. *Le duc de Wellington*, portrait (août 1815).

P. Audouin a laissé imparfaite la gravure du tableau de M. Kinson, représentant *Madame la duchesse de Berri montrant à sa fille le portrait de son père.*

B.

BALARD (Mme née Albi), est décédée à Castres, département du Tarn, où son mari exerçait la profession d'avocat, dans le cours de l'année 1820. Cette dame a remporté plusieurs prix à l'académie des Jeux floraux, depuis son rétablissement. On trouve celles de ses pièces qui ont été couronnées ou mentionnées, dans les recueils de cette compagnie littéraire. Mme Balard lui envoya aussi en 1820, un éloge de Mme Verdier-Allut, autre muse languedocienne. On doit, en outre, à Mme Balard un poëme intitulé : *L'Amour maternel. Paris*, 1810, in-18, qui fut loué par les journaux de la capitale, et que quelques-uns égalèrent, pour le mérite, à celui de Millevoye sur le même sujet. Mme Balard publia en 1814, une ode sur la *Restauration du trône de France*, in-8. Il existe des copies d'un poëme lyrique inédit,

de Mme Balard, intitulé *Velléda*, et imité des *Martyrs* de M. de Châteaubriand.

BARBANÇOIS (Charles-Hélion, marquis de), naquit au château de Villegongis, en Berry, aujourd'hui département de l'Indre, le 17 août 1760. Grand propriétaire et agriculteur éclairé, il a beaucoup fait pour l'avancement du premier des arts, dans l'exploitation d'une culture de sept cents hectares. Il fut un des premiers en France, à faire venir d'Espagne des beliers mérinos. En 1809 il obtint un des prix proposés par la Société centrale d'agriculture de Paris, pour les irrigations intelligentes et fructueuses. Le perfectionnement de la charrue, l'amélioration des bêtes à laine, les sciences physiques dans leurs rapports avec l'agriculture, tels furent les objets des méditations, des expériences et des écrits de M. de Barbançois. Il est décédé en son château de Villegongis, le 17 mars 1822. On a publié : *Notes sur la vie de M. de Barbançois, présentées à la Société d'agriculture de l'Indre, le 1er septembre* 1822. Châteauroux, Migné, 1823, in-8, d'une feuille trois-quarts, signée *Bonneau*. M. Bonneau dit, que M. de Barbançois a écrit sur la *législation, la politique, les finances, sur l'éducation, pour que les filles n'apportassent aucune dot à leurs maris, sur les moyens de crédit et les ressources de la France, sur la charrue;* mais ces indications vagues et incomplètes ne sont pas suffisantes pour dresser une bibliographie de cet auteur. Celle qui suit est extraite de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot (1823, p. 246 et 280).

Liste des ouvrages de Charles-Hélion de Barbançois.

I. *Mémoire sur les moyens d'améliorer les laines et d'augmenter le produit des bêtes à laine, dans le département de l'Indre.* Châteauroux, Bayvet, an XII (1804), in-8. — On en trouve un *extrait* dans le 1er cahier des *Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.*

II. *Petit Traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France.* Paris, Grégoire, 1812, in-8.

III. *Principes généraux sur l'instruction, rédigés par demandes et réponses, pour servir à l'instruction des jeunes gens; par M. le marquis de B***.* Paris, Mme Huzard, 1816, in-8. — 2e édit. dans laquelle les *Principes* sont *suivis de la pétition présentée par l'auteur en* 1818, *pour le rétablissement des anciennes écoles centrales des départemens,* in-8. de 5 feuill. et demie.

IV. *Les Majorats dans la Charte,* ou *Réponse à la brochure de M. Lanjuinais, intitulée* : la Charte, la Liste civile et les Majorats, par C. B. V. (Charles Barbançois-Villegongis). *Ibid.* 1819, in-8.

V. *Lettre adressée à M. de la Metherie, rédacteur du* Journal de Physique. Paris, veuve Courcier et Grégoire, 1817, in-8. de cinq feuilles. — Cette lettre contient un *Essai sur le fluide électrique.*

VI. *Deux Lettres écrites en* 1819, *à M. le président de l'Académie des Sciences, la première relative à un système sur l'électricité,*

remise au mois de juillet ; la seconde relative à un tableau synoptique des sciences, remise au mois d'octobre. Paris, Barrois aîné, 1819, in-8.

Quelques ouvrages de M. de Barbançois, sont contenus ou analisés dans les *Ephémerides de l'Indre*, citées ci-dessus (n. I), savoir :

1°. *Extrait du Mémoire sur les moyens d'améliorer les races indigènes des bêtes à laine du département de l'Indre, par l'introduction de race étrangère* (Dans le I^er^ cahier, p. 33-42).

2°. *Extrait d'un Rapport sur le meilleur mode de distribution de beliers mérinos, offerts par M. Amelin* (Id., ibid. 42-44).

3°. *Rapport sur l'état de ses travaux agricoles, dans son établissement rural de Villegongis* (Id. IV 22-42).

4°. *Notice sur le second essai de l'inoculation du claveau, fait à Villegongis en* 1810 (Id. V, 54-58). Le procès-verbal du premier essai, est imprimé dans le deuxième cahier, pages 30-36.

5°. *Notice sur les meilleurs moyens de conserver les pommes de terre* (Id. VII, 94-99).

6°. *Notice sur le tournis des moutons, appelé* lourderie, *dans le département de l'Indre* (Id. VIII, 70-78).

7°. *Mémoire relatif aux avantages qui résultent du mode de culture et de l'emploi des charrues de M. le marquis de Barbançois, et aux moyens d'en propager l'usage* (Id. X, 21-39).

8°. *Discours prononcé à la séance générale du 6 septembre* 1817 (Id. X. 29-32).

9°. *Extrait de sa classification des terres* (Id. 54-71).

10°. *Rapport sur un moyen pratique d'empêcher la coulure de la vigne et hâter la maturité du raisin* (mentionné seulement dans id. X, 49).

11°. *Rapport relatif aux divers concours sur les pommes de terre, extrait d'un Rapport présenté à la Société d'agriculture de Paris, par M. Challan* (Id. XIII, 80-93).

M. Bonneau, dans ses notes, dit aussi que M. de Barbançois a laissé des manuscrits précieux sur la *physique, la médecine et la philosophie;* j'ajouterai qu'il en a aussi laissé un *sur les Etats-Généraux.*

On trouve aussi des lettres ou articles de M. de Barbançois, dans les *Annales de l'agriculture française*, de MM. Tessier et Bosc, entre autres : *Lettre de M. le marquis de Barbançois, à M. le Président de la Société royale et centrale d'agriculture, sur une manière de conserver les grains par une disposition analogue à celle proposée par M. Dartigues. Tome IX, seconde série, Annales d'agriculture.* (Tome XVI, 2^e^ série). Cette *Lettre* a été tirée à part. *Paris, juillet* 1821, in-8. de 38 pages, avec une planche.

BATZ (Pierre-Louis, baron de), issu d'une race ancienne, et dont on trouve la notice parmi celles des grands feudataires de la France (1), naquit en 1755. Il étoit revêtu de la charge de grand sénéchal du pays et duché d'Albret, lorsqu'il fut élu député de la noblesse de ce pays, aux Etats-Généraux de 1789. Il eut une grande part à la rédaction des ca-

(1) *Art de vérifier les dates.* Edit. in-fol., t. II, p. 281, art. *Lomagne.*

hiers de son Ordre, et prononça à cette occasion divers discours qui furent publiés dans le temps. On lui avait donné M. le comte d'Artois pour premier collégue de députation ; mais malgré les efforts de M. de Batz, ce prince, pour se conformer aux intentions du Roi, crut ne devoir point accepter l'honneur de cette élection. M. de Batz siégea au côté droit de l'Assemblée constituante, et ce ne fut pas sans quelque distinction ; il s'y occupa presque uniquement des finances. Il proposa, en juillet 1790, de ne reconnaître comme dettes de l'Etat, que les dettes admises par l'assemblée, et vota en septembre suivant, contre l'émission des assignats qu'il compara aux billets de Law. Il dénonça Périer, administrateur des eaux de Paris, comme débiteur de vingt millions envers l'Etat. Appelé par l'impartialité de la majorité, dans des comités dont il devait combattre les plans, il devint même président de la section du comité de liquidation, chargé du contentieux, et fut son organe pour un rapport important touchant la dette publique; enfin, par une contradiction assez bizarre, il attacha son nom aux protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'assemblée, après y avoir pris pourtant, comme on vient de le voir, une part assez active.

Il paraît qu'après la session, M. de Batz sortit de France; mais il y rentra bientôt pour servir la cause des Bourbons et de la monarchie. Il est nommé dans les papiers écrits de la main de Louis XVI, saisis aux Tuileries après le 10 août, dans l'armoire de fer, et qui sont maintenant dans les archives particulières du roi. On y lit ces mots, à la date du 1er juillet 1792. » Retour et » parfaite conduite de M. de Batz, » à qui je redois 512 mille fr. » M. de Batz sortit de nouveau de France après le 10 août, mais il était de retour à Paris au mois de janvier 1793. Il conçut d'abord le projet de délivrer Louis XVI, tandis qu'on le conduirait à l'échafaud. A cet effet, il avait essayé de former une association de jeunes gens, qu'il croyait devoir l'assister au nombre de deux mille ; mais des mesures sévères avaient été prises pour faire échouer toutes les tentatives. La fatale voiture arrive à la porte Saint-Denis : placé sur la hauteur du boulevard de Bonne-Nouvelle, M. de Batz l'entrevoit au milieu d'un cortège formidable. Il a cherché vainement dans les rues latérales, d'où devait partir l'attaque, des compagnons de son entreprise : elles sont désertes. Désespéré de cet abandon, et d'être forcé de reculer à l'approche de la voiture, ses espérances renaissent à la vue de deux groupes, très-faibles à la vérité ; deux jeunes gens s'en détachent et viennent le joindre : suivi par eux, et par Devaux son secrétaire, il s'ouvre un passage qu'on ne dispute point ; il s'élance avec eux malgré la défense expresse, au travers de la haie ; chacun d'eux met le sabre à la main, et le brandissant, ils s'écrient tous les quatre, à plusieurs reprises : » A » nous Français ! à nous, ceux » qui veulent sauver leur roi. » Nul dans les rangs ne répond à ce cri

courageux, M. de Batz et ses amis qui n'aperçoivent aucun mouvement en leur faveur, repassent au travers de cette haie d'hommes armés ; ils appellent les deux groupes ; ceux-ci accouraient : à l'instant, l'un des corps de réserve, averti par une védette, fond sur M. de Batz et sur ses compagnons ; les deux jeunes gens veulent se jeter dans une maison ; ils furent massacrés ; M. de Batz et Devaux disparaissent : ce dernier porta depuis sa tête sur l'échafaud. Tel est en substance le récit de M. Eckard (1), dont les détails paraissent avoir été fournis par M. de Batz lui-même, et qui sans doute ne s'écartent guère de l'exactitude, puisqu'ils sont reconnus et confirmés dans les interrogatoires judiciaires, subis postérieurement par Devaux.

L'activité de M. de Batz s'employa successivement en faveur des divers prisonniers de la famille royale ; il s'insinua dans l'intimité de plusieurs membres influens de la Convention et de la commune de Paris, et dut plus d'une fois avoir l'air de s'associer à leurs principes et à leur langage. Il avait, tant dans Paris que dans les environs, diverses retraites sûres ; il paraît que la plus habituelle pour lui, était chez Cortey, épicier, rue de Richelieu, et capitaine de la force armée de la section Lepelletier. Cet homme sincèrement devoué à M. de Batz, avait su capter la confiance du nommé Chrétien, juré du tribunal révolutionnaire, et principal agent des comités dans cette section : c'était par lui que Cortey avoit été mis du petit nombre des commandans à qui l'on confiait la garde de la Tour, lorsque leur compagnie faisait partie du détachement de service au Temple. M. de Batz comptait entièrement aussi sur un municipal nommé Michonis. C'est à l'aide de ces deux personnes qu'il tenta d'enlever la famille royale. A cet effet, Cortey le comprit un jour, sous un nom supposé, dans le contrôle des hommes de garde qu'il conduisait au Temple, et l'introduisit parmi eux dans la Tour. Quand M. de Batz eut observé le régime de la prison et ses localités, il arrêta son plan ; Michonis l'approuva et se chargea de diriger tout dans l'intérieur. En même temps M. de Batz essayait de s'assurer dans les sections, d'une trentaine d'hommes hardis, avec qui nulle confidence n'était nécessaire avant le moment de l'action. L'exécution ne pouvait avoir lieu qu'un des jours où Cortey et Michonis seraient l'un et l'autre en fonctions. Ce jour arrivé, Cortey avec son détachement dans lequel est M. de Batz, entre au Temple : il distribue le service de manière que les trente hommes doivent être en faction aux portes de la cour et de l'escalier, ou de patrouille, de minuit à deux heures du matin. De son côté, Michonis a su prendre ses mesures pour être chargé de la garde de nuit, de l'appartement des princesses. C'est donc de minuit à deux heures que les postes

(1) *Mémoires historiques sur Louis XVII.* 3e édit., p. 117 et suiv. Nous avons emprunté au même ouvrage la plus grande partie des faits qui remplissent cet article.

importans seront occupés par les libérateurs de la famille royale. Michonis doit revêtir les prisonniers d'amples redingotes, dont quelques hommes initiés par M. de Batz se sont comme surabondamment munis, pour leur garde. Les princesses sous ce déguisement et une arme au bras, seront placées dans une patrouille, au milieu de laquelle il sera facile d'envelopper le jeune Louis XVII. Cette patrouille sera conduite par Cortey, aux ordres duquel seulement, en sa qualité de commandant du poste de la Tour, la grande porte peut s'ouvrir pendant la nuit. Au dehors, tout est préparé pour l'évasion la plus rapide : le moment décisif approche, il est onze heures... Tout à coup le concierge Simon arrive, il reconnaît Cortey. » Si je ne te » voyais pas ici, lui dit-il, je ne » serais pas tranquille. » A ces mots, joints à quelques autres indices, M. de Batz s'aperçoit que tout est découvert ; il veut sacrifier Simon, et tenter de suite l'évasion, à force ouverte. Mais réfléchissant que le bruit de l'arme à feu causera un mouvement général, qu'il n'est point maître des postes de la cour et de l'escalier, et que s'il échoue, il aggrave le sort de la famille royale, il s'arrête. Sous le prétexte de quelque bruit entendu à l'extérieur, Cortey s'est empressé de faire partir une patrouille, et M. de Batz qu'il y a compris, s'éloigne du Temple. Ce ne fut qu'assez longtemps après cette tentative que les comités de gouvernement furent informés qu'elle avait été dirigée par M. de Batz : elle ne fut pas la dernière. Il paraît certain que M. de Batz noua un projet pour faire évader la reine de la Conciergerie. Les détails de celui-ci ne sont pas bien connus, hormis ce qui suit : dénoncé comme ayant promis un million pour le succès de l'évasion de la reine, M. de Batz trouva le moyen de faire arrêter ses dénonciateurs, et l'attention qu'il eut de ne révéler à personne l'ensemble de ses desseins, rendit les révélations si incomplettes, que Senart, secrétaire des comités de gouvernement, avoue que tout ce qu'ils ont pu savoir à ce sujet se réduit à ceci : des gendarmes étaient gagnés ; au renouvellement des postes, la reine manqua de parler à celui qui, ayant deux redingotes l'une sur l'autre, devait lui en donner une et la faire sortir de la Conciergerie. On ajoute que Burlandeux, officier de paix, alternativement fidèle à M. de Batz et son dénonciateur, avait offert d'attendre la reine au sortir de la Conciergerie, pour la conduire en tel lieu que M. de Batz désignerait ; mais que M. de Batz avait eu de fortes raisons d'écarter cette proposition, et de confier cette mission délicate au jeune Roussel, qui périt l'année suivante, avec tous ceux que les comités enveloppèrent dans la conjuration dite de Batz ou de l'étranger.

Le 26 prairial an II (14 juin 1794), Elie Lacoste, au nom des comités de salut public et de sûreté générale réunis, fit un long rapport à la Convention sur cette nouvelle conspiration. « Un vaste plan, disait-il, était tracé par les puissances coalisées et par les émigrés ; les conjurés étaient dissé-

minés sur tous les points de la France, et les objets principaux de ce plan étaient l'enlèvement de la *veuve Capet*, la dissolution de la Convention, et la restauration de la monarchie. Tous les leviers destinés à renverser la République étaient mus par un seul homme, que faisaient agir tous les *tyrans* coalisés..., le baron de Batz. Pour l'exécution de l'entreprise, ce Catilina moderne tenait ses conférences secrètes dans un lieu de plaisance appelé l'*Ermitage de Charonne*, aux portes de Paris. De là partait la correspondance avec les agens éloignés : on avait soin de la colorer d'un vernis patriotique. De Batz s'était d'abord entouré des princes de Rohan-Rochefort, de Saint-Maurice et de Marsan, etc. Le chef de la conspiration avait pensé qu'il ne suffisait pas d'y voir des personnages dont le nom était une garantie de leur zèle et de leur dévouement, il avait cru qu'un des moyens d'assurer le succès était de s'assurer des conventionnels, connus par leur ardent jacobinisme, et pour qui rien n'était sacré, pourvu qu'on pût satisfaire leur avidité. Il avait choisi Danton, Lacroix, ainsi que Chabot, Bazire et autres dont la cupidité était connue, et qu'il faisait agir diversement pour mieux parvenir à son but. Ladmiral et Cécile Renaud étaient les instrumens dont l'étranger s'était servi pour enfoncer les poignards. Rien n'était plus facile que d'acheter ces vils intrigans, ces assassins, puisque Batz et ses complices réunissaient environ vingt millions, etc., etc.» (*Moniteur* du 27 prairial an II). A la suite de ce rapport dont il est facile d'apprécier l'incohérence, les personnes qui y sont nommées portèrent la tête sur l'échafaud, et parmi ces royalistes et ces révolutionnaires, si étrangement réunis par le machiavélisme des tyrans de cette époque, M. de Batz lui seul parvint à se soustraire à la mort, bien qu'il soit certain qu'il ne sortit point de Paris, tout le temps du régime terroriste. Cette circonstance a donné lieu aux plus fâcheuses insinuations ; mais il n'est guère possible d'y ajouter le moindre crédit, depuis la publication dans l'ouvrage de M. Eckard (*Mémoires historiq. sur Louis XVII*, pag. 479 et suiv.) des pièces authentiques puisées dans les archives du Tribunal révolutionnaire, et qui démontrent la chaleur avec laquelle M. de Batz fut poursuivi par les comités de gouvernement et le prix qu'ils attachèrent à s'emparer de sa personne. Aussitôt que la presse eut reconquis sa liberté, M. de Batz publia ou fit publier un écrit, qui réduisait à leur juste valeur les fables odieuses du rapporteur de la Convention.

M. de Batz, à qui son activité ne laissait jamais de repos, ne tarda point à être compromis dans de nouvelles intrigues ; arrêté à la suite des événemens du 13 vendémiaire an IV (5 octob. 1795), il fut enfermé dans la prison du Plessis ; il fut dénoncé par Tallien, au Conseil des Cinq-Cents (séance du 21 prair. an IV, 9 juin 1796), comme un des chefs de la police, et *des plus vils suppôts de la royauté, après avoir été l'un des agens de la terreur*. Le ministre de la police démentit le lendemain l'assertion de Tallien, et déclara que, loin d'avoir jamais employé M. de

Batz, il avait donné au Bureau central l'ordre précis de le rechercher et de l'expulser de Paris. Sur ces entrefaits le baron était parvenu à s'échapper de prison, et il passa immédiatement en pays étranger, où il paraît qu'il continua à se mêler d'intrigues politiques et de spéculations financières. Sous le gouvernement consulaire M. de Batz rentra en France et fut signalé de nouveau à la police comme agent de la maison de Bourbon; mais il eut l'adresse d'échapper à toutes les surveillances, et vécut soit à Paris, soit en Picardie, tantôt usant de beaucoup de précautions pour éviter tous les regards, tantôt se montrant sans crainte dans les lieux les plus fréquentés, avec tout l'extérieur de l'opulence. On dit qu'il avait obtenu quelques entrevues du ministre de la police, Fouché, qui lui avait garanti sa sécurité. Après la Restauration M. de Batz fut nommé maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis; plus tard (1816 et 1817), il obtint le commandement du département du Cantal. Il est mort d'une attaque d'apoplexie, dans sa terre de Chadieu près Clermont (Puy-de-Dôme), le 10 janvier 1822. C'était un homme singulièrement actif, ingénieux, souple, fécond en ressources, hasardeux de sa personne et de celle de ses agens; mais son activité prenait habituellement le caractère de l'intrigue et son influence ne s'est jamais exercée au-dessus d'une région assez médiocre.

Liste des ouvrages de P. L. de Batz.

I. *La Conjuration de Batz, ou la Journée des Soixante.* 1795, in-8 de 100 pages, sans nom de ville ni d'imprimeur, tiré à petit nombre.

M. Beuchot (*Bibliographie de la France*; 1822, pag. 63), attribue cet ouvrage à M. de Batz, d'après des renseignemens dus à M. Eckard. Cependant le même M. Eckard, dans ses *Mémoires sur Louis XVII*, pag. 413, s'exprime en ces termes: « L'auteur de cet ouvrage, en s'emparant de plusieurs fragmens de celui que M. de Batz avait composé sur le même sujet, et dont il avait même livré quelques feuilles à l'impression, établit, etc. »; ce qui dit assez clairement qu'il aurait existé deux écrits sur le même sujet, l'un imprimé et l'autre inédit, et que c'est du dernier seulement que M. de Batz est l'auteur. Il paraît que celui-ci avait pour titre : *De la Journée appelée des sections de Paris*, ou *des 12 et 13 vendémiaire an* IV (octobre 1795).

II. *Histoire de la maison de France et de son origine; du royaume et de la principauté de Neustrie.* Paris, Mame, 1815, in-8 de 80 pages, y compris l'épître d'édicatoire. — Tiré seulement à douze exemplaires, en grand papier vélin.

Ce n'est que l'introduction de l'Histoire. « Quoique le corps entier de l'ouvrage, dit M. de Batz, soit composé, il a besoin encore d'être soigneusement revu, avant d'être livré au public. »

III. *Cahiers de l'Ordre de la noblesse du pays et duché d'Albret, dans les sénéchaussées de Castelja-loux, Castelmoron, Nérac et Tartas, en* 1789. Paris, Cosson, 1820, in-8 de 46 pag.

Cette brochure, dont M. de

Batz a été l'éditeur, n'est guère remplie que de pièces émanées de lui.

BAVEREL (Jean-Pierre), prêtre, est mort à Besançon le 18 septembre 1822, à soixante-dix-huit ans. On a de lui :

I. *Réflexions d'un vigneron de Besançon, sur un ouvrage qui a pour titre* : Dissertation qui a remporté le prix de l'académie de Besançon, en 1777, sur les causes d'une maladie qui attaque plusieurs vignobles de la Franche-Comté ; par le P. Prudent, capucin. De l'imprimerie de Barbizier (Vesoul, Poirson), 1778, in-8. de 32 pages.

Les confrères de M. Prudent dénoncèrent cette brochure au parlement de Besançon, qui eut le bon esprit de sentir que l'affaire en question n'était pas de sa compétence, et ne pouvait être jugée que par le public et par l'expérience.

II. *Observations sur l'ouvrage du P. Prudent, touchant les maladies des vignes de Franche-Comté.* Besançon, 1779, in-8 de 39 pages.

III. (Avec l'abbé Clerget, curé d'Oxans, député à l'Assemblée constituante). *Coup-d'œil philosophique et politique sur la main-morte.* Londres (Besançon), 1785, in-8.

IV. (Avec Malpé, capitaine d'artillerie, tué à l'armée en 1812). *Notices sur les graveurs qui nous ont laissé des estampes marquées de monogrammes, chiffres, rébus, lettres initiales*, etc. Besançon, 1808, 2 vol. in-8.

Les manuscrits de l'abbé Baverel ont été acquis par la bibliothèque publique de Besançon. Ils contiennent 1° *Notices sur les graveurs français;* 2° *Recherches sur les livres ornés d'estampes;* 3° *Dissertations sur l'histoire ancienne et moderne du comté de Bourgogne*, son parlement, ses familles nobles, ses chapitres, abbayes, prieurés, etc., etc. (Extrait de la *Bibliographie de la France*, redigée par M. Beuchot, 1822, pag. 783.)

BEISSON (Etienne), graveur, né à Aix en Provence, le 10 décembre 1759, est mort à Paris le 28 février 1820. Il a gravé plusieurs planches qui honorent son talent, notamment *les jeunes Athéniens et Athéniennes tirant au sort*, d'après son compatriote J. F. P. Peyron, et dans le *Musée français*, publié par Robillard-Péronville et Laurent, *la Vierge au donataire*, d'après Raphaël, et la *sainte Cécile*, d'après le même maître : cette dernière figure à l'exposition du cabinet des estampes de la bibliothèque du roi.

BELMONDI (.....), ancien directeur des contributions directes, chef des bureaux du cadastre au ministère des finances, né dans les environs de Lyon, est mort à Paris dans un état d'aliénation mentale, le 19 mai 1822, âgé d'environ quarante-huit ans. On a de lui :

I. *Code des contributions directes*, ou *Recueil méthodique des lois, ordonnances, réglemens, instructions et décisions sur cette matière.* Paris, Delaunay, tome I^er^, 1817, in-8. — 2^e^ édit. 1818 ; — t. II, 1819, in-8 ; — tom. III, 1820, in-8.

II. *M. Cigogne.* Paris, Chanson (1819), in-8, 10 pag. (anonyme).

C'est un pamphlet contre M. Bricogne, à l'époque de ses attaques contre M. Louis, alors ministre des finances.

Belmondi a travaillé, dans le *Journal de Paris*, à la rédaction du compte rendu des séances de la Chambre des Députés, pendant les sessions de 1817, 1818 et 1819.

BÉRENGER (Laurent-Pierre), né à Riez en Provence, le 28 novemb. 1749, entra chez les Oratoriens, et professa les belles-lettres et l'éloquence dans plusieurs maisons de cette congrégation. Il était professeur de rhétorique au collége d'Orléans, lorsqu'ayant publié une pièce satyrique intitulée les *Boulevards de province*, il vit s'élever contre lui de très-vives réclamations, que la publication d'une fable et du conte de *la Poule* (*V.* les *Mémoires de Bachaumont*) ne fit qu'augmenter. Les personnes qui s'y croyaient désignées obtinrent un arrêt du Conseil qui supprima le *Journal politique*, où ces pièces étaient insérées. M. Bérenger fut même contraint de renoncer à sa chaire, mais il se retira avec le titre de professeur émérite et avec une pension. La révolution qui éclata peu de temps après ne le trouva pas indifférent. Le 2 octobre 1789, il présenta un don civique à l'Assemblée constituante, avec l'abdication de son titre de censeur royal. Il fut compris pour 2000 liv. dans le décret de gratification de la Convention nationale, du 3 janvier 1795, et nommé correspondant de l'Institut, lors de sa formation en 1796. Successivement professeur à l'Ecole centrale, au Lycée de Lyon, et inspecteur de l'Académie de la même ville, Bérenger a écrit, pour toutes les circonstances politiques, des vers qui ont duré autant qu'elles. Il avait été particulièrement lié avec M. de Fontanes, et paraissait croire que celui-ci n'avait point assez fait pour sa fortune. Bérenger fut un écrivain aussi médiocre que fécond; deux de ses ouvrages, les *Soirées provençales* et *la Morale en action*, ont obtenu néanmoins une sorte de popularité, qu'ils doivent moins à leur mérite qu'à l'activité et aux heureuses combinaisons du libraire. Bérenger est mort à Lyon, le 26 septembre 1822, âgé de soixante-treize ans. M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, a prononcé son éloge dans la séance publique de cette Académie, du 1er juillet 1823.

Liste des ouvrages de L. P. Bérenger.

I. *Le Nouveau Régne, poëme présenté à Monsieur.* 1774, in-8.

II. *J. J. Rousseau justifié envers sa patrie.* Londres, 1775, in-8 (anonyme). — Réimprimé dans le 18e volume du Rousseau de Poinçot.

III. *Le Tribut de l'amitié*, ou *Epître à feu M. de la Serre.* 1778, in-8.

IV. *L'Hiver, Epître à mes livres;* pièce couronnée par l'académie de la Conception, à Rouen (dans les recueils de cette académie). 1781.

V. *Le Portefeuille d'un Troubadour*, ou *Essais poétiques de M. B.; suivis d'une lettre à M. Grosley sur les Trouvères ou les Troubadours.* Marseille et Paris, 1782, in-8.

VI. *Eloge de M. de Reyrac.* 1783, in-8.

VII. *La Morale en action*, ou *Élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives, propres à faire aimer la vertu, et à former les jeunes gens dans l'art de la narration.* 1783 et 1787, in-12. — Dédié à M. de Barentin, alors garde des sceaux.

Ouvrage souvent réimprimé, et notamment en 1789, avec beaucoup de changemens et sans la dédicace à M. de Barentin, qui n'était plus garde des sceaux. — Orléans, 1791, in-12. — Lille, Leleux, 1817, in-12. — *Traduit en espagnol*, par Cécilio de Corpos, éd. publiée par René-Jos. Masson. Paris, Masson et fils, 1823, 2 vol. in-18. — Le P. Guibaud, de l'Oratoire, a publié, en 1787, un livre sous le même titre, qu'il destinait à faire suite à celui de M. Bérenger, et qui en effet a été réimprimé quelquefois avec lui (*Voy.* ci-après le n° XVII).

VIII. *Voyage en Provence.* 1783, in-8 (*Voy.* ci-après les nos IX et X).

IX. *Œuvres* (Poésies, Contes et Voyage en Provence). 1785, 2 vol. in-18.

X. *Les Soirées provençales*, ou *Lettres de M. L. P. Bérenger, écrites à ses amis, pendant ses voyages à sa patrie.* 1786, 3 vol. in-12. — 3e édition, revue et augmentée. Marseille, Masvert, 1819, 1 vol. in-12.

Cet ouvrage est proprement une nouvelle édition, mais fort augmentée, du *Voyage en Provence* (n° VIII). Il est aussi réimprimé dans le *Recueil amusant de voyages en vers et en prose, faits par différens auteurs* (Paris, 1783-87), dont Bérenger a été l'éditeur, conjointement avec le libraire Couret de Villeneuve; collection qui vient d'être reproduite pour la troisième fois (Paris, Briand, 1818, 5 vol. in-18). Les *Soirées provençales* ont été traduites en allemand, par A. H. Otth. Reichard. *Gotha*, 1787, in-8.

XI. *Le Peuple instruit par ses propres vertus*, ou *Cours complet d'instruction et d'anecdotes recueillies dans nos meilleurs auteurs.* 1787, 2 vol. in-8. — Nouvelle édition, 1805, 3 vol. in-12. — *Traduit en Allemand, Bamberg*, 1789, in-8.

XII. *Ecole historique et morale du soldat et de l'officier, à l'usage des troupes de France et des écoles militaires.* 1788, 3 vol in-12.

XIII. *Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant.* Lyon, 1788, in-12 (anonyme). — Paris, Belin, 1808, in-12.

XIV. *Esprit de Mably et de Condillac, relativement à la morale et à la politique.* Grenoble et Paris, 1789, 2 vol. in-8.

XV. *D'Anacharsis*, ou *Lettres d'un Troubadour sur cet ouvrage.* 1789, in-8.

XVI. *Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce qu'on a publié sur les Etats-généraux et sur l'éducation des princes destinés à régner* (anonyme). 1790, 2 vol in-8.

« On trouve, à la fin du second volume, une pièce ainsi intitulée : *Les quatre Etats de la France, poëme patriotique, traduit librement du chancelier de l'Hôpital.* Ce titre est supposé. L'ouvrage est de Bérenger, qui avait prié un professeur de Bourges, nommé Monzon, de le mettre en vers

latins. Le professeur en fit la promesse ; mais il est mort vers l'année 1797, sans l'avoir remplie. » (*Dictionnaire des Anonymes*, par M. Barbier. 2e édition ; tome II, pag. 475, n° 12841.)

XVII. *La Morale en exemples*, ou *Élite d'anecdotes, de préceptes et de discours propres à former la jeunesse à la vertu et à l'art d'écrire* (anonyme). Lyon et Paris, Nyon jeune, 1801, 3 vol. in-12.

XVIII. *Fablier de la jeunesse et de l'âge mûr.* Lyon, Bruysset et Paris, Leclère, an IX, 1801, 2 vol. in-12.

XIX. *Nouveau Magasin des petits enfans*, ou *Choix de dialogues, de contes, de drames tirés des auteurs sacrés et profanes*, etc. 1802, 2 vol. in-12.

XX. *Fablier en vers à l'usage de l'enfance et de la jeunesse.* 1802, in-12.

XXI. *A l'abbé Delille, pour l'engager à rentrer en France ;* épître en vers. 1802, in-4.

XXII. *L'arrivée de Bonaparte à Lyon, cantatille.* 1802, in-4.

XXIII. *Recueil de prières contenant toutes celles qui se trouvent dans la Bible, pour faire suite au Psautier de La Harpe.* 1803, in-12.

XXIV. *Aux Anglais ; vaticination* (stances). 1811, in-8.

XXV. *La terreur et les terroristes.* 1814, in-8.

XXVI. *Poésies de société et de circonstances, la plupart connues de l'auguste famille des Bourbons, et imprimées dans différens recueils.* Lyon, Brunet, 1817, in-8.

M. Ersch (*France littéraire*, tom. IV, pag. 42), dit que Bérenger a traduit le *Mariage des Fleurs*, de D. de la Croix, qui se trouve à la suite de la quatrième édition des *Démonstrations élémentaires de Botanique*, Lyon, 1795 ; qu'il a écrit des *Contes* dans la manière d'Aristénète, insérés dans le *Manuel des boudoirs ;* enfin, on trouve de ses vers dans l'*Almanach des Muses* depuis 1776, et dans un grand nombre de journaux et recueils littéraires.

M. Bérenger a été l'éditeur de la première édition du *Précis historique de l'infanterie légère*, par le général Duhesme. *Lyon*, 1806, in-8 (réimprimé en 1814 sous le le titre d'*Essai*). La préface de l'éditeur porte ses initiales L. P. B. On a aussi de lui un Recueil de *Poésies républicaines*, que nous n'avons pas sous les yeux, mais dont l'existence ne paraît point douteuse.

BERTHOLLET (Claude-Louis), chimiste, naquit à Talloire, en Savoie, le 9 décembre 1748 (1). Après s'être fait

(1) M. Campan, le mari de la femme de chambre de Marie-Antoinette (*V.* l'art. Campan ci-après), était originaire de la vallée de Campan, en Béarn, dont il avait pris le nom, mais son nom véritable était Berthollet. Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans un écrit de Mme Campan, cité par M. Barrière. « Du côté des Berthollet, un des membres les plus distingués de l'Institut doit être de la même famille ; mais par dignité et par éloignement pour les gens qui approchaient la cour et qui étaient en faveur, il dit à Paris, en 1788, à plusieurs personnes, qu'il était parent d'un Berthollet-Campan, placé près de la reine à Versailles, mais qu'il n'était point disposé à l'aller entretenir de sa parenté, dans la crainte de passer pour un adorateur du crédit et de la fortune. (*Mémoires de* Mme *Campan*, t. Ier, p. xvij.)

recevoir docteur en médecine à l'université de Turin, il vint à Paris et y pratiqua son art avec assez de distinction pour être nommé l'un des médecins du duc d'Orléans, aïeul du prince actuel. La chimie, qu'il n'avait d'abord cultivée que comme une branche des études médicales, devint son occupation exclusive et sa passion dominante. Lavoisier, Fourcroy, Guyton-Morveau, Berthollet, commencèrent ensemble à cette époque, et consommèrent successivement par la suite, cette fameuse révolution de la chimie, qui a changé la face du monde scientifique; par eux fut renversé l'empire du phlogistique, et la chimie pneumatique prit naissance. Ces savans publièrent la langue chimique que toute l'Europe parle aujourd'hui : langue vraiment analytique et philosophique, où la plupart des mots sont des définitions, où les composés analogues sont classés au moyen de terminaisons semblables, et où les degrés de proportion sont marqués par des désinences diverses, à la manière des degrés de comparaison dans les langues grecques et latines. Un chimiste savant a retracé le tableau des découvertes et des travaux de M. Berthollet, dans les termes suivans :

« Des recherches précieuses que M. Berthollet avait faites sur l'azote acidifié (acide nitrique et nitreux), furent bientôt suivies de l'analise de l'ammoniaque. Il détermina avec tant de précision la nature et les proportions des élémens de cet alcali, que depuis aucune correction n'a pu être proposée.

» En retrouvant l'ammoniaque dans les produits des substances animales, il fut conduit à donner la présence de l'azote dans les corps organisés, comme caractère distinctif de l'animalité. Il fit faire par là le plus grand pas, le pas le plus important à la chimie animale.

» Peut-être la théorie des hydracides peut-elle dater du moment où la connaissance des principes de l'ammoniaque fit voir l'hydrogène donnant à l'azote les propriétés de base salifiable que l'oxigène communiquait aux métaux.

» Schéele avait publié sur l'acide prussique et sur ses diverses combinaisons, si utiles aux arts, des observations fines et curieuses, mais isolées et incomplètes. M. Berthollet remplit les lacunes que son prédécesseur avoit laissées, et réunit les phénomènes par une explication claire et naturelle. Ici, encore, il fit reconnaître un composé acide, dans lequel l'oxigène ne se trouvait pas. Malgré les objections qui s'élevèrent de toute part contre ce que l'on regardait comme un blasphème, on fut contraint de se rendre à l'évidence; et le doute resté dans les esprits y prépara dès lors une voie à la vérité.

» Les recherches de M. Berthollet sur les combinaisons du soufre avec l'hydrogène vinrent bientôt après ébranler de nouveau les esprits. Ici, il ne fut plus possible d'admettre la présence de l'oxigène dans un composé qui d'ailleurs jouissait de toutes les propriétés caractéristiques des acides. On y trouvait, au contraire, cet autre corps que l'on avait déjà vu alcalifier l'azote, et qui existait aussi dans la composition de l'a-

cide prussique. Cependant l'habitude repoussait cette innovation, et l'on s'effarouchait à l'idée de faire partager à l'hydrogène ce pouvoir acidifiant qu'on avait attribué exclusivement à l'oxigène. Il fallut de nombreuses années pour qu'on s'y accoutumât, et même la découverte de corps jusque là inconnus fut à peine capable de faire recevoir la théorie des hydracides.

» C'est encore Schéele qui avait découvert l'acide muriatique oxigéné; mais ce fut M. Berthollet qui le fit bien connaître, et qui acheva ce que le chimiste suédois n'avait qu'ébauché. Ce fut lui et lui seul qui nous donna ces procédés de blanchîment répandus aujourd'hui par toute l'Europe, et qui doublent la valeur d'une des principales richesses de notre sol. Ce fut lui aussi qui nous indiqua les moyens de donner à notre chanvre l'apparence du coton, à une époque où ce produit de l'Asie et de l'Amérique était chez nous d'un prix exhorbitant.

» L'emploi de l'acide muriatique oxigéné pour le blanchîment était plutôt un service immense rendu à l'industrie qu'une découverte glorieuse pour la science. Il en fut tout autrement des expériences qui eurent pour objet les combinaisons de ce même acide avec les alcalis. La chimie put s'en applaudir; mais l'humanité dut s'en effrayer. Heureusement le danger de manier ces terribles produits empêcha les usages funestes qu'on eût pu en vouloir faire.

» D'autres expériences de M. Berthollet, sur la détonation de l'oxide d'or ammoniacal firent mieux connaître ce redoutable composé, bien moins effrayant encore que l'argent fulminant qu'il découvrit bientôt après. C'est sans doute aux lumières qu'il acquit sur la composition de ces deux substances, que nous devons ces belles et utiles recherches sur les oxides salifiés, qui rendent déjà de si grands services à nos arts manufacturiers, et qui leur en promettent encore de bien plus importans.

» Avant lui, l'art de la teinture n'offrait qu'un recueil de recettes mal conçues et de procédés absurdes. Il débrouilla cette espèce de chaos; il simplifia les procédés; enfin, il donna des règles à un art que, jusqu'à lui, la routine et le hasard avaient seuls dirigé. »

M. Berthollet a moins écrit qu'opéré, ou du moins plusieurs de ses découvertes ont été modestement consignées dans ces recueils peu connus des gens du monde et que les savans presque seuls connaissent et consultent. Cependant dès 1780, l'Académie des sciences le reçut dans son sein: il avait alors trente deux ans. En 1792 il fut nommé membre de la commission des monnaies. En 1794, il devint membre de la commission d'agriculture et des arts. Vers le même temps, il fut fait professeur de chimie à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale. En 1795, époque de la fondation de l'Institut, il fut inscrit des premiers sur la liste de ce corps savant. En 1796, il fut envoyé en Italie par le Directoire, pour présider au choix des objets d'arts et de sciences qui devaient être transférés à Paris. On lui avait donné pour collègue le célèbre Monge,

depuis long-temps son ami : il était impossible de confier cette opération à des mains plus pures et plus habiles. Bonaparte, qui eut alors occasion d'apprécier ces deux savans, les emmena avec lui dans son expédition d'Egypte. Ils y déployèrent toutes les ressources du génie et du zèle, pour procurer à une armée séparée de sa patrie par des mers où les Anglais dominaient, ce qui était nécessaire à l'existence des soldats et au succès de la guerre. Ramenés tous deux en France par le général en chef, ils furent nommés, l'un et l'autre, par le premier Consul, membres du Sénat conservateur. Berthollet reçut successivement le titre de comte et la décoration de grand officier de la Légion-d'Honneur. En mai 1804, il obtint la sénatorerie de Montpellier, dont le chef-lieu était à l'ancien archevêché de Narbonne, et où il vint résider quelquefois. Le 14 mai 1806, il présida le collége électoral des Pyrénées orientales, et reçut, le 3 avril 1813, la grand'croix de l'ordre de la Réunion. Berthollet fut du nombre des sénateurs qui, dès le 1er avril 1814, votèrent la déchéance de Bonaparte, et l'établissement d'un gouvernement provisoire. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il ne fut point porté sur la liste des pairs des cent jours, ce qui assura, au retour de Louis XVIII, sa réintégration dans cette éminente dignité. La liaison personnelle qui avait existé entre Bonaparte et Berthollet, et la faveur constante dont il avait joui auprès de l'Empereur, a fait penser à celui-ci, depuis ses revers, qu'il avait lieu d'être offensé de la conduite politique de M. Berthollet. A ce sujet on lit ce qui suit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Las Cases : « Berthollet ayant éprouvé des pertes et se trouvant gêné, l'Empereur, qui l'apprit, lui envoya 100,000 écus, ajoutant qu'il avait à se plaindre de lui, puisqu'il avait ignoré que lui, Napoléon, était toujours au service de ses amis. Eh bien ! Berthollet, lors des désastres, a été très-mal pour l'Empereur, qui en fut vraiment affecté dans le temps, répétant plusieurs fois : « Quoi ! Berthollet ! mon ami Berthollet ! Berthollet, sur lequel j'aurais dû tant compter ! » Au retour de l'île d'Elbe, Berthollet sentit se réveiller ses sentimens pour son bienfaiteur. Il se hasarda à reparaître aux Tuileries, faisant dire par Monge à l'Empereur, que s'il n'en obtenait un regard, il se tuerait à la porte en sortant ; et l'Empereur ne crut pas pouvoir lui refuser un sourire en passant devant lui (Tome II, p. 307).

Le 4 janvier 1816, M. Berthollet prononça un discours aux funérailles de Guyton-Morveau, son collègue à l'Institut et l'un des collaborateurs de sa vie, qui, dans la Convention, avait voté la mort de Louis XVI. Cette démarche, dans les circonstances où l'on se trouvait, fit quelque bruit et fut considérée comme hardie. Depuis, M. Berthollet a voté habituellement à la Chambre des pairs avec les défenseurs des principes constitutionnels, mais son opposition fut toujours silencieuse et circonspecte. Il fit pourtant parler de lui une fois, à l'occasion d'un cordon de Saint-Michel, qui lui

fut donné vers 1820, et qu'il renvoya au ministre. Il y a lieu de craindre que ce ne fût par un motif de vanité assez triste, et que le pair de France ait cru sa dignité compromise par le modeste ruban des savans et des artistes. L'année suivante, M. Berthollet accepta une place dans l'Académie de médecine instituée par le Gouvernement; il était encore correspondant de la Société royale de Londres et des plus illustres sociétés étrangères.

Peu de temps après son retour d'Egypte, M. Berthollet avait établi sa demeure au village d'Arcueil. C'est là, qu'entouré d'une élite de jeunes adeptes de la science, élèves qui tous sont devenus des maîtres, il fit, ou plutôt fit faire sous sa dictée, sous ses yeux, plusieurs de ses plus belles expériences; car la nature, qui l'avait doué d'un génie si inventif, lui avait refusé l'adresse des mains; en sorte que, pour essayer les procédés les plus délicats et obtenir les résultats les plus précis, il eut besoin d'avoir recours à des mains étrangères. C'est à Arcueil encore qu'il composa son immortel ouvrage de la *Statique chimique*, dont il avait conçu l'idée et jeté les premières bases en Egypte; ouvrage où il entreprit le premier d'expliquer les phénomènes chimiques par les mêmes lois générales qui expliquent le mouvement des corps célestes, où il parvint à soumettre au calcul les effets de l'affinité, qu'il appelle une autre attraction; ouvrage enfin qui lui a mérité d'être nommé par ses contemporains le Newton de la chimie.

M. Berthollet est mort à Paris, le 6 octobre 1822, âgé de soixante-quatorze ans. Une constitution robuste et une vie régulière pouvaient lui faire encore espérer plusieurs années de vie, lorsqu'un nombre considérable de clous, à la suite desquels se manifesta un anthrax d'une grosseur énorme, vinrent l'éprouver par des douleurs atroces, qu'il supporta longtemps sans se plaindre et sans en prévenir les siens. Epuisé par la souffrance, il fut emporté en moins de trois jours, par une fièvre adynamique. En 1811, M. Berthollet perdit un fils unique, qui, déjà associé à ses travaux, promettait un digne héritier de ses talens. Ce jeune homme, vaincu par quelque idée funeste, s'asphyxia volontairement; et telle fut encore sa présence d'esprit et son dévouement à la science, qu'il a tenu note de ses sensations jusqu'auprès de son dernier moment : cet étrange écrit a été publié dans les *Annales de Chimie*. Deux fois M. Berthollet a ruiné sa fortune au service de la chimie. Il eût pu vendre à haut prix le secret du blanchîment des substances végétales par l'acide muriatique oxigéné; il aima mieux publier gratuitement ce qui lui avait coûté tant de travaux et de dépenses : tout le profit qu'il en retira fut un petit ballot d'étoffes de coton blanchies par ce procédé, qu'un manufacturier anglais lui envoya en présent. Ce procédé, exécuté en grand dans les manufactures, y a fait introduire les noms de *berthollet*, *berthollimètre*, *bertholler*, *bertholleur*, *berthollerie*, *blanchisserie berthollienne* (Voy. la *Description du berthollimètre*, par M. Descroizilles, dans le *Journal des Arts et*

Manufactures, tom. I, p. 258). Parmi les nombreux procédés dont les arts sont redevables à cet illustre chimiste, il faut encore compter sa méthode pour donner au lin, au chanvre, et même à toutes les filasses de rebut, l'apparence du coton, décrite dans le *Journal de l'École polytechnique*, et dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement* (t. I, p. 67), et son procédé pour conserver l'eau douce sur les vaisseaux, en charbonnant l'intérieur des tonneaux. Le caractère personnel de M. Berthollet, ses habitudes sociales, ne méritèrent jamais que des éloges. Il ne dut point sa fortune politique à l'intrigue, mais à son mérite et à d'heureuses circonstances; elle ne changea rien à la simplicité de ses manières et à la facilité de ses relations. La chimie fut toujours l'occupation principale de sa vie; et il aima et protégea tous ceux qui la cultivèrent.

MM. Gay-Lussac et Thénard ont parlé tour à tour sur la tombe de M. Berthollet; M. Chaptal a honoré sa mémoire à la tribune de la Chambre des pairs (séance du 19 février 1823, *Moniteur* du 24); M. Auger lui a consacré une *Notice* dans le *Journal des Débats* du 23 novembre 1822; enfin M. J. S. E. Julia, élève distingué d'un si illustre maître, a lu à la Société royale académique des sciences, une *Notice historique sur M. le comte Berthollet*, publiée dans la *Revue médicale;* et à part, avec quelques augmentations, in-8, 12 pages.

On trouve le portrait de M. Berthollet dans la collection des membres de l'Institut, par M. Jules Boilly; dans celle des pairs et députés défenseurs de la charte et de la loi des élections, par A. Tardieu. Son buste a été modelé, après sa mort, par M. Gayrard.

Liste des ouvrages de Cl. L. Berthollet.

I. *Observations sur l'air.* 1776, in-12.

II. *Précis d'une Théorie sur la nature de l'acier, sur ses préparations*, etc. Paris, 1789, in-8.

III. *Élémens de l'art de la Teinture.* 1791, in-8. — 2e édit., *revue, corrigée et augmentée, avec une description de l'art du blanchiment par l'acide muriatique* (avec A. B. Berthollet, son fils). Paris, 1804, 2 vol. in-8. — trad. *en anglais*, par W. Hamilton, 2 vol. in-8. — *en allemand*, par J. F. A. Gœttling. Iena, 1792, in-8.

IV. *Description du blanchiment des toiles et des fils, par l'acide muriatique oxigéné, et de quelques autres propriétés de cette liqueur, relatives aux arts.* 1795, in-8.

V. *Recherches sur les lois de l'affinité.* 1801, in-8. — Trad. *en allemand*, par E. G. Fischer. Berlin, 1802, in-8. — *en anglais*, par M. Farrel. Londres, 1804, in-8.

VI. *Essai de Statique chimique.* 1803, 2 vol. in-8. — Trad. *en anglais*, par B. Lambert. Londres, 1804, 2 vol. in-8. — *en italien*, par Dandolo. Come, 1804, in-8.

M. Berthollet a eu part aux ouvrages suivans :

1°. *Méthode de Nomenclature chimique, proposée par de Morveau, Lavoisier, Berthollet* et *de Fourcroy*. Paris, 1787, in-8.

2°. *Essai sur le phlogistique et la constitution des acides, trad. de l'anglais de Kirwan, avec des notes*

par Morveau, Lavoisier, Berthollet, etc. Paris, 1788, in-8.

3°. *Instruction sur l'art de la teinture, par Doërner, traduit de l'allemand, par C....., augmentée de notes, par MM. Desmarets* et *Berthollet*. Paris, 1791, in-8.

4°. *Système de chimie de Thompson, trad. de l'anglais, par M. Riffault*. Paris, 1809, 9 vol. in-8.

M. Berthollet a enrichi cette traduction de notes et d'un discours préliminaire.

On a imprimé son *Cours général de chimie*, dans le recueil des séances de l'École normale (trad. en allemand par Bourguet dans les *Beschoft der neufrank naturforscher*), et son *Cours de chimie des substances animales*, dans le *Journal de l'École polytechnique*.

M. Berthollet a publié des mémoires ou articles dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, dans ceux de l'Institut de France, de l'Institut d'Egypte, dans les *Annales de chimie*, dans les *Mémoires de la Société d'Arcueil*, etc.

Dans la séance du Conseil des anciens du 26 ventose an IV (16 mars 1796), M. Lacuée lut un Mémoire de M. Berthollet, touchant la fabrication des monnaies, dont le Conseil s'occupait alors, dans lequel il démontre que toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, fait payer un droit de monnayage.

Enfin, M. Berthollet fut un des commissaires, conjointement avec MM. Vincent et Taunay, du *Rapport fait à l'Institut*, par Guyton-Morveau, *sur la restauration du tableau de Raphaël, connu sous le nom de* la Vierge de Foligno. 1802, in-4.

BERTON (Jean-Baptiste), maréchal-de-camp, naquit en 1774, à Francheval près Sédan, département des Ardennes, d'une famille bourgeoise, jouissant d'une assez grande aisance. Après avoir fait ses premières études à Sédan, il entra, à l'âge de dix-sept ans, à l'Ecole militaire de Brienne, au moment où Bonaparte la quittait. Berton sortit de Brienne à l'époque de la formation de l'Ecole d'artillerie de Châlons, où il fit son apprentissage. La guerre ayant éclaté en 1792, Berton fut nommé sous-lieutenant dans la légion des Ardennes. Il fit avec ce corps les campagnes des armées de Sambre-et-Meuse, et obtint le grade de capitaine. Le général Bernadotte le fit passer dans son état-major. Berton le suivit d'abord en Hanovre, à Austerlitz et en Prusse, durant les campagnes de 1806 et 1807. Le maréchal Bernadotte ayant été blessé au pont de Spandau, le maréchal Victor prit le commandement de son corps d'armée. Berton rendit, à Friedland, d'importans services, pour lesquels le maréchal Victor lui promit de solliciter le grade de colonel. Envoyé en Espagne, Berton se distingua particulièrement à la bataille de Spinosa. Le maréchal Victor le présenta à Napoléon, en 1808, à la revue de Burgos, en disant : « C'est le premier chef d'escadron de mon corps d'armée, pour la valeur et les talens ; je vous demande pour lui un régiment. V. M. peut être persuadée qu'elle ne saurait le mettre en de meilleures mains. » Napoléon répondit : « Je n'ai point de corps à donner aujourd'hui, je le fais major...» et après quelques instans ; « Je n'ai point de régi-

Rivet.

Le Gal Berton.

ment libre, mais je vous fais adjudant-commandant : vous êtes un bon officier, je me souviendrai de vous.» Berton fut nommé quelque temps après, chef d'état-major de M. de Valence. Ce général ayant été forcé, pour raison de santé, de quitter son commandement, Berton fut attaché à l'état-major du quatrième corps, sous les ordres du général Sébastiani. Il donna de nouvelles preuves de sa bravoure à la bataille de Talaveira et à celle d'Almanacid. Il enleva, dans cette dernière, la position la plus élevée du double piton sur lequel est assise la ville; à Ocaña, il montra une habileté, un sang-froid et une intrépidité si remarquables, que le prince Sobieski, à côté duquel il venait d'être blessé, l'embrassa en présence du régiment et lui dit : « Je ferai savoir à ma nation la manière dont vous venez de vous conduire à la tête de ses enfans, je demanderai pour vous la croix du mérite militaire : les Polonais seront fiers de la voir briller sur la poitrine d'un brave tel que vous. » Berton avait conduit dans cette attaque les lanciers polonais à l'ennemi. Le corps du général Sébastiani ayant été dirigé sur le royaume de Grenade, Berton, à la tête d'un détachement de mille hommes du cinquième corps, fut chargé d'occuper Malaga, où sept mille hommes de l'armée espagnole s'étaient renfermés, après l'occupation de Séville par les troupes françaises. Il s'empara de Malaga, et fut nommé gouverneur de cette place par le maréchal Soult. Il paraît qu'il remplit ce poste avec sagesse et intégrité. Sa petit troupe soutint quelques engagemens assez heureux ; mais après la perte de la bataille des Arapiles, il fallut évacuer l'Andalousie. La guerre n'offrit plus depuis, qu'une suite de retraites plus ou moins désastreuses, qui fournirent pourtant au colonel Berton, de nouvelles occasions de faire connaître son mérite. Il fut nommé maréchal-de-camp, par décret du 30 mai 1813. C'est en cette qualité qu'il commanda une brigade, avec beaucoup de distinction, à la bataille de Toulouse, le 10 avril 1814. Après la Restauration, le général Berton fut mis en demi-solde, mais il reprit de l'activité dès le 20 mars 1815, et assista à la bataille de Waterloo, où il commandait une brigade du corps du général Excelmans, composée des 14e et 17e de dragons. De retour à Paris, après la seconde Restauration, il fut arrêté, détenu cinq mois à l'Abbaye, et renvoyé libre sans avoir subi de jugement. Aussitôt que l'éveil de la liberté permit à chacun de prendre un rang, le général Berton choisit le sien dans l'opposition. On le vit à la société des amis de la liberté de la presse ; il publia un écrit qui fait honneur à ses connaissances militaires, mais qui prouve que ses idées politiques étaient peu exactes. Ces écrits ou des pétitions adressées aux Chambres, le firent rayer des contrôles de l'armée par le ministre de la guerre (M. de Latour-Maubourg). Devenu l'objet de la surveillance de la police, il publia un pamphlet extrêmement violent contre M. Mounier, qui la dirigeait alors, et ne tarda pas à s'engager dans un complot con-

tre le gouvernement, qui se termina pour lui de la manière la plus funeste.

Parti de Paris au mois de janvier 1822, le général Berton se rendit à Brest, à Rennes et enfin à Saumur, où il entra en relation avec plusieurs personnes de ces villes et des environs. Dans la nuit du 20 février, Berton quitta Saumur et se rendit à Thouars, où il avait des intelligences, entre autres personnes, avec le commandant de la garde nationale, et l'adjoint au maire. Le 24 février à quatre heures du matin, le général Berton, revêtu de son uniforme, arbore la cocarde et le drapeau tricolore dans la ville de Thouars, proclame un gouvernement provisoire, où il place les noms de cinq membres de l'opposition de la Chambre des Députés, fait et publie des proclamations, et enfin, secondé d'un certain nombre de personnes, s'empare de l'autorité et pourvoit au remplacement ou à la confirmation des fonctionnaires publics. Berton annonçait qu'un mouvement semblable devait avoir lieu simultanément par toute la France, et prenait le titre de général commandant de l'armée nationale de l'Ouest. Il paraît que le cri dominant fut celui de *vive la liberté:* quelques personnes y mêlèrent celui de *vive Napoléon II.* Enfin, une colonne, formée selon l'acte d'accusation, de quinze hommes à cheval et de cent vingt hommes à pied, se mit en marche, tambour battant et bannière déployée, vers la ville de Saumur; ils furent joints en route par quelques personnes des villages environnans. Malgré le grand nombre d'individus qui sont entrés dans le complot, dit l'acte d'accusation, les autorités de Saumur étaient dans la plus profonde sécurité. L'ennemi était déjà arrivé à Montreuil, qui en est éloigné des trois lieues, qu'elles en ignoraient la nouvelle, tandis que de distance en distance, il trouvait des émissaires qui lui faisaient connaître les dispositions prises pour le recevoir. C'est de Montreuil, où la troupe de Berton arriva à trois heures après midi, que les premiers avis furent expédiés aux autorités de Saumur, par le brigadier de la gendarmerie. Aussitôt quelques mesures de défense furent prises dans cette ville. Cependant la troupe de Berton dépassa le pont Fouchard. Après quelques pourparlers avec le maire, le général repassa le pont, le barricada et établit des postes, afin de n'être point surpris : les choses restèrent dans cet état pendant plusieurs heures. Des communications eurent lieu entre les insurgés et les habitans ; Berton et le maire eurent une conférence : la garde nationale demeura rangée en bataille. Les autorités de Saumur tinrent un conseil de guerre, où il fut décidé que l'on attendrait le jour pour charger l'ennemi. Berton occupa sa position jusqu'à minuit environ. Il fut instruit de la détermination du conseil et donna des ordres pour effectuer sa retraite. La ville de Saumur est munie d'un château-fort où se trouvait un dépôt d'armes considérable ; il était occupé par une école de cavalerie, composée de sous-officiers de tous les régimens de l'armée, qui a été dissoute après ces événemens. Le général

donna le signal de la retraite ; il la fit avec ordre, en montrant une sécurité qui ne peut s'expliquer que par la confiance que lui inspira l'inaction de forces bien supérieures aux siennes. Berton, après s'être couché à Montreuil, s'y être rafraîchi avec ses troupes, continua sa marche jusqu'à Brion. Son intention était de se replier sur Thouars, mais déjà on y avait pris des mesures pour y empêcher son retour. Il fallut se séparer ; plusieurs des chefs prirent la fuite : Berton erra dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure. L'acte d'accusation affirme que cette tentative fut l'œuvre d'une société secrète appelée les *Chevaliers de la Liberté* ou *Carbonari*, que cette société est dirigée par un comité dont le siége est à Paris, et que Berton était l'agent principal de ce comité dans les départemens de l'Ouest. Si le premier complot ourdi à Saumur par Delon, Sirjan, etc., eût réussi, il devait se mettre à la tête des rebelles... il est désigné dans la procédure instruite à Nantes contre les *Carbonari*, qui avaient projeté le renversement du Gouvernement, comme devant prendre la direction du mouvement, aussitôt qu'il aurait éclaté. C'est encore lui que l'on indiquait, au mois de mars 1822, pour prendre le commandement des militaires de La Rochelle, qui avaient comploté une révolte.

Cependant Berton avait disparu. Les journaux annonçaient qu'il était passé en Espagne, lorsqu'on apprit tout à coup qu'il venait d'être arrêté le 17 juin, au lieu nommé Laleu, commune de Saint-Florent, dans la maison de campagne de M. Delalande, notaire du lieu, par un sous-officier de carabiniers nommé Wolfel (depuis il a été fait officier), qui s'y prit de la manière suivante. Selon lui sa fidélité aurait été tentée par des personnes de Saumur, dans les projets desquelles il feignit d'entrer pour mieux découvrir leurs desseins, dont il tenait son chef (M. le colonel Bréon, aujourd'hui maréchal-de-camp) informé. Bientôt il fut mis en relation avec Berton qui se tenait caché auprès de Saumur ; il lui amena successivement des militaires de son corps, au nombre de trois. Un jour, revenant de la chasse ensemble, et rentrant dans la maison de M. Delalande, où ils devaient dîner avec quelques autres personnes, tout à coup Wolfel couche en joue le général, en lui disant : « Vous êtes prisonnier. Les trois autres carabiniers en firent autant ; le général dit à Wolfel : « Je ne m'attendais pas à cela de votre part, vous qui venez de m'embrasser. » Wolfel le menaça de faire feu sur lui au moindre mouvement ; ensuite il sortit pour aller chercher un détachement de carabiniers, qui avait été aposté à peu de distance de la maison. C'est alors qu'il vit arriver un individu à cheval, nommé Magnan ; il lui ordonna de s'arrêter, lui déclarant que s'il avançait, il tirerait. Wolfel prétend qu'à cet avertissement Magnan parut vouloir porter la main à ses pistolets, et à l'instant il déchargea les siens et l'étendit raide mort. Il rentra aussitôt dans la chambre où se trouvait Berton et lui ordonna de déposer ses armes. Le général, continue Wolfel, sortit de sous son

gilet, un poignard et un pistolet, qu'il posa sur une table, et lui-même se plaça près d'un lit qui se trouvait là, ayant à côté de lui Baudrillet et Delalande. Peu après des cuirassiers arrivèrent et amenèrent le général Berton prisonnier, dans le château de Saumur.

La Cour royale de Poitiers instruisit une procédure contre le général Berton et contre cinquante-cinq personnes, accusées d'avoir participé avec lui à l'insurrection de Thouars. Un arrêt de la Cour de cassation, rendu sur le réquisitoire du ministère public, pour cause de suspicion légitime, transféra le jugement de cette affaire, de la Cour d'assises des Deux-Sèvres, à celle de Poitiers. Quelques débats préjudiciels eurent lieu : l'accusé récusait la Cour d'assises comme incompétente ; et, conformément à l'article 33 de la Charte, demandait à être jugé par la Cour des pairs : cette prétention ne fut point admise. La composition du jury, que la législation actuelle attribue aux agens du Gouvernement, avait fait imaginer d'appeler en témoignage quelques-uns de ceux qui le composaient. Cette manière indirecte d'étendre les récusations fut repoussée par la Cour. Le général Berton avait choisi pour défenseur Me Mérilhou, du barreau de Paris : l'autorisation prescrite par le décret de 1810 lui fut refusée par le garde-des-sceaux (1) (M. de Peyronet). Au défaut de Me Mérilhou, le général appela Me Mesnard, du barreau de Rochefort ; l'autorisation lui fut également refusée, en même temps qu'on décidait qu'elle lui était nécessaire, ce qui fut contesté par lui. Berton ayant refusé de faire un autre choix, la Cour d'assises de Poitiers lui nomma d'office Me Drault, du barreau de cette ville. Le général Berton qui ne connaissait point cet avocat, et qui surtout ne voulait pas le recevoir des mains de ses juges, refusa d'accepter son ministère. La Cour enjoignit néanmoins à l'avocat de défendre le général ; mais Me Drault refusa énergiquement cette mission, à cause de quoi un arrêt le raya du tableau : cet arrêt a été cassé depuis pour défaut de forme, par la Cour suprême. Dans le cours des débats l'accusé articula les plaintes suivantes : « On m'a mis au secret le plus rigoureux ; on m'a tenu dans des ténèbres continuelles, comme un voyageur que l'on conduit dans une caverne pour l'assassiner. Je n'ai pu communiquer avec Me Drault que le 10 de ce mois (les débats s'ouvrirent le 26). Le 11 seulement j'ai obtenu la permission de lui passer des notes. Lors de mon interrogatoire, M. le président m'a dit que l'avocat qu'on me nommerait d'office viendrait dans ma chambre conférer avec moi ; que les gendarmes se retireraient à quelque distance et me laisseraient maître de communiquer avec mon défenseur. Malgré cette promesse, je n'ai pu voir Me Drault qu'à travers deux grilles dont les barreaux sont très-rapprochés ; je ne l'ai pu qu'assisté du geôlier et de deux gen-

(1) M. Mérilhou offrit de venir défendre le général comme ami et sans qualité d'avocat ; à ce titre il suffisait d'obtenir l'agrément du président de la Cour d'assises : cet agrément lui fut refusé.

darmes. M. le président a eu la bonté de modifier cet ordre et de prescrire à mes gardiens de se retirer à quelque distance, en observant toutefois de ne pas me laisser recevoir des papiers. Le 13 août je remis à Me Drault quelques notes : le concierge Champion était à côté de moi : il avait la tête placée dans la porte, presque sur mes épaules. Comme je l'ai écrit à M. le président, j'ai le malheur d'avoir l'ouïe un peu dure, et Me Drault ne pouvait dans ces circonstances me parler bas. Jamais on n'a interprété le code d'instruction criminelle comme on l'a fait à mon égard, jamais on n'a imaginé de pareils subterfuges. Le 29 du mois dernier (juillet), M. le président m'a fait prévenir que mon pourvoi contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation devait être consigné sur le registre du greffe. Le 3 de ce mois Me Drault voulut me passer ses notes; le concierge s'en est emparé, en disant qu'il avait ordre d'en agir ainsi. Ces notes furent portées chez M. le procureur-général, qui défendit de me les communiquer. Je fis mon pourvoi d'après des articles de loi que je ne connaissais pas : Me Drault fut obligé de venir le lendemain m'en faire changer la rédaction... Je déclare à la Cour que jusqu'à ce jour, je n'ai eu aucune véritable communication avec mon défenseur. »—« Le geolier et les gendarmes, ajoutait Me Drault, ne se tenaient pas assez éloignés de nous pour que je pusse parler assez bas pour n'être pas entendu..... Je dois dire en mon âme et conscience que ce mode de communication m'a paru si peu propre à remplir le vœu de la loi, si dangereux pour moi et pour l'accusé, que je n'ai cru pouvoir lui faire aucune question. Tout ce que je lui ai dit je l'ai dit à très-haute voix, parce qu'une réponse mal saisie, mal interprétée, pouvait compromettre les intérêts des accusés. » Ces plaintes furent l'occasion d'un débat qui parut en constater l'exactitude, et que M. le président termina en soutenant que le mode de communication appartient exclusivement au président et au procureur-général. Nous devons ajouter que les accusés étaient conduits à l'audience dans des chariots fermés, où ils se plaignaient de manquer d'air; qu'ils y étaient attachés avec des cordes; qu'en une occasion l'un d'eux en fut retiré blessé; que les nombreux soldats qui les entouraient faisaient fermer les portes des maisons qui se trouvaient sur leur passage; que les fils du général Berton éprouvèrent des entraves de plus d'un genre pour obtenir la permission de venir à Poitiers, avant et après la condamnation du général; et enfin qu'on ne leur accorda pas même la triste faveur d'assister chaque jour au procès de leur père. Dans la séance du 11 septembre Me Drault se leva et dit: « M. le président, je suis chargé par le fils du général Berton de vous prier de lui donner le moyen de pénétrer jusque dans la salle de l'audience : ce jeune homme est consigné sur la place Saint Didier. — *M. le président :* Je ne le puis, il a déjà assisté à la séance d'hier...! »

Le système de défense du général Berton pendant l'audition des témoins, consista à soutenir qu'il ne

s'était pas positivement insurgé et n'avait point fait acte d'usurpation de l'autorité souveraine ; que son but aurait été non le changement de dynastie, ou le changement de la forme du gouvernement, mais seulement le redressement des griefs allégués contre l'administration actuelle. Ce système peu soutenable, laissait beaucoup de prise à l'accusation, et chargeait quelques-uns des co-accusés ; aussi le général se vit bientôt réduit à l'abandonner. On va l'entendre lui-même présenter sa défense, que sa longueur et ses digressions nous forcent à ne présenter que par extrait.

« Messieurs les jurés, j'ai été long-temps le maître de ne pas paraître devant vous ; j'aurais pu m'embarquer pour l'Espagne aussi facilement que l'ont fait les officiers qui étaient avec moi ; long-temps après leur départ, j'ai eu encore à ma disposition un bâtiment pour m'y conduire. Plusieurs personnes dans le pays où j'étais, m'engageaient continuellement à m'y rendre, entre autres une dame qui avait fait d'avance les frais et les préparatifs de mon voyage ; mais j'ai pensé que fuir loin de la France était indigne de moi, et que je commettrais une lâcheté en quittant son territoire, pendant qu'un certain nombre de mes co-accusés étaient dans les fers. De grands intérêts particuliers m'appelaient pourtant en Espagne. Ce que je dis, messieurs, ne vous étonnerait pas si j'avais l'honneur d'être mieux connu de vous. J'ai eu même l'intention de me constituer prisonnier avec les autres accusés, afin de pouvoir faire connaître la vérité à messieurs les juges, et je l'eus fait, si un autre homme que M. Mangin eût été procureur-général près cette cour.....

» On n'a rien épargné, messieurs, pour tâcher de nous avilir à vos yeux : les épithètes les plus offensantes, peu généreuses envers des accusés, de la part d'un magistrat revêtu d'aussi éminentes fonctions, ont montré un caractère irascible et peu de dignité. Le courage que l'on croit déployer lorsqu'on est certain de ne courir aucun risque, de n'être exposé à aucun danger, n'est qu'une fanfaronade ridicule ; et quand M. le procureur-général s'est cru autorisé, sur un faux rapport, à se servir envers nous du mot de *lâcheté*, nous l'avons méprisé.....

» M. le procureur-général, par un jugement anticipé, m'a qualifié d'ex-général, sur son acte d'accusation, sans connaître la catégorie dans laquelle je me trouvais. J'ai été mis à la solde de réforme au 1^er^ août de l'année dernière, ce qui ne diminue que les appointemens, mais cela n'ôte pas le grade : on peut même être mis tout à coup en activité.....

» Au fond de ma tranquille retraite, où je gémissais sur la détention de mes co-accusés, j'ai eu l'occasion de lire des journaux ; et, n'ayant pas trouvé le nom de Grandménil parmi ceux des hommes arrêtés ou fugitifs, j'ai craint qu'on ne cherchât de nouveau à exciter les habitans des campagnes surtout, à faire des tentatives inutiles et dangereuses, pour délivrer leurs concitoyens.

» Je désirais pouvoir revenir dans le département de Maine-et-Loire, dans les environs de

Thouars, y voir quelques citoyens notables, afin qu'ils pussent d'abord faire connaître aux prisonniers que je ne m'étais pas sauvé en Espagne, comme l'avaient annoncé tous les journaux; et le premier fut celui des *Débats*, qui m'avait fait embarquer près de La Rochelle. En second lieu, je voulais détromper ceux qui n'étaient point compromis et les empêcher de se compromettre, et c'est ce que j'aurais fait; j'aurais rendu un plus grand service que ne l'a fait le maréchal-des-logis Wolfel, en devenant un des suppôts de la police.

» J'ai su que Grandménil avait envoyé quelqu'un à ma recherche, qui n'a pu me trouver, mais qui avait pu acquérir des présomptions que j'étais dans la Saintonge. Il y est venu lui-même: par la ténacité de ses recherches, il a trouvé moyen de me faire parvenir une lettre, par laquelle il me priait de le recevoir. J'y consentis; il me parla de suite de toutes les arrestations qu'on avait faites; je ne les croyais pas aussi nombreuses. Il vit la peine que cela me causait; il me parla alors de l'esprit de quelques maréchaux-des-logis des carabiniers; je lui répondis que tout ce qu'il me disait ne m'apprenait autre chose, sinon qu'il allait au moins cette fois là se faire arrêter, s'il n'en compromettait pas d'autres, et qu'un régiment qui avait à peu près, comme tous les autres, cinquante sous-officiers et autant d'officiers, n'était pas à la disposition de quelques individus; qu'il devait en croire mon expérience militaire. Il me supplia de venir voir cela par moi-même; je lui répondis que je le voulais bien, si on me promettait de suivre mes conseils; il me le promit, et cet homme avait beaucoup d'influence dans les campagnes. Quelques jours après j'entrepris ce voyage, qui pouvait me donner l'occasion de calmer les esprits s'il était nécessaire; d'empêcher les gens trop crédules de se compromettre, en même temps que j'aurais pu faire connaître que je n'avais pas quitté la France.....

» Je reviens à l'acte d'accusation dressé par M. le procureur général, et je déclare qu'il est faux en principe et dans ses conséquences, et par les suppositions et inductions qu'il renferme.

» Le mouvement qui eut lieu à Thouars le 24 février dernier, n'avait pas pour but de renverser le gouvernement du roi, et était encore bien moins dirigé contre S. M., puisqu'il était l'œuvre des chevaliers de la liberté, dont le premier acte de leurs statuts est *le maintien et la conservation du roi et de l'auguste famille régnante, le soutien de la Charte*, avec l'engagement de combattre les ennemis de la liberté, qui sont ceux de la Charte. Je ne me rappelle pas bien si ce sont là les propres mots de ce premier article, mais je suis sûr que tel en est le sens; il m'a été lu à Saumur, en présence de beaucoup de chevaliers de la liberté, qui m'ont juré d'y persister entièrement et m'ont fait promettre d'y adhérer; personne de nous n'a dû ni pu parler de gouvernement provisoire en France.

» Il n'est pas vrai que je sois le chef de cette entreprise; il ne m'est pas plus permis de m'en faire les honneurs que de m'attribuer celui d'avoir fait arborer les trois cou-

leurs nationales, que S. M. Louis XVIII a portées, qui ont depuis flotté avec gloire dans les quatre parties du monde, et sous lesquelles le nom français s'est immortalisé: aucune puissance de la terre ne peut détruire ces vérités. La résolution était prise d'arborer les trois couleurs, et je n'avais pas le droit d'en décider autrement.

» Le mouvement qui a eu lieu à Thouars n'a point été préparé par moi; il a pu être déterminé par ma présence; il aurait pu avoir lieu sans moi. Je n'y ai rien organisé, je n'y connaissais personne, j'y ai trouvé ce qui y existait. On ne crée pas de semblables choses dans un jour ni dans un mois; mais c'est le fruit d'un grand et long mécontentement. Il faut s'être communiqué long-temps et souvent les mécontentemens réciproques, pour en venir au point de prendre un parti. J'ai laissé chacun libre d'y participer ou de se retirer, ce que les uns ont fait. Les proclamations dont il est question dans l'acte d'accusation ne m'étaient pas connues. Je ne les ai point lues; j'ignore qui les a faites, qui les a apportées à Thouars, ou, si elles ont été faites dans cette ville; elles ne sont point signées par moi, et je n'en suis pas l'auteur. La plupart des accusés, ici présens, n'étaient point sur la place quand on les y a lues.

» M. le procureur-général prétend en outre que mon nom est cité dans une procédure instruite à Nantes contre des carbonari, et dans une insurrection militaire de La Rochelle, du mois de mars dernier, deux choses dont je n'ai eu connaissance que par son acte d'accusation. Où est la preuve de ces assertions erronées? quelques délations, peut-être soufflées aux oreilles de quelques malheureux inculpés, afin de leur faire espérer leur grâce, qu'on attache pour les tromper, au prix honteux d'une fausse dénonciation, dont on adoucit l'expression en l'appelant révélation.....

» Je ne suis point chevalier de la liberté; si je l'étais, je serais loin de le désavouer, et j'ignore ce que c'est que les carbonari, dont M. le procureur-général m'avait parlé lors de mon interrogatoire, et que par son acte d'accusation il semble confondre avec les chevaliers de la liberté....

» Nous avons été conduits devant vous, messieurs, dans des cages montées sur quatre roues, enchaînés deux à deux, traversant deux haies de soldats, précédés et suivis par des pelotons d'infanterie et de cavalerie, tandis que les rues aboutissant à celles qui conduisent de la prison au palais, sont en outre barrées par des troupes. Vu les mesures extraordinaires de sûreté, la gendarmerie, qui voyait sa responsabilité très-à couvert, prit sur elle de nous ôter les fers; le général Malartic ordonna qu'on nous les remît; on fit des représentations à la Cour sur les accidens qui pouvaient en résulter; elle ordonna un traitement plus humain. On nous ôta une seconde fois nos fers; le même général ordonna alors de nous attacher avec des cordes, ce qui a eu lieu jusqu'aujourd'hui.

» M. le procureur-général Mangin a fermé l'entrée de la prison à mes enfans, venus exprès de Paris pour me voir, avec une

permission du ministre de la guerre qui les autorisait à rester trois jours à Poitiers ; et ils étaient partis, l'un d'Avignon, l'autre de Nantes, pour aller solliciter cette permission à Paris. On m'a refusé la consolation d'embrasser mes deux fils. Veuillez bien remarquer, messieurs, que mes fils avaient une permission d'un des ministres du roi, spécialement pour venir me voir et rester trois jours à Poitiers, afin de pouvoir juger toute l'étendue de la dictature de M. le procureur-général du roi, qui n'a pas voulu permettre que je les visse. Cette épreuve, messieurs, m'a causé bien du chagrin ; et c'est ce que l'on voulait. Mes enfans ont dû retourner de suite à Paris, avec une douleur égale à la mienne ; mais indépendamment de l'ordre du ministre de la guerre, ils obtinrent bien vite celui du ministre de l'intérieur, tenant le portefeuille de la justice, pour communiquer avec leur père. M. le procureur-général n'a pas pu s'y refuser cette fois-ci, ni leur faire faire antichambre dans la cour, comme la première fois ; on s'est contenté de faire prendre des mesures surabondantes, des précautions de surveillance, pendant que mes deux fils étaient à mes côtés, sous les verrous. M. le procureur-général n'a pas voulu permettre qu'ils dînassent une seule fois avec moi.....

» Je ne puis répondre à tout ce que vous a dit hier M. le procureur-général ; c'est ce qu'il avait déjà dit dans son acte d'accusation. Il m'a de plus noté comme un collaborateur de *la Minerve ;* c'est m'accorder trop de mérite que de m'associer aux écrivains qui rédigeaient cette feuille périodique. Je me rappelle d'y avoir fait insérer trois lettres, l'une pour réfuter des injures que lord Stanhope avait vomies contre la nation française ; l'autre en réponse à l'Ermite de la Province, qui avait rendu compte de la bataille de Toulouse, et elle avait pour but de faire connaître une action d'éclat, la plus intrépide, faite par un nommé Vincent, maréchal-des-logis au 22e régiment des chasseurs. La troisième était en faveur du général Cambronne, que des journaux avaient attaqué. Je n'ai jamais eu d'autres rapports avec *la Minerve ;* chacun pouvait y faire insérer des lettres.

» M. le procureur-général vous a présenté le prétendu Comité directeur, sur des preuves morales, comme le Vieux de la Montagne, qui faisait partir du mont Liban un homme pour aller assassiner saint Louis, et qui, sur d'autres rapports avantageux à ce monarque, envoya un second émissaire pour donner contre-ordre. Il vous a parlé de son indulgence, messieurs, et il vous demande beaucoup de sang. Si votre conscience vous dit qu'il faut en verser, je ferai bien volontiers le sacrifice du mien ; j'en ferais surtout le sacrifice avec joie, s'il pouvait rendre la liberté à tous ceux qui m'ont suivi jusqu'à Saumur. Vous pouvez les épargner, messieurs ; aucun sentiment intérieur ne doit vous en faire de reproche ; je désirerais, en ce cas, pouvoir fournir à moi seul assez de sang pour apaiser la soif de ceux qui en paraissent si altérés. Pendant vingt ans, j'en ai versé sur quel-

ques champs de bataille; j'y ai épargné celui des émigrés lorsqu'ils se battaient contre nous. J'en ai sauvé, comme bien d'autres de mes compagnons d'armes l'ont fait; et cette générosité avait ses dangers. Je n'ai jamais fait couler une goutte de sang français. Celui qui me reste est pur; il est tout français.

» J'ai exposé long-temps ma vie avec gloire pour mon pays. Si je devais la perdre par la main de mes concitoyens, je leur présenterais encore ma poitrine avec le même courage que j'ai toujours montré devant les ennemis de la France. Nos noms, messieurs, seront inscrits ensemble dans l'histoire : la France et l'Europe nous jugeront sévèrement et sans partialité. Quoi qu'il puisse arriver, mon cœur n'a rien à craindre, et ma devise, comme elle a toujours été, sera celle-ci :

« Dulce et decorum est pro patriâ mori. »

M. Mangin, procureur-général, qui avait été chef de division au ministère de la justice sous l'administration de 1819, soutint l'accusation avec beaucoup de véhémence; il inculpa même gravement plusieurs membres de l'opposition de la Chambre des Députés, qui avaient été nommés dans les débats. Ceux-ci demandèrent à la Cour de cassation l'autorisation de réclamer une réparation des tribunaux; ils n'obtinrent pas cette autorisation, mais la Cour suprême admit dans son arrêt, la possibilité de juger peu mesurées les expressions du procureur-général de Poitiers. Après dix-sept jours de débats, le jury fit connaître sa déclaration, à la suite de laquelle Berton et cinq de ses co-accusés furent condamnés à mort (1). Trente-deux furent condamnés à l'emprisonnement. En dépeignant le tableau qu'offrit ce moment terrible, le narrateur des débats nous signale la circonstance suivante : « Sauzais se jette dans les bras de son avocat, l'embrasse les larmes aux yeux. M. le général Malartic prévient aussitôt les défenseurs que, par ordre de M. le président, il est défendu à toutes personnes d'approcher des prévenus, ni de leur parler. *M^e. Bréchard :* Quoi, M. le général, même aux avocats? — *M. de Malartic :* Oui, monsieur, même aux avocats, par ordre de M. le président (2). » Le général Berton se pourvut en cassation contre l'arrêt de sa condamnation. MM. Isambert et Mérilhou plaidèrent le pourvoi. Le premier s'exprimait en ces termes : « Nous avons mis à profit le délai de huitaine que la Cour a bien voulu nous accorder. M. Ch. Berton, fils du général, a obtenu le len-

(1) Le colonel Alix avait été déclaré coupable de complot par le jury, à la majorité de sept voix contre cinq; mais la majorité de la Cour se réunit à la minorité du jury, pour le sauver de la mort. Il a été condamné à cinq ans de détention, comme non-révélateur.

(2) M. de Malartic a été nommé comte, « en témoignage, dit M. le duc de Bellune, ministre de la guerre, du zèle, de l'activité, de la prévoyance, avec lesquels il a dirigé le service de la place de Poitiers, pendant le jugement du général Berton » (Lettre du 11 octobre 1822).

demain, à la préfecture de police, un passe-port pour Poitiers. Ses premières recherches sur l'âge de M. Boisnet, le septième juré, n'ont rien produit. Il les continuait avec toute l'activité qu'un fils peut mettre pour sauver la vie de son père, quand l'autorité militaire a cru devoir le mettre en surveillance, sous prétexte qu'il était militaire, et que, s'il exhibait un passe-port régulier, il n'était porteur d'aucun congé. M. Berton fils est présent à l'audience ; il nous autorise formellement à articuler les faits suivans : M. le général Malartic, commandant le département, l'a consigné à domicile sous la surveillance des gendarmes, sous le prétexte qu'il était militaire, avec défense de communiquer au dehors. M. Berton répondit qu'il avait été placé en congé illimité, ce qui le mettait hors des cadres de l'armée ; que dès-lors il était rentré dans la vie civile, et qu'à cette fin un passe-port régulier lui avait été délivré par l'autorité civile. Ces difficultés ont forcé M. Berton fils à revenir à Paris, sans avoir pu se procurer la preuve de l'âge du juré. »

L'avocat indiquait ensuite les moyens de l'accusé, qui déclarait s'inscrire en faux contre le procès-verbal des débats tenus devant la cour d'assises de Poitiers, et porter plainte contre les membres qui la composaient, spécialement contre M. le procureur-général, qu'il disait avoir agi par inimitié contre lui, et à l'égard duquel, ajoutent les conclusions, « cette inimitié est prouvée notamment par les insultes portées au malheur de l'accusé pendant la durée des débats, et par les accusations de lâcheté, tout-à-fait étrangères à l'accusation. » Me Mérilhou plaida ensuite avec beaucoup de chaleur les moyens de cassation ; mais la plainte ne fut point admise, et le pourvoi en cassation fut rejeté.

Cette décision parvint à Poitiers par estafette, dans la nuit du 4 au 5 octobre. L'arrêt fut lu aux condamnés le 5, à sept heures du matin. A huit heures on commença les apprêts de l'exécution. Le greffier s'étant présenté à la prison pour donner lecture aux condamnés Berton et Caffé de l'arrêt de la Cour de cassation qui rejette leur pourvoi, Berton, après avoir entendu les premières phrases, interrompit le greffier en lui disant : « C'est bon, c'est bon, en voilà bien assez. » Il se plaignit au geôlier de ce qu'on n'avait pas fait venir un barbier qu'il avait demandé pour se faire raser. L'exécuteur arriva ensuite pour arranger les vêtemens et la chevelure du général, de manière à faciliter l'exécution : il coupa tout le collet de l'habit, et rasa les cheveux du cou : « Ne pouviez-vous pas, lui » dit le général, vous contenter » de rabattre le collet de mon » habit, sans le couper ainsi ? » A onze heures on le fit passer dans la cuisine de la prison, où l'attendaient deux missionnaires. Dès qu'il les aperçut, le général leur dit : « Messieurs, dispensez-» vous de m'accompagner. Je sais » aussi bien que vous tout ce que » vous pourrez me dire ; je n'ai » pas besoin de votre ministère. » Une petite charrette découverte l'attendait dans la cour de la prison ; Berton y fut placé, les mains

liées derrière le dos ; un missionnaire était à sa droite et un autre à sa gauche : l'exécuteur était derrière lui pour le soutenir. Berton l'avait chargé de ce soin, attendu, disait-il, que n'ayant pas les bras libres, le mouvement de la charrette aurait pu le renverser. Les ecclésiastiques placés à ses côtés lui adressèrent quelques paroles ; mais, d'après son refus obstiné de les écouter, ils cessèrent de lui parler, et se tinrent jusqu'au lieu de l'exécution, la tête appuyée dans les deux mains (1). Berton, qui par sa taille élevée dominait les deux missionnaires, promenait à droite et à gauche des regards assurés. Arrivé au lieu du supplice, il franchit avec fermeté les degrés de l'échafaud, cria : *Vive la liberté ! vive la France !* et reçut le coup fatal (1). Ses deux

(1) Nous suivons le récit de la plupart des journaux et relations de l'époque ; nous devons dire néanmoins que ces circonstances ont donné lieu à la correspondance suivante, que nous plaçons sous les yeux du lecteur :

A M. le Rédacteur du *Journal des Débats*.

Poitiers, 15 octobre 1822.

« Monsieur, j'ai eu pendant un mois de fréquens entretiens avec le général Berton. Il n'a jamais refusé les secours de la religion ; il me promettait de remplir tous les devoirs qu'elle impose, si son arrêt de mort était confirmé par la Cour de cassation. Le jour de l'exécution de Berton, je me rendis de grand matin à la prison avec M. Baudouin, prêtre missionnaire. Je lui exposai la nécessité du sacrement de pénitence, et lui rappelai la promesse qu'il m'avait faite si souvent de mourir en chrétien. Il m'écouta en silence, m'embrassa, et accepta le confesseur que je lui présentai.

» Berton s'est confessé deux fois, avant son départ de la prison. Lorsque le moment de marcher à la mort fut arrivé, Berton devint d'une faiblesse extrême : la pâleur de son visage, l'altération de tous ses traits, le rendaient méconnaissable. J'ai accompagné le général jusqu'à l'échafaud, avec M. Baudouin. Il ne nous a point dit de le laisser tranquille, ni aucune parole désobligeante.

» Je suis, etc.

» Lambert, vicaire général de Poitiers. »

A M. le Rédacteur du *Courrier français*.

« Monsieur, c'est avec un profond étonnement que nous avons vu, dans le numéro du *Journal des Débats* de ce jour, la lettre de M. l'abbé Lambert, vicaire général de Poitiers.

» Nous concevons aisément que M. le vicaire général cherche à donner à son zèle tout l'éclat et toute la publicité possibles ; mais il est une douleur légitime qu'il aurait dû respecter, et il nous semble qu'il y a bien peu de charité chrétienne dans la phrase de sa lettre qui tend, en démentant la voix publique, à faire croire que le général Berton a montré une *faiblesse* extrême, et à flétrir ainsi les derniers momens de notre infortuné père.

» Dans cette circonstance, il ne reste pas même à M. le vicaire général l'excuse de ne point nous connaître, lui qui nous écrivit à Poitiers, le 6 octobre, « Qu'il faisait des vœux pour que la justice des hommes ne fît point retomber tôt ou tard les fautes du père sur la tête des fils.

» Agréez, etc.

» A. Berton, Ch. Berton.

» Paris, 19 octobre 1822. »

(1) Voici le tableau des *exécutions à mort*, à cause de conspiration ou embauchage pour les rebelles, pendant l'année 1822 : *Sirjan*, sous-officier, fusillé à Tours, par jugement d'un conseil de guerre ;

fils étaient partis de Paris aussitôt après le rejet du pourvoi, espérant pouvoir embrasser leur père; mais lorsqu'ils sont arrivés à Poitiers, il avait cessé de vivre. Ces jeunes gens, qui étaient officiers de cavalerie, ont jugé convenable de donner leur démission. On leur a refusé la permission qu'ils ont sollicitée, de placer une pierre au lieu où reposent les ossemens de leur père. Le général Berton était officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. Une note, insérée dans quelques journaux français peu après sa condamnation, annonça que « le général Berton ayant cessé d'appartenir à l'Orde royal de l'Épée, de Suède, son nom vient d'être rayé de la liste des chevaliers de cet ordre. »

On a publié à Paris, vers l'époque du procès, deux portraits lithographiés du général Berton. Cet événement a donné lieu encore aux publications suivantes :

Relation circonstanciée de l'affaire de Thouars et de Saumur, précédée d'une notice biographique sur le général Berton, par Charles Laumier. Paris, Plancher, 1822, in-8, 3 feuilles.

Cette brochure, publiée avant l'arrestation du général Berton, renferme plusieurs inexactitudes.

Procès de la conspiration de Thouars et Saumur. Poitiers, Catineau, 1822, in-8 de 468 pages.

L'imprimeur de cette relation avait été condamné contradictoirement, pour cause d'infidélité et mauvaise foi, par la Cour d'assises de Poitiers, bien qu'il eût fait défaut; mais un arrêt de la Cour de cassation a infirmé cette sentence, à cause de cette violation de la loi.

Procès des conspirateurs de

Vallée, capitaine en retraite, guillotiné à Toulon le 4 mai, par arrêt de la cour d'assises du Var; *Adolphe Maillard*, adjudant de l'ex-garde, fusillé à Bayonne le 17 août, par jugement du deuxième conseil de guerre de la 11e division militaire; *Caron*, lieutenant-colonel en retraite, fusillé à Strasbourg le 1er octobre, par arrêt du conseil de guerre de la division militaire (voyez l'article Caron, ci-après); *Berton*, maréchal-de-camp, âgé de cinquante-trois ans, guillotiné à Poitiers; *Guillaume Saugé*, propriétaire, guillotiné à Thouars, âgé de cinquante-six ans; *François Jaglin*, ancien militaire, âgé de trente-un ans, guillotiné à Thouars; *Pierre Caffé*, ancien chirurgien major, membre de la Légion-d'Honneur, âgé de quarante-quatre ans, s'est soustrait à l'exécution, le matin même du supplice, en s'ouvrant l'artère crurale. *Bories*, *Pommier*, *Raoulx*, *Goubin*, tous quatre âgés de vingt-cinq à vingt-neuf ans, sous-officiers dans le 45e de ligne, guillotinés à Paris, au mois de septembre, par arrêt de la Cour d'assises de cette ville. Des portraits lithographiés de ces derniers, et des relations de leur mort également lithographiées, ont circulé clandestinement.

Ont pareillement été condamnés à mort, mais ont obtenu commutation de peine: *Roger*, écuyer, à Metz, comme complice de Caron; *Duret*, cultivateur, et *Baudrillet*, à Orléans; *Henri Fradin*, adjoint au maire de Thouars, et *François Sénechault*, propriétaire de Thénezai, comme complices de Berton.

Des condamnations à mort par *contumace*, ont été prononcées en plus grand nombre, savoir: *onze* à Poitiers, *sept* à Colmar. Il a été prononcé aussi d'autres condamnations capitales, à Nantes, à Saumur, sans parler des condamnations à des détentions plus ou moins longues, dont le nombre est considérable.

Thouars et de Saumur. Cour d'assises de la Vienne. Poitiers, Barbier, in-8, 22 feuilles. — M. Barbier est l'imprimeur de la préfecture.

Cour de cassation. Mémoire pour le général Berton. Paris, Constant-Chantpie, 1822, in-4, 6 feuilles.

Liste des ouvrages de J. B. Berton.

I. *Précis historique, militaire et critique des batailles de Fleurus et de Waterloo, dans les campagnes de Flandres, en juin 1815; de leurs manœuvres caractéristiques et des mouvemens qui les ont précédées et suivies; avec une carte pour l'intelligence des marches.* Paris, Delaunay, 1818, in-8, 5 feuilles un quart.

II. *Commentaire sur l'ouvrage, en dix-huit chapitres, précédé d'un* Avant-propos, *de M. le général J. J. Tarayre, intitulé :* De la force des gouvernemens, ou du rapport que la force des gouvernemens doit avoir avec leur nature et leur constitution. Paris, Magimel, 1819, in-8, 12 feuilles et demie.

III. *A MM. les membres de la Chambre des Pairs, et à MM. les Députés des départemens au Corps législatif.* Paris, Guiraudet, 1821, in-8, une demi-feuille.

C'est une pétition pour réclamer contre la mesure par laquelle le général avait été rayé des contrôles de l'armée.

IV. *Considérations sur la police; Observations touchant les bruits qu'elle répand; précédées d'une Lettre à M. le baron Mounier, directeur général de la police du royaume.* Paris, Denugon, 1820, in-8, 4 feuilles.

La *Lettre à M. le baron Mounier,* a été réimprimée plusieurs fois, savoir : 2e *édition,* sous ce titre, *Lettre sur la mort de Napoléon.* — 3e *édition, corrigée et augmentée.* Paris, Dupont, 1821. — 6e *édition, augmentée d'un Avis du budjet du baron Mounier sous l'empire, et d'un extrait du* Morning Chronicle, *du 21 juillet* 1821. in-8, trois quarts de feuille. — Quelqu'un a publié : *Observations sur un écrit de M. le général Berton.* Paris, le Normant, 1820, in-8, de deux feuilles.

Le général Berton a donné des articles à la *Minerve française,* aux *Annales des faits et sciences militaires*, publiées chez M. Panckoucke en 1819, et à l'ouvrage intitulé, *Victoires et conquêtes des Français, depuis* 1789, publié par le même libraire. Son nom se trouve cité plusieurs fois dans cette dernière compilation.

BERVIC (Charles-Clément-Balvay), graveur, naquit à Paris en 1756. Il se livra de bonne heure à l'étude de l'art qu'il a exercé avec tant de distinction, et eut pour premier maître Georges Wille, dont les ouvrages sont encore estimés aujourd'hui. M. Bervic s'appropria la manière brillante de son maître, mais il lui devint bien supérieur par le goût et le sentiment. La pureté et la délicatesse de son burin, l'arrangement et l'harmonieux effet de ses tailles, feront de tout temps l'admiration des connaisseurs; aucun autre graveur, sous ce rapport, n'a plus approché de la perfection. «Son nom ne sera jamais prononcé, a dit M. Quatremère de Quincy, sans rappeler une des

plus belles époques de la gravure en France. » M. Bervic fut reçu à l'Académie de peinture comme agrégé, en 1784, et obtint un logement aux galeries du Louvre. Nommé membre de l'Institut, section de gravure, le 28 février 1803, il a été successivement décoré des ordres de la Légion-d'Honneur, de la Réunion et de Saint-Michel. La lenteur ordinaire de son travail, et l'affaiblissement de sa vue, dans les dix dernières années de sa vie, l'avaient comme enlevé aux beaux-arts, et même fait passer pour mort dans quelques biographies. M. Bervic est décédé à Paris le 23 mars 1822, âgé de soixante-six ans. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut, a prononcé un discours sur sa tombe : il est imprimé dans le *Journal des Savans* du mois d'avril 1822. Le portrait de M. Bervic est lithographié dans la collection des membres de l'Institut, publiée par M. Jules Boilly. On a publié : *Catalogue d'un choix précieux d'estampes de célèbres graveurs anciens et modernes*, etc., *après le décès de M. le chevalier Bervic, par F.-L. Regnaud-Delalande.* Paris, 1822, in-8, 3 feuilles et demie.

Liste des ouvrages de Ch.-Cl. Bervic.

I. *Le Repos ; la Demande acceptée ;* deux sujets d'après Lépicié. Ce fut le premier ouvrage de l'auteur, et dès lors sa réputation fut établie.

II. *Portrait de Linné*, d'après Roslin.

III. *Portrait de M. Senac de Meilhan*, d'après Duplessis.

IV. *Portrait de M. de Vergennes*, d'après le dessin de Bervic lui-même, exécuté d'après nature.

V. *Louis XVI, restaurateur des libertés publiques*, portrait en pied, grande dimension, d'après Callet, *dédié à l'Assemblée nationale.* Ce portrait, savamment historié, offre une très-belle estampe, qui a toujours conservé un prix élevé. Les épreuves en sont d'ailleurs rares, la planche ayant été brisée au bout de quelques années, par les ordres du gouvernement révolutionnaire.

VI. *L'Innocence*, d'après M. Mérimée, publiée par la Société des Amis des arts.

VII. *Saint-Jean*, d'après Raphaël ; petite estampe, dans la *Galerie de Florence.*

VIII. *L'Éducation d'Achille*, d'après M. Regnault.

IX. *L'Enlèvement de Déjanire*, d'après le Guide.

Ces deux articles, supérieurement exécutés, ont obtenu la plus brillante popularité ; on les trouve dans la plupart des cabinets ornés avec luxe.

X. *Le Groupe du Laocoon*, dans le *Musée français*, de Robillard-Péronville et Laurent. Cette estampe, qu'on regarde comme l'un des chefs-d'œuvre de l'art de la gravure, et qui est certainement celui de l'auteur, l'occupa pendant dix années. L'artiste a su y concilier deux genres de beauté trop souvent incompatibles, la vigueur du ton et de l'effet général, avec le fini le plus précieux dans les détails. Les estampes de Bervic, que la postérité placera à côté des Drevet et des Nanteuil,

étaient déjà extrêmement recherchées de son vivant : elles ne peuvent manquer d'acquérir désormais le plus haut prix.

BOMBELLES (Marc-Marie, marquis de), évêque d'Amiens, naquit à Bitche, en Lorraine, le 8 octobre 1744. Entré jeune au service, il commanda une compagnie dans les hussards de Berchiny, et fut successivement ambassadeur de France en Portugal et à Venise. C'est en cette qualité qu'il refusa de prêter le serment prescrit par l'Assemblée constituante à tous les fonctionnaires publics, ce qui l'obligea de cesser ses fonctions, mais lui valut une pension de 1000 ducats de la part de la reine de Naples. La *Biographie des hommes vivans*, prétend qu'il ne cessa pas pour cela d'être employé par le roi ; et le *Moniteur* du 1er août 1792, le signale comme dirigeant des *intrigues* à Stockholm. M. de Bombelles prit ensuite du service dans l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes jusqu'au licenciement. En 1795, il publia à Francfort, un écrit en faveur de la monarchie, intitulé : *la France avant et depuis la révolution*. M. de Bombelles avait épousé mademoiselle de Mackau, fille de Madame la baronne de Mackau, sous-gouvernante des enfans de France, et qui, élevée avec Madame Elizabeth, était devenue son intime amie. Ayant perdu sa femme en 1800, il se retira en Silésie, entra dans l'état ecclésiastique et obtint du roi de Prusse un Canonicat de Breslaw, puis une prévôté qui lui donnait le titre de prélat. Il ne rentra en France qu'après la Restauration, en 1814 ; fut nommé en 1816 premier aumônier de Madame la duchesse de Berry, puis évêque d'Amiens l'année suivante ; mais il ne fut sacré qu'en 1819. Il avait porté la parole dans plusieurs cérémonies religieuses, notamment à la bénédiction des drapeaux des légions en garnison à Paris, le 28 mai 1816. M. de Bombelles est mort à Paris, à l'Elysée Bourbon, le 5 mars 1822, à deux heures et demie du matin. Son corps a été transféré à Amiens et déposé dans le caveau de ses prédécesseurs. Durant sa carrière militaire il était parvenu au grade de maréchal de camp, et avait obtenu les décorations de Saint-Louis et de Saint-Lazare. Il avait eu de son mariage trois fils et une fille ; les fils ont pris du service dans la diplomatie autrichienne ; l'un d'eux, qui se destinait à l'état ecclésiastique, est mort depuis le retour de son père en France. Madame la marquise de Travanet, auteur de la romance du *Pauvre Jacques*, est sœur de M. l'abbé de Bombelles. Le portrait de M. de Bombelles a été lithographié par Pingret. Paris, Engelmann, 1822, petit in-fol.

BOURBON (Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de), naquit à Saint-Cloud le 9 juillet 1750. Elle était fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du régent ; et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Sa beauté fit une vive impression sur le duc de Bourbon-Condé (M. le duc de Bourbon, prince de Condé actuel), à peine sorti de l'en-

fance, et moins âgé qu'elle de trois années. L'amour du jeune duc pour cette princesse, les soins qu'il lui rendit, et l'impatience qu'il témoigna d'être son époux, fournirent à Laujon le sujet de son opéra-comique, l'*Amoureux de quinze ans*, qui fut joué sur le théâtre de Chantilly pendant les fêtes du mariage; et, l'année d'après (le 18 août 1771), sur le théâtre de la comédie italienne. On avait résolu de faire voyager le duc de Bourbon, une année ou deux, avant de le réunir à son épouse; mais il trompa la vigilance de ses surveillans, et enleva sa femme du couvent où elle habitait. Ils furent mariés le 24 avril 1770 (M. le duc de Bourbon avait alors seize ans, et Madame la duchesse dix-neuf) et le 2 août 1772, il naquit de ce mariage un fils, qui fut l'infortuné duc d'Enghien. Un accident, qui faillit devenir funeste, signala la naissance de cet enfant, lequel fut d'ailleurs le seul fruit de cette union : il vint au monde noirâtre, sans mouvement, presque asphyxié, et après avoir causé à sa mère de grandes souffrances, pendant près de quarante-huit heures. On l'enveloppa de linges trempés dans l'esprit de vin, pour ranimer chez lui la chaleur vitale. Une étincelle vola sur ces langes inflammables; le feu y prit, et ne fut arrêté que par la présence d'esprit de l'accoucheur et du médecin.

En 1778 Madame la duchesse de Bourbon, ayant été rencontrée au bal masqué de l'Opéra par M. le comte d'Artois, eut avec lui une scène très-vive, qui donna lieu à un duel entre son époux et le frère du roi. Nous allons rapporter, d'après M. le baron de Bezenval, toutes celles des circonstances de cette affaire qui sont personnellement relatives à Madame la duchesse de Bourbon. « Lorsqu'on maria Mademoiselle d'Orléans à M. le duc de Bourbon, on mit auprès d'elle, en qualité de dame de compagnie, Mademoiselle de Roncherolles, qui venait d'épouser M. de Canillac... M. le duc de Bourbon en devint bientôt amoureux, et se conduisit en conséquence. Madame la duchesse de Bourbon s'en aperçut. Au lieu d'employer ou la retenue, rôle ordinaire des femmes délaissées, ou les moyens doux pour ramener son mari, elle se laissa aller à des démarches d'éclat, qui réduisirent les choses au point que Madame de Canillac fut obligée de se retirer d'auprès d'elle, et que cette dissension domestique devint le sujet de l'entretien de tout Paris. A l'exception d'un petit nombre d'amis et de gens intéressés, tout le monde blâma Madame la duchesse de Bourbon, qui pouvait avoir raison dans le fond, mais qui avait tort dans la forme.

» Madame de Canillac resta quelque temps à la cour sans faire parler d'elle.... Enfin M. le comte d'Artois parut s'occuper d'elle, et abandonner quelques fantaisies qui avaient fait du bruit : tous les yeux se portèrent sur ce nouvel objet. Madame la duchesse de Bourbon ne fut pas des dernières à le remarquer. Elle joignait à une grande antipathie pour Madame de Canillac, la mortification de la trouver encore sur son chemin : car M. le comte d'Artois avait paru, dans son début dans le monde, penser à elle; de ma-

nière qu'elle éprouva la petite jalousie commune à toute femme, et la haine personnelle qu'elle avait contre Madame Canillac fut poussée à son comble par ce nouvel avantage.

» Ce fut dans ces dispositions qu e se trouvant au bal de l'Opéra du mardi gras de l'année 1778, elle reconnut M. le comte d'Artois qui donnait le bras à Madame de Canillac, tous les deux masqués jusqu'aux dents. Elle s'attacha sur leurs pas, et se permit tous les propos embarrassans et piquans que la liberté du bal et le déguisement autorisent. Madame de Canillac, aussi embarrassée qu'on le peut être, profita de la facilité de ne point répondre pour ne se point compromettre, et quitta le bras de M. le comte d'Artois, qui chercha de même, mais inutilement, à se dérober dans la foule. Enfin, s'étant assis, Madame la duchesse de Bourbon se mit à côté de lui, et poussant les choses à bout, elle prit la barbe du masque de M. le comte d'Artois. En le levant avec violence, les cordons qui l'attachaient se cassèrent. Hors de lui, furieux, il saisit de la main celui de Madame la duchesse de Bourbon, le lui écrasa sur le visage, et profitant de la première surprise, il la quitta sans proférer un seul mot.

» Cet événement ne fit aucune sensation dans le premier moment. M. le duc de Chartres étant allé le lendemain chez sa sœur, elle lui raconta ce qui lui était arrivé, ne faisant qu'en rire, comme d'une de ces ridicules dont le bal de l'Opéra abonde..... On ne sait si ce fut de son propre mouvement, ou excitée par de mauvais conseils, que cette princesse, le jeudi au soir, ayant beaucoup de monde à souper chez elle, dit en pleine table que M. le comte d'Artois était le plus insolent des hommes, et qu'elle avait pensé appeler la garde au bal de l'Opéra pour le faire arrêter. Afin de colorer cette incartade qu'on lui a reprochée, elle a dit qu'elle ne s'était permis ce propos qu'après avoir été informée que M. le comte d'Artois avait raconté son aventure à souper, chez la comtesse Jules de Polignac, en la nommant, ce qui était faux. Le propos du souper de Madame la duchesse de Bourbon se répandit bientôt dans le monde, et y fit une grande sensation..... Quoique Madame la duchesse de Bourbon ne fût pas aimée, être en opposition avec la famille royale fut cause que tout le monde se déclara pour elle, les femmes surtout... etc. (1) ». M. de Bezenval passe ensuite au récit du duel et des petites négociations qui le précédèrent; mais il est bon de se souvenir en le lisant, aussi bien qu'en parcourant les détails que nous venons de transcrire, que le narrateur était, par sa position à la cour, entièrement dévoué à l'une des deux parties.

Deux ans avant cet événement, c'est-à-dire à la fin de 1780, les deux époux s'étaient séparés, et la position de M. le duc de Bour-

(1) *Voyez* les *Mémoires du baron de Besenval*, dans la *Collection* publiée par MM. Berville et Barrière. Paris, Baudouin frères, 1821, in-8°. T. II, p. 50 et suiv.

bon, lors du duel dont nous venons de parler, en parut d'autant plus singulière et chevaleresque. Leur union, d'abord si heureuse, eut le sort des passions trop violentes pour durer long-temps. Dans sa retraite, Madame la duchesse de Bourbon se livra à des idées de mysticisme singulièrement exaltées. La Révolution n'interrompit point cette nouvelle direction, et divers passages des écrits de la princesse attestent que les principes de l'égalité ne choquèrent point trop les nouvelles idées qu'elle s'était faites. S'il fallait ajouter foi aux mémoires d'un nommé Sénart, agent du Comité de sûreté générale, durant l'année 1793, le médecin de Madame la duchesse de Bourbon, nomné Lamothe, et quelques-uns de ses gens, auraient eu des relations avec une illuminée nommée Catherine Théo, et qui se faisait appeler *la Mère de Dieu*. Sénart va jusqu'à dire que le chartreux D. Gerle, qui se donnait pour le prophète de la mère de Dieu, venait prêcher des réunions qui avaient lieu dans l'hôtel de la princesse (Voy. *les Martyrs de la Foi, pendant la Révolution française, etc., par M. l'abbé Aimé Guillon;* tom. Ier, 1821, in-8, p. 240 et suiv.). L'*Ami de la Religion et du Roi* (1822., t. XXXIII, p. 85), dit que lorsque la prétendue prophétesse Labrousse vint à Paris, en 1790, elle fut logée chez la duchesse de Bourbon, où elle tenait des réunions, avec des évêques constitutionnels. Il ajoute que la même princesse *paraît* avoir fait les frais de l'édition du recueil des prophéties de Labrousse, qu'on publia à Paris vers la même époque (*Voy.* l'art. Labrousse, ci-après).

Voici encore un renseignement que nous avons recueilli d'un témoin beaucoup plus grave, M. l'abbé Lambert. « Madame la duchesse de Bourbon, dit-il, fut la première à la venir consoler, (Madame la duchesse d'Orléans) dans son affliction, à l'occasion de la mort du duc de Penthièvre, arrivée dans les premiers mois de 1793, et demeura quelques jours à Bisy; elle apporta, et fit présent à sa sœur, de deux ouvrages de sa composition, en deux volumes chaque. Ces livres imprimés à ses frais, contenaient des erreurs d'un genre tout-à-fait nouveau. Déjà ils avaient paru avant mon départ de Paris pour Anet; et à la prière de M. l'abbé de Floirac, j'avais fait le relevé de tout ce qui s'y trouvait de contraire à la foi. C'est sur ce relevé qu'était intervenue une censure des deux ouvrages, très-bien faite, parfaitement en mesure avec les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions, et dans laquelle la Sorbonne s'était surpassée (1). »

Au mois de mai 1793, Madame la duchesse de Bourbon fut enfermée au fort Saint-Jean, à Marseille, avec le reste de sa famille. Dans la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793), la Convention entendit la lecture d'une lettre de l'agent de la princesse, contenant l'état de ses biens, qui se montaient alors à onze millions;

(1) Voyez *Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux, par l'abbé Lambert, dernier confesseur de S. A. S. Mgr. le duc de Penthièvre*, etc. Paris, Painparré, 1822, in-8°, p. 59.

le sort de ses créanciers et de ses serviteurs une fois assuré, elle ne se réservait, disait-elle, sur le surplus, que ce qui est nécessaire à ses besoins, et abandonnait le reste aux veuves et aux orphelins des défenseurs de la patrie; elle demandait en même temps qu'il lui fût permis de se retirer dans tel lieu de la République qu'elle voudrait choisir. Après la chute du système terroriste, un décret du 10 floréal an III (29 avril 1795), ordonna, sur les biens sequestrés de Madame la Duchesse de Bourbon, le paiement d'une somme de 18000 livres; enfin, la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), prononça son expulsion du territoire de la République, en lui accordant une pension annuelle de 50,000 fr.

Madame la duchesse de Bourbon se rendit immédiatement en Espagne, avec Madame la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur (*Voyez* son article *Annuaire nécrologique* de 1821, page 255). Après un voyage pénible, elle passa la frontière de Catalogne, où elle se vit d'abord dans une situation qu'on aurait peine à se figurer. « Les déportés se trouvèrent tellement aux expédiens, que la duchesse de Bourbon, en arrivant en Espagne, commença par être obligée d'emprunter à un Espagnol qu'elle n'avait jamais vu : que de là, elle fut pendant environ dix mois, logée, nourrie, éclairée, chauffée, par les soins du capitaine général, *qui lui mettait de temps en temps une once d'or dans la main* ». Ce dernier fait paraîtrait incroyable, s'il n'était attesté par un fidèle compagnon de l'exil, le conventionnel Rouzet (*Voy.* son article *Annuaire nécrologique* de 1820, pag. 196), dans un ouvrage intitulé : *Explication de l'énigme du roman intitulé :* Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe d'Orléans; à *Vérédishtad* (vers 1800) 3 parties, en 4 vol. in-8. (3e partie, tom. IV, p. 264). On remarque encore le passage suivant dans le même vol. (p. 279). « Madame de Bourbon se signale aujourd'hui plus que jamais par sa soumission aux décrets de la Providence, ainsi qu'aux moyens que la bonté divine voudra adopter pour la dégager de l'enveloppe terrestre et l'appeler à une autre vie. Elle laisse également au Ciel à régler le sort de son mari et de son fils. Tout entière aux œuvres de la charité chrétienne, et entièrement confiante en la toute-puissance qui lui a inspiré de *guérir* des malades, Madame de Bourbon n'est, pour ainsi dire, plus qu'une sœur grise, qui reçoit dans sa maison de campagne, auprès de Barcelone, jusqu'à deux cents malades par jour, qu'elle panse et soulage, lorsqu'ils sont dans le besoin. Il n'est pas douteux que ces actes lui seraient encore plus agréables dans son pays, où son imagination la ramenerait peut-être à son goût pour la peinture, la musique, etc. » Madame la duchesse de Bourbon fixa sa résidence en Catalogne, en un lieu nommé Soria, aux environs de Barcelonne. Elle ne quitta pas cette ville pendant tout le temps qu'elle fut occupée par les armées françaises, depuis 1809, et n'eut point à se plaindre des procédés qui furent suivis à son égard. C'est même durant cette occupation qu'elle imprima les deux volumes suivans :

Correspondance entre Madame de B... et M. R. (Ruffin), *sur leurs opinions religieuses;* t. Ier. (Barcelone) 1812, in-8. de 46 et 484 pag.; plus quelques préliminaires. *Suite de la Correspondance entre Madame de B... et M. R... et divers petits Contes moraux de Madame de B...*, tom. II, 1812, in-8 de 129 pag. « Si j'ai fait imprimer cette correspondance, dit l'auteur, c'est par la difficulté que j'ai éprouvée en voulant en faire faire plusieurs copies; ce qui eût été fort long et fort dispendieux. J'en ai fait tirer un très-petit nombre d'exemplaires pour donner à mes amis, et les planches en sont détruites » (Tome II, pag. 41). Ces deux volumes, peu connus en France, sont différens de ceux dont parle l'abbé Lambert, cités plus haut. Ils ont été mis à l'index à Rome. Nous aimons à croire que ce n'est point pour le passage suivant, qui mérite d'être cité. Il est extrait de la lettre XI, écrite au mois d'août 1800.

« Voici ma chimère en fait de gouvernement; mais je désespère qu'elle se réalise jamais.

» 1°. Rendre les hommes vertueux et libres; mais soumis aux lois humaines comme à Dieu.

» 2°. Qu'ils aient tous le nécessaire pour vivre, et que les lois le leur assurent lorsqu'ils sont dans l'impossibilité physique de se le procurer, soit par eux-mêmes, soit par leurs enfans.

» 3°. *Qu'il n'y ait de distinction parmi eux que celle que doit établir la vertu, l'esprit, les talens et l'instruction.*

» 4°. Donner à chaque homme, par des établissemens publics, les moyens de parvenir au degré ou au genre d'instruction que ses facultés naturelles pourraient lui permettre.

» 5°. Qu'il y ait liberté de religion, cependant que celle de Jésus-Christ soit la dominante; qu'elle soit enseignée publiquement par des ministres zélés et purs, qui n'ayent d'autre règle que l'Evangile, et d'autre chef que Jésus-Christ; qu'ils soient en un mot des apôtres, uniquement conduits et guidés par la foi et la charité, comme dans les premiers temps du christianisme.

» 6°. Que les lois répriment le luxe, la licence, les divertissemens dangereux pour les mœurs, *les fortunes considérables; qu'il soit honteux d'être trop riche*, et de se mettre sur un pied fort au-dessus des autres. Enfin, que la crainte du mépris arrête tout désir sur cela.

» 7°. Il est nécessaire qu'il y ait des serviteurs et des maîtres, et que celui qui reçoit le salaire sente qu'il devient, dès-lors, l'inférieur de celui qui le paye, et qu'il lui doit respect et obéissance, sans que celui qui est son maître puisse l'exiger avec rigueur et dureté.

» 8°. Il est essentiel que la vieillesse soit en honneur parmi les jeunes gens; que les pères et les mères soient respectés par les enfans; que la convenance des cœurs décide des mariages, mais jamais la fortune.

» 9°. Que tous les états soient également honorables et honorés, tant qu'on s'y comporte avec probité, justice et décence.

» 10°. Les lois doivent punir le crime, *mais sans donner la mort*, afin que le coupable puisse faire

pénitence et se repentir. Pourvu qu'il soit soustrait de la société et ne puisse plus la troubler, la justice des hommes est remplie ; *Dieu seul doit disposer de la vie.*

» 11°. Il est important que les juges soient incorruptibles, et que l'argent ni les protections ne puissent rien sur leurs décisions.

» 12°. Que tous les citoyens soient nés soldats, mais seulement pour défendre la patrie, jamais pour attaquer celle d'autrui; que ce soit un peuple connu pour être pacificateur plutôt que guerrier.

» 13°. Pour ne point introduire les besoins factices du luxe et de la mollesse, il est essentiel que les métiers n'emploient que les productions du pays, autant que faire se pourra ; car pour former un peuple vertueux, il faut le rendre frugal, tempérant, simple, laborieux, chaste et juste.

» 14°. Mais pour parvenir à ce but, il faut que ceux qui le gouvernent soient les premiers à donner l'exemple de toutes ces vertus, et n'aient d'autres gardes qui les entourent que l'amour de leurs concitoyens, et leur inaltérable justice pour tous, sans exception.

» 15°. *Je voudrais que le choix s'en fît par le peuple*, d'après une liste sur laquelle seraient les noms des gens les plus vertueux et les plus capables de bien gouverner, et que cette liste fût faite par les ministres du culte, que je suppose des êtres plus divins qu'humains.

» 16°. Quant au mode de ce gouvernement, je n'ai point d'idée sur cela, étant trop ignorante pour oser prononcer sur celui qui est le meilleur ; mais il me semble que, pourvu, qu'il mette en vigueur toutes les règles que je viens d'établir, ce gouvernement serait nécessairement bon, quelle qu'en pût être la forme ; car en formant un peuple vertueux, il serait facile à gouverner au-dedans, et s'attirerait le respect au-dehors, de toutes les autres nations» (*Correspondance*, lettre XI, tom. I^er^, pag. 64—67).

Et sur ce que M. Ruffin lui faisait d'objections à ce sujet, la princesse insistait en ces termes :

« Je m'attacherai de plus en plus à ma chimère de gouvernement, quelque impossible qu'elle puisse paraître, et quelles qu'aient été les suites de la Révolution. *Je ne blâmerai jamais le but qu'on s'était proposé, mais les moyens qu'on a employés.* Abandonner un but vertueux et reconnu pour tel, par la seule difficulté d'y parvenir, n'est que le produit d'une âme lâche, pusillanime ou égoïste, qui ne m'inspirerait ni confiance ni estime » (Lettre X, tome I^er^, pag. 118).

« Vous devez savoir, mon cher ange, écrit-elle au même (Lettre LXVI, tom. I^er^, pag. 371), qu'au nombre de ceux que mon cœur regrette est ce bon Saint-Martin, au soin duquel j'avais voulu vous adresser. Je ne puis vous exprimer à quel point, depuis sa mort, j'éprouve que son esprit s'unit au mien, et en développe les facultés pour comprendre ses écrits. Mais il vous serait facile de vous procurer le livre même, qui est intitulé: *Le ministère de l'Homme-Esprit.* Si vous vouliez m'obliger dans les choses qui touchent le plus

sensiblement mon cœur, vous vous le procureriez, et permettriez à mon amie de vous en rendre le montant. Vous liriez avec attention cette introduction ; et si elle excitait votre curiosité, vous pourriez alors poursuivre le livre ou le laisser de côté, si votre temps ou votre santé ne vous permettait pas une lecture de ce genre. Promettez-moi de faire cet effort sur vous-même, en vertu de cet attachement dont vous m'assurez dans chacune de vos lettres, auquel il m'est si doux de croire, et que je partage avec encore plus de réalité, puisque le mien est fondé sur l'éternité heureuse à laquelle je voudrais faire participer votre âme. » Ailleurs, elle joint les livres de Madame Guion à ceux de Saint-Martin, et puis elle ajoute : « Quant à moi, je proteste qu'ils font mon bonheur, et je trouve au fond de mon cœur, et dans toutes les circonstances de ma vie, les vérités qu'ils développent avec tant d'esprit et d'intelligence » (Lettre LXXVI, tom. I^er^, pag. 419).

M. Ruffin, à qui Madame la duchesse de Bourbon confiait ses idées politiques et religieuses, est le militaire français qui fut chargé de l'accompagner jusqu'à la frontière d'Espagne, après le 18 fructidor. Ses bons procédés envers la princesse exilée, et ses qualités personnelles, lui gagnèrent l'amitié la plus intime de Madame la duchesse de Bourbon, ainsi qu'elle le raconte elle-même, dans l'avant-propos historique qu'elle a placé en tête de sa correspondance. Ce commerce épistolaire dura depuis le mois d'octobre 1799 jusqu'au 29 janvier 1812, et peut-être au delà, s'il faut s'en rapporter à la note finale, conçue en ces termes : « Nous sommes forcés de terminer ici la correspondance, quoiqu'elle subsiste toujours, entre Madame de B..... et *son bon ange;* mais dans quelques années nous pourrons en donner la suite, lorsque nous aurons plus de matériaux. » *Le bon ange Michel*, est la dénomination que M. Ruffin avait reçue de la princesse, et qu'il avait adoptée pour signature dans cette correspondance. Celle-ci roule presque tout entière sur un genre fort bizarre de *mysticisme charnel*, s'il est permis d'employer cette expression, auquel on s'efforce vainement de convertir M. Ruffin. Un des moyens employés, c'est de lui procurer la connaissance du fameux M. de Saint-Martin. S'il est facile de signaler dans cette correspondance des erreurs d'esprit, il est bien plus facile encore et surtout bien plus doux, d'y reconnaître une excellence et une générosité de cœur singulièrement digne d'éloges. Même à l'époque du 18 fructidor, Madame la duchesse de Bourbon témoignait le plus grand regret d'être forcée à quitter la France. Ses vœux pour qu'il lui soit permis d'y rentrer ne ralentissent jamais leur ardeur, quoique si long-temps trompés. »...Oui, je dois concevoir, dit-elle, plus d'espérance que jamais de mon retour en France, et sûrement je ne suis pas celle qui sent le moins vivement le bonheur de la paix qu'elle vient de faire (celle d'Amiens) ; car j'ai en horreur tout ce qui tient à la guerre et à la destruction volon-

taire de l'humanité. Mais la rentrée des émigrés avant la mienne, me fait craindre que Bonaparte, ainsi que tous les grands hommes, n'ait son petit coin de faiblesse, et qu'il n'en soit pas assez exempt pour consentir à rendre justice à ceux d'entre les.... qui ont été constamment fidèles à leur patrie : le temps m'apprendra si je me trompe. Je n'ose donc me livrer entièrement à l'espérance, ainsi qu'à la joie que me causerait le bonheur de revoir mes amis » (*Lettre* XVII, tom. I^er^, pag. 93). Je pense tout comme vous sur la justice de mon rappel, et je trouve que c'est une chose qui manque à la gloire de Bonaparte, à moins que par une conséquence plus naturelle, que celle de nous accoler aux émigrés, l'on ne nous tienne hors de la France, que parce qu'on les a fait rentrer ; je n'aurais rien à dire à cela, puisqu'en effet notre conduite a été différente. Quant à moi, je n'ai jamais pensé qu'il fût juste de nous accoler, comme vous dites, à leur sort » (*Lettre* XXXI, pag. 206).

Il est beau, il est attendrissant d'entendre plus loin Madame la duchesse de Bourbon, combattre les préventions dont M. Ruffin s'était laissé surprendre, contre les doctrines philanthropiques du 18^e^ siècle. « Ne vous endurcissez pas sur le sort des malheureux nègres, qui n'est que trop réel, parce que Raynal gagna à cette traite cent mille francs (1). Est-ce parce qu'un homme dont la plume savante sait attendrir votre cœur sur une injustice atroce, sans en être lui-même touché, que vous renonceriez au beau sentiment de la pitié qui vous eût fait voler au secours de ces malheureux. Et pouvez-vous éteindre cette chaleur divine, en vous disant : Raynal a acheté et vendu des nègres. Non, mon bon ange, si cette chaleur était en vous celle de la pure et divine charité, elle subsisterait toujours dans votre cœur; mais sans haine, sans désir de vengeance envers les instrumens de cette injustice. Vous brûleriez du désir qu'elle fût anéantie et réparée autant que possible : mais vous ne vous permettriez jamais de répandre le sang pour venger les victimes. Telle est la morale de cette religion pure que je vous prêche, etc.» (*Lettre* XIX, tom. I^er^ pag. 113). C'est avec la même chaleur qu'elle défend contre les préventions de M. Ruffin, le *Cours de morale religieuse* de M. Necker. Madame la duchesse de Bourbon envoie en cadeau à son correspondant, *le Génie du christianisme*, à l'époque de sa publication ; elle juge cependant que c'est un *livre plus amusant qu'utile*, et lui préfère beaucoup Pascal, pour lequel elle manifeste un grand enthousiasme. Elle cite aussi un écrit du P. Lambert, intitulé : *Manuel du simple fidèle*, ce qui permet de croire qu'elle n'était pas éloignée des principes religieux de l'école de Port-Royal. On éprouve un sentiment bien pénible, quand on lit dans les lettres de Madame la duchesse de Bourbon, l'éloge de celui qui n'était pas encore le meurtrier de

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que c'est ici une allégation hasardée, que M. Ruffin avait accueillie beaucoup trop légèrement.

son fils. La lettre qui suivit la nouvelle de cet affreux malheur est plus remarquable encore, sous un certain rapport, qu'on n'aurait osé s'y attendre. « Ah ! mon enfant, souffrez que je vous donne ce nom cruel, et cher à mon cœur ; je viens d'en perdre un selon la chair, faites que j'en rencontre un autre en vous, selon l'esprit ! Hélas, j'engendrai le premier dans la douleur : il fut élevé loin de moi pour ma douleur ; il suça des principes qui m'ont causé bien des douleurs, et je le perds par la suite de ces principes, dans les plus mortelles de toutes les douleurs. Vous fûtes, mon cher ange, dans les premiers instans de notre connaissance un adoucissement à ma douleur ; votre belle âme se fit sentir à la mienne. Vos lettres ont souvent suspendu mes douleurs ; la dernière est une espèce de baume appliqué sur la plaie saignante de mon cœur ; j'espère qu'un jour le vôtre en fera disparaître toutes les douleurs ; car quelle serait ma joie, si j'avais pu enfanter un esprit au Seigneur, et qu'il me dût son bonheur éternel, etc. » (*Lettre* LXII, tom. I, pag. 344). Le reste de la lettre n'offre plus d'intérêt et roule entièrement sur des abstractions religieuses. Quels que fussent les nouveaux et bien justes motifs de haine que le gouvernement de la France aurait pu lui inspirer, il paraît que la surnaturelle mansuétude de Madame la duchesse de Bourbon n'en fut point altérée; car au mois de février 1806, elle écrivait : « Je me réjouis de vous retrouver avec la paix, dont je partage avec toute la France la joie et le bonheur. Hélas, si tous les hommes jugeaient et sentaient comme moi, elle n'eût même pas été achetée par tant de sang répandu ; car la guerre n'eût jamais été entreprise. » (*Lett.* LXXXIII, tom. I^er^, pag. 469) ; plus tard elle ajoutait : « Il vaudrait beaucoup mieux ne jamais quitter cette bonne France, et que la paix m'y ramenât, comme l'a promis *celui à qui rien ne résiste*. Mourir dans les bras de ma fidèle amie est tout ce que je souhaite sur cette terre. Je n'ai besoin ni d'habitations ni de richesses, mais des cœurs sincères et bons, voilà ce qu'il me faut, surtout dans ma chère patrie. » (*Lettre* XCVI, tom. II, pag. 42, du mois de juillet 1807).—A l'occasion des premiers mouvemens militaires qui commençaient en Espagne la révolution de 1808, elle écrivait : « De tout ce qui se passe, s'il allait en résulter pour moi la possibilité de retourner en France, avec quelle satisfaction je recevrais encore vos embrassemens, mon bon ange ; mais quelle douleur, s'il fallait au contraire m'éloigner du continent. Dieu me préserve de fixer mes jours si loin de ma patrie et de mes plus chères amies. » (*Lettre* CXI, t. II, pag. 102). « Mon exil me semble bien inutile au salut de l'*empire* et au bonheur de l'*empereur*. Comment se peut-il que je ne puisse en obtenir la fin, surtout après l'avoir demandé avec tant d'instance et de constance » (*Lettre* CX, tom. II, pag. 118).

Il paraît qu'il a encore existé un troisième ouvrage de M^me^ la duchesse de Bourbon, outre celui dont parle l'abbé Lambert, cité plus

haut, et la *Correspondance* avec M. Ruffin; celui-ci, tiré à très-petit nombre, sous le titre de *Mémoires*. On dit que ce livre, où l'on trouvait des choses extrêmement singulières, a été soigneusement supprimé, après la mort de l'auteur.

Rentrée en France à l'époque de la Restauration, Mme la duchesse de Bourbon continua de vivre séparée de son époux, toujours occupée d'idées mystiques, mais aussi de bonnes œuvres. Elle avait établi dans son hôtel, rue de Varennes, un hospice, dit hospice d'Enghien, pour recevoir des pauvres malades, et l'avait confié à des sœurs de la Charité. Le 10 janvier à une heure après midi, Mme la duchesse de Bourbon s'était rendue à l'église de Sainte-Geneviève, pour y assister aux cérémonies religieuses, célébrées pendant l'octave de la fête patronale de cette église. A deux heures la procession commença, et la princesse la suivait, quand tout à coup elle parut éprouver une certaine vacillation, qu'elle s'efforça de surmonter, pour ne pas interrompre le service divin; mais le mal prit le dessus, et la princesse tomba en défaillance. Elle eut encore la force de demander de l'eau, qui lui fut apportée à l'instant; lorsqu'on eut approché le verre de ses lèvres, elle le repoussa. Un missionnaire s'approcha en cet instant, et lui donna l'absolution. Elle fut transportée de suite à l'Ecole de droit, située sur la place, en face de l'église, dans l'appartement de M. le professeur Grappe, qui s'empressa de mettre à la disposition des gens de Mme la duchesse de Bourbon tout ce qui était chez lui. On la plaça d'abord, évanouie, sur un canapé; mais pour lui administrer des secours avec plus de succès, on la transporta sur un lit de l'appartement, où elle expira quelque temps après. Dans peu d'instans M. Pelletan, et d'autres médecins arrivèrent, mais tous leurs soins furent inutiles: Mme la duchesse de Bourbon n'existait plus. Son corps est resté à l'Ecole de droit jusqu'à dix heures du soir du même jour, qu'il a été transporté dans l'hôtel de la princesse; et après les cérémonies religieuses, à Dreux, où il est enseveli dans le tombeau de sa famille. Mgr. le duc d'Orléans a hérité des biens de sa sœur.

BUHAN (J. M. Pascal), passa sa jeunesse à Paris, où il se fit quelque réputation par des vaudevilles et des poésies légères; plus tard il se fixa à Bordeaux, où il exerça la profession d'avocat en même temps que MM. Lainé, Ravez, Ferrère, etc., et avec assez de distinction pour devenir à son tour bâtonnier de l'ordre. M. Buhan est mort à Bordeaux, au mois de février 1822; il fut du nombre des citoyens de cette ville qui adhérèrent à la révolution du 12 mars 1814; cette circonstance, jointe au crédit de ses amis, a valu à sa veuve une pension de 1200 francs. Buhan était membre de plusieurs sociétés littéraires de Bordeaux et de Paris, entre autres de la Société philotechnique.

Liste des ouvrages de J. M. P. Buhan.

I. (Avec Léger et Chazet.) *Il*

faut un état, ou *la Revue de l'an VI*. In-8, an VII.

II. (Avec Armand Gouffé et Desfougerais.) *Gilles aéronaute*, ou *l'Amérique n'est pas loin*, parade. An VII, in-8.

III. *Revue des auteurs vivans, grands et petits*. An VI (1796), in-8.

Ce petit dictionnaire anonyme est fait avec esprit et avec assez d'impartialité.

IV. *Réflexions sur l'étude de la législation, et sur la meilleure manière d'enseigner cette science*. 1799, in-8.

On trouve aussi quelques poésies de Buhan dans les journaux de l'époque.

C.

CALONNE (l'abbé de), frère du contrôleur-général des finances de Louis XVI, était avant la Révolution grand-vicaire et chanoine de Cambray; il fut arrêté à Nogent-sur-Seine, quelques jours après le 14 juillet, comme il cherchait à émigrer; parvenu cependant à Coblentz, il y seconda son frère, qui à cette époque avait obtenu la confiance des princes émigrés, et s'agitait vivement pour eux. Dans un des voyages que les deux frères firent en Allemagne, ils coururent grand risque de la vie, leur voiture ayant été précipitée dans le Rhin. Dans cette occasion périlleuse, l'abbé de Calonne eut la présence d'esprit de se saisir du portefeuille, et le tint élevé au-dessus de l'eau, jusqu'à ce qu'on vînt à leur secours. Après la dispersion de la cour de Coblentz, l'abbé de Calonne se retira à Londres, où il établit, avec M. de Montlosier, un journal français intitulé *le Courrier de l'Europe*, qui contenait des aperçus politiques assez remarquables, et qui se continue encore aujourd'hui. La *Biographie universelle* l'avait fait mourir à Londres en 1799. La vérité est que vers cette époque, il quitta l'Angleterre pour passer au Canada, où il s'établit aux Trois-Rivières, en qualité de curé et chapelain d'une communauté de religieuses Ursulines. Il a fait un voyage à Londres en 1801; mais il retourna presque aussitôt au Canada, où il est mort au mois d'octobre 1822. On trouve dans l'*Ami de la religion et du roi* une Lettre de l'abbé de Calonne, écrite du Canada, sur l'ostensoir donné par Fénélon à la cathédrale de Cambray.

CAMPAN (Jeanne-Louise-Henriette Genet, veuve), naquit à Paris le 6 octobre 1752. Son père, premier commis des affaires étrangères, lui fit donner de bonne heure une éducation brillante et solide, qui pût la rendre propre à remplir une charge à la cour. Les progrès de la jeune élève, dans la musique et les langues étrangères, furent rapides; Albanèze lui donna des leçons de chant, et Goldoni lui montra l'italien. On l'exerçait surtout à l'art difficile de bien lire: Rochon de Chabannes, Duclos,

Barthe, Marmontel, Thomas, lui faisaient réciter les plus belles scènes de Racine. A quatorze ans, sa mémoire et son esprit les charmaient ; on parla de Mlle Genêt à la cour. Des femmes d'un haut rang, qui s'intéressaient à sa famille, sollicitèrent pour elle la place de lectrice de Mesdames, filles de Louis XV. Huit jours après, elle quitta la maison paternelle pour venir habiter le château de Versailles. « La reine Marie Leckzinska, femme de Louis XV, venait de mourir, dit Mme Campan, lorsque j'y fus présentée. Ces grands appartemens tapissés de noir, ces fauteuils de parade élevés sur plusieurs marches, ces chevaux caparaçonnés, ce cortége immense en grand deuil.... tout cet appareil produisit un tel effet sur mes sens, que je pouvais à peine me soutenir lorsqu'on m'introduisit chez les princesses. Le premier jour où je fis la lecture dans le cabinet intérieur de Madame Victoire, il me fut impossible de prononcer plus de deux phrases ; mon cœur palpitait, ma voix était tremblante et ma vue troublée. » Ce prestige une fois dissipé, Mlle Genêt vit mieux sa position : elle n'avait rien de trop attrayant. La cour de Mesdames, éloignée des plaisirs bruyans et licencieux que recherchait Louis XV, était grave, méthodique et sombre. Mlle Genêt cependant ne quittait pas leur appartement ; mais elle s'était plus particulièrement attachée à Madame Victoire. Des journées entières se passaient à lire auprès de la princesse, qui travaillait dans son cabinet. Mlle Genêt y vit souvent Louis XV. « J'avais quinze ans, dit-elle ; le roi sortait pour aller à la chasse, un service nombreux le suivait : il s'arrête en face de moi. — « Mademoiselle » Genêt, me dit-il, on m'assure » que vous êtes fort instruite ; que » vous savez quatre ou cinq langues » étrangères. — Je n'en sais que » deux, sire, répondis-je en trem- » blant. — Lesquelles ? — L'an- » glais et l'italien. — Les parlez- » vous familièrement ? — Oui, » sire, très-familièrement. — En » voilà bien assez pour faire enra- » ger un mari. » Après ce joli compliment, le roi continua sa route : la suite me salue en riant, et moi je reste quelques instans étourdie, confondue, à la place où je venais de m'arrêter. » Les noces du dauphin (depuis Louis XVI) avec une archiduchesse d'Autriche, avaient été célébrées au mois de mai 1770 : la dauphine n'eut d'abord de société intime que celle de Mesdames ; c'était chez Madame Victoire que Marie-Antoinette aimait à venir habituellement. Elle y rencontrait presque toujours Mlle Genêt : ses talens, joints à la conformité d'âge, attirèrent l'attention de la jeune princesse. Souvent Mlle Genêt l'accompagnait sur la harpe ou sur le piano, quand elle voulait chanter les airs de Grétry. La dauphine assistait aussi, fréquemment, aux lectures qui se faisaient chez la princesse. Cette haute bienveillance procura à Mlle Genêt un établissement avantageux : elle épousa M. Campan, dont le père était secrétaire du cabinet de la reine. Louis XV dota la mariée de 5000 liv. de rente, et la dauphine, en lui assurant une place

de femme de sa chambre (1), lui permit de continuer ses fonctions de lectrice, auprès de Mesdames. A cette époque commencent les *Mémoires* de Mme Campan. Durant vingt années consécutives, depuis les fêtes du mariage jusqu'au 10 août, elle ne quitta presque point Marie-Antoinette, et parvint, tantôt par les bontés, tantôt par les revers de sa maîtresse, à l'honneur de son intimité. Elle s'est montrée digne de cette distinction par une reconnaissance, une fidélité, un dévouement à l'épreuve du malheur, comme au-dessus de tous les périls. Les Mémoires de Mme Campan nous peignent fidèlement l'intérieur de la reine; elle y est représentée avec toutes ses belles qualités, et aussi avec ses imperfections, que le dévouement le plus tendre cherche à voiler, mais que la véracité la plus scrupuleuse ne se permet jamais de dissimuler totalement. Ils renferment d'ailleurs une foule d'anecdotes singulièrement curieuses ou instructives, et qui jettent un grand jour sur l'histoire de cette époque. Nous n'en citerons que les passages où Mme Campan joue personnellement quelque rôle. « Je reçus un matin, nous dit-elle, un billet de la reine qui m'ordonnait d'être chez elle à trois heures, et de ne point venir sans avoir dîné, parce qu'elle me garderait fort long-temps. Lorsque j'arrivai dans le cabinet intérieur de S. M., je la trouvai seule avec le roi; un siége et une petite table étaient déjà placés en face d'eux, et sur la table était posé un énorme manuscrit en plusieurs cahiers; le roi me dit : « C'est la comédie de » Beaumarchais (le *Mariage de* » *Figaro*); il faut que vous nous » la lisiez. Il y aura des endroits » bien difficiles, à cause des ra- » tures et des renvois; je l'ai déjà » parcourue, mais je veux que la » reine connaisse cet ouvrage. » Vous ne parlerez à personne de » la lecture que vous allez faire. » Je commençai. Le roi m'interrompait souvent par des exclamations toujours justes, soit pour louer, soit pour blâmer, etc. » — Mme Campan joua un petit rôle dans la fameuse affaire du collier, lequel se trouve exactement résumé dans cette note, saisie parmi les papiers du cardinal de Rohan. « Aujourd'hui 3 août, Bœhmer (c'est le nom du joaillier)

(1) La reine Marie-Antoinette ayant connu Mme Campan lorsqu'elle était lectrice des filles de Louis XV, et voulant se l'attacher comme première femme, lui donna la promesse de cette place; mais pendant plusieurs années elle remplit celle de femme ordinaire. Les fonctions des premières femmes étaient de veiller à l'exécution de tout le service de la chambre, de recevoir l'ordre de la reine pour les heures du lever, de la toilette, des sorties, des voyages. Elles étaient de plus chargées de la cassette de la reine, du paiement des pensions et gratifications. Les diamans leur étaient aussi confiés. Elles avaient les honneurs du service quand les dames d'honneur ou d'atour étaient absentes, et les remplaçaient de même pour faire les présentations à la reine. Leurs appointemens n'excédaient pas 12,000 fr.; mais la totalité des bougies de la chambre, des cabinets et du salon de jeu, leur appartenait chaque jour, allumées ou non; et cette rétribution faisait monter leur charge à plus de 50,000 fr. pour chacune » (*Mémoires de* Mme *Campan*, t. I, p. 291).

a été à la maison de campagne de Mme Campan, qui lui a dit que la reine n'avait jamais eu son collier, et qu'il était trompé. » Mme Campan était auprès de la reine, à Versailles, le 15 juillet 1789; c'est elle qui lui amena le dauphin, lorsque cette princesse fut obligée de se montrer au peuple soulevé; de là elle descendit dans les cours, où elle courut quelques dangers. Depuis cette époque, Mme Campan reçut de la reine des confidences ou des dépôts d'une assez haute importance, et fut quelquefois employée à des commissions qui n'étaient pas entièrement étrangères à la politique. Le 6 octobre, elle ne se trouvait pas de service auprès de la reine, mais M. Campan y était, et resta près de cette princesse jusqu'à deux heures du matin, époque où l'on s'endormit au château dans la plus profonde sécurité. On sait quels furent les désordres qui terminèrent cette nuit. « La reine, dit Mme Campan, m'avait fait demander le matin du 6 octobre, à Versailles, pour me laisser, ainsi qu'à mon beau-père, le dépôt de ses plus précieux effets: elle emporta seulement son coffre de diamans. Le comte de Gouvernet, de la Tour-du-Pin, auquel on laissa provisoirement le gouvernement militaire de Versailles, vint donner à la garde nationale, qui s'était emparée des appartemens, l'ordre de nous laisser emporter tout ce que nous jugerions nécessaire pour le service de la reine. J'avais vu S. M. seule dans ses cabinets, un instant avant son départ pour Paris. Elle pouvait à peine parler; des pleurs inondaient son visage, vers lequel tout le sang de son corps paraissait s'être porté. Elle me fit la grâce de m'embrasser, donna sa main à baiser à M. Campan, et nous dit: « Venez de suite vous établir à » Paris: je veux vous faire loger » aux Tuileries. Venez, ne me » quittez plus: de fidèles servi- » teurs, dans des momens sem- » blables, deviennent d'utiles » amis, etc. » C'est Mme Campan que la reine prit pour confidente du vif intérêt qu'elle portait au marquis de Favras, et c'est par son intermédiaire qu'elle fit parvenir à la veuve et au fils de cet infortuné, quelques rouleaux de cinquante louis, en la faisant assurer qu'elle veillerait toujours à son sort et à celui de son fils. « Dans les premiers jours de septembre (1790), dit Mme Campan, la reine, en se couchant, m'ordonna de laisser sortir tout son service et de rester près d'elle. Lorsque nous fûmes seules, elle me dit: « A minuit le roi vien- « dra ici; vous savez qu'il vous a « toujours distinguée; il vous « donne la marque de confiance « de vous choisir pour écrire, sous « sa dictée, tout le récit de l'af- « faire de Nanci. Il faut qu'il en « ait plusieurs copies. » A minuit le roi entra chez la reine, et me dit en souriant: « Vous ne vous « attendiez pas à être mon secré- « taire, et cela pendant la nuit. » Je suivis le roi; il me conduisit dans la salle du conseil. J'y trouvai un cahier de papier, un encrier, des plumes, tout cela préparé. Il s'assit à côté de moi, et me dictait le rapport du marquis de Bouillé, qu'il copiait en même temps. Ma main tremblait; j'avais de la peine à écrire: mes réflexions

me laissaient à peine l'attention nécessaire pour écouter le roi..... Toutes ces idées me firent une telle impression, que, rentrée dans l'appartement de la reine, je ne pus, du reste de la nuit, retrouver le sommeil, ni me ressouvenir de ce que j'avais écrit. » Mme Campan fut mise de bonne heure dans la confidence du projet d'évasion médité par la famille royale, et le soin de préparer divers menus objets lui fut confié ; mais elle ne se trouva point de service auprès de la reine, du 20 au 21 juin. Elle était partie depuis le 1er du mois, pour les eaux du Mont-d'Or, d'où elle avait reçu ordre d'aller joindre S. M. hors du royaume, aussitôt qu'elle aurait été informée que la famille royale y serait parvenue. On sait que le projet ayant échoué, Louis XVI avec sa famille fut ramené à Paris. Vers les premiers jours d'août la reine fit dire à Mme Campan de venir l'y rejoindre. A mesure que la situation de cette princesse devenait plus gênée, les services que Mme Campan pouvait lui rendre, prenaient un caractère plus important. La correspondance de Marie-Antoinette, avec l'étranger, se faisait en chiffres ; Mme Campan l'aidait dans ce travail. Très-souvent elle faisait partir des courriers pour les pays étrangers, et jamais ils ne furent découverts, tant elle prenait de précautions. Sa position dans cette cour déchue, ne laissait pas d'être encore un objet de jalousie : « Je me vis dénoncée par Prudhomme, dit-elle, dans sa gazette révolutionnaire, comme capable de faire une aristocrate de la mère des Gracques, si elle avait eu dans son intérieur une femme aussi dangereuse que je l'étais ; et par la gazette royaliste de Gauthier, comme une *monarchienne*, une *constitutionnelle*, plus dangereuse aux intérêts de la reine qu'une jacobine.» La vérité est que Mme Campan avait l'éloignement le plus complet pour le système constitutionnel, et que la monarchie, telle qu'elle l'avait vue dans les jours brillans de sa jeunesse, était l'objet unique de ses vœux et de son admiration. Ses sentimens à cet égard étaient parfaitement connus de la reine, qui ne tolérait pas autour d'elle, à moins d'y être contrainte, les personnes qui en professaient de différens. « Le baron d'Aubier, dit Mme Campan, gentilhomme ordinaire du roi et mon ami particulier, avait une mémoire facile et une manière précise et nette de me transmettre le sens des délibérations, des débats, des décrets de l'Assemblée nationale. J'entrais chaque jour chez la reine, pour en rendre compte au roi, qui disait en me voyant : « Ah ! voilà le *Postillon par Calais* (1). » Peu après la totalité de l'emploi passa sur la tête du baron d'Aubier. — Aux approches du 14 juillet 1792, le roi devant paraître en public, à l'occasion de l'anniversaire de la Fédération, et ses serviteurs craignant qu'on essayât d'attenter à ses jours, arrêtèrent de le faire revêtir d'un plastron, avant la cérémonie. « J'eus ordre, dit Mme Campan, d'en faire faire un

(1) Nom d'un journal du temps.

chez moi. Il était composé de quinze épaisseurs de tafetas d'Italie, et consistait en un gilet et une large ceinture. L'essai de ce plastron fut fait; il résistait aux coups de stylet et plusieurs balles s'y amortirent.... Je portai cet énorme et pesant gilet, en jupe de dessous, pendant trois jours... à son insu (de la reine); je lui avais fait faire un corset semblable au gilet du roi, mais elle ne voulait pas en faire usage. » —Mme Campan passa au château la nuit du 10 août; elle a raconté en détail, l'histoire des périls horribles qu'elle y courut. « Un incident particulier, dit-elle, me mit encore plus en danger que les autres. Dans mon trouble, je crus, un moment avant l'entrée des assaillans chez la reine, que ma sœur n'était pas parmi le groupe des femmes qui y étaient réunies, et je montai dans un entresol où je supposais qu'elle s'était réfugiée, pour l'engager à en descendre, imaginant qu'il importait à notre salut de n'être pas séparées. Je ne la trouvai pas dans cette pièce; je n'y vis que nos deux femmes de chambre et l'un des deux heiduques de la reine, homme d'une très-haute taille et d'une physionomie tout-à-fait martiale. Je le vis pâle et assis sur un lit; je lui criai : « Sauvez-vous; les valets de » pieds et nos gens le sont déjà. »— Je ne le puis, me dit cet homme, je suis mort de peur. » Comme il disait ces mots, j'entends une troupe d'hommes monter précipitamment l'escalier. Ils se jettent sur lui, je le vois assassiner. Je cours vers l'escalier suivie de nos femmes. Les assassins quittent l'heiduque pour venir à moi. Les femmes se jettent à leurs pieds et saisissent les sabres. Le peu de largeur de l'escalier gênait les assassins; mais j'avais déjà senti une main terrible s'enfoncer dans mon dos, pour me saisir par mes vêtemens, lorsqu'on cria du bas de l'escalier; Que faites-vous là haut? L'horrible Marseillais qui allait me massacrer, répondit un *heim*, dont le son ne sortira jamais de ma mémoire. L'autre voix répondit ces seuls mots : « On ne tue pas les femmes. » J'étais à genoux; mon bourreau me lâche et dit : « Lève-toi, coquine, la nation te » fait grâce. » La grossièreté de ces paroles ne m'empêcha pas d'éprouver soudain un sentiment inexprimable qui tenait presqu'autant à l'amour de la vie, qu'à l'idée que j'allais revoir mon fils... Cinq ou six hommes s'emparèrent de moi et de mes femmes; et nous ayant fait monter sur des banquettes placées devant les fenêtres, nous ordonnèrent de crier vive la nation! Je passai par-dessus plusieurs cadavres. Près de la grille du côté du pont, les hommes qui me conduisaient me demandèrent où je voulais aller. Sur la question que je leur fis, s'ils étaient les maîtres de me mener où je le désirais, un d'eux qui était Marseillais, me demanda, en me poussant avec la crosse de son fusil, si je doutais encore de la puissance du Peuple. Je lui répondis que *non*, et j'indiquai le numéro de la maison de mon beau-frère. Je vis ma sœur, montant les degrés du parapet du pont, environnée de gardes nationaux. Je l'appelai, elle se retourna. « Veux-tu qu'elle vienne avec toi? » me dirent mes gar-

diens : je leur dis que je le désirais. Ils appelèrent les gens qui conduisaient ma sœur en prison ; elle me rejoignit.... Notre course, du palais des Tuileries jusque chez ma sœur, fut des plus pénibles. Nous vîmes tuer plusieurs Suisses qui se sauvaient ; les coups de fusil se croisaient de tous côtés. Nous passâmes sous les murs de la galerie du Louvre ; on tirait du parapet, dans les fenêtres de la galerie..... Les brigands avaient cassé des fontaines qui étaient dans la première antichambre de la reine ; l'eau mêlée au sang, avait teint le bas de nos robes blanches. Les poissardes criaient après nous dans les rues, que nous étions attachées à l'*Autrichienne*. Nos gardiens alors nous montrèrent des égards et nous firent entrer sous une porte-cochère, pour ôter nos robes ; mais nos simples jupons de dessous étant trop courts, et nous donnant l'air de personnes déguisées, d'autres poissardes se mirent à crier que nous étions de jeunes Suisses habillés en femmes. Nous vîmes alors venir dans la rue un groupe de cannibales, portant la tête du pauvre Mandar. Nos gardes nous firent entrer précipitamment dans un petit cabaret, demandèrent du vin, et nous dirent de boire avec eux. Ils assurèrent la cabaretière que nous étions leurs sœurs et de bonnes patriotes. Les Marseillais nous avaient heureusement quittés pour retourner aux Tuileries. Un des hommes qui étaient restés avec nous me dit à voix basse : « Je suis ouvrier en gaze dans le faubourg ; j'ai été forcé de marcher ; je ne suis pas pour tout cela. Je n'ai tué personne et je vous ai sauvée... » En passant sur le Carrousel, j'avais vu ma maison en flammes... Nous retrouvâmes, en arrivant chez ma sœur, toute notre famille désolée, qui croyait ne jamais nous revoir. Je ne pus rester chez elle ; des gens du peuple assemblés à la porte, criaient que la confidente de Marie-Antoinette était dans cette maison ; qu'il fallait avoir sa tête. Je me déguisai et fus me cacher chez M. Morel, administrateur des loteries. Le lendemain on vint m'y chercher de la part de la reine.... J'empruntai des hardes, je me rendis avec ma sœur aux Feuillans.... » Mme Campan parvint en effet jusqu'auprès de Marie-Antoinette, dans la cellule que cette princesse occupait provisoirement, auprès de l'Assemblée ; mais le lendemain il lui fut impossible d'y pénétrer ; et quelques jours après, d'aller la rejoindre au Temple, quelles qu'aient été ses démarches et ses sollicitations pour obtenir cette triste faveur. C'est à cette époque que se terminent les Mémoires de Mme Campan, où elle n'a voulu raconter que les choses dont elle avait une connaissance personnelle et immédiate. Qui ne croirait, après avoir lu tous les détails qu'ils renferment, que Mme Campan mérita d'être comptée au nombre des plus fidèles ; néanmoins il n'en fut pas ainsi. Comme nous l'avons dit, longtemps avant le 10 août, on l'accusait d'être constitutionnelle, ce qui, on ne peut le dissimuler, eût été un grief capital au château. Louis XVI le sut et prit soin lui-même de l'en justifier : « Vous » vous affligez, lui disait-il, d'être » calomniée ; ne le suis-je pas

» moi-même? On vous dit cons-
» titutionnelle, on me l'a dit, je
» ne l'ai pas démenti; vous nous
» en serez plus utile. » Le roi avait confié à Mme Campan un portefeuille important. La crainte et l'incertitude de ce qu'il renfermait, la déterminèrent à l'ouvrir, pendant la détention de Louis XVI. Elle en fit informer ce prince par M. de Malesherbes, qui fut chargé de lui rapporter les paroles suivantes :
» Faites connaître à Mme Campan
» qu'elle a fait ce que je lui au-
» rais ordonné moi-même de
» faire; je l'en remercie. Elle est
» du nombre des gens que je re-
» grette de ne pouvoir récom-
» penser, de leur fidélité à ma
» personne et de leurs bons ser-
» vices. » Malgré un témoignage si solennel les préventions contre Mme Campan ne se sont point dissipées; la faveur intime dont elle a joui plus tard, dans la famille de Napoléon, est venue les aggraver; en sorte qu'au retour des Bourbons, Mme Campan n'a pas même paru devant la fille de Marie-Antoinette; aussi s'écrie-t-elle avec douleur, en terminant son livre : « Par un concours de circonstances fatales à moi seule, le retour du roi a ramené sur moi des doutes injurieux. On a interprété la réforme de la maison d'éducation que je dirigeais et que j'avais organisée. On s'est plu à trouver, dans ce témoignage de défaveur, la confirmation tacite de torts antécédens; et dans le doute funeste que laissait encore planer sur moi le silence des personnes les plus augustes, la calomnie a eu le champ libre, et les libelles et les discours calomnieux sont venus troubler mes dernières années. »

Après la mort de Louis XVI, Mme Campan se retira à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse, où elle eut le bonheur d'échapper aux proscriptions révolutionnaires. « Un mois après la chute de Robespierre, nous dit-elle, je pensai qu'il fallait vivre et faire vivre une mère âgée de soixante-dix ans, mon mari malade, mon fils âgé de neuf ans, et une partie de ma famille ruinée. Je n'avais plus rien au monde qu'un assignat de 500 fr. J'avais signé pour 30,000 fr. de dettes, pour mon mari. Je choisis Saint-Germain pour y établir une pension..... Je pris avec moi une religieuse de l'Enfant-Jésus, pour donner la garantie non douteuse de mes principes religieux (1). Je n'avais pas le moyen de faire imprimer mon prospectus; j'en écrivis cent, et les envoyai aux gens de ma connaissance qui avaient survécu à nos affreuses crises. Au bout d'un an j'avais soixante élèves; bientôt après cent. Je rachetai mes meubles, je payai mes dettes. J'étais heureuse d'avoir trouvé cette ressource si éloignée de toute intrigue. Un homme de lettres, ami de Mme de Beauharnais, lui parla de ma maison. Elle m'amena sa fille Hortense de Beauharnais (depuis reine de Hollande), et sa nièce Emilie de Beauharnais (depuis Mme de Lavalette). Six mois après elle vint me faire part de son mariage avec

(1) La maison d'éducation de Saint-Germain fut la première dans laquelle on osa se permettre d'ouvrir un oratoire.

un gentilhomme corse, élève de l'école militaire et général. Je fus chargée d'apprendre cette nouvelle à sa fille, qui s'affligea longtemps de voir sa mère changer de nom. J'étais aussi chargée de surveiller l'éducation du jeune Eugène de Beauharnais, placé à Saint-Germain, dans la pension où était mon fils. Mes nièces, M^lles^ Auguié, étaient avec moi, logées dans la même chambre que M^lles^ de Beauharnais. Il s'établit une grande intimité entre ces jeunes personnes. M^me^ de Beauharnais partit pour l'Italie, en me laissant ses enfans. A son retour, après les conquêtes de Bonaparte, ce général fut très-content des progrès de sa belle-fille, m'invita à dîner à la Malmaison, et vint à deux représentations d'*Esther*, à ma maison d'éducation. » (1) Le caractère, les talens, l'expérience de M^me^ Campan valurent à son institut des succès brillans et rapides. Il était d'ailleurs merveilleusement favorisé par l'opinion : rechercher, accueillir, seconder tous ceux qui avaient approché de la cour, c'était alors braver, humilier le gouvernement, et il comptait beaucoup d'ennemis dans les hautes classes de la société. La maison de Saint-Germain, dirigée par une femme qui avait le ton, les manières, les habitudes et la conversation de la meilleure société, devenait, pour les jeunes personnes, autant l'école du monde, que l'école du savoir.

Napoléon, monté sur le trône, voulut instituer une maison d'éducation à l'instar de celle de Saint-Cyr, pour les sœurs, filles et nièces des membres de la Légion-d'Honneur ; il plaça cet établissement à Ecouen, et c'est M^me^ Campan qu'il choisit pour le gouverner, avec le titre de surintendante. Elle organisa et dirigea pendant plusieurs années la maison d'Ecouen, avec cette supériorité que personne ne lui a jamais contestée, et d'une façon qui satisfit pleinement Napoléon lui-même, quelle que fût son exigeance en de tels objets. Après avoir joui pendant sept années des douceurs de la fortune et de la faveur, M^me^ Campan eut à subir de nouveaux revers ; l'époque de la Restauration devint pour elle celle des chagrins les plus amers. Tandis que les anciens serviteurs de la famille des Bourbons se voyaient accueillis avec empressement et recevaient les récompenses de leur dévouement, celui de M^me^ Campan fut méconnu ; sa maison d'Ecouen fut supprimée. Les calomnies les plus absurdes poursuivirent cette dame dans sa retraite ; on l'accusait d'ingratitude et même de perfidie. Quelques voix généreuses se firent entendre pour sa justification, mais non pas toutes celles sur lesquelles elle aurait dû compter. « L'œil-de-bœuf de Versailles, disait-elle, ne me pardonnera jamais d'avoir obtenu la confiance de la reine et du roi. » Nous ne parlons pas des calomnies d'un autre genre qui s'élevèrent aussi contre la surintendante d'Ecouen. Celles-ci sont tellement odieuses et absurdes à la fois, qu'on ne nous pardonne-

(1) Extrait d'un Mémoire dont Napoléon, durant les Cents jours, a ordonné le dépôt aux archives du ministère des relations extérieures.

rait pas de les considérer en face. Depuis cette époque, une mélancolie profonde s'empara de Mme Campan; son amour et sa vénération pour la mémoire de Marie-Antoinette demeurèrent inaltérables; mais elle se permettait aussi quelque reconnaissance et quelqu'affection pour la famille Bonaparte, qui n'avait cessé de lui témoigner la plus tendre amitié. Désormais elle ne se serait plus défendue, comme au commencement de la révolution, d'être *constitutionnelle*. « Le pouvoir, disait-elle, est aujourd'hui dans les lois; partout ailleurs il serait déplacé. Mais cette vérité leur échappe : la poussière des vieux parchemins les aveugle. » Elle s'était retirée à Mantes, lorsqu'un dernier malheur vint l'y accabler : elle y vit mourir son fils unique (1). Depuis cette époque, la santé de Mme Campan ne fit plus que s'altérer; on lui conseilla un voyage en Suisse et aux eaux de Bade. Elle y revit, non sans attendrissement, Mme la duchesse de Saint-Leu (ci-devant reine de Hollande), qui lui a toujours conservé le cœur d'une fille aimante et dévouée. Mais ces distractions, non plus que les secrets de l'art des médecins, ne purent cicatriser ses blessures. Peu de personnes d'ailleurs ont eu à supporter autant que Mme Campan, les secousses des accidens tragiques. Mme Auguié, sa sœur, s'était précipitée d'une fenêtre au moment de son arrestation, la veille du 9 thermidor; Mme de Broc, sa nièce, fille de Mme Auguié, dame d'honneur de la reine Hortense, se noya en tombant dans un gouffre, aux eaux d'Aix en Savoie; le maréchal Ney, dont on connaît la fin tragique, avait épousé une sœur de Mme de Broc; M. Auguié, beau-père du maréchal et beau-frère de Mme Campan, est mort de douleur dans les premiers jours du procès de son gendre; enfin, M. de Montigny, neveu de M. Auguié, s'est tué d'un coup de pistolet. Tant de crises violentes avaient troublé l'organisation tout entière de Mme Campan. Une maladie cruelle, et qui exige une opération plus cruelle encore, ne tarda pas à se déclarer. Mme Campan la subit avec une fermeté peu commune. Aucun symptôme fâcheux ne s'était d'abord manifesté; mais le mal, qui était dans le sang, prit un autre cours et se jeta sur la poitrine. La religion, que Mme Campan avait toujours respectée, consola ses derniers momens. Elle en avait scrupuleusement rempli tous les devoirs, avant de se soumettre à l'opération. La veille de sa mort, elle disait à son médecin : « Mon ami, je me jette entre les bras de la Providence; c'est le seul point d'appui invincible qui nous soutienne : l'idée en est consolante. J'aime beaucoup la simplicité de ma religion; je la révère; je hais tout ce qui sent le fanatisme. » Mme Campan expira le 16 mars 1822, âgée de près de soixante-dix ans. Sa famille lui

(1) M. Henri Campan, après avoir été auditeur au Conseil d'état, et commissaire spécial de police à Toulouse, sous le gouvernement impérial, fut jeté en 1815, dans les prisons de Montpellier, où il a langui pendant plusieurs mois.

a fait élever un tombeau dans le cimetière de Mantes : on y lit une épitaphe fort simple, sur une colonne de marbre blanc, surmontée d'une urne.

Liste des ouvrages de Mme Campan.

I. *Conversations d'une mère avec sa fille, en français et en anglais, composées pour la maison d'éducation de Mme Campan, dédiée à Mme Louis Bonaparte.* Paris, an XII, in-8, anonyme. La dédicace est signée *J. Franceschini*, éditeur.

II. *Lettres de deux jeunes amies.* Paris, Plassan, in-8, 2 feuilles trois quart, tiré à 200 exemplaires; ouvrage aussi anonyme, réimprimé en partie dans le tome III des *Mémoires*.

III. *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre; suivis de Souvenirs et Anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.* Paris, Baudouin frères, 1822, 3 vol. in-8, portrait (1). — 2e édit., 1823.

On lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Las Cases (tome VI, page 395), le passage suivant : « L'Empereur a répondu à son tour par le portrait de la reine, fourni par Mme Campan, qui, disait-il, ayant été sa confidente, et lui ayant porté beaucoup de zèle, d'affection et de fidélité, avait beaucoup de choses à dire, et méritait d'être considérée comme une bonne autorité. Mme Campan, ajoutait-il, l'avait souvent entretenu des plus petits détails de la vie privée de la reine, et il en a raconté une foule de choses, toutes venues de cette source. » Ces Mémoires font partie de la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiée par les mêmes libraires. Le premier volume contient une *Notice sur la vie de* Mme *Campan*, signée *F. Barrière*. Les *Mémoires de* Mme *Campan* ont obtenu un grand succès. Ils ont donné lieu à la publication de l'ouvrage suivant : *Observations sur les Mémoires de* Mme *Campan, par M. le baron d'Aubier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi*, etc. Paris, Trouvé, 1823, in-8, 4 feuilles. La chaleur des sentimens de l'auteur doit engager à consulter cet écrit avec précaution. Il ne suppose aucun doute touchant la fidélité du dévouement de Mme Campan à sa royale maîtresse; mais il accuse cette dame d'indiscrétion, d'amour-propre excessif, de préventions contre Louis XVI, et enfin d'avoir retouché ses Mémoires, à l'époque du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, pour les rendre de plus en plus favorables à la reine et moins favorables au roi.

On a publié aussi : *Catalogue des livres latins, français et anglais composant la bibliothèque de feu* Mme *Campan, surintendante de la maison d'Ecouen.* Paris, Renard, 1823, in-8, 2 feuilles trois quarts.

Mme Campan, dit M. Barrière, qui a eu connaissance de ses pa-

(2) On a publié aussi, à l'époque de la mort de Mme Campan, deux portraits lithographiés de cette dame, tous deux d'une jolie exécution et d'une grande ressemblance.

piers, a laissé des *Nouvelles* et plusieurs *Comédies* manuscrites, dont nous ne citerons que les titres : *La Vieille de la cabane; Arabella*, ou *la Pension anglaise; les Deux Éducations, les Petits Comédiens ambulans, le Concert d'amateurs*, etc. Toutes ont un but d'instruction pour la jeunesse. Elle achevait, à ses derniers momens, un ouvrage d'un ordre plus élevé, intitulé : *De l'Éducation des Femmes*. Nulle ne pouvait mieux qu'elle remplir ce cadre intéressant. Cet ouvrage pourra paraître, aussitôt qu'on aura mis en ordre les différens morceaux qu'avait terminés Mme Campan. On promet aussi la publication des autres ouvrages.

CARON (Augustin-Joseph), entra fort jeune, et comme soldat, dans la carrière militaire, en 1789. Il servit d'abord dans un régiment d'infanterie; mais en 1791 il passa dans le 4e régiment de dragons, et obtint successivement tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel, ainsi que la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, par sa bonne conduite et sa bravoure. Il fit toutes les campagnes de la Révolution; mais son plus beau fait d'armes eut lieu dans la journée du 24 février 1814, entre Troyes et Bar-sur-Ornain. Caron, alors major du 17e régiment, fut chargé de suivre l'ennemi dans la retraite qu'il opérait en ce moment : il commandait deux cent soixante-douze hommes. Après avoir essuyé au village de Saint-Paar, le feu d'un régiment de dragons autrichiens (autrefois dragons de Latour), et d'un corps d'infanterie placé en embuscade dans ce village, il parvient à attirer la cavalerie sur un point favorable, la charge de nouveau et lui prend plus de deux cents chevaux. Il revient ensuite sur l'infanterie, et deux mille hommes mettent bas les armes. Caron fut impliqué dans la conspiration du mois d'août 1820, jugée l'année suivante par la Chambre des pairs. On l'accusait d'avoir fait des propositions de complot non agréées. Défendu avec zèle et éloquence par Me Barthe, cette fois il fut acquitté. Caron retourna à Colmar, département du Haut-Rhin, où, depuis qu'il avait quitté le service, il faisait sa résidence ordinaire.

Le 2 juillet 1822, la ville de Colmar fut tout à coup troublée par la nouvelle d'une insurrection qui aurait éclaté, disait-on, parmi les chasseurs de l'Allier, en garnison dans cette ville, dont un escadron était parti avec armes et bagages. Les troupes furent placées sous les armes et les habitans consignés dans leurs maisons; les magistrats en costume paraissaient veiller avec inquiétude à la tranquillité publique. Le 3 juillet, vers onze heures du matin, on vit rentrer l'escadron déserteur, amenant avec soi le colonel Caron et son écuyer Roger, tous deux prisonniers, liés et garottés sur un char-à-banc, et qui furent immédiatement remis dans les prisons de la ville. Les détails de l'événement ont été rapportés depuis avec des circonstances variées. Voici les faits qui paraissent résulter des interrogatoires et pièces imprimées de la procédure, que nous avons sous les yeux.

Pendant qu'on jugeait à Colmar les prévenus d'une conspira-

tion qui avait éclaté à Belfort, le 31 janvier 1821, le colonel Caron eut quelques entrevues avec deux ou trois sous-officiers de la garnison, dans lesquelles il fut question de songer aux moyens de faire évader les prisonniers. Tel a été du moins le système de défense de Caron devant ses juges, auquel il a ajouté que les premières ouvertures lui auraient été faites par les sous-officiers eux-mêmes. Ceux-ci au contraire ont soutenu les avoir reçues de la part de Caron, et par l'intermédiaire du sieur Roger, écuyer à Colmar. Ce qui suit est extrait *littéralement* des rapports adressés par les individus qui furent les principaux agens de cette affaire, à leurs supérieurs, et notamment par le maréchal-des-logis-chef Thiers, et le sergent Magnien. « Il (Gérard, maréchal-des-logis du 6e régiment des chasseurs à cheval), s'approcha du sergent (Magnien, sergent du 46e de ligne) et de moi, et nous dit : Mes amis, il s'agit d'une conspiration; votre bonheur est assuré, le grade d'officier vous est assuré et la croix. Une pareille ouverture ayant jeté un grand trouble dans *nos individus*, je priai Gérard de vouloir bien s'expliquer plus clairement... Gérard nous embrassa tous deux, et nous dit : Mes amis, vos colonels étaient à Brissac : je les ai vus et leur ai parlé; ils m'ont chargé de venir vous voir pour vous inviter à feindre d'entrer dans cette conspiration, pour en suivre le fil et nous mettre à même d'en connaître les moteurs, pour, dans un temps opportun, les faire arrêter. Je suis ici, à Horbourg, avec le colonel Caron qui m'attend pour dîner, et lequel est à la tête de ladite conspiration. Vous pouvez compter que l'argent ne manquera point; et si nous n'obtenons point les récompenses promises par ces scélérats, nous aurons au moins fait notre devoir, en déjouant leurs infâmes projets..... Ayant entendu cette harangue faite par Gérard, je lui touchai cordialement la main, en lui demandant pardon d'avoir pu le soupçonner un instant; mais que néanmoins je le prévenais que je ne demandais pas mieux que de seconder ses intentions, si elles sont pures, mais qu'il me permettrait de douter encore jusqu'à l'instant où je pourrais parler à mon colonel.... Au moment de mes premières ouvertures, je m'aperçus que M. le Colonel était instruit de la démarche de Gérard, ce qui dissipa tous mes doutes. Je reçus du colonel les instructions nécessaires pour me conduire dans cette affaire, et l'ordre de rendre compte tous les jours de mes démarches et de ce que je pourrais apprendre (Extrait d'une lettre signée *Thiers*, du 26 juin 1822. *Procès de Caron*, pag. 10—19)..... La porte de la prison n° 1, qui vient d'être murée, lui a donné (à Caron) de forts soupçons contre moi; il n'en fut *dépersuadé* que par les sermens qui nous liaient et que nous jurâmes de nouveau de conserver. (Extrait d'une lettre signée *Magnien*, du 28 juin. *Procès de Caron*, p. 23)... Il fut convenu, comme dans mon dernier rapport, que Gérard sortirait de Brissac, avec un escadron, à cinq heures et demie du soir; que moi je partirais de Colmar à cinq heures et me dirigerais sur la route de Rouffac jusqu'à la montée, où je trouverais le colonel Caron qui m'y attendrait. Il fut con-

venu en outre, que le sergent Magnien serait chargé de prendre l'habit du colonel et de le porter jusqu'à cette montagne pour le lui donner, afin de s'en revêtir et paraître devant la troupe en uniforme. Comme je cherchais à le tranquilliser du côté de l'argent, je lui annonçais de ne point arrêter notre projet pour si peu de chose, que Gérard et moi nous avions quelques petits fonds vers nous; et qui, joints à ce qu'il pourrait se procurer, nous suffiraient pour attendre. Or, d'après ce qu'il nous jura de nouveau, un millier de louis devaient être mis à sa disposition. *Nous parvînmes à le convaincre*; et il fut décidé que le soir du même jour il verrait Gérard à six heures du soir, etc..... Toutes les instructions données, il (Caron) mena le sergent Magnien chez lui, auquel il remit son sabre, son habit, son casque, qui fut porté dans ma chambre, à la caserne, jusqu'au lendemain matin, où le sergent Magnien doit venir les chercher pour les porter au lieu indiqué; excepté le sabre, qu'il est convenu que je porterai. Ce dernier article exécuté, je me rendis chez le général pour lui rendre compte de mon entrevue. (Extrait d'une lettre signée *Thiers*, du 1er juillet 1822. *Procès de Caron*, p. 31-33)... La réponse déterminative que firent les sieurs Thiers et Gérard de la nécessité de leur projet, engagea le sieur Caron à ne rien reculer. Il est donc et fut décidé que demain, 2 courant, à cinq heures et demie du soir, l'escadron du 6e prendra sa marche par les villages de Walsheim et de Mayenheim (que j'inscrivis sur mon schakos), pour de là se rendre à Absheim, lieu du rendez-vous. C'est à six heures que doit se faire la sortie du 1er chasseurs, que je devancerai pour remettre au lieutenant-colonel Caron son uniforme et son sabre, dont je suis porteur depuis hier au soir. Arrivé au lieu de son travestissement, il doit me remettre son habit bourgeois, et moi le jeter, si je le juge à propos, dans les vignes. J'indiquerai à ma séparation d'avec le sieur Caron, la route qu'il aura prise, afin d'en prévenir le sieur Thiers, qui le suivra de près. Je serai porteur de ses habits bourgeois et vous les remettrai, pour en disposer selon qu'il vous conviendra. Ne pouvant le suivre dans cette occasion, je resterai à Colmar, hors la porte de Rouffac, derrière l'auberge à droite, de huit à dix heures et de midi à quatre, afin d'instruire les affidés de Caron, qui ne se présenteront à moi qu'au mot et signe de ralliement qu'ils me feront, des démarches qu'il aura à tenir pour sa réussite. Il me parla d'un avocat arrivé depuis peu de jours de Paris, qui doit être possesseur de fonds à délivrer (1), etc. (Extrait d'une lettre signée *Magnien*, sergent, adressée à son capitaine, du 1er juillet. *Procès de Ca-*

(1) MM. Barthe, Berville, Renouard, avocats de Paris, ayant été choisis par divers accusés de Colmar pour soutenir leur défense devant la Cour d'assises, qui était alors sur le point de les juger, se pourvurent auprès de M. le garde-des-sceaux, afin d'obtenir l'autorisation exigée par le décret de 1810. Cette autorisation fut refusée aux derniers; elle fut accordée à Me Barthe seul, qui avait précédemment connu Caron, lors du procès de 1820.

ron, p. 34)... Dans le dernier rapport que je vous adressai, il était convenu que l'affaire aurait lieu le mardi 2 juillet ; en conséquence, le lundi 1er à dix heures et demie du soir, à la suite d'un rendez-vous avec le sieur Caron, je le suivis, me laissant précéder de quelque pas, jusque chez lui, où sa femme me remit le paquet contenant son uniforme et son casque. Ce fut M. Caron qui descendit le sabre et le porta jusqu'au détour de la rue, où il me le remit : depuis ce moment, je n'eus pas d'autre rendez-vous avec lui. Le mardi 2, à trois heures et demie, j'allai chercher chez le sieur Thiers, l'uniforme que je lui avais déposé, lui-même se chargeant de lui remettre son sabre.... L'escadron du 1er chasseurs arriva, précédé du fourrier Carré. M. Caron m'envoya voir qui c'était..... A l'arrivée de l'escadron, il parut; le sieur Thiers lui remit son sabre. Il harangua alors les chasseurs, et termina au cri de vive l'empereur, *le fit jurer par ce même cri*, et les mit ensuite en marche. Je rentrai de suite en ville, où je trouvai M. le préfet (M. de Puymaigre), qui fit déposer les effets dont j'étais porteur dans le corps-de-garde de l'officier. J'allai le mercredi 3, à sept heures du matin, chez Mme Caron, etc. (Extrait d'une lettre signée *Magnien*, à son capitaine, datée du 3 juillet. *Procès de Caron*, pag. 35-37)... Mon colonel, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution de vos ordres, m'étant travesti hier et mis dans les rangs en simple chasseur, avec MM. les officiers de l'escadron, qui devait se joindre en apparence à l'insurgé Caron, nous partîmes de Neuf-Brisac à cinq heures un quart du soir, sous le commandement des sous-officiers, commandés à cet effet. Après une demi-heure de marche, nous trouvâmes, près de Weckelsheim, le domestique du nommé Roger, écuyer de Colmar, lequel ne parut pas encore : ce domestique nous conduisit à un quart de lieue ; il nous quitta avec le maréchal-des-logis Gérard, pour aller retrouver son maître qui était dans la forêt : nous profitâmes de cet instant pour instruire les hommes du motif de notre départ de Neuf-Brisac. Nous les trouvâmes pleins de zèle et animés du meilleur esprit. Le maréchal-des-logis Gérard étant de retour, nous continuâmes notre marche sur Dessenheim, le domestique à la tête de la colonne, et Roger à la queue. Roger, parfaitement rassuré par notre attitude, nous conduisit par Rustenhard à Mayenheim, où nous attendîmes environ vingt minutes, l'escadron de l'Allier, à la tête duquel se trouvait le sieur Caron. Il déboucha bientôt de ce village en tenue de lieutenant-colonel de dragons. Après avoir fait former son escadron, il s'avança vers nous et nous harangua en ces termes : « Braves soldats du sixième régi- » ment, vous avez juré d'obéir à vos » sous-officiers : les militaires fran- » çais n'ont jamais manqué à leur » serment. Je suis envoyé par l'Em- » pereur pour vous commander ; » j'espère que nous le servirons avec » zèle. Vive l'Empereur ! » *Ce cri fut répété ainsi qu'il en était convenu :* on fit mettre pied à terre. Le maréchal-des-logis Darantière, adressa aux chasseurs du ré-

giment les paroles suivantes : « Le » colonel Caron ne veut pas que » les chasseurs travaillent sans » avoir du profit ; il promet à cha- » que homme 3 fr. par jour, à » dater de ce moment ; mais il » ordonne que tout ce qui sera » pris chez l'habitant soit exacte- » ment payé. » *Les cris de vive l'Empereur recommencèrent*, et on y ajouta ceux de vive le colonel Caron... On se remit en route, se dirigeant sur Ensisheim. D'après les ordres reçus, nous refusâmes d'y entrer. A l'entrée de la ville, Caron voyant qu'on s'obstinait à ne pas vouloir y entrer, fit prendre à travers les champs pour tourner la ville à gauche. Pendant ce temps, le maréchal-des-logis Gérard, avec son ordonnance (le capitaine de Nicol) entra dans cette ville. L'infanterie y était sous les armes : ce capitaine se fit reconnaître par le capitaine Lafont, sans que la vigilance de celui-ci en diminuât. De retour, le maréchal-des-logis Gérard vint dire au colonel Caron que l'infanterie était pour nous, et que nous aurions les prisonniers quand nous voudrions. Néanmoins nous ne voulûmes pas y entrer, nous défiant en apparence des bonnes intentions de cette infanterie. Caron, qui jusqu'ici avait été dans une sécurité parfaite, conçut de vives inquiétudes. Il se plaignit d'être un peu serré par les sous-officiers, qui avaient reçu nos ordres pour ne pas perdre de vue un seul instant ni Caron, ni Roger, afin d'observer toutes leurs démarches. Ces sous-officiers s'éloignèrent un peu ; Caron profita de cet instant pour aller parler bas à Roger. On n'entendit pas ce qu'il lui dit ; mais un instant après il se plaignit de ce que l'argent n'arrivait pas. Il dit qu'arrivé au premier village (Battenheim) il se mettrait en bourgeois, et, qu'accompagné de Roger, il irait chercher des fonds. Un peloton lui fut proposé : il le refusa ; après des instances réitérées, il consentit à se faire accompagner par deux sous-officiers. Nous jugeâmes cette escorte trop faible ; nous résolûmes de l'arrêter, convaincus que nous ne trouverions aucun de ses complices à Battenheim. Arrivés à ce village dès deux heures du matin, nous le laissâmes entrer chez le maire. Au moment où il s'occupait de faire préparer des logemens qu'il comptait disséminer, on le saisit en lui déclarant qu'il était prisonnier. Après une légère résistance, il fut garotté ainsi que ses deux complices. Nous le fouillâmes, nous lui enlevâmes ses papiers, qui ne renfermaient rien d'important à notre connaissance. Il en fut de même de ceux de Roger.... J'expédiai sur Habsheim les maréchaux-des-logis-chefs Thiers et Darantière, et le maréchal-des-logis Gérard, avec ordre de dire au nom de Caron, qu'il attendait son monde à Battenheim, la fatigue des chevaux l'ayant obligé de s'arrêter.... Le maréchal-des-logis Gérard nous joignit à Colmar. Toutes les recherches furent inutiles, sinon à prouver les bonnes intentions de M. le maire du lieu, et les bonnes dispositions qu'il allait prendre pour faire arrêter quiconque ferait mine de vouloir se joindre à Caron. Ces dispositions au reste sont aussi inutiles là qu'ailleurs, où tout le monde est resté parfaitement tranquille, parais-

sant beaucoup plus surpris qu'enchanté de cette révolte apparente. A Mayenheim seulement le particulier qui a livré le fourrage et le vin est entré très-chaudement dans les projets de Caron. Nous lui avons entendu tenir des propos que nous avons cru devoir rapporter à M. le procureur-général, qui a de suite lancé un mandat d'arrêt, qui doit être mis en exécution dans ce moment. (Extrait d'un rapport à M. Jolly, lieutenant-colonel, commandant le régiment des chasseurs à cheval de la Charente, signé H. de Nicol, daté de Neuf-Brisac, 3 juillet 1822. *Procès de Caron*, pag. 38-42)... Ce lieutenant-colonel (Caron) a reçu nos chasseurs aux cris de vive, etc. L'escadron s'est formé à gauche en bataille. Immédiatement après, le sieur Caron en a pris le commandement et a harangué la troupe, à peu près en ces termes : « Chas» seurs, je suis envoyé pour vous » commander par ordre de l'Em» pereur.... Je vous jure de vous » suivre jusqu'à la mort, et de pé» rir à votre tête : jurez aussi de » me suivre partout où je vous con» duirai pour le bien du service de » S. M. l'Empereur. Vive l'Empe» reur! » Ce cri a été répété dans l'escadron par tous ceux qui avaient bien saisi les instructions que vous leur aviez données à leur départ de Colmar et par tous les autres, au signal que nous leur en avons fait. Ensuite il a commandé par deux au trot, et nous a conduits jusqu'à Rouffac, que nous avons traversé au pas, dans le plus grand silence, sans que les habitans aient fait le moindre signe d'approbation ni d'improbation... Après l'arrestation du sieur Caron, le maréchal-des-logis-chef Thiers se porta avec d'autres sous-officiers vers Habsheim, qui avait été indiqué comme le rendez-vous des partisans de Caron; mais ils n'y trouvèrent personne, ce qui prouvait qu'ils avaient eu l'éveil, ou qu'ils avaient jugé l'entreprise trop dangereuse. C'était à Habsheim que le sieur Caron disait devoir trouver les fonds nécessaires pour son expédition. Le maréchal-des-logis-chef *Thiers, avait pour instruction, en se rendant à Habsheim, de persuader aux personnes qu'il y aurait trouvées de se rendre à Battenheim, où Caron les attendait*, sa troupe étant trop fatiguée pour aller plus loin (Extrait d'un rapport à M. Jolly, lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de la Charente, signé *Borel de la Rivière*, lieutenant; *Aupêcle*, sous-lieutenant, daté de Colmar, le 3 juillet. *Procès de Caron*, p. 43-46).

Telles sont, d'après les récits de ceux-là même qui l'ont conçu et effectué, les circonstances d'un événement qui occasiona en Europe une étrange surprise, et que les rumeurs publiques ont peint sous des couleurs encore plus fâcheuses.

Le 18 septembre 1822, le lieutenant-colonel Caron et son co-accusé Roger comparurent devant le premier Conseil de guerre de la cinquième division militaire, séant à Strasbourg, présidé par M. d'Escordal, colonel du 25e régiment de ligne. Une décision ministérielle, soutenue par un arrêt de la Cour de cassation, avait enlevé les accusés à la jurisdiction ordinaire, qui persistait à les retenir. On s'appuyait, pour cet effet, sur les lois des 4 nivôse an IV et 13 brumaire

an V, dont l'effet devait cesser avec la guerre, et qui, constituant d'ailleurs une justice exceptionnelle, semblaient devoir être réputées abolies par la Charte constitutionnelle. Cette opinion n'avait pas été contredite depuis la Restauration, et M. Pasquier, ancien Garde-des-sceaux, l'a déclaré expressément à la Chambre des pairs, lorsqu'il proposa à cette Chambre (mars 1823) de rendre aux tribunaux ordinaires, en temps de paix, la connaissance du délit d'embauchage, imputé aux citoyens non-militaires. Le système de défense du colonel Caron, fut, comme nous l'avons dit, de soutenir que son unique but avait été de procurer l'évasion des prisonniers alors traduits devant la Cour d'assises de Colmar. Les militaires, principaux témoins à charge dans cette affaire, et à qui leur conduite avait valu dès-lors le grade d'officier, ne firent pas difficulté de convenir aux débats des promesses séduisantes qu'ils avaient faites à Caron, par ordre de leurs chefs, et des instructions qu'ils avaient transmises à leurs soldats de pousser des cris séditieux (pages 74, 81, 86, 89 et *passim* (1). La déposition de M. Reithinger, maire de Battenheim, renferme quelques détails qui méritent d'être rapportés. « Le témoin dépose, que le 2 juillet à une heure du matin, six chasseurs arrivèrent devant sa maison, frappant à la porte pour le réveiller. Il leur ouvrit, après avoir fait de la lumière. Ils leur annoncèrent qu'ils venaient faire des logemens pour deux cents chasseurs, vingt officiers et un colonel..... Sur la réponse que fit l'un des six chasseurs, qu'ils n'avaient pas de feuille de route, le témoin leur déclara que sans feuille de route, il ne donnerait pas de billets de logement; et alors ce chasseur répliqua : — Nous ne sommes plus les soldats du roi, nous sommes les soldats de Napoléon, du roi de Rome. *Que dites-vous de cela, M. le maire...?* Si vous ne faites pas des billets, nous nous logerons militairement. » Le témoin fit chercher alors le greffier de la mairie, pour faire des billets. Arrivèrent en même temps les deux cents chasseurs avec un colonel de dragons, qui entra dans la chambre ainsi que plusieurs sous-officiers et chasseurs. On se met en devoir de faire les billets de logement... Mais pendant que le colonel est debout, devant la table où le greffier écrivait les billets, un chasseur le prend par derrière et le renverse par terre; tous les chasseurs lui tombent dessus, en criant : « Jean f..... nous avons cru trouver de » ton monde ici; qu'on sabre ce » conspirateur, ce scélérat. » Le témoin, entendit encore crier. « Chasseurs à moi »; mais il ne sait si c'était le colonel ou un autre individu qui était arrivé avec les chasseurs et qui se trouvait aussi dans la chambre; et on demanda des cordes pour les attacher. Les

(1) Le *Journal du Haut-Rhin* du 23 juillet, rédigé à la préfecture, comme l'atteste M. Sido, conseiller de préfecture, dans une lettre lue à l'audience (*Procès de Caron*, p. 108), s'est exprimé en ces termes, au sujet de l'affaire de Caron : « Ici, c'est un lieutenant-colonel assez *naïf* pour se *laisser séduire* par des sous-officiers. »

domestiques que le témoin avait envoyés à l'écurie pour chercher des cordes, furent ramenés aussitôt dans la chambre, par des chasseurs qui disaient : « Voici des conspirateurs. » On les relâcha pour aller chercher des cordes, avec lesquelles on garrotta le colonel et l'autre. Des officiers déguisés ou des chasseurs, demandèrent ensuite au témoin un char-à-banc et un cheval, pour aller à Habsheim. Il leur conseilla de prendre leurs chevaux, qu'ils y seraient bien plus vite ; ce qu'ils firent. De retour de Habsheim, ils vinrent raconter dans la chambre, que s'ils étaient partis un quart-d'heure plus tôt, ils auraient trouvé à Habsheim dix à douze conspirateurs, qui ont été avertis à temps pour prendre la fuite..» (*Procès*, p. 104.)

Caron et Roger furent défendus avec beaucoup de talent et de dévouement; le premier par Me Liechtenberger, avocat, le second par M. Marchand, étudiant en droit. Après une demi-heure de délibération, le Conseil de guerre, à l'unanimité, déclara le lieutenant-colonel Caron, coupable d'embauchage, et le condamna à la peine de mort (1). Roger, déchargé de l'accusation d'embauchage, fut renvoyé devant la justice civile (2). Le Conseil de révision confirma la sentence du Conseil de guerre. Depuis ce moment jusqu'à celui de l'exécution, il ne fut plus permis à Caron de communiquer librement avec personne, même avec son défenseur. Deux exceptions furent accordées pour deux ecclésiastiques, dont le condamné avait reçu les premières visites, durant l'intervalle de quelques jours qui sépara le premier jugement du second. Déjà même et durant ce court espace de temps, Caron n'avait vu que son défenseur, en présence du concierge et de l'officier de poste, et pendant une heure chaque jour. Deux autres permissions furent encore accordées pour un moment, l'une à un ami de Caron qui venait l'entretenir de son fils, l'autre au défenseur de Roger. Caron reçut avec calme et fermeté la nouvelle de sa condamnation. Lorsque le capitaine rapporteur vint lui en faire lecture, il était à table : après l'avoir entendue, il acheva son repas. Dans la matinée du 1er octobre (jour fixé pour l'exécution) le défenseur de Caron fit faire trois tentatives successives et par différentes personnes, auprès de l'autorité supérieure du département. Il demandait à entretenir son client, au nom de sa femme et de son enfant. L'autorité persista dans ses refus. Dès le 24 septembre, Mme Caron, alors détenue dans la prison de Colmar, comme complice de son mari (1), avait

(1) Voici le texte sur lequel l'arrêt est fondé : « Tout embaucheur pour » l'ennemi, pour l'étranger ou *pour les* » *rebelles*, sera puni de mort » (Article 1er de la loi du 4 nivôse, an IV).

(2) Distrait par arrêt de la Cour de cassation, de la juridiction de ses juges naturels, pour cause de suspicion légitime, l'accusé Roger a été traduit depuis devant la Cour d'assises de la Moselle, qui l'a déclaré coupable de conspiration et a prononcé son arrêt de mort. L'autorité royale a commué cette peine en celle de vingt années de travaux forcés.

(1) La chambre d'accusation de la Cour royale a déclaré depuis n'y avoir lieu à mettre en accusation Mme Caron.

éprouvé le même refus de M. le procureur du roi. Voici la lettre qu'elle adressa à ce magistrat, pour lui demander la grâce de venir à Strasbourg, recevoir les derniers adieux de son mari.

Des prisons de Colmar, le 24 septembre 1822.

« A M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Colmar. — Monsieur le procureur du roi, avant-hier, mon malheureux époux a été condamné à mort par un conseil de guerre ; il ne m'appartient pas de qualifier cette condamnation. Depuis trois mois, je suis moi-même sous les verrous, et j'ai été violemment privée de la triste consolation de rendre plus supportable sa captivité à Strasbourg, et d'être présente à son jugement. Que la malédiction divine s'appesantisse sur la tête de celui qui en est la cause !

» Demain, M. le procureur du roi, demain peut-être.... Je n'ose achever !

» S'il existe encore parmi les hommes quelque sentiment d'humanité ou de piété, on ne peut me refuser d'aller recevoir les derniers embrassemens et les ordres toujours sacrés pour moi, de celui qui fit mon bonheur pendant tant d'années, et qui servit sa patrie avec tant d'honneur et de courage.

» J'ose vous supplier, M. le procureur du roi, de vouloir bien permettre que j'aille auprès de mon malheureux époux; je vous en conjure à genoux. Qu'on me fasse conduire à mes frais, en poste, par deux, par quatre gendarmes, les fers aux pieds, aux mains, au cou, enchaînée comme la plus dangereuse créature, s'il le faut, je supporterai tout avec calme, avec plaisir même, si je puis encore voir et embrasser la malheureuse victime de la perfidie la plus atroce.

» Daignez, Monsieur le procureur du roi, m'honorer d'une très-prompte réponse.

» Votre respectueuse et très-humble servante.

femme CARON. »

M. le procureur du roi se crut dans la nécessité de faire à M^me^. Caron, la réponse suivante :

Colmar, le 24 septembre 1822.

» Madame, je sens vivement tout ce que votre position a de déplorable et j'éprouve un véritable regret de ne pouvoir l'alléger, en vous accordant la douloureuse consolation que vous réclamez, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous la date de ce jour.

» L'objet de votre demande n'entre ni dans mes attributions, ni dans celles du tribunal. Vous êtes, Madame, sous le poids d'un mandat de dépot, qui ne peut être annulé qu'en vertu d'une décision de la chambre du conseil du tribunal, que l'état de la procédure à l'égard de quelques-uns de vos co-prévenus, ne permet pas de faire intervenir encore. La nature de la prévention qui pèse sur vous, Madame, ne me permet pas non plus de provoquer votre mise en liberté provisoire, moyennant caution, ni même une simple translation d'une prison dans une autre. La loi m'en fait une défense expresse, que je trouve surtout pénible aujourd'hui. Recevez l'assurance de mes regrets et de la considération distinguée avec la-

quelle j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.—le procureur du roi, *signé* POUGNET, *substitut.*»

Peu d'instans avant l'heure fixée pour son supplice, Caron écrivit deux billets, l'un à son épouse, l'autre à son défenseur : Voici ces deux pièces.

Billet à Madame Caron.

» C'est aujourd'hui, ma bien-aimée, que ton ami te quitte pour ne plus te revoir que dans l'éternité. Oh, ma bien-aimée! que cette séparation est cruelle pour mon cœur! aie bien soin de mon pauvre Alfred, ménage-toi pour lui, ne l'abandonne pas au désespoir; il a encore besoin de tes tendres soins. Pour moi, ce soir, je ne pourrai plus lui être d'aucune utilité; j'emporte avec moi au tombeau tes deux derniers billets; ils seront sur mon cœur. Adieu, ma chère amie, je t'embrasse de toute mon âme, ainsi que mon trop malheureux Alfred.

» CARON. »

Billet à Me Liechtenberger, avocat.

« Mon cher défenseur et dernier ami, j'ai reçu vos adieux, recevez ici les miens et mes derniers remerciemens : consolez-vous, je sais mourir. Si jamais vous voyez ma malheureuse femme, dites-lui bien que son souvenir et celui d'Alfred ne m'ont pas quitté un instant. Je vous prie de retirer mes effets et de les faire parvenir à ma femme. Tâchez aussi que l'on me paie mon trimestre; il servira à amortir quelques dettes que j'ai. On vous défend de me voir encore, mais on ne me défend pas de vous aimer : je vous embrasse une dernière fois. «CARON.»

Dans cette matinée du 1er octobre, Caron reçut une visite de plusieurs heures, d'un prêtre nommé M. Schittig; il remercia cet ecclésiastique des soins qu'il venait lui offrir. A deux heures après-midi on vint le chercher, à la prison militaire où il était gardé, pour le conduire sur le glacis, devant la caserne de Finckmatt. Il monta seul dans une voiture de place, qu'escortaient des gendarmes à cheval et un piquet d'infanterie. Sa mise était soignée, son maintien ferme et assuré. Arrivé au lieu de l'exécution, Caron descendit de voiture sans le secours de personne. On lui offrit encore les soins de l'aumônier; il remercia de nouveau. Caron, parcourant des yeux le terrein, mesure lui-même la distance qui doit le séparer des soldats dont les balles vont le percer. On veut lui faire une seconde lecture de la sentence; il la refuse, en disant : «Je la connais; c'est inutile.» Un officier se présente pour lui bander les yeux et le faire mettre à genoux; il s'en défend. Debout et dans la plus ferme attitude, Caron donne le signal du roulement; il commande le feu, et le jugement du Conseil de guerre a reçu son exécution!

Cependant on se débattait encore devant les tribunaux pour sauver les jours de Caron, que déjà il avait cessé de vivre. Le 4 octobre Me Isambert se présenta à l'audience de la Cour de cassation, où il parla en ces termes :

« Nous avons été chargés de soumettre à la Cour le pourvoi du lieutenant-colonel Caron, contre le jugement du Conseil de guerre qui le condamne à la peine de mort.

— Le 27 septembre nous adressâmes à Son Excellence Mgr. le Garde-des-sceaux une requête, dans laquelle nous lui dénoncions le jugement du Conseil de guerre, comme vicié d'incompétence et d'excès de pouvoir; et nous suppliâmes le ministre de le dénoncer à la Cour de cassation, conformément à l'article 44 du Code d'instruction criminelle.

Par surcroît de précautions, nous nous présentâmes le lendemain 28, au Greffe, pour représenter que l'article 424 permettait aux condamnés de déposer directement, soit leur requête, soit leur demande en cassation, sans emprunter la correspondance ministérielle. Le greffier persista dans son refus, et nous invita à nous adresser à M. le président de la Cour. Il était dans la limite de ses devoirs; car M. le président, auquel notre requête ne put parvenir que le 29, approuva ce refus, et daigna nous répondre sur-le-champ que, d'après les formes légales et les formes en usage, la requête ne pouvait être déposée au Greffe; mais devait être adressée au ministère. M. le président eut la bonté d'ajouter que si j'insistais, il m'accorderait la parole à la première audience.

Le même jour M. le Garde-des-sceaux nous renvoya notre requête, en nous faisant connaître par un exprès, qu'il ne croyait pas pouvoir la recevoir. Nous fîmes part à l'envoyé des obstacles que nous éprouvions de la part de la Cour de cassation. Nous obtînmes pour le 4, une audience de son Excellence Mgr. le Garde-des-sceaux, et nous eûmes l'honneur de lui écrire que nous nous présenterions aujourd'hui à la Cour, et que nous aurions l'honneur de rendre compte à son Excellence de l'arrêt qui interviendrait. Nous avons dans l'intervalle, écrit une seconde lettre à Strasbourg; nous n'avons reçu aucune réponse; nous ne savons pas même si ces deux lettres sont parvenues. Nous nous étions préparés pour présenter ce matin à la Cour, à l'ouverture de son audience, notre recours en cassation, et pour la supplier d'en recevoir le dépôt à son greffe. Mais une nouvelle, transmise comme les autres par le télégraphe, insérée dans le journal du soir, et répétée ce matin par tous les journaux, annonce que Caron a subi son jugement, le 1er octobre. Il paraît que l'autorité militaire ne connaît aucune espèce de sursis, pas même pour le recours à la clémence du roi, et que l'arrêt est mis à exécution sur-le-champ. Dans cette douloureuse circonstance, nous demandons à la Cour si nous devons plaider pour l'admission de la requête. La nouvelle n'est point officielle, et nous aimons à nous persuader encore qu'elle n'est pas vraie. »

La Cour de cassation déclara n'y avoir lieu à statuer sur la requête présentée par Me. Isambert, attendu que le pourvoi n'avait pas été régulièrement dénoncé.

On a publié: *Procès de A. J. Caron, lieutenant-colonel en retraite, et de Fr. D. Roger, écuyer; tous deux domiciliés à Colmar, départ. du Haut-Rhin, traduits le* 18 *septembre* 1822 *devant le* 1er *Conseil de guerre permanent de la* 5e *Division militaire, séant à Strasbourg, pour crime d'embauchage.* Strasbourg, Heitz, 1822, in-8 de 207 p.

Courtes réflexions à l'appui du pourvoi en révision, formé par A. J. Caron, lieutenant-colonel en retraite, contre le jugement rendu par le 1er Conseil de guerre permanent de la 5e Division militaire. Strasbourg, Heitz, in-4, 1822, une feuille et demie.

Relation circonstanciée des événemens qui ont eu lieu à Colmar et dans les villes et communes environnantes, publiée par M. Kœchlin, député du Haut-Rhin; suivie de la pétition adressée aux Chambres, par cent trente-deux citoyens du département. Paris, Constant Chantpie, 1822, in-8. — Le même ouvrage *en allemand. Strasbourg, Heitz,* 1822, deux feuilles et demie, in-8.

Ce livre a donné lieu à des condamnations judiciaires contre l'auteur, les imprimeurs, et même contre des journalistes, qui avaient essayé d'en rendre compte. L'imprimeur Heitz, dont le nom et la famille sont liés honorablement aux premiers siècles de la typographie, a vu son brevet révoqué par une ordonnance ministérielle, qui lui a interdit l'exercice de son industrie.

Réponse à l'accusation dirigée, au nom de quelques fonctionnaires publics du Haut-Rhin, contre M. Kœchlin, membre de la Chambre des députés, au sujet de la Relation des événemens qui ont précédé, accompagné et suivi l'arrestation du lieutenant-colonel Caron. Paris, Plassan, 1823, in-4 de huit feuilles et demie.

On doit consulter aussi, au sujet des événemens qui ont amené la fin tragique du sujet de cet article, les mémoires et plaidoyers imprimés de Me Barthe, pour la défense de M. Kœchlin.

CELLIEZ (Adelaïde-Hélène-Joséphine-Charlotte, comtesse de Rossi, dame), née à Paris, est morte à Blois, dans la nuit du dimanche au lundi 4 août 1822, âgée de 44 ans. Elle s'adonnait à l'éducation des jeunes personnes du sexe, en faveur desquelles elle a publié quelques écrits, d'ailleurs peu remarquables.

Liste des ouvrages de Mme Celliez.

I. *Traité d'enseignement et d'éducation, contenant des méthodes pour enseigner la lecture, la grammaire, la cosmographie, la géographie et l'histoire; plus un Plan de lecture, un Essai sur le choix des récompenses et des punitions; Conseils à une jeune institutrice, par un ecclésiastique; une Analise du Mémorial horaire, par M. Jullien; un Complément de l'éducation.* 1817, in-8.

II. *Les Anciens et les Français, ou véritables Beautés de l'histoire de France et des Bourbons, spécialement destinées à la jeunesse.* 1822, 2 vol. in-12.

III. *Historique de l'instruction du Chinois qui a été présenté au roi le 8 octobre* 1821, *par M. Philibert, capitaine de vaisseau et député de l'île Bourbon, à Paris.* 1822, in-4.

Madame Celliez a laissé en portefeuille une *Histoire Universelle*, destinée à servir de texte ou développement à *l'Atlas historique* de Lesage (Extrait des *Affiches générales du département de Loir-et-Cher;* n° 31 du 5 août 1823).

CONDORCET (Sophie de Grouchy, veuve de), était sœur de Madame Cabanis et du général Grouchy, auquel elle se

plut à donner des marques publiques d'intérêt, lorsqu'en 1817 il se trouva cité devant un conseil de guerre, sous le poids d'une accusation capitale. Après avoir été une des plus belles femmes de son temps, Mme de Condorcet est restée jusqu'à son dernier jour, l'une des meilleures. Unie de bonne heure à l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (1), elle épousa aussi ses opinions politiques et philosophiques, qu'elle professa constamment le reste de sa vie. C'est à elle que, du fond de la retraite où il fuyait la proscription des Jacobins, Condorcet adressait ces beaux vers, qui étaient l'histoire des derniers momens de sa carrière politique :

Ils m'ont dit : choisis d'être oppresseur ou victime.
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Mme de Condorcet partagea les persécutions de son époux, et fut jetée dans les prisons révolutionnaires : elle en sortit plus dévouée à ces grandes vérités morales et politiques, sources de tant de douleurs et de consolations. Le reste de ses jours s'est écoulé dans la pratique de la plus active bienfaisance. Elle est morte à Paris, le dimanche 6 septembre 1822. « La fin de sa vie, dit M. M. A. Jullien, a donné de nouvelles preuves de cette philosophie pure et sublime dont elle était pénétrée. Malgré les douleurs aiguës et presque continuelles de sa longue et dernière maladie, les besoins et le sort futur de ceux qu'elle secourait l'occupaient sans cesse ; et, lors même que sa voix devint embarrassée, c'étaient les noms de ces personnes que sa langue articulait le mieux et le plus souvent. Le même sentiment de philanthropie lui a fait exiger d'être inhumée de la manière la plus simple. » (*Revue Encyclopédique*, tom. XVI, pag. 227). On doit à Mme de Condorcet l'ouvrage suivant : *Théorie des sentimens moraux*, ou *Essai analytique sur les principes des jugemens que portent naturellement les hommes, d'abord sur les actions des autres, et ensuite sur leurs propres actions ;* suivi d'une *Dissertation sur l'origine des langues ;* trad. de l'Anglais d'Adam Smith, sur la 7e et dernière édition. 1798, 2 volumes in-8. On trouve à la fin de cette traduction huit *Lettres sur la sympathie*, adressées à Cabanis. Ces lettres, qui appartiennent en propre à l'auteur français, ont été imprimées à part. Mme de Condorcet a été l'éditeur d'un ouvrage posthume de son mari intitulé : *Moyens d'apprendre à compter sûrement et avec facilité.* Paris, an VII (1799), in-12.—*nouvelle édit.* Paris, Eymery, 1818, in-18.

CORSANGE (Jean-François-Jacques), né à Paris, est mort à Bordeaux, le 4 avril 1821, âgé de 70 ans. Je connais de lui :

(1) Qu'il nous soit permis de réfuter ici, une fois de plus, une calomnie odieuse, trop souvent répétée. Dans le procès de Louis XVI, Condorcet, membre de la Convention, vota pour l'appel au peuple, le sursis, et « la » peine la plus grave, qui ne fût pas » la mort. » Des libellistes trop accrédités n'ont pas craint d'affirmer qu'il avait entendu désigner celle des fers. Cette interprétation est tout-à-fait inexacte : la déportation était dès lors la peine la plus grave, après celle de la mort, admise par la législation criminelle des Français.

I. *Pièces de théâtre de J. F. J. Corsange;* à Boulogne, de l'imprimerie de Deperrest Verner, 1807, 2 vol. in-8.

Le tome Ier contient: 1° la *Fête du grand papa,* tableau de famille, en un acte et en prose, mêlé de chants; 2° *la Prévention maternelle,* comédie en un acte, mêlée de chants. Pour ces deux pièces, Corsange déclare avoir eu un collaborateur. Les deux amis avaient eu le projet de faire six tableaux de famille : la mort du collaborateur a empêché d'exécuter ce projet. 3° L'*Inconséquent* ou les *Deux sœurs*, comédie en un acte et en prose, mêlée d'airs choisis; 4° les *Mariages assortis,* comédie en un acte, mêlée de chants; 5° le *Fourbe dupé de la fourberie,* comédie-vaudeville en un acte; 6° le *Cultivateur hospitalier,* comédie en deux actes, mêlée de musique. Corsange eut pour cette pièce un collaborateur. 7° La *Laitière suisse,* ou *Pauvre Jacques,* comédie en un acte, mêlée de vaudevilles; 8° *Restons dans notre état,* comédie en un acte et en prose; 9° le *Bienfait et la Reconnaissance,* comédie en deux actes, mêlée d'airs choisis.

Le tome II comprend : 1° *Clémentine et Saint-Albin,* ou le *Délire,* comédie en deux actes et en prose, mêlée de musique; 2° la *Belle-mère,* comédie en deux actes et en prose, mêlée de musique; 3° la *Malédiction paternelle,* comédie en trois actes et en prose; 4° le *Billet au porteur,* comédie en un acte et en prose; 5° l'*Intrigant démasqué,* comédie en un acte et en prose; 6° la *Débutante,* comédie en un acte, mêlée d'airs choisis; 7° *Virginie,* ou l'*Orpheline du village,* comédie en un acte et en prose, faite en société avec Henrion (mort le 8 octobre 1807, à 39 ans); 8° *Lequel des deux,* comédie en un acte et en prose.

II. L'*Irrésolution.*

III. *Lucile et Sainval,* ou *Assaut de talens.*

IV. *La Résolution téméraire.*

V. *Les Rivaux d'un moment.*

Je crois qu'aucune de ces quatre dernières pièces n'est imprimée (Extrait de la *Bibliographie de la France,* rédigée par M. *Beuchot,* 1823, p. 134).

D.

DAMESME (Louis-Emmanuel-Aimé), né à Magny (Seine-et-Oise), en 1757, architecte du Gouvernement, est mort à Paris d'une attaque d'apoplexie, au mois d'avril 1822. Les constructions qu'il a dirigées dans cette capitale sont considérables. On doit surtout citer avec distinction le *Théâtre de la Société Olympique,* rue Chantereine, que les amis des beaux-arts regardaient comme un chef-d'œuvre dans ce genre. L'empereur Alexandre, après l'avoir visité, en demanda à M. Damesme les plans, qu'il avait le projet de faire exécuter dans la capitale de son empire, et lui fit remettre à cette occasion, par son ministre, M. le comte de Nesselrode, une lettre accompagnée d'une bague enrichie de diamans. Dans le concours pour le plan d'un arc de triomphe, M. Damesme eut l'hon-

neur d'obtenir le prix. Cet habile architecte a couronné sa réputation par deux monumens d'un genre très-opposé, qu'il a récemment construits à Bruxelles, le *Théâtre royal* et les *Prisons civiles*.

DAVAUX (J... B...), musicien, était né en Dauphiné, d'une famille honnête. Son père avait quatorze enfans, et sa fortune était des plus médiocres. Il ne négligea rien cependant pour leur donner une bonne éducation, et le jeune Davaux répondit avec beaucoup de zèle aux soins qui lui furent prodigués. Il fit particulièrement des progrès très-rapides dans l'art de la musique, vint à Paris à l'âge de vingt-trois ans, pour y continuer ses études et y cultiver ses talens avec plus d'avantage. Bientôt il se livra à la composition, et donna au public des *Concerto* pour le violon. Ces essais d'un jeune amateur furent accueillis avec d'autant plus d'empressement que l'exécution en était facile, et la mélodie pleine de grâces. Encouragé par le grand succès de ses concerto, il perfectionna, ou plutôt il créa un genre nouveau dans la musique instrumentale : il publia successivement plusieurs symphonies concertantes, dont le charme ajoutait chaque jour à sa réputation. Les maîtres et les amateurs de la capitale recherchaient ses ouvrages avec empressement. Il composa pour quatre musiciens célèbres, Jarnovick, Guérin, Guénin et Duport, des *quatuors*, où les chants les plus suaves se faisaient entendre au milieu d'une douce harmonie. Plusieurs morceaux de ces productions si grâcieuses, étaient des rondeaux charmans, dont on aimait à répéter les motifs, et qui lui firent donner par les musiciens, le nom de *père aux rondeaux*. Les quatuors des plus grands maîtres publiés depuis cinquante ans, n'ont pas fait oublier ceux de J. B. Davaux ; et la vente de ses ouvrages a fait la fortune de leur éditeur. Lorsque, durant la Révolution, le ministère de la guerre fut confié au général Beurnonville, J. B. Davaux fut placé dans les bureaux de ce ministère, et il y remplissait encore la place qu'on lui avait donnée, lorsque la Légion-d'Honneur fut instituée. M. de Lacépède, nommé le premier grand Chancelier de cet ordre, s'empressa d'appeler auprès de lui J. B. Davaux, pour lequel il avait autant d'estime que d'attachement ; il le nomma chef d'une division. Cette division ayant été supprimée en 1815, lors de la nouvelle organisation de l'Ordre, M. le maréchal Macdonald, nouveau Chancelier, fit obtenir une pension de retraite à J. B. Davaux. Il est mort à Paris le 2 février 1822, dans un âge avancé. Il était membre de la Société académique des enfans d'Apollon.

DELAMBRE (Jean-Baptiste-Joseph), astronome, naquit à Amiens, le 19 septembre 1749. C'est dans cette ville qu'il fit ses premières études, et il devint un helléniste profond, long-temps avant de s'occuper des sciences mathématiques. C'est aussi au collége d'Amiens qu'il connut l'abbé Delille, qui exerçait alors dans cette maison, les modestes fonctions de répétiteur. Depuis, la carrière de la célébrité s'ouvrit pour le maître et pour le disciple ;

et ils y marchèrent tous deux d'un pas presqu'égal, et dans une commune amitié. Delambre avait trente-six ans lorsqu'il commença à étudier l'astronomie, sous Lalande, qui se plaisait à dire de lui qu'il était son meilleur ouvrage. Dès son début dans la carrière, il parvint à construire les tables qui font connaître la marche d'Uranus, planète récemment découverte par Herschell, et commença dès-lors à publier, dans la *Connaissance des Temps*, le fruit de ses infatigables recherches. Après avoir présenté plusieurs mémoires à l'Académie des Sciences, il remporta, en 1790 et 1792, le prix de cette Académie, pour ses tables d'Uranus et celles des satellites de Jupiter; il présenta hors de concours, ses tables de Jupiter et celles de Saturne. Ces vastes travaux le firent nommer à l'unanimité, membre de l'Académie des Sciences, au commencement de 1792: M. Delambre avait aussi à cette époque, le titre d'astronome du roi. L'Assemblée constituante avait décrété l'établissement d'un nouveau système de mesures, fondé sur la grandeur du méridien terrestre: M. Delambre reçut, avec Méchain, la mission de mesurer l'arc du méridien depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone; opération qui, sans cesse interrompue par les vicissitudes et les traverses de la Révolution, ne put être terminée qu'en 1799. Il fut chargé de la partie qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Rhodez, tandis que son collègue opéra depuis Rhodez jusqu'à Barcelone. Les travaux de M. Delambre furent interrompus en 1793, par le Comité de salut public. « Les » missions du Gouvernement, di- » sait le Comité, ne pouvaient être » données qu'à des hommes dignes » de confiance par leurs vertus ré- » publicaines et leur haine pour les » rois. » Après seize mois de suspension, Delambre fut autorisé à reprendre ses travaux; ils le conduisirent dans la partie du Languedoc voisine de la Catalogne, où il séjourna quelques mois. En 1795, M. Delambre avait été placé parmi les astronomes du Bureau des longitudes, et parmi les membres de la première classe de l'Institut, dès la première organisation de ces deux corps savans. Le dernier l'élut, en 1803, secrétaire perpétuel pour la partie mathématique. Depuis lors, toutes les académies célèbres d'Europe et d'Amérique s'empressèrent de le placer au rang de leurs membres honoraires. Nommé sous le gouvernement consulaire, inspecteur-général des études, il organisa le lycée de Moulins, en 1802, et celui de Lyon, en 1803. Dans ces missions importantes, il apporta un égal degré de zèle et d'impartialité. Durant l'année 1807, il obtint au Collége de France, la chaire laissée vacante par la mort de Lalande, son maître et son ami. En 1808 il fut nommé trésorier de l'Université, et en 1814, membre du Conseil royal de l'instruction publique. Il perdit cette dernière place en 1815, et fut admis à la retraite. Enfin, M. Delambre fut membre de la Légion-d'Honneur lors de la création de cet ordre, chevalier de Saint-Michel en 1817, officier de la Légion-d'Honneur en 1821, et il avait reçu du gouvernement impérial le titre héréditaire de chevalier, avec un majo-

rat en dotation. Le prix décennal de l'astronomie fut décerné par l'Institut, à l'ouvrage dans lequel M. Delambre avait consigné les détails et les résultats de ses travaux pour la mesure du méridien, et pour la détermination du système métrique; personne n'a contesté la justice de cette désignation. M. Delambre employait avec ardeur les loisirs de ses dernières années, à écrire l'histoire de la science à laquelle il dut sa gloire et sa fortune, lorsqu'une maladie lente est venue l'enlever, le soir du 18 août 1822, âgé de 72 ans. « Il paraît, dit le rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* (t. XXXIII, p. 111), que ce savant avait le malheur de ne pas croire. Disciple de Lalande, il avait hérité de lui, sinon sa manie d'athéisme, au moins un éloignement entier pour la religion. Il était néanmoins plus réservé sur cette matière que plusieurs de ses confrères, et il n'affectait point le ton insultant ou haineux pour les objets de notre foi.... Nous voudrions pouvoir annoncer que la maladie l'a ramené à des sentimens de religion; nous n'avons pu obtenir aucun renseignement à cet égard. » Les restes de M. Delambre ont été déposés au cimetière du P. La Chaise, où M. Cuvier, au nom de l'Académie des Sciences, M. Biot, au nom du Collége de France, M. Arago, au nom du Bureau des longitudes, ont tour à tour prononcé son éloge (1). L'Académie d'Amiens, patrie de M. Delambre, a mis son éloge au concours, pour 1823.

(1) Ces pièces se trouvent dans la collection des imprimés de l'Institut. Paris, Firmin Didot, 1822, in-4.

Il nous reste, aidés de quelques guides sûrs, à essayer de faire apprécier convenablement les ouvrages de M. Delambre. M. Ch. Dupin a tracé rapidement le tableau des travaux de son confrère à l'Institut, « de ces travaux, dit-il, qui ont reculé les bornes de la science; qui, durant beaucoup d'années, ont assuré à la France le sceptre de l'astronomie, qui ont donné à notre patrie les bases impérissables du plus beau système de mesures que les peuples civilisés aient jamais établi. Qu'on ajoute à ces titres des ouvrages classiques par leur clarté comme par leur méthode, transcendans par la grandeur de leur exécution et par la profondeur de leur conception; un traité d'astronomie dont le simple abrégé présente le meilleur des livres élémentaires, grâce à l'heureux enchaînement qui rend facile et presque populaire l'intelligence des résultats les plus sublimes. Ce même traité d'astronomie qui, considéré dans son ensemble, porte partout les marques de l'invention et du génie, par le grand nombre de belles méthodes et de formules élégantes, de démonstrations ingénieuses et de résultats nouveaux qui appartiennent à l'auteur. Qu'on ajoute à ces titres scientifiques, l'achèvement et la publication des grandes Tables trigonométriques de Borda, et ces Tables si célèbres et si parfaites du Soleil, de Saturne, d'Uranus, de Jupiter et de ses satellites; ces Tables qui, pour être produites, demandèrent un concours de travaux uniques dans l'histoire des sciences..... Ces Tables, dont le caractère est celui d'une précision que jusqu'alors on

n'avait pas osé espérer atteindre, sont devenues indispensables à la fois aux observateurs, aux navigateurs de toutes les nations. A ces vastes recherches, ajoutons pour dernière entreprise, l'*Histoire de l'Astronomie*, etc. » Sur cet ouvrage, écoutons M. Cuvier : « Avant lui, l'histoire de l'astronomie avait ses temps fabuleux, comme l'histoire des peuples ; des esprits superficiels n'avaient pas su la dégager de sa mythologie ; loin de là, ils l'avaient embarrassée de conceptions fantastiques. M. Delambre paraît, et sans effort il dissipe ces nuages ; lisant toutes les langues, connaissant à fond toutes les sources, il prend chaque fait où il est, il le présente tel qu'il est ; jamais il n'a besoin d'y suppléer par les conjectures et l'imagination. Nulle part, dans ce livre d'une simplicité si originale, il ne se substitue aux personnages dont il raconte les découvertes. C'est eux-mêmes qu'il fait parler, et dans leur propre langage. Chacune de leurs idées se montre au lecteur, comme elle s'est montrée à eux-mêmes, revêtue des mêmes images, entourée du même cortége d'idées préparatoires et accessoires : on la suit à travers les âges et dans tous ses développemens ; on en voit naître à chaque siècle, comme des générations d'idées nouvelles ; et ainsi se forme et se complète, en quelque sorte sous nos yeux, cette science admirable, première création du génie de l'homme, et celle qu'il lui a été donné de porter le plus près de sa perfection. Et ce qui, dans ce grand ouvrage, n'est pas moins précieux ni moins rare que cette exposition une et entière des faits, c'est cette probité scientifique, si l'on peut s'exprimer ainsi, cette recherche pure de la vérité, que rien ne détourne de son but : ni les jalousies nationales, ni la considération des personnes, ni ces idées de parti qui sont venues troubler jusqu'à la science du ciel. » Ces derniers mots font allusion aux hypothèses chimériques et fabuleuses de Bailly et de Dupuis, que M. Delambre a complètement détruites, ainsi qu'aux opinions exagérées qu'on a essayé de propager, et sur l'antiquité du monde, et sur la prétendue haute science de certains peuples anciens, toutes choses que l'historien de l'astronomie a réduites à leur juste valeur. Ainsi cette science ne doit pas seulement à M. Delambre les plus savantes observations et les expériences les plus précieuses, mais de plus, grand nombre d'assertions fausses, avancées par des auteurs respectables d'ailleurs, et accréditées faute de moyens nécessaires pour découvrir la vérité, n'ont perdu leur vieille autorité que depuis qu'elles ont été combattues par M. Delambre. C'est ainsi, pour citer un exemple d'un autre genre, qu'en 1795, il prouva, par de nouveaux calculs, que les réfractions de la zône torride sont les mêmes que celles des zônes tempérées, fait devenu incontestable, et dont Le Gentil avait donné avant lui une théorie diamétralement contraire.

Les détails du caractère privé de M. Delambre ne sont pas moins honorables pour sa mémoire. Il entretenait une vaste correspondance avec les observateurs et les mathématiciens de l'Europe entière. Il accueillait avec empres-

sement leurs découvertes, auxquelles il se complaisait à donner une prompte et juste célébrité. Chargé, comme organe de l'Académie des Sciences, d'écrire l'histoire annuelle et générale des sciences mathématiques, ou d'apprécier les talens et les travaux de ses confrères décédés, en exposant les recherches et les découvertes dont il montrait les difficultés et le mérite, s'il oubliait quelque chose, c'était la part que ses propres travaux, ses vues et ses conseils lui auraient donné droit de réclamer. Cette modestie était poussée plus loin que le devoir et la bienséance ne commande. Qu'on lise, par exemple, l'article que M. Delambre a consacré à son collaborateur Méchain, dans la *Biographie Universelle*, et l'on ne se douterait pas, si l'on ne le savait d'ailleurs, que c'est M. Delambre qui a partagé les travaux de Méchain, pour la mesure de l'arc du méridien qui a servi de base à notre système métrique, ou pour parler plus exactement, que c'est à M. Delambre qu'est due la meilleure partie de cet important travail. Élevé au-dessus des rivalités et des préjugés nationaux, il donna une preuve de son admiration bien sentie pour les tables lunaires de M. Burg, en engageant le Gouvernement à faire des propositions à ce savant étranger. Sa conscience scientifique égalait sa modestie. Par exemple, lorsque M. Carlini releva de légères erreurs dans les tables solaires de M. Delambre, celui-ci saisit l'occasion de déclarer dans plusieurs journaux que M. Carlini avait raison, ajoutant que lui-même venait de remarquer dans ses tables une faute plus essentielle, dont il publiait la rectification. « Dépositaire, dit M. Ch. Dupin, des pensées les plus intimes de tous les correspondans qui cultivaient les sciences mathématiques, confident de leurs discussions, de leurs réclamations, de leurs plaintes, tantôt dictées par la justice et tantôt par des passions dont la géométrie n'affranchit point le cœur de l'homme, il a cherché pendant sa vie à concilier les esprits, en rendant à chacun la justice qu'il était en droit d'espérer, sans la rendre aux dépens de l'amour-propre d'autrui. A la chaleur des querelles littéraires et scientifiques, il opposait sa douceur inaltérable et cette patience éclairée qui n'appartient qu'aux hommes d'un caractère et d'un esprit supérieur, parce que l'élévation de leur âme et la profondeur de leur prévoyance les placent toujours dans la situation où devront se trouver le cœur et la pensée du reste des hommes, après que le temps aura calmé leurs emportemens et dissipé les illusions du présent..... Tel fut le sage, l'indulgent, l'équitable Delambre, envers les hommes qui cultivèrent les sciences mathématiques. Tel il fut envers eux au moment même de sa mort; et, si je puis parler ainsi, tel il fut encore au delà du terme de son existence. Lorsqu'il sentit approcher la fin de sa carrière, il fit lui-même la revue de sa vaste correspondance; il mit à part toutes les lettres qu'il avait reçues de chacun des savans avec lesquels il entretenait un commerce épistolaire; il pria son épouse d'apprendre à chacun de ses correspondans qu'il

pouvait réclamer ses propres lettres ou mander qu'on les détruisît. » — « Qu'il me soit permis du moins, dit encore M. Cuvier, au moment où je vous dis ce triste et dernier adieu, de rendre témoignage à cet admirable caractère que, pendant vingt ans de liaison intime et de rapports journaliers, je n'ai pas vu se démentir un instant. Jamais, pendant ce long intervalle, un seul mouvement n'a troublé votre inaltérable douceur. Jamais, au milieu d'affaires si variées, si importantes, à l'Université, à l'Institut, dans les discussions scientifiques comme dans celles de l'administration, il ne vous est échappé une parole qui ne fût dictée par la justice et la raison. » — « La jeunesse studieuse, dit à son tour M. Arago, a constamment trouvé dans M. Delambre le protecteur le plus empressé. L'aimable gaîté de son esprit, les trésors d'une mémoire inépuisable, nourrie de tous les bons modèles des temps anciens et des temps modernes, donnaient à sa conversation un charme tout particulier. La douceur et l'égalité de son caractère ne se sont pas un seul instant démenties, ni dans le cours d'une longue carrière, ni durant la cruelle maladie qui l'a enlevé à l'Europe. »

M. Charles Dupin a publié une *Notice nécrologique* sur M. Delambre, dans la *Revue Encyclopédique* (t. XVI, p. 437); M. Fourier qui a succédé à M. Delambre dans les fonctions de secrétaire perpétuel, pour les sciences mathématiques, de l'Académie des Sciences, prononcera son éloge devant cette savante compagnie.

Liste des ouvrages de J. B. J. Delambre.

I. *Tables de Jupiter et de Saturne.* 1789, in-4 (Voy. ci-après n. IV).

II. *Méthode analytique pour la détermination d'un arc du méridien, précédée d'un Mémoire sur le même sujet, par A. M. Legendre.* Paris 1799, in-4.

III. *Base du système métrique décimal*, ou *Mesure de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, exécutée en 1792 et années suivantes; par MM. Méchain et Delambre, rédigée par Delambre*, etc. Paris, 1806, 1807 et 1810; 3 vol. in-4.

Cet ouvrage fait partie des Mémoires de l'Institut; c'est celui qui a obtenu le prix décennal de l'astronomie; il doit avoir une suite. Une portion de la grande entreprise qui fait le sujet de ce livre est due, comme nous l'avons dit, à Méchain, qui mourut avant qu'elle fût terminée. Mais c'est à M. Delambre qu'est due la part la plus importante dans les travaux d'observations. On lui doit sans aucun partage, la théorie qui dirigeait ces travaux, tous les calculs exécutés d'après les observations, et la rédaction complète des ouvrages où l'on rend compte des opérations.

IV. *Tables astronomiques publiées par le Bureau des longitudes de France; Tables du Soleil, par M. Delambre; Tables de la Lune, par Burg; Tables de Jupiter et de Saturne; Tables écliptiques des satellites de Jupiter, par M. Delambre.* Paris, 1806, 1807, in-4, en trois parties.

On retrouve dans l'*Astronomie* de Lalande les Tables du Soleil, de Jupiter, de Saturne, d'Uranus, et des satellites de Jupiter.

V. *Rapport historique sur les progrès des Sciences mathématiques, depuis l'an 1789, lu au Conseil-d'état, le 6 février* 1808. Paris, 1810, in-4 et in-8.

Cet ouvrage fait partie des *Mémoires de l'Institut*, avec les rapports de MM. Cuvier et Dacier, etc.

VI. *Abrégé d'astronomie, ou Leçons élémentaires d'astronomie théorique et pratique.* Paris, 1813, in-8, fig.

VII. *Traité complet d'Astronomie théorique et pratique.* Paris, 1814, 3 vol. in-4, fig.

VIII. *Histoire de l'Astronomie.* — *Ancienne.* Paris, V^e. Courcier, 1817, 2 vol. in-4, fig. — *Du Moyen âge*, 1 vol. in-4, fig. 1819. — *Moderne.* 2 vol. in-4, fig. 1821.

M. Delambre a laissé le manuscrit complet de deux autres volumes, qui comprennent l'*astronomie du 18^e siècle*, et la *figure de la terre.* La publication en est confiée à M. Mathieu, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, élève de M. Delambre, et depuis plusieurs années son suppléant au Collége de France.— On trouve une analise étendue de l'*Histoire de l'Astronomie* de Delambre, par M. Ferry, dans la *Revue Encyclopédique.* T. I^er, p. 25 et 401, et tome II. page 417.

Delambre a été l'éditeur de l'ouvrage suivant: *Tables trigonométriques décimales*, ou *tables de logarithmes, des sinus, sécantes et tangeantes, suivant la division du quart de cercle en cent degrés, calculées par M. Ch. Borda; revues, augmentées et publiées par M. Delambre.* Paris, 1804, in-4.

Le *Moniteur* du 26 novembre 1792, mentionne l'hommage fait à la Convention, d'un *Mémoire sur la fixation des poids et mesures*, par Méchain et Delambre.

Avec MM. Lagrange et Laplace, il a eu part à la rédaction d'un rapport fait à l'Institut, et imprimé sous ce titre: *Notice sur les grandes Tables logarithmiques et trigonométriques, calculées au bureau du cadastre, sous la direction du C. Prony.* 1801, in-4.

Il a fourni des *Notes* astronomiques à la traduction française des premiers volumes des *Recherches asiatiques*, publiées par Labaume. 1805, 2 vol. in-4, ainsi qu'à la traduction de la *Composition mathématique de Ptolémée*, par M. l'abbé Halma. Paris, H. Grand, 1813—15, 2 vol. in-4; enfin, c'est M. Delambre qui a rédigé les articles des astronomes anciens, dans la *Biographie Universelle.*

Comme secrétaire perpétuel, pour les mathématiques, de l'Académie des Sciences, M. Delambre a prononcé en séance publique, les éloges de plusieurs membres de cette compagnie savante: ils sont imprimés dans le *Moniteur.*

DESBORDEAUX (Pierre-François-Frédéric), médecin, naquit à Caen, le 16 mars 1763, d'un avocat de cette ville. C'est dans l'ancienne faculté de médecine de Caen qu'il prit le bonnet de docteur: le *Cancer* fut le sujet de sa thèse. Après quelque temps de séjour à Paris, M. Desbordeaux revint à Caen; et, devenu professeur agrégé, il signa avec les

membres de l'Université une protestation contre les décrets de l'Assemblée constituante. Plus tard, sous le régime de la terreur, il fut considéré comme suspect, et subit quelques mois de détention. Rendu à l'exercice de son art, M. Desbordeaux n'en négligea pas la théorie. On lui doit deux écrits, l'un sur les *Maladies des enfans*, l'autre sur les *Fièvres primitives et épidémiques*, qui n'ont obtenu pourtant qu'un médiocre succès. Lors de la réorganisation des établissemens universitaires, la ville de Caen n'obtint qu'une école secondaire de médecine, soutenue par le trésor municipal. M. Desbordeaux fut chargé par l'administration locale, d'y professer la thérapeutique. « Il crut, dit M. Faucon-Duquesnay, ne pouvoir suivre une meilleure route que celle indiquée par l'immortel Bichat, dans ses Considérations préliminaires sur l'anatomie générale. Partant de ce principe, « que tout moyen » curatif n'a pour but que de ramener les propriétés vitales altérées » au type qui leur est naturel, » M. Desbordeaux classe les médicamens d'après leurs effets sur telle ou telle de ces propriétés. Il les divise d'abord en *excitans* et en *sédatifs;* chaque propriété vitale lui sert de subdivision. M. Desbordeaux était médecin de la maison du *bon Sauveur*, fondée par M. l'abbé Jamet, pour le traitement des aliénés, l'un des établissemens les plus intéressans que nous possédions en ce genre. Il était encore médecin en chef des hospices de la ville de Caen, membre du jury médical et de la Société d'agriculture et de commerce du département du Calvados, associé de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, correspondant de la Société de l'École de Médecine de Paris, de la Société Médicale du département de l'Eure, et enfin membre du conseil municipal de la ville de Caen. Par ses opinions politiques, M. Desbordeaux appartenait au parti aristocratique, et professait ses sentimens religieux. Il est mort à Caen, le 25 juillet 1821.

On a publié : *Notice biographique sur M. Desbordeaux, docteur en médecine*, etc. ; par Théophile *Faucon - Duquesnay*, D. M. P. Caen, F. Poison, 1822, in-8, 18 pages.

Liste des ouvrages de P. F. F. Desbordeaux.

I. *Nouvelle orthopédie*, ou *Précis sur les difformités que l'on peut prévenir et corriger dans les enfans.* 1805, in-18.

II. *Dissertation sur la cause directe des fièvres primitives qui règnent épidémiquement en Europe, et sur les moyens de s'y soustraire.* 1815, in-12.

« Après avoir succinctement exposé les causes de ces fièvres, démontré l'influence qu'excercent sur nous les miasmes délétères répandus dans l'air et les alimens, décrit les signes d'une bonne digestion, énuméré les circonstances favorables au mouvement et au repos, enfin, discuté les avantages et les inconvéniens qui résultent des passions, il termine en indiquant les moyens préservatifs à employer dans les épidémies » (*Notice de M. Faucon-Duquenay;* pag. 12).

M. Desbordeaux a laissé en manuscrit un *Traité sur les maladies des femmes.*

DESEINE (Louis-Pierre), sculpteur, naquit à Paris, en 1750. Il remporta le grand prix de sculpture en 1780, ce qui lui valut, selon l'usage, d'aller à Rome en qualité de pensionnaire du roi. En 1785, il fut agrégé à l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, dont il prit la défense avec beaucoup de zèle, à l'époque de sa suppression, au commencement de la Révolution. M. Deseine se montra constamment l'ami des anciennes institutions, et l'adversaire des choses nouvelles, en tant qu'il eut à s'en occuper dans le cercle assez resserré, sous ce rapport, de l'art qu'il cultivait. Les écrits qu'il publia en ce sens ne permettent point de le passer sous silence ; c'était d'ailleurs un homme religieux et un homme de bien. Artiste laborieux et habile, son talent ne s'est jamais élevé à un degré de supériorité très-éminent. Il est mort des suites d'une paralysie interne, le 13 octobre 1822, âgé de 72 ans.

Liste des ouvrages de sculpture de L. P. Deseine.

I. *Bacchus et Hébé*, statutes en marbre, exécutées pour le château de Chantilly, et qui valurent à l'artiste le titre de sculpteur du prince de Condé.

II. *Louis XVI*, buste.

III. *Louis XVII*, idem. On croit que c'est le seul portrait d'après nature qui nous reste de ce jeune prince.

IV. *Pie VII*, buste. Il valut à l'auteur la décoration de l'Eperon-d'Or.

V. *L'Hôpital et Daguesseau*, statues placées au pied des degrés de la façade de la Chambre des députés.

VI. *Les stations de la passion de Jésus-Christ et sa sépulture*, bas-reliefs, dans la chapelle dite le *Calvaire*, derrière le chœur de Saint-Roch : c'est un ensemble considérable, et qui offre plusieurs parties remarquables.

VII. *Le Mausolée du cardinal de Belloy*, en marbre, grande dimension, dans une des chapelles qui entourent le chœur, à Notre-Dame : c'est le dernier ouvrage terminé de Deseine, et l'un des meilleurs qui soient sortis de son ciseau.

VIII. *Le Mausolée du duc d'Enghien*, pour la Sainte-Chapelle de Vincennes. Cet ouvrage, laissé inachevé par Deseine, sera terminé par M. Durand, son neveu, ancien pensionnaire du roi, à Rome.

M. Deseine a rétabli et restauré, dans une des chapelles de l'église de Notre-Dame, le *mausolée du duc d'Harcourt*, exécuté par Pigale. On doit aussi au même artiste plusieurs bustes très-bien modelés.

Liste des ouvrages imprimés de L. P. Deseine.

I. *Réfutation d'un projet de réglement pour l'Académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentée à l'Assemblée nationale par la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture.* 1791, in-8.

II. *Considérations sur les Académies, et particulièrement sur celles de peinture, sculpture et archi-*

tecture, présentées à l'Assemblée nationale. 1791, in-8.

III. *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples catholiques, adressée au premier Consul.* 1802, in-8.

IV. *Notices historiques sur les anciennes Académies de peinture, sculpture et architecture.* 1814, in-8.

V. *Mémoire sur la nécessité du rétablissement des maîtrises et corporations.* 1815, in-4.

DESGRANGES (Michel), plus connu sous le nom de *Père Archange,* prêtre capucin, né à Lyon en 1734, émigra pendant la Révolution. A son retour, il se livra à la prédication qu'il exerçait à la manière de son Ordre. Peu d'années avant sa mort, vers le commencement de la deuxième Restauration, il alla à Chambéry, où il séjourna quelque temps, dans un couvent de Capucins. Il revint ensuite à Lyon, et fut habitué de l'église de Saint-Pierre ; enfin il y avait quelques mois qu'il était à l'hôpital de la Charité, où des personnes pieuses l'avaient fait entrer, et où elles ne le laissaient manquer de rien, lorsqu'il est mort, le 13 octobre 1822. Le P. Archange était plus royaliste que le roi, et plus ultramontain que le pape : ses brochures sont ce qu'étaient ses sermons, de véritables capucinades.

Liste des ouvrages de M. Desgranges.

I. *Discours adressé aux Juifs, et utile aux Chrétiens, pour les confirmer dans leur foi.* Lyon, veuve Barret, 1788, in-8 de 143 pag.

II. *Aperçu nouveau d'un plan d'éducation catholique,* par L. P. A. D. L. C. P. Lyon, Rusand, 1814, in-8.

III. *Réflexions intéressantes.* 1815, in-8 de 13 pages.

IV. *Précis abrégé des vérités qui distinguent le catholique de toutes les sectes chrétiennes et avouées* (sic) *par l'Eglise de France ; par M. D***, ancien professeur de théologie.* Lyon, Rusand, 1817, in-8 de 46 pages.

V. *Explication de la Lettre encyclique du pape Benoît XIV, sur les usures, par le R. P. Michel-Archange, prêtre capucin, ancien professeur de théologie ; suivie de quelques Réflexions particulières de l'auteur.* Lyon, Théodore Pitrat, 1822, in-8 de ij et 43 pages.

M. Jacquemont, ancien curé de Saint-Médard, en Forez, a publié une solide réfutation de cet écrit, ainsi que de celui de M. Bétend, qui a pour titre : *Réflexions sur le respect dû au pape et à ses décisions dogmatiques.* Cette réfutation est intitulée *Les Maximes de l'Eglise gallicane victorieuses des attaques des modernes ultramontains, ou Réponse à deux écrits,* etc.

DESGRAVIERS (Augustin-Claude-Leconte, Chevalier), du nom d'une terre que sa famille possédait en Normandie, était fils d'un conseiller au Parlement de Paris. Il naquit dans cette ville, le 7 mai 1749, et fut d'abord destiné au même état que son père. Déjà même il avait prêté le serment d'avocat, lorsqu'il fut détourné de cette carrière par M. le prince de Conti, qui le détermina à quitter la robe pour l'épée. Dès l'année

1770 il fut nommé gentilhomme d'honneur du prince. En 1788 il obtint la croix de Saint-Louis, et plus tard le grade de lieutenant-colonel de dragons. A l'exemple de M. le prince de Conti, le chevalier Desgraviers n'émigra point ; mais, lorsqu'après le 18 fructidor le prince fut expulsé de la France, le chevalier Desgraviers n'hésita point à s'expatrier pour lui et avec lui. Il l'accompagna dans tous ses voyages, en Belgique, en Allemagne et en Espagne, l'aidant de ses services personnels et même de ses ressources pécuniaires. Quoiqu'il eût subi plusieurs mois de détention, sous le régime de la terreur, il ne craignit pas de rentrer en France à diverses reprises, pour solliciter l'exécution des engagemens pécuniaires, contractés par la Nation à l'égard du prince de Conti, à titre de compensation pour ses biens confisqués. Ces démarches, plus d'une fois couronnées du succès, n'étaient pas entièrement exemptes de danger ; car un ordre du ministre de la police générale fit, au mois de novembre 1813, détenir à la Force le chevalier Desgraviers, et sa femme aux Madelonnettes. Pendant un mois ils furent tenus au secret, *comme prévenus de manœuvres contre la sûreté de l'Etat*. M. le prince de Conti paya ses services de la plus tendre affection ; ses sentimens furent consignés dans une nombreuse correspondance, dont les principales pièces ont été remises entre les mains du Roi, après la Restauration.

Quelques années avant la Révolution, M. le comte de Provence (aujourd'hui Louis XVIII), avait acheté à M. le prince de Conti la superbe terre de l'Ile-Adam, conjointement avec le roi Louis XVI son frère, alors régnant. Les événemens survenus depuis, nuisirent à la réalisation complète du prix du domaine de l'Ile-Adam, entre les mains de M. le prince de Conti. C'est pour y parvenir que M. le chevalier Desgraviers, en sa qualité de légataire universel du feu prince de Conti, assigna le Roi devant les tribunaux, en la personne de son procureur. Ce procès, remarquable par la qualité des parties, autant que par l'importance de l'objet et de la question, a fait du bruit au barreau, et son souvenir se conservera long-temps dans ses annales. La cause fut plaidée pour M. le chevalier Desgraviers, par l'habile avocat Me Dupin l'aîné, avec cette érudition historique qui le distingue singulièrement. Néanmoins le demandeur succomba en première instance ; il triompha en appel, et succomba définitivement en cassation, à la majorité, dit-on, d'une seule voix. M. le chevalier Desgraviers ne survécut pas long-temps à cet éclat; il est mort à Paris, le 20 novembre 1822. MM. de Conti, fils naturels et reconnus du pénultième prince de Conti, se sont fait un devoir d'assister aux obsèques de ce dévoué serviteur de leur famille.

Sous le titre d'*Affaire de M. le chevalier Desgraviers, etc., contre le Roi, en la personne de son procureur*, 1 vol. in-8, on a réuni les pièces suivantes, qui ont été aussi publiées et distribuées à part : 1° *Plaidoyer devant le tribunal de 1re instance* (1820, 72 p.); 2° *Notes sommaires sur le jugement de 1re instance* (10 pag.); 3° *Exorde*

de la plaidoyerie, prononcée devant la Cour royale (4 pag.); 4° *Réplique de Me Dupin pour M. le chevalier Desgraviers, légataire universel de feu S. A. S. Mgr. le prince de Bourbon-Conti, prince du sang, contre le Roi, en la personne de son procureur, recueillies par les sténographes, avec les pièces justificatives.* Paris, Baudouin frères, janvier 1821, 124 pages. Ce curieux et savant mémoire contient les détails biographiques les plus étendus, sur le sujet de cet article.

Liste des ouvrages de A. Cl. L. Desgraviers.

I. (Avec son frère). *L'Art du valet de Limier*, 1785, in-12 — 2e *édit.* sous ce titre : *Essai de vénerie, ou l'Art du valet de Limier ; suivi d'un Traité sur les maladies des chiens et leurs remèdes, d'un Vocabulaire des termes de chasse et de vénerie, et d'un état de divers rendez-vous de chasse, et placemens de relais, dans les forêts qui avoisinent Paris.* 1804, in-8. — 3e *édition*, Paris, 1810, in-8.

La *Biographie des hommes vivans* assure que M. Desgraviers est resté étranger aux deux réimpressions de son ouvrage.

II. *Le parfait Chasseur ; Traité général de toutes les chasses.* Paris, 1810, in-8, avec fig. et musique.

III. *Bouquet de fête*, pièce en l'honneur de la fête du Roi. 1816.

DUCHESNE (Henri-Gabriel), naquit à Paris en 1739. Il cultiva tour à tour les sciences ecclésiastiques, les sciences naturelles et même les belles-lettres. Chacune de ces branches des connaissances humaines lui doit quelque ouvrage estimable. Il remplit, en outre et successivement, les fonctions de chef du bureau de l'Agence générale et de garde des archives du Clergé de France ; depuis la Révolution celles de conseiller référendaire à la Cour des comptes, où il obtint sa retraite, avec le titre d'honoraire. Il a rédigé pour cette cour, un rapport très-détaillé sur l'ordre établi dans les collections de livres reliés, portefeuilles et cartons de l'ancienne Chambre des comptes de Paris. Il s'est pareillement occupé des tables des mémoriaux, plumitifs et journaux de la même chambre. « Enfin, dit M. Alphonse Taillandier, pour couronner une vie si pleine de travaux utiles, M. Duchesne entreprit une tâche, qui par l'immensité de son étendue et les difficultés qu'elle offrait, aurait été capable d'effrayer même ces savans religieux, qui ont profité du silence et de la solitude des cloîtres, pour donner à la France ces grandes collections qui nous sont enviées par les littératures étrangères. M. Duchesne consacra les douze dernières années de sa vie à faire une analyse complette de tous les ouvrages du P. Kircher ; c'est-à-dire de l'un des plus laborieux savans qui aient existé. Pour vous donner une idée du courage qu'il fallut à M. Duchesne pour entreprendre une semblable tâche, je dois vous rappeller que le P. Kircher a laissé 22 vol. in-fol., 11 vol. in-4. et 3 in-8. La plupart de ces ouvrages sont consacrés à presque toutes les branches des connaissances humaines, à la physique, à la géographie, à l'archéolo-

gie, etc. M. Duchesne les a tous lus et examinés avec le plus grand soin ; il en aura élagué les inutilités et les redites, fruits d'une trop verbeuse érudition. Son extrait des ouvrages du P. Kircher est renfermé dans deux forts vol. in-fol. manuscrits ». M. Duchesne est mort à Paris, le 21 décembre 1822. Il était membre émérite de la Société philomatique de cette ville.

On a publié, 1° *Discours prononcé aux funérailles de M. H. G. Duchesne*, etc., *par M. Alphonse* Taillandier, *avocat à la Cour royale de Paris.* Firmin Didot, in-8, 8 pages ; 2° *Catalogue des livres de feu M. H. G. Duchesne*, etc. Paris, Tilliard, 1823, in-8 deux feuilles.

Liste des ouvrages de M. H. G. Duchesne.

I. *Manuel du naturaliste, par les sieurs, D. et M.* (Duchesne et Macquer). Paris, 1770, 1 vol. in-8. — Nouvelle édition, 1797, 4 vol. in-8.

II. *La France ecclésiastique*, années 1774 et suivantes, jusqu'en 1789. Paris, in-12.

III. *Dictionnaire de l'industrie*, ou *Collection raisonnée des procédés utiles, dans les sciences et dans les arts.* Paris, 1776, 3 vol. in-8. — Troisième édition, *entièrement refondue et considérablement augmentée* (1801), 6 vol. in-8.

La France littéraire de Ersch donne pour collaborateur à M. Duchesne, dans la rédaction de ce Dictionnaire, tantôt *Macquer* (1er *Supplément*), tantôt B. de Préfort (2e *Supplément*).

IV. *Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-B. Porta, gentilhomme napolitain*, par M. D***. Paris, Poignée, an XI (1803), in-8.

V. *Comédies de Térence, en vers français.* Paris, 1806, 2 vol. in-8.

M. Duchêsne a réuni dans cette collection, trois comédies, traduites par lui, aux trois dont la traduction est due à La Fontaine et à Baron.

DUCOS (Angélique Caze de Labove, marquise de Blanville, puis épouse de M. B....), morte à Paris, le 24 janvier 1821, est auteur de.

I. *Marie de Saint-Clair.* an VI (1798), Paris, Maradan, in-12. — *Trad. en allemand*, par Lh. F. Huber. Leipzig, 1799, in-8.

II. *Clémence de Villefort.* Paris, Dentu, an VII, 2 vol. in-12.

III. *Lettres de Louise et de Valentine.* Paris, Mongie jeune et Ferra aîné, 1811, 2 vol. in-12.

(Extrait de la *Bibliographie de la France.* 1823, pag. 303).

DUROURE (Louis-Henri-Scipion-Grimoard-Beauvoir, comte), naquit à Marseille, en 1763. Sa famille paternelle avait la prétention d'avoir donné des papes au siége apostolique d'Avignon; sa mère était fille unique du comte de Catherlong, pair d'Irlande ; et sa grand'mère était sœur du célèbre lord Bolingbroke. Duroure embrassa la cause de la Révolution avec enthousiasme, et vint à Paris où il se fit recevoir au club de 1789, et ensuite à celui des Cordeliers, dans lequel, plus tard, domina Danton. Cette cir-

constance lui valut la faveur de la faction qui en prit son nom. Il fut chargé par la Commune, en novembre 1792, d'examiner la conduite ministérielle de Rolland, et, après le 31 mai 1793, d'écrire l'histoire des événemens de cette journée, à laquelle il n'était pas resté étranger, comme officier municipal. Echappé à la proscription que subirent les Cordeliers, et à la réaction thermidorienne, Duroure reparut un instant sur la scène, en 1799, dans le club du Manège, et dans le *Journal des hommes libres*, où il a donné entre autres articles, ceux qui sont intitulés : *Aux hommes libres*. Après le 18 brumaire, son nom fut porté sur la liste de déportation, qui ne fut pas mise à exécution. Depuis, il a vécu dans la retraite, assez maltraité de la fortune, mais fidèle à ses principes politiques et s'occupant surtout de la langue et de la législation anglaise, dans lesquelles il était profondément versé. Duroure s'était rendu à Londres, pour y recueillir une succession provenant du côté maternel, lorsqu'il mourut dans cette ville, au mois de septembre 1822. On a de lui : *Le Maître Anglais*, ou *Grammaire raisonnée pour faciliter aux Français l'étude de la langue anglaise ; par W. Cobett.* 3e édit. *enrichie de deux nouvelles tables, revue soigneusement, corrigée et augmentée de notes critiques et explicatives, ainsi que de quelques additions essentielles au texte de l'ouvrage.* 1805, in-8. — 4e édition. 1808. — 5e édit. 1816, in-8. — M. Duroure a traduit divers actes du Parlement anglais, et fourni plusieurs *Notes*, dans la traduction française, par M. Comte, du *Traité des pouvoirs et des obligations des jurys*, de sir Richard Phillips. Paris, 1819, in-8.

DURZY (Marie-Pierre-Henri), naquit à Montargis (Loiret), le 24 avril 1788, d'une famille d'ancienne bourgeoisie. Après avoir fait son cours de droit et son stage à Paris, il fut nommé conseiller-auditeur à la Cour impériale d'Orléans, en décembre 1812, passa en la même qualité à la Cour royale de Paris, en décembre 1815 et revint à celle d'Orléans, en février 1816, en qualité de conseiller titulaire. Une lésion des organes du cœur, qui s'est étendue insensiblement jusqu'à ceux du poumon, altéra dès l'enfance, la constitution de M. Durzy, et mit fin à ses jours prématurément, le 5 janvier 1822. Par son testament, il a légué 6,000 francs à la Cour royale d'Orléans, pour servir à former une bibliothèque de jurisprudence. M. Durzy fut un honnête homme, un magistrat consciencieux, un littérateur estimable. Il cultiva la poésie : le recueil de la société du *Caveau moderne*, dont il était membre, contient, ainsi que d'autres collections du même genre, diverses pièces de lui : elles sont anonymes, de même que ses autres écrits. Il était membre de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Le 1er mars 1822, M. le président de la Place de Montévray a lu dans le sein de cette compagnie, une *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Durzy*. Orléans, imprimerie de Mme Ve Huet-Perdoux, in-8, 11 pages.

Liste des ouvrages de M. P. H. Durzy.

I. *Essai sur l'esprit de conversation, et sur quelques moyens de l'acquérir;* par M. P. H. D....y. Paris, Delaunay, 1819, in-8.

Sans réimprimer cet ouvrage, on y mit en 1821, un nouveau titre, sur lequel on lit : *Seconde édition.*

II. *Guerre aux passions.* ou *Dictionnaire du modéré, par M. D...y. royaliste constitutionnel.* Paris, Janet et Cotelle, 1821, in-8, 17 feuilles et demie.

« Le fond de cet ouvrage, dit M. de Laplace, l'idée principale reproduite sous toutes les formes, est que l'exagération dans les deux façons de penser dominantes, nuit seule à la tranquillité publique qui, suivant l'auteur, ne pourra jamais résulter que du triomphe des opinions moyennes et modérées. — M. Durzy, s'il eût survécu à la publication de cet écrit, y aurait peut-être trouvé la source de plus d'un chagrin. Comme il froisse de puissans amours-propres, comme il ne tient pas toujours entre les deux systèmes qu'il combat, le parfait équilibre que son titre semble promettre, il a couru le risque de réveiller, bien involontairement sans doute, des passions qu'il était dans son vœu de calmer. »

DUSAUSOIR (Jean-François), né en 1737, cultiva la poésie avec un succès médiocre, et se montra trop souvent à l'affut des circonstances. Il est mort à Paris, le 21 décembre 1822, âgé de près de 86 ans. Il était membre de plusieurs sociétés littéraires.

Liste des ouvrages de J. Fr. Dusausoir.

I. La *Fête de J. J. Rousseau,* intermède en prose, mêlée de chants, représentée en l'an III (1794). in-8.

II. Le *Sultan indécis,* ou *les Deux Circassiennes,* anecdote turque, suivie de *Contes en vers.* 1795, in-8. — 1815, in-8.

III. *Epître aux détracteurs des femmes,* suivie du *Portrait de l'homme,* stances. 1799, in-12.

IV. *Réponse à la satire intitulée :* La fin du 18e siècle (de Colnet). 1799, in-12.

V. Le *Bois de Boulogne,* poëme, suivi de *Notes historiques et critiques.* 1800, in-8.

VI. *Lettres amoureuses d'Emilie et de Sainval,* suivies de quelques *Poésies fugitives.* 1802, in-12.

VII. Le *Retour de Louis XVIII et de la famille des Bourbons.* 1814, in-8.

VIII. *Olympie à Byrène,* héroïde, suivie de quelques *Pièces fugitives.* 1814, in-8.

IX. *L'Heureux retour, Fête anniversaire de la rentrée en France de Louis XVIII.* 1815, in-8.

X. Les *Deux chutes de l'Usurpateur,* suivies de *Stances aux incrédules* et de *Couplets sur le mariage du duc de Berry.* 1816, in-8.

XI. *Opuscules et vers.* Paris, Michaud, 1817, in-8., 2 fles.

XII. *Poëme sur le luxe, considéré comme source de la corruption des mœurs,* suivi de *Poésies fugitives.* Paris, 1818. Ant. Boucher. — tiré à 100 exemplaires.

XIII. *Montgeron,* poëme, suivi

de l'*Hermitage de Chalendray* et de l'*Orage*, idylle. 2e édit. revue et augmentée. Paris, Boucher, 1819, in-8.

XIV. *Fête à l'hymen: à Mme Ferreire, sur le mariage de Mlle Enna, sa fille, avec M. Girard, colonel d'infanterie, officier de la Légion-d'Honneur.* Paris, Boucher, 1820, in-8; demi-feuille, tirée à 50 exemplaires.

XV. *Poésies relatives aux événemens qui ont eu lieu dans la famille royale, depuis le mois de juin* 1816, *époque du mariage de feu S. A. R. Mgr. le duc de Berry, avec Caroline-Ferdinande-Louise, princesse de Naples et des Deux-Siciles, jusqu'au* 29 *septembre* 1820, *époque de la naissance de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.* Paris, Boucher, 1820; in-8., d'une feuille.—tiré à 100 exemplaires.

E.

ELIÇAGARAY (Dominique), naquit vers 1760, dans le diocèse de Bayonne. Entré de bonne heure dans la carrière de l'enseignement, il professa la philosophie à Toulouse; en 1790, il avait le titre d'Official de la Basse-Navarre. Il émigra en Espagne vers cette époque, et revint en France sous le Directoire. Un écrit qu'il avait publié *en faveur des droits de l'Eglise*, dit l'*Ami de la Religion et du Roi*, lui concilia l'estime du cardinal Maury, qui lui envoya de Montefiascone, des lettres de Grand-Vicaire pour ce diocèse. On prétend que lorsque le cardinal eut été nommé archevêque de Paris, il invita l'abbé Eliçagaray à venir seconder son administration, ce que celui-ci aurait refusé, par suite de sa divergence de principes, sur les contestations ecclésiastiques de l'époque. Néanmoins sous le gouvernement impérial, M. Eliçagaray fut nommé Recteur de l'Académie de Pau, place qu'il cumulait avec celles de Professeur de philosophie, de Doyen de la Faculté des Lettres, et d'Aumônier du Lycée. Durant les Cent jours, il s'embarqua à Bordeaux avec Mme la duchesse d'Angoulême, la suivit à Londres et lui servit d'aumônier durant ce second exil. Plus tard, il succéda à M. l'abbé Frayssinous, dans le poste de membre du Conseil royal de l'instruction publique, auquel il fut nommé sur la démission et d'après la désignation de ce dernier. Il était en outre membre de la Légion-d'Honneur, chanoine honoraire de la Métropole, et M. de Coucy, archevêque de Rheims, lui avait donné des lettres de Grand-Vicaire. Toutes ces dignités n'auraient pas suffi cependant pour assurer à M. l'abbé Eliçagaray une réputation durable, lorsque M. Corbières, placé nouvellement à la tête de l'instruction publique, s'avisa de le charger de l'inspection des colléges du midi de la France. Trop de naïveté ou de bonhomie firent dégénérer cette mission en une tournée ridicule. Le *Caducée* de Marseille, journal d'opposition (no 67, du 18 juin 1821), publia un *Discours* qu'il affirma avec persévérance avoir été prononcé au Collége royal

de cette ville, par le conseiller de l'Université. Ce discours est une amplification des principes du parti dominant, exposés dans toute leur crudité, poussés jusqu'à leurs extrêmes conséquences, et assaisonnés de force trivialités. Cette publication fut le signal d'une explosion de brocards et d'épigrammes dans les journaux de l'opposition, auxquels les journaux ministériels ne répondirent que faiblement. Le scandale fut grand; l'Université arrêta la mission de l'abbé Eliçagaray, et lui-même démentit dans les journaux le discours qu'on lui imputait. Nous avons peine à croire, en effet, que M. Eliçagaray ait adressé aux professeurs du Lycée de Marseille une allocution suivie, telle que le discours qui a été publié sous son nom. C'est même ce défaut d'authenticité qui nous empêche de reproduire ici cette pièce originale. Mais du moins il paraît certain, d'après le témoignage des personnes le mieux à portée de le savoir, que tous les propos incohérens, grotesques, bouffons, dont se compose le discours imprimé, ont été proférés successivement, et à différentes stations, dans le collége de Marseille, par l'abbé Eliçagaray. Le Gouvernement lui-même, comme l'ont très-bien remarqué les défenseurs de M. Eliçagaray, a justifié en quelque sorte ces inculpations, en arrêtant la mission de son délégué : or, ceci se passait tandis que M. Corbières était à la tête de l'Université, et sous le second ministère de M. le duc de Richelieu, qui avait, comme on sait, pour système, d'attendre que les hommes du parti contre-révolutionnaire eussent dix fois tort, avant de s'enhardir à les blâmer. Le discours de M. Eliçagaray a été réimprimé trois fois, à Paris, chez *Corréard*, in-8., orné d'une carricature : on en connaît aussi des éditions de *Marseille* et de *Carcassonne*, 1821, in-8 : nous croyons que ce ne sont pas les seules.

Depuis cet éclat, le nom de M. Eliçagaray rentra dans l'obscurité. Ses amis ont publié que le chagrin qu'il éprouva de cette affaire contribua à accélérer le terme de ses jours. Nous aimons à croire que l'humilité chrétienne le rendit moins sensible qu'on ne l'a dit aux railleries du monde, surtout s'il avait la conscience de n'avoir fait que son devoir : car, si M. l'abbé Eliçagaray manquait de lumière, c'était d'ailleurs un ecclésiastique recommandable pour ses mœurs et sa piété. L'*Ami de la Religion* nous apprend qu'il avait fait depuis peu une confession générale, lorsqu'une attaque d'apoplexie, qui n'était pas la première qu'il eût subie, vint terminer sa carrière, le 22 décembre 1822. Ses obsèques furent célébrées avec pompe dans l'Eglise de S^t^-Sulpice. On remarqua que les billets d'invitation, renouvelant un vieil usage tombé en désuétude, donnaient au défunt les qualifications de *vénérable, discrète et scientifique personne.* Il a été enterré au cimetière du P. la Chaise. M. Laurentie, ancien Maître des conférences à l'Ecole Normale, aujourd'hui Inspecteur général de l'Université, et qui avait été professeur au Lycée de Pau, sous le rectorat de M. l'abbé Eliçagaray, prononça un discours à ses obsèques. M. de Marcellus, député de la

Gironde, a proposé l'épitaphe suivante, pour le tombeau de l'abbé Eliçagaray.

†
D. O. M.
Hic jacet
N... *Eliçagaray*
Presbyter
In universitate regiâ consiliarius.
Pro religione
Rege
Studiosâque juventute
Vires et animos
Profundens vixit.
Tædio antequàm senio
Confectus obiit.
Die 22 Xbris anno R. S. 1822.

Virtutis veræ custos, fideique satelles
Haud timuit vitam, certans, impendere vero.

On a vu au Salon de 1821, un portrait de l'abbé Eliçagaray, peint à l'huile, à demi-corps, de grandeur naturelle.

F.

FERLET (Edme), fut d'abord professeur de belles-lettres à l'Université de Nancy, puis chanoine de Saint-Louis du Louvre, enfin secrétaire en second de l'archevêché de Paris. Il occupait cette place lors de la Révolution et y fut réinstallé depuis le Concordat de 1801. Il est mort à Paris, le 24 novembre 1821.

Liste des ouvrages. de E. Ferlet.

I. *Sur le bien et le mal que le commerce des femmes a fait à la littérature;* ouvrage couronné par l'Académie de Nancy. 1772, in-8 (Imprimé à la suite d'un *Discours* du chevalier de Solignac, prononcé au nom de l'Académie).

II. *De l'Abus de la philosophie par rapport à la littérature.* Nancy, 1773, in-8.

III. *Éloge de M. le chevalier de Solignac, secrétaire du cabinet du feu roi de Pologne.* Londres et Paris, 1774, in-8.

IV. *Oraison funèbre de M. de Beaumont, archevêque de Paris.* 1784, in-8.

V. *Observations littéraires, critiques, politiques, militaires, géographiques, etc., sur les Histoires de Tacite, avec le texte latin corrigé.* 1801, 2 vol in-8.

VI. *Réponse à un écrit anonyme intitulé :* Avis aux lecteurs sans partialité (concernant l'ouvrage précédent). 1801, in-8.

FLEURY (Bernard), comédien, naquit à Chartres, le 27 octobre 1750, d'une famille originaire d'Orléans. Son père, directeur de comédiens ambulans, le remit à une nourrice de village, des environs de Chartres, qui, pour s'approprier les mois qu'on lui avait payés d'avance, exposa l'enfant, et le fit porter à un hôpital voisin. Sept ans après, cette malheureuse femme, se trouvant au lit de la mort, confessa son crime à son curé, qu'elle autorisa à en instruire les parens. Le père de Fleury accourut; et, sur des renseignemens non-équivoques, retrouva son fils et le ramena avec lui à la maison paternelle. Fleury n'eut pas plus tôt atteint sa douzième année, que son père, qui avait d'autres enfans, et peu de ressources, l'enga-

gea à aller tenter la fortune, et le fit partir de Nancy pour Lyon, où il arriva, un paquet assez léger sur le dos et deux écus de six francs dans son gousset. Ces fonds ne pouvaient pas le mener bien loin, cependant il ne perdit pas courage ; il avait vu jouer la comédie; il savait par cœur quelques petits rôles ; il alla offrir ses services au directeur de Lyon, qui, par égard pour son confrère de Nancy, voulut bien associer un enfant à sa troupe ; et, ce qui valait beaucoup mieux, lui offrir sa maison et sa table.

Fleury, qui n'avait reçu aucune autre éducation que l'éducation théâtrale, eut le bon sens de comprendre que la scène était son unique ressource ; il savait lire, il avoit de la mémoire ; quant à l'orthographe, qu'il n'a jamais connu (et il était sur cet article de la meilleure foi du monde), c'était assurément la science la moins nécessaire à celui dont l'état est de débiter de vive voix les écrits des autres. Il s'en passa donc; et, avec un zèle aiguillonné par la nécessité et par la reconnaissance, il se livra tout entier aux études du comédien. Dès l'âge de quinze ans, il commença à jouer d'abord à Lyon, puis dans quelques autres villes du midi, ce que l'on appelle l'emploi des jeunes premiers dans la tragédie, et celui des amoureux dans la comédie ; mais il racontait naïvement que ses premiers essais furent pénibles, et que son amour-propre paya fort cher les leçons que les parterres de province se chargèrent de lui donner. En effet, la nature n'avait pas été prodigue envers Fleury de ces avantages extérieurs si favorables à un débutant, parcequ'ils couvrent sa faiblesse des illusions de l'espérance. Fleury eut au contraire à lutter contre les désagrémens d'une taille médiocre, d'une figure peu régulière et d'une espèce de bégaiement, qui, gênant la liberté de sa déclamation lui a constamment interdit la faculté de prononcer un vers entier, et le condamnait à ne parler que par saccades. Le travail surmonta tant d'obstacles ; à vingt-trois ans, il fut jugé digne d'être appelé au Théâtre Français. Il y débuta en 1774, par le rôle d'Égiste, dans *Mérope*. On peut voir par les mémoires du temps, qu'il y obtint peu de succès. Il retourna en province, bien résolu de réparer le malheur de sa défaite, et de revenir bientôt à Paris pour y conquérir la place qui lui était destinée. L'année 1778 marque dans les fastes de la littérature et dans ceux de la comédie française. Elle enleva aux lettres, Voltaire, J. J. Rousseau ; au théâtre, le Kain et Bellecour. Par la mort de Bellecour, Molé devint chef d'emploi ; Fleury fut jugé digne d'être le double de Molé. Il parut le 20 mars 1778, dans les rôles de Sainville, de la *Gouvernante*, et de Dormilly, des *Fausses infidélités*. Il continua ses débuts par le Saint-Albin, du *Père de famille*, Lindor, d'*Heureusement*, le comte de Clarendon, d'*Eugénie*, et fut reçu sociétaire cette même année. Cependant, il eut besoin de temps pour accoutumer le public à lui voir remplacer un acteur qui avait sur son suppléant une supériorité évidente. A cette époque, les affiches ne portaient point le nom des comédiens, et

quand, par l'apparition subite d'un double, l'espérance du parterre se trouvait déçue, le malheureux suppléant était une victime dévouée à son mécontentement. Aujourd'hui, quand le public voit paraître un débutant, il n'a point à se plaindre, puisqu'il en est informé d'avance. La méthode actuelle est sans doute plus convenable, l'autre était peut-être plus utile à l'art théâtral; car ce public si sévère, était juste et même généreux; et lorsqu'après avoir triomphé de la rigueur d'un premier accueil, l'acteur, par un redoublement d'efforts, l'avait forcé au repentir, il payait avec usure le dédommagement mérité. Fleury en fit plus d'une fois l'expérience. Dans la tragédie, il est vrai, les occasions furent si rares, qu'il se détermina à la quitter; ce fut alors que Saint-Fal débuta. Environné de la faveur générale, le jeune acteur parut suffire à tous les rôles tragiques du second emploi; et Fleury, débarrassé d'un fardeau qui l'accablait, reprit son allure naturelle et se consacra exclusivement à la comédie.

Il avait sous les yeux un chef digne de lui servir de modèle; mais, en cherchant à en approcher, il se garda bien de le copier servilement. Il s'attacha d'abord à jouer en second et souvent à côté de lui, les rôles moins importans de petits-maîtres, de marquis du bon ton; et, après avoir accoutumé, par degrés, le parterre à le voir avec plaisir auprès du premier rôle, il chercha dans une pièce excellente, mais alors oubliée, une occasion de se montrer en première ligne, dans un rôle analogue à ceux où l'on ne faisait plus difficulté de l'applaudir. La supériorité bien reconnue de Molé, ne lui permettait pas de descendre à ces basses rivalités qui enlèvent trop souvent au jeunes gens les occasions de se produire avec avantage. Molé était en possession de tous les grands rôles, et il vit sans jalousie l'acteur qui jouait le petit marquis, du *Misanthrope*, créer ou plutôt ressusciter le Moncade, de l'*École des bourgeois*. Ce fut là l'époque la plus brillante de la réputation de Fleury. Le succès fut prodigieux; et, quoiqu'il ne fût pas encore de nature à promettre un successeur aux deux Alcestes, au Glorieux, à Morinzer, à l'Almaviva, du *Mariage de Figaro*, on pressentit du moins que la portion de l'héritage dans laquelle se trouvaient enclavés l'*Homme à bonnes fortunes*, le Clitandre, des *Femmes savantes*, celui de la *Coquette corrigée*, le Détieulette, de *la Gageure imprévue*, le Cléon, du *Méchant*, le marquis, de *Turcaret*, etc., ne resterait point sans possesseur et sans culture.

Après la mort de Molé, Fleury, qui commençait à être sur le retour, se trouva un peu embarrassé des charges de la succession; il l'accepta cependant d'assez bonne grâce; et, comme il y avait très-loin de son talent à celui de ses concurrens, le public, qui se contente de ce qu'il y a de mieux pour le moment, compara Fleury, non pas à son prédécesseur, mais à ses camarades présens, et ne lui disputa point ses titres. Pendant les seize années qui s'écoulèrent depuis 1802, époque de la mort de Molé, jusqu'en 1818, où Fleury obtint sa retraite, cet acteur joua

tout le premier emploi ; et, malgré la diminution sensible de ses forces et l'empreinte trop marquée des outrages du temps, il se soutint dans la faveur du parterre, et ne cessa de recueillir des témoignages de sa bienveillance. Le caractère du talent de Fleury était la grâce, l'élégance et la finesse. Seul, il avait conservé au théâtre la tradition des manières de l'ancienne cour, le port, les gestes, les habitudes de la haute société ; il avait moins de noblesse, moins de force, une chaleur beaucoup moins expansive que Molé ; mais, dans le persifflage, dans les scènes de *rouerie*, dans celles même où le caractère d'un personnage d'un certain rang était dégradé par l'ignoble vice de l'ivresse, Molé n'était que son rival et nullement son maître ; du reste, outre son débit saccadé et sa respiration courte, une infirmité locale donnait à sa démarche un air de contrainte et de gêne. En dépit de ces imperfections, Fleury n'a point été remplacé, et rien n'annonce encore qu'il doive l'être sitôt.

En 1793, Fleury partagea les persécutions qu'éprouvèrent ses camarades, par suite du zèle qu'ils avaient mis aux représentations de l'*Ami des lois*, de M. Laya. Ils allaient être traduits en jugement par les ordres de Collot d'Herbois, si M. de la Bussière, alors employé au Comité de sûreté générale, n'était parvenu à soustraire les pièces qui devaient servir de bases à leur procès. Lorsque les deux théâtres du faubourg Saint-Germain et de la rue de Richelieu, réunirent leurs troupes dispersées, Fleury fit partie de la nouvelle association ; depuis cette époque, chaque rôle nouveau fut marqué pour lui par de nouveaux succès, et leur diversité a prouvé suffisamment la flexibilité de son talent. On se souvient avec quelle supériorité il a joué le rôle du jeune frère, dans les *Victimes cloîtrées*, le marquis, du *Cercle*, le *Conciliateur*, le *Philosophe marié*, etc ; on peut encore citer le *Tartuffe*, bien qu'il laissât à désirer dans quelques parties de ce rôle, où il mettait plus de finesse que de profondeur. Quelques personnes lui adressaient un reproche analogue, relativement au *Misanthrope*, où la nature de ses moyens physiques, d'ailleurs affaiblis par l'âge, lui avait suggéré d'adopter pour le personnage d'Alceste, un système de déclamation qui substituait à la vigueur et à la franchise dont il est empreint, l'âcreté railleuse d'un frondeur. On se rappelle aussi avec quel aplomb et quelle vérité il représentait le roi Frédéric de Prusse, dans les *Deux Pages* ; l'imitation était si parfaite, qu'elle arracha des larmes au prince Henri, qui assista à la première représentation, et le lendemain fit remettre à l'acteur une riche tabatière, ornée du portrait de celui dont il avait si fidèlement reproduit l'image. Fleury a été moins heureux en essayant de représenter Henri IV, dans la *Partie de chasse*.

Cet acteur fut long-temps professeur de déclamation au Conservatoire. En juin 1813, il fut du voyage que Napoléon fit faire aux comédiens français, pour venir donner des représentations devant sa cour, réunie à celles de plusieurs souverains de l'Allemagne, d'abord à Mayence et ensuite à Dresde. Ses opinions présumées favorables à la

Révolution, le firent soumettre, après les Cent jours, à une sorte d'enquête, dans laquelle il sut répondre avec la mesure et la dignité convenables. Les années, en s'accumulant sur la tête de Fleury, n'avaient presque rien ôté à la grâce et à la légèreté de son jeu, dans l'emploi des petits-maîtres; le son rauque et creux de sa voix, était toujours compensé par l'amabilité de son sourire, la beauté et la vivacité de son œil, l'aisance et la noblesse de son allure et de ses gestes. Il comptait quarante-quatre ans de service lorsqu'il reçut, non la permission, mais en quelque sorte l'ordre de le cesser. Cet ordre ne lui fut pas intimé par l'autorité, mais par des tracasseries et des rivalités qui vinrent attrister des jours qu'il pouvait encore consacrer aux plaisirs du public. Fleury n'a joui que quatre ans d'un repos qu'il n'avait pas ambitionné, et qui vraisemblablement lui a paru plus pénible que ne l'eussent été des travaux modérés, adoucis par le charme des applaudissemens. Depuis sa retraite de la Comédie française, il habitait une maison de campagne qu'il avait acquise près d'Orléans. Il y est mort d'une attaque d'apoplexie, l'un des premiers jours de mars 1822, âgé de soixante-douze ans. Un assez grand concours de personnes recommandables, parmi lesquelles on distinguait plusieurs fonctionnaires publics, assistèrent à ses funérailles, qui furent célébrées dans l'église de S^t^-Paterne, d'Orléans. M. Lacave, ingénieur des ponts-et-chaussées, fils de l'ancien comédien Lacave, retiré aussi à Orléans, a prononcé un discours sur la tombe du camarade de son père.

—On a deux portraits lithographiés de Fleury; l'un parut à l'époque de sa retraite, l'autre à l'époque de sa mort. Le premier est incomparablement mieux exécuté; c'est aussi le plus ressemblant. La plupart des journaux ont publié des notices sur Fleury, notamment le *Journal de Paris* du 9 mars 1822, le *Miroir* du 10, et le *Journal des Débats* du 24 du même mois. Cette dernière, signée C., est de M. *Duvicquet*. Elle a servi en grande partie à la rédaction de cet article, au moyen de diverses additions et modifications.

FOISSET (Jean-Louis-Séverin), naquit à Bligny-sous-Beaune, département de la Côte-d'Or, le 11 février 1796. Il fit des vers dès sa dixième année; à treize ans il composait les premiers chants d'un poëme imité du *Lutrin* de Boileau; à quatorze, il avait franchi tous les degrés de l'enseignement ordinaire des colléges. Le reste des années de son adolescence fut consacré à ces secondes études qui décident ordinairement de la valeur des hommes, et qui se consomment par la méditation et par la lecture. Au mois de novembre 1815 il vint à Dijon, où il suivit pendant deux années les cours ordinaires de droit, qu'il vint terminer à Paris, en 1817. La littérature le distraisait pourtant de l'étude de la jurisprudence. Il avait esquissé le plan et versifié le premier acte d'une tragédie de *Marie Stuart*, que le succès de celle de M. P. Lebrun lui fit abandonner. L'année suivante il ne craignit point de disputer à la fois trois couronnes littéraires. Il obtint le prix proposé par la Société philo-

matique de Bordeaux, pour l'*Éloge du maréchal d'Ornano*, ancien gouverneur de la Guienne; mais son *Éloge d'Ausone*, destiné à l'Académie de la même ville, n'ayant point trouvé de concurrens, la médaille ne fut point décernée. Une distraction empêcha son *Éloge du président Jeannin* de parvenir entier à l'Académie de Mâcon; et cette société littéraire, en distinguant par une mention honorable la production incomplète qu'elle avait reçue, regretta de ne pouvoir couronner l'auteur. Cet accident le dégoûta de la lice académique; et vers le même temps il devint un des rédacteurs de la *Biographie Universelle*. Associé à la révision générale de l'ouvrage, il se chargea en outre spécialement des articles qui concernaient la jurisprudence ou le barreau, et de tous les noms qui appartenaient à l'ancienne province de Bourgogne, sa patrie. Les tom. XXV, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI et XXXII offrent un ensemble de cent vingt articles, dont la rédaction est due à M. Foisset. Nous citerons : *Loyseau de Mauléon*, le premier qu'ait fourni l'auteur; *Maxence*, *Maximien-Hercule*, *Messaline*, *Ménage*, *Micheli* (botaniste), *Middleton*, *Mirabeau* (père et fils), *La Monnaye*, *Morosini* (historien de Venise), *Muret*, *Nivernais*, *Nicaise*, *Clavidé* (espagnol), le cardinal d'*Ossat*, le baron de *Neuhof* (Théodore Ier), les deux *Paoli*, et le jurisconsulte *Papinien*. Ces articles se recommandent par la concision du récit, la clarté et l'élégance de la diction. Celui de *Mirabeau* nous révèle les préventions que Foisset avait épousées contre notre révolution. Il paraît qu'elles éclataient d'une façon encore plus choquante dans l'article *Gaspard Monge*; pour cette raison il dut subir des retranchemens qui déterminèrent l'auteur à ne point l'avouer; il est signé de la lettre Z. Nous ne blâmerons pas également la sévérité des articles *Naigeon*, l'encyclopédiste, et *Morelly*, philosophe assez obscur du dix-huitième siècle; nous remarquerons seulement à l'égard de ce dernier, que Foisset a commis des erreurs dans l'article qu'il lui a consacré, pour avoir négligé de consulter le volume intitulé : *Nouveau supplément au Cours de Littérature de M. de La Harpe*, publié par M. Barbier (*Paris*, *Delaunay*, 1818, in-8), et qui relève les inexactitudes de La Harpe touchant Morelly. Les tomes XXXIII et XXXIV de la *Biographie Universelle* contiennent les articles *Parny*, *Patru*, *Peiresc*, *Pélisson*, *Pétrarque* et *Philippe-le-Bon*, duc de Bourgogne, dus encore à Foisset. Ces nombreuses biographies attestent à la fois la facilité de l'écrivain et la variété de ses connaissances. M. Foisset est mort dans sa ville natale, le 22 octobre 1822, laissant un frère aîné, membre et secrétaire-adjoint de l'Académie de Dijon, auteur de l'*Éloge du prince de Condé*, couronné par cette compagnie. « Foisset, dit M. Beuchot (*Bibliographie de la France*, 1822, page 751) est le quarante et unième collaborateur que la mort ait enlevé à la *Biographie Universelle*, depuis son commencement (en 1811). » On trouve une Notice nécrologique sur Foisset dans le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, du 9 novembre 1822.

G.

GALIN (Pierre), musicien, naquit à Bordeaux, en 1786, dans une condition médiocre. Dès ses premières années il s'adonna à l'étude des sciences exactes ; et les problèmes les plus élevés du calcul, comme les questions les plus abstraites de la métaphysique ne tardèrent pas à lui devenir familiers. Tour à tour professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Bordeaux, ou instituteur à l'école des sourds-muets de cette ville, c'est dans l'enseignement musical que M. Galin devait plus tard, s'acquérir un nom durable. Habitué à tout soumettre à l'analyse, il conçut la pensée de substituer le raisonnement aux routines qui avaient présidé jusqu'alors aux leçons élémentaires de la musique. Il inventa la méthode du *Méloplaste* (musique figurée). Le méloplaste, qui est un tableau marqué de lignes sans notes, sur lequel le professeur promène une baguette, a quelque ressemblance avec l'*Indicateur vocal* de M. Wilhem ; les deux professeurs, chacun de leur côté, avaient conçu et exécuté une pensée analogue. M. Galin, le premier, l'avait mise en pratique à Bordeaux. L'indicateur vocal a été suggéré à M. Wilhem par la lecture d'un ancien ouvrage de Sébaste Hayden, où ce mode est employé. M. Galin assure n'avoir pas connu l'ouvrage du musicien allemand. « M. Galin, dit M. Francœur, divise sa classe en deux sections ; et, s'armant de deux baguettes qu'il promène sur le tableau, il improvise un air en deux parties, que les élèves solfient en chœur. Cet art de noter ainsi rapidement les lignes d'un duo annonce un talent particulier. Le sentiment de satisfaction que le spectateur en éprouve est un effet général. S'il était possible à M. Galin de faire mouvoir ensemble plus de deux baguettes, il noterait assez facilement une partition à trois ou quatre lignes, à peu près comme un pianiste fait succéder les accords qu'il improvise. Pour suppléer à notre organisation, il a perfectionné le mode d'écriture musicale dont J. J. Rousseau a donné les principes. Les élèves peuvent, sous la dictée et à la manière de l'écriture ainsi lue, sans papier réglé, noter un chant quelconque. M. Galin trace aussi sur un tableau une partition complète, que la classe entière s'exerce à chanter sous sa direction. Ces procédés sont développés dans un ouvrage intitulé : *Exposition d'une nouvelle Méthode pour l'enseignement de la Musique* (Bordeaux, P. Beaume, et Paris, Rey et Gravier, 1818, in-8 de 284 pages, fig.). L'impression que j'avais éprouvée en voyant la classe m'avait préparé au plaisir de lire cet ouvrage, et celui que j'ai ressenti a été plus grand encore que je ne l'espérais : je l'ai lu plusieurs fois, avec un grand intérêt. Les artistes sont très-rarement capables d'exprimer leurs idées sur les principes qu'ils adoptent ; la plupart des traités qui donnent les règles de la musique, sont rédigés dans un style inintelligible, et dont l'incorrec-

tion est le moindre des défauts. L'ouvrage de M. Galin annonce un maître aussi versé dans son art qu'habile à en exposer les doctrines : la partie métaphysique y est surtout traitée avec une profondeur digne de réflexion. Le seul regret que m'ait laissé cette lecture, c'est que les règles de la composition n'aient pas été écrites par le même homme ; c'est une entreprise digne de lui. Tous les ouvrages d'harmonie n'offrent que des catalogues d'accords, accompagnés de règles qui servent à préparer et à sauver les dissonances. Si M. Galin écrit sur ce sujet, nous aurons le premier bon livre sur un art intéressant, peut-être inconnu dans ses principes, des musiciens mêmes qui l'exercent avec le plus de distinction» (*Notice sur différens procédés mis en usage depuis quelques années pour enseigner la musique*, dans la *Revue Encyclopédique*, tom. XII, pag. 20). La mort prématurée de M. Galin ne lui a pas permis d'accomplir la tâche pour laquelle M. Francœur proclamait d'avance son aptitude. Toutefois il l'avait entreprise ; il préparait un *Traité élémentaire de musique*, qui devait contenir l'entier développement de sa théorie. L'ouvrage publié en 1818 n'est, il le dit lui-même, qu'une esquisse rapide de ses idées ; il faut, pour le lire avec fruit, être déjà bon musicien, ou plutôt avoir suivi un des cours de la méthode de l'auteur. Les manuscrits de M. Galin sont passés entre les mains de M. de Mainebeau, professeur de musique à Bordeaux. M. Galin est mort à Paris, des suites d'une phthisie pulmonaire, le 31 août 1821, âgé de moins de trente-six ans. Ses élèves ont ouvert une souscription pour lui élever un modeste monument, au cimetière du P. La Chaise, où ses restes reposent. Il était membre de la société Philarmonique d'Amsterdam, où il paraît que sa méthode a été fort bien appréciée. La vie de M. Galin n'offre que l'uniformité de l'étude et des vertus privées. Son élocution facile et pure, la douceur de ses mœurs, lui faisaient de chacun de ses élèves autant d'amis. Sa physionomie spirituelle et mélancolique excitait un vif intérêt ; il laissait à ceux qui l'approchaient l'impression d'un honnête homme et d'un homme de mérite. Unique soutien d'un père et d'une mère infirmes, il n'a cessé de leur consacrer le fruit de ses travaux ; et rien ne l'a tant préoccupé dans le cours de la longue maladie de poitrine qui l'a enlevé, que la crainte de laisser dans le besoin les auteurs de ses jours. La méthode d'enseignement de M. Galin devait obtenir le suffrage des gens instruits ; mais on le vit quelquefois s'affliger de ce qui pouvait manquer d'éclat à son succès. Un écrit anonyme et d'un style assez âcre, qu'on attribue à un savant musicien, traita dans le temps le professeur de Bordeaux avec une sévérité injuste ; il se plaignait aussi d'un ancien élève qui, disait-il, lui avait enlevé sa théorie, et, au moyen de quelques modifications, prétendait se l'approprier. Ces circonstances ont fait reprocher à M. Galin une inquiétude de caractère et une susceptibilité d'amour-propre, qui sans doute n'étaient que le triste effet de la maladie chronique qui l'a conduit au tombeau, et dont sa physionomie por-

tait les traces visibles. « La méthode de M. Galin, a dit aussi M. Francœur, me semble mériter la préférence sur tous les procédés d'enseignement simultané, si toutefois un autre que lui est capable de la mettre en action. » Ce doute n'existe plus aujourd'hui, que plusieurs élèves de M. Galin continuent de professer avec succès la théorie de leur maître. L'un d'eux, M. de Geslin, qu'il affectionnait particulièrement, a publié une *Exposition de la Gamme, échelle élémentaire de la musique* (Paris, 1823, in-8 de 23 pages), qui se joint naturellement à l'*Exposition* de M. Galin, dont elle remplit une lacune importante.

GARDANNE (Paul-Ange-Louis de), frère du comte de Gardanne, ambassadeur en Perse, en 1807, était né à Marseille, le 2 mars 1765. L'aïeul de MM. de Gardanne avait été en 1715, chargé d'une mission diplomatique dans le même pays ; cette circonstance détermina le choix de Napoléon, et Ange de Gardanne suivit son frère, en qualité de premier secrétaire d'ambassade. Il se trouva, comme on l'avait prévu, que le souvenir conservé en Perse, de la mission de leur aïeul, ajouta beaucoup à l'accueil que les deux frères reçurent dans ce pays. Le roi Feth-Ali-Schah donna à M. Ange de Gardanne, le titre honorifique de Khan. Les négociations une fois terminées, M. de Gardanne fut renvoyé en France par son frère, pour rendre compte de sa mission. Il partit le 27 janvier 1808, de Téhéran, fut bien accueilli à Kermanchah, par Ali-Mirza, fils aîné du roi et gouverneur de la province, et après quelque séjour à Bagdad, il s'engagea dans les vastes plaines de la Mésopotamie, non sans être souvent inquiété par les Curdes, qui infestent la contrée. Il laissa la Syrie à sa gauche, traversa la Cappadoce et l'Anatolie, et s'embarqua de Nicomédie à Constantinople, où il arriva le 18 avril. De là il se rendit, par la Hongrie, à Vienne, en partit le 22 mai, et le 9 juin, remit à Bayonne, à M. de Champagny, alors ministre des relations extérieures, les dépêches de son frère, et deux décorations de l'Ordre du Soleil, l'une pour M. de Talleyrand, et l'autre pour M. Maret, ministre secrétaire d'état. De retour à Marseille, M. Ange de Gardanne publia : *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse, fait en* 1807 *et* 1808. Marseille, Mossy, 1808, in-8. — Cette relation indique avec exactitude, les distances, la population, et contient sur les antiquités de la Perse et sur le roi régnant, Feth-Ali-Schah, des détails curieux. On trouve à la suite un *Vocabulaire Italien, Persan* et *Turc*, par le prince Timurat-Mirza. Ange de Gardanne est mort à Marseille, le 8 janvier 1822. Il a laissé quelques manuscrits : il a donné aussi des articles dans la *Ruche Provençale*, journal publié à Marseille, qui lui a consacré une notice (t. VI, n° I, p. 1-3).

GASTINE (Civique de), naquit sans doute vers l'an 1793 ou 1794, comme son prénom semble l'indiquer. Nous ignorons les premières circonstances de la vie de cet écrivain ; nous savons seule-

ment qu'il publia durant ces dernières années, divers écrits en faveur de la république d'Haïti, et de la cause des noirs en général. Ces écrits lui attirèrent quelques désagrémens en France, mais ils le recommandèrent auprès du gouvernement d'Haïti. M. de Gastine se rendit dans cette île, au commencement de l'année 1822 et fut très-bien accueilli par le président Boyer, qui lui donna un emploi, et lui assura une existence convenable; mais après deux mois de séjour au Cayes, étant venu faire un voyage à Port-au-Prince, il tomba malade aux environs de cette ville, et succomba à la rigueur du climat, le 12 juin 1822. Le Président, qui lui avait envoyé ses médecins pour le soigner et sa voiture pour le ramener à la ville, ordonna que ses funérailles fussent célébrées avec pompe, au nom et aux frais de la nation. On en trouve la description dans le n° 25 du *Télégraphe*, journal haïtien. Les autorités constituées de la ville du Port-au-Prince, chef-lieu du gouvernement, s'empressèrent d'y assister, et le citoyen Pierre André, juge au Tribunal de cassation, prononça en ces termes l'éloge du défunt.

« Haïtiens, nous avons eu le malheur de perdre un des plus ardens défenseurs des droits de l'homme, le sensible et vertueux Civique de Gastine.

» S'il a un père, une mère, qui l'adorent; s'il a des frères, des sœurs, des parens et des amis qui le chérissent, en France, dans cette France qui semble nous méconnaître, qu'ils sachent que les Haïtiens le regrettent aussi vivement qu'eux. En le perdant nous sommes privés d'un de nos plus intimes amis..... Montègre! Civique de Gastine! Vous êtes venus à Haïti pour y laisser reposer en paix vos ossemens, parmi ceux de ces défenseurs de la liberté qui versèrent leur sang pour l'indépendance de leur pays. Un sort inévitable vous attirait, sans doute, après de longues persécutions, pour venir y terminer vos jours... Votre ingrate patrie, ou plutôt, votre gouvernement ne vous laissait pas d'autre choix.

» O vous! Grégoire, Lafayette, Foy, Sébastiani, Giudicelli, Benjamin Constant, Laisné de Villevêque, Morenas, Ternaux, Wilberforce, Clarkson, Webb, et tant d'autres philanthropes qui avez gémi sur le sort infortuné des Africains et de leurs descendans, dans les deux mondes, voyez nos sincères regrets à la perte d'un de vos plus dignes émules. Haïti reconnaissante ne cessera de verser des larmes sur sa tombe; sa mémoire lui sera chère et ses yeux se tourneront toujours avec complaisance sur vous. Autant les Haïtiens, par les droits de la nature, rejettent ces hommes inhumains qui, gouvernés par une insatiable cupidité, tolèrent et font sans rougir le trafic de chair humaine, autant ils chérissent et apprécient ceux qui, placés à la hauteur d'une saine philanthropie, marchent avec les volontés du Créateur, et voient le genre humain tel qu'il lui a plu de le créer.

» Que l'Eternel devant qui les hommes trouvent la justice et la récompense pour prix de leurs vertus, reçoive au nombre des élus notre ami, le sensible Civique de Gastine. »

Le portrait de Civique de Gastine fut lithographié après sa mort, par M. Duperly, dessinateur, au Port-au-Prince.

Liste des ouvrages de Civique de Gastine.

I. *De la liberté des peuples et des droits des monarques appelés à gouverner; dédié à Eugène Vail, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, et ex-secrétaire d'ambassade près le gouvernement français.* Paris, Poulet, 1818, in-8.

II. *Histoire de la république d'Haïti, ou Saint-Domingue, l'esclavage et le colon.* Paris, Plancher, 1819, in-8, 17 feuilles.

III. *Pétition à MM. les Députés des départemens, sur la nécessité où se trouve la France de faire un traité de commerce avec la république d'Haïti, et sur les avantages qu'en retireraient les deux nations.* Paris, Hardy, 1821, in-8 d'une feuille.

IV. *Lettre au Roi, sur l'indépendance de la république d'Haïti, et l'abolition de l'esclavage dans les Colonies françaises.* Paris, Renaudière, 1821, in-8 de 5 feuilles.

V. *Lettre au Pape, sur les prétentions du sacerdoce et les dangers de revoir le diadème soumis à la tiare, par Civique de Gastine, citoyen français.* Paris, Lanoë, 1821, in-8 de 6 feuilles et demie.

VI. *Exposé d'une décision extraordinaire de la régie des droits réunis, qui exile un citoyen français pour un écrit prétendu séditieux.* Paris, Hardy, 1822, in-8, 39 p.

M. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, t. I., p. 485, n. 6372) attribue cet ouvrage à M. Toulotte qui passe pour avoir revu la plupart de ceux du même auteur.

Civique de Gastine a publié, peu de temps avant son départ pour Haïti, une planche gravée, offrant le tableau statistique du globe, envisagé sous le rapport de la nature des gouvernemens qui régissent ses diverses contrées.

GAY-VERNON (Léonard), naquit d'une famille noble, à St.-Léonard, en Limousin, l'an 1748. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se trouvait curé de Compreignac, à quatre lieues de Limoges, à l'époque de la Révolution. Il en adopta les principes avec ardeur, et fut le premier curé qui fit précéder le *Domine salvum fac regem*, par le *Domine salvam fac gentem.* Son patriotisme le fit élire évêque constitutionnel de la Haute-Vienne, et il fut sacré en cette qualité, le 13 mars 1791. Député la même année, par son département, à l'Assemblée législative, il y appuya la motion de son confrère Torné, évêque métropolitain du Cher, pour supprimer le costume ecclésiastique; et donnant lui-même l'exemple, il remit le 6 avril, sur le bureau du président, sa croix d'or, en disant: « J'en porterai une d'ébène, quand je serai en fonctions. » Ces paroles prouvent qu'à cette époque au moins, il était loin de songer à renoncer à son état. Mais, ayant été élu de nouveau député de son département à la Convention nationale, il participa au scandale de la séance du 7 novembre 1793, et abdiqua publiquement son caractère; il écrivit à la Convention une lettre où il déclarait « qu'il avait soupiré après » le moment actuel; qu'il obéis- » sait à la voix de la raison, de la

» philosophie et de la liberté. » La *Biographie des vivans* ajoute qu'il épousa une marchande de modes ; mais *l'Ami de la Religion et du Roi* explique (t. XXXIII, p. 379), que ce fait ne doit point lui être imputé, mais à un de ses frères, prêtre comme lui, et qui a cessé de vivre. Gay-Vernon siégea constamment à la Montagne ; il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et se montra un des ennemis les plus prononcés des Girondins ; il dénonça comme tels six de ses collègues de députation, qui furent en conséquence décrétés d'arrestation. La révolution du 9 thermidor ne calma point encore cette exaltation, car on le voit essayer de défendre Carrier, tantôt au club des Jacobins, tantôt à la Convention, et voter constamment avec les débris de la faction jacobine. La seule observation qu'il soit permis de présenter en faveur de Gay-Vernon, c'est que n'ayant été chargé d'aucune mission, pendant toute la durée de la session, il échappa au malheur d'être l'instrument immédiat de la tyrannie de l'époque. Maintenu par le choix de ses collègues au Conseil des cinq cents, il y suivit la même ligne ; ainsi on l'entendit se prononcer vivement en faveur du coup d'Etat du 18 fructidor, développer avec amertume les griefs imputés aux députés proscrits, ajoutant ces paroles qu'on peut au moins qualifier d'absurdes : « Depuis deux ans, la France a été couverte, par leurs intrigues, de deuil et de larmes. Si Robespierre existait, n'en doutez pas, son nom serait associé à leurs noms » (*Moniteur* du 27 fructidor an V, — 14 septembre 1797). C'est Gay-Vernon qui, peu après, fut rapporteur d'un projet extrêmement hostile contre la classe entière des anciens nobles. « C'est, disait-il, dans la notoriété publique, et dans une suite non interrompue de conspirations de leur part, pour relever le trône et accabler la nation, que la Commission a puisé les motifs du projet qu'elle présente, et qui les exclut de toutes fonctions publiques, jusqu'à quatre ans après la paix générale. » Ce projet fut ajourné indéfiniment. Gay-Vernon ne cessa pas depuis de poursuivre de ses discours les nobles et les émigrés ; il fit adopter la question préalable sur la réclamation de Mme Paradis, qui implorait l'indulgence de l'Assemblée en faveur de son mari, enveloppé dans la proscription de fructidor. Il combattit les dispositions de la législation de l'an VI, sur la police des cultes, qui lui semblaient favorables aux prêtres insermentés. Dans la discussion relative aux maisons d'éducation (ventôse an VI), il proposa un amendement pour que nul ne pût être chef d'un établissement d'éducation, ni enseigner publiquement la morale, s'il n'était veuf ou marié, ce qui fut rejeté. Il prit aussi la parole plusieurs fois sur des questions de finances, où il ne présenta que des vues qui parurent peu praticables ; sur les droits féodaux, l'administration de la justice, et enfin sur les diverses institutions alors existantes. Gay-Vernon réélu en l'an VI, par les démocrates du département de la Haute-Vienne, fut repoussé du Conseil par l'influence du Direc-

toire, en vertu de la loi du 22 floréal, et nommé presque immédiatement, sans doute pour l'éloigner de France, Commissaire des relations commerciales à Tripoli de Syrie. Mais la guerre ayant éclaté avec la Turquie, il se trouva conduit à Rome, où il accepta provisoirement, en l'absence de Bassal, son ancien collègue, les fonctions de secrétaire-général du consulat de la république de Rome. Il paraît que cette nomination déplut beaucoup au Directoire, car, par un arrêté signé de Barras, il reçut l'ordre de cesser ses fonctions, fut exilé de France, et déclaré déchu de la qualité de citoyen français ; on lui défendit en même temps de résider dans les pays occupés par les armées françaises. En ces conjonctures pénibles, Gay-Vernon trouva un asile dans le département du Doubs, où il se tint caché jusqu'à la crise du 30 prairial an VII, qui, ayant reporté au pouvoir le parti démocratique, lui permit de réclamer avec succès le rapport des mesures sévères prises contre lui. Le nouveau Directoire le nomma Commissaire central près l'administration départementale de la Somme. Pendant qu'il remplissait ce poste, les citoyens catholiques d'Abbeville ayant célébré dans leur église un service funèbre en mémoire du pape Pie VI, qui venait de mourir à Valence, Gay-Vernon écrivit à ce sujet, à la municipalité d'Abbeville, une lettre, monument déplorable de la plus grossière impiété et du plus intolérant fanatisme : on en trouve le texte dans les *Annales de la Religion* (tom. IX, pag. 523), journal rédigé par les ecclésiastiques constitutionnels, où cette pièce est qualifiée avec toute la sévérité qu'elle mérite. Après le 18 brumaire, Gay-Vernon donna sa démission. Le gouvernement consulaire ne dut pas le comprendre sur la liste des évêques pensionnés, puisqu'il avait renoncé à son état. Fidèle à ses principes démocratiques, il se retira sur l'héritage de ses pères, et vécut, tout le temps que dura le régime impérial, sans traitement et sans emploi. Ayant signé l'Acte additionnel durant les Cent jours, il fut banni de France par la loi d'amnistie, de 1816, et se réfugia en Belgique. Il paraît que ses amis se fondèrent sur le mal que ce climat occasionait à sa santé, pour solliciter sa rentrée en France, qu'ils obtinrent en 1819. Depuis cette époque, M. Gay-Vernon vécut retiré dans sa terre de Vernon, à trois lieues de Limoges, où il est décédé le 20 octobre 1822, persévérant, à ce qu'il paraît, dans les erreurs de sa vie. S'il faut ajouter foi aux détails donnés par *l'Ami de la Religion et du Roi* (t. XXXIV, pag. 23), sa conduite, dans ces derniers temps, eut quelque chose d'inexplicable : « Il assistait souvent à la messe, dit le journaliste; il allait voir les malades autour de sa campagne et leur portait des secours. On dit qu'il a écrit des lettres pleines de religion à une de ses nièces, qui a dernièrement fait ses vœux dans une communauté de Clairettes, à Limoges. Toutefois, dans d'autres occasions, il avançait des principes destructeurs de la foi. Son curé, averti du danger de sa maladie, se transporta chez lui et l'engagea à se confesser : « Dieu y pour-

voira », répondit le malade. Le pasteur insista, l'engageant, dans le cas où il ne voudrait pas s'adresser à lui, à faire choix d'un autre prêtre : « Ni vous, ni d'autres », a répondu le malade. Le curé s'est alors retiré, en déplorant l'inutilité de son ministère. Un frère du mourant était présent; c'était M. Jacques Gay-Vernon, ancien curé de Saint-Léonard, qui s'est marié et qui aujourd'hui est veuf; il pourrait rendre compte des faits. Aussi la chose était si notoire, que le corps n'a point été présenté à l'église; la famille l'a fait enterrer sans aucune cérémonie. Il est juste de dire que Léonard Gay-Vernon a, par son testament, fait plusieurs legs pieux, etc. »

GAY-VERNON (J.....), frère du précédent, entra dans le corps du génie en 1779; il était parvenu au grade de capitaine, à l'époque de la Révolution. C'est lui qui, pendant la première campagne sur le Rhin, fit construire la tête du pont de Cassel : le général Meunier, qui portait dans les sciences l'ardeur brillante qu'il déployait au milieu des combats, admira ces ouvrages, et réclama pour les sept bataillons qui les avaient élevés, sous les ordres du capitaine Gay-Vernon, l'honneur de les défendre. Promu au grade de colonel-adjudant-général, Gay-Vernon suivit à l'armée du Nord, le général Custine, dont il était l'ami et l'aide-de-camp. Après l'arrestation de ce brave et infortuné militaire, il remplit auprès du général Houchard les fonctions de chef d'état-major, et en cette qualité, dirigea les opérations de l'armée du Nord. Après la victoire remportée à Hondschoote, le général Houchard et son aide-de-camp furent arrêtés : Gay-Vernon languit dans les prisons jusqu'au 9 thermidor. C'est peu après cette époque qu'il fut associé aux illustres savans qui fondèrent l'Ecole polytechnique. D'abord professeur de fortification, il a été ensuite pendant dix-sept ans (depuis 1798 jusqu'en 1815), sous-directeur et commandant en second de l'Ecole. En 1812 il fut rappelé à l'armée active; après avoir assisté aux glorieux combats de Lutzen et de Bautzen, Napoléon lui confia le commandement de la forteresse de Torgau, où il ne tarda pas à être bloqué par les Prussiens, et qu'il ne leur rendit qu'après une honorable résistance. Prisonnier par suite de la capitulation, il obtint la permission de rentrer en France sur sa parole. C'est après la Restauration qu'il fut élevé au grade de maréchal-de-camp et reçut la croix de Saint-Louis : précédemment il avait obtenu celle de la Légion-d'Honneur et le titre de baron. En 1815, durant les Cent jours, Gay-Vernon fut désigné pour faire partie du 3e corps d'armée qui se formait sous Mézières. Il paraît qu'il ne crut pas devoir accepter cette destination. Le reste de ses jours s'est écoulé dans ses foyers, et il est décédé à Saint-Léonard, en Limousin, au commencement du mois d'octobre 1822, à l'âge de 62 ans.

Liste des ouvrages de J. Gay-Vernon.

I. *Exposition abrégée du cours*

de géométrie descriptive appliquée à la fortification, à l'usage des élèves de l'Ecole polytechnique. 1802, in-4.

II. *Traité élémentaire d'art militaire et de fortification, à l'usage des élèves de l'Ecole polytechnique et des élèves des Ecoles militaires.* Paris, 1805, 2 vol. in-4.

Cet ouvrage a été traduit en diverses langues étrangères, notamment en anglais. Les gouvernemens d'Espagne, des Etats-Unis et de Prusse, l'ont adopté pour l'enseignement de leurs écoles d'application.

GENOUVILLE (Etienne-René), docteur en médecine, né à Paris le 12 septembre 1793, est mort dans la même ville, le 30 mai 1820. On avait de lui une première livraison de l'*Histoire naturelle des lépidoptères* ou *papillons diurnes des environs de Paris;* 1820. M. Godart, qui donna les deuxième et troisième livraisons, refit la première, de sorte que la livraison de Genouville n'a point eu réellement de suite, et reste sans intérêt. Ce n'est point aux diurnes des environs de Paris que s'est borné M. Godart; il a entrepris l'*Histoire naturelle des lépidoptères ou papillons de France.* Les *Diurnes des environs de Paris* forment le premier volume de la collection, qui en est déjà (septembre 1823) au quatrième volume, quatorzième livraison (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. 1823, pag. 531).

GIRARD (....), était né en Franche-Comté, et vint faire ses études au collége de Louis-le-Grand, où il remporta le prix d'honneur. M. de Cicé, alors évêque de Rhodez, amena l'abbé Girard dans sa ville épiscopale, lui confia d'abord une chaire de rhétorique, puis la direction du collége qu'il y fonda. L'abbé Girard occupa la place de Principal jusqu'au moment de la Révolution; il a formé en cette qualité, des sujets fort distingués, parmi lesquels il suffira de citer M. Frayssinous. Le refus du serment à la Constitution civile du clergé, arracha l'abbé Girard à ses fonctions. Pendant tout le temps de la persécution il resta en France, caché chez un ami. Aussitôt que le calme eut reparu, il prit la direction du collége de Figeac (Lot); mais bientôt le vœu général des habitans de Rhodez le rappela à la tête de la maison dont il était comme le second fondateur, et qu'il fit fleurir de nouveau. Lors de l'organisation de l'Université, le collége de Rhodez fut érigé en lycée, et M. Girard en fut le premier proviseur. Il est mort à Rhodez, dans l'exercice de ces fonctions, le 23 avril 1822, âgé d'environ 70 ans. L'abbé Girard joignait à l'esprit de son état, à une piété solide et à un attachement profond à la religion, la vigilance la plus active, la fermeté d'un chef, l'indulgence et la douceur d'un père. Les montagnes du Rouergue conserveront long-temps le souvenir d'un homme, de qui l'élite de leur population a reçu, pendant près d'un demi-siècle, le bienfait de l'éducation. On a de l'abbé Girard: *Préceptes de rhétorique, tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes.* Rhodez, 1787, in-12.—*Septième édition, Rhodez, Carrère,* 1822, in-12.

— Une notice imprimée dans le *Journal des Débats* du 17 mai 1822, ajoute que l'abbé Girard est auteur de *plusieurs ouvrages de littérature.*

GRUYER (Antoine), issu d'une famille honorable, naquit à Vélon, près de Lure, département de la Haute-Saône (Franche-Comté), le 15 mars 1774; il entra au service comme simple volontaire, n'ayant pas encore atteint sa dix-septième année; plusieurs actions d'éclat lui firent traverser rapidement les premiers grades, et obtenir un sabre d'honneur à l'armée du Rhin; élevé au grade de capitaine dans la 43e demi-brigade, devenue depuis le 43e régiment de ligne, il ne la quitta que pour entrer dans la garde impériale. Ce fut après la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué de manière à se faire remarquer de Napoléon, qu'il reçut de lui la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, (il en était membre depuis la création) et le grade de capitaine-chef de bataillon dans le 1er régiment de chasseurs à pied de la garde, que commandait le général Curial. Gruyer fit, dans ce grade, les campagnes d'Jéna et de Tilsit. Il était de service intérieur en cette dernière ville, dans la salle où, après l'entrevue du Niémen, Napoléon reçut la première visite d'Alexandre. Il racontait quelques circonstances particulières de cette mémorable entrevue, qu'il avait curieusement observée. Les deux empereurs restèrent longtemps à causer ensemble sur un balcon, à la vue de la population de la ville, qui faisait éclater son enthousiasme. Le premier mot de Napoléon à Alexandre fut une parole obligeante, sur l'inconstance des armes. Ils causaient encore, quand on annonça le roi de Prusse, qui paraissait fort contraint en entrant. Le roi et la reine furent invités par Napoléon, à venir dîner chez lui le jour même, avec Alexandre. Pendant ce dîner, Napoléon promit à la reine, que la Silésie serait comprise au nombre des provinces rendues à la Prusse. Gruyer qui s'était constamment distingué dans les deux campagnes, et qui s'était efforcé de maintenir le respect dû aux propriétés et de diminuer les malheurs de la guerre, fut compris pour une somme de 50,000 fr. dans l'énorme gratification que Napoléon distribua à sa garde. Ces 50,000 fr. firent partie des dotations hypothéquées sur le mont de Milan.

Lorsqu'au mois de février 1807, Napoléon eut formé du Piémont, de l'Etat de Gènes et du territoire de Parme et de Plaisance, un Gouvernement général des départemens au delà des Alpes, qu'il donna à son beau-frère, le prince Camille Borghèse, on s'occupa de former la maison du prince. Les chambellans, les écuyers, enfin tout ce qu'on appelle service d'honneur, fut choisi parmi les piémontais; mais on arrêta que les aides-de-camp seraient pris parmi les français. Le général Duroc, qui fut chargé du travail, proposa pour deuxième aide-de-camp Gruyer, (1) auquel il avait

(1) Les trois autres aides-de-camp furent le colonel *Curto*, ancien dragon du régiment de Bourbon, aujourd'hui maréchal-de-camp, inspecteur de cavalerie; le chef de bataillon *Henrion*, sortant de la Garde, ancien vo-

reconnu le talent de bien commander les revues : à cette occasion il fut élevé au grade de colonel. Peu de temps après, le prince Borghèse demanda et obtint pour lui le titre de baron ; il reçut aussi la décoration de l'Ordre de la couronne de fer. Depuis 1807 jusqu'au commencement de la campagne de 1813, Gruyer ne quitta point Turin, où il n'était guère à sa place ; ses habitudes toutes militaires, son extrême franchise, s'accommodant mal avec les mœurs d'une cour brillante, mais peu guerrière. Son seul divertissement contre l'ennui était de suivre, sur la carte, les mouvemens de ses frères d'armes, dont il aurait voulu partager les dangers. Gruyer ne connaissait point le monde ; doué de cette bonté confiante, apanage ordinaire de l'enfance, il cédait facilement à l'enthousiasme et y échappait avec non moins de facilité : cette donnée explique quelques-uns des derniers événemens de sa vie. Pendant le séjour du Pape à Savone, où M. de Chabrol de Volvic était alors préfet, Napoléon transmit l'ordre au prince Borghèse de l'informer des détails de la vie privée du Pape, et de ce qu'il paraissait penser touchant sa position ; Gruyer fut choisi pour remplir cette mission. Il se rendit à Savone, et touché de la résignation du vénérable vieillard, il en revint animé d'une dévotion fervente, qui pourtant ne devait durer que quelques jours. Une autre fois, ayant été chargé de s'opposer au passage de Lucien Bonaparte, que l'on savait avoir l'intention de venir en France, malgré la défense de Napoléon, qui ne voulait pas absolument qu'il accompagnât sa fille, mandée pour assister au mariage de Marie-Louise, le colonel Gruyer après avoir vu Lucien, n'osa exécuter l'ordre qu'il avait reçu. Le plus beau jour de la vie de Gruyer fut celui où il apprit qu'il rentrait dans l'armée active ; un si long repos l'avait vieilli ; il rajeunit à Lutzen, à Bautzen et à Dresde, et il ne tarda pas à obtenir le grade de général de brigade, auquel il fut promu le 23 avril 1813. Le 2 octobre de la même année, il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur. C'est surtout dans la glorieuse campagne de 1814 que Gruyer se conduisit avec une rare distinction ; blessé plusieurs fois précédemment, il reçut une blessure très-grave au combat de Mery-sur-Seine. Pendant que les deux partis se disputaient la ville, Gruyer, qui s'était avancé dans une rue pour donner un ordre, reçut presque à bout portant une balle, qui lui effleura la poitrine et lui cassa le bras droit tout près de l'épaule. Deux ou trois jours avant la première entrée des étrangers dans Paris, Gruyer y avait été transporté dans cet état, sur un bateau. M. de Chabrol, dès-lors préfet de la Seine, et avec lequel

---

lontaire, comme le général Gruyer, fait colonel à la campagne de Dresde, et général commandant une brigade de la Garde, à la campagne de Paris (1814), aujourd'hui retiré à Montmedy ; le quatrième aide-de-camp du prince Borghèse fut le capitaine du génie *Delmas*, rentré en France après l'évacuation du Piémont, avec le grade de chef de bataillon : depuis il a commandé le génie dans ce grade, à Schelestadt, et le commande aujourd'hui (1823) au Hâvre.

il s'était lié en Piémont, en ayant été informé, le fit transporter à la préfecture, où il reçut les soins les plus empressés. Vers la fin d'avril seulement, Gruyer envoya son adhésion au Gouvernement provisoire, dans une lettre ainsi conçue, adressée au prince de Bénévent. « Monseigneur ; j'ai l'honneur de prier V. A. d'agréer l'offre de mes services : une blessure au bras droit, que j'ai reçue à l'affaire de Mery, me force de garder la chambre encore quelques jours ; en attendant mon rétablissement, je supplie V. A. de me classer parmi les généraux entièrement dévoués à S. M. Louis Stanislas Xavier, et au Gouvernement provisoire ». Le 29 juillet suivant, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, par ordonnance spéciale, et immédiatement appelé au commandement du département de la Haute-Saône. Il se trouvait à cette résidence, lorsqu'au mois d'octobre suivant il reçut *Monsieur*, qui passait par Vesoul. Il y vivait heureux et tranquille, auprès d'une sœur qu'il aimait tendrement, que du milieu des camps il avait toujours soutenue, et d'une nièce qu'il épousa depuis, et qui ne cessa pas un moment d'être la vertueuse compagne de ses malheurs, lorsque le 14 mars, Gruyer reçoit du maréchal Ney l'ordre de reconnaître et de proclamer Bonaparte. Cédant peut-être à d'anciennes affections, ou plutôt cédant au préjugé militaire de l'obéissance passive, il obéit sans examen à l'ordre d'un chef. Bientôt le bruit des armes réveilla dans son cœur des souvenirs de gloire : il sait que les frontières de la France vont être de nouveau menacées ; son département touche aux frontières ; il dirige le mouvement des habitans qui saisissent les armes pour s'opposer à une seconde invasion ; mais la victoire avait abandonné nos drapeaux. Après la seconde rentrée du Roi dans la capitale, Gruyer fut destitué et poursuivi criminellement. Il ne voulut point se cacher, ni consentir à s'éloigner de France. Le duc de Feltre était alors ministre de la guerre : Gruyer logé de nouveau chez M. de Chabrol, qui n'avait point reculé devant ses malheurs, est traduit devant un conseil de guerre formé par le ministre ; le général se rend à Strasbourg, se présente en mai 1816, devant le Conseil ; il est condamné à mort. Cette sentence consterna ses nombreux amis ; surtout, elle frappa vivement M. de Chabrol. Les larmes aux yeux, il courut solliciter auprès du Roi la grâce de Gruyer, déterminé à l'obtenir ou à renoncer à la carrière publique. Il obtint la grâce, c'est-à-dire la commutation de la peine de mort, en vingt années de détention à la citadelle de Strasbourg. Dans ce moment la jeune femme du général Gruyer était enceinte ; peu après elle accoucha dans la prison, d'un fils qui fut tenu sur les fonds de baptême par M. de Chabrol et par M^me^ de Bouthilier, dont le mari était alors préfet de Strasbourg. A cette occasion, toute la ville manifesta le plus vif intérêt au général.

En 1817, le prince Borghèse ayant appris à Florence la situation de son ancien aide-de-camp, qui se trouvait sans fortune, lui fit tenir secrètement une somme de 15,000 fr. Vers cette époque, Mgr. le duc d'Angoulême traversa

l'Alsace et témoigna prendre le plus vif intérêt au malheureux Gruyer ; il voulut le voir, le fit venir chez le préfet ; et ne le jugeant point comme l'avait jugé le conseil de guerre du duc de Feltre, il commença par l'autoriser à replacer sur sa poitrine toutes les décorations qu'il avait acquises au prix de son sang, adoucit les rigueurs de sa captivité et lui laissa entrevoir l'espoir d'être rendu à la liberté. Cet espoir ne fut point déçu : à l'époque où l'on proclamait l'union et l'oubli, la demande du prince fut accueillie, et Gruyer obtint sa grâce pleine et entière. Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de venir à Paris, rendre grâce à l'amitié, et de se présenter chez Mgr. le duc d'Angoulême ; ce prince ne se borna pas à le bien accueillir, il le recommanda au ministre de la guerre (M. le maréchal Gouvion St.-Cyr), et Gruyer fut attaché, dans son grade, au corps-royal d'état-major. Depuis, le général Gruyer fut mis à la retraite et vint fixer son domicile à Strasbourg. Il est mort dans cette ville, le 27 août 1822, dans sa 48e année, à la suite d'une maladie de poitrine, dont on attribua la cause aux nombreuses fatigues éprouvées à la guerre. Le général Gruyer s'est toujours distingué par une bravoure à toute épreuve, une rare intrépidité, une probité et un désintéressement dignes des temps antiques, et enfin par des connaissances militaires très-étendues. Une foule considérable de citoyens de Strasbourg et de militaires de tous grades, assista à son convoi funèbre. Une partie de la garnison, accompagnée du commandant de la 5me Division, de M. le prince de Hohenlohe, inspecteur-général d'infanterie, et de tous les généraux et officiers supérieurs qui se trouvaient en ce moment à Strasbourg, se réunirent dans l'église de Saint-Jean, paroisse du défunt, et de là au cimetière, situé hors la porte de pierre. M. Ehrenfried Stoëber, connu par des poésies et par plusieurs écrits qu'il a successivement publiés, prononça sur la tombe de Gruyer un éloge, qui a été imprimé sous ce titre : *Discours prononcé à la tombe du général Gruyer, par D. E. Stoëber.* Strasbourg, Schuler, 1822, in-8., trois quarts de feuille.—On en a publié en même-temps, une version allemande.

GUÉLON-MARC (P.... P...), né à Troyes, s'offrit en 1792 pour otage de Louis XVI. Dans l'adresse qu'il transmit à ce sujet au président de la Convention, le 16 décembre 1792, on remarque les passages suivans : « Acceptez une victime fière de se dévouer ; que le sang d'un fidèle sujet soit seul versé : j'offre ma tête pour celle du meilleur des rois. Que l'ami de la religion, des mœurs et de l'ordre ; que le soutien du peuple ; que celui qui fit tous les sacrifices personnels ; que le bon époux et le bon père soit libre ; que vingt-cinq millions d'hommes dont il fit le bonheur, ne soient pas orphelins ; mais que pour un crime imaginaire, on se contente de la vie d'un citoyen qui saura mourir, parce que l'échafaud peut être un lit d'honneur..... Etranger à la cour, je n'ai jamais eu de rapports avec Louis XVI ; jamais je n'ai sollicité ni sa fa-

veur, ni celle de sa maison, ni celle des dépositaires du pouvoir. Je le chéris et le révère, parce que je suis Français, et qu'il serait le plus infortuné des hommes, s'il n'était pas le plus vertueux. Mettez, je vous prie, la présente sous les yeux de la Convention, etc. » Cette adresse courageuse, transmise à M. de Malesherbes, valut à M. Guélon-Marc la réponse suivante, qui doit suffire à recommander son nom au souvenir de la postérité.

« J'ai lu, Monsieur, avec le plus grand intérêt, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 23 de ce mois, et l'ai mise, le jour de sa réception, sous les yeux de Louis XVI, avec la copie de votre *Adresse au président de la Convention*.

» Le roi a éprouvé le plus grand attendrissement en la lisant; j'ai vu ses larmes baigner ce gage authentique de dévouement. Que n'avez-vous pu être témoin de sa sensibilité, et entendre les expressions de reconnaissance que vous avez si vivement excitée dans le cœur de celui, qu'à si juste titre, vous nommez *le meilleur et le plus juste des rois !*

» S. M. a été d'autant plus pénétrée de la générosité de votre démarche, que jamais vous n'avez sollicité sa bienveillance et n'en avez reçu aucune faveur. Elle n'a point oublié qu'à deux époques mémorables, vous avez signalé votre amour et votre fidélité, par votre inscription sur la liste des otages offerts en août 1791, pour obtenir sa liberté, et par une adresse sur l'affreuse journée du 20 juin suivant.

» Si son innocence triomphe, S. M. vous comblera des marques de son estime et de sa reconnaissance, et ne croira pouvoir récompenser le service que vous voulez lui rendre, au péril de votre vie; mais si elle devient la victime des projets régicides ouvertement manifestés, vous n'échapperez pas à leur fureur; et l'échafaud deviendra l'unique prix d'une action, qui n'aura peut-être pas un imitateur, et qui vous consacre à l'immortalité.

» Il est bien doux pour moi, au milieu des anxiétés que je partage avec vous, avec mes deux collaborateurs, et avec l'auteur de la *Défense préliminaire* du 24 (1), sur la situation du monarque, d'être l'interprète des sentimens que vous lui inspirez.

» C'est sous ses yeux et en son nom que j'écris. Je ne vous rends que faiblement la vive émotion dont S. M. est pénétrée; c'est dans son cœur que je vous invite à descendre, pour vous en former une juste idée et en sentir tout le prix. Le mien n'est pas moins touché de votre action; elle vous place au rang des plus grands héros.

» Agréez le sincère hommage de mon admiration et de mon inviolable attachement.

» MALESHERBES.

» Paris, 28 novembre 1792. »

Au mois de septembre 1795, M. Guélon réclama aussi publiquement, la liberté de M^me^ la duchesse d'Angoulême, alors détenue au Temple. A la première entrée des coalisés dans Troyes, en 1814, il mit le premier son

(1) M. de Foulaines.

nom au bas d'une adresse aux souverains alliés, pour demander le rétablissement des Bourbons. Cependant, quand les troupes étrangères évacuèrent la ville, M. Guélon ne les suivit point ; et il échappa à la mort, dont un décret récent le menaçait. Le colonel Nillis, qui avait reçu ordre de le faire arrêter et traduire devant une commission militaire, l'en fit prévenir à temps, et ne se mit en devoir d'exécuter l'ordre, que lorsqu'il sut que le proscrit était en sûreté. On prétend que l'empereur Alexandre offrit en cette occasion, à M. Guélon-Marc, de frapper en sa faveur une contribution de cent mille francs sur ses concitoyens, offre que M. Guélon eut l'honnêteté de repousser. Lors de la seconde invasion, en 1815, M. Guélon fut fêté par les généraux alliés, qui firent jouer sur le théâtre de Troyes une pièce en son honneur. Sa maison fut munie d'une sauve-garde spéciale, et on plaça au-dessus de la porte, cette phrase de son adresse à la Convention : « J'offre ma « tête pour celle du meilleur des « rois». Après tous ces honneurs, et en récompense d'un pareil dévouement, M. Guélon-Marc fut nommé Commissaire de police à Troyes. La modicité de sa fortune le mit dans le cas d'accepter ces fonctions, qu'il remplit avec intégrité. Il est mort à Troyes dans les derniers jours de décembre 1822. Des honneurs particuliers furent rendus à ses dépouilles mortelles : le préfet du département et les principaux magistrats de la ville assistèrent à ses funérailles. Le conseil municipal de la ville de Troyes lui a voté l'érection d'un monument aux frais de la ville, dans le cimetière de St. Marc. — M. le comte H. de Valory a célébré le dévouement de Guélon-Marc, par une Ode publiée dans la *Gazette de France*. — Nous connaissons de Guélon-Marc un opuscule qui a pour titre : *Lettre de M. Guélon-Marc, otage de Louis XVI, sur l'ouvrage de M. le chevalier de Foulaines*, intitulé : de l'Education selon l'Evangile, la Charte et l'Esprit du siècle. *Paris, Gueffier*, 1820, in-8, une feuille un quart.

H.

HALLÉ (Jean-Noel), médecin, naquit à Paris le 6 janvier 1754. « Il appartenait, dit M. Desgenettes, à une ancienne famille, très-distinguée dans les arts, les lettres, la jurisprudence et la médecine. On compte en effet Claude-Guy Hallé, son aïeul, Noël, son père, habiles peintres. Il était proche parent des deux Restout et l'allié de Jouvenet, l'un des ornemens du siècle de Louis XIV. Du côté maternel, M. Hallé comptait encore parmi ses proches La Fosse, auteur de plusieurs tragédies, et de ce *Manlius*, resté à notre théâtre à côté des belles productions de P. Corneille. M. Hallé avait pour oncles maternels Paul et Charles Lorry, fils de François, tous deux professeurs célèbres de

la Faculté de droit de Paris, et Anne-Charles Lorry, médecin qui a joui pendant la dernière moitié du dernier siècle, d'une si grande réputation, et qui a exercé une si grande influence sur les destinées de son neveu, ou plutôt de son fils adoptif. Au sortir de ses études, M. Hallé suivit son père à Rome, où il avait été envoyé pour diriger notre Académie des arts. Cette circonstance faillit l'entraîner vers la peinture ; mais de retour à Paris, l'influence et la haute réputation de son oncle Lorry, le décidèrent pour la médecine. Il prit son premier grade à la Faculté de Paris, en 1776, et fut dès lors admis dans le sein de la Société royale de médecine : il reçut le bonnet de docteur en 1778. Les divisions qui existaient entre la Société et la Faculté de médecine éloignèrent M. Hallé de l'enseignement, jusqu'à l'époque de la restauration de l'instruction publique, en 1795, qu'il fut nommé successivement membre de la Commission des livres élémentaires, du Bureau consultatif des arts et métiers, et ensuite professeur de physique médicale et d'hygiène, à l'École de santé. Cette partie de la science fixa dès lors principalement son attention. « A la Faculté, dit M. Leroux, il a créé l'art de professer l'hygiène et la physique médicale. Il n'avait point de modèle ; il doit en servir à ceux qui lui succéderont. » Ses observations, après avoir fourni la matière de ses cours, étaient réunies pour former un Traité complet de la matière, ouvrage dont on a beaucoup parlé pendant vingt-cinq ans, dans le monde médical, et dont quelques fragmens d'un grand mérite ont été publiés ; mais qui définitivement est resté inachevé, soit que l'auteur eût trop agrandi son plan, soit que les progrès rapides des sciences et la variété des applications, que réclament les besoins toujours renaissans de nos sociétés, lui aient opposé des obstacles trop longs à surmonter. Cette même année 1795, M. Hallé fut encore nommé professeur de médecine à la première école normale ; mais l'établissement dura peu, et il n'y fit point de cours. Lors de la fondation de l'Institut de France, M. Hallé fut appelé à faire partie de cette compagnie savante : le premier tiers nommé par le Gouvernement, l'élut au scrutin ; il n'a cessé, depuis son entrée dans la classe des sciences, d'en être un des membres les plus actifs. M. Hallé qui suppléait à la cour de Napoléon Corvisart, premier médecin, en qualité de premier médecin ordinaire, le remplaça comme titulaire dans la chaire de médecine du Collége de France, en 1804 ; il eut occasion de déployer dans ces nouvelles fonctions, les richesses de son érudition médicale, genre de mérite qu'il possédait à un haut degré. En 1815, Monsieur, frère du Roi, choisit M. Hallé pour son médecin. Opposé aux principes de la Révolution, sincèrement affectionné à la famille des Bourbons, pénétré des sentimens pieux les plus vifs, cette faveur lui convenait sous de nombreux rapports : il jouit aussi de toute l'estime et la bienveillance du prince auquel il était attaché. Nommé par le Gouvernement,

titulaire de l'Académie royale de médecine, en 1820, M. Hallé fut élu par elle, président de la section de médecine. Il avait reçu la décoration de la Légion-d'Honneur sous l'Empire; après la Restauration (en 1816), il reçut le cordon de St. Michel. Depuis long-temps M. Hallé était tourmenté par des graviers, et soupçonnait la présence, qui fut en effet reconnue, d'un ou de plusieurs calculs dans la vessie; il voulut subir l'opération. « Chacun, nous dit M. Leroux, cherchait à l'en détourner, sur tout ses confrères, MM. Antoine Dubois et Béclard, qui lui firent de vive voix, les représentations les plus fortes et les plus raisonnables. M. Dubois remit à sa famille un mémoire médité avec M. Béclard, dans lequel il expose tous les inconvéniens qui peuvent résulter de l'opération. Il discute fortement les chances diverses de la taille, considérée d'abord en elle-même et en général, ensuite considérée relativement à M. Hallé. Ses inquiétudes portaient, 1° sur l'embonpoint de M. Hallé, qui ajouterait aux difficultés de l'opération; 2° sur ce que, d'après les violentes néphrites qu'il avait essuyées, il était présumable que les calculs se formaient dans les reins, qu'il y en avait maintenant plusieurs dans la vessie, et qu'il en descendrait d'autres, après l'opération. M. Dubois avait dit: « L'opération » de la taille doit ramener une in» flammation pour la guérison de » la plaie; et peut-on raisonna» blement assurer que la poitrine » résistera à ce choc, et n'en sera » pas du tout affectée? Le contraire me semble à craindre. » Il ajoute plus loin: » Dans cet » écrit on voit que les chances » heureuses sont rares, à travers » beaucoup d'inconvéniens et » même de malheurs. » Enfin, il conclut en ces termes: « L'opéra» tion me paraît un coup de dé, ou » un billet à la loterie. » Malgré ces représentations M. Hallé persista dans la résolution de se faire opérer, et ne voulut pas même consentir à attendre le mois d'avril, comme le lui conseillait M. Dubois, qui craignait tout de la constitution régnante et de la constitution particulière du malade. M. Hallé se persuada qu'il était dans des circonstances favorables à l'opération: il prévoyait l'altération de l'organe par le séjour prolongé des calculs dans la vessie; et surtout il désirait ardemment d'être rendu à ses travaux. L'opération fut exécutée avec toute l'habileté possible, le 3 février 1822, par M. Béclard. Elle avait parfaitement réussi; mais tous les accidens fâcheux que l'on redoutait du côté de la poitrine se manifestèrent; il s'y joignit la goutte, et M. Hallé succomba, le 11 du même mois. » Ses dépouilles mortelles ont été déposées au cimetière du P. La Chaise, où M. Percy, au nom de l'Institut, M. Leroux, doyen, au nom de la Faculté de médecine, M. Duméril, au nom de l'Académie royale de médecine, ont payé chacun un tribut d'éloge à sa mémoire(1). Plus

(1) Ces discours sont imprimés et font partie des collections de ces compagnies savantes. Celui de M. J. J. Leroux, est accompagné de notes historiques et bibliographiques.

tard, M. Desgenettes a prononcé l'éloge de Hallé, dans la séance d'ouverture de la Faculté de médecine, du mois de novembre 1822, séance devenue tristement fameuse par la destruction de cette célèbre école. Voici le passage de ce discours qui donna lieu à la première explosion du mécontentement des élèves. «Nous croirions manquer à la mémoire de M. Hallé; nous croirions la trahir; vous auriez le droit de me traiter comme un lâche, si j'appréhendais de dire hautement ici que M. Hallé eut des sentimens de religion, aussi sincères que profonds. Comme Pascal, il s'anéantissait devant la grandeur de Dieu; une teinte de l'âme de Fénélon émoussait le rigorisme; et comme il se croyait sans mission pour amener les autres à ses opinions, il se borna à prêcher d'exemple (1).» Pour apprécier ce passage, et surtout la fermentation qu'il occasiona, il faut se rappeler que l'orateur était supposé, d'après divers antécédens, ne point partager les opinions religieuses de M. Hallé, tandis que l'on pouvait craindre que la protection coërcitive accordée par le système actuel du gouvernement à ces mêmes opinions, ne lui arrachât des concessions qui auraient porté un autre caractère que celui de la franchise. D'ailleurs, un prêtre (M. l'abbé Frayssinous) venait d'être placé à la tête de l'instruction publique: la séance était présidée par un prêtre (M. l'abbé Nicolle), recteur de l'Académie de Paris, entièrement étranger à la science médicale; et ce concours de circonstances amena les irrévérences verbales dont le dernier fut l'objet, et dont la peine est retombée sur des professeurs entièrement étrangers au délit, et qui sont restés l'envie de l'Europe et la gloire de la capitale de la France.

M. Hallé ne jouissait pas seulement d'une belle réputation comme savant professeur, il possédait aussi une nombreuse et brillante clientelle, comme praticien; cependant il n'avait commencé qu'assez tard l'exercice de la médecine. Peut-être c'est à cette circonstance qu'on doit attribuer une sorte d'indécision dans l'action, que ses confrères ont remarquée en lui; en sorte qu'après avoir très-habilement disserté sur les cas soumis à sa consultation, il lui arrivait de se rendre à des avis différens des siens, par suite d'une trop grande défiance de ses lumières. Toutes les vertus de l'honnête homme, toutes les qualités de l'homme de mérite se réunissaient d'ailleurs, pour entourer le nom de M. Hallé de la considération publique. Il avait étudié plusieurs branches des sciences physiques et mathématiques, parlait et écrivait le latin avec pureté, entendait fort bien la langue grecque, et parmi les langues vivantes, possédait suffisamment l'anglais, l'italien et l'espagnol. La famille de M. Hallé a fait présent à la Faculté de mé-

(1) *Eloge de M. Hallé, prononcé le 18 novembre 1822, devant la Faculté de médecine de Paris, par M. le baron Desgenettes.* Paris, Didot jeune (1823), in-8 de 24 pages. Cet éloge a été reproduit, sous la forme d'article biographique, dans le tome V de la *Biographie Médicale.*

decine de Paris de son buste, qui se trouve placé entre ceux de Sabatier et de Fourcroy (1). Presque tous les objets d'arts qui ornent cet établissement furent exécutés d'après les rapports de M. Hallé, que son goût et ses connaissances rendaient un excellent juge en cette partie. La même Faculté doit encore à sa famille un autre don précieux. Corvisart étant à Vienne en 1810, le fils de Stoll lui donna un beau portrait en miniature de son père. Corvisart, peu avant de mourir, légua ce portrait à M. Hallé, par un billet autographe fixé sur l'encadrement, et portant qu'il laisse cette image de Stoll, au médecin qu'il estime le plus, l'invitant à la transmettre un jour de la sorte, ou bien à la léguer à la Faculté. M. Hallé n'ayant fait aucune disposition à cet égard, sa famille a donné ce portrait de Stoll à la Faculté, qui l'a fait placer sous le beau tableau de Girodet, représentant Hippocrate qui repousse les offres et les présens des ennemis de la Grèce.

On a publié : *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu Jean-Noël Hallé.* Paris, Debure frères, 1823, in-8, 12 feuilles. — Et plus tard un *Supplément* à ce catalogue. Paris, Debure, 1823, in-8, 1 feuille trois quarts.

(1) Le portrait de M. Hallé a été lithographié, dans la Collection des membres de l'Institut, publiée par M. Jules Boilly; il a été gravé en taille douce pour la *Biographie du Dictionnaire des sciences médicales*, de M. Panckouke, et au trait, dans la *Biographie nouvelle des Contemporains.*

On lit en tête une *Notice abrégée sur la vie et les ouvrages de feu M. Hallé.* M. Hallé avait hérité cette belle bibliothèque de son oncle, le professeur Lorry; il l'avait enrichie de tous les beaux livres de son temps, qu'il avait choisis avec le goût d'un amateur en ce genre.

Liste des ouvrages de J. N. Hallé.

I. *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance. Imprimé par ordre du Gouvernement.* Paris, 1785, in-8. — Ce Mémoire fut publié d'abord dans les *Mémoires de la Société royale de Médecine*, pour 1782.

« Un homme, dit M. Desgenettes, qui a mérité quelque estime comme oculiste, crut avoir trouvé dans le vinaigre un spécifique assuré contre le méphitisme des fosses d'aisance. Le public, et même la haute administration, s'engouèrent au point de proclamer et de récompenser Janin comme un bienfaiteur de l'espèce humaine. Il y avait un préalable à remplir; c'était de répéter les épreuves, de faire de nouvelles expériences, et de vérifier avec de meilleurs yeux, les faits préconisés. Cet examen entrepris par des commissaires de l'Académie royale des Sciences, et de la Société royale de Médecine, prouva l'inutilité des moyens proposés, qu'on jugea même dangereux, sous ce rapport qu'ils inspiraient une trompeuse sécurité. Il fut bien constaté que le vinaigre ne corrigeait que l'odeur des fosses d'aisance; mais qu'il était incapable de s'opposer au dégagement des émanations qui forment

le plomb, attaquent ou suspendent la vie, ou bien l'éteignent sans retour. M. Hallé fit preuve dans ces expériences du plus rare de tous les courages : celui qui ne recule pas dans les dangers prévus. »

II. *De la connexion de la vie avec la respiration, par Edme Goodwin, trad. de l'anglais.* 1798, in-8.

Il parut la même année des *Recherches critiques sur la 4e partie de cette traduction*, publiées par le chirurgien Caron.

III. *Discours prononcé à la séance de rentrée de la Faculté de médecine, en l'an XI* (1803).—*Id.* pour 1815.

IV. *Rapport, suivi de soixante-quatre expériences, sur le remède Pradier.* Paris, 1811, in-8.

L'auteur avait été chargé par le Gouvernement, d'examiner la recette du sieur Pradier contre la goutte ; il en démontra l'inefficacité.

M. Hallé a publié un grand nombre de Mémoires ou Rapports; savoir : Dans les *Mémoires de la Société royale de médecine* :

1°. *Détail des expériences faites pour déterminer les propriétés et les effets de la racine dentelaire, dans le traitement de la gale.* 1779.

2°. *Observations sur les phénomènes et les variations que présente l'urine, considérée dans l'état de santé.* 1779.

3°. *Observations sur deux ouvertures de cadavres, qui ont présenté des phénomènes très-différens de ceux que semblait annoncer la maladie.* 1780-1781.

Dans la première observation, il est question d'une induration squirrheuse de l'estomac ; la seconde offre une dégénérescence des reins.

4°. *Mémoire sur les effets du camphre, donné à haute dose, et sur la propriété qu'a ce médicament d'être le curatif de la pierre.* 1782-1783.

5°. *Réflexions sur les fièvres secondaires, et sur l'enflure dans la petite vérole.* 1784-1785.

6°. *Réflexions sur le traitement de la manie atrabilaire, comparé à celui de plusieurs autres maladies chroniques, et sur les avantages de la méthode évacuante dans ces maladies.* 1786.

7°. *Rapport sur l'état actuel du cours de la rivière de Bièvre.* 1789.

8°. *Indications relatives au plan ou carte de la Bièvre.*

9°. *Procès-verbal de la visite faite le long des deux rives de la Seine, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la Rapée et la Garre, le 14 février* 1790.

Ces trois derniers Mémoires furent imprimés dans le dernier volume des *Mémoires de la Société royale de médecine de Paris pour* 1789, qui n'a été publié que quelques années plus tard, par l'École de santé. L'importance de ces travaux pour la salubrité publique les a fait continuer. Les docteurs Pavet de Courteille et Parent-Duchatelet ont publié en 1822, des *Recherches et Considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins, et sur les moyens d'améliorer son cours, relativement à la salubrité et à l'industrie commerciale de Paris.* Leur travail avait été rédigé dans les vues et sous les yeux de M. Hallé : aussi il porte cette inscription : *A la mémoire de Jean Noël Hallé, notre maître, notre ami.*

M. Hallé a publié encore dans les *Mémoires de la Société royale de médecine*, des *Observations sur les parties volatiles et odorantes des médicamens, tirés des substances végétales et animales*, extraits d'un Mémoire de Lorry.

Dans la collection des *Mémoires de l'Institut*, M. Hallé a publié :

1°. *Rapport sur le Galvanisme.*

Cet écrit est un des premiers qui a fait connaître en France la découverte du galvanisme, dans sa nouveauté.

2°. *Rapport sur les propriétés fébrifuges attribuées à la gélatine, par M. Séguin* (Imprimé aussi dans la *Bibliothèque médicale* de M. Royer-Collard).

L'opinion de l'auteur, fondée sur des expériences, est contraire aux assertions de M. Séguin.

3°. *Rapport sur la Vaccine.* 1800. — *Id.* pour 1812.

4°. *Rapport sur les maladies dont furent attaqués les ouvriers des mines de charbon d'Anzin.*

M. Hallé a publié en divers recueils :

1°. *Rapport sur les réglemens de la Société d'instruction médicale.*

2°. *Mémoire sur la distinction des tempéramens.*

3°. *Extrait* des leçons d'anatomie comparée de M. Cuvier, recueillies par M. Duméril.

Il a été le principal rédacteur du *Codex medicamentarius Parisiensis*, publié en latin en 1818, et en français en 1819 (chez Hacquart), au nom de la Faculté de médecine, et sous les auspices du Gouvernement. Il consacra la gratification double qui lui fut accordée, à l'occasion de ce travail, à l'achat pour le cabinet de physique de la Faculté de médecine, de deux boussoles de Lenoir, destinées à mesurer, l'une l'inclinaison, l'autre la déclinaison de l'aiguille aimantée. Ces dons ne sont pas les seuls dont il a enrichi le même établissement.

M. Hallé a donné des articles,

1°. A l'*Encyclopédie méthodique*, entre autres ceux-ci : *Afrique, Air, Alimens, Europe, Hygiène.*

2°. Au *Dictionnaire des Sciences médicales*, publié chez M. Panckoucke. On cite les suivans : *Air, Bains, Eau, Electricité*, et un grand nombre d'autres, dont quelques-uns très-étendus, rédigés en commun avec MM. Nysten, Guilbert, Thillaye fils : c'étaient autant de fragmens du *Traité d'hygiène.*

M. Hallé a été l'éditeur des ouvrages suivans :

1°. *De præcipuis morborum mutationibus et connexionibus; tentamen medicum, auctore A. C. Lorry, edente J. N. Halle.* 1784, in-12.

2°. *Œuvres complettes de Tissot.* Paris, 1809-13, 11 vol. in-8.

On a publié d'après les leçons de M. Hallé : *Hygiène ou l'Art de conserver la santé.* 1806, in-8.

Le nom de M. Hallé se lit au bas d'un grand nombre de rapports de commissions savantes. Nous citerons les suivans. — Sur la prétendue propriété anti-méphitique de la neige. — Sur un projet d'expériences suivies, à l'égard du méphitisme des fosses d'aisance. — Sur la voirie de Montfaucon. — Sur les desséchemens des marais en général, et spécialement de ceux de Bourgoin. — Sur le mémoire de M. Gondret, concernant les effets de la pression atmosphérique

sur le corps humain, et l'application de la ventouse dans les différens ordres de maladie (septembre 1818, avec MM. Deschamps et Portal), etc.

La *Biographie des hommes vivans* annonçait, il y a déjà plusieurs années, que M. Hallé avait presque terminé un livre élaboré pour ses leçons du Collége de France. Cet ouvrage doit avoir pour titre : *Histoire de l'expérience et de l'observation en médecine, pour établir les fondemens de la véritable théorie.* L'auteur commence par l'époque d'Hippocrate, et comprend dans son livre une édition des ouvrages de ce grand homme, disposés d'après l'ordre philosophique des idées.

HAUY (René-Just), minéralogiste, naquit à saint Just, dans le diocèse de Beauvais, en 1742. Ce fut l'abbé Lhomond, ce modeste grammairien si bien connu de tous nos écoliers de sixième, qui le premier remarqua le jeune Haüy, à cause de son assiduité aux cérémonies de l'Eglise, et qui développa ses heureuses dispositions pour les humanités. D'abord enfant de chœur, plus tard régent de sixième, il devint enfin professeur au collége du cardinal Lemoine. Il commença l'étude des sciences naturelles par celle de la botanique, dans laquelle il se fit de bonne heure une honorable réputation, par la collaboration à la *Flore française*, de M. de Lamarck, dont il a rédigé le discours préliminaire. Dès 1783, il avait été nommé associé-ordinaire de l'ancienne Académie des Sciences. Bientôt la minéralogie lui dut d'importantes observations, et c'est au milieu des orages de la Révolution, qu'il traversa en restant fidèle à ses devoirs d'ecclésiastique, que cette science fut conduite par lui, au degré de précision qu'elle a atteint. En sa qualité de professeur émérite, l'abbé Haüy ne se trouva pas astreint aux divers sermens qu'on exigea des fonctionnaires ecclésiastiques dans les premières années de la Révolution ; toutefois, on l'arrêta après le 10 août 1792, et on l'enferma au séminaire de Saint-Firmin, avec d'autres prêtres, parmi lesquels il s'occupait paisiblement du soin d'arranger ses cristaux dans ses tiroirs, qu'il s'était fait apporter à la prison. L'Académie des Sciences le réclama, et l'on vint un soir, quelques jours avant les massacres de septembre, lui apporter l'ordre de sa délivrance. « Eh bien, » dit-il, je sortirai demain matin, » au moins j'aurai encore la messe » avant de quitter la maison. » Ceux qui avaient obtenu l'ordre de sortie ne pouvaient concevoir cette tranquillité et ce délai, dans un moment où les bruits les plus sinistres circulaient, et où la vie des prisonniers était menacée chaque jour. Echappé au danger, l'abbé Haüy reprit ses travaux, au sein de la retraite ; il paraît cependant qu'il fut de nouveau arrêté, et relaché à la sollicitation de Lavoisier. A son tour, il ne craignit pas de présenter une pétition au Comité de salut public pour ses confrères persécutés. Du reste, quels qu'aient été les torts de la Révolution envers ce vertueux savant, il paraît que ses principes politiques ne furent pas entièrement inconciliables avec elle ; car il accepta une chaire à la première

Ecole normale, lors de son établissement en l'an III, et un siége à l'Institut (section de minéralogie), lors de sa première organisation, à la même époque. Il remplit depuis la chaire de minéralogie au Jardin des Plantes, et à la Faculté des Sciences de Paris; il était aussi conservateur des collections minéralogiques de l'Ecole des mines, chanoine honoraire de la Métropole, membre de la Légion-d'Honneur et de la Société philomatique de Paris. Six semaines avant sa mort, M. Haüy avait fait une chute, qui sans doute en accéléra le moment. Il a fini ses jours à l'âge de 79 ans, le 1^er^ juin 1822, dans les sentimens de piété qui l'avaient toujours animé, et après avoir reçu les sacremens de l'Eglise. Plein de douceur et de modestie, l'abbé Haüy joignait le caractère le plus honorable aux connaissances les plus étendues. On lui doit, pour le règne minéralogique, la méthode descriptive la plus commode et la plus scientifique, la plus minutieusement exacte et la plus riche en grands aperçus. Lorsque la grande découverte de la figure des cristaux qui composent les minéraux eut déjà fait retentir son nom dans le monde savant, sa simplicité était telle que, chargé de donner un cours de cristallographie devant les gens du monde, il s'y présenta en habit long ecclésiastique, et ne put se décider à prendre un costume moins sévère, qu'après y avoir été autorisé par les conseils de M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice. — Au nom de l'Académie des Sciences et du Muséum d'Histoire naturelle, M. Cuvier a prononcé aux funérailles de son confrère, le discours dont nous allons citer quelques passages.

« Au milieu d'occupations obscures et laborieuses, une idée vient sourire à M. Haüy; une seule, mais lumineuse et féconde. Dès lors, il ne cesse de la suivre; son temps, les facultés de son esprit, il lui consacre tout : pour elle il étudie la minéralogie, la géométrie, la physique; il semble vouloir devenir un homme tout nouveau! Mais aussi quelle magnifique récompense accordée à ses efforts! Il dévoile la secrète architecture de ces productions mystérieuses, où la matière inanimée paraissait offrir les premiers mouvemens de la vie; où il semblait qu'elle prît des formes si constantes et si précises, par des principes analogues à ceux de l'organisation. Il sépare, il mesure, par la pensée, les matériaux invisibles dont se forment ces étonnans édifices; il les soumet à des lois invariables; il prévoit par le calcul, les résultats de leurs assemblages; et parmi des milliers de ces calculs, aucun ne se trouve en défaut. Depuis ce cube de sel, que chaque jour nous voyons naître sous nos yeux, jusqu'à ces saphirs et à ces rubis que des cavernes obscures cachaient en vain à notre luxe et à notre avarice, tout obéit aux mêmes règles; et parmi les innombrables métamorphoses que subissent tant de substances, il n'en est aucune qui ne soit consignée d'avance, dans les formules de M. Haüy.

» Comme un de nos illustres confrères a dit avec raison, qu'il n'y aura plus un autre Newton, parce qu'il n'y a pas un second système du monde, on peut aussi,

dans une autre sphère plus restreinte, dire qu'il n'y aura point un autre Haüy, parce qu'il n'y aura pas une deuxième structure des cristaux. Semblables encore en cela à celles de Newton, les découvertes de M. Haüy, loin de perdre de leur généralité avec le temps, en gagnent sans cesse, et l'on dirait qu'il en a été de son génie comme de ses découvertes. Loin que l'âge ôtât quelque chose au mérite de ses travaux, c'étaient toujours les derniers qui étaient les plus parfaits; et les personnes qui ont vu l'ouvrage auquel il travaillait dans ses derniers momens nous assurent, qu'il sera encore le plus admirable de tous.

» Quelle douce existence que celle qui se dévoue ainsi tout entière au culte d'une vérité grande et certaine, d'une vérité autour de laquelle se groupent chaque jour de nouveaux faisceaux de vérités subordonnées! Combien un tel spectacle éclipse, aux yeux de l'homme digne d'en jouir, ce que le monde peut lui offrir de plus brillant; et qui jamais l'apprécia mieux que M. Haüy? Ces objets mêmes qu'il étudiait sans cesse, ces pierreries qu'une aveugle fureur va chercher si loin au prix de tant de fatigues, et quelquefois au prix de tant de sang, ce qu'elles ont de précieux pour le vulgaire était précisément ce qui lui demeurait étranger. Un nouvel angle dans le plus commun des cristaux, l'aurait intéressé plus que les trésors des deux Indes. Ces joyaux, si chers à la vanité, ces diamans, dont les rois eux-mêmes sont fiers de parer leur couronne, passaient journellement dans son humble réduit, sans l'émouvoir au milieu de sa simplicité! Que dis-je? tout le fracas d'un monde extérieur ne le laissait pas moins impassible; il n'a été ébranlé ni par les menaces des hommes farouches qui en voulurent un instant à sa vie, ni par les hommages, qu'à d'autres époques, des hommes en pouvoir se firent un honneur de lui rendre. Dans tous les temps, un jeune homme studieux, un élève capable de saisir ses idées, avait plus de droit sur lui. Lors même que sa santé ne lui permettait pas de se rendre dans son auditoire, il aimait à s'entourer de cette jeunesse, à lui prodiguer ses conseils, à lui distribuer ces productions curieuses de la nature, que l'estime de tous les hommes instruits faisait affluer de tous côtés dans sa collection. Mais ce que ses nombreux élèves trouvaient encore près de lui de supérieur à ses dons et même à ses leçons, c'était son exemple; c'était l'aspect de cette douceur inaltérable, à chaque instant récompensée par le tendre dévouement de sa famille; celui de cette piété simple et tolérante, mais que les spéculations les plus savantes ne détournaient cependant d'aucun de ses exercices; le spectacle enfin de cette vie si pleine, si calme, si considérée, dont ce que le monde et la science ont de plus illustre, s'est efforcé d'adoucir les dernières souffrances, etc. » (Voy. le *Moniteur* du 24 juin 1822, ou la *Revue Encyclopédique*, t. XIV, p. 661). M. Cuvier a prononcé de nouveau l'éloge de M. Haüy, dans la séance publique de l'Académie des Sciences, du 2 juin 1823.

On a publié : *Notice des principaux Livres de la Bibliothèque de*

feu M. l'abbé Haüy. Paris, Bachelier, 1823, in-8, une feuille.

Liste des ouvrages de R. J. Haüy

I. *Essai d'une Théorie sur la structure des cristaux*. Paris, 1784, in-8.

II. *Exposition raisonnée de la Théorie de l'électricité et du magnétisme, d'après les principes de M. Æpinus*. Paris, 1787, in-8. — *Trad. en Allemand* par M. Murhard, avec des notes. *Altenbourg*, 1801, in-8.

III. *De la Structure, considérée comme caractère distinctif des minéraux*. 1793, in-8.

IV. *Exposition abrégée de la Théorie de la structure des cristaux*. 1793, in-8.

V. *Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, et sur les calculs relatifs à leur division décimale* (anonyme). Paris, imprimerie nationale, 1794, in-8. — Souvent réimprimé.

VI. *Extrait d'un Traité élémentaire de Minéralogie, publié par le Conseil des mines*. An V (1797).

Cet ouvrage avait déjà paru, par parties, dans le *Journal des Mines*.

VII. *Traité de Minéralogie*. Paris, Louis, 1801, 4 v. in-8, et atlas in-4, ou 4 v. in-4. — *2e édit. revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur*. Paris, Bachelier et Huzard, 1822 et 1823, 6 vol. in-8, et atlas in-4 (édit. posthume). — *Trad. en Allemand*, avec des notes par L. G. Karsten. *Leipzig*, 1803-5, 3 vol. in-8.

C'est M. Delafosse, élève de M. Haüy, qui a présidé à la réimpression des derniers vol. de cette seconde édition. Cet ouvrage est devenu classique dans toute l'Europe. Le système de l'auteur est principalement fondé sur la cristallisation, d'après le principe que Romé de Lille avait le premier publié, dans sa *Cristallographie*.

VIII. *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analise chimique, relativement à la classification des minéraux*. Paris, 18..., in-8.

IX. *Traité élémentaire de Physique;* ouvrage destiné pour l'enseignement dans les Lycées nationaux. Paris, 1803, 2 vol. in-12. — 2e édit. Paris, 1806, 2 v. in-8, fig. (ouvrage rare et recherché). — *Trad. en Allemand* par J. G. L. Blumhof. *Weimar*, 1804, 2 vol in-8, et par C.-S. Weiss. *Leipzig*, 1804, 2 v. in-8.

X. *Traité des caractères physiques des pierres précieuses, pour servir à leur détermination lorsqu'elles sont taillées*. Paris, 1817, in-8.

L'abbé Haüy a inséré des *Mémoires* dans ceux de l'Institut, du Muséum d'Histoire naturelle, de la Société philomatique, etc. Il a donné des articles au *Journal des Savans*, au *Journal d'Histoire naturelle*, de Bruguière, Lamark, Ollivier, et Pelletier, en 1792, aux *Annales de Chimie*, au *Journal de Physique*, au *Journal des Mines*, au *Magasin Encyclopédique*, etc.

HAUY (Valentin), frère du précédent, fut d'abord secrétaire du roi, interprète de l'Amirauté et professeur au Bureau académique d'écriture, pour la lecture et la vérification des écritures anciennes et étrangères. C'est M. Valentin Haüy qui fonda à Paris,

dans la rue Saint-Avoye, la maison des Aveugles travailleurs, et qui, par les procédés ingénieux qu'il leur fit mettre en pratique, rendit à ces infortunés les mêmes services que l'abbé de l'Epée et l'abbé Sicard ont rendu aux sourds-muets. Sous le gouvernement du Directoire, M. V. Haüy se montra très-dévoué au système républicain et partisan des cérémonies théophilanthropiques; il y conduisit plusieurs fois ses pupilles, ainsi qu'aux fêtes nationales, où ils faisaient entendre leurs chants. Il paraît même que c'est son attachement aux principes démocratiques, qui le fit éloigner par Bonaparte de l'établissement dont il était le père plutôt que le fondadateur. L'empereur de Russie (Alexandre) s'empressa de l'attirer chez lui, et il fonda successivement à Pétersbourg et à Berlin des établissemens semblables à celui de Paris. Valentin Haüy rentra en France après la Restauration; il était désabusé des idées théophilanthropiques, mais il ne paraît point qu'il eût également changé de principes politiques. Il est mort à Paris, le 19 mars 1822; ses obsèques furent célébrées dans l'église de Saint-Médard, où des aveugles, ses élèves, exécutèrent une messe de *Requiem* de la composition de l'un d'eux. Valentin Haüy avait été membre du Portique Républicain et de la Société académique des sciences et arts de Paris : l'empereur Alexandre lui avait donné la décoration de Saint-Wladimir.

Liste des ouvrages de V. Haüy.

I. *Essai sur l'éducation des Aveugles*, dédié au roi. Paris, 1786, in-4. Imprimé par les enfans aveugles, sous la direction de M. Clousier, et se vend à leur seul bénéfice, en leur maison d'éducation. — *Traduit en anglais* par Blacklock, aveugle, à la suite de ses Poëmes. 1793, in-4.

Ce curieux ouvrage est imprimé en relief, de manière que, dans les exemplaires qui n'ont point passé sous le marteau du relieur, les aveugles peuvent lire en promenant le bout des doigts sur les lignes. Dans les exemplaires reliés, le relief des lettres se trouvant presque entièrement aplati, ceux-ci ont perdu la plus grande partie de ce qu'ils présentaient de curieux.

II. *Nouveau Syllabaire*, etc. 1800, in-12.

HAVET (Armand-Etienne-Maurice), né à Rouen en 1795, est mort à Madagascar, où il avait été envoyé par le gouvernement français, en qualité de naturaliste voyageur, le 1er juillet 1820, dix jours seulement après son arrivée dans cette île. On a publié : *Notice nécrologique sur E. A. M. Havet, par A. L. Marquis D. M.* Paris, Guiraudet et Gallay, 1822, in-8. d'une feuille et demie. On a de Havet les ouvrages suivans :

I. Quelques *Articles* dans le *Dictionnaire des sciences médicales*.

II. Le *Moniteur médical*. 1820, in-12.

III. (Avec M. Lanein). Le *Dictionnaire des Ménages*, ou *Recueil de recettes et d'instructions pour l'économie domestique*. 1820, in-8. — 2e édit., corrigée très-soigneusement, et augmentée par Steph. Robinet et Mme Gacon-Dufour.

1822, in-8. On lit du moins sur le frontispice du livre qu'il est de M. Hav..., médecin et botaniste, auteur du *Moniteur médical* et de M. Lancin. Cependant M. Marquis n'en parle point dans sa Notice sur Havet.

J.

JARD-PANVILLIERS (Louis-Alexandre), né à Niort en 1747, était, avant la Révolution, médecin dans cette ville. Il fut nommé en 1790, Procureur-général-syndic du département des Deux-Sèvres, l'année suivante député de ce département à l'Assemblée législative, où il ne se fit point remarquer, et en 1792, à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI il vota en faveur de l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à la paix, le bannissement à cette époque; et enfin pour le sursis à l'exécution, lorsque la sentence de mort eût été prononcée. M. Jard Panvilliers suivit constamment la même ligne de sagesse : avant le 31 mai il fut envoyé en mission dans les départemens au midi de la Loire, et mérita d'être dénoncé par Marat, commé modéré. Il se fit oublier depuis cette époque; et, après le 9 thermidor, il fut du nombre de ceux qui s'élevèrent contre Carrier. Il proposa d'excepter de la vente des biens nationaux les jardins des presbytères et les cimetières, et même d'annuler les ventes qui auraient pu en être faites; il fut membre de la commission chargée de l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, fit rendre un décret accordant un secours de quarante sols par jour aux religieuses anglaises établies en France, et se distingua au sein de cette majorité qui s'efforça avec plus de courage que de succès, de purger la Révolution des restes impurs du terrorisme. Entré au Conseil des Cinq-Cents après la session conventionnelle, Jard-Panvilliers y professa les mêmes principes; on l'entendit, à la fin d'octobre 1796, s'élever avec beaucoup de force contre la loi du 3 brumaire, qui excluait les parens d'émigrés de toutes fonctions publiques. Le 1^er^ fructidor an V (18 août 1797), Jard-Panvilliers fut élu secrétaire du Conseil; en l'an VI il combattit un projet de loi qui tendait à soustraire les citoyens à leurs juges naturels, en cas de guerre, pour les rendre justiciables des tribunaux militaires; il combattit aussi en l'an VII, la funeste loi des otages, et la déclaration de la patrie en danger, deux mesures qui tendaient trop évidemment à ramener le système de la terreur. S'étant montré favorable à la Révolution du 18 brumaire, il fut envoyé en qualité de commissaire du Gouvernement, dans les départemens de la Vendée et du Poitou, et entra ensuite au Tribunat. En 1800 il vota pour le projet qui donnait de l'extension à la faculté de tester; il fut nommé secrétaire le 22 avril, et président, pour l'anniversaire du 14 juillet; il reçut la croix de la Légion-d'Honneur peu après l'institution de l'Ordre. Au mois de mai 1804, M. Jard-Panvilliers fit partie de la commission chargée de l'examen de la pro-

position de Curée, pour décerner le titre d'Empereur à Bonaparte, et le 6, il présenta, au nom de cette commission, un rapport affirmatif, qui contenait en outre des attaques très-violentes contre la dynastie des Bourbons. M. Jard-Panvilliers présida ensuite la députation qui porta au Sénat le vœu du Tribunat. Un tel rôle ne pouvait pas rester sans récompense. M. Jard-Panvilliers fut nommé Questeur de son corps, baron, commandant de la Légion-d'Honneur, et présenté, en novembre 1804, candidat au Sénat, par le Collége électoral des Deux-Sèvres. Le 30 novembre 1805 il proposa une adresse à Napoléon, pour le remercier des drapeaux dont il avait fait hommage au Tribunat. En 1808, après la suppression du corps dont il était membre, M. Jard-Panvilliers fut nommé l'un des présidens de la Cour des comptes, et c'est en cette qualité qu'il harangua Napoléon, après les désastres de l'hiver de 1812; et à l'occasion de la conspiration de Mallet, il joignit ses protestations de fidélité à tant d'autres qui devaient être sitôt démenties. Le 5 avril 1814 il adhéra à la déchéance de Bonaparte; et après son retour l'année suivante, il signa, le 25 mars 1815, l'adresse de sa compagnie, en faveur de la nouvelle révolution, ce qui ne l'empêcha point le 3 mai 1816 de venir porter au pied du trône des Bourbons des paroles de dévouement et de congratulation. M. Jard-Panvilliers fut élu député des Deux-Sèvres au mois de septembre 1815; il vota pendant cette session, avec la minorité; réélu après le 5 septembre et sous la loi du 5 février 1817, il siégea et vota silencieusement avec le centre gauche, même depuis le changement du système ministériel. Il est mort à Paris, au mois d'avril 1822.

JARJAYES (François-Augustin Régnier de), naquit le 2 octobre 1745. Il était neveu du lieutenant-général Bourcet, connu par ses mémoires sur les frontières des Alpes, dont il fut d'abord l'élève, et ensuite le coopérateur. Entré au service en 1769, M. de Jarjayes fut aide-de-camp de son oncle, et passa dans l'état-major de l'armée en 1779, avec le grade de capitaine. Il parcourut ensuite les grades supérieurs, fut adjoint à la direction générale du dépôt de la guerre, et nommé maréchal-de-camp par Louis XVI, en 1792. M. de Jarjayes avait épousé une des premières femmes de chambre de la reine Marie-Antoinette, que cette princesse honorait d'une bienveillance particulière (1). Cette circonstance mit M. de Jarjayes à portée d'être personnellement connu de la famille royale, et lui fournit plus d'une occasion de lui témoigner son dévouement. Voici ce qu'on lit à son sujet dans les *Mémoires de* M^me^ *Campan*

(1) Pendant les débats de son procès devant le Tribunal révolutionnaire, la Reine avait remis à M. Tronçon-Ducoudray, un de ses défenseurs, une boucle de cheveux et deux anneaux d'or, lui servant de pendans d'oreille, enveloppés dans un papier cacheté. En fouillant M. Ducoudray, on trouva le paquet sur lui; il fut aisé d'en connaître la destination, puisque le nom et l'adresse étaient sur l'enveloppe. M^me^ de Jarjayes fut incarcérée à la Force, pendant plusieurs mois; elle en sortit après le 9 thermidor.

(tom. II, pag. 129) : « M. de Jarjayes, colonel, attaché à l'état-major de l'armée, eut le bonheur de rendre plusieurs services à la Reine, et s'acquitta avec la discrétion et la dignité convenables de plusieurs missions importantes. Leurs Majestés avaient la plus grande confiance en lui, quoique souvent la sagesse de ses craintes, quand il s'agissait de projets inconsidérés, l'eût fait taxer par des imprudens et des ennemis, de suivre les principes des constitutionnels. Envoyé à Turin, il eut de la peine à dissuader les princes du projet qu'ils avaient à cette époque, de rentrer en France par Lyon, avec une très-faible armée; et, lorsque dans un conseil qui se prolongea jusqu'à trois heures du matin, il eut fait voir ses instructions et démontré que cette démarche exposerait le roi, le seul comte d'Artois se prononça contre le plan, qui était de M. le prince de Condé. » Plus tard, selon les mêmes mémoires, M. de Jarjayes fut le premier intermédiaire des relations qui s'établirent entre la Reine et MM. Barnave, Duport et Alexandre de Lameth, pour affermir le système constitutionnel de 1791, contre les projets des républicains. « Après le 20 juin, la reine, dit encore Mme Campan, mit dans un portefeuille qu'elle confia à M. de Jarjayes, ses lettres de famille, plusieurs correspondances qu'elle jugeait nécessaire de conserver pour l'histoire du temps de la Révolution, et particulièrement des lettres de Barnave et ses réponses, dont elle avait fait des copies. M. de Jarjayes n'a pu conserver ce dépôt; il a été brûlé. »

M. de Jarjayes se trouva au château des Tuileries le 10 août, quoiqu'il ne se dissimulât point la certitude de la défaite. — Le roi, dit Mme Campan, lui fit connaître, comme officier de l'état-major, le plan de défense que M. de Viomémil avait préparé. M. de Jarjayes me dit après cette conférence particulière : « Mettez dans vos poches vos bijoux et votre argent; nos dangers sont inévitables; les moyens de défense sont nuls; ils ne pourraient se trouver que dans la vigueur du roi, et c'est la seule vertu qui lui manque » (*Mémoires de* Mme *Campan*, t. II, pag. 241).

Après avoir échappé à la mort, il parvint, afin de prendre leurs ordres, jusqu'à la loge où le Roi et la Reine étaient réfugiés. Lorsque la famille royale eut été transférée au Temple, M. de Jarjayes s'occupa de trouver un moyen de correspondre avec les prisonniers, et il paraît que ce ne fut pas vainement. Après le 21 janvier, un des officiers municipaux, à qui la surveillance intérieure de la tour du Temple était confiée (Toulan), vint trouver M. de Jarjayes : il avait soumis à la Reine un projet d'évasion; mais avant de l'adopter, cette princesse avait voulu qu'il fût soumis à son examen. A cet effet, elle remit à Toulan un papier où elle écrivit ces mots : « Fiez-vous à » celui qui vous remettra ce billet. » Après quelques conférences, M. de Jarjayes reconnut la possibilité du succès; mais il jugea qu'il était indispensable d'admettre un second commissaire du Temple dans le secret de cette périlleuse entreprise : M. Lepître fut choisi (*Voy.* son article *Annuaire* de 1821, pag. 234). Toulan osa introduire M.

de Jarjayes dans la Tour, sous les habits d'un savoyard, qui allumait les réverbères dans l'intérieur; il eut ainsi deux entrevues avec la reine. « Lorsque M. de Jarjayes, dit M. Eckard (1), eut arrêté les premières bases du plan d'évasion, et qu'il eut fait préparer des habits d'hommes et d'autres vêtemens pour la Reine et Mme Elisabeth, les commissaires introduisirent furtivement les divers habillemens dans la Tour. Les princesses auraient ceint des écharpes tricolores, et, munies de cartes d'entrée, telles que les avaient les municipaux, elles seraient sorties sous ce travestissement. Il paraissait difficile d'enlever de la Tour Madame Royale et surtout le jeune Roi qui était le plus surveillé : on en trouva le moyen..... Trois cabriolets étaient disposés pour le voyage. La Reine, le jeune Roi seraient montés dans le premier avec M. de Jarjayes; Madame Royale aurait été conduite par M. Lepître, et Mme Elisabeth par Toulan. Les dispositions et les incidens étaient calculés de manière qu'on ne pouvait se mettre à la poursuite des augustes prisonniers que cinq à six heures après leur départ. Des passe-ports bien en règle ne laissaient aucune inquiétude pour la route. » On avait d'abord pensé à chercher un asile dans la Vendée, qui commençait à se soulever; mais la distance parut trop grande et les difficultés trop multipliées. Il semblait plus facile de gagner les côtes de la Normandie, et de s'assurer les moyens de passer en Angleterre. C'était même à ce dernier parti que M. le chevalier de Jarjayes s'était arrêté. Il avait sur un point de la côte, près du Hâvre, un bateau à sa disposition. « M. de Jarjayes, » dit M. Lepître, se chargeait de » pourvoir à tout; il avait l'argent » nécessaire, et nous pouvions » compter sur ses talens et sur son » zèle à toute épreuve » (1). Toutes les mesures pour assurer le succès ayant été arrêtées entre M. de Jarjayes et Toulan, et soumises par celui-ci à la Reine, l'exécution du projet avait été indiquée aux premiers jours de mars. Mais les mouvemens, les troubles, qui pendant ce mois agitèrent si vivement Paris et la Convention, n'offrirent point apparemment, aux municipaux des chances assez certaines pour tenter l'évasion, puisqu'au contraire ils crurent devoir ajourner leurs desseins à un temps plus favorable. Ces événemens, et ceux qui se succédaient chaque jour, rendaient désormais impossible l'entière évasion des augustes prisonniers, et principalement celle du jeune Roi, sur lequel l'on exerçait le plus de surveillance. La même impossibilité n'existait pas encore pour faire évader la Reine seule: c'est ce qui détermina M. le chevalier de Jarjayes à supplier cette princesse, dont les jours étaient plus particulièrement menacés, de profiter des ressources qui lui restaient encore pour échapper à ses bourreaux. Toulan, dont le courage et le zèle, on ne peut trop le répéter, étaient au-dessus

(1) *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par M. Eckard. 3e édition, pag. 145 et suivantes.

(1) *Quelques Souvenirs*, ou *Notes fidèles de mon service au Temple*, etc., par M. Lepître, 1814 et 1817, in-8.

de tout éloge, et qui était constamment l'intermédiaire entre la Reine et M. de Jarjayes, fut chargé de mettre sous les yeux de cette princesse tous les détails relatifs au nouveau projet. Pour cette fois Toulan se chargeait seul de faire sortir la Reine et de la conduire dans un lieu où elle aurait trouvé M. de Jarjayes, qui avait fait, de son côté, des dispositions telles que le salut de cette infortunée princesse paraissait assuré. La princesse approuva en entier le nouveau plan, et toutes les mesures furent prises en conséquence. Mais la veille même du jour fixé pour le départ, ne pouvant supporter l'idée de se séparer de ses enfans et de Mme Elisabeth, la Reine écrivit à M. de Jarjayes le billet suivant :

« Nous avons fait un beau rêve : » voilà tout. Mais nous y avons » beaucoup gagné, en trouvant » dans cette occasion, une nou- » velle preuve de votre entier dé- » vouement pour moi. Ma con- » fiance en vous est sans bornes. » Vous trouverez toujours en moi » du caractère et du courage ; » mais l'intérêt de mon fils est le » seul qui me guide. Quelque » bonheur que j'eusse éprouvé à » être hors d'ici, je ne peux con- » sentir à me séparer de lui. Je ne » pourrais jouir de rien sans mes » enfans, et cette idée ne me laisse » pas même un regret. »

« D'après cette résolution et la crainte que la reine avait de se voir à chaque instant privée de toute communication, cette princesse et Madame Elisabeth chargèrent M. le chevalier de Jarjayes, de la mission délicate, dans ce temps de terreur, de faire parvenir à Monsieur et à Mgr. le comte d'Artois, le cachet, l'anneau et le paquet renfermant des cheveux de la famille royale, que le Roi peu de momens avant son départ du Temple, avait remis à Cléry, pour les porter à la Reine... Ce fut vers la fin de mars 1793, que la Reine et Madame Elisabeth confièrent ce dépôt important à M. le chevalier de Jarjayes ; et ce fut dans les premiers jours de mai qu'il eut le bonheur de le faire parvenir à Monsieur, qui était alors à Hamm, en Westphalie (1) ».

A cette occasion, Monsieur écrivit au chevalier de Jarjayes une lettre, dont l'auteur des *Mémoires historiques sur Louis XVII*, ne nous a conservé que les fragmens suivans. « Vous m'avez procuré le » bien le plus précieux que j'ai au » monde ; la seule véritable con- » solation que j'aie éprouvée de- » puis nos malheurs.... combien » leur billet et l'autre gage de leur » amitié, de leur confiance, ont » pénétré mon cœur des plus doux » sentimens.... Je ne puis qu'ap- » prouver les raisons qui vous font » rester en Piémont. Continuez à » servir votre jeune et malheureux » roi, comme vous avez servi le » frère que je pleurerai toute ma » vie. »

Après l'invasion du Piémont par les troupes françaises, M. de Jarjayes trouva le moyen de rentrer en France. Dépouillé de ses

(1) « Chargé en outre, par Madame Elisabeth, d'une mission en Piémont, M. de Jarjayes se rendit d'abord à Turin, où S. M. Sarde le retint, l'employa auprès de sa personne, et voulut envoyer elle-même à Monsieur, les dépêches des illustres prisonniers, par un courrier extraordinaire » (*Note de M. Eckard*).

biens, il soutint sa famille par son travail. Sa capacité et son caractère le firent appeler par le ministre des finances, sur la présentation des sociétaires des salines de l'est, à la place de vice-président de cette compagnie, qu'il a exercée honorablement jusqu'à sa mort, arrivée à sa maison de campagne de Fontenay-aux-Roses, près Paris, au mois de septembre 1822, lorsqu'il était âgé de 77 ans. M. le chevalier de Jarjayes était chevalier de St.-Louis, depuis 1780; il avait reçu du roi de Sardaigne, lors de sa mission en Piémont, l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Enfin, une ordonnance du 4 février 1815 l'avait élevé au grade de lieutenant-général.

JAUBERT (François), né à Bordeaux en 1758, était avocat au Parlement de cette ville, lorsqu'en 1790, il fut élu membre de la première municipalité constitutionnelle de Bordeaux, bientôt après Commissaire près le Tribunal civil de la même ville, et plus tard, membre de la Commission populaire qui s'était formée à Bordeaux après la journée du 31 mai, pour résister aux usurpations des Jacobins; cette dernière qualité attira contre lui un décret de mise hors la loi, du 6 août 1793. Le 9 thermidor ayant mis fin aux proscriptions des montagnards, Jaubert reprit ses fonctions d'avocat en 1795 et fut nommé en 1799, membre du Conseil général du département de la Gironde. Il devint Tribun en 1802 et après avoir été élu plusieurs fois secrétaire, il fut nommé président de son corps, en 1804. C'est dire assez qu'il s'y montra l'un des instrumens les plus dévoués au pouvoir consulaire, qui marchait alors à grands pas vers la ruine de toutes nos libertés. Membre de la section de législation, il fut rapporteur des projets de loi *sur le régime des Colonies*, *sur l'âge d'admission pour être juge*, *sur les Donations entre-vifs et les Testamens*, *sur les Contrats*, enfin *sur la réunion de nos lois civiles en un seul corps de lois*, sous le titre de *Code Civil des Français*. M. Jaubert fut chargé d'aller au nom du Tribunat, exposer au Corps-Législatif, les motifs de ce dernier projet, ainsi que de divers autres, *sur le Notariat*, *sur le Contrat de Louage*, etc.; il fut aussi l'un des deux secrétaires rédacteurs du procès-verbal du *Code de procédure civile*. Par suite de la faveur dont il jouissait auprès du chef du gouvernement, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur et de son Comité de consultation, lors de la création de l'Ordre, puis successivement, premier Inspecteur-général des Écoles de Droit, commandant de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1804; enfin, au mois de février 1806, Conseiller-d'état, section des finances. Il exposa au Corps-Législatif, en cette nouvelle qualité, les motifs des projets de loi *sur l'Intérêt de l'argent*, *sur les droits du Trésor public*, *sur les biens des comptables*, *sur le mode de recouvrement des frais de justice au profit du Trésor*. M. Jaubert fut encore nommé depuis membre du Comité contentieux de la liste civile, créé comte et commandeur de l'Ordre de la Réunion. Il présida deux fois le collége électoral du Gers, et fut élu deux fois premier candidat au

Sénat, par le Collége électoral de la Gironde. Le 9 août 1807, après qu'une nouvelle loi eût placé la Banque sous le joug du Gouvernement, M. Jaubert en fut nommé gouverneur, avec un traitement de 60,000 fr. C'est dans ces fonctions importantes qu'il sut user avec quelque succès de la flexibilité de son caractère, pour gagner le commerce et les actionnaires, et adoucir le mécontentement qu'avait fait naître la loi de 1806. Au retour d'un voyage de Napoléon à Dresde, en 1812, il eut à soutenir en présence de la Cour et pendant près d'une demi-heure, une scène assez vive, dans laquelle le despote lui adressa les plus vifs reproches, sur l'esprit d'opposition qui animait la Banque, sur l'indépendance du Conseil de régence et particulièrement touchant M. Rodier, l'un des sous-gouverneurs. M. Jaubert répondit avec fermeté, se justifia de tous les reproches, et, jusqu'à trois fois, défendit avec chaleur M. Rodier. Aussi, lorsqu'après la Restauration, les actionnaires de la Banque s'assemblèrent (15 novembre 1814) pour délibérer sur le tort que la loi de 1806 avait fait à la Banque et sur les changemens à demander dans la forme de l'administration, M. Lafitte, gouverneur provisoire à la place de M. Jaubert, parlant au nom du Conseil général, loua la conduite de son prédécesseur dans l'exercice de ses fonctions, et reconnut qu'il avait atténué, autant que sa position le lui avait permis, les inconvéniens de la loi.

M. Jaubert avait été nommé, en janvier 1814, chef de la 4e légion de la garde nationale de Paris. Il quitta cette ville le 30 mars au soir, après la capitulation, en vertu des ordres du Gouvernement impérial; mais dès le 12 avril, il était revenu à la tête de sa légion, pour recevoir Mgr. le comte d'Artois. On lui retira les fonctions de gouverneur de la Banque; mais il fut compris dans la promotion de la Légion-d'Honneur du 6 janvier 1815, en faveur de la garde nationale, pour le grade de grand-officier. Lors de la réorganisation de la Cour de cassation, au mois de février suivant, M. Jaubert en fut nommé conseiller, avec le titre de Conseiller-d'état honoraire. A la nouvelle du débarquement de Bonaparte il avait signé, avec ses collègues, l'adresse de la Cour de cassation au Roi, et pourtant, dès le 24 mars, il reprit ses fonctions au Conseil-d'Etat impérial et remplaça M. Bérenger à la Direction générale des impositions indirectes. Durant sa courte administration des Cent jours, il introduisit la division territoriale, qui a été maintenue depuis, et commença l'essai des abonnemens pour les droits de détails sur les boissons, en remplacement des exercices. Il s'opposa à la destitution des employés nommés sous le gouvernement royal et conserva ceux qui refusèrent de signer l'Acte additionnel. Quelques jours plus tard, il soutint, en présence d'un grand nombre de témoins, une discussion assez vive avec Bonaparte, touchant MM. Lainé et Desèze ses compatriotes, et parla avec éloge de l'un et de l'autre. Cette conduite prévoyante lui permit plus tard de conserver son grade à la tête d'une légion de la Garde nationale, d'où

il ne fut congédié qu'au mois de novembre 1815, époque à laquelle le maréchal Oudinot, commandant en chef, fit à son égard l'application des réglemens qui portent, que nul ne peut être officier hors de la légion de sa résidence. Par décision du 28 du même mois, Monsieur, colonel-général, nomma M. Jaubert colonel honoraire. Eloigné aussi de la Cour de cassation, il passa environ trois années hors des fonctions publiques ; mais au mois de décembre 1818, il fut rappelé à la Cour suprême, où il a siégé jusqu'à sa mort, arrivée le 17 mars 1822. M. Jaubert, il faut l'avouer, ne fut ni un citoyen patriote, ni un homme d'état d'un caractère indépendant: on l'a vu constamment le serviteur de tous les pouvoirs qui se sont succédé et l'ami de tous ceux qui successivement se sont arraché la puissance; mais M. Jaubert fut un honnête homme, un administrateur tolérant et habile, un magistrat intègre et équitable, un jurisconsulte éminent. Doué d'un talent d'écrire assez remarquable, dit un de ses biographes, il abrégeait beaucoup, parce-qu'il possédait complétement les matières qu'il traitait. Sa méthode était d'écarter tous les accessoires et de présenter sur chaque objet les points décisifs ou frappans, avec une telle lucidité, que tout développement devenait inutile. Tel est le caractère qui distingue principalement les Mémoires qu'il écrivit comme avocat, les consultations nombreuses qu'il rédigea comme jurisconsulte, les rapports qu'il fit et les discours qu'il prononça au Tribunat, au Corps-Législatif, au Conseil-d'Etat.

Un anonyme a publié: *Notice sur M. le comte Jaubert;* Paris (1822), de Busscher, in-8, 8 pages.

JOLY DE BÉVY (Louis Philibert Joseph), ancien président à mortier au parlement de Dijon, né dans cette ville le 23 mars 1736, y est mort le 21 février 1822. Ce magistrat, savant jurisconsulte et savant canoniste, était attaché aux sentimens de ceux des prêtres insermentés, qui ont refusé jusqu'à ce moment de se réunir à l'Église de France, telle qu'elle a été reconstituée depuis le Concordat de 1801: on verra qu'il a écrit pour soutenir cette opinion. M. *C. N. Amanthon*, a donné une *Notice* sur M. Joly de Bévy, dans le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or* (XI^e^ année n° 16, du 23 février 1822).

Liste des Ouvrages de L. Ph. J. Joly de Bévy.

I. *De la nouvelle Eglise de France.* Paris, L. G. Michaud, 1816, in-8°, 24 feuilles.

Dans cet ouvrage, l'auteur se prononce contre le Concordat et traite assez mal le clergé de France et même le pape Pie VII.

II. *Nouvelle traduction du livre de l'Imitation de J.-C.* Dijon, Frantin, 1816, in-12. — *Seconde édition, augmentée de la citation des textes de l'Ecriture-Sainte que l'auteur a insérés dans son ouvrage, sans les citer ni les indiquer.* Dijon Frantin 1821, in-8. — 3^e^. *édit.* Dijon, Frantin 1822, in-8.

La seule différence qu'il y ait entre cette troisième édition et la seconde, consiste en ce que, dans celle-ci, les notes sont le texte même de l'Ecriture-Sainte, tel

qu'on le lit dans la version latine connue sous le nom de *Vulgate*, au lieu que les notes insérées dans la troisième édition, sont la traduction française de ce même texte de la *Vulgate*. M. de Bévy a adopté pour cette traduction, celle du Père de Carrières.

III. *Prières à l'usage des fidèles dans les temps d'affliction et de calamités, tirées des Psaumes de David et des Cantiques compris dans les divins offices de l'église, traduction de J. F. Laharpe. On y a joint des instructions sur la nécessité et les conditions essentielles de la prière, tirées du Commentaire des psaumes du P. Berthier.* Dijon (de l'imprimerie de Frantin), chez Coquet, 1817, in-12 de 187 pages.

Cette compilation n'a pas vu le jour. Elle est restée tout entière chez l'imprimeur, d'après les ordres de l'auteur.

IV. *De l'Ordre de la noblesse et de son antiquité chez les Francs.* Dijon, Frantin, 1817, in 8.

V. *Examen des apparitions et révélations de l'ange Raphaël à Thomas Martin, serviteur de Dieu, dans les mois de janvier, mars, et avril* 1816. Dijon, Coquet, 1817 in-8, 96 pages. — Seconde édit., Dijon, 1817. in-8.

VI. *Extrait du livre de M. Burke sur la Révolution française.* Dijon, Frantin, 1819. in-8. (Avec cette épigraphe) : — « Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social et conduisent par l'anarchie, au pouvoir absolu; et dont les funestes succès ont coûté au monde tant de sang et tant de larmes (Discours du Roi à l'ouverture de la dernière session des Chambres, le 1er décembre 1818). »

VII. *Sur Louis XIV.* Dijon, Frantin, 1820 in-8.

VIII. *Instructions pour un pécheur touché de Dieu, qui veut se convertir, tirées du Commentaire des psaumes de David, par le Père Berthier, suivies du récit motivé de la conversion d'un incrédule (La Harpe) qui fut long-temps un des plus renommés dans la secte philosophique, et auteur de ce récit.* Dijon, Frantin, 1820. in-8.

M. J. de Bévy a été éditeur des ouvrages suivans.

1°. *Traité de la Péremption d'instance, par feu M. J. Melenet, ancien avocat au parlement de Dijon; nouvelle édition, augmentée d'un Traité de feu M. le président Bouhier sur la même matière, avec des additions et des notes.* Dijon, Frantin, 1787, in-8.

La première édition porte ce titre : *Traité des Péremptions des instances, par feu M. Jean Menelet* (nom défiguré de Melenet) *ancien avocat au parlement de Dijon; revu et augmenté par M. J. F. Bridon, ancien avocat au même parlement.* Dijon, Defay puîné, 1750, in-8.

M. de Bévy, dans sa préface, en tête du premier volume des *Œuvres de jurisprudence de M. le président Bouhier*, parlant de son édition du Traité de Melenet, lui donne la date de 1786; mais elle porte réellement au frontispice, celle de 1787.

2°. *Œuvres de jurisprudence de M. Bouhier, président à mortier au parlement de Dijon, de l'Académie Française, etc., recueillies et mises en ordre, avec des notes et additions.* Dijon, Frantin, 1787-88, deux volumes in-folio.

Un troisième volume est intitulé : *Supplément aux OEuvres de jurisprudence de M. le président Bouhier*, ou *Remarques sur la Coutume de Bourgogne, par M. Bernard Martin, avocat au parlement de Dijon.* — *Livres premier et second, recueillis et mis en ordre.* 1789. — On a été privé de la partie de l'édition intitulée : *Recueil de droit et de jurisprudence*, et divisée en quarante livres, divisés eux-mêmes en plusieurs titres.

La France littéraire de Ersch, (t. IV p. 262) attribue à M. Joly deux autres ouvrages : 1°. *Traité du mal et de la réparation ;* Dijon 1770, 2 vol. in-12. 2°. *Traité des Anges bons et mauvais ;* Dijon, 1770, 3 vol. in-12. Mais la notice de M. Amanton, qui a si longtemps résidé sur les lieux et qui est parfaitement versé dans l'histoire littéraire de la Bourgogne, ne faisant aucune mention de ces deux écrits, il est à peu près certain que l'attribution qui en est faite à M. de Bévy, est erronée.

L.

LABROUSSE (Clotilde-Suzanne-Courcelles) naquit au bourg de Vauxain, en Périgord (département de la Dordogne), le 8 mai 1747. Elle donna, dès l'enfance, dans un mysticisme exalté, et pratiqua des mortifications extraordinaires, dont l'auteur de sa vie nous cite les exemples suivans : « Tant de saintes dispositions, dit-il, n'empêchèrent pas la chair de se révolter ; elle en ressentit de si rudes attaques, que craignant d'être exposée à quelqu'accident, elle appliqua, la nuit, de la chaux vive sur tout son visage, afin de substituer à la fraîcheur du coloris qui l'animait, des rides et des cicatrices ; mais le remède n'opéra point d'effet ; le teint resta parfaitement le même, et les tentations ne furent ni moindres, ni moins fréquentes qu'elles l'avaient été.... Elle se permit de parsemer son lit de cailloutage, ainsi que ses souliers, de manière qu'il n'était pas d'instant du jour ni de la nuit, où elle n'endurât des souffrances énormes. Elle éprouvait un grand plaisir dans les repas : ayant bon estomac et bon tempérament, elle avait toujours bon appétit ; afin donc de balancer ce plaisir avec le besoin, elle imagina d'avoir toujours en poche un cornet de cendres, mêlées avec du fiel et de la suie, pour faire, sans qu'on s'en aperçût, une injection dans tout ce qu'elle trouvait de son goût. Elle se rinçait la bouche, elle avalait même d'une eau où elle laissait détremper du fiel de bœuf ; elle en portait dans un flacon pour en flairer aussi souvent qu'elle était libre.... Cette potion du fiel de bœuf lui occasionait seulement une extinction de voix, parce qu'elle lui écorchait le gozier. Du reste, sa santé allait toujours son train...» A l'âge de dix-neuf ans, Suzanne Labrousse prit l'habit des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, dites Tiercerettes. Dès-lors, elle était tourmentée de l'idée de parcourir le monde, pour aller convertir les pécheurs ; ses supérieurs ecclésiastiques eurent la sagesse

de s'opposer à ce projet, quoiqu'elle prétendît en avoir reçu la mission dans des communications directes et extatiques avec la Divinité. Elle écrivit elle-même l'histoire de sa vie, et la mit sous les yeux de M. de Flamarens, alors évêque de Périgueux, qui paraît n'y avoir accordé qu'une légère attention; mais cet écrit étant parvenu entre les mains de D. Gerle, prieur de la Chartreuse de Vauclaire, ce moine s'enthousiasma de Mlle Labrousse, et entra dans une correspondance suivie avec elle. C'était en 1789, et il a prétendu depuis, qu'il lui avait été dès-lors prédit par elle, qu'il devait faire partie d'une assemblée nationale. Quand la Révolution eut éclaté, M. Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne, attira à Paris Mlle Labrousse, où elle commença de prophétiser contre la cour de Rome, et dans le sens de la Constitution civile du clergé. On la logea chez Mme la duchesse de Bourbon, qui eut toujours une singulière propension à accueillir les illuminés de toute sorte. D. Gerle voulut entretenir l'Assemblée constituante de sa prophétesse, mais l'Assemblée passa à l'ordre du jour. L'évêque Fauchet en fut d'abord le partisan, mais il l'abandonna ensuite. Elle revint bientôt en Périgord, et partit de là pour se rendre à Rome, prêcher au Pape lui-même et aux cardinaux les principes de la liberté, de l'égalité, ceux de la Constitution civile du clergé, et inviter le souverain pontife à abdiquer sa puissance temporelle. Chemin faisant, elle s'arrêtait dans les villes et villages, prêchant dans les maisons, dans les rues, dans les églises, dans les clubs, et se servant dans ses discours, de la formule alors usitée aux Jacobins, *frères et amis*. Au mois d'août 1792 elle était arrivée à Bologne, d'où ayant été chassée par ordre du Légat, elle passa à Viterbe. C'est là qu'elle fut arrêtée et conduite au château Saint-Ange, où on la renferma avec une suivante. En l'an V (1796), le Directoire réclama son élargissement, mais elle refusa de sortir de sa prison, où d'ailleurs elle avait toujours été traitée avec douceur. Elle quitta cependant le château Saint-Ange, lorsque les Français se furent emparés de Rome, en 1798, et elle revint à Paris, où elle vécut dans la retraite, persistant à se croire inspirée, et entourée d'un petit nombre de personnes qui le croyaient aussi, et au nombre desquelles était toujours l'évêque Pontard. C'est lui qui a publié un volume intitulé : *Recueil des ouvrages de la célèbre* Mlle *Labrousse* (Bordeaux, Brossier, 1797, in-8, 296 pages). On y trouve beaucoup de particularités sur la vie de la prophétesse. Déjà un recueil de ses prophéties avait été publié à Paris, au commencement de la Révolution, chez Didot, 2 vol. in-8, aux frais de Mme la duchesse de Bourbon. L'édition de Rome, en italien et en français, in-8, est intitulée : *Discorsi recitati dalla cittadina Courcelles-Labrousse*. Cette visionnaire est morte dans le cours de l'année 1821. Il paraît qu'elle a conservé jusqu'à la fin ses relations avec M. Pontard, car en mourant, elle l'a nommé son exécuteur testamentaire, avec un legs de 3000 fr. Ce testament a

donné lieu à un procès qui a été porté devant les tribunaux. M. Pontard, dans un *Mémoire* qu'il a publié à ce sujet, se plaint de l'ingratitude de la famille, qui lui dispute un témoignage d'intérêt de la *respectable testatrice*, tandis que la testatrice et la famille lui ont, dit-il, de grandes obligations.

LAINEZ (Etienne), acteur lyrique, naquit à Vaugirard près Paris, vers 1751 ou 1752. Son père était jardinier chez M. de Gouve, procureur-général près la Cour des monnaies. Ce financier, protecteur éclairé des arts, ayant remarqué les dispositions naturelles du jeune Lainez, lui donna des maîtres de musique et de langue française, qui le mirent bientôt en état de se choisir une profession analogue à son éducation. Il fut recommandé à M. Berton, alors directeur de l'Académie royale de musique, père de l'auteur de *Montano et Stéphanie*. M. Berton lui fit essayer ses forces dans un de ces petits actes, connus sous le nom de *Fragmens*, qui furent joués à la cour en 1770, pour le mariage du dauphin et de la dauphine. Quatre ans plus tard, en 1774, il fut admis définitivement pour doubler Legros, dans les rôles de haute-contre; le nom de Lainez figure pour la première fois, dans le Calendrier des spectacles de 1775. Ce ne fut que l'année suivante que Gluck donna son premier opéra (*Iphigénie en Aulide*), qui fut suivi dans la même année, d'*Orphée* et d'*Alceste; Armide* fut donnée en 1777; *Iphigénie en Tauride*, *Echo et Narcisse* en 1779. Lainez ne joua point d'original dans les quatre premiers opéras; mais il y remplaça Legros après la troisième représentation, et il y obtint non-seulement les suffrages du public, mais, ce qui importe bien plus à sa gloire, les suffrages énergiquement prononcés de l'immortel compositeur, qui disait à qui voulait l'entendre, avec une franchise toute germanique : « Ce diable d'homme, il n'y a que lui qui entende ma musique. »

Il est probable que les succès de Lainez hâtèrent la retraite de Legros, qui prit, en 1777, la direction du Concert spirituel. Ce fut donc Lainez qui établit le beau rôle de Pylade, et même celui de Narcisse, dont la musique, il faut en convenir, était moins appropriée au genre de voix et à la méthode de chant de Lainez, que celle d'une composition tragique. En effet, cette voix avait quelque chose de dur et de nasillard, qui étonnait d'abord et importunait même les oreilles non accoutumées à l'entendre; mais cette première impression une fois effacée, Lainez savait si bien s'emparer de l'âme du spectateur, son jeu était si brûlant et si pathétique, il saisissait avec tant de justesse les intentions du musicien, ses intonations étaient d'ailleurs si correctes, que toute la salle électrisée oubliait les disgrâces d'un organe peu flatteur, pour s'ouvrir aux impressions d'un autre genre de talent égal, au moins dans les opéras tragiques, à celui d'un chanteur plus agréable. Rousseau, qui fut le double de Lainez, était ce chanteur : il mettait de la grâce et de l'élégance dans son chant; sa voix était pure et mélodieuse, mais il

était froid; et, excepté dans le rôle d'Orphée, le public lui préféra constamment Lainez.

Ce fut aussi pour Lainez que Sacchini écrivit tous ses rôles de haute-contre, le Cid de *Chimène*, Dardanus, Arvire et Evélina, Renaud, Polynice d'*Œdipe à Colonne*. « Sacchini, dit Geoffroi, les lui avait confiés comme à l'acteur le plus capable de faire valoir sa musique; il disait hautement qu'aucun chanteur de concert, avec la méthode la plus exquise et les sons les plus purs, ne pouvait rendre l'esprit et le caractère de ses airs aussi heureusement que Lainez, avec l'âme de feu et l'accent pathétique dont l'avait doué la nature..... Lainez, ajoute le même critique, avec la force et la dignité de son action et la chaleur qu'il répand sur la scène, est un sujet précieux et unique pour représenter sur notre théâtre lyrique les grands hommes et les héros, pour peindre les sentimens généreux, les vertus sublimes et les passions violentes : ce qui lui forme un assez beau département. » Lainez a trouvé encore sa place dans les plus beaux opéras du répertoire moderne; jusqu'ici, il n'a point été égalé, ni dans Licinius de *la Vestale*, ni dans Fernand-Cortès.

Au commencement de la Révolution, Lainez se montra attaché au parti royaliste. Le 9 décembre 1790, à une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, quelques jeunes gens accueillirent par des *bravos* et des *bis*, le chœur qui commence par ces mots : *Chantons, célébrons notre reine !* une opposition violente se manifesta; Lainez pensa terminer la querelle, en adressant ces paroles au public : « Messieurs, je crois que tout bon » Français doit aimer le Roi et la » Reine, » et il reprit aussitôt le chant demandé, au milieu des applaudissemens et des huées, des *bravos* et des coups de sifflet. On jeta de la salle, à l'acteur, une couronne de laurier, ce qui augmenta encore le tumulte et rendit cette représentation très-orageuse. A celle du dimanche suivant, le parti alors dominant occupa la salle en grande majorité, et dès que Lainez parut, dans la pièce de *Jephté*, il fut accueilli par un déluge d'apostrophes, de menaces, et se vit obligé de quitter la scène; toutes les fois qu'il voulut reparaître, sa présence excita le même tumulte. Enfin, il ne put apaiser ces ressentimens qu'en se soumettant à faire des excuses au public, en se déclarant bon *citoyen*, et en brisant lui-même sous ses pieds la couronne qui lui avait été jetée. Il paraît que des désagrémens du même genre le poursuivirent à Marseille, car on trouve une lettre justificative de cet acteur, dans le *Moniteur* du 6 novembre 1791, au sujet de quelque bruit qui avait eu lieu à son sujet, au théâtre de cette ville. Après le 9 thermidor, Lainez fut souvent dédommagé des disgrâces qu'il avait éprouvées précédemment, par les applaudissemens qu'il obtint toutes les fois qu'il chantait le *Réveil du Peuple*, hymne dirigé contre les Jacobins. Il le chantait avec une force et un enthousiasme, qui produisaient un effet extraordinaire sur un public tout ému par le souvenir récent de la plus atroce tyrannie. Lainez était encore dans

la force de son talent lorsque, dans une représentation donnée aux Tuileries, il y a environ quinze ans, il eut le malheur de déplaire à Napoléon : il reçut sa démission. Par la compensation la plus funeste, on lui offrit la direction du grand théâtre de Lyon; mais Lainez, accoutumé à la pompe de l'Opéra de Paris, se jeta dans des dépenses que la recette ne pouvait couvrir. La mise en scène d'ouvrages dispendieux, le défaut de surveillance, et les événemens politiques, tout concourut à faire échouer ses spéculations. Il consuma, dans cette entreprise, les économies de sa vie entière, et il revint à Paris, ruiné, mais irréprochable. Il avait satisfait à tous ses engagemens : il ne lui restait d'autre moyen d'existence que la très-modique pension de l'Opéra, prix de trente années de service. On y joignit les appointemens d'une place qu'il obtint à l'Ecole royale de musique et de déclamation.

Lainez a voulu reparaître sur la scène lyrique, dans la représentation donnée à son bénéfice en 1817, mais on ne l'y a vu que comme l'ombre de lui-même. Doué d'une constitution robuste, cet acteur, à l'âge de soixante-dix ans, ne paraissait pas en avoir plus de cinquante; mais étant affecté de la pierre, il a dû se soumettre à l'opération. Elle avait d'abord réussi avec beaucoup de bonheur, et tout semblait présager une prompte guérison, lorsqu'un accident, occasioné, dit-on, par une imprudence du malade, détermina une hémorragie intérieure, qui mit fin à ses jours, le 16 septembre 1822.

Lainez, même dans la jeunesse, ne fut jamais remarqué pour les agrémens de sa voix. Son organe, très-fort, était peu flatteur, surtout dans les tons élevés; mais son jeu animé, la docilité avec laquelle il écoutait les conseils des personnes éclairées, et un zèle soutenu, le rendirent cher aux compositeurs, qui aimaient à travailler pour lui. Son intelligence et sa chaleur furent aussi souvent utiles aux auteurs, en déguisant la faiblesse ou l'inconvenance d'une situation. Sous le rapport musical, Lainez fut plutôt le produit de la nature que celui de l'art; la partie caractéristique de son talent consistait dans la faculté d'échauffer la scène; il a créé un grand nombre de rôles, auxquels il a su imprimer un cachet tout-à-fait dramatique; et, pendant l'espace de trente années, il n'est presque aucun ouvrage nouveau qui ait été représenté à l'Opéra, sans que Lainez y eût un rôle. Justement choqué des restes de mauvais goût que l'on voyait encore dans les costumes de l'Opéra, à l'époque de ses débuts, cet acteur y introduisit d'utiles réformes. Grâces à lui, on ne vit plus Renaud coiffé à l'oiseau royal, et Admète ne porta plus le tonnelet de satin rose. Lainez ne fut pas seulement un homme de talent, il fut encore un honnête homme; ce que nous avons déjà raconté de lui le prouve suffisamment; nous ajouterons pour dernier trait, que la première somme dont il put disposer fut placée par lui, sur la tête de l'honnête jardinier dont il avait reçu la naissance.

On trouve une Notice sur Lai-

nez dans le *Journal des Débats*, du 19 septembre 1822. Cet article, signé C., est de M. *Duvicquet*.

LAMAUVE (Louis-César), né à Vittefleur, commune du pays de Caux, près de Cany, est mort le 3 juin 1821. On a de lui :

I. *Manière de traiter les maladies syphilitiques dans les femmes enceintes, dans les enfans nouveaux-nés et dans les nourrices, soit qu'on administre les remèdes anti-syphilitiques aux nourrices, soit qu'on les donne directement aux enfans;* opuscule formant les deuxième et troisième parties des *Recherches importantes sur l'existence*, etc. *des maladies syphilitiques*, etc. ; par P. A. O. Mahon. Paris et Rouen, 1^er^ ventôse an XII (21 février 1804). Le travail de Lamauve commence à la page 451, et finit à la page 514. M. Le Prévost intitule le travail de Lamauve : *Traité des maladies syphilitiques des enfans nouveaux-nés*, et lui donne la date de 1801. M. Vingtrinier lui donne le titre de *Tableau général des signes et des symptômes qui annoncent la présence du vice vénérien, chez les enfans nouveaux-nés*, et dit qu'il est imprimé dans la nouvelle édition de la *Médecine légale* de Mahon ; sur quoi j'ai à observer : 1° que la *Médecine légale*, ouvrage posthume de Mahon, n'a eu qu'*une* édition ; 2° que ce n'est pas à la suite de la *Médecine légale* que se trouve l'ouvrage de Lamauve.

II. Plusieurs morceaux dans les *Mémoires de la Société libre d'Emulation de Rouen*, et entre autres, 1° *sur les dangers d'ouvrir l'artère épigastrique dans l'opération de la hernie inguinale ;* 2° *de l'influence de l'imagination des mères sur le produit de la conception.*

M. Vingtrinier a donné une notice sur Lamauve, pag. 55 à 63 de la *Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen*, tenue le 9 juin 1822. M. Le Prévost a aussi fait une *Notice biographique sur M. Lamauve.* Elle est imprimée pag. 91 à 96 du *Précis analitique des travaux de l'Académie de Rouen, pendant l'année* 1821 (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, 1822, pag. 665).

La France littéraire de Ersch (t. V, p. 309), donne à Lamauve la qualité de professeur d'anatomie et de médecine, et elle intitule l'ouvrage de Mahon, à la suite duquel se trouve le travail de Lamauve, *Histoire de la médecine clinique, depuis son origine jusqu'à nos jours*, etc.

LECARPENTIER (C. L. F.), peintre, professeur à l'école des arts de Rouen, membre des académies de cette ville, correspondant de l'Institut (en 1822), et de plusieurs Sociétés littéraires de la capitale, a écrit avec succès sur la théorie d'un art qu'il pratiquait avec quelque distinction. M. Lecarpentier est mort au mois de septembre 1822, âgé de soixante-douze ans. On a de lui :

I. *Galerie des peintres célèbres, avec des Remarques sur chaque maître.* Rouen, Baudry ; Paris, Treuttel et Würtz, 1810 à 1821, deux vol. in-8.

Plusieurs des biographies qui composent cette Galerie ont été tirées à part, après avoir été lues dans les séances publiques de la Société d'Émulation de Rouen, et

imprimées dans ses recueils ; entre autres les notices sur *Bouteiller* (1812), *Houel* (1814), *Jean Letellier* (1817), l'*Albane* (1818), *Paul Potter* (*idem*). On trouve aussi divers autres morceaux de Lecarpentier dans les recueils de la même société.

II. *Itinéraire de Rouen*, ou *Guide des voyageurs pour visiter avec intérêt les lieux les plus remarquables de cette ville ou des environs.* 1816, in-8. — 2^e^ *édit. revue et augmentée.* Rouen, Frère, 1819, in-18.

III. *Essai sur le paysage, dans lequel on traite des diverses méthodes pour se conduire dans l'étude du paysage ; suivi de courtes notices sur les plus habiles peintres en ce genre.* Rouen, Baudry, 1817, in-8.

LEFEBVRE-DESNOUETTES (le comte Charles), lieutenant-général, naquit à Paris le 14 décembre 1775, d'un marchand de draps de cette ville. Entré au service simple volontaire, en 1792, à l'armée de Dumouriez, il s'éleva par ses talens et sa bravoure aux premiers rangs de l'armée. Il assista à la bataille de Marengo, comme capitaine-aide-de-camp du premier consul. Colonel du dix-huitième régiment de dragons en 1804, il était avec son régiment à la journée d'Austerlitz, où il se fit remarquer, et fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur, au mois de janvier 1806. Promu au grade de général de brigade par décret du 19 septembre de cette année, il passa, pendant quelque temps, au service de Jérôme, roi de Westphalie, rentra ensuite dans les cadres de l'armée française, reçut après la paix de Tilsitt la décoration du Lion de Bavière, et fut nommé général de division, le 28 août 1808. Employé à cette époque dans la guerre contre l'Espagne, il fut blessé et fait prisonnier au mois de janvier 1809, près de Benavente, dans la poursuite de l'armée anglaise, où sa témérité l'entraîna avec les chasseurs de la Garde, au delà d'une rivière, qu'ils ne purent repasser lorsqu'ils furent attaqués par des forces supérieures. Conduit en Angleterre, le général Lefebvre-Desnouettes y obtint, sur sa parole, une ville pour prison ; mais il s'échappa quelque temps après, revint en France, et reçut de Napoléon, au commencement de la campagne de 1809 contre l'Autriche, le commandement des chasseurs de la Garde. En 1812, le général Lefebvre accompagna Napoléon en Russie, demeura constamment auprès de lui pendant la retraite, et partagea avec le mameluck Rustan, un des traîneaux qui formaient son escorte. L'année suivante il fut employé dans la campagne de Saxe ; le 19 mai, il contribua au succès de la bataille de Bautzen, et s'empara, le 19 août, des montagnes de Georgenthal. Battu à Altembourg, le 2 septembre, par l'hetman Platoff et le général saxon Thielmann, il obtint le 30 octobre un brillant avantage sur un corps de cavalerie russe. Rentré avec l'armée sur le territoire français, il déploya le plus grand courage au combat de Brienne (6 février 1814), où il exécuta de belles charges de cavalerie, et fut blessé de plusieurs coups de lance et d'un coup de baïonnette. Après l'abdication de Bonaparte, à Fontainebleau, le général Lefebvre-Desnouettes

commanda l'escorte qui le conduisit jusqu'à Beaune. Revenu de ce voyage, il reçut la croix de Saint-Louis et fut conservé par le Roi, dans le commandement des chasseurs de la Garde, devenus chasseurs royaux. A la première nouvelle du retour de Bonaparte en France, au mois de mars 1815, le général Lefebvre-Desnouettes souleva son régiment, et, secondé des deux généraux Lallemand, se porta sur La Fère, pour se rendre maître de l'arsenal et de la garnison de cette ville, où il fit son entrée le 10 mars. On a prétendu que son projet était de marcher de là sur Paris, entraînant dans son parti les troupes qui se trouveraient sur la route, et de s'emparer de la famille royale. La résistance de La Fère, où commandait le général d'Aboville, ayant contraint le général Lefebvre de renoncer à ses premiers desseins, il se dirigea sur Compiègne, où il tenta en vain de mettre en mouvement les chasseurs de Berry. Cette route étant d'ailleurs celle où les forces les plus sûres avaient été réunies pour s'assurer, au besoin, d'une retraite, et le régiment des chasseurs royaux paraissant incertain, le général Lefebvre crut prudent de l'abandonner, et se dirigea vers Lyon avec les deux frères Lallemand, échappant aux gendarmes et à la police. Il trouva un asile sûr chez le général Rigaud, qui commandait le département de la Marne (Voy. son article, *Annuaire nécrologique* de 1821, page 283), et y attendit l'arrivée de Bonaparte. Nommé membre de la Chambre des Pairs des cent-jours, le général Lefebvre partit de Paris le 13 juin, avec Napoléon, et combattit à Fleurus et à Waterloo, avec son intrépidité ordinaire. Compris, après le retour du Roi, dans l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet, il réussit à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et fut condamné à mort, par contumace, en mai 1816, par le 2e Conseil de guerre permanent de la 1re Division militaire. Réfugié aux Etats-Unis d'Amérique, le général Lefebvre y vivait tranquille depuis plusieurs années, lorsque l'espoir de voir les portes de la France se rouvrir pour lui, l'attira en Europe : il s'était embarqué à bord de l'*Albion*, paquebot des Etats-Unis, faisant voile pour la Belgique; mais ce bâtiment vint échouer sur les côtes d'Irlande, près Kindsale, le 22 avril 1822. Le général Lefebvre-Desnouettes périt dans ce naufrage : il n'était âgé que de quarante-sept ans.

LESCALLIER (Daniel), naquit à Lyon, le 4 novembre 1743. Bon citoyen, et administrateur éclairé, M. Lescallier, parvenu bien près du terme de ses jours, a pris soin d'exposer lui-même, dans une *Notice*, les travaux et les circonstances diverses de sa vie. Nous le laisserons parler.

« Après avoir fini mes études, à treize ans, avec succès, y compris deux années de philosophie, et passé cinq ans en Angleterre pour y apprendre la langue et connaître ce pays intéressant; je revenais en France dans l'idée de passer à l'examen pour entrer dans le corps du génie, lorsque les circonstances me portèrent à suivre la carrière du service administratif : je partis pour l'île de Saint-

Domingue, avec M. le comte d'Estaing, nommé gouverneur général, en 1764. Là je débutai par remplir une mission dans l'intérieur de l'île, à Santo-Domingo; et dans ce voyage d'aller et de retour, par deux routes différentes, je dressai une carte itinéraire de l'intérieur de cette grande île, lequel n'était pas encore connu des géographes, ni marqué sur aucune carte. Ma carte, avec le journal qui l'accompagnait, ayant été approuvée par M. d'Estaing, fut mise au nombre des matériaux des ingénieurs géographes qui, par les ordres de ce gouverneur, ont rédigé une nouvelle carte de Saint-Domingue; elle a été depuis connue et suivie par les géographes. Elle existe au dépôt des cartes, plans et journaux de la marine, de même qu'un plan que j'ai relevée de la ville de Santo-Domingo, et une autre carte que j'ai dressé des environs du môle Saint-Nicolas, sur sept lieues d'étendue. Revenu de ce voyage à Santo-Domingo, je fus employé, par brevet de M. le comte d'Estaing, gouverneur, et de M. Magon, intendant de la colonie, à l'administration en chef du môle Saint-Nicolas, dont j'ai eu l'avantage de m'acquitter à la satisfaction de ces deux chefs. J'ai contribué par mes soins et mon exactitude, à faire réussir cet établissement, qui comprenait trois villages, et était peuplé de 4000 colons blancs, cultivateurs et ouvriers; lesquels colons ont été entretenus et nourris aux frais du Gouvernement, pendant deux ou trois ans. J'y ai mis l'ordre et l'économie convenables, de même que dans les divers objets de dépense.

» Ramené en France par M. le comte d'Estaing, en 1766, j'ai été de suite breveté et classé dans l'administration de la marine, dans laquelle j'ai occupé successivement, au port de Toulon, les grades d'élève-commissaire, de sous-commissaire, et ensuite de commissaire de la marine, en 1776. J'ai fait plusieurs campagnes sur les vaisseaux de guerre, et surveillé les divers détails des arsenaux, toujours avec des témoignages de satisfaction des chefs et des ministres. En 1775, j'ai fait, pour l'utilité de la marine, un voyage en Angleterre et dans les pays du nord de la mer Baltique, d'où j'ai rapporté des renseignemens intéressans, sur les approvisionnemens de munitions navales, et un travail complet sur la nomenclature et le langage maritime, dans les deux idiômes français et anglais, sous le titre de *Vocabulaire des termes et phrases de marine*, dans les deux langues, in-4, avec fig.; lequel ouvrage a été imprimé par ordre du ministre de la marine, et par moi présenté au Roi, en 1777.

» Nommé commissaire de la marine à Toulon en 1776, et jusqu'à la fin de 1779, je fus destiné d'abord au détail des hôpitaux et chiourmes, ensuite à celui des chantiers et ateliers, dans lequel j'ai été grandement utile aux opérations et à la célérité de l'armement de l'escadre aux ordres du vice-amiral comte d'Estaing. Je fus destiné à la Grenade, l'une des Antilles, que les forces de terre et de mer, aux ordres du comte d'Estaing, avaient reconquise sur les Anglais, et je m'y rendis au commencement de 1780,

en qualité de commissaire des colonies. Là, j'ai contribué fortement à faire cesser, à faire connaître au Gouvernement, et à constater des malversations et dilapidations énormes, qui se commettaient dans les magasins et dans les affaires de l'Etat.

» Au commencement de l'année 1782, je fus nommé, par le roi, à la place d'Ordonnateur des trois colonies de la Guiane hollandaise, Demerary, Berbice et Essequebo, que les forces françaises venaient de reprendre sur les Anglais, et que nous avons gardées jusqu'à la paix suivante. J'y ai réglé le service de manière à faire face aux dépenses de la troupe et de la marine et autres, par le moyen des recettes locales, et sans recevoir aucun fonds ni secours de France. J'y ai fait chérir et respecter le nom français et le gouvernement du Roi, par une conduite attentive pour les propriétaires et les administrés. Après avoir réglé complétement toutes les affaires, et remis le pays aux Hollandais en 1784, j'ai rapporté au ministère et au trésor public, en denrées coloniales et traites sur la Hollande, des valeurs pour environ 400,000 fr. M. le maréchal de Castries, alors ministre de la marine et des colonies, me donna des témoignages éclatans de la satisfaction du Roi; et de son propre mouvement, il me procura, peu après mon retour, une pension de 2000 fr., sur le Trésor royal, en sus de mes appointemens, titrée *pour récompense de mes services rendus à la Grenade et aux colonies hollandaises.*

» En 1785, je fus destiné à être Ordonnateur de la Guiane française, avec le rang de commissaire général. Pendant un séjour de plus de trois ans dans cette colonie, j'y ai maintenu un ordre convenable et satisfaisant; j'ai fait régler huit années d'anciens comptes, et j'ai rapporté, pour le Gouvernement, des renseignemens utiles et précieux sur les moyens de tirer un grand parti de cette colonie, et sur tout ce qui la concerne; lesquels sont consignés dans les archives du ministère de la marine, et en partie indiqués aussi dans un ouvrage que je fis imprimer en 1790, au désir de plusieurs députés de l'Assemblée nationale.

» Revenu de Caïenne à Paris, en 1788, j'ai été chargé par le ministre de la publication et impression de mon *Traité du gréement des vaisseaux*, dont le précédent ministre m'avait invité à m'occuper, et auquel j'avais donné la dernière main pendant mon séjour à Caïenne; et néanmoins, pour vérifier et perfectionner certains articles de cet ouvrage, je fis, en 1789, un voyage en Angleterre, par autorisation du ministre, qui m'envoya l'ingénieur Forfait; et nous rapportâmes, de concert, des renseignemens précieux et des améliorations aux pratiques des arsenaux, ateliers et constructions maritimes, produit de notre tournée, dans les ports, arsenaux et chantiers d'Angleterre et de Hollande. Le mémoire que nous fîmes en commun, contenait environ cinquante articles nouveaux et intéressans. Au commencement de 1790, je fus appelé pour être adjoint au Comité de marine de l'Assemblée nationale constituante : j'ai coopéré aux travaux de ce comité

jusqu'à la fin de la session (septembre 1791), et je reçus à cette époque les suffrages de l'Assemblée, et un certificat honorable. Dans le même intervalle, j'ai traduit, pour l'utilité de la marine, et à la demande du ministre Fleurieu, un ouvrage anglais sur la tactique navale.

» Au mois d'août 1791, je fus nommé l'un des commissaires civils pour les établissemens français situés au delà du Cap de Bonne-Espérance. Nommé commissaire civil pour les îles de France et de Bourbon, en 1791, et ayant eu des conférences avec les députés de ces colonies et de l'Inde, je demandai que la commission fût étendue à tous les établissemens français situés au delà du Cap de Bonne-Espérance; et une seconde loi ayant été rendue en conséquence et sanctionnée par le Roi, nous fûmes présentés à S. M., et partîmes sur une frégate, de Lorient pour l'Ile-de-France, en mars 1792. Cette mission a duré six ans et demi. Nous avons commencé par poser aux îles de France et de Bourbon des bases législatives et d'administration, et fait des dispositions qui, secondées par le bon esprit de leurs habitans en général, ont préservé ces colonies des désastreux événemens de Saint-Domingue et autres. Je partis, au milieu de l'année 1792, pour l'île de Madagascar; et dans ce vaste pays, j'ai fait une convention solide et avantageuse avec le roi d'une vaste étendue de l'île, pour l'établissement et le séjour des Français qui y viendraient commercer, posséder des terres ou voyager, et pour les rapports utiles avec les îles françaises et avec la métropole. Si tout cela est resté sans effet, ainsi que bien d'autres choses, par suite des variations dans le Gouvernement, des fréquens changemens de ministres et de leurs agens, par d'autres causes encore, un moment viendra peut-être où mes efforts seront mis à profit. J'ai fait ensuite un séjour aux îles Seychelles, pour y régler et organiser le service de l'Etat et l'administration de la colonie. De là, étant passé aux Indes orientales, à la côte de Coromandel et à Pondichéry, j'ai posé les bases et les principes d'une organisation législative, de l'administration, du gouvernement, des revenus, finances, et de la prospérité des cultures et du commerce, dans ce chef-lieu de nos possessions et dans les autres comptoirs. J'ai fait cesser des abus, vexations et monopoles, et j'avais trouvé le moyen de doubler les revenus de la France dans ces contrées, en soulageant et facilitant le commerce et les cultivateurs et ouvriers. J'avais préparé la voie à une grande et noble existence politique de la France dans les Indes, lorsque la guerre subitement intentée par les Anglais, ayant pour prétexte les événemens de 1793, et trouvant les établissemens français sans défense, nous a, pour ainsi dire, expulsés de ces belles contrées.

» Revenu en France, sur la frégate *la Cybèle*, en 1797, je fus remis à mon grade précédent dans la marine, et employé provisoirement à la Direction des colonies, auprès du ministère de la marine. Après avoir géré le bureau des colonies à Paris, pendant environ un an, je fus nommé par un ar-

rêté du Gouvernement, Ordonnateur de marine de première classe, avec la commission de former un grand établissement maritime et un arsenal à Corfou. Ses dépendances étaient la totalité des îles Ioniennes, cédées à la France par le traité de Campo-Formio, Cerigo et l'île de Malte. M'étant rendu à Ancône, port de la mer Adriatique, afin de m'y embarquer pour Corfou, je fus obligé de rester là, Corfou étant assiégé et bloqué par une armée considérable, et par vingt-neuf vaisseaux de ligne russes et turcs : ces deux puissances étaient alors, par extraordinaire, combinées ensemble contre la France. Les ordres du Gouvernement étaient de secourir ces îles, Malte et l'Egypte, s'il était possible. Je fis tous les efforts qui étaient en mon pouvoir pour y réussir; mais ces places succombèrent sous des forces très-supérieures; et dans cette adversité, j'ai rendu le service de sauver à la France le vaisseau le *Généreux*, de 74 canons, qui se trouvait à Ancône, très-compromis, après la prise de Corfou. Je lui donnai des instructions calculées de manière à passer le détroit de sortie de la mer Adriatique, et autour de Malte, sans être intercepté, et à se rendre sain et sauf à Toulon.

» A mon retour à Paris, je fus accueilli par le ministre de la marine, comme ayant fait tout ce qui avait pu dépendre de moi dans cette mission, et comme n'ayant été empêché que par des événemens de force majeure. Mon grade et mes appointemens de 18,000 fr. par an, me furent assurés jusqu'à ma destination ultérieure. Cette destination fut, peu de temps après, à la fin de 1799 (4 nivôse an VIII), d'être appelé à la première formation du Conseil-d'état, par Bonaparte. En ma qualité de Conseiller d'état, section de la marine, je fus chargé spécialement des colonies. Je fus, quelques mois après, détaché en service extraordinaire pour St.-Domingue, où l'on m'envoyait chargé de toute l'autorité du Gouvernement, et de pleins pouvoirs pour établir un ordre convenable dans les propriétés, et pour assurer la prospérité et les rapports de la métropole avec cette importante possession. Je partis pour Brest, ayant à ma disposition sept vaisseaux et quatre frégates, avec cinq mille hommes de troupes. Malgré deux tentatives, il fut impossible de gagner la pleine mer, les Anglais gardant tous les passages, avec trente vaisseaux de ligne et un nombre de frégates d'observation. Je reçus, par une dépêche télégraphique, l'ordre de revenir à Paris, où je repris mon service dans le Conseil-d'état. Quelques mois encore après, je fus nommé préfet maritime à Lorient, laquelle destination fut changée aussitôt, en celle d'aller à Brest, m'embarquer sur l'escadre du général Gantheaume. La mission était annoncée en public comme étant pour St.-Domingue. On ouvrit des paquets en pleine mer, qui donnaient ordre de faire voile pour l'Egypte, où je devais faire les fonctions de préfet. L'escadre était composée de sept vaisseaux de ligne, deux frégates, avec sept mille hommes de troupes.

» Arrivés dans la Méditerranée, après avoir pris deux corvettes et

une frégate anglaises, nous apprîmes que l'Egypte était envahie par une force supérieure de cette nation, avec un nombre de vaisseaux de ligne et dix-huit mille hommes de troupes. Il fallut se décider à relâcher à Toulon, où l'on apprit peu de temps après, que l'Egypte avait succombé. Cet événement décida le Gouvernement à me nommer préfet colonial de la Guadeloupe. Le ministre de la marine m'avait invité à chercher à Marseille, me trouvant alors à Toulon, un moyen de passer de là, avec ma suite, aux Antilles. Après avoir tout disposé en conséquence, la paix, qui venait de se conclure, fit changer cette marche, et décida à me faire partir de Brest, sur la frégate la *Pensée*, et à me faire passer par Paris; où étant, après que le ministre m'eut annoncé que j'aurais huit jours d'intervalle pour me reconnaître et régler mes affaires, je reçus, le lendemain de cette annonce, un ordre subit de partir dans la journée pour Brest, et d'aller jour et nuit, la frégate n'attendant plus que moi pour mettre à la voile. Il y avait des raisons pressantes pour mon départ: la cessation de la guerre, la situation de la Guadeloupe, et autres causes.

» Ayant appris aux attérages l'insurrection des gens de couleur de la Guadeloupe, contre le capitaine-général Lacrosse, qu'ils avaient renvoyé de la colonie, j'ai été obligé de séjourner dans l'île de la Dominique, en attendant les ordres du Gouvernement pour rentrer à la Guadeloupe. J'ai fait un voyage à la Martinique, où j'ai préparé les voies pour la remise de la colonie à la France, et pour la tranquillité des propriétaires expulsés, qui se trouvaient là réfugiés en grand nombre. Rentré à la Guadeloupe, avec les moyens et les instructions du Gouvernement, j'ai contribué très-essentiellement au rétablissement complet de la tranquillité et de l'ordre colonial. Je remis en possession de leurs habitations huit cent cinquante propriétaires qui avaient été expulsés par les précédens gouvernemens et les mesures révolutionnaires. Après avoir fait toutes les dispositions convenables pour le bien-être de cette colonie, je la laissai se rétablissant sur des bases solides, pour venir rendre compte au Gouvernement de quelques graves inconvéniens que je prévoyais, et y faire apporter l'attention nécessaire. Je fus même forcé à prendre ce parti. La guerre s'étant rallumée dans ces circonstances, je fus obligé à prendre un passage pour les Etats-Unis, où je fus dans le cas de voyager dans l'intérieur et au chef-lieu du gouvernement, pour les affaires de la colonie, et de là je pris un passage pour France.

» Revenu à Paris, en 1804, je restai Conseiller-d'état en service extraordinaire, et j'attendis longtemps les ordres du Gouvernement, qui était occupé ailleurs; et la Guadeloupe fut négligée. En février 1806, je fus nommé à la préfecture maritime de Gênes, où j'ai contribué fortement à sauver le vaisseau le *Génois*, de 74 canons, qui coulait bas d'eau, à la suite d'un accident survenu lors de son lancement à la mer, et qui paraissait même, aux hommes de l'art, perdu sans ressource.

Au milieu de 1808, je fus transféré de cette préfecture maritime à celle du Hâvre, ou deuxième arrondissement, jusqu'au mois d'août 1810. Le 1er octobre 1810, nommé Consul-général de France aux Etats-Unis d'Amérique. Parti au commencement de 1811, sur un bâtiment américain porteur de dépêches, qui avait été engagé pour faciliter et assurer mon passage, avec ma famille et ma suite, les Anglais ne respectèrent point le pavillon américain ni le passe-port du ministre des Etats-Unis, quoiqu'ils ne fussent pas alors en guerre avec cette nation; ils arrêtèrent le bâtiment et le conduisirent en Angleterre, d'où j'ai trouvé moyen de me retirer.

» On peut juger, par le précis de ces services rendus à l'Etat, depuis 1764 jusqu'en 1810, que j'ai toujours été accueilli, recherché, bien traité et employé par tous les ministres avec lesquels j'ai eu des rapports, et sous l'autorité desquels j'ai eu des destinations. Sur vingt-cinq ministres de la marine et des colonies que j'ai vu passer et se succéder, je n'en citerai pas un de qui j'aie à me plaindre; il n'en est pas un qui ne se soit empressé de rendre justice à mes bonnes intentions, et de m'employer et traiter convenablement.»

Nous n'aurons que peu de choses à suppléer aux détails que M. Lescallier nous a conservés sur son utile et laborieuse carrière. Ce savant était correspondant de la première classe de l'Institut, section de géographie et de navigation, membre de la Société centrale d'agriculture; il avait le titre de baron, et le grade de commandant de la Légion-d'Honneur. Jusqu'en 1815, il conserva sa place de Consul général de France aux Etats-Unis, mais à cette époque il fut éloigné des fonctions publiques. Bien plus, l'homme qui avait enrichi l'Etat en demeurant pauvre lui-même, fut harcelé de mille manières pour des comptes d'administration. Enfin, après plus de cinquante-cinq ans de services effectifs, ce doyen des serviteurs de l'Etat est mort sans pension et sans retraite, au mois de mai 1822. C'est pour éclairer l'opinion de ceux dont il n'était pas personnellement connu, que M. Lescallier se décida vers la fin de ses jours, à publier la notice qu'on vient de lire, à l'occasion de ses discussions avec l'administration de la marine. Elle a été réimprimée presque en totalité, dans les *Annales maritimes et coloniales*, rédigées par M. Bajot (1822, 2e partie, pag. 475—97) (1).

Liste des ouvrages de D. Lescallier.

1. *Vocabulaire des termes de marine, Anglais-Français et Français-Anglais, en deux parties, dont la seconde présente un Dictionnaire de définitions en français, orné de gravures; auquel est joint un calepin des principaux termes de commerce maritime, des denrées et productions exotiques, et autres accessoires à la marine, en anglais et*

(1) On avait déjà publié quelques années auparavant : *Notice des ouvrages de Marine et autres, par M. Lescallier, qui se trouvent chez ..... libraire à .....* in-8, de 28 pages.

en français, pour faciliter l'intelligence des voyages maritimes. Paris, imprimerie royale, 1777, in-4. — Paris, Firmin Didot, an VI (1797), 3 vol in-4, fig.; édition augmentée. — Il existe aussi une contrefaçon de cet ouvrage, faite en 1783, et un *Abrégé* sous le même titre. 1800, in-8, 460 p.

II. *Enlèvement du navire* le Bounty, *appartenant au roi d'Angleterre, et commandé par le capitaine Bligh; trad. de l'anglais; orné de trois cartes, avec le voyage de cet officier et d'une partie de son équipage, dans sa chaloupe, depuis les îles des Amis jusqu'à Timor, l'une des Moluques.* 1790, in-8, 171 p. — 2e édit. 1792, in-8.

III. *Traité pratique des vaisseaux et bâtimens de mer; ouvrage publié par ordre du Roi, sous le ministère de M. de Fleurieu, pour l'instruction des élèves de la marine.* Paris, 1791, 2 vol. in-4, avec 34 planches.

IV. *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane.* 1791, in-8, avec carte. — Deuxième édit., 1798, in-8.

Le Directoire fit publier un extrait de ce livre où l'auteur fait une description favorable de la Guïane, précédée d'observations artificieuses, dans le journal de Paris, du 11 décembre 1798. M. Job-Aymé s'est plaint de ce passage, en des termes qui pourraient faire croire que M. Lescallier n'était pas entièrement étranger à cette publication. Celui-ci s'est disculpé suffisamment de ces imputations, par une note publiée au sujet de l'article Lescallier, de la deuxième édition de la *Biographie des Hommes vivans, Leipzig, Besson* (Paris, Michaud, 1806, in-8). Il fait remarquer que le passage en question, se trouve à peu près mot pour mot, dans la première édition de l'*Exposé sur les moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, publié en 1791.

V. *Notions sur la culture des terres basses dans la Guiane.* in-8, 106 pages.

Ces notions sont présentées sous la forme d'une correspondance entre un colon hollandais et un colon français.

VI. *Essai méthodique et historique sur la tactique navale, ouvrage traduit de l'anglais, de Jean Clerk.* Paris 1792, in-4, deux parties, 288 pages, 38 planches.

VII. *Voyage en Angleterre, en Russie et en Suède, fait en* 1775. Paris, 1800, in-8, 2 vol.

VIII. *Description botanique du Chirantodendron, arbre du Mexique, trad. de l'espagnol.* 1805, in-4, pap. vélin, avec deux planches coloriées.

IX. *Bakhtiar Nameh, ou le Favori de la fortune, Contes traduit du persan.* 1805, in-8.

C'est une réunion de dix contes dans un. Cet ouvrage estimé dans le pays et dans la langue originale, avait été traduit en anglais d'une manière très-défectueuse, ce qui détermina le choix de M. Lescallier, pour en donner une traduction complète en français, afin de cultiver la langue persane, dont il avait acquis quelques connaissances, durant son voyage aux Indes orientales.

X. *Le Trône enchanté, conte indien, traduit du persan.* 2 v. in-8. New-York, imprimerie de J. Desnoues, 1808, 2 vol. in-8.

C'est une collection de trente-

deux contes, qui n'avaient encore été traduits en aucune langue européenne.

XI. *Contes Indiens, traduits du persan* (en Français et en Italien).

Ce petit ouvrage contient quatre contes, tirés d'un ouvrage persan beaucoup plus étendu, intitulé : *Bahar Daniche*. C'est, d'un bout à l'autre, une diatribe contre les femmes.

XII. *Neh Manzer*, ou *les Neuf loges*, *Conte oriental, traduit du persan* (D'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi).

XIII. *Dissertation sur l'origine de la boussole.*

C'est une réponse aux paradoxes de M. Azuni.

XIV. *Bases de l'administration maritime*, ou *Projet pour l'amélioration de cette partie, proposé au Gouvernement.* Paris, F. Didot, 1819, in-8 de huit feuilles un quart.

XV. *Mémoire au Roi et aux Chambres, pour le baron Lescallier.* Paris, Barrois l'aîné, 1820, in-8, 5 feuilles 3 quarts.

XVI. *Notice sur la vie et les travaux de M. le baron Lescallier, ancien conseiller d'Etat, etc.* Paris, 1820, in-8.

C'est la même qu'on vient de lire dans le courant de cet article.

On avait publié en 1820 un prospectus intitulé : *Mémoires de voyages et séjours dans les deux Indes, mêlés d'observations maritimes, coloniales, politiques et administratives, morales et instructives.* Paris, Barrois aîné, in-8, un quart de feuille. Cet ouvrage, qui devait former 4 vol. in-8, n'a point vu le jour.

LOISEAU (Jean-Simon), jurisconsulte, naquit en Franche-Comté. Il fit son cours de droit à Dijon, sous M. Proudhon. Après avoir été reçu docteur à la faculté de cette ville, il vint à Paris, où sa réputation s'établit par sa coopération à un journal de jurisprudence estimé, et par divers traités qui lui appartiennent exclusivement ; l'un desquels, celui des *Enfans naturels*, jouit d'une grande estime. M. Loiseau avait acheté un office d'avocat à la Cour de cassation, depuis 1807. Il est mort à Paris le 22 décembre 1822, âgé seulement de 46 ans.

Liste des ouvrages de J. S. Loiseau.

I. (Avec M. Bavoux). *Jurisprudence du Code civil.* in-8 ; ouvrage périodique, entrepris en 1804 et terminé avec le 19e volume, en 1812.

II. *Cause célèbre. Enfant égaré dans la Vendée.* 1809. 2 vol. in-8.

III. *Dictionnaire des Arrêts modernes.* 1809, 2 vol. in-8.

IV. *Traité des Enfans naturels, adultérins, incestueux et abandonnés.* 1811, in-8. — *Appendice au Traité des enfans naturels.* Paris, A. Bavoux, 1819, in-8, de huit feuilles un quart.

V. *De la Juridiction des Maires de village*, ou *Traité des Contraventions de police, d'après les Codes pénal et d'instruction criminelle.* 1813, in-12. — 2e *édition*, 1816.

VI. *Mémoire sur le Duel.* Paris, A. Bavoux, 1819, in-8 de quatre feuilles et demie.

LUBERSAC (Jean-Baptiste-Joseph de), évêque de Chartres, naquit à Limoges, d'une famille

noble, le 15 janvier 1740 ; fut nommé en 1767, aumônier du Roi, devint successivement évêque de Tréguier, et ensuite de Chartres; et enfin député du clergé de cette dernière ville, aux Etats-Généraux de 1789. Au commencement de la session l'évêque de Chartres se montra favorable à la cause de la Révolution, et fut un des premiers prélats qui se réunirent au tiers-état, très-peu de temps après la séance royale qui avait ordonné la séparation des Ordres. Cette conduite lui valut de la popularité. Aussi, quelques jours après le 14 juillet, l'Assemblée nationale, instruite que la populace de Saint-Germain venait de pendre un marchand de grains, sous prétexte qu'il était un accapareur, et qu'un autre individu nommé Thomassin, était sur le point de subir le même sort, chargea M. de Lubersac avec quelques autres députés, de se rendre à Saint-Germain pour tâcher de le sauver. Lorsque la députation arriva, Thomassin avait déjà la corde au cou; et, ce qu'il y avait de bizarrement atroce dans cet assassinat, c'est que les assassins, les femmes surtout, plus forcenées encore que les hommes, mêlaient les pratiques religieuses à ces cruautés. Quelques-unes d'entre elles étaient allées chercher un prêtre, pour administrer les sacremens au malheureux Thomassin. Ce délai donna à M. de Lubersac le temps d'intercéder en sa faveur; mais peu s'en fallut qu'il n'échouât dans ses efforts. Cependant il fit monter Thomassin dans sa voiture, en promettant qu'il serait mis en prison à son arrivée à Versailles ; promesse qu'il fut obligé de tenir, car les assassins eurent l'audace de le suivre pour s'en assurer. Lors de la discussion de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'évêque de Chartres demanda que la religion y fût mentionnée. Dans la célèbre nuit du 4 août, il fit décréter l'abolition du droit de chasse, après y avoir renoncé pour lui-même; il prit par la suite une part assez active aux premières discussions qui s'établirent sur le projet de constitution présenté par les monarchistes ou partisans des deux chambres. Il vota notamment pour l'annualité du renouvellement des impôts, qu'il considéra comme une des meilleures garanties des libertés publiques. Mais les progrès de la Révolution, ou plutôt la dissidence de MM. Mounier, Lally et de leurs amis, rejetèrent bientôt l'évêque de Chartres au côté droit, avec lequel il vota depuis le second renvoi de M. Necker; il combattit spécialement avec chaleur les innovations relatives au clergé. Après la session, M. de Lubersac émigra en Allemagne; il donna la démission de son siége, lors de la demande générale adressée par le Pape aux évêques émigrés, et fut nommé quelque temps après le Concordat de 1801, membre du Chapitre de Saint-Denis. L'évêque de Chartres est mort à Paris, le 30 août 1822, âgé de près de 83 ans.

M.

MACIET (Bernard-Pierre), ancien Agent de change de la bourse de Paris, l'un des administrateurs de la Caisse d'Escompte et de l'Athénée royal, membre de la Société Philanthropique, est mort à Paris, le 12 juin 1821, âgé de 71 ans. Il a légué une somme de six mille francs, destinée à mettre des enfans en apprentissage. Le *Journal de Paris* dit qu'il est auteur de *plusieurs écrits sur les finances*. Nous ne connaissons de lui que le volume suivant, que nous citons d'après M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*). Le *Congrès de Cythère, traduit de l'italien de M. le comte Algarotti.* Cythère et Paris, Onfroy, 1782, in-12.

MAISSIAT (Michel), ingénieur-géographe, naquit à Nantua, département de l'Ain, le 19 septembre 1770. Lorsque les bataillons de volontaires s'organisèrent en 1792, on le nomma lieutenant dans le 5e bataillon de son département, qui fut d'abord envoyé à l'armée des Alpes, ensuite à l'armée du Rhin, et enfin incorporé dans la 4e demi-brigade d'infanterie légère. Il fit avec ce corps les campagnes de 1792, 93 et 94. Dans la retraite de l'armée du Rhin, sur les lignes de Lauterbourg, il eut le commandement d'un détachement, avec lequel il tint une conduite très-honorable. Placé de grand'garde avec cinquante hommes, dans une île du Rhin, au nord du village de Hoerdt, il fut cerné par l'ennemi, qui avait débouché par la forêt du Bienwald; ne voulant pas capituler, il s'ouvrit un passage, et après une marche de quatre lieues, à travers les marais et les oseraies des bords du Rhin, il rejoignit à Neubourg la division dont il faisait partie. Il se trouva aux différens combats que l'armée française livra dans les Vosges, lorsqu'elle reprit l'offensive en 1794. Désigné plusieurs fois par ses chefs, pour reconnaître les positions de l'ennemi, il eut bientôt occasion de s'adonner entièrement à la topographie. L'adjudant-général Tonnet servit de maître à M. Maissiat dans ses premiers travaux; il fut adjoint à cet officier-général, chargé des reconnaissances militaires à l'armée de Rhin-et-Moselle, et fut employé à la carte des montagnes du Palatinat, pendant les siéges de Mayence et de la tête de pont de Manheim. Après avoir levé le Mont-Tonnerre et la position de Kaiserslautern, il reçut une commission d'ingénieur-géographe à l'armée de Rhin-et-Moselle. Il fit à cette armée les campagnes de 1795 et 1796, où les ingénieurs-géographes furent extrêmement occupés. M. Maissiat travailla à la carte de Kehl, à la carte du champ de bataille de Neresheim, à celle des passages du Rhin à Kelh et à Diersheim, à celle du champ de bataille de Renchen et d'une partie de la Forêt-Noire jusqu'à Knibis. Pendant la paix qui suivit le traité de Campo-Formio, il fut employé sur les

deux rives du Rhin, à différens travaux topographiques. Enfin, il fit la campagne de 1800 à l'armée d'Allemagne, et rentra en France après la bataille de Hohenlinden. Ce fut sa dernière campagne militaire; il ne s'occupa plus dans la suite, que de travaux topographiques permanens.

En 1801, un arrêté des Consuls ayant ordonné le dressement d'une carte générale des départemens du Mont-Tonnerre, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, et de la Roër, nouvellement réunis à la France, qui put se lier avec celles de Cassini, M. le colonel Tranchot eut la direction de ce travail. M. Maissiat fut du nombre des ingénieurs-géographes qui composèrent les brigades topographiques chargées des levées de détail; on doit le mettre au premier rang parmi les collaborateurs de M. Tranchot, en raison de l'étendue du terrain qu'il a levée, et de la part qu'il eut aux progrès de la topographie dans ces travaux. Vers la même époque, M. Maissiat imagina un nouveau *Rapporteur*, au moyen duquel les directions prises avec la boussole peuvent être rapportées ou sur les méridiennes ou sur les perpendiculaires. Les rapporteurs ordinaires n'étant gradués que sur une circonférence, ne servent à rapporter que sur les méridiennes. Le nouveau rapporteur doit être construit en corne flexible et transparente; il présente deux graduations : l'une faite sur une demi-circonférence, et l'autre sur un arc intérieur de 100 degrés seulement. La première est un rapporteur ordinaire; la seconde porte le nom de *rapporteur complémentaire;* les zéros et les nombres semblables des deux rapporteurs sont mis sur des rayons qui forment entre eux des angles droits; conséquemment la direction prise sur un objet avec la boussole, et dont l'angle est donné avec le méridien, peut être rapportée en se servant des méridiens et de la demi-circonférence, ou en se servant des perpendiculaires et du rapporteur complémentaire.

Obligés, dans un pays très-fourré, d'employer assez fréquemment la boussole, les ingénieurs-géographes l'appliquèrent à former des périmètres exactement fermés sur les points trigonométriques; ils multiplièrent ces périmètres; ils en mesurèrent de nouveau les côtés, en procédant au levé de l'intérieur, et s'assurèrent de cette manière qu'ils avaient opéré avec exactitude. En suivant cette méthode M. Maissiat exécuta, conjointement avec deux de ses collègues, un levé de soixante-dix lieues carrées, à l'échelle de six lignes pour 100 toises, $\frac{1}{14400}$ dans les gorges du Palatinat, pays montueux et coupé de vallées profondes, dont on n'avait que de mauvaises cartes. Ce levé ayant été vérifié, lorsque la carte des quatre départemens fut ordonnée, il fut trouvé exact, et jugé digne d'en faire partie. Ce travail faisait d'autant plus d'honneur à M. Maissiat et à ses collègues qu'ils l'avaient exécuté à leurs frais, et qu'ils avaient eu à surmonter toutes les difficultés qui naissaient des circonstances, de leur position et du défaut d'instrumens pour faire une triangulation.

Le Gouvernement avait nommé, en 1812, une commission pour

discuter les moyens de simplifier et de rendre uniformes les signes variés qui, sur les cartes et les autres projections, servent à exprimer les accidens du terrain. La commission s'occupa, entre autres objets, des écritures qui sont nécessaires sur les cartes. M. le colonel Jacotin, au nom de cette commission, présenta le tableau des caractères et des hauteurs des écritures, qui est inséré dans le 5e numéro du *Mémorial* du dépôt de la guerre. M. Maissiat construisit alors un nouvel instrument qu'il appela *grammomètre*, et dont la propriété est de donner à la fois, d'une manière prompte et exacte, sans se servir de compas, les hauteurs et les inclinaisons des lettres adoptées dans le tableau de la commission.

Le jury formé au sein de l'Institut en 1810, pour adjuger les prix décennaux, proposa pour celui de topographie la carte des départemens réunis de la rive gauche du Rhin, levée par M. le colonel Tranchot, aidé de MM. les capitaines Maissiat et Pierrepont. Le *Rapport* signale cette carte comme « l'ouvrage le plus com-» plet qui ait jamais été exécuté, » et qui présente dans toutes ses » parties toute la perfection dont » chacune est susceptible (1) ».

En 1810, M. Maissiat fut nommé instituteur pour les levées et les reconnaissances militaires à l'Ecole d'artillerie et du génie. Il n'accepta pas cette place, et continua d'être employé à la carte des quatre départemens. Il remplit, pendant les années 1811, 12 et 13, les fonctions de chef de section. L'invasion de 1814 vint interrompre ces travaux, lorsqu'ils étaient sur le point de se terminer. Les instrumens et toutes les minutes furent transportés à Metz par les soins de M. Maissiat, puis à Paris. M. Tranchot étant mort le 30 avril 1815, M. Maissiat fut chargé de l'achèvement de la carte, et il s'en occupait activement, lorsque toutes les minutes, à l'exception de celles qui furent reconnues être sa propriété particulière, furent remises aux Prussiens, à la fin de 1815, en exécution des traités. M. Maissiat travailla depuis à la nouvelle carte de France. Il fut nommé professeur de topographie à l'Ecole d'application du corps royal d'état-major, créée en 1818, et obtint les mêmes fonctions dans la maison des pages du Roi; il n'a occupé cette dernière place que pendant le temps que les pages ont résidé à Paris. Ces nouvelles fonctions apportèrent une nouvelle activité dans les travaux de notre ingénieur-géographe; il composa plusieurs *Etudes de topographie*, qu'il transporta sur la pierre lithographique, afin de pouvoir les multiplier selon les besoins de l'Ecole. Il construisit les plans en relief du Mont-Tonnerre, et de la position du couvent des Capucins dans le golfe de la Spezzia; enfin il se livra à toutes sortes de soins et d'études pour perfectionner l'enseignement dont il était chargé. On croit même que les fatigues qu'il se donna pour la surveillance des levés extérieurs, provoquèrent le développement de la courte

(1) *Rapports et Discussions sur les prix décennaux*; pag. 148, ou *Moniteur* des 16 juillet et 26 novembre 1810.

maladie qui mit fin à ses jours, le 4 août 1822. M. Maissiat était parvenu au grade de chef d'escadron au corps des ingénieurs-géographes militaires, et il était décoré des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Danebrog.

On a publié : *Notice sur M. Maissiat, suivie de Notices sur la Carte des ex-quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin; et sur M. Tranchot, colonel au corps royal des ingénieurs-géographes militaires*, par M. Augoyat, capitaine au corps royal du génie. Paris, Anselin et Pochard, 1822, in-8, 42 pag. C'est de cet opuscule que nous avons extrait cet article.

Liste des ouvrages de M. Maissiat.

I. *Tables portatives de projections et de verticales pour avoir la réduction des côtés inclinés à l'horizon, et la hauteur ou l'abaissement d'un point relativement à un autre.* Aix-la-Chapelle, 1806.

II. *Mémoire sur quelques changemens faits à la Boussole et au Rapporteur; suivi de la Description d'un nouvel instrument nommé* Grammomètre, *servant à disposer, sur les plans et cartes, les hauteurs et l'inclinaison des écritures, et à diviser, sans compas, les lignes droites.* Paris, Michaud, 1812, in-8, de demi-feuille, plus huit planches.

III. *Tables des Projections des lignes de plus grande pente, ou longueur des hachures calculées pour exprimer, dans les levés topographiques, le relief des montagnes suivant la rapidité des pentes; avec un dessin gravé des montagnes et coteaux.* Paris, 1819. — 2e édit. Paris, 1822, in-12, demi-feuille, avec une planche gravée.

IV. *Notice sur une nouvelle échelle destinée à relever, sur les plans et cartes topographiques, la mesure des inclinaisons des pentes.* Paris, 1821.

V. *Etudes gravées des cartes minutes à l'échelle de* $\frac{1}{1100000}$.

VI. *Etudes lithographiées de topographie et de montagnes, dans les environs de Clostercamp, de Limbourg, de Duisbourg, dans les Vosges, aux échelles de* $\frac{1}{72000}$, $\frac{1}{10000}$, etc. — Il y a des exemplaires coloriés.

MANDAR (Michel-Philippe), plus connu sous le nom de Théophile), naquit à Marines, département de Seine-et-Oise, le 19 septembre 1759. Il embrassa le parti de la Révolution et parvint à y jouer un rôle, grâce à cette éloquence de carrefour, qui se compose d'une grande exaltation de tête, d'une demi-douzaine de mots sonores, et d'une vigoureuse énergie de poumons. Pourtant, cet homme qui exerçait de l'influence sur les Jacobins des faubourgs, à l'époque de leurs plus grands excès, n'était pas entièrement dépourvu d'humanité et de bon sens. Peut-être ne fut-il pas étranger à la tentative d'insurrection républicaine essayée par Brissot, Péthion, etc., le 14 juillet 1791, et qui fut vigoureusement réprimée par Bailly et M. de La Fayette; néanmoins, au risque de perdre sa popularité, il réclama vivement dans le *Moniteur* du 22 juillet 1791, contre le serment des *tyrannicides*, qu'un groupe de furieux avait prêté au Champ-de-

Mars, déclarant que cette démarche lui faisait horreur et qu'il se séparait de ceux qui en avaient donné l'exemple. Mandar se trouvait vice-président de la section du Temple, lors des massacres de septembre. Voici ce que raconte Prudhomme, sur la conduite de Mandar à cette époque. Le 3 septembre 1792, second jour du massacre des prisons, Mandar se rendit chez Danton, que le 10 août, dont il fut un des principaux auteurs, avait fait ministre de la justice; il était six heures du soir. Tous les ministres, le seul Roland excepté, Lacroix président de l'Assemblée législative, les secrétaires de cette Assemblée, Péthion, maire de Paris, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Manuel, plusieurs membres de la commune, dite du 10 août, et les présidens des 48 sections s'y étaient rendus, et commencèrent à sept heures du soir la plus étrange délibération, dans une des grandes salles de la Chancellerie. Les progrès que faisait l'armée prussienne, qui, après s'être emparée de Verdun, pénétrait dans la Champagne, avaient provoqué cette réunion. Danton, qui était le véritable dominateur alors, présidait l'assemblée. La discussion s'établit sur les moyens d'éloigner le roi de Prusse et de sauver Paris. Tous paraissaient dévorés d'inquiétude; le ministre de la guerre, Servan, plus encore que les autres. Le seul Danton montra de la présence d'esprit et de la fermeté. Prudhomme dit que si de grandes et extrêmes mesures furent alors prises, on les dut à son génie révolutionnaire. Cependant le sang inondait de plus en plus toutes les prisons, et des charretées de cadavres parcouraient publiquement les rues; il serait difficile d'imaginer rien de plus épouvantable; et ces singuliers *sauveurs de la patrie* ne s'occupaient pas de ces horreurs. Mandar osa élever la voix, lorsque des membres du corps législatif, et le chef de la police, le maire de Paris, gardaient le plus honteux silence; il interrompit la délibération, et s'adressant au terrible Danton, il lui dit: — « Toutes » les mesures de salut extérieur » sont-elles prises? — Oui. — » Occupons-nous donc à l'heure » même de l'intérieur. » Puis élevant la voix, il proposa d'assembler sur-le-champ toute la force armée, demanda que tous les citoyens présens se formassent en autant de groupes qu'il y avait de prisons où l'on massacrait, et se chargeassent, soit par l'ascendant de leur discours et de leur raison, soit par les moyens de l'autorité réunie à la force, d'arrêter à l'heure même ces torrens de sang qui, dit-il, souilleraient pour jamais le nom français. Cette proposition parut être écoutée avec intérêt; mais cet intérêt fut stérile. Danton regarda froidement M. Mandar, et lui dit: « Assieds-» toi; cela était nécessaire... » Plein de son idée, M. Mandar se retira dans une autre pièce, prit Robespierre et Péthion à part, et eut avec eux la conversation suivante. « Te souviens-tu, dit-il au pre-» mier, que le 17 août, tu de-» mandas à la barre du Corps lé-» gislatif, au nom de la Com-» mune, et *sous peine d'insurrec-» tion*, que l'on organisât un » tribunal pour juger les accusés

» dans l'affaire du 10? — Oui. — » Tu n'as pas oublié que Thuriot » écarta la proposition, par la raison qu'elle était accompagnée » d'une menace ? — Je me le » rappelle, dit Robespierre ; tu » vins à la barre ; Thuriot fut interrompu ; tu improvisas une » harangue véhémente, et obtins » l'établissement du tribunal dont » j'avais sollicité la création. — » Ainsi, reprit Mandar, tu peux » juger de mes moyens oratoires ? » — Oui ; mais au fait. — Eh » bien, si Péthion et toi êtes de » mon avis, Lacroix et les secrétaires de l'Assemblée sont de » l'autre côté, nous allons les » prévenir. Si demain vous consentez à m'accompagner à la » barre de l'Assemblée, je prends » sur moi de proposer d'imiter » les Romains, dans ces temps de » crise ; et, pour arrêter sur-le-» champ ces effroyables massacres, je demanderai qu'il soit » créé un dictateur : je motiverai » ma demande ; ma voix retentira comme le tonnerre ; oui, » pour faire cesser ces malheurs, » j'aurai l'audace de le proposer ; » il ne le sera que vingt-quatre » heures ; il ne sera puissant que » contre le crime. La dictature » arrêtera le sang.... Les massacres cesseront..... Ils cesseront » à l'instant même...—Garde-toi » de cela, dit Robespierre, Brissot serait dictateur !.... — Oh, » Robespierre, lui répondit Mandar, ce n'est pas la dictature » que tu crains, c'est Brissot que » tu hais. » Péthion qui s'était prudemment rangé de côté pendant tout le temps des massacres, ne dit pas un seul mot durant tout ce colloque. Plus tard, il fut question de cette dictature, et de la déférer à Robespierre, qui, s'il ne l'eut pas de droit, l'exerça au moins de fait pendant quelque temps.

Théophile Mandar fut revêtu en 1793, du titre de commissaire national du Conseil exécutif de la République française ; la Convention lui accorda une gratification de 1500 livres. Sous le gouvernement impérial il a reçu également diverses gratifications, qui ne furent pas suffisantes pour le préserver de l'indigence, dans laquelle il était tombé sur la fin de ses jours. En 1814 l'empereur Alexandre, qui alors accueillait volontiers les hommes que leurs opinions libérales avaient rendus ennemis du despotisme de Napoléon, permit que Théophile Mandar lui fût présenté. Ce monarque lui ayant exprimé sa surprise sur l'exiguité de sa forme physique. — « Sire, lui répondit fièrement le vieux démocrate, il n'y a rien de si petit que l'étincelle. » Il faut convenir pourtant que la tournure de M. Mandar était loin de répondre aux effets de son éloquence qu'il rappelait à Robespierre. Nous pensons d'ailleurs qu'il n'a fallu rien moins que l'extrême désordre des premières années de la Révolution, pour faire jouer un rôle quelconque à un homme aussi médiocre. Théophile Mandar est mort à Paris, le 2 mai 1823.

Liste des ouvrages de Théophile Mandar.

I. *Voyage de W. Coxe en Suisse, traduit de l'Anglais.* 1790, 3 vol. in-8.

II. *Voyage au pays des Hotten-*

tots, par W. Paterson, traduit de l'Anglais. 1791, in-8.

III. *De la souveraineté du peuple et de l'excellence d'un Etat libre, par M. Needham; traduit de l'Anglais et enrichi de notes de J. J. Rousseau, Mably, Bossuet, Condillac, Montesquieu, Le Trosne, Raynal,* etc. 1791, 2 vol. in-8.

IV. *Des Insurrections, ouvrage philosophique et historique.* 1793, in-8.

V. *Le Génie des Siècles* (poëme en prose), 1794, in-8. — Nouvelle édit. 1795, in-8.

On trouve à la suite un *Discours prononcé en septembre* 1792, *contre les journées des* 2 *et* 3 *de ce mois*

VI. *Voyage en retour de l'Inde par terre, et par une route en partie inconnue jusqu'ici, par Th. Howel; suivi d'Observations sur le passage de l'Inde par l'Egypte et le grand désert, par James Capper, traduit de l'Anglais.* 1796, in-4.

VII. *Voyage à Sophopolis.....*

VIII. *Adresse au Roi de la Grande-Bretagne sur l'urgence, les avantages et la nécessité d'une prompte paix avec la République française.* 1797, in-8. — 3e édit. 1799, in-8.

IX. *Philippique destinée pour être lue dans les deux Chambres du parlement d'Angleterre, adressée au duc de Norfolk.* 1798, in-8.

X. *Mémoire au ministre de la justice, sur les accusations majeures portées au Conseil des Cinq-Cents, contre l'ex-ministre Schérer.* 1799, in-8.

XI. *Prière à Dieu, récitée par N. S. P. le Pape, par le clergé, par le Sénat conservateur, par le Corps Législatif, par le Tribunat et le peuple, en action de grâces pour le sacre et le couronnement de S. M. Napoléon, empereur des Français.* 1804, in-4.

Théophile Mandar a eu part à la traduction de la *Description de l'Indostan*, par Rennel, à laquelle il a ajouté des notes.

Il laisse en manuscrit deux ouvrages : *la Gloire et son Frère*, et le *Phare des Rois*, poëme en seize livres : c'est dans ce dernier que se trouve le chant du *Crime*, qui en fit prohiber l'impression, en 1809. On prétend que Bonaparte ayant lu des passages de ce poëme, désira d'en voir l'auteur, et finit par lui témoigner qu'il ne reconnaissait pas en lui l'*homme du manuscrit*. Quelqu'un qui en a entendu lire des fragmens, assure qu'on y remarque parfois des pensées fortes, exprimées avec précision, mais qu'on y trouve de l'incohérence et des incorrections fréquentes.

MANDELOT (Marie-Humberte-Dubreuil de Sainte-Croix, baronne de), naquit à Lyon, en 1753, d'une famille honorable de la magistrature de cette ville. Cette dame, mariée à M. Claude Charles Bataille de Mandelot, est du nombre des femmes qui ont cultivé avec quelque succès la poésie française. Sa modestie eût peut-être privé le public de ses vers, si trahie par une personne à qui elle avait confié ses manuscrits et qui s'en attribua une part considérable, elle ne s'était vue forcée de constater, par la voie de l'impression, son droit de propriété. La grâce, la facilité, la correction, caractérisent le talent de Mme de Mandelot, qui d'ailleurs manquait de verve et d'originalité.

Plutôt versificateur que poëte, elle a chanté dans des pièces généralement assez brèves, ou les tableaux si souvent retracés des plaisirs champêtres, ou ses sentimens particuliers de dévouement et d'affection pour la famille des Bourbons. Le talent de la poésie paraît au reste un trésor naturel dans cette famille, car on connaît aussi un *Recueil* de vers agréables de Mme la comtesse de Girieux chanoinesse de Neuville, et sœur de Mme de Mandelot. Celle-ci est décédée à l'âge de 69 ans, le 20 avril 1822, au château de Chiloup, près Montluel, département de l'Ain. — M. de Labouisse a publié une *Biographie* de Mme de Mandelot, dans le *Journal anecdotique de Castelnaudary*, (2e année, n° 5 page 57), accompagnée de quelques vers et de lettres inédites de cette dame. On lui a aussi consacré une notice, dans la *Gazette universelle de Lyon*, du 8 juin 1822. On doit à Mme de Mandelot les deux volumes suivans.

I. *Loisirs champêtres*, ou *Recueil de poésies fugitives*. Lyon, Rolland, 1811, in-8 de 176 pages.

II. *Elan d'un cœur royaliste ; Opuscules poétiques, par Mme la baronne de M....* Paris, Hocquet, 1814, in-8 de IV et 32 pages.

MARQUIS (Jean Joseph), né le 14 août 1747, à Saint-Mihiel, y exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député du tiers-état du bailliage de Bar-le-Duc, aux États-généraux de 1789. Il vota dans l'Assemblée constituante avec le côté gauche. Après l'avoir traversée sans bruit, il fut élu l'un des grands-Juges de la haute Cour nationale séante à Orléans, et en septembre 1792, député du département de la Meuse à la Convention nationale. Obligé d'ouvrir la bouche, lors du procès de Louis XVI, Marquis s'exprima en ces termes: « Comme juge, je n'hésiterais pas » à prononcer la peine de mort, » puisque cette peine barbare » souille encore notre code; mais » comme législateur, mon avis est » que Louis soit retenu provisoi- » rement comme otage, pour ré- » pondre à la nation des mouve- » mens intérieurs qui pourraient » s'élever pour le rétablissement » de la royauté, et des nouvelles » hostilités et invasions des puis- » sances étrangères. » Il vota aussi pour l'appel au peuple et pour le sursis. Marquis rentré dans son silence ordinaire était passé de la Convention au Conseil des Cinq-Cents; mais il donna sa démission en février 1797, et fut nommé, en 1799, commissaire du Gouvernement à Mayence, pour organiser les quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin, et y remplaça Rudler; il y fut à son tour remplacé par Lakanal. Le gouvernement consulaire nomma M. Marquis préfet de la Meurthe en 1800, et il occupa ce poste jusqu'en 1811. Il se fit chérir dans ce pays par sa modération, et les regrets des Lorrains accompagnèrent sa retraite, motivée sur ce qu'il était devenu presque aveugle. Il eut pour successeur Riouffe; l'expression des regrets que laissait après lui le préfet démissionnaire, fut consignée dans un écriteau placardé à la porte de l'hôtel de la préfecture; on y lisait que le *baron* Riouffe pourrait devenir *comte*, mais qu'il ne serait jamais *Marquis*.

Le département de la Meuse, qui avait élu Marquis candidat au Sénat en 1807, le présenta pour le Corps-Législatif en 1812, et il y siégea jusqu'au 20 mars 1815. Depuis il se retira à Saint-Mihiel, sa ville natale, où il est mort en 1823 : il était membre de la Légion-d'Honneur. M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*) donne à Marquis l'ouvrage suivant ; *Observations de la ville de Saint-Mihiel, sur l'échange du comté de Sancerre*, Paris, 1787, in-8.

MASSARD (Jean), né à Belesme, le 22 août 1740, était fils d'un cultivateur. On l'envoya à Paris à l'âge de 15 ans, et il fut d'abord placé chez un libraire ; mais son goût pour les arts était si vif, qu'il apprit à dessiner et à graver dans ses momens de loisir et sans les secours d'aucun maître. C'est ainsi qu'il est parvenu à exceller dans son art, au premier rang des graveurs de son temps. Il avait une facilité extraordinaire de travail ; aussi a-t-il beaucoup produit. Il a gravé un grand nombre de vignettes, plusieurs planches pour la *Galerie de Florence*, qui sont les meilleures de cet ouvrage ; la *Mère bien-aimée*, la *Dame bienfaisante*, la *Cruche cassée*, la *Vertu chancelante*, d'après Greuse ; *Adam* et *Eve*, d'après Carlo Cignani ; *Agar reçue par Abraham*, d'après Girardon ; *Charles* Ier *et sa famille*, d'après Vandik ; *Erigone*, d'après Miéris ; la *Mort de Socrate*, d'après David. Si on en excepte Charles Ier et la Mort de Socrate, qui est son dernier ouvrage, il est à regretter que Jean Massard ait employé les plus belles années de sa vie à reproduire des tableaux dont le perfectionnement du goût a fait justice. Malheureusement pour lui et pour les arts, nous n'avions pas alors un musée rempli de chefs-d'œuvres, et notre Ecole de peinture n'était pas ce que David l'a faite. Les graveurs étaient réduits à chercher des sujets dans les cabinets des amateurs, où il était rare que l'on rencontrât un tableau des grands maîtres. Jean Massard était membre de l'ancienne Académie de peinture ; il est mort à Paris le 16 mars 1822, à l'âge de 82 ans : son fils, Raphaël Urbain Massard, est placé depuis long-temps au premier rang des graveurs de l'époque actuelle.

MICHALLON (Achille Etna), peintre-paysagiste, naquit à Paris, le 22 octobre 1796, de Claude Michallon statuaire, pensionnaire du Roi, et de Marie Madeleine Cuvillon, belle-fille de M. Francine, sculpteur au Louvre. Il perdit son père dès l'âge le plus tendre et fut élevé dans le culte des arts, au sein de sa famille maternelle. Elève de MM. David, Valenciennes, Bertin, Dunouy, ses progrès furent si précoces, qu'à l'âge de 12 ans il était déjà un artiste. « Qu'on se figure Michallon en récréation, dit M. Vanier, fouettant un sabot, faisant tourner une toupie ou enlevant un cerf-volant dans la cour de la Sorbonne, pendant qu'un illustre étranger, le prince Youssoupoff, admire ses tableaux dans l'atelier du célèbre David, qu'il était venu visiter. » Ce seigneur russe lui fit dès-lors une pension, qui fut exac-

tement payée au jeune artiste jusque après le désastre de Moscou, où le Mécène perdit une partie de son opulence. Le prince Youssoupoff, qui faisait tous les deux ans le voyage d'Italie, voulut y amener Michallon; mais sa mère ne put se résoudre à se séparer d'un enfant encore si jeune. Médailliste à l'Académie en 1811, il remporta la médaille d'or du second prix à l'exposition de 1812. Plus tard il concourut au prix proposé par la ville de Douai, qui lui décerna une médaille; enfin, en 1817, un grand prix de peinture en paysage historique, ayant été institué par le ministre de l'intérieur, Michallon obtint l'unanimité des suffrages. A peine vient-il d'atteindre sa vingtième année, qu'il part pour Rome en qualité de pensionnaire du Roi. En arrivant dans cette capitale des arts, il découvre son nom gravé en creux, sur l'une des tables de l'Ecole française : il apprend que c'est la place même qu'avait occupée Claude Michallon son père : une vive émotion s'empare de lui, ses yeux se mouillent de larmes, il baise respectueusement le nom paternel, et s'installe à la place qui lui rappelle de chers et honorables souvenirs. Michallon envoya de Rome à l'exposition de 1819, son paysage historique de *Rolland à Ronceveaux*. Ce tableau le plaça au rang des maîtres : perspective, vapeur aérienne, chaleur de ton, énergie des contrastes, fraîcheur des détails, tout y rappelle la manière de Salvator-Rosa. Le second tableau envoyé de Rome par Michallon, a pour sujet le *Combat des Lapithes et des Centaures;* celui-ci, plus remarquable sous le rapport de la composition des groupes et de la science des figures, est dans la manière du Poussin. Pendant les quatre années que l'artiste français séjourna à Rome, il travailla aussi pour des voyageurs étrangers qui propagèrent sa réputation. Revenu à Paris lors de l'exposition de 1822, il y présenta les *Ruines du Cirque*, une *Vue des environs de Naples* et une *Cascade Suisse;* il a exécuté aussi plusieurs *Vues du parc de Neuilly*, pour Mgr. le duc d'Orléans. Michallon actif et laborieux venait de faire un voyage à Fontainebleau, pour travailler d'après nature; à son retour il va au Jardin des plantes, pour y faire des études d'arbres étrangers, notamment du cèdre. Un soir, en rentrant chez lui, un mal de gorge le saisit, l'inflammation atteint la poitrine, et à 26 ans moins un mois, la mort l'enlève aux arts, dans la nuit du 23 au 24 septembre 1822. Son portrait dessiné à Rome en 1818, par Léon Coigniet, a été gravé à l'eau forte en 1822, par J. Coiny. — On a publié :

Oraison funèbre de feu A. Etna Michallon, pensionnaire du Roi, etc., prononcée par V. A. Vanier, son cousin, le 25 septembre 1822. Paris, A. Boucher, 1822, in-12 de 24 pages, orné d'un portrait au trait.

Catalogue des tableaux, études, peintures et dessins de feu A. E. Michallon, etc. Paris, 1822, in-8, 22 pages.

Ce catalogue renferme 463 numéros, presque tous ouvrages de Michallon, qui ont été vendus. On y remarque les premiers essais de l'enfance de l'auteur, dont quelques-uns remontent à l'âge de sept

ans, et le prix du concours d'arbre, représentant un châtaignier brisé par la foudre. C'est de ce concours que sortent les dix candidats, admis à disputer le grand prix de paysage historique.

MILLELOT (Jean Etienne), avocat et docteur en droit, est mort à Paris au mois de septembre 1822, d'une maladie de poitrine, n'ayant pas encore atteint sa vingt-septième année. Parent et élève de M. Dupin l'aîné, ce jeune homme était déjà avantageusement connu comme jurisconsulte, et son ardent amour pour le travail doit être compté parmi les causes de sa mort prématurée. Son savoir, sa capacité et son honorable caractère l'avaient déjà placé à un très-haut rang dans l'estime de ses jeunes confrères, qui ont donné de vifs regrets à sa perte. Enrôlé dans les volontaires royaux en 1815, Millelot avait conservé un vif attachement pour la dynastie des Bourbons, qu'il savait allier avec les doctrines constitutionnelles, et surtout avec une parfaite tolérance pour ceux dont il ne partageait pas toutes les opinions. Millelot fut un des principaux rédacteurs de la *Thémis* ou *Bibliothèque du jurisconsulte;* ses articles s'y font remarquer par une science profonde, un style pur et une grande élévation d'idées. Il a donné une analise de la nouvelle édition des *Lettres sur la profession d'avocat*, de Camus, due aux soins de M. Dupin l'aîné, dans la *Revue Encyclopédique*, tome II, page 249. On lui doit enfin une excellente *Notice sur Patru*, dans les *Annales du Barreau français*, qui se publient chez Warée, in-8. Le portrait lithographié de Millelot a été publié en 1823, avec une collection d'avocats célèbres de l'époque actuelle.

MOLINE (Pierre-Louis), né à Montpellier suivant la *France littéraire*, et le *Dictionnaire des musiciens*, de M. Choron, et à Avignon suivant l'*Essai sur la musique* de la Borde, prit d'abord le grade de maître ès-arts, en l'Université de cette dernière ville, et vint ensuite à Paris, où il fut reçu avocat au Parlement; mais il s'occupa principalement de littérature et de poésie, et publia une grande quantité d'écrits et de pièces dramatiques, toutes au-dessous du médiocre. Durant la Révolution, il fut attaché à la Convention, sous le titre de secrétaire-greffier, et lui fit hommage d'une épitaphe de sa façon, pour le tombeau de Marat. Moline est mort à Paris le 2 mars 1820, sans héritiers connus, en sorte que sa modique succession est échue à l'administration des domaines. Une personne de son nom et de sa contrée, qui a travaillé aussi pour le théâtre (M. S. Moline, l'un des auteurs de *la Suite des deux Philibert*, donnée à l'Odéon le 4 février 1817), paraît être de la famille de Pierre-Louis Moline, mais ne l'a point prouvé juridiquement.

Liste des ouvrages de P. L. Moline.

I. *La Louisiade*, ou *le Voyage de la Terre-Sainte, poëme héroïque.* 1763, in-8.

II. *Les Amours champêtres*, *conte.* Amsterdam et Paris, 1764, in-8.

III. *Les Législatrices*, comédie en un acte et en vers libres, mêlée d'ariettes. 1765, in-8. Reçue aux Italiens en 1773 et mise en opéra-comique.

IV. *Mémoire en réponse à la lettre anonyme sur les Législatrices.* 1765, in-8.

V. *Ode sur la mort de Mgr. le Dauphin*, 1766. in-8.

VI. *Éloge historique de J. de Gassion, maréchal de France.* Pau, 1766, in-8.

VII. *Recueil d'Ariettes et de Romances.* 1766, in-8.

VIII. *Thémistocle*, tragédie en cinq actes. 1766, in-8.

IX. *Le Savetier-médecin*, opéra-comique en un acte. 1766, in-8. — Depuis 1773, cette pièce se trouve portée à deux actes.

X. *Le Duo* (ou *le Concert*) *interrompu*, comédie en un acte et en prose. 1766, in-8.

XI. *Ode sur la Gloire....*

XII. *Ode sur la Lune.* 1767, in-8.

XIII. *Anne de Boulen à Henri VIII, roi d'Angleterre, héroïde.* 176... in-8.

XIV. *Le Débordement du Tarn, poëme.* 176... in-8.

XV. *Le Voyage du Mont-Parnasse, épître en vers....*

XVI. (En société avec Anseaume.) *La Meunière enrichie*, ou *le Garçon puni*, comédie en deux actes et en vers, mêlés d'ariettes, musique de M. Méreaux. 1767.

XVII. *La Sœur supposée*, opéra-comique en trois actes et en prose. 1767.

XVIII. *Richard Minutolo*, ou *le Dépit réciproque*, comédie en un acte et en vers. 1767.

XIX. *L'Orpheline Anglaise*, ou *les Trois Tuteurs*, opéra-comique en deux actes et en prose. 1767.

XX. *La Fête de Saint-Cloud*, divertissement en un acte et en prose. 1767.

XXI. *La Couronne de fleurs*, opéra-comique, musique de Laurent. 1767

XXII. *Le Bon Seigneur*, ou *le Colin-maillard*, opéra-comique, musique de M. Méreaux.

XXIII. *La Chasse du Seigneur*, ou l'*Amant loup-garou*, opéra-comique en un acte et en prose, musique de M. Candeille. 17...

XXIV. *Orphée et Euridice*, tragédie lyrique en trois actes et en vers, musique de Gluck, représentée pour la première fois le 2 août 1774. in-4. (Traduit de l'Italien de Casabigi).

XXV. (Avec Dorvigny) *Roger Bon-Temps et Javotte*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles et d'arriettes, jouée pour la première fois au théâtre Italien, le 13 mai 1775, in-8.

Parodie d'*Orphée*. On croit que c'est ici le premier exemple d'un auteur parodié par lui-même.

XXVI. *Arlequin cru fille*, comédie en un acte et en prose, jouée à l'Ambigu. 1775.

XXVII. *L'Arbre enchanté*, opéra-comique en un acte et en vers, imité du *Poirier*, de Vadé, musique de Gluck, représenté à Versailles devant la Cour. 1775.

XXVIII. *Le Duel comique*, opéra-bouffon en deux actes et en prose, mêlé d'ariettes, représenté pour la première fois au théâtre Italien, le 16 septembre 1776, traduit de l'Italien sur la musique de Paësiello, arrangée par Méreaux. 1776, in-8. — Représenté à Fontainebleau devant la Cour, en 1777.

XXIX. *L'Inconnue persécu-*

tée, comédie mêlée d'ariettes. 1776.

La bibliographie de cette pièce est un véritable cahos, dont les longs détails paraîtront hors de proportion avec son peu d'importance. La *France littéraire* (t. III, 1re et 2e parties, 1778), la désigne comme *comédie en deux actes et en prose*, mêlée d'ariettes, *imprimée en* 1776, t. IV, 2e partie, 1784; tandis qu'elle devient une *comédie en trois actes et en vers, imprimée en* 1782. Duchesne (*Almanach des spectacles*, 1777, 1778 et 79), la porte au nom de Moline, comme jouée à Fontainebleau, *en deux actes mêlés d'ariettes*, en 1776, et imitée de l'Italien sur la musique d'Anfossi. Il la place au répertoire du théâtre Italien, sans en parler aux pièces nouvelles. En 1780, 81 et 82, elle est devenue à Fontainebleau, *comédie en trois actes et en vers, mêlée d'ariettes*. Cette même année 1782, on trouve parmi les pièces nouvelles de l'Opéra, une *Inconnue persécutée*, en trois actes, de MM. de Rosoy, Rochefort et Anfossi, tandis que la pièce de Moline reste portée aux Italiens et aux spectacles de la Cour. Plus tard, 1781, la pièce de l'Opéra est attribuée à Moline et de Rosoy; enfin, en 1794, elle est attribuée à Moline lui seul. Au milieu de toutes ces variations, voici ce qui paraît rester constant. En 1776, les comédiens italiens jouèrent à Fontainebleau, devant le Roi, l'*Inconnue persécutée* de Moline, comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, parodiée sur la musique d'Anfossi; et Moline saisit cette occasion de la faire porter au catalogue de Duchesne, comme pour familiariser le théâtre Italien avec l'idée qu'elle faisait partie de son répertoire et la faire jouer plus facilement. Après six années d'attente, le poëme de l'Opéra fut représenté, et Moline saisit cette occasion pour remettre sa pièce en trois actes et en vers, et il la fit imprimer sous cette forme, en 1782, in-8. Quant à la mention du nom de Moline au répertoire de l'Opéra, il se pourrait que par quelque arrangement dont on a vu plusieurs exemples, de Rosoy ait permis que le nom de Moline fût placé à côté du sien, après le titre de son *Inconnue persécutée*. Mais en 1792, de Rosoy ayant péri sur l'échafaud, son nom disparut aussi des affiches et des almanachs, et il ne resta plus que celui de Moline et du musicien.

XXX. *Histoire du grand Pompée*. Londres et Paris, 1777, 2 vol. in-12.

XXXI. *L'Ombre de Voltaire aux Champs-Élysées*, comédie-ballet, en un acte, en prose et en vers, représentée au théâtre des Petits-Comédiens du bois de Boulogne. 1778, in-8.

XXXII. *Les Amans militaires*, ou *Mme Terrible* (parodie d'*Armide*), vaudeville en deux actes et en prose, représenté à Meaux, pour le prix de la fête de l'arquebuse, par les élèves de la danse de l'Opéra. 1778.

XXXIII. *L'Amour enchaîné par Diane, mélodrame* en un acte, musique du chevalier Lenoir-Duplessis. 1779. — Représenté au théâtre des Élèves de la danse pour l'Opéra.

XXXIV. *Ode à la nation française, sur la conquête de l'île de la Grenade par l'armée du Roi, sous*

les ordres de M. le comte d'Estaing. 1779, in-8.

XXXV. *Laure et Pétrarque*, (composé en 1767, et joué à Marly, devant la Cour, en 1778), opéra en un acte, musique de Candeille, joué à l'Opéra le 2 juillet 1780.

XXXVI. *Ariane dans l'île de Naxos*, opéra en un acte, représenté sur le théâtre de l'Opéra, le 24 septembre 1782.

XXXVII. *La Discipline militaire du Nord*, drame en quatre actes, imité de l'allemand de Moëller. 1782, in-8.

Cet ouvrage, traduit par Friedel, fut arrangé pour la scène française par Moline, et ainsi représenté au théâtre des Tuileries, le 12 novembre 1781. Il n'obtint pas de succès, et Moline le mit en vers et le fit imprimer sans le faire jouer. On désigne aussi cette pièce sous ce titre : *Le comte de Waltron.* Il en existe deux autres imitations, en français.

XXXVIII. *Acis et Galathée*, opéra-comique en un acte, musique de Lépine. Représenté au théâtre de Beaujolais, le 4 décembre 1786.

XXXIX. *Le roi Théodore à Venise*, opéra en trois actes, traduit de l'italien, sur la musique de Paësiello, représenté sur le théâtre de l'Opéra, le 11 septembre 1787. in-8.

Il existe une autre traduction de la même pièce par Dubuisson, représentée à la Cour, la même année.

XL. (Avec M. Fillette-Loraux), l'*Amant à l'épreuve*, opéra-comique en deux actes, joué au théâtre Italien, le 5 décembre 1787.

XLI. *Les Précieuses ridicules* (de Molière), mises en opéra en un acte, musique de Devienne, représentées au théâtre Montansier, au Palais-Royal, le 9 août 1791.

XLII. *Les Alchimistes*, opéra en deux actes, joué à Louvois, le 3 septembre 1791.

XLIII. *Le Barbier de Séville*, opéra en quatre actes, parodié sur la musique de Paësiello, joué au théâtre Italien, le 16 mars 1793.

XLIV. (Avec Bouquier, membre de la Convention.) *La Réunion du 10 août*, ou l'*Inauguration de la République française, Sans-culotide dramatique, en cinq actes*, représentée sur le théâtre de l'Opéra, le 5 avril 1794; musique de Porta. in-8, novembre 1793.

Cet opéra, composé pour une fête nationale, était sans récitatif; et tout ce qui n'avait pas de chant se déclamait. Les personnages étaient le président de la Convention, les députés, les envoyés des assemblées primaires, les membres des autorités constituées, etc. Au premier acte, le cortége partait de la place de la Bastille; au second, la scène représentait le boulevard des Italiens, avec les colonnes qu'on y avoit élevées pour la fêtes de l'Etre-Suprême; au troisième, la place de la Révolution; au quatrième, les Invalides; au cinquième, le Champ-de-Mars, théâtre de la fédération. A chacune de ces stations, les personnages chantaient des vers analogues à l'objet de la scène. Le spectacle de ce drame était, dit-on, fort pompeux. Sur la motion de Thuriot, appuyée par Merlin, il avait été décrété que le Comité de salut public ferait les frais de la représentation. On trouve l'analise de cette pièce dans le *Mo-*

niteur du 27 floréal, an II (16 mai 1794), et des extraits dans celui du 21 messidor (9 juillet) suivant.

XLV. (Avec Léonard Bourdon et Valcour) *Le Tombeau des imposteurs*, ou l'*Inauguration du temple de la Vérité; sans-culotide dramatique en trois actes, mêlée de musique; les accompagnemens des vaudevilles par le citoyen F.; la musique nouvelle par le citoyen Porta, avec une Épître dédicatoire au pape.* An II, in-8.

Cette pièce, qui n'a point été représentée, était destinée au Théâtre français.

XLVI. *Prologue d'ouverture pour l'Opéra, sous le nom de Théâtre des arts, rue de la Loi* (Richelieu), joué le 7 août 1794.

XLVII. L'*Enlèvement du Sérail*, opéra-comique en trois actes, parodié de l'allemand sur la musique de Mozart, joué au théâtre de l'Opéra-Bouffon (Lycée des arts), en 1798. — Cette pièce a été lue sous une autre forme à l'Opéra, en 1818.

XLVIII. *Aline et Julien*, ou l'*Heureux expédient*, opéra en un acte, musique de Lefebvre, représenté au théâtre des Victoires nationales, en 1799 (ou peut-être à la fin de 1798).

XLIX. *La Caverne infernale*, opéra-comique en deux actes et en prose, musique de Toméoni, représenté au théâtre des Jeunes-Artistes, le 9 avril 1801.

L. *Diane et l'Amour*, opéra anacréontique en un acte et en vers, musique d'Edelmann, joué au théâtre des Jeunes-Elèves, le 6 mars 1802, in-8. — Composé primitivement et lu à l'Opéra en 1783.

LI. *La belle Égyptienne*, vaudeville représenté au Théâtre de Molière, le 9 novembre 1802.

LII. *Zélis*, opéra, musique de Charpentier, représenté aux Jeunes-Élèves, le 19 décembre 1804.

LIII. (Avec Pillon.) *Le Triomphe d'Alcide à Athènes*, drame historique en deux actes et en vers, musique de M. Bianchi, représenté aux Jeunes-Elèves, au mois de septembre 1806.

Les auteurs traduisirent cette pièce en italien, et la dédièrent en français, aux armées de l'Empire français, et en italien au roi de Naples. Cet ouvrage, reçu à l'Opéra dès 1778, était en trois actes et de Moline seul; la musique de M. Méreaux. C'était alors une tragédie lyrique, dont M. Pillon a fait un opéra héroïque.

LIV. (Avec Cubières-Palmézeaux.) *Les Amours de Vénus et de Mars*, opéra-comique en trois actes, musique de M. Catruffo (dont elle fut le coup d'essai). 1806. — Non représenté.

LV. (Avec le même.) *L'Amour et Psyché*, vaudeville en un acte, 1807. — Non représenté.

Il paraît que ces deux auteurs ont refait ensemble l'opéra de *Romeo*, qu'ils ont aussi fait imprimer, mais non représenter. Il avait été lu à l'Opéra en 1790, et Porta en avait composé la musique.

Peut-être que tous les ouvrages dont nous venons de donner le titre n'ont pas été imprimés, du moins nous n'en avons acquis la certitude que pour le plus grand nombre. Moline a encore composé les sept pièces suivantes, dont quelques-unes ont pu être jouées. Les deux premières sont antérieures à 1800.

La Bibliothèque Magique, opéra

en un acte, musique de Toméoni.

Diane et Endymion, opéra en un acte.

Les cinq pièces suivantes sont antérieures à 1806.

Deux enfans pour un, mélodrame.

Les Grâces, opéra.

Michelin, ou l'*Humanité récompensée*, mélodrame.

Le Premier navigateur; opéra.

(Avec Aude neveu.) *Le Bouquet filial*, vaudeville.

D'après le désordre qui règne dans l'histoire des compositions dramatiques de Moline, et d'après les mutations que plusieurs d'entre elles ont subies, il est facile de juger qu'il travaillait aux ordres des compositeurs, à peu près comme le rédacteur du *libretto* de l'Opéra italien.

Les pièces suivantes, composées par Moline, ont été lues à l'Opéra, mais n'ont pas été plus loin, du moins pour la plupart, que cette première épreuve.

L'Amour captif (ou prisonnier), musique d'Edelmann. Mars, 1778.

Don Carlos ou *la Belle invisible*, opéra-ballet-héroïque, ariettes de M. Goblain fils, musique de divers maîtres d'Italie, arrangée par le chevalier Lenoir-Duplessis. Reçu en 1780.

Ulysse et Circé, tragédie lyrique en un acte, 1778.

Arion, ou *la Naissance du fils de Jupiter*, opéra-ballet-héroïque-allégorique, en un acte, musique de Méreaux, 1778. Composé à l'occasion de la grossesse de la Reine.

La Jeune Persane, opéra-ballet en trois actes, musique de Sacchini. 1782.

La Foire de Venise, opéra en cinq actes, musique de Salieri. 1784.

La Précaution inutile, opéra en trois actes, musique de Porta. 1789.

Pygmalion et Galathée, opéra en un acte, musique de Miller-Krasinski. Reçu en 1799.

Numa-Pompilius, pastorale héroïque en quatre actes, 1810.

L'Ile de Circé, ou *la Naissance du fils de Jupiter*, opéra en un acte, musique de Méreaux (manuscrit de dix-neuf pages in-folio). Cette pièce, composée à ce qu'on croit, à l'occasion de la naissance du fils de Napoléon, n'est pas la même qu'*Arion*, indiqué ci-dessus, malgré l'identité du second titre. Seulement on retrouve vers la fin quelques vers que l'auteur a empruntés à sa première pièce. Il a aussi encadré dans celle-ci quelques-uns de ceux de la célèbre cantate de J. B. Rousseau. C'est probablement de cette pièce qu'est extraite une *Cantate sur la naissance du roi de Rome*, qu'on trouve imprimée sous le nom de Moline, dans les *Hommages poétiques* de Lucet.

La Statue de Henri IV, intermède; 1817.

Moline a traduit de l'italien les opéras suivans, qui n'ont pas été joués : *L'Antre de Trophonius*, le *Mariage secret*, les *Horaces et les Curiaces*, *Don Juan*.

Il y a environ trente ans qu'il a donné des drames au *Théâtre des Associés*, depuis *Théâtre sans prétention*; mais parmi ceux qu'on y représentait, nous ignorons lesquels on lui doit attribuer. Moline a aussi travaillé pour le *Concert spirituel*. Il a composé plusieurs *ariettes* de l'Opéra-ballet intitulé : *Cythère assiégée*, ou le *Siége de*

Cythère, joué le 1er août 1775, musique de Gluck. Enfin Moline a écrit le *Précis historique de la vie de Gustave III, roi de Suède*, et *du maréchal de Richelieu*, pour la suite de la *Galerie Universelle* de MM. Gautier d'Agoty.

On trouve un article détaillé sur les productions de Moline, dans les *Siècles littéraires* de Dessessart. Une *Notice nécrologique* très-complette lui a été consacrée dans l'*Annuaire dramatique* (de MM. *Armand Ragueneau* et *Audiffred*), 17e et 18e année. 1821 et 22, pages 341—64.

MONDESIR (.....Thiroux de), lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est mort à Paris le 7 novembre 1822, à trois heures du matin, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il était fils de M. Thiroux d'Arconville, président au parlement de Paris, dont la femme a écrit un grand nombre d'ouvrages. Entré dans le monde sous de brillans auspices, il parcourait la carrière militaire avec la réputation d'un officier fort instruit dans la théorie de son art, lorsque l'émigration l'enleva à sa patrie. Il n'y est rentré que depuis la Restauration. On doit à M. de Mondesir les deux ouvrages suivans :

I. *Manuel du Dragon, extrait des principales ordonnances relatives aux Dragons, et les plus journellement en usage, avec un détail historique sur l'origine de ce corps.* 1781, in-12.

II. *Manuel pour le corps de l'infanterie, extrait*, etc. 1781, in-12.

MONNEL (S. E.), l'un des juges de Louis XVI, était à l'époque de la Révolution curé de Valdelancourt, diocèse de Langres. Député du clergé du bailliage de Chaumont en Bassigny aux Etats-généraux de 1789, il vota avec le côté gauche dans l'Assemblée constituante, et prêta le serment à la constitution civile du clergé. Elu par le département de la Haute-Marne, à la Convention nationale, Monnel y vota la mort de Louis XVI, avec appel, mais sans sursis. Il parut quelquefois à la tribune, mais ce fut toujours pour parler sur des questions d'un médiocre intérêt; seulement, il demanda, après le 9 thermidor, que les dénonciateurs et les Comités révolutionnaires fussent tenus d'indemniser les détenus injustement persécutés. Monnel devint, après la session, Commissaire du Directoire exécutif, près d'une administration départementale; il ne fut point employé sous le gouvernement de Bonaparte. Banni de France par l'effet de la loi d'amnistie, du 6 janvier 1816, il est allé mourir à Constance dans les premiers jours du mois de novembre 1822. Peu après cette époque les journaux ont publié la pièce suivante, dont l'authenticité ne paraît point douteuse.

« Le soussigné S. E. Monnel, » prêtre et ci-devant curé de Val- » delancourt, diocèse de Langres, » actuellement à Constance, dé- » clare qu'il rétracte tout ce qu'il » peut avoir fait et manifesté, soit » d'une manière publique ou par- » ticulière, de contraire à la re- » ligion catholique, apostolique » et romaine, dans le sein de la- » quelle il veut mourir; priant

» surtout ses anciens paroissiens » de lui pardonner les scandales » dont il peut s'être rendu coupable; qu'il témoigne, en outre, » la plus vive douleur et le plus » sincère repentir d'avoir voté la » mort de son roi Louis XVI ; » qu'il prie humblement le Dieu » qui est plein de bonté de le » traiter, non selon sa justice, » mais selon ses miséricordes qui » sont infinies, en qui il met toute » sa confiance. La présente ré» tractation faite et remise entre » les mains de M. Wichl, préfet » du collége de Constance, ce » jour 29 octobre 1822.

» *Signé* S. E. Monnel. »

« Je déclare que la rétractation » ci-dessus m'a été remise, et que » je l'ai reçue dudit M. Monnel, » prêtre, et qu'il l'a signée en » ma présence, librement et vo» lontairement, sans aucune ob» jection de sa part, et que foi » peut y être ajoutée.

» De Constance-sur-le-Lac, le » 4 novembre 1822.

» *Signé* Fr. X. Wichl, prêtre et préfet du collége de la ville de Constance.

Et scellée du sceau dudit préfet.

Pour copie conforme :

Le préfet du département de la Haute-Marne,

» Louis de St.-Genest.»

MONTANSIER (Marguerite Brunet, connue sous le nom de M^lle^), naquit à Bayonne en 1730, d'une famille de marins. Après avoir été élevée aux Ursulines de Bordeaux, elle passa en Amérique, où elle resta plusieurs années. De retour en France, elle parut sur les théâtres de province, et joua Nanine avec assez de succès, pour qu'on ait songé à la faire débuter aux Français, d'où son accent méridional dut cependant l'écarter. On raconte à ce sujet que plus tard, la reine Marie-Antoinette désira lui voir jouer à Versailles, le rôle de la feinte Gasconne, dans Pourceaugnac. M^lle^ Montansier, qui depuis près de quinze ans n'était remontée sur les planches, fut très-mécontente de la manière dont elle avait joué en cette occasion, et disait avec humeur qu'elle n'avait jamais mieux parlé français que ce jour là. Etant devenue directrice du théâtre de Nantes, elle fit la connaissance de M. de Saint-Conty, qui l'aida de tous ses moyens à prendre la direction du petit théâtre de la rue Sartory, à Versailles, vers 1768; c'est de là que sortirent M. Granger, Fleury, Larochelle, M^me^ Saint-Aubin, M^lle^ Colomb aînée, etc. En 1775, ayant obtenu, par la bienveillance de la Reine, le privilége exclusif de donner des spectacles et des bals dans Versailles, M^lle^ Montansier fit bâtir la salle de la rue des Réservoirs, dont l'ouverture eut lieu en 1777. De cette nouvelle école sortirent Saint-Prix, M^lle^ Joly, M^me^ Crétu, etc. C'est vers le même temps que M^lle^ Montansier perdit M. de Saint-Conty, qui lui avait procuré la direction de tous les théâtres de la Cour : St. Cloud, Marly, Fontainebleau, Compiègne, le Havre, dont elle avait fait bâtir la salle, qui brûla il y a quelques années ; Rouen, Caen, Orléans, Tours, Angers, où elle envoyait de temps en temps quelques-uns de ses meilleurs sujets de Versailles, pour

donner des représentations extraordinaires.

Elle quitta Versailles en même temps qu'il fut abandonné par la Cour, au mois d'octobre 1789, et loua au Palais-Royal, la petite salle occupée par les Beaujolais. Elle éprouva quelque retard pour l'ouverture, dont la permission ne lui fut accordée par Bailly, alors maire de Paris, qu'à la Pâques de 1790. On ouvrit le 12 avril, par les *Epoux mécontens*, en 4 actes, paroles de Dubuisson, musique de Storace, à laquelle M. Salieri a aussi eu part. Pendant la clôture pascale de 1791, l'architecte, M. Louis, trouva le moyen de doubler la longueur et la largeur du théâtre; et au lieu d'un long boyau, de faire, en moins de quinze jours, une salle bien proportionnée, dans laquelle treize cents personnes purent s'asseoir. Alors Mlle Sainval l'aînée et Grammont vinrent ajouter la tragédie aux autres genres qu'on y avait joués. Ce Grammont devint depuis général dans l'armée révolutionnaire, et finit par périr sur l'échafaud avec son fils, dont il avait fait son aide-de-camp.

Après les massacres de septembre 1792, Mlle Montansier, craignant pour son existence, équipa à ses frais une compagnie franche de quatre-vingts hommes, dans le nombre desquels on comptait beaucoup de ses acteurs, qu'on supposa, mal à propos, n'être autre chose qu'une troupe pour jouer la comédie à l'armée de Dumouriez. Cette compagnie resta six semaines au camp de la Lune, et revint quand l'ennemi eut évacué notre territoire. Neuville en était colonel; mais il n'alla pas au delà de Reims, s'étant démis un bras en montant à cheval. M. Séveste, ancien acteur du Vaudeville, aujourd'hui directeur des théâtres du département de la Seine, hors Paris, était aussi du nombre des acteurs qui faisaient partie de ce corps. Mlle Montansier ne tarda pas à ouvrir le *Théâtre national*, rue de la Loi (Richelieu); c'était la troisième salle qu'elle faisait bâtir; M. Louis en fut l'architecte. Les coulisses ne s'y roulaient point sur galets, mais s'élevaient de dessous terre. Là, tous les genres, sans exception, furent admis, même la *grande pantomime*, oubliée depuis Servandoni. L'ouverture eut lieu le 15 août 1793; le succès fut si grand qu'il attira beaucoup d'envieux, et par conséquent d'ennemis. Dès le 12 mars précédent, Duhem avait présenté à la Convention une médaille portant l'effigie de Louis XVI, avec ces mots: *Martyrisé le 21 janvier* 1793; il annonça qu'un billet lui avait été adressé avec cette médaille, indiquant Mlle Montansier comme l'ayant distribuée; mais il ajouta qu'il ne croyait point à cette inculpation. Cependant le 4 novembre (24 brumaire an II), Chaumette dit à la séance du Conseil général de la Commune: « Je » dénonce la citoyenne Montan- » sier, comme ayant fait bâtir sa » salle de spectacle, rue de la » Loi, pour mettre le feu à la » Bibliothèque nationale; l'argent » de l'Angleterre a beaucoup con- » tribué à la construction de cet » édifice, et la ci-devant reine y » a fourni 50,000 écus. Je de- » mande donc que ce spectacle » soit fermé, à cause des dangers

» qui pourraient en résulter, si le » feu y prenait. » — Adopté.

Hébert. — « Je dénonce per- » sonnellement la demoiselle Mon- » tansier ; j'ai des renseignemens » contre elle, et il m'a été offert » une loge à son nouveau théâtre » pour m'engager à me taire. Je » requiers que la Montansier soit » mise en état d'arrestation, » comme suspecte. » — Adopté.

Chaumette. — « Je demande en » outre que les acteurs, actrices » et directeurs de tous les théâtres » de Paris passent à la censure du » Conseil ». — Adopté.

Le Théâtre national fut fermé à l'instant même, et Mlle Montansier fut arrêtée le lendemain, précisément au moment où elle montait en voiture avec Fabre d'Églantine, pour aller conclure l'engagement de Mlle Contat. Les représentations continuèrent à la petite salle, qui prit de suite le titre de *Théâtre du péristyle du jardin Egalité*, et le 23 mai, celui de *Théâtre de la Montagne*. Quant au Théâtre national, il rouvrit peu de jours après sa clôture, sous une administration nommée par le conseil de la Commune, qui ne subsista que peu de temps. Cependant Mlle Montansier était détenue à la petite Force ; après la chute de Robespierre, elle fut transférée au collége du Plessis. C'est de là qu'elle adressa un mémoire à la Convention, qui fut discuté dans les séances des 24 et 25 frimaire an III (14 et 15 décembre 1794). Ramel, au nom du Comité des finances, fit un rapport sur l'indemnité qu'elle réclamait du Gouvernement pour s'être emparé de son théâtre, et qu'elle faisait monter à sept millions. Sur quoi Bourdon (de l'Oise) s'écria : « Sept millions » pour un théâtre ! on aurait à ce » prix une escadre de sept vais- » seaux ». Le rapporteur réduisait à 200,000 fr. les prétentions de Mlle Montansier. Cette affaire passa de l'Assemblée dans les journaux, dont quelques-uns maltraitèrent Mlle Montansier ; cependant elle ne put obtenir de décision définitive. Elle était sortie de prison au bout de dix mois de captivité ; c'est alors qu'elle unit son sort à Honoré-Bourdon, dit Neuville, qui avait partagé ses malheurs, et qui depuis longtemps était associé à ses entreprises. Leurs réclamations portées plus d'une fois aux deux Conseils, y échouèrent constamment. On prétend que le Directeur Barras fit offrir à Mlle Montansier de terminer son affaire, en acceptant une indemnité de 1,600,000 fr. ; et il paraît difficile de se persuader, comme on l'ajoute, qu'elle les ait refusés. Plus tard, et par ordre du premier Consul, la salle fut estimée à 1,300,000 fr., et la chose en resta là encore pendant douze années. Enfin arriva de Moscou un décret, qui liquidait définitivement Mlle Montansier, en lui reconnaissant 100,000 fr. inscrits sur le Grand-livre, et 1,200,000 fr. rejetés à l'arriéré. Ses réclamations retentirent de nouveau, depuis la Restauration, à la tribune de la Chambre des députés ; mais elle n'y obtinrent aucun succès.

C'est Mlle Montansier qui rappela les Bouffes en France, d'où les troubles de la Révolution les avaient fait fuir. Leur début eut lieu le 31 mai 1801, au Théâtre

Olympique, rue de la Victoire (Chantereine). Cette rue, que le général Bonaparte habitait encore au 18 brumaire, lui semblait peu sûre pour lui, depuis l'explosion du 3 nivôse. Mme Bonaparte ne dissimula pas à Mlle Montansier, que son mari ne viendrait jamais à cette salle. La directrice s'occupa aussitôt de se transporter à Favart, où elle ouvrit sept à huit mois après le début de la rue de la Victoire. Cette entreprise ne fut point heureuse. En février 1803, Mlle Montansier se vit obligée de l'abandonner, et tomba entre les mains de ses créanciers. Elle fut détenue en cette occasion, durant vingt jours, à la Préfecture de police. Depuis elle a été associée dans l'entreprise du théâtre des Variétés du Panorama. Mlle Montansier est morte à Paris le 13 juillet 1820, n'ayant sauvé que des débris de son ancienne fortune (Extrait d'une Notice insérée dans l'*Annuaire dramatique*, de MM. *Armand Rageneau* et *Audiffred*, XVIIe et XVIIIe année, 1821 et 1822, pag. 383-97).

MONTRICHARD (Henri-René, comte de), fut d'abord page de la reine Marie-Antoinette, et entra ensuite officier dans le régiment de cavalerie royal-étranger. Retiré du service à l'époque de la Révolution, il se hâta néanmoins d'aller joindre l'armée de Condé, avec laquelle il fit les campagnes de 1791 et 1792, comme officier de cavalerie. A sa rentrée en France en 1799, il fut chargé par son beau-père, M. Imbert-Colomès, de quelques missions dans l'intérêt des Bourbons, dont ce dernier était un des agens les plus actifs; et néanmoins il ne fut point compromis par la saisie des papiers d'Imbert-Colomès, à Bayreuth. Cette parenté n'empêcha pas les ministres de Napoléon de nommer M. de Montrichard, en 1806, maire de Saint-Pierre-le-Roaille, département de la Loire, qu'il administra pendant neuf ans. Après la Restauration il fut nommé chevalier de Saint-Louis; révoqué de ses fonctions de maire en avril 1815, il fut appelé à celles de sous-préfet, à Villefranche (Rhône), le 2 août de la même année. Le nom de M. de Montrichard se trouva mêlé aux déplorables agitations qui tourmentèrent le département du Rhône en 1817; les plaintes élevées contre lui trouvèrent même assez de crédit, pour que M. le duc de Raguse, commissaire extraordinaire du Gouvernement, prononçât sa révocation. A cette occasion M. de Montrichard publia un écrit assez violent contre ses accusateurs; il est intitulé: *Un et un font un*, ou *M. Fabvier et M. Sainneville*. Paris, Dentu, 1818, in-8, 2 feuilles un quart, *deux éditions*. — Autre, Lyon, Chambet, 1818. M. de Montrichard est décédé, dans de grands sentimens de religion, au château de Marcengis (Haute-Loire), le 21 décembre 1822, âgé de 66 ans.

MOREAU baron de la ROCHETTE (Armand-Bernard), d'une famille noble, que son aïeul illustra par les services qu'il rendit à l'agriculture française, naquit à la Rochette, près Melun, le 12 avril 1787. Son enfance fut confiée aux soins du savant M. Lécuy, ancien Abbé-général de Pré-

montré, et il devint ensuite un des élèves du professeur Luce de Lancival. A son entrée dans le monde, il cultiva la poésie, qu'il abandonna pour entrer dans la carrière administrative. Il fut successivement nommé Auditeur au Conseil-d'État le 19 janvier 1810, Commissaire spécial de police à Caen, le 28 juillet 1811, Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins le 26 juillet 1814, et membre de la Légion-d'Honneur le 29 janvier 1815, en récompense d'un travail relatif à l'organisation des gardes nationales. En 1818 M. de la Rochette fut nommé préfet de la Vendée, pour prix du zèle qu'il avait déployé, l'année précédente, à faire échouer l'élection de M. de Lafayette, dans le département de Seine-et-Marne, où il a été élu plus tard. Après avoir administré ce département conformément au système du ministère de 1819, déjà différent de celui du ministère de 1817, qu'il avait si chaudement servi à Provins, M. de la Rochette consentit encore à servir le système du ministère de 1820, diamétralement oppposé au précédent; cette fois il descendit à un poste moins considérable, la préfecture du Jura, mais au moins la mutation dut lui épargner les embarras de position que son obéissance successive à des instructions divergentes, n'aurait pas manqué sans doute de lui attirer. Le ministère de 1822 n'ayant fait que renforcer gradativement la couleur de ses prédécesseurs, M. de la Rochette put cette fois accepter le service de ses nouveaux supérieurs, sans avoir à risquer dans sa conduite et dans ses actes de fâcheuses contradictions. Des souffrances prolongées ont terminé de bonne heure les jours de cet administrateur. Il est mort à Lons-le-Saulnier, le 8 août, à cinq heures du matin, âgé seulement de 35 ans. Ses derniers momens furent marqués par les témoignages de la plus vive piété, et il reçut avant de mourir les sacremens de l'Eglise, en présence d'un grand concours de personnes. Son corps a été transféré à La Rochette, département de Seine-et-Marne, lieu de sa naissance.

Liste des ouvrages de A. B. Moreau de la Rochette.

I. L'*Amour crucifié*, *traduction d'Ausone*. 1806, in-12 de 17 pag. avec le texte (*Voy.* dans le *Mercure de France*, tom. XXVIII, pag. 562, un article de M. Gairard sur cet ouvrage).

II. *Les Adieux d'Andromaque et d'Hector, trad. du grec* (en vers français). in-8, demi-feuille, sans date.

On trouve un article sur Moreau de la Rochette dans le *Nobiliaire universel de France*, par M. de Saint-Allais, tom. II, pag. 82.

N.

NOEL DE LA MORINIÈRE (Simon-Barthélemy-Joseph), voyageur et icthyographe, naquit, comme il le disait lui-même, au milieu des poissons et des filets, dans le premier port de pêche du royaume (Dieppe), le 16 juin 1765. Dès la plus tendre enfance il apprit à connaître la pratique de l'art, avant d'en avoir médité la théorie. C'est dans le *Journal de Rouen*, dont il fut pendant quelque temps le rédacteur, que M. Noël de la Morinière, déposa le fruit de ses premiers travaux littéraires. Depuis il s'est occupé de statistique, d'antiquités, mais surtout de l'histoire et de la théorie de la pêche, matière sur laquelle notre nation lui est redevable des écrits les plus exacts et les plus complets qu'elle possède. Ces écrits lui valurent successivement les titres d'inspecteur de la navigation et d'inspecteur général des pêches, et l'association aux Académies de Pétersbourg, Turin, New-York, Philadelphie, et aux principales sociétés savantes de la France. Se trouvant à Dieppe en 1818, il soumit à ses compatriotes un projet de monument à la mémoire de l'amiral Duquesne. Il est mort le 22 février 1822, âgé de 56 ans et huit mois, à Drontheim en Norwège, à son retour d'un voyage au Cap-Nord, entrepris par ordre du Gouvernement français, dans le but d'observer les grandes pêcheries, sur les côtes septentrionales de la Norwège. Ce savant s'était rendu familières plusieurs langues étrangères, afin de mieux remplir les missions dont il était chargé. — On trouve une *Notice* sur M. Noël de la Morinière dans les *Annales maritimes et coloniales*, rédigées par M. *Bajot*, 1822, n° IV, 2e partie, pages 373-85.

Liste des ouvrages de S. B. J. Noël de la Morinière.

I. *Prospectus de l'Histoire naturelle du Hareng et de sa pêche.* Rouen, 1789, in-4.

II. *Histoire naturelle de l'Éperlan de la Seine-Inférieure.* 1795, in-8.

III. *Premier Essai sur le département de la Seine-Inférieure; ouvrage topographique, historique et pittoresque.* Rouen, 1795, in-8.

IV. *Essai sur le département de la Seine-Inférieure.* 1797, in-8.

V. *Examen comparatif du pouvoir des Parques scandinaves et grecques, sur Odin et Jupiter.* 1799, in-8.

VI. *Tableau historique de la pêche de la Baleine.* Paris, an VIII (1800), in-8.

VII. *Lettres sur les avantages qu'il y aurait à transporter et à naturaliser dans les eaux des rivières, des lacs et des étangs, ceux des poissons qui ne se trouvent que dans les uns ou les autres.* Rouen, 1801, in-8.

VIII. *Mémoire sur le projet du canal de Dieppe* (indiqué dans la *France littéraire*, de Ersch, 2e *supplément*.)

IX. *Tableau statistique de la navigation de la Seine, depuis la mer jusqu'à Rouen; contenant des*

vues sur le système de son embouchure ancienne et moderne. 1803, in-8.

X. *Histoire générale des Pêches anciennes et modernes, dans les mers et les fleuves des deux continens.* Paris, imprimerie royale, 1815, volume I^er^, divisé en deux tomes, in-4.

Cet ouvrage devait former dix volumes; l'auteur a laissé le manuscrit de six : à l'époque de sa mort, 250 pages du 2^e^ volume étaient déjà imprimées. Le 1^er^ et le 2^e^ volume ne sont, à proprement parler, que l'introduction de l'ouvrage, et comprennent les tableaux historiques des pêches, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Le 3^e^ devait contenir l'histoire des phoques, des morses, des lamentins et de leur pêche; le 4^e^ celle des cétacées; le 5^e^ celle des poissons cartilagineux les 6^e^, 7^e^, 8^e^ et 9^e^ celle des poissons osseux; le 10^e^ les vues et réflexions de l'auteur sur l'état présent et futur des pêches. Le seul volume qui a paru renferme trois périodes qui répondent à plus de vingt et un siècles, sous le titre de pêche *ancienne* (grecque et romaine), pêche du *moyen âge*, et pêche *moderne*. — Ce que l'auteur avance au sujet de l'art de saler et d'encaquer le hareng, dont il dispute la découverte au hollandais Beukels, a donné lieu à une discussion assez animée entre lui et M. Raëpsaët, qui a défendu les prétentions de ses compatriotes à cet égard.

XI. *L'Amérique espagnole*, ou *Lettres civiques à M. de Pradt.* 1817. in-4.

M. Noël de la Morinière a fourni divers articles, 1° à l'*Histoire naturelle des poissons*, par M. de Lacépède; 2° au *Magasin Encyclopédique* de feu M. Millin; 3° à la *Biographie Universelle*; 4° aux *Mémoires de l'Académie Celtique.* — Il avait envoyé à l'Académie de Rouen un mémoire sur l'histoire ancienne de la Normandie, sujet que cette société avait mis au concours. Ce travail a obtenu une mention honorable, long-temps après la mort de son auteur, dans la séance publique du 8 août 1823.

O.

OUTREMONT (Anselme d'), fils d'un avocat de ce nom, qui fut le contemporain et l'émule des Cochin et des Le Normant, naquit à Paris en 1746; il entra au Parlement en 1766, et fut exilé à Crévant, en même temps que les autres membres de ce corps l'étaient en divers lieux, à l'occasion de sa suppression, au mois de janvier 1771. Il consacra les quatre années que dura cette épreuve à cultiver la littérature et particulièrement la poésie dramatique. Le rappel du Parlement en 1774 le rendit aux études du magistrat. Jeune encore, il fut chargé de la rédaction de plusieurs *Remontrances*, particulièrement de celles contre les édits de M. Turgot, qui furent retirés, comme on sait, au bout d'une année. Lorsque des plaintes s'élevèrent sur les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice, ce fut M. d'Outre-

mont qui proposa l'abolition des épices et d'autres réformes sur cette matière. Parvenu à la grand'-Chambre en 1785, il figura dans les rangs de la minorité de sa compagnie, lors de la demande de la convocation des Etats-généraux, et s'opposa à cette demande. M. d'Outremont termina sa laborieuse carrière parlementaire par cette dernière chambre des vacations, qui supporta elle seule le poids du ressort immense du Parlement de Paris, depuis le mois de septembre 1789 jusqu'en octobre 1790, époque de sa suppression définitive. Un an après il émigra en Belgique, puis en Hollande. C'est de là qu'au mois d'octobre 1793, il fut appelé à Hamm, où Monsieur (Louis XVIII), qui prenait alors le titre de régent, le nomma conseiller de régence. Les événemens de la fin de cette année ayant détruit les espérances des royalistes, M. d'Outremont se retira en Angleterre, et il est resté à Londres jusqu'en 1814, où il n'a cessé d'être, pendant la longue durée de l'émigration, le conseil et l'arbitre de ses compagnons d'exil. La famille royale de France et des Anglais d'une haute distinction lui témoignèrent, en diverses occasions, beaucoup de confiance et d'estime. Le Roi le nomma Conseiller d'état lors de sa rentrée en France en 1814. M. d'Outremont repassa en Angleterre durant les Cent jours, et il ne revint en France qu'au mois d'avril 1816. Il est mort à Paris au mois de septembre 1822. Nous connaissons de M. d'Outremont :

I. *Le Nouveau Siècle, ou la France encore monarchie.* Londres, Baylies, 1796, 2 vol.

II. *Examen critique de la Révolution française, considérée comme système politique.* Londres, 1805, in-8.

Parmi les pièces de théâtre que M. d'Outremont avait composées, mais qui n'ont été ni jouées, ni imprimées, on cite *Marguerite d'Anjou et la mort de Charles I^er^.*

On trouve une *Notice* sur M. d'Outremont, dans la *Quotidienne* du 2 octobre 1822.

P.

PARENT (François-Nicolas), naquit à Melun en 1752, et entra dans l'état ecclésiastique pour obéir à la volonté de sa famille. A l'époque de la Révolution, il se trouvait curé de Boissy-la-Bertrand, près Melun, département de Seine-et-Marne. Non-seulement il embrassa avec ardeur les nouvelles idées; mais il poussa l'oubli de ses devoirs jusqu'à renoncer publiquement à son caractère, par une lettre du 14 brumaire an II, adressée à la Convention (*Moniteur* du 4 novembre 1793, n° 49 de l'an II) que le cynisme des expressions nous empêche de reproduire ici. Bientôt après Parent se maria, et pendant les années 1793 et suivantes il fut employé à la rédaction du *Journal des Campagnes*, où l'on trouve un grand nombre d'articles de lui, écrits avec plus de sagesse et de modération qu'on n'aurait osé l'espérer d'une telle époque et d'une telle

position. On a encore du même auteur l'ouvrage suivant : *Recueil d'Hymnes philosophiques, civiques et moraux, augmenté de la note en plain-chant, d'après la musique des meilleurs auteurs, pour faciliter dans les campagnes la célébration des fêtes républicaines.* 1799, in-8. La *France Littéraire* de Ersch, lui attribue la rédaction d'un journal intitulé *Le Courrier Français*, in-4, publié aussi durant la Révolution. Sous le régime impérial, Parent fut employé à la police, section des *mœurs*; il perdit ce chétif emploi à l'époque de la Restauration, et vécut ensuite dans un état assez voisin de l'indigence, en s'occupant à corriger des épreuves d'imprimerie. Il est mort à Paris le 20 janvier 1822, à l'âge de 70 ans, et a été enterré au cimetière de Vaugirard. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Mon » Dieu, vous savez que ce que j'ai » fait était dans l'intimité de ma » conscience; je ne m'en repens » pas. » Il a laissé quelques opuscules manuscrits, entre autres : *Déprêtrisons-nous; l'Ennemi du sang; Raisonnons-tous, raisonnons-tout; mon Epitaphe et mes confessions*, ou *ma Profession de foi*, etc. Ne pouvant faire imprimer ses écrits, il en faisait circuler des manuscrits parmi ses amis.

PEIGNÉ (.....) professeur émérite et pensionnaire de l'Université, est mort à Paris au mois de novembre 1822. On a de lui : *Précis de la vie de Jésus-Christ, extrait de l'Evangile et des meilleurs auteurs qui ont écrit sur cette matière, avec des notes historiques, géographiques et chronologiques, à l'usage de la jeunesse et particulièrement destiné aux établissemens d'instruction publique; ouvrage autorisé par Mgr. l'archevêque de Paris.* Paris, Chanson, 1821, 1 vol. in-12 et in-18. — 2e *édition, revue, corrigée et augmentée de la citation en marge, des textes de l'Evangile et des Saintes Ecritures, et d'un Abrégé de la doctrine chrétienne;* 1822.

PRÉCY (Pierre de), neveu du comte de Précy, commandant à Lyon en 1793 (Voyez son art. *Annuaire* de 1820, pag. 174), est mort à Semur en Brionnais, le 29 juin 1822. Il avait épousé Christine du Ryer, arrière petite fille du Consul français en Egypte, à qui nous devons une traduction de l'Alcoran imprimée chez les Elzeviers. M. Pierre de Précy était vivement attaché à la monarchie et à la religion; il travaillait sans relâche pour ces deux causes, dit un biographe. On lui doit les *Martyrs, poëme en 4 chants*, sur lequel on trouve un article dans l'*Ami de la Religion et du Roi*. Tome XXXI. page 95. Par une note placée à la fin de ce poëme, on voit que l'auteur, à cette époque, avait en portefeuille les ouvrages suivans : un *Poëme historique du Monde*, un poëme sur les *Stuarts*, des traductions en vers français de l'*Odyssée*, de l'*Anti-Lucrèce*, du poëme d'*Abel*, du *Prædium rusticum*, des *Psaumes*, une *Démonstration Evangélique* d'après le plan de Fénélon, un livre de l'*Influence du Christianisme sur la civilisation des peuples*, etc.

R.

RENNEVILLE (Sophie Senneterre de), connue par quelques romans et surtout par un très grand nombre d'ouvrages destinés à l'amusement de l'enfance, est morte à Paris le 15 octobre 1822, à l'âge de 50 ans, de la petite-vérole. On a de Mme de Renneville :

I. *Lettres d'Octavie, jeune pensionnaire de la maison de Saint-Clair.* 1806, in-12 — 2e. *édition, revue, corrigée et considérablement augmentée;* Paris, Villet, 1818, in-12.

II. *Stanislas roi de Pologne, roman historique, suivi d'un abrégé de l'Histoire de Pologne et de Lorraine.* 1807, 3 vol. in-12. — 2e. *Edition,* 1808. — 1812, 3 vol. in-12.

III. *Galerie des femmes vertueuses, ou Leçons de morale à l'usage des jeunes demoiselles.* 1808 in-12 — 3e. *Edition,* Paris, Leprieur, 1817, in-12.

IV. *Lucile ou la bonne fille.* 1808, 2 vol. in-12.

V. *De l'Influence du climat sur l'homme : Nouvelles.* 1808, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage existe aussi sous le titre de l'*Héroïsme de l'Amour.*

VI. *Vie de Sainte-Clotilde, reine de France.* 1809, in-12.

VII. *Le petit Charbonnier de la Forêt noire ou le Miroir magique.* 1810, in-18.

VIII. *Contes à ma petite fille et à mon petit garçon, pour les amuser, leur former un bon cœur et les corriger des petits défauts de leur âge.* 1811, in-12. — 4e. *édit.* Paris, Saintain, 1817, in-12.

IX. *La Mère gouvernante* ou *Principes de politesse fondés sur les qualités du cœur.* 1812, in-12, — Paris, Belin-Leprieur, 1817, in-12.

Le frontispice de ce livre est gravé, en sorte que celui de la nouvelle édit. offre le millésime de 1812.

X. *Le Retour des vendanges, contes moraux et instructifs à la portée des enfans de différens âges.* 1812, 4 vol. in-12. — 2e. *édition, revue et corrigée,* Paris, Genets jeune, 1820, 4 vol. in-18.

XI. *Élémens de lecture à l'usage des enfans.* 1812, in-12.

XII. *Les deux Educations* ou *le pouvoir de l'exemple.* 1813, in-12.

XIII. *Conversation d'une petite fille avec sa poupée, suivies de l'Histoire de la poupée.* 1813. — 4e *édit.* Paris, Ledentu, 1817, in-18.

XIV. *Zélie* ou *la bonne fille.* 1813 in-18. — Paris, Eymery, 1820, in-18.

XV. *La fée Gracieuse* ou *la bonne amie des enfans.* 1813, in-18, — 2e. *Edition, revue et corrigée,* Paris, Genets jeune, 1817, in-18.

XVI. *La Fée bienfaisante* ou *la mère ingénieuse.* 1814, in-18. — Paris, Eymery, 1817, in-18.

XVII. *La fille de Louis XVI* ou *Précis des événemens les plus remarquables qui ont eu quelque influence sur la fille de nos rois.* 1814 in-12.

XVIII. *Le petit Savinien* ou *Histoire d'un jeune orphelin.* 1814 in-18. — 2e. *édit.* Paris, Genets jeune, 1820, in-18.

XIX. *Les Récréations d'Eugénie, Contes.* 1814, in-18.

XX. *L'Ecole chrétienne.* 1816, in-18.

XXI. *Le Conteur moraliste* ou *le Bonheur par la vertu; contes.* 1816, in-12. — *Nouvelle édition*, 1820, Paris, Belin-Leprieur, in-12.

XXII. *Les Secrets du cœur* ou *le Cercle du château d'Eglantine : romans-nouvelles.* 1816, 3 vol. in-12.

XXIII. *Miss Lovely de Macclesfield*, ou le *Domino noir.* 1817, 3 vol. in-12.

XXIV. *Correspondances de deux petites filles.* 1817.

XXV. *Les bons petits enfans; portraits de mon fils et de ma fille; Contes et dialogues à la portée du jeune âge.* Paris, Ledentu, 1817 et 1821, 2 vol. in-18, fig.

XXVI. *Le Précepteur des enfans* ou le *Livre du deuxième âge; septième édition entièrement refondue.* Paris, Ledoux et Tenré; 1818, in-12.

XXVII. *Les Aventures de Télamon* ou *les Athéniens sous la monarchie.* Paris, Villet, 1819, 3 vol. in-12.

XXVIII. *Lettres sur l'Amérique septentrionale.* Paris, Villet, 1819, 3 vol. in-12.

XXIX. *Coutumes gauloises* ou *Origines curieuses et peu connues de la plupart de nos usages.* Paris, Genets jeune, 1819, in-12.

XXX. *Galerie des jeunes vierges* ou *Modèles des vertus qui assurent le bonheur des femmes.* Paris, Villet, 1819, in-12, fig. — 2e *édit. augmentée de plusieurs vies édifiantes.* Paris, Thiériot et Belin, 1822, in-12.

XXXI. *Contes pour les enfans de 5 à 6 ans.* Paris, P. Blanchard, 1820, in-18, fig. — 3e *édition*, 1823.

XXXII. *Les jeunes personnes, Nouvelles.* Paris, Genets jeune, 1820, 2 vol. in-12, fig. — 2e *édit. revue et corrigée.* Paris, Parmentier, 1822, 2 vol. in-12.

XXXIII. *Beautés de l'Histoire du jeune âge, contenant,* etc. Paris, Thiérot et Belin, 1820, in-12, fig.

XXXIV. *Nouvelle Mythologie des demoiselles.* Paris, Genets jeune, 1821, 2 vol. in-18.

XXXV. *Charles et Eugénie*, ou la *Bénédiction paternelle.* Paris, Genets jeune, 1821, 2 vol. in-18.

XXXVI. *Palmyre* ou *l'Education de l'expérience.* 2 vol. in-12, Paris, Parmentier, 1822.

XXXVII. *Le petit Philippe* ou l'*Emulation excitée par l'amour filial, conte moral, orné de 4 gravures en taille douce.* Paris, Brianchon, 1822, in-18. — Dernier ouvrage de l'auteur.

Mme de Renneville a encore publié un roman intitulé la *Dot*, qui a été traduit en russe, par Martinof. Elle a coopéré à l'*Athénée des dames* et aux *Amusemens de l'adolescence.* Elle a laissé en manuscrit un ouvrage intitulé : *Les femmes illustres de Rome et de la Grèce.*

RICHARD (Jean Pierre), né à Belfort, en Alsace le 7 février 1743, entra dans la compagnie de Jésus au collége de Colmar, en 1760, c'est-à-dire à la veille de

Réveil.

le Duc de Richelieu.

la destruction de ce corps. Richard fut envoyé en Lorraine, où les jésuites trouvèrent momentanément un asile sous la protection de Stanislas ; il demeura successivement à Nancy, à Pont-à-Mousson et à Liége, où le Prince-Evêque l'appela pour diriger l'éducation de ses neveux. De retour en France, il se livra à la prédication. C'était vers 1786, il avait alors 43 ans. Il prêcha, cette année, le panégyrique de Saint-Louis de Gonzague, chez les Carmélites de Saint-Denis, et en 1789, ce fut lui qui donna le sermon de la Pentecôte à la Cour. Les troubles qui suivirent arrêtèrent l'abbé Richard dans la carrière où il venait d'entrer. Il ne quitta point la France et resta constamment à Paris, sans cependant prêter aucun serment. En 1800, il recommença ses prédications tant dans la capitale que dans les provinces. M. le cardinal de Belloy le nomma, en 1805, chanoine de la Métropole. L'âge ne diminuait point son zèle et ne semblait même pas affaiblir ses forces. En 1818 il prêcha le Carême aux Tuileries, et il devait reparaître dans la chaire de la chapelle royale pour la station de l'Avent de 1820, lorsqu'il fut enlevé par une maladie prompte, le 29 septembre 1820. Ses *Sermons*, ont été publiés depuis (*Paris, Adrien Leclère*, 1822, 4 vol. in-12 avec un portrait). L'éditeur, ecclésiastique pieux et instruit en porte le jugement suivant : « Les sermons de M. l'abbé Richard, dit-il, supposent une assez grande étendue de connaissances en théologie et en morale, une étude approfondie du cœur humain, la science pratique des règles de l'art oratoire, une imagination riche et brillante, de la noblesse et de l'élévation dans les sentimens. » L'abbé Richard occupera un rang distingué, parmi les prédicateurs du second ordre.

RICHELIEU (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie Duplessis, duc de), petit-fils du maréchal de ce nom, et fils du duc de Fronsac, naquit à Paris le 25 septembre 1766. Il fit ses premières études au collége du Plessis, fondé par le cardinal de Richelieu, son grand-oncle, et acquit de bonne heure une utile disposition, qu'il perfectionna dans le cours de ses longs voyages, à parler toutes les langues de l'Europe avec la même facilité que sa langue maternelle. Ce don heureux de l'art et de la nature lui valut, dans la suite, l'avantage précieux de pouvoir parler à chaque ministre étranger la langue de la nation dont il était le représentant. Marié presqu'au sortir de l'enfance, sous le titre de comte de Chinon, il partit pour l'Italie immédiatement après la célébration de son mariage. Les premiers événemens de la Révolution le rappelèrent en France, et il vint prendre à la Cour l'exercice de la charge de premier gentilhomme de la chambre, dont il avait la survivance. Il était allé passer quelques heures à Paris le matin du 5 octobre 1789 ; mais il n'eut pas plus tôt aperçu les symptômes de l'insurrection, qu'il s'empressa de revenir à Versailles, et il arriva auprès de Louis XVI au moment même où les premiers corps de la Garde nationale étaient aux portes du château. Ce fut peu de temps après ces événemens qu'il

partit pour Vienne avec l'agrément du Roi. Admis auprès de l'empereur Joseph II, les qualités aimables du jeune voyageur séduisirent le goût et la bienveillance de ce prince, qui prit une extrême affection pour lui, et l'admit dans son intimité. M. de Richelieu était encore à Vienne lorsqu'il apprit que l'armée russe se disposait à attaquer la forteresse turque d'Ismaël. Sur ce bruit, il part de la capitale de l'Autriche au milieu de l'hiver, avec le jeune prince Charles de Ligne; il arrive à l'armée de Potemkin, et se fait présenter à lui par le comte Roger de Damas, son parent, qui servait depuis quatre ans dans les armées russes. Ce fut sous le général Suvaroff, depuis si fameux, que M. de Richelieu fit ses premières armes. Le 22 décembre 1790, au milieu des rigueurs de l'hiver, l'assaut fut donné à la forteresse d'Ismaël, défendue par 36,000 Turcs, qui périrent presque tous dans la mêlée ou furent égorgés après le combat, par leurs barbares vainqueurs. M. de Richelieu reçut une balle dans son bonnet, en gravissant le rempart sous le feu de la plus terrible mousqueterie. Au milieu des scènes de carnage qui terminèrent la journée, il n'oublia pas ce qu'il devait au sentiment sacré de l'humanité. Ecoutons-le parler lui-même dans des Mémoires inédits: « Je ne puis m'empêcher, pour servir d'adoucissement au souvenir de tant de malheurs, de raconter que je sauvai la vie à une fille de dix ans, dont l'innocence et la candeur formaient un contraste bien frappant avec la rage de tout ce qui m'environnait. En arrivant sur le bastion où le combat cessa et où commença le carnage, j'aperçus un groupe de quatre femmes égorgées, entre lesquelles cette enfant, d'une figure charmante, cherchait un asile contre la fureur de deux cosaques qui étaient sur le point de la massacrer. Ce spectacle m'attira bientôt, et je n'hésitai pas, comme on peut le croire, à prendre entre mes bras cette infortunée, que les barbares voulurent y poursuivre encore. J'eus bien de la peine à me retenir et à ne pas percer ces misérables du sabre que je tenais suspendu sur leurs têtes; je me contentai cependant de les éloigner, non sans leur prodiguer les coups et les injures qu'ils méritaient, et j'eus le plaisir d'apercevoir que ma petite prisonnière n'avait d'autre mal qu'une coupure légère, que lui avait faite au visage le même fer qui avait percé sa mère. » La valeur de M. de Richelieu fut magnifiquement récompensée par Catherine II; elle l'éleva au grade de lieutenant-général de ses armées, et lui fit don d'une épée d'or et de la décoration de l'ordre de Saint-Georges. Il se rendit à Pétersbourg au commencement de 1792, et y fut personnellement bien accueilli de l'Impératrice, qui l'attacha définitivement à son service. La même année il fit un voyage à Vienne et à Berlin, comme négociateur des princes français émigrés, et porta à Monsieur, qui prenait alors le titre de Régent, les dépêches de l'impératrice de Russie. En 1794 M. de Richelieu fut nommé un des six commandans des corps d'émigrés organisés à la solde de l'Angleterre; mais il ne paraît pas qu'il ait jamais exercé ces fonctions.

Sous le règne de Paul Ier, il vécut à Pétersbourg dans un état de disgrâce, et eut beaucoup à souffrir du caractère inquiet et capricieux de ce prince; mais, dès l'avénement d'Alexandre, il fut comblé des faveurs du nouveau monarque, qui l'avait admis dans sa société intime tandis qu'il n'était encore que Grand-duc. M. de Richelieu profita de la paix qui s'établit tout à coup entre la France et la Russie, pour venir à Paris solliciter sa radiation de la liste des émigrés. Le résultat de ce voyage fut qu'il resta au service de Russie, après avoir sacrifié tout ce qu'il put retrouver des débris de sa fortune, à payer intégralement les créanciers de son père et de son grand-père. Dès le commencement de 1803, l'empereur Alexandre nomma M. de Richelieu gouverneur militaire d'Odessa, et dix-huit mois après, il lui conféra le gouvernement général de toute la Nouvelle-Russie, pays dont la surface égale celle de la France tout entière. Jamais un pouvoir absolu ne fut déposé en des mains plus paternelles et plus bienfaisantes. Dans cette contrée immense et presque déserte, il fallait tout créer, tout fonder, et y appeler en même temps les hommes, la civilisation, le commerce et les arts. « Le nom d'Odessa, dit M. le cardinal de Beausset, n'était pas même connu il y a quarante ans : il portait celui d'Hadgi-Bey, et ne consistait qu'en un amas de quelques chétives maisons, et en un misérable fort, décoré du nom de château, situé sur le bord du Pont-Euxin. Tel est le local que M. de Richelieu choisit pour en faire la colonie la plus florissante de la mer Noire. Ce qu'il a voulu faire, il l'a fait; et Odessa, qui ne comptait que 5000 âmes lorsque M. de Richelieu y est arrivé, en renfermait 35000 lorsqu'il en est parti. Ses soins, son activité, l'équité de ses réglemens, et surtout la loyauté de son caractère, y fixèrent la confiance de toutes les nations commerçantes. Il y créa tout : établissemens publics et particuliers, réglemens de police, législation maritime, fidélité dans les transactions, sûreté dans les relations sociales, établissemens religieux pour les différens cultes, écoles d'instruction (1), théâtres, il embrassa tout dans son infatigable sollicitude, et ce fut ainsi qu'il parvint à faire, en dix ans, d'une misérable bourgade, une ville magnifique dont toutes les rues, tirées au cordeau et plantées d'un double rang d'arbres, reçoivent chaque année de nouveaux embellissemens..... La seule distraction qu'il se permettait à tant de soins divers, était d'aller tous les jours passer deux heures à ce qu'il appelait, en souriant, son palais. Ce palais était une petite maison de campagne de cinq croisées de face, au milieu d'un clos de quelques arpens, dont il avait planté lui-même les arbres, qu'il cultivait et taillait de

(1) Il faut citer surtout l'Institut et le Gymnase d'Odessa : dans celui-ci on donne gratuitement l'instruction supérieure; il a été organisé par M. l'abbé Nicole, aujourd'hui Recteur de l'Académie de Paris. Les élèves de cet établissement ont porté le deuil pendant trois jours, lorsqu'on y eut appris la nouvelle de la mort de son fondateur.

ses mains. C'est la seule propriété qu'ait jamais possédée l'héritier du cardinal de Richelieu (1). » Les voyageurs de toutes les nations, qui ont passé par Odessa, à différentes époques, se sont accordés pour confirmer ces éloges : l'empereur Alexandre étant venu, en 1818, visiter cette partie de son empire, fut tellement charmé du tableau que lui offrit la prospérité de cette contrée, qu'il dépêcha de la ville même d'Odessa, un courrier chargé d'apporter à M. de Richelieu le cordon de Saint-André, avec une lettre remplie des expressions les plus flatteuses. Il faut remarquer cependant, pour ne point mériter le reproche d'exagération, que les premières créations ont dû plus facilement paraître des prodiges, en un lieu où tout étant à faire, il a dû suffire, pour faire naître la civilisation, d'appliquer avec intelligence et loyauté les plus simples idées d'administration et d'économie politique. La peste se déclara tout à coup à Odessa, au mois d'août 1812, au moment où M. de Richelieu se disposait à partir pour l'armée ; il ne balança pas à s'enfermer au foyer de la contagion, et l'on ne saurait trop louer la promptitude, la sagesse, l'énergie et l'ensemble des mesures qu'il adopta pour arrêter les progrès de ce terrible fléau. « Il était partout, il s'exposait sans cesse, et ne rentrait chez lui que pour prendre un léger repas. Il visitait les hôpitaux des pestiférés, assistait à toutes les délibérations des commissaires des divers quartiers ; il se portait aux barrières pour s'assurer de l'exécution de ses ordres ; il fournissait aux nécessiteux, en entrant dans les plus petits détails de leurs besoins, de leurs peines ; il distribuait des vêtemens par milliers (1). » Ainsi parle un témoin oculaire ; plus bas il ajoute : « Nous étions trois faisant quarantaine avec lui ; nous mangions sans nappes ni serviettes, et tant que ce fléau a duré, il ne nous est jamais arrivé non-seulement de nous toucher, mais même que nos vêtemens eussent entre eux un point de contact. » La peste, qui avait été reconnue le 28 août 1812, fut décidément arrêtée le 7 janvier 1813. Pendant ces quatre mois et quelques jours, sur une population de 35,000 âmes, 2,656 personnes succombèrent, 675 furent sauvées. Cette même année 1813, M. de Richelieu se battit une seconde fois contre les Turcs ; mais cette fois, la guerre, conduite des deux côtés avec assez de mollesse, n'eut d'autres résultats que l'occupation par les Russes, de quelques villes de la Crimée reconquises sur les Turcs. Ce fut le dernier service qu'il rendit à sa patrie

(1) M. Gabriel de Castelnau nous apprend que M. le duc de Richelieu avait acheté à Yourzouf, dans une situation délicieuse, au milieu des Tatars, une propriété de la valeur de 6,000 fr., et qu'il y a fait bâtir une charmante maison, dont son livre offre une vue perspective (*Essai sur l'Histoire ancienne et moderne de la Nouvelle Russie*. T. III, p. 226).

(1) *Essai sur l'Histoire de la Nouvelle Russie, par M. de Castelnau.* T. III, p. 328. Le chapitre XXVIII de cet Essai, est consacré tout entier à l'histoire de la peste d'Odessa.

adoptive, dont le cours des événemens devait bientôt le séparer pour toujours; toutefois elle ne fut jamais oubliée dans ses affections. Pendant son séjour en Allemagne, en revenant en France, il envoya au jardin botanique de Simferopol des livres et des instrumens de sciences, et, en 1816, il expédia de Paris, à ses frais, pour le même établissement, un courrier, avec cent vingt rejetons des meilleurs arbres fruitiers, et cinq cents espèces de graines utiles, tirées du Jardin des Plantes. Depuis le départ de M. de Richelieu, le gouvernement d'Odessa n'a pas cessé d'être confié à des Français, d'abord à M. de Saint-Priest, et aujourd'hui à M. de Langeron.

L'année 1814 ouvrit la seconde époque de la vie politique de M. de Richelieu. Appelé dans la Chambre des Pairs de France par l'ordonnance du 4 juin 1814, il revint à Paris au mois d'octobre de cette même année. A l'époque du 20 mars 1815, il suivit le Roi à Gand, retourna avec lui à Paris, et reprit auprès de sa personne les fonctions de premier gentilhomme de la chambre. La retraite de MM. de Talleyrand et Fouché, devant la Chambre de 1815, fit penser à M. de Richelieu pour composer un nouveau ministère; il en fut le président, et se chargea du département des affaires étrangères. Quand même la suite des événemens ne nous aurait pas appris que le défaut d'ambition fut le caractère prédominant de l'esprit de M. de Richelieu, la considération des circonstances où l'on se trouvait alors, autoriserait seule à faire honneur de sa détermination à un sentiment de dévouement. En effet, il ne s'agissait de rien moins que de pactiser avec tous les intérêts de l'Europe armée, et de solder toutes ses prétentions : au-dedans il fallait contenir toutes les passions déchaînées, et concilier une foule d'intérêts divisés, avec la justice et la prudence. Relativement à l'étranger, nous aimons à dire d'avance que M. de Richelieu, secondé des collaborateurs qu'il s'était donnés, et aidé du bon naturel de la France, a rempli honorablement sa tâche difficile. Sans doute le traité du 20 novembre fut rigoureux; mais la question est de savoir s'il eût été possible à un autre, ou par d'autres voies que celles employées par M. de Richelieu, d'obtenir un meilleur résultat: quant à moi, je ne le pense point. « Le sort des armes, dit M. le cardinal de Beausset, venait de mettre la France à la merci de sept à huit cent mille hommes : c'était l'Europe entière qui venait, les armes à la main, non pas discuter des calculs et des chiffres, mais commander impérieusement toutes les interprétations qu'il lui plairait de donner aux articles du traité de 1814. C'est dans cette grande circonstance que M. de Richelieu se servant, pour le salut de la France, de l'honorable ascendant que son caractère lui avait donné auprès des principaux cabinets de l'Europe, sut employer dans une juste mesure la plus noble fermeté et une grande habileté. Il existe une lettre de lui au principal ministre d'une grande puissance, dans laquelle il l'invite « à ne pas porter » au désespoir une grande nation

» qui venait sans doute d'éprouver » de grands revers, mais qui sen- » tait encore ses forces, et dont » les ressentimens pouvaient de- » venir terribles. » Il lui déclarait en même temps avec franchise, « qu'il serait le premier à conseil- » ler ce noble désespoir à son Roi » et à son pays, si l'on ne revenait » pas à un système de modération, » aussi conforme à la saine poli- » tique qu'à la justice et à l'hon- » neur. » Il parvint ainsi à désintéresser les puissances, par des sacrifices justes et modérés. Les réclamations en indemnités des sujets des puissances étrangères du continent, appuyées de pièces justificatives, s'élevaient à la somme de 963 millions : elles furent réduites à 240 millions de capital nominal, représentés par 12 millions, 80,000 fr. de rentes sur le Grand Livre. Relativement aux affaires de l'intérieur, la conduite politique de M. de Richelieu ne fut pas, selon nous, exempte de blâme, bien que cette fois elle s'explique suffisamment par les nécessités de sa position, et par l'empire des idées politiques auxquelles il n'avait pu rester étranger. Après avoir, dans la séance du 3 novembre 1815, communiqué à la Chambre des Pairs, une ordonnance royale qui réglait les formes à suivre dans le procès du maréchal Ney, il ajoutait ces paroles : « Nous osons dire que la Chambre des Pairs doit au monde une éclatante réparation; elle doit être prompte, car il importe de retenir l'indignation qui de toute part se soulève. Vous ne souffrirez pas qu'une plus longue impunité engendre de nouveaux fléaux, plus grands peut-être que ceux auxquels nous essayons d'échapper. Les ministres du Roi sont obligés de vous dire que cette décision du Conseil de guerre (celle par laquelle il s'était déclaré incompétent) devient un triomphe pour les factieux. Il importe que leur joie soit courte, pour qu'elle ne leur soit pas funeste. Nous vous conjurons donc, et au nom du Roi, nous vous requérons de procéder immédiatement au jugement du maréchal Ney. »—« C'est *au nom de l'Europe*, avait-il dit plus haut, que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney » ...! Quel est donc le funeste entraînement des circonstances, puisqu'un homme qui depuis a fait preuve de tant de modération, a pu se laisser aller à manquer au respect profond qu'un ministre de la couronne devait à un tribunal aussi éminent que l'est un conseil de guerre, où siégeaient trois maréchaux de France, et puisqu'il n'a pas craint de tenter ouvertement d'influencer par des considérations politiques, les arrêts impassibles de la justice. Et par quelles considérations, grand Dieu! par les vœux des ennemis de la France!!! On frémit de la responsabilité d'un tel discours, quand on songe que le maréchal Ney a été fusillé peu de jours après. Le 8 décembre suivant, M. de Richelieu présenta, à la Chambre des Députés, un projet de loi d'amnistie, qui, inconstitutionnel dans la forme, et mal combiné quant au fonds, ne blessait pourtant pas trop vivement les intérêts généraux de la France, et n'atteignait qu'un nombre limité de personnes. Ce projet se trouva

considérablement aggravé par la discussion, et quant au nombre et quant à la sévérité des proscriptions. M. de Richelieu s'opposa spécialement à la violation de l'art. 11 de la Charte, qui avait si expressément stipulé la sécurité des juges de Louis XVI, et sa résistance en ce point offrit, il faut en convenir, toutes les allures d'une franche énergie. Mais la majorité de la Chambre ayant triomphé de la volonté du ministère, M. de Richelieu se soumit, et ne fit plus difficulté d'apporter à la Chambre des Pairs, le 9 janvier 1816, et même d'y justifier, les dispositions qu'il avait combattues dans l'autre Chambre.

Cependant l'influence de M. Decazes, que M. de Richelieu avait appelé dans le ministère dès sa formation, grandissait chaque jour, sans altérer l'union qui existait entre eux. La haine qu'un parti avait dès lors vouée au premier de ces ministres, et les nécessités de la politique intérieure, amenèrent la célèbre ordonnance du 5 septembre. M. de Richelieu en adopta franchement la pensée, et il se chargea de présenter cette mesure sous un point de vue favorable aux cours étrangères. Le 23 mars 1817, il vint communiquer à la Chambre des Députés la conclusion du mariage de Mgr. le duc de Berry, avec une princesse des Deux-Siciles, et leur proposer les lois de dotation, et réglementaires, que cet événement rendait nécessaires; plus tard il prononça, à la Chambre des Pairs, un discours pour l'adoption du budget de 1816. Dans la séance du 5 mars 1818, il parla, dans la Chambre des Députés, en faveur de la loi sur le recrutement, et soutint que l'enrôlement forcé en devait constituer les bases. L'acquittement ponctuel des conditions du traité du 20 novembre, et la pacification graduelle des esprits, résultat du nouveau système ministériel, permirent à M. de Richelieu d'obtenir l'évacuation d'une partie des troupes étrangères, au commencement de l'année 1818. Il vint l'annoncer à la Chambre des Députés le 25 avril, et obtint d'elle, au milieu d'une silencieuse unanimité, une augmentation de crédit, dont la liquidation définitive des titres étrangers avait démontré la nécessité. La loyauté de M. de Richelieu, et sa fidélité aux engagemens de toute sorte, concoururent aussi à donner un nouvel essor parmi nous au crédit public : il fut habilement servi en ce point par la prudence de M. Corvetto (*Voy.* son article, *Annuaire Nécrologique* de 1821, pag. 131), qu'il avait fait appeler à la tête du Trésor, et auquel il accordait la plus entière confiance pour cette partie. Enfin, la prospérité des finances, le succès complet des emprunts et la tranquillité intérieure, permirent au ministre français de *provoquer*, s'il faut en croire son panégyriste, la réunion des souverains alliés à Aix-la-Chapelle, pour recevoir les derniers tributs de la France, et prononcer son acquittement définitif. Les affaires d'argent ne souffrirent cette fois que peu de difficultés (1); la meilleure partie des

(1) Le nom de M. de Richelieu a été apposé au bas du traité de Paris du 20

charges pécuniaires était acquittée; celles qu'on avait rejetées dans l'avenir se trouvaient parfaitement garanties. Mais le système libéral et généreux adopté par le ministère français, depuis le 5 septembre, avait été calomnié à l'oreille des souverains étrangers; ils en souhaitèrent la modification. Il paraît certain que M. de Richelieu était parti de Paris, se doutant à peine que cette question dût être traitée à Aix-la-Chapelle. Arrivé au Congrès, le plénipotentiaire français se vit l'objet, de la part des souverains et de leurs ministres, des égards les plus marqués et de l'empressement le plus flatteur. Soit facilité de caractère, soit timidité et appréhension des développemens vigoureux de la liberté en France, M. de Richelieu se laissa persuader par les conseils de l'étranger; il promit des modifications à la politique intérieure de la France, et revint avec l'intention de tenir ses promesses. « Les lettres que M. de Richelieu écrivit au Roi, pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle, dit M. de Beausset, et que S. M. fit lire dans son conseil, passent, dans l'opinion de tous ceux qui en ont eu connaissance, pour des modèles de dignité, de sagesse et de considérations profondes sur les grands intérêts de l'Europe.... Toutes les dépêches importantes, adressées aux agens du Roi dans les cours étrangères, étaient écrites de sa main, et n'offrent ni ratures, ni recherches, ni efforts.... Jamais aucun ministre ne s'est moins servi de ses secrétaires; il n'était pas un particulier un peu connu à qui il ne répondît de sa main avec empressement, franchise et obligeance. » A son retour à Paris, M. de Richelieu éprouva des difficultés de plus d'un genre pour l'exécution des engagemens qu'il avait pris à Aix-la-Chapelle. La baisse subite des fonds publics, produite par le concours de diverses circonstances étrangères à la politique, le contraignit à demander un délai de dix-huit mois, pour l'acquittement définitif des charges de la France. La facilité avec laquelle il obtint ce délai, due sans doute en partie à la considération personnelle du ministre et à l'amitié que lui portaient les souverains, mérita pourtant d'être attribuée aussi à l'empressement de voir exécuter des engagemens d'une autre nature. Cet empressement éveilla cette fois des prévoyances qui, plus tard, se sont endormies. Les Chambres, l'opinion publique, les prétextes ostensibles, rien ne parut suffisamment préparé; et après une crise de quelques jours, qui semblait d'abord toute favorable au plénipotentiaire d'Aix-la-Chapelle, on le vit subitement se retirer des affaires, sous le prétexte d'une légère et passagère indisposition, et le pouvoir resta tout entier dans les mains de M. Decazes et de ses amis. Intimidé par des influences de cour, qui d'ailleurs ne sont jamais des excuses suffisantes, le nouveau ministère parut tout d'abord croire qu'il avait besoin

---

novembre 1820, et des conventions des 10 juin et 28 août 1817, et du 25 avril 1818 (Voyez *Histoire abrégée des traités de Paix, par M. de Koch, édition de M. F. Schoell.*—Table. T. XV, p. 328).

de se faire pardonner son existence, en se jetant aux pieds du vaincu. Indépendamment du cordon du Saint-Esprit et de la charge de Grand-Veneur, un don de 50,000 fr. de rente fut offert au nom des deux Chambres à M. de Richelieu, à titre de récompense nationale. Cet acte législatif, promulgué à cause des mêmes circonstances qui avaient fait éloigner le ministre du timon des affaires, renfermait je ne sais quel mélange d'ironie et de pusillanimité qui n'échappa point aux justes censures de l'Opposition, et dont M. de Richelieu châtia noblement ses vainqueurs, en refusant leur don avec la plus haute générosité, pour le céder aux hospices de la ville de Bordeaux, où il se rencontra par hasard, lorsque l'offrande fut déposée à ses pieds.

M. le duc de Richelieu consacra les premiers mois de sa liberté à parcourir le midi de la France, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne. Il était revenu à Paris vers la fin de 1819 et avait annoncé la ferme détermination de ne plus rentrer dans les affaires; il s'était même refusé aux sollicitations pressantes qui venaient de lui être renouvelées, dit-on, par ses principaux successeurs, depuis qu'ils avaient embrassé le système, contre lequel eux-mêmes avaient obtenu sa chute, il y avait seulement quelques mois. Il se disposait à partir le 14 février 1820, de grand matin, pour aller, au nom du Roi de France, féliciter le Roi d'Angleterre Georges IV, sur son avénement au trône, lorsque cette même nuit, fut consommé l'attentat qui devait avoir une si terrible influence sur les destins politiques de la France. M. de Richelieu avait résisté à toutes les considérations politiques, il ne put résister aux instances de la famille royale éplorée; il accepta le titre de président du conseil des ministres, sans se charger du détail d'aucun département. Désormais il put réaliser les vieux engagemens d'Aix-la-Chapelle, et ne tarda pas même à se trouver entraîné au delà. Sa tâche était de démolir tout ce qui avait été fondé depuis le 5 septembre; quand il l'eut accompli il dut céder la place aux anciens possesseurs. La loi des élections du 5 février 1817, cette pierre angulaire du système, fut abolie; la liberté individuelle et celle de la presse furent suspendues; les procès politiques reparurent en foule; toute adhésion aux idées libérales fut interdite par le Gouvernement à ses agens, et devint un motif péremptoire d'éloignement de toutes fonctions publiques; toute opposition fut traitée comme hostilité; les places furent prodiguées aux hommes de 1815, les opinions ou du moins les paroles qui les supposent, devinrent le meilleur titre aux emplois et suppléèrent aux capacités; le Gouvernement appuya les candidatures du côté droit, et poussa en leur faveur, les gênes morales de l'élection jusqu'à des limites qu'on n'avait pas jusqu'alors atteintes, mais qu'on a depuis dépassées; l'organisation des libertés publiques si solennellement promise par la Charte, fut indéfiniment ajournée; le conseil du Roi fut ouvert aux chefs de l'ancienne minorité du côté droit, aux vaincus du 5 septembre; les rois militai-

res de l'Europe orientale jetèrent leurs soldats sur l'Italie aspirant à la liberté constitutionnelle, et le ministère de M. de Richelieu les seconda au moins de ses vœux et de son influence morale. Un de nos hommes d'Etat, un de nos premiers publicistes, retraçait vers cette époque, le portrait de M. de Richelieu, et définissait sa politique : « Jamais, disait M. Guizot, son caractère, sa position et le genre d'influence qui lui est propre ne se sont déployés aussi clairement, aussi complétement que dans le dernier ministère. C'est autour de lui qu'a tourné toute la politique ministérielle. Je dis qu'elle a tourné autour de lui, car il en était le centre plutôt que le chef. M. de Richelieu n'est point une homme, qui, pour atteindre à un but déterminé, se place à la tête d'autres hommes et les conduise ; on l'entoure, mais on ne le suit point ; car il ne marche pas. Il a en lui je ne sais quoi d'immobile qui le réduit à servir souvent d'obstacle, jamais de moyen. Empêcher c'est là, je ne dirai pas sa politique, mais une propriété de sa nature. Elle a fait sa destinée. Le péril presse, le mal sera grand... M. de Richelieu survient, il ne dissipe point le péril, mais il en atténue l'imminence ; il ne guérit point le mal : il le fait même ou le laisse faire, mais il en préviendra l'excès. Un bon comme un mauvais système, un bon comme un mauvais parti peuvent se servir de lui pour commencer, mais c'est là tout ; dans la vérité comme dans l'erreur, il s'arrête et résiste dès qu'on veut le mener vite et loin. C'est que sa conscience est droite, sa vue courte et son caractère faible. Franc et loyal, il peut s'engager assez vivement au début ; que la situation s'embarrasse, que le cours des choses s'accélère, il se trouble, et, se refusant aux conséquences de ses propres actes, se réfugie dans l'inaction. Ce n'est pas qu'il craigne de se compromettre ; c'est qu'il ne sait à quoi se décider ni comment agir. Il ne veut pas le mal, ne sait pas le bien. Ce qui est violent choque sa raison ; ce qui est difficile la surpasse ; son immobilité n'est que l'expression de son doute ou l'aveu de son impuissance ; et quand il en est réduit-là, un seul sentiment s'empare de lui, c'est une sorte de dépit contre des choses et des peuples si peu maniables, si rêvêches à se laisser gouverner par un homme, qui, au fait, se soucie peu du pouvoir, et ne l'a pris que pour les servir. Sans doute en appelant MM. de Villèle et Corbière dans le Conseil, il s'était promis un peu de repos ; il crut l'ancien régime acquis et gouverné, la fusion du centre et du côté droit accomplie. Bientôt il put voir qu'il se trompait. » (1)

Ce système politique de M. de Richelieu, entièrement en faveur du côté droit, ne pouvait cependant satisfaire celui-ci. Un parti qui a la force de saisir le pouvoir, serait fou de le dédaigner. On chercha beaucoup de motifs d'incriminations contre le ministère de M. de Richelieu : il n'en était qu'un de réel : savoir le fait de

(1) *Des Moyens de Gouvernement et d'Opposition, dans l'état actuel de la France, par F. Guizot.* 2e édit., 1821, p. 40.

son existence. Il ne lui appartenait plus de régner, puisqu'il avait cessé d'être le plus fort. Une coalition se forma ; on en sait l'histoire. La majorité de la Chambre des députés renversa le ministère, à l'ouverture de la session de 1821. M. de Richelieu était au nombre des ministres qui étaient devenus personnellement désagréables au côté droit. Il s'en chagrinait autant qu'il s'en étonnait. Dans la candeur de sa conscience, il scrutait avec scrupule ses paroles et ses actions, et ne savait où découvrir le motif de sa disgrâce : cependant il fallut céder. « Sa retraite, à l'époque de son premier ministère, dit M. le cardinal de Beausset, n'avait excité en lui aucuns regrets : il n'en a pas été de même en cette dernière circonstance, et il l'a avoué hautement.... Il serait inutile de le dissimuler. Les derniers jours de M. le duc de Richelieu ont dû être pénibles et douloureux. Son cœur avait été profondément atteint. » En effet, le parti triomphant n'eut point cette fois, de couronne à mettre à ses pieds, ni de postes éminens à distribuer à ses amis.

M. de Richelieu avait quitté les affaires au mois de décembre 1821. Pendant l'hiver, sa santé parut décliner. Au commencement de mai 1822, il était allé passer quelques jours à Courteil, terre appartenant à Mme la duchesse de Richelieu. Depuis quelque temps il ressentait des faiblesses dans tous ses membres et des frissons. Le 16, après avoir déjeûné, quoique plus indisposé qu'à l'ordinaire, il partit en poste pour revenir à Paris. Trois fois il se trouva mal pendant la route ; il se mit au lit le jour même et en arrivant. Dans la nuit, son état empira considérablement, et une inflammation cérébrale se déclara. Le Roi envoya sur-le-champ ses médecins auprès du malade ; mais tous les secours de l'art furent inutiles. M. de Richelieu expira, le 17 mai 1822, à midi trois quarts, entre les bras de ses deux sœurs, Mmes de Montcalm et de Jumilhac. M. l'abbé Feutrier, qui dirigeait sa conscience, a profité d'une lueur de présence d'esprit, pour lui administrer les derniers sacremens, et lui prodiguer, de concert avec M. l'abbé Nicolle, toutes les consolations de la religion. — Son corps a été déposé dans l'église de l'Assomption, sa paroisse, en attendant qu'il puisse être transféré dans celle de la Sorbonne, bâtie par le cardinal de Richelieu. Son cœur a été transféré à Courteil. M. le duc de Richelieu était le dernier de son nom ; mais une ordonnance royale, rendue après sa mort, a transféré le titre de duc de Richelieu et sa pairie, à M. Odet de Jumilhac, neveu du défunt par les femmes. Une inscription de 13,000 fr. de rentes sur le Grand-Livre, s'est trouvé former toute la succession du dernier neveu du ministre tout-puissant de Louis XIII, et cependant il ne fut jamais prodigue ni fastueux. M. le cardinal Beausset a prononcé son éloge à la chambre des Pairs, dans la séance du 8 juin 1822 (imprimé dans la collection de la Chambre, et dans le *Moniteur* du 14 juin suivant) (1).

(1) Réimprimé sous le titre de *Notice*. Paris, Dentu, 1822, in-8 de 47 pag.

On a publié aussi : *Notice sur les travaux administratifs de M. le duc de Richelieu, dans la Russie méridionale ;* par M. S***. (Extrait du 2e cahier du *Journal Asiatique,* du 15 août 1822). Paris, Dondey-Dupré, 1822, in-8 d'une feuille un quart. L'année même de la mort de M. de Richelieu, M. Dieudonné a gravé une médaille à son effigie.

Le 21 mars 1816, M. le duc de Richelieu avait été mis au nombre des membres de l'Académie française, antique fondation du cardinal son grand-oncle, par l'ordonnance royale qui changea l'organisation de l'Institut, et il fut élu le 30 du même mois, par la nouvelle Académie des beaux-arts. Le 24 avril suivant, il présida la séance dans laquelle les quatre Académies du nouvel Institut furent installées, par le ministre de l'intérieur. Le 23 septembre 1818, il fut élu président mensuel de l'Académie française.

Quels qu'aient été les dissentimens sur les talens et les vues politiques de M. de Richelieu, il n'y eut jamais qu'une seule opinion sur la haute moralité et l'éminente loyauté de son caractère. On doit même avouer qu'il apporta beaucoup de bonne foi, d'honnêteté et de douceur dans les détails d'exécution de ses mesures. C'est un hommage que les journaux de l'Opposition se sont plu à rendre à sa mémoire, à l'époque où il cessa de vivre, tandis que la reconnaissance des écrivains du parti opposé est restée silencieuse. Peut-être qu'on ne lui pardonnait pas encore d'avoir si complétement abdiqué les préjugés de l'émigration. M. de Richelieu, et selon nous c'est ici son tort, était entré à l'école des hommes du pouvoir, non à celle des hommes de la liberté. Il s'était fixé là, faute d'une plus haute vue, sans ambition coupable, par amour de l'ordre, par frayeur de l'anarchie. Cette renonciation à l'ancien régime était si parfaite en lui, qu'il la poussait, on peut dire, jusqu'à la prévention. Ceux-là obtenaient les préférences les plus décidées, qui, formés aux affaires, ou dans la Révolution ou sous l'Empire, avaient atteint la Restauration sans souillures personnelles, et l'avaient épousée en faisant divorce avec la liberté. M. de Richelieu écoutait ces gens là avec déférence et croyait avoir beaucoup à apprendre d'eux. Mais son esprit manquait de cet instinct sûr et pénétrant qui fait démêler la vérité des positions sociales : il était privé à la fois et de cette fermeté imposante qui enchaîne les passions, et de cet enthousiasme hardi, qui les entraîne après soi dans des voies généreuses. Un homme d'Etat célèbre par ses bons mots autant que par son influence, a dit de lui qu'il était « celui des Français » qui connaissait le mieux la Cri- » mée. » M. de Richelieu n'en disconvenait pas entièrement. En effet, il connaissait peu la France, et malheureusement il n'eut pas le talent de la deviner. Cette ignorance fit éclater en plus d'une rencontre, sa bonne foi et sa candeur ; mais elle frappait d'incertitude et d'hésitation toutes ses démarches. Son esprit était loin d'être médiocre, mais l'expérience a prouvé qu'il était au-dessous du premier rang. « Un travail facile, dit M. le cardinal de Beausset,

agréable, dégagé de tout ce qui porte l'empreinte d'une pédantesque importance, ou de ces sombres inquiétudes que les ministres affectent quelquefois pour exagérer les dangers ou pour faire valoir leurs services, lui avait concilié le goût et la bienveillance du Roi. Il avait d'ailleurs, le premier de tous les avantages qu'un ministre puisse avoir auprès d'un roi, l'intime persuasion qu'aucune vue d'intérêt personnel, aucun sentiment d'amour-propre, aucune prévention de haine ou de vengeance, ne pouvait approcher de l'âme de M. de Richelieu. M. de Richelieu, par sa position et son caractère, n'avait rien à demander ni rien à désirer.... Son caractère même le rendait peu accessible à ces séductions qui flattent quelquefois les hommes..... On croirait faire injure à la gloire de M. de Richelieu en parlant de son désintéressement. Il s'offensait même qu'on prétendît lui en faire un mérite. Cette vertu était si simple et si naturelle en lui, qu'il croyait de la meilleure foi du monde que tout le monde la possédait au même degré. »

RONDET (André-Louis), né à Lyon, en 1761, exerçait dans cette ville l'état de teneur de livres ; il est mort le 30 janvier 1822, âgé de 61 ans. On a de lui un opuscule intitulé : *Observations sur le rapport attribué à M. le duc d'Otrante*, par M. A. L. R.... Paris, Crapelet, 1815, in-8 de 50 pages. Il paraît qu'il a laissé en manuscrit quelques autres écrits historiques ou politiques, qui probablement ne verront jamais le jour.

S.

SACOMBE (J...F....), médecin-accoucheur, naquit à Carcassonne, d'une famille bourgeoise, vers 1753. Il se trouvait professeur de belles-lettres dans la maison des Doctrinaires de Toulouse en 1776, lors des premières représentations en cette ville, de la *Métromanie*, qui excitèrent des rixes sanglantes entre les étudians et une partie des habitans : il publia à cette occasion une élégie qui fit quelque bruit dans la ville. Reçu docteur en médecine à l'Université de Montpellier, Sacombe travailla quelque temps auprès de Barthez comme secrétaire ; puis il s'adonna exclusivement aux accouchemens, et prétendit faire révolution dans cette partie de l'art médical, en se déclarant l'antagoniste de l'opération césarienne. Il entreprit de démontrer, par ses écrits et par sa pratique, que jamais cette opération cruelle n'est nécessaire, et que, quelles que soient les difficultés qui s'opposent au passage de l'enfant, il est toujours possible de l'accoucher, par les moyens naturels. Il a publié aussi des idées particulières sur le système de la génération, qu'il a rapproché, par analogie, de celui de la végétation. Sacombe avait reçu de la nature, avec un esprit médiocre, un caractère inquiet et irritable ; il ne

tarda pas à se constituer en état d'hostilité contre les médecins les plus distingués de l'époque; la haine de l'opération césarienne devint pour lui une sorte d'idée fixe, et Baudelocque, le plus célèbre accoucheur du temps, fut le point de mire de ses attaques. Enfin, une espèce de pamphlet, que Sacombe publia contre Baudelocque en 1803, à l'occasion de la mort de la femme Tardieu, que cet accoucheur avait vue périr entre ses mains, le fit traduire par Baudelocque en police correctionnelle, où il fut condamné, comme calomniateur, à des dommages-intérêts assez considérables. Ne se trouvant pas en état de les payer, Sacombe s'enfuit en Russie, et ne revint en France qu'à l'époque de la Restauration. Il voulut alors essayer de donner à sa condamnation une couleur politique et d'en retirer quelque profit; mais il n'y réussit point. Après avoir séjourné quelque temps à Nîmes, il revint à Paris, où il essaya de reprendre l'exercice de son art. Il est mort dans cette ville, le 23 avril 1822, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, chez un malade qu'il venait visiter.

Liste des ouvrages de J. F. Sacombe.

I. *Le Médecin-accoucheur, ouvrage utile aux mères de famille,* etc. 1791, in-12. — *Traduit en allemand* par Ch. Kramp, Manheim, 1796, in-8.

II. *Avis aux Sages-Femmes.* 1792, in-8.

III. *La Luciniade*, ou *l'Art des accouchemens, poëme didactique* 1792, in-8. — 3e *édition, revue, corrigée et augmentée de* 3000 *vers.* 1799, in-12. — 4e *édition,* dédiée au Roi; *Nîmes*, 1815, in-8. — Cette dernière édition est ornée du portrait de l'auteur : on y trouve aussi la liste de ses ouvrages.

IV. *Observations médico-chirurgicales sur la grossesse, le travail et la couche.* 1793, in-8. — *Traduit en allemand.* Francfort sur le Mein, 1796, in-8.

V. *Encore une victime de l'opération césarienne*, ou *le Cri de l'humanité.* 1796, in-8.

VI. *Appel à l'Institut national, du jugement surpris à la classe des sciences physiques et mathématiques, par Fourcroy et ses agens.* 1797, in-12.

VII. *Les Douze mois de l'Ecole anti-césarienne.* 1798.

VIII. *Plus d'Opération césarienne.* 1798, in-8.

IX. *Hommage au premier Consul.* 1801, in-8.

X. *Elémens de la science des Accouchemens, avec un Traité des maladies des femmes et des enfans.* 1802, in-8.

XI. *Lucine Française*, ou *Recueil périodique d'observations médicales, chirurgicales, pharmaceutiques, historiques, critiques et littéraires, relatives à la science des accouchemens, aux maladies des femmes et des enfans.* 1802, in-8. — Ce journal n'a pas été continué.

XII. *Instruction aux pères et mères sur les Convulsions des enfans.* 1804, in-8.

XIII. *Plaidoyer du docteur Sacombe, défendeur, en réponse à celui de M. Delamalle, défenseur de*

M. Baudelocque, demandeur. 1804, in-8.

XIV. *Traité d'Education physique des enfans.* 1806, in-12.

XV. *Réclamation présentée à S. M. Louis le Désiré.* 1814, in-8.

XVI. *La Vénusalgie*, ou *la Maladie de Vénus, poëme.* 1814, in-8. — Réimprimé en 1816 sous le titre de *Vénus et Adonis*, in-18.

XVII. *Résurrection du docteur Sacombe. Etrennes aux dames, pour l'année* 1818. Paris, Denugon, 1812, in-8, dix feuilles.

Le docteur Demangeon a publié : *Examen critique de la doctrine et des procédés du citoyen Sacombe dans l'art des accouchemens*, ou *Sacombe en contradiction avec les autres accoucheurs, avec la physique, avec la géométrie et avec lui-même*, etc. 1799, in-8.

SAISSY (Jean-Antoine), ancien médecin et chirurgien-major de la compagnie royale d'Afrique, membre de l'Académie, de la Société de médecine et de celle d'agriculture de Lyon, était né le 2 février 1756, dans un petit village de Provence, aux environs de Grasse. Son père était laboureur, et quoique aisé pour son état, il n'en destinait pas moins tous ses enfans aux travaux manuels de l'agriculture. Aussi Saissy n'avait-il eu jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, d'autre instituteur que le maître d'école de son village. Le hasard fait tomber dans ses mains quelques livres de médecine. Il passe à les lire les jours de repos et une partie des nuits. Sa vocation est décidée ; il quitte les travaux champêtres et le beau ciel de la Provence, pour aller s'enfermer à Paris dans un amphithéâtre d'anatomie.

En 1783, étant âgé de vingt-sept ans, il vint à Lyon et fut reçu chirurgien interne du grand Hôtel-Dieu ; il prépara les leçons de M. le docteur *Dussaussoy* (voy. son article *Annuaire* de 1820, pag. 85), et plusieurs prix d'anatomie-physiologique furent la récompense de ses travaux. Ayant terminé son internat, il entra dans le Collége des chirurgiens de Lyon, et bientôt après il fut nommé, par la compagnie royale d'Afrique, médecin et chirurgien-major de ses comptoirs, établis sur les côtes barbaresques. De graves maladies régnaient sur les Européens, sous ce climat brûlant ; on les traitait par les méthodes perturbatrices et polypharmaques, dont l'usage fut si meurtrier vers la fin du dernier siècle. M. Saissy, qui avait suivi les cliniques pleines de sagesse de MM. Vitet et Gilibert, se montra en Afrique avare de remèdes, prodigue de secours hygiéniques, habile à saisir l'indication de ces moyens chirurgicaux que souvent on néglige comme inutiles, parce que leur application exige une dextérité dont on se sent dépourvu ; il se montra surtout, à l'instar de ses maîtres, plein de confiance dans les ressources de la nature. Ses succès le firent connaître du Dey de Constantine, dont il guérit un enfant, et qui lui offrit la place de son premier médecin. Cette proposition réveilla dans le cœur de M. Saissy le sentiment de la terre natale, et sans attendre qu'un prince barbare réitérât des offres qu'on ne

pouvait ni accepter, ni refuser sans danger, il s'embarqua pour la France et revint à Lyon vers l'année 1789.

On le croyait exclusivement livré à une heureuse pratique médicale, lorsqu'on sut que la première académie de l'univers lui avait décerné un grand prix de physique animale. Le problème proposé par l'Institut de France était de déterminer, par une suite d'observations et d'expériences, le phénomène et la cause de la léthargie, plus ou moins profonde, dans laquelle certains animaux passent la saison froide. Il fallait signaler avec détail toutes les circonstances qui amènent ce singulier sommeil, qui l'accompagnent ou l'interrompent. Deux fois cette importante question avait été mise au concours, et ce fut en 1808 que l'Institut couronna le mémoire de M. Saissy. Ce bel ouvrage ne tarda pas à être publié (1), et dès lors il fut constant que dans la léthargie parfaite, la respiration comme la sensibilité, le mouvement comme la digestion, sont suspendus; que la circulation est très-ralentie; que la nutrition, ainsi que la transpiration, sont réduites à peu de chose; que le sang semble quitter les extrémités et engorger les vaisseaux de l'abdomen; que la chaleur vitale des animaux engourdis n'est guère plus élevée que celle de l'air qui les environne; mais qu'une fois éveillés ils prennent subitement leur chaleur naturelle, quelle que soit la température extérieure. Ce n'était pas là, sans doute, la solution complète du problème, trop difficile, proposé par l'Institut; cependant les faits physiologiques établis par Saissy, furent jugés assez intéressans pour mériter une place dans le magnifique tableau des progrès de l'esprit humain que l'éloquent pinceau de M. Cuvier a tracé en 1810 (1). Inscrit sur ce monument, le nom de M. Saissy vivra plus long-temps que s'il était gravé sur le marbre et l'airain.

D'autres titres le recommandent au souvenir de la postérité. Pendant douze ans il a étudié les maladies de l'oreille et les moyens de les guérir. Le premier il a reconnu que plusieurs d'entre elles, qui semblent incurables, ne sont pas au-dessus de la puissance de l'art; nous lui devons une méthode savante et des instrumens ingénieux pour faire parvenir les médicamens dans les profondeurs de l'oreille interne, en leur faisant suivre la voie des narines. L'efficacité de ce procédé et son innocuité parfaite, furent révélées principalement par la cure d'une surdité complète, avec mutisme, dont une jeune fille était atteinte depuis sa tendre enfance. Un livre classique *sur les maladies de l'oreille, sur sa physiologie et ses affections patho-*

(1) Il est intitulé : *Recherches expérimentales, anatomiques, chimiques*, etc., *sur le physique des animaux mammifères hybernans, notamment les marmottes, les loirs*, etc. Ouvrage qui a remporté le prix, le 4 janvier 1808, à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national. Lyon, 1808, in-8, 100 pag.

(1) *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles en France, depuis* 1789. Paris, 1810, in-4 et in-8.

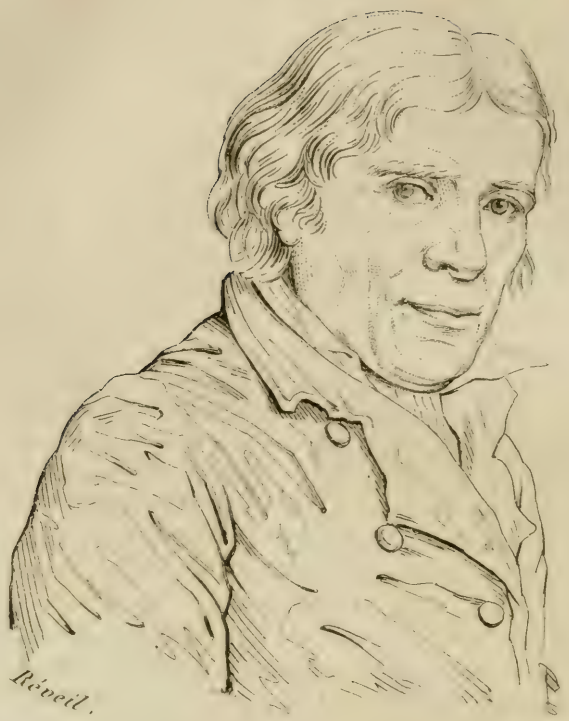

L'Abbé Sicard.

logiques est resté dans le portefeuille de Saissy; mais quelques fragmens de ce travail important ayant été envoyés à l'Académie de Bordeaux, en réponse à une question proposée par cette compagnie savante, méritèrent en 1814, un prix à leur auteur; des fragmens plus étendus du même ouvrage ont enrichi le XXVIII^e^ volume du *Dictionnaire des Sciences médicales*. C'est ainsi que les idées principales d'un livre encore inédit, ont circulé dans le monde savant; elles se montrent déjà dans certains ouvrages dont les auteurs ont dissimulé avec soin la source où ils les ont puisées. Ne bornant pas ses recherches à la physiologie comparée, à la pathologie chirurgicale, M. Saissy s'était encore beaucoup occupé de la chimie pneumatique; c'est ainsi qu'ayant pris connaissance de l'ingénieuse expérience de son ami, M. Mollet, et s'étant assuré que l'air atmosphérique, fortement comprimé dans un cylindre, laissait échapper du calorique et de la lumière, M. Saissy imagina que le premier de ces fluides impondérables pouvait être extrait de tous les gaz par la compression; mais que le fluide lumineux ne pouvait émaner que des gaz riches en oxigènes; cette conjecture, que le génie des sciences pouvait seul inspirer, fut confirmée par une série d'expériences, suivies avec sagacité. Saissy est mort à Lyon le 27 mars 1822. (Extrait du *Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture de Lyon, par L. F. Grognier*. Lyon, Barret, 1822, in-8, pag. 208—313).

SICARD (Roch-Ambroise-Cucurron), naquit au Fousseret près de Toulouse, le 20 septembre 1742. Il fit ses études dans cette dernière ville et y embrassa l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre et après s'être appliqué quelque temps à l'exercice de son ministère, il s'adonna tout entier à une carrière nouvelle. M. de Cicé, alors archevêque de Bordeaux, ayant formé le dessein d'établir une école de sourds-muets, envoya l'abbé Sicard à Paris pour y apprendre la méthode de l'abbé de l'Epée, et le mit ensuite à la tête de l'établissement de Bordeaux. C'était en 1786, et c'est aussi à cette époque que l'abbé Sicard connut le sourd-muet Massieu, alors âgé de 14 ans, et dont les étonnans progrès devaient tant ajouter à la réputation du maître. Ses premiers succès lui valurent les titres de vicaire-général de Condom, de chanoine de Bordeaux et de membre des Académies et du Musée de cette ville. L'abbé de l'Epée étant mort le 23 septembre 1789, un concours fut ouvert à Paris pour lui trouver un successeur. L'abbé Sicard se présenta, fut examiné par des commissaires pris dans les trois Académies, et élu par eux, au mois d'avril 1790. Il eut pour concurrent l'abbé Salvan, qui ne se présenta que pour dire, avec sa modestie ordinaire, que la place était due à l'abbé Sicard. L'abbé Salvan, homme aussi instruit que modeste, dirige encore aujourd'hui l'établissement particulier des sourdes-muettes.

Installé dans ses nouvelles fonctions, l'abbé Sicard se dévoua tout entier à ses élèves; il ne fut plus occupé que du soin d'améliorer

le sort et de perfectionner l'intelligence de ces infortunés. Jusque-là l'établissement n'avait été soutenu que par les dons de l'abbé de l'Épée, qui y avait consacré sa fortune, et par des libéralités particulières, entre autres par celles de Louis XVI. L'Assemblée constituante, par un décret du 21 juillet 1791, pourvut à la perpétuité d'une si bonne œuvre ; elle assigna des fonds pour cet objet et plaça les sourds-muets dans le couvent des Célestins, qui avait été supprimé plusieurs années avant la Révolution. Ils ont été transférés depuis au séminaire de Saint-Magloire, dans la rue du faubourg Saint-Jacques, où ils sont encore aujourd'hui. L'abbé Sicard se présenta à la barre de l'Assemblée pour la remercier de son décret. On peut remarquer que ce fut pendant le temps que l'autorité constitutionnelle de Louis XVI se trouvait suspendue, par suite du voyage de Varennes. On ne demanda point à l'abbé Sicard le serment à la Constitution civile du Clergé ; mais après le 10 août 1792, il ne fit point difficulté de prêter le serment de liberté et d'égalité, suivant la nouvelle formule. Toutefois quelle que fût sa modération et l'intérêt qu'il inspirait aux amis de l'humanité, il faillit devenir victime des cannibales qui souillaient à cette époque la cause de la Révolution. On vint l'arrêter le 26 août au milieu de ses élèves, et on le conduisit au comité de sa section, à l'Arsenal, puis à la Mairie. Les sourds-muets firent une pétition à l'Assemblée pour redemander leur maître, et l'on décréta que le Ministre de l'intérieur rendrait compte des motifs de l'arrestation. Cependant l'abbé Sicard était retenu prisonnier à la Mairie jusqu'au 2 septembre : ce jour on le transféra à l'Abbaye ainsi que d'autres détenus. On sait que ces translations étaient alors comme un signal de massacre. En effet la plupart des compagnons de l'abbé Sicard furent égorgés en arrivant à l'Abbaye; il aurait éprouvé le même sort, si un horloger, nommé Monnot, ne l'avait couvert de son corps. Il resta en prison jusqu'au 4, toujours dans les angoisses d'une fin prochaine, entouré d'assassins et de victimes, entendant les cris des uns et des autres, et témoin des scènes les plus effroyables. C'est dans cette situation qu'il écrivit au respectable M. Laffon-Ladebat le billet suivant, que celui-ci nous a conservé :

« Ah! mon cher monsieur, » que vais-je devenir, si vous ne » volez à mon secours ? Je suis » dans la chambre d'arrêt de » l'Abbaye Saint-Germain-des-» Prés, le seul prêtre que le peu-» ple n'ait pas encore immolé. Je » vais l'être, si vous n'obtenez de » l'Assemblée nationale qu'elle » m'envoye quelques députés » pour me préserver de la mort. » C'en est fait de moi si vous n'ob-» tenez ce grand secours.

» SICARD. »

» Ce 4 septembre, à trois heures.

» J'ai écrit à M. Barennes : » m'abandonnez-vous aussi ? un » mot de réponse par écrit. »

« Je fis pour lui, poursuit M. Laffon-Ladebat, ce que je n'aurais pas fait pour moi. Je conjurai Chabot, membre de l'Assemblée législative, de se rendre immédiatement à l'Abbaye. Il céda à mes

instances; il y alla, et l'abbé Sicard fut sauvé. » Ce jour même, à sept heures du soir, on vint le tirer de l'Abbaye et on le conduisit à l'Assemblée législative. Il prononça à la barre un discours de remercîment, dans lequel il proteste que jamais un mot injurieux à la liberté n'est sorti de sa plume. Sur la demande de Chabot, il fut rendu à ses élèves. Lui-même a donné une relation fort détaillée des dangers qu'il courut en cette occasion. On la trouve dans les *Annales Catholiques* (t. I, p. 13 et 72); dans les notes de la *Mort de Robespierre*, drame en trois actes, par Serieys (Paris, Monory, 1802, in-8), et enfin dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiée chez MM. Baudouin frères (1).

L'abbé Sicard, rendu à ses élèves, paraît avoir été aussi tranquille qu'on pouvait l'être pendant le temps de la terreur. Lors de l'organisation de l'Ecole normale, en l'an III, il en devint un des professeurs, ainsi que de l'établissement connu sous le nom de Lycée républicain. Il entra également à l'Institut, dans la section de grammaire. Profitant de la liberté dont on jouissait à cette époque, il s'adjoignit au commencement de 1796, à M. l'abbé Jauffret (depuis évêque de Metz), pour la rédaction des *Annales religieuses, politiques et littéraires*, journal écrit dans le sens des prêtres insermentés; mais ils ne donnèrent qu'un petit nombre de numéros, et abandonnèrent ensuite la rédaction à M. l'abbé de Boulogne. L'abbé Sicard signait ses articles tantôt de son nom véritable, tantôt de l'anagramme *Dracis;* ce qui le fit comprendre au 18 Fructidor, dans la proscription des journalistes condamnés à la déportation. Toutefois il trouva le moyen d'échapper à la Guïane; il se cacha dans le faubourg Saint-Marceau, et essaya du fond de sa retraite, de fléchir les Directeurs par des protestations de dévouement au gouvernement établi. On publia à cette époque une lettre qu'il écrivit, pour commenter les paroles de saint Paul, touchant la soumission aux puissances (Epître aux Romains, chap. XIII). Il paraît même qu'il eut la faiblesse de désavouer la part qu'il avait eue aux *Annales Catholiques*, et qu'il fit insérer ce désaveu dans l'*Ami des Lois*, journal dirigé par le député Poultier, avec lequel il était lié. Mais ni cette démarche, ni les réclamations de ses élèves, ni l'intérêt que lui portaient grand nombre de personnes, alors en crédit, ne purent apaiser la haine farouche que certains hommes puissans avaient conçue contre la religion catholique, qu'ils persécutaient en la personne de l'abbé Sicard. Séparé de ses élèves pendant plus de deux ans, son institut fut dirigé par d'autres mains, jusqu'après le 18 Brumaire, que le respectable instituteur fut rendu à la liberté et à ses fonctions.

L'établissement des sourds-muets avait été fort négligé en son absence; on ne fournissait plus les fonds nécessaires pour la dépense de la maison; les exercices de

(1) Un ouvrage intitulé : *Opuscules poétiques*, par Mme Dufresnoy, contient une *Relation historique sur les journées des 2 et 3 septembre, par M. l'abbé Sicard.* M. l'abbé Sicard a desavoué cette pièce.

religion avaient été proscrits : cet état de choses cessa après le retour de l'abbé Sicard. M. Bouilly, dans une nouvelle intéressante, a décrit la scène de ce retour de l'instituteur, au milieu de ses élèves. Le Ministre de l'intérieur d'alors, M. Chaptal, protégeait l'établissement d'une manière spéciale. On y forma une imprimerie desservie par les sourds-muets, et qui offrait l'avantage particulier de leur apprendre un état dont ils pouvaient, par la suite, tirer parti pour eux-mêmes. Cette imprimerie fut mise en activité, en décembre 1800, et les sourds-muets acquirent en peu de temps la faculté d'y travailler avec succès. C'est là que furent imprimés la plupart des ouvrages de l'abbé Sicard, dont on trouve la liste ci-après. Depuis ce temps il n'a cessé de faire des observations utiles à ses élèves, et il les a consignées dans plusieurs ouvrages, sur la grammaire générale et sur la théorie des signes. Avant lui l'abbé de l'Epée avait traduit les choses par les signes, et ensuite les signes par les mots ; mais, n'appliquant son procédé qu'aux objets physiques, il avait adopté la méthode inverse pour les objets intellectuels ; c'est-à-dire que, désespérant de les faire concevoir à ses élèves par des signes, il leur avait fait connaître matériellement les mots qui les expriment, et les leur avait ensuite traduits par des gestes convenus. Les résultats de cette première opération furent admirables, et le maître, un volume à la main, figurait des mots par autant de gestes, qu'il faisait comprendre à ses élèves, de manière que ceux-ci écrivaient sans faute, des pages entières sous cette espèce de dictée. Mais ils ne faisaient ainsi que traduire des gestes qui ne disaient rien à leur esprit, par des mots qui n'en disaient pas davantage ; ce n'était qu'un véritable mécanisme. M. Sicard est parvenu à étendre aux choses métaphysiques le procédé qui avait réussi à son prédécesseur pour les choses matérielles, et il a ainsi donné à l'intelligence de ses élèves le plus grand développement qu'elle pût atteindre. On peut lire dans son *Cours d'instruction d'un sourd-muet*, les développemens de la marche qu'il a suivie, pour introduire les sourds-muets dans le champ de la métaphysique, et l'on jugera combien il lui a fallu de temps, d'adresse et de patience, pour faire arriver à l'esprit de ses élèves des notions qui semblaient en devoir rester éloignées à jamais. Mais il faut convenir aussi que la méthode de l'abbé Sicard, tout ingénieuse qu'elle est, ne peut avoir sur tous un succès égal, puisqu'elle suppose dans l'enfant un degré d'intelligence peu ordinaire. Tel est, en résumé, le mérite réel de l'abbé Sicard, mérite grand sans doute, mais inférieur à celui de l'abbé de l'Epée, véritable créateur de la science, que son successeur à su étendre et perfectionner.

On a beaucoup entendu parler des exercices publics que l'abbé Sicard donnait tous les mois ; il aimait ces sortes de représentations, où il brillait par les succès de ses élèves, et par les preuves étonnantes de leur intelligence. Il y faisait paraître Massieu, dont tout Paris a admiré la rare pénétration : c'était l'écolier favori de

l'instituteur, et celui qui a le premier donné de l'éclat et de la vogue à sa méthode. Dans ses exercices comme dans ses livres, l'abbé Sicard s'abandonnait volontiers à son enthousiasme pour elle, et il parlait publiquement de ses découvertes et de ses succès avec une effusion naïve d'amour-propre, qui faisait sourire les personnes de sang-froid. Toutefois, la majorité des spectateurs, disposés d'avance à l'admiration, encouragés à persévérer dans ce sentiment, et par les assurances de l'abbé Sicard lui-même, et par l'appareil dont il s'entourait, monté sur une sorte d'échafaud, en face d'un amphithéâtre occuppé par une société brillante et amie, dans une salle où la toile, le marbre et les inscriptions reproduisaient à l'envi et les merveilles de la science et les louanges de l'instituteur; dans cette situation, dis-je, la majorité des spectateurs paraissait oublier l'incohérence des discours du professeur, le vague pédantesque de ses dissertations grammaticales, l'âpreté de son accent, et l'incurable difficulté de son improvisation. La vue des sourds-muets, leur esprit, leur amabilité, les étonnans résultats de leur éducation, l'âge avancé de leur instituteur, son air pieux, sa simplicité, sa bonhomie, sa réputation bien méritée d'ailleurs, mais singulièrement protégée par toutes les trompettes de la renommée, tout cela contribuait à désarmer les esprits les plus sévères et les plus exigeans (1). Le nom de l'abbé Sicard n'était pas moins célèbre au dehors qu'en France, et ses exercices étaient une des premières choses que les étrangers voulaient voir en arrivant à Paris.

En 1805, l'abbé Sicard eut l'honneur de recevoir le pape Pie VII dans son établissement. S. S. bénit la chapelle de la maison le 23 février; elle assista ensuite à une séance, où l'abbé Sicard lui adressa un compliment, et lui offrit quelques-uns de ses livres, entre autres, un livre de prières composé pour les sourds-muets, et imprimé par eux-mêmes. On conduisit ensuite le souverain Pontife à l'imprimerie, alors dirigée par M. Adrien Leclère, et l'on pria S. S. de prendre elle-même le barreau de la presse pour tirer une feuille, qui offrit un compliment en latin, composé en son honneur. Le Pape fit des présens à M. l'abbé Sicard, et lui témoigna sa satisfaction.

On a dit (*Ami de la Religion et du Roi, Notice sur M. l'abbé Sicard*, tom. XXXII, pag. 20) que Bonaparte eut de l'éloignement pour l'abbé Sicard. Nous croyons cette assertion tout-à-fait inexacte; car nous avons entendu M. l'abbé Sicard, même depuis la Restauration, professer en particulier, pour Bonaparte, une admiration qui nous semblait fort exagérée, mais qui paraissait bien sentie de sa part. Ce sentiment, qui

(1) Quelqu'un disait à Mme de Bourdic : « Quoi, c'est là cet abbé Sicard, à qui l'on donne tant d'esprit.... ? — Oui, répondit-elle, l'esprit de son état, un esprit sourd et muet. »

sans doute ne lui paraissait pas incompatible avec ceux qu'il professait en public pour les Bourbons, s'étendait aussi sur M. le cardinal Maury, qui l'avait nommé chanoine de la métropole, et dont il défendait chaudement l'administration. Nous pouvons assurer aussi que l'abbé Sicard partageait les principes religieux de l'école de Port-Royal; et, c'est sans doute son éloignement pour l'intolérante domination de la secte jésuitique, qui contribuait à lui faire trouver doux l'abri du gouvernement impérial.

La vieillesse de l'abbé Sicard, qui semblait devoir être si paisible, fut troublée par les plus tristes embarras. Une excessive facilité de caractère, une parfaite incapacité pour les affaires, et une confiance aveugle dans quelques intrigans, l'exposèrent à de fâcheuses disgrâces. Il avait souscrit des billets par complaisance, et fut poursuivi pour des dettes qu'il n'avait pas contractées. Les arrangemens qu'il fut obligé de prendre avec ses créanciers, le réduisirent à un état voisin de la détresse. Il se dépouilla des revenus de ses places, vendit sa voiture et son mobilier, et ne se réserva qu'une petite pension. Avec ces sacrifices, il parvint à se libérer au bout de plusieurs années; mais il paraît que de nouveaux malheurs, ou peut-être de nouvelles imprudences le condamnèrent encore sur la fin de ses jours à de nouvelles privations. Sobre et économe pour lui-même, il ne sut pas se garantir des piéges que lui tendaient des flatteurs empressés, et d'obséquieux intrigans.

L'abbé Sicard avait fait un voyage dans son pays natal en 1809, amenant avec lui un de ses plus habiles élèves nommé Clerc, qu'il a successivement fait admirer dans des séances publiques données à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, etc. Les monarques alliés, qui vinrent à Paris en 1814 et en 1815, assistèrent à ses exercices, et rendirent hommage à ses succès. Il reçut les décorations de la Légion-d'Honneur, après la Restauration, celle de Ste. Anne de Russie, et celle de l'ordre de Wasa que la reine de Suède lui envoya, en le remerciant par une lettre flatteuse, de ce qu'il voulait bien aider de ses lumières la nouvelle institution des sourds-muets de Stockholm. Il fit en 1817 un voyage en Angleterre, où il reçut un accueil plein d'empressement. Sorti de l'Institut par la proscription de Fructidor, il y était rentré par élection en 1801, et y fut conservé par l'ordonnance de réorganisation en 1816. C'est lui qui célébrait chaque année, depuis cette époque, la messe de la St. Louis, devant l'Académie française : il était aussi membre de la commission du Dictionnaire. Outre son titre de Directeur et d'Instituteur en chef de l'Ecole des sourds-muets, il était encore un des administrateurs de l'hospice des Quinze-Vingts, et de l'Institution des aveugles-travailleurs.

L'abbé Sicard était tombé depuis plusieurs années dans un état progressif et sensible d'affaiblissement. Il a succombé le 10 mai 1822, à une heure du matin, étant dans sa 80e année. Après les cérémonies religieuses, son

corps a été déposé au cimetière du P. La Chaise, où M. Bigot de Préameneu, au nom de l'Académie française, et M. Laffon-Ladebat, au nom des administrateurs de l'établissement, prononcèrent l'éloge du défunt (Voy. *Moniteur* du 23 mai 1822). Un journaliste intolérant (*l'Ami de la Religion et du Roi*, t. XXXII, pag. 23) n'a pas craint d'exprimer son mécontentement de ce qu'un protestant (M. Laffon-Ladebat est de cette communion), avait répandu des fleurs sur la tombe de l'abbé Sicard : il ignorait sans doute, l'inexorable écrivain, que ce protestant avait sauvé la vie au prêtre catholique ; et ce service payé par la plus constante amitié, autorisait bien peut-être un ami à verser des larmes autour d'un tombeau.

L'abbé Sicard a eu pour successeur à l'Académie française, M. l'abbé Frayssinous. C'est M. l'abbé Gondelin, précédemment instituteur de l'établissement des sourds-muets de Bordeaux, qui a été placé par le Ministre de l'intérieur à la tête de celui de Paris. Quel que soit le mérite du nouveau directeur, sa nomination sans concours, au mépris d'un précédent si respectable et si honorablement justifié, paraîtrait susceptible de censure si elle n'avait en sa faveur ces mots, que peu de jours avant de mourir l'abbé Sicard écrivait à l'abbé Gondelin : « Mon cher confrère, » près de mourir, je vous légue » mes chers enfans ; je légue leurs » âmes à votre religion, leurs » corps à vos soins, leurs facultés » intellectuelles à vos lumières, à » vos moyens ; remplissez cette » noble tâche, et je meurs tran- » quille. »

« L'immortel abbé de l'Epée, dit M. Paulmier, élève de l'abbé Sicard (1), a créé la méthode qui rend les sourds-muets à la religion et à la société : l'abbé Sicard l'a perfectionnée, en la mettant en action par mille procédés ingénieux et savans, qui la placent au rang des chefs-d'œuvre dont l'humanité s'honore. M. l'abbé Sicard a fait plusieurs ouvrages, qui sont les guides des instituteurs, dans toute l'Europe et dans le Nouveau-Monde. Parmi ses nombreux élèves sourds-muets, on en distingue surtout trois, Massieu, Clerc et Berthier, qui par leur génie, leur talent et leur esprit, prouvent l'excellence de cette méthode. Les réponses sublimes de Massieu circulent de bouche en bouche, depuis longtemps ; Clerc, à l'âge d'environ vingt-cinq ans, a passé les mers, et est allé fonder un Institut de sourds-muets à 1500 lieues, dans l'autre hémisphère ; et enfin Berthier, ayant à peine atteint sa dix-huitième année, rend déjà de grands services à l'Institut royal des sourds-muets de Paris, dont il est un des répétiteurs. »

On a plusieurs portraits gravés de M. l'abbé Sicard ; un des plus ressemblans est celui qu'on trouve dans la collection des membres de l'Institut, lithographiée par M. Jules Boilly. On doit distinguer aussi le portrait en buste, gravé par Aubert, sourd-muet, d'après le dessin de Langlois.

---

(1) *Revue Encyclopédique*. T. XIV, pag. 454.

On a publié : *Discours funèbre, prononcé au cimetière de l'Est, en présence et au nom de la Société grammaticale, sur la tombe de l'abbé Sicard, le 11 mai 1823, jour anniversaire de sa mort,* par Maximilien Leroy, *membre des Sociétés grammaticales, etc.; suivi des adieux gesticulés, par M. Berthier, sourd-muet de naissance, au nom de ses compagnons d'infortune.* Paris, Herhan, 1823, in-8 d'une feuille.

Liste des ouvrages de R. A. Sicard.

I. *Mémoire sur l'Art d'instruire les sourds-muets de naissance.* Bordeaux, 1789, in-8. (Extrait du recueil du Musée de Bordeaux).

II. *Cathéchisme,* ou *Instruction chrétienne à l'usage des sourds-muets.* 1796, in-8.

III. *Manuel de l'enfance, contenant des Elémens de lecture et des Dialogues instructifs et moraux.* 1796, in-12.

IV. *Elémens de Grammaire générale, appliquée à la langue française.* 1799, 2 vol. in-8. — 2e. *édit.* 1808, 2 vol. in-8. — 3e. *édit.* sous le titre de *Théorie des signes, pour l'instruction des sourds-muets.* Paris, 1808, 2 vol. in-8.

On a renouvelé les titres avec la date de 1814, et l'on a supprimé un *Hommage à Napoléon,* qui n'existe que dans les exemplaires qui portent la date de 1808.

V. *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance, pour servir à l'éducation des sourds-muets.* Paris, 1800, in-8, fig. — 2e. *édit.* 1803, in-8.

L'*Alphabet-manuel* qui en fait partie a été réimprimé à part, in-18.

VI. *De l'Homme et de ses facultés physiques et intellectuelles, de ses devoirs et de ses espérances, par D. Hartley; ouvrage traduit de l'Anglais avec des notes explicatives.* 1802, 2 vol. in-8.

VII. *Journée chrétienne d'un sourd-muet.* 1805, in-12.

VIII. *Vie de la Dauphine, mère du Roi* (Louis XVIII). Paris; 1817, 1 vol. in-12.

Le rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi,* dit : « On a mis » au livre le nom de l'abbé Si- » card; mais il y a tout lieu de » croire qu'il n'avait fait que prê- » ter à cet ouvrage l'autorité de » son nom. »

L'abbé Sicard a été éditeur des *Tropes* de Dumarsais, 5e. *édit. revue, corrigée et augmentée.* 1803, in-8.

Il a eu part ou a prêté son nom aux ouvrages suivans :

1°. (Avec feu M. Jauffret, depuis évêque de Metz.) *Annales Catholiques.* 1796-97. Numéros 21 à 42.

Dans cet ouvrage, commencé sous un autre titre par Dominique Ricard, et continué sous divers titres par M. l'abbé de Boulogne, aujourd'hui évêque de Troyes, l'abbé Sicard signait, tantôt son nom, tantôt *Dracis,* anagramme de son nom.

2°. *Histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes orientales* (par Serieys), ouvrage imprimé sur le manuscrit original, communiqué pendant l'impression à M. l'abbé Sicard. Paris, Mme Devaux, 1803, 2 vol. in-12.

3°. *Dictionnaire généalogique, historique et critique de l'Histoire Sainte, par M. l'abbé...* (composé

par *Serieys*), *revu par M. l'abbé Sicard*. Paris, 1804, in-8.

4°. *Epitome de l'Histoire des Papes, depuis St.-Pierre jusqu'à nos jours, avec un Précis historique de la vie de N. S. P. le pape Pie VII, par Serieys; ouvrage élémentaire à l'usage des jeunes gens, revu par l'abbé Sicard.* 1805, in-12.

« Serieys, dit M. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, tom. II, pag. 93), avait pour ainsi dire sauvé la vie à l'abbé Sicard dans une crise de la Révolution, et sans doute que dans les fréquens besoins d'argent qu'il éprouvait, il s'adressa à l'abbé Sicard, qui était d'un caractère très-obligeant; mais l'obligé, ne pouvant toujours répondre aux demandes de son bienfaiteur, se contenta plusieurs fois de prêter son nom pour faciliter la vente des compilations que Serieys mettait au jour. » Nous ajouterons que c'est par suite d'une complaisance analogue, qu'on lit aussi le nom de l'abbé Sicard, sur le titre de deux ouvrages de grammaire, publiés par M. Mourier instituteur (l'*Alphabet méthodique*, et la *Grammaire française exacte et méthodique*), en 1815 et 1816, et réimprimés en 1823.

5°. *Sermons inédits de Bourdaloue; imprimés sur un manuscrit authentique.* Paris, Dentu (mai), 1823, in-8.

Ce volume se trouve annoncé comme publié dès 1812, dans la *Biographie Universelle*, à l'article *Bourdaloue*. Cet énoncé inexact tient à des circonstances dont on trouve l'explication dans une note de la *Bibliographie de la France* (1823, pag. 305).

La France littéraire de Ersch (t. III, p. 274), attribue à l'abbé Sicard un ouvrage intitulé : *Pasigraphie, ou premiers Elémens de l'art d'écrire en une langue, de manière à être entendu en toute autre langue, sans traduction, inventée par M. de Maimieux, et rédigée par l'inventeur lui-même, et par R. A. Sicard.* 1797, in-8. Cet ouvrage n'a point paru, bien qu'il soit indiqué tom. I, pag. 621 des *Annales Catholiques*. Cela est constaté par une lettre de l'abbé Sicard, placée en tête de l'édition originale de la *Pasigraphie* de Maimieux. 1797, in-4. M. Sicard n'a pas moins apporté beaucoup de zèle à propager cette découverte, en faisant imprimer les douze caractères de cette écriture universelle, sur la couverture de chacun des numéros des *Annales Catholiques*.

L'abbé Sicard a donné deux *Mémoires sur l'art d'instruire les sourds-muets*, dans le *Magasin Encyclopédique* (1ère année, t. III, et 2e année, t. II); ils ont été *traduits en allemand*, avec des notes par Adf. F. Petschke, dans le Journal intitulé : *Teutsche Monatschr.* (août et décembre 1797); puis séparément, Leipzig, 1798, in-8.

Enfin, on trouve des morceaux de grammaire générale de l'abbé Sicard, dans le Recueil des *Séances des Ecoles normales*, et dans la collection des *Mémoires de l'Institut*.

SIMON (Victor), né à Metz en 1753, est mort à Paris le 26 avril 1820. Il a donné quelques vaudevilles et pièces d'un genre secondaire, sur les théâtres infé-

rieurs de la capitale, travaillant également aux paroles et à la musique. Il fut pendant neuf années l'un des cinq administrateurs du théâtre Montansier, au Palais-Royal, et depuis membre du comité de lecture de celui des Variétés. Tel était son zèle pour ce genre d'occupation, qu'il ne dédaigna pas d'être simple violon, dans l'orchestre de son théâtre. « Victor Simon, dit son biographe, se croyait du reste auteur de plus d'un ouvrage, pour y avoir fait quelque observation; c'est ainsi qu'il revendique sa part dans *Jocriste changé de condition*, dont il a pu fournir la première idée, mais qui est bien de feu Dorvigny. Il prétendait également être pour beaucoup dans les pièces de M. Aude; mais en un an, il ne serait pas venu à bout d'en écrire une scène. Nous ne répondons pas en conséquence qu'il ait composé en totalité ou en partie, soit les paroles, soit la musique des opéras que nous avons cités. Mais quels qu'aient été ses soins, ses emplois, sa musique et ses pièces, son plus beau titre *à la gloire* est l'air : *Il pleut bergère.* » On trouve une *Notice* sur Victor Simon, dans l'*Annuaire dramatique* de MM. Armand Ragueneau et Audiffred, XVII^e^ et XVIII^e^ année (1821 et 22), pag. 374-78.

Liste des ouvrages de V. Simon.

I. L'*Apothicaire*, opéra comique en deux actes, avec Fabre-d'Eglantine pour les paroles, et avec M. Foignet père, pour la musique; représenté aux Variétés-Montansier, le 7 juillet 1790.

II. *La Boiteuse*, ou *les Apropos de la nature*, opéra comique en un acte, avec Simon (de Troyes) pour les paroles, et M. Foignet pour la musique; représenté aux Variétés-Montansier, le 17 octobre 1791.

III. *Le Lion parlant*, opéra en deux actes, paroles et musique de Simon; représenté aux Variétés-Montansier, le 14 (ou 16) novembre 1792.

On croit que cette pièce fut d'abord représentée au Cirque, sous ce titre : *Le Lion et le Marseillais.*

IV. *La Force du sang*, opéra; représenté au Cirque, en 1792 ou 93 (douteux).

V. *La Double récompense*, ou *le Stratagème inutile*, opéra en deux actes; représenté aux Variétés-Montansier, le 4 août 1798.

« On ne sait trop s'il est auteur de la pièce, ou feu Devismes; mais il est certain *qu'il l'est* de la musique » (*Annuaire dramatique*).

VI. *Le Riche amoureux*, opéra en deux actes, paroles et musique de Victor Simon; représenté au théâtre de la Cité (après la clôture du théâtre du Palais-Royal, et pendant la construction de la salle du Panorama), en 1807.

Pendant les neuf années que dura l'administration de Victor Simon, il ne donna que les deux pièces précédentes, l'une au commencement, l'autre à la fin de sa gestion, toutes deux tombèrent. Le *Riche amoureux* avait été représenté au Cirque, sous le titre du *Financier amoureux.*

VII. *La Fille rusée*, comédie en un acte....

VIII. *Projet d'un établissement pour les auteurs d'ouvrages dra-*

matiques. 1818, Paris, Barba, in-8, une feuille.

IX. *Réflexions, Remarques, Pensées et Observations.* Paris, veuve Cussac. 1820, in-8, 18 feuilles.

T.

TARDIEU (Antoine-François), dit *Tardieu de l'Estrapade*, graveur-géographe, naquit à Paris le 17 février 1757. Elève de son frère aîné, il travailla en 1778, à Malines, à la gravure de la carte de Ferraris. Comme par erreur on l'appelait Pierre, dans sa jeunesse, il signa long-temps ses ouvrages, *P. F. Tardieu.* Ses travaux sont remarquables par le soin et le fini précieux avec lequel ils sont exécutés. Les principaux sont : Les cartes marines de l'*Atlas* dit *du commerce* ; huit *plans* in-folio, *des capitales de l'Europe*, qui font partie de l'*Atlas Mentelle*; plusieurs plans du *Voyage pittoresque de la Grèce*, de M. le comte de Choiseul-Gouffier ; les *Palatinats de Cracovie*, *Plok*, *Lublin* et *Sandomir*, gravés pour Stanislas Auguste, dernier roi de Pologne, ouvrage qui jouit d'une réputation justement méritée ; *l'Atlas*, in-folio, de la 4e édition du *Voyage du jeune Anacharsis*, publiée par Didot jeune ; une *carte du Hartz*, jointe à un ouvrage de minéralogie de M. Héron de Villefosse ; l'*Atlas du Voyage aux terres australes*, de M. Péron ; l'*Atlas de l'Histoire des guerres des Français en Italie*, d'après Lapie ; une grande *carte de la Russie d'Europe*, en six feuilles, etc. — Il excellait surtout par la pureté du trait, le filé des eaux et le fini de la topographie. D'une constitution robuste, mais extrêmement laborieux, Tardieu est mort à Paris, le 4 janvier 1822. Il a laissé deux fils, MM. Pierre et Ambroise Tardieu, qui cultivent avec succès, le même art que cultivait leur père.

THILLAYE (Jean-Baptiste-Jacques), médecin, naquit à Rouen le 2 août 1752. Il étudia la chirurgie sous Lecat, et vint à Paris suivre les cours qui se faisaient alors à l'Académie royale de chirurgie. Il y remporta plusieurs prix et devint prévôt de l'école pratique. En 1784, il fut reçu membre du Collége et de l'Académie royale de chirurgie. Bientôt cette compagnie lui confia une chaire d'anatomie. A l'époque de l'établissement des nouvelles écoles, Thillaye fut nommé professeur à celle de Paris et conservateur de ses collections. Le cours dont il fut chargé avait pour objet la description des drogues usuelles en médecine et celle des instrumens de chirurgie ; il était aussi chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Antoine. Thillaye est mort le 5 mars 1822, à 9 heures du matin, des suites d'une lésion des viscères abdominaux. Il laisse un fils, déjà connu par des travaux utiles, concernant la médecine et les sciences naturelles. Il a été enterré au cimetière du P. La Chaise, où M. le professeur Roux a prononcé un discours sur sa tombe.

Liste des ouvrages de J. B. J. Thillaye.

I. *Traité des bandages et appareils.* Paris, an VI (1798), in-8. — 3e *édit.* Paris, 1815, in-8. — Trad. *en allemand*, par J. Gf. Gruber, Leipzig, 1798, in-8.

Cet ouvrage utile, est le plus complet qui existe sur ce sujet.

II. *Elémens d'électricité et de galvanisme, par M. Georges Singer, trad. de l'anglais, et augmentés de notes.* Paris, 1816, in-8.

THUILLIER (J... L...), botaniste, naquit dans une classe inférieure, et ne reçut aucune instruction: mais son intelligence l'éleva bientôt au-dessus de l'emploi de jardinier qu'il exerçait. Doué d'une grande perspicacité naturelle, il reconnaissait les plantes de France, dans tous leurs états et dans toutes leurs variations. Il composait des herbiers, et faisait métier de les vendre, aussi bien que d'enseigner à trouver et à reconnaître les plantes sur les lieux où elles croissent. On lui accordait un grand fond d'honneur et la connaissance parfaite des plantes indigènes; ces qualités étaient ternies par l'inconduite, suite de sa première éducation, et un caractère qui le priva d'amis et de la protection des personnes qui auraient pu améliorer son existence. Une blessure à la jambe l'avait forcé d'interrompre ses excursions depuis quelques années; il est mort des suites de cet accident, dans un état voisin de l'indigence, le 18 décembre 1822. — On a de Thuillier: *Flore des environs de Paris.* 1790, in-12. — *Nouvelle édit., revue, corrigée et considérablement augmentée.* Paris, 1799, in-8. — On croit que M. Richard, de l'Institut (voyez son article, *Annuaire Nécrologique* de 1821, p. 280), avait participé à cet ouvrage.

TILLY (le comte de), lieutenant-général, issu d'une famille noble, entra fort jeune au service, prit parti pour la Révolution et fut nommé colonel de dragons dans la nouvelle armée française. Dumouriez le choisit pour aide-de-camp en 1792, et lui confia, dans le mois de mars 1793, le commandement de Gertruydenberg, où il avait réuni tous ses moyens pour pénétrer en Hollande. Forcé de partir après la levée du siége de Maëstricht, Dumouriez fit donner au colonel Tilly sa parole d'honneur, que dans aucun cas, il ne rendrait la place que sur son ordre positif. Après la perte de la bataille de Nerwinde et la capitulation d'Anvers et de Bréda, Tilly ayant reçu du comte de Wartensleben, chef d'état-major du prince Frédéric d'Orange, une sommation de se rendre, avec menace d'être « du premier jusqu'au der-» nier, passés au fil de l'épée, sans » miséricorde quelconque, » se borna à dire au parlementaire: « M. le comte de Wartensleben » s'est trompé d'adresse ». Sommé une seconde fois, il consentit cependant à capituler, s'il en recevait l'ordre du général en chef Dumouriez. On lui fit observer que ce général n'était plus au service de France: « Je l'ignore, ré-» pondit-il, mais sans son ordre » très-positif, je ne capitulerai » pas. » le 1er avril 1793 un parlementaire lui ayant apporté l'or-

dre qu'il exigeait, signé par le général Dumouriez, il ne demanda plus d'autre condition que d'épargner à la garnison l'affront de défiler devant des troupes étrangères : la Convention approuva sa conduite. Le général Tilly passa ensuite à l'armée des côtes de Cherbourg, dont il prit le commandement le 12 novembre 1793. En décembre de la même année, il obtint des avantages importans sur les Vendéens, lors de l'affaire du Mans. Destitué comme noble du grade de général de brigade auquel il était parvenu, Tilly obtint cependant la permission de rester à Paris, sur la recommandation de Carrier, Lacroix, et autres, et fut réemployé presque aussitôt, à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il commandait la réserve de cette armée, lorsqu'elle passa le Rhin en 1795, sous les ordres de Jourdan, et il se distingua particulièrement à l'affaire du 20 vendémiaire, à Hoecht, près la Nidda, où il soutint pendant toute la journée les efforts de l'ennemi, qu'il arrêta dans son projet de passer cette rivière. En nivôse an IV (1796), le général Tilly fut nommé au commandement des neufs départemens réunis de la Belgique, poste qu'il occupa pendant près de deux années, avec autant de modération que de désintéressement, comme les journaux de ce pays se sont empressés spontanément de l'attester, à la nouvelle de sa mort. Après avoir rempli les fonctions de chef d'état-major de l'armée du Nord, Tilly passa en 1798, avec la même qualité, à celle de Sambre-et-Meuse, et fut nommé inspecteur général des troupes françaises stationnées en Hollande. Il commanda les 24e et 25e divisions militaires, en 1799; et l'année suivante, il fut envoyé à l'armée de l'Ouest, comme lieutenant-général, et commanda en chef, par *interim*, pendant seize mois. A la formation du camp de Boulogne, en 1804, Tilly prit le commandement de la cavalerie, et passa de là au 1er corps d'armée. Il servit avec la plus grande distinction dans les campagnes d'Allemagne, de Prusse, de Pologne, et se fit remarquer non-seulement par sa bravoure, mais encore par des vertus moins communes dans la profession des armes. En 1808, il fut employé en Espagne, et après l'occupation de Madrid, il fut nommé gouverneur de la province de Ségovie, où malgré la rigueur des conjonctures et la sévérité des ordres supérieurs, il put encore faire éclater son humanité et son désintéressement. En 1811, Tilly passa à l'armée du Midi, en Andalousie, où il eut le commandement de la cavalerie. A la bataille d'Occaña, il se conduisit avec une intrépidité rare, montra une habileté consommée dans l'art de faire manœuvrer la cavalerie et fit beaucoup de prisonniers aux Anglais. Rentré en France au mois d'août 1813, il fut nommé inspecteur-général de cavalerie. Le 8 avril 1814, il adhéra, avec toute la France, à la déchéance de Napoléon, et reçut du nouveau gouvernement, au mois de juin suivant, la croix de Saint-Louis et la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur : il était aussi grand'croix de l'ordre de l'Aigle Rouge de Prusse. Lors du retour de Bonaparte, en 1815, le

général Tilly se rallia à lui, et fut nommé président du collége électoral du département du Calvados; il adressa en cette qualité à Napoléon un discours, qui lui valut plus tard d'être mis à la retraite, après la seconde restauration des Bourbons. Il avait été député du Calvados à la Chambre des Représentans, mais il n'y prit point la parole. Le général Tilly est mort à Paris, le 10 janvier 1822, à onze heures du matin : c'était un des généraux les plus distingués de l'armée de la Révolution.

V.

VALENCE (Cyrus Marie Alexandre de Timbrune-Thiembroune comte de), était fils d'un lieutenant-général, dont tous les frères étaient officiers-généraux et comptaient parmi leurs ancêtres un capitaine qui combattit sous Philippe-Auguste, à Bouvines. Cyrus de Valence naquit à Agen, le 20 août 1757; il entra au service dans l'artillerie en 1774, et fut envoyé, à la sollicitation de son père, en garnison à Strasbourg, ville alors réputée une excellente école de stratégie. Aussitôt que les règles de cette époque relatives à l'avancement militaire le permirent, il fut nommé par Louis XVI, en 1778, capitaine dans le régiment de Royal-Cavalerie; et, après avoir été aide-de-camp du maréchal de Vaux, il fut nommé en 1784, colonel en second du régiment de Bretagne. Vers ce même temps, ayant épousé la fille de Mme la comtesse de Genlis, il obtint la charge de premier écuyer du duc d'Orléans, et le grade de colonel du régiment de Chartres-Dragons, avec la décoration de l'ordre de Saint-Lazare. Lors des élections pour les Etats-Généraux de 1789, M. de Valence assista à deux assemblées baillagères, à celle de Cahors et à celle de Paris. « On remarqua, dit M. de Lacépède, la sagesse et la force avec lesquelles il parla, dans ces deux assemblées, des objets les plus importans pour le bonheur des peuples, du nouvel état de la société civile, de la liberté si chère aux Français dès les premiers temps de notre histoire. » L'assemblée de la noblesse de Paris le nomma un de ses députés suppléans, et le Gouvernement régénéré le choisit pour commander dans le département de la Sarthe; sa sagesse et son patriotisme lui concilièrent tant de popularité, que les gardes nationales de ce département l'élurent pour leur chef. A l'époque du voyage de Varennes, M. de Valence se présenta à l'Assemblée constituante et dans la séance du 23 juin, au soir, prêta serment de lui rester fidèle.

La guerre ayant été déclarée en 1792, M. de Valence élevé au grade de maréchal-de-camp, fut employé sur les frontières du Nord, dans l'armée du maréchal Luckner; la révolution du 10 août le trouva dans une position qui lui permettait de rester à son poste. Des trahisons produisirent la défaite de Mons, celle de Tournay et l'assassinat du général Dillon;

on crut devoir donner une nouvelle organisation à l'armée. Le commandement de tous les grenadiers fut remis au général Valence et il fut nommé lieutenant-général, par le Conseil exécutif provisoire, le 20 août 1792. La confiance que les troupes eurent en lui fut si grande, que dans ces temps orageux, où l'expérience manquait au courage, il parvint à établir parmi les grenadiers une discipline qui les rendit l'exemple de l'armée; ce fut à leur tête qu'il prit la première ville et les premiers canons de campagne conquis sur les Autrichiens. M. de Valence commandait l'aile gauche de l'armée, à l'immortelle journée de Valmy; c'est lui qui pendant la retraite des Prussiens reçut la capitulation de Verdun, détermina le duc de Brunswich à rendre Longwy, et signa avec ce prince une capitulation qui reconnut l'indépendance de la France. Nommé général en chef de l'armée des Ardennes, il contribua puissamment à faire évacuer la Belgique par les ennemis, en se portant avec promptitude sur Givet et Charlemont, en s'emparant rapidement de Dinan et de Charleroy appelée par lui Charles sur Sambre, ainsi que de tous les pays situés entre la Sambre et la Meuse, en occupant Nivelle, la forêt de Soignies et le camp de Mazy sur la gauche du duc Albert de Saxe-Teschen, et en assiégeant le château de Namur. Il couvrit le siége qu'il venait d'entreprendre, contre Beaulieu et Schreder, qui commandaient chacun un corps de troupes égal à celui qu'on lui avait confié, les battit à Vivier-Lagneau, au moment de leur jonction, les força à se retirer jusqu'à Marche-en-famine, contraignit la garnison de Namur à se rendre, fit plus de 4000 prisonniers et répondit au général autrichien qui, après avoir remis les clefs de la place, réclamait vivement une disposition supplémentaire à la capitulation; « Si » vous n'êtes pas content, général, » vous n'avez qu'à rentrer, nous » vous reprendrons. » Le 2 novembre la Convention reçut trois drapeaux enlevés sur les Autrichiens par M. de Valence, à l'affaire de Virton.

Pendant l'hiver qui suivit ces heureux succès, M. de Valence transmit au Gouvernement divers mémoires importans, dont les principales dispositions servirent de bases à l'organisation militaire qui fut alors décrétée. Le Gouvernement voulant attaquer la Hollande et l'Angleterre, dans la source de leur puissance maritime prépara en secret une expédition, dont le but était de s'emparer des établissemens anglais et hollandais dans les Indes orientales. Le plan fut concerté avec M. de Valence, et c'est lui qui fut nommé pour commander une expédition, dont les résultats pouvaient amener de bien grands changemens dans la face des affaires. Mais le général Dumouriez étant parvenu à faire adopter par le Gouvernement français le plan de la campagne de 1793, et ayant sollicité par plusieurs courriers, l'envoi du général Valence dans la Belgique, l'expédition aux Indes orientales fut ajournée, et M. de Valence obligé de partir pour aller commander sur la Meuse. Les circonstances fort difficiles dans lesquelles se trouvait l'armée française, de-

vaient borner la gloire de M. de Valence à réparer ou même à amortir ses échecs. Une lettre du général Dumouriez trouvée dans les papiers de M. de Valence, prouverait seule quels services éminens il rendit, presque au moment de son arrivée à Liége, pour réparer de grands désastres, dus à la trahison, ou à la négligence et à l'impéritie. « C'est à vous, dit le général Dumouriez, dans cette lettre datée du 14 mars 1793, que l'on doit le salut de 27 bataillons que le général Ihler a ramenés, avec autant de prudence que de courage. La vigueur que vous avez déployée pour couvrir la retraite de ce corps, en vous portant sur Tongres, et chassant et repoussant l'ennemi, montre autant de génie que d'audace; et je vous regarde, plus que jamais, comme un des meilleurs soutiens militaires de notre patrie. » M. de Valence montra de nouveau à Tirlemont la même habileté; et bientôt après se livra la bataille de Nerwinde, au même endroit où, cent ans auparavant, le maréchal de Luxembourg avait élevé à nos armes un glorieux trophée. M. de Valence commanda l'aile droite, composée de l'armée des Ardennes. Il exécuta avec autant de célérité que de précision, les mesures prescrites par le général en chef Dumouriez; mais, malgré tous ses efforts, il vit l'aile droite obligée de se replier devant un ennemi trop supérieur en nombre, abandonner deux villages et rendre inévitable, par sa retraite, la déroute de l'armée entière. Dans cette circonstance, il se met à la tête de sa cavalerie, exécute une charge brillante, pénètre presque seul au delà de la ligne ennemie, reçoit au front une blessure dont il a gardé jusqu'à la mort la noble cicatrice, traverse de nouveau la cavalerie autrichienne, ramène au combat sa courageuse infanterie, reprend les villages qu'elle avait été contrainte d'abandonner, conserve le champ de bataille, et la victoire, obtenue par l'aile droite et par le centre, que commandait M. le duc de Chartres (actuellement duc d'Orléans), aurait été complète, si la trahison n'avait porté le désordre dans l'aile gauche et ne l'avait pas séparée du centre et de l'aile droite.

Les blessures de M. de Valence l'avaient obligé de se faire conduire à Tirlemont, et ensuite à Bruxelles. L'époque jusqu'à laquelle il avait promis de servir dans la Belgique était passée. Les commissaires de la Convention arrivèrent de Paris, et allèrent voir le général, retenu chez lui par ses blessures. Il leur exposa toutes les raisons qui l'engageaient à demander son rappel; mais ceux-ci refusèrent de le lui accorder, combattirent son dessein avec force, lui dirent que, dans les circonstances, son éloignement serait un crime. « Il vous reste une » tête pour ordonner, ajoutèrent-» ils, si vous n'avez pas de bras » pour agir. » M. de Valence n'en crut pas moins devoir persister dans sa résolution; il envoya sa démission au ministre de la guerre (c'était alors M. de Beurnonville), et partit pour Valenciennes, dès qu'il put se mettre en route, pour y attendre la réponse du ministre et le congé qu'il sollicitait. Des lettres de Dumouriez le déterminèrent à se faire reconduire à Bruxelles. Il y rentra au moment où

les troupes françaises en sortaient. Le général Dumouriez conféra avec lui : il lui fit connaître la véritable position des armées ; il lui apprit les déplorables résultats de la bataille de Nerwinde, et il fut convenu entre eux qu'il fallait défendre l'Escaut. M. de Valence partit donc pour Tournay et ce fut avant d'y arriver qu'il reçut la réponse du ministre Beurnonville, qui comblait sa conduite d'éloges et l'engageait à renoncer à son rappel. On trouve d'amples détails sur cette époque de la carrière militaire de M. de Valence, dans les *Mémoires du général Dumouriez*, qui ne cesse de prodiguer les éloges à sa valeur, à son activité, à son intelligence.

Cependant la tournure fâcheuse qu'avaient prise les événemens militaires avait fait naître à Paris et dans toute la France, la plus grande fermentation. Des sentimens exaltés avaient troublé toutes les têtes; la voix de la sagesse et celle de la justice furent étouffées par la violence. Menacé des dangers les plus imminens, Dumouriez s'était vu comme forcé à se réfugier dans la trahison. Plusieurs commissaires de la Convention sont envoyés à son quartier-général pour l'arrêter; mais Dumouriez les prévint et les arrêta eux-mêmes. Abandonné par son armée, il passe aux Autrichiens, leur amenant les représentans du peuple en otage. Dubuisson, commissaire du Conseil exécutif, désigna M. de Valence comme s'étant trouvé présent à la conférence où Dumouriez manifesta ses projets de rébellion ; mais Dubuisson a dit la même chose de Mme de Genlis, et cette dame a nié formellement le fait (1), en ajoutant des circonstances qui établissent l'inexactitude des récits de Dubuisson. Quelle que pût être la connaissance que M. de Valence avait eue des projets de Dumouriez, il est certain qu'à cette époque, sa liaison avec lui était grande, et cette circonstance qui seule menaçait sa tête d'un danger inévitable, l'autorisait en même temps à se mettre à l'abri des coups de la tyrannie. M. de Valence sut concilier parfaitement en cette occasion difficile, ses devoirs de citoyen avec ce qu'exigeait sa sûreté personnelle. Il adressa au président de la Convention sa démission du poste de général en chef de l'armée des Ardennes, se sépara de ses soldats, congédia son escorte, renvoya ses ordonnances, et s'éloigna seul d'une patrie que désormais il ne pouvait plus servir. Il se rendit d'abord en Angleterre, d'où il fut expulsé par M. Pitt, tandis que Robespierre demandait que toute sa famille fût traduite au Tribunal révolutionnaire. Il prit alors le parti de se réfugier à Hambourg, ou plutôt dans une ferme isolée du Holstein, située à cinq lieues de cette ville: là il se fit cultivateur, vivant dans la solitude avec sa fille aînée et sa belle-mère, Mme de Genlis, et se tenant d'ailleurs soigneusement séparé des émigrés. Aussi ne fut-il point expulsé comme tel en l'an VI, du territoire de cette république : même il avait demandé des juges au Directoire pour prononcer sur sa conduite ;

(1) *Précis de la conduite de Mme de Genlis depuis la Révolution.* Hambourg (*Paris*), in-12, pag. 93.

ils lui furent refusés, et c'est pourquoi il refusa à son tour d'obtempérer à l'invitation du Consul de France, à l'effet de prendre part à la guerre contre l'Angleterre, allégant qu'il ne devait exercer au dehors aucun des droits de citoyen, jusqu'à ce qu'ils lui eussent été reconnus par son gouvernement. Pendant qu'il résidait dans le duché de Holstein, M. de Valence publia un écrit sur les finances de la France, qui attestait à la fois ses lumières en cette partie, et le vif intérêt qu'il continuait de porter aux affaires d'une patrie à laquelle il n'avait pas cessé d'être fidèle; cet écrit est intitulé : *Essai sur les finances de la République française et sur les moyens d'anéantir les assignats* ; Hambourg, 1796, in-8°.

Aussitôt après le 18 Brumaire, M. de Valence obtint de rentrer en France. Dès 1801, il était devenu président du canton de Versy département de la Marne. Le collége électoral de ce département qu'il présida depuis, l'élut candidat au Sénat en 1803, et il fut appelé à faire partie de ce premier corps de l'Etat, le 1er février 1805, et nommé en même temps commandant de la Légion-d'Honneur. Le 20 mars 1807, il reçut le commandement de la cinquième division de réserve, dans l'intérieur, passa en Espagne en 1808, et reçut en 1809, la décoration de grand-croix de l'Ordre de Saint-Henri de Saxe. En 1812, il avait été appelé à la Grande armée, et commanda une division en Lithuanie, sous les ordres de M. de Nansouty, qui avait été son aide-de-camp. Après s'être distingué au combat de Mohilow, il tomba malade à Smolensko, et fut de retour en France avant les désastres de l'hiver. Envoyé au mois de décembre 1813, en qualité de commissaire extraordinaire dans la sixième division militaire, à Besançon, il pourvut à la défense de cette ville, se mit ensuite à la tête d'une colonne de gardes nationales et de troupes régulières, et se porta, au mois de janvier, sur Gray, où il tint l'ennemi en échec pendant sept jours. Il se trouvait de retour à Paris le premier avril. Son nom, en qualité de secrétaire du Sénat, se lit au bas de l'acte célèbre qui prononça la déchéance de Napoléon (Voir le texte de cet acte dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1821, page 88, article Bonaparte). A ce sujet, on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, l'observation suivante : « Parcourant un jour, à » Longwood, le nom des sénateurs » qui avaient signé la déchéance, » l'un de nous fit observer celle » de M. de Valence, signant » comme secrétaire; mais un autre » *expliqua* que cette signature » était *fausse*, que M. de Valence » s'en était plaint, et avait réclamé. » C'est très-vrai, dit l'Empereur, » je le sais, il a été très-bien; » Valence a été national. » (1). Il est possible que cette explication ait été admise à la cour de Sainte-Hélène ; mais il n'est personne en France, pour peu qu'il soit au fait de l'état actuel des choses, qui n'en sente l'énorme absurdité. Le nom de M. de Valence fut apposé bien réellement par lui, au bas de l'acte de déchéance, et sa

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène, par M. de Las Cases.* 1823. T. II, p. 434, édit. in-12.

mémoire en supportera facilement la responsabilité. Du reste, s'il eût cru devoir refuser sa signature en cette occasion, aucune nécessité ne pouvait le contraindre à la laisser supposer ; et si l'on se fût permis une falsification aussi audacieuse, la haute position sociale de M. de Valence, et la liberté dont la presse a joui depuis 1814, lui auraient laissé tous les moyens suffisans pour détruire l'imposture.

Le 4 juin 1814, M. de Valence fut compris dans la première création des pairs de France, et, quelques mois après, il reçut le cordon de grand officier de la Légion-d'Honneur. Il siégea également dans la Chambre des Pairs des Cent jours. Le 21 juin, après la perte de la bataille de Waterloo, la Chambre des Représentans ayant transmis à celle des Pairs les mesures de salut public qu'elle venait de prendre, pour arracher le pouvoir des mains de Napoléon, M. de Valence parla plusieurs fois à cette occasion, et mit beaucoup d'insistance pour entraver le mouvement qui s'opérait, tellement qu'il provoqua les murmures de la majorité de l'assemblée, et fut menacé du rappel à l'ordre par MM. de Pontécoulant et Boissy-d'Anglas. Il parut également vouloir entraver la prompte expédition de la loi urgente touchant les réquisitions. Ce même jour il fut au nombre des commissaires désignés par le Gouvernement provisoire, pour aller demander une armistice au général prussien Blucher : on sait que cette démarche n'obtint pas de succès. Les dernières paroles de M. de Valence dans cette assemblée (séance du 7 juillet), furent des plaintes contre l'envahissement du palais de la Chambre des Pairs, par des soldats prussiens.

M. de Valence fut éliminé de la Chambre des Pairs, par l'ordonnance du 25 juillet 1815. Un nouvel acte, du 4 septembre suivant, le mit à la retraite comme militaire. Il ne fut réintégré dans la pairie que par une ordonnance du 21 novembre 1819, et vota dès-lors avec l'Opposition, soit pour défendre la loi des élections du 5 février, soit pour combattre les lois suspensives de la liberté de la presse et de la liberté inviduelle, contre lesquelles il prononça des discours énergiques. Il parut même vouloir prendre part à l'association qui se formait à cette époque, sous la dénomination de *Souscription nationale*, dans la vue d'assurer des secours aux détenus sans jugement, pour motifs politiques : mais le ministère ayant fait attaquer cette entreprise par les voies judiciaires, M. de Valence s'en retira. Au commencement de 1820, il prononça, à la tribune de la Chambre des Pairs, l'éloge du général Colaud, son collègue, qui avait été son aide-de-camp, et dont il avait commencé la fortune militaire. Enfin, ses derniers travaux législatifs eurent pour objet d'obtenir la réhabilitation de la mémoire du condamné Lesurgues, exécuté sous le Directoire, pour un vol de diligence, auquel il est certain aujourd'hui qu'il était entièrement étranger. C'est pendant qu'il poursuivait avec chaleur cette entreprise pieuse et philanthropique, que la mort vint le frapper le 4 février 1822.

M. de Valence a été inhumé au

cimetière du P. la Chaise, où le général Dulauloy a prononcé un discours sur sa tombe. M. de Lacépède a prononcé son éloge, à la tribune de la Chambre des Pairs, dans la séance du 23 mars 1822, imprimé dans le *Moniteur* du 7 avril suivant. M. de Valence n'a point laissé d'héritier de sa pairie; mais il a laissé deux filles; l'aînée a épousé M. le comte de Celles, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas; la seconde est mariée à M. le général Maurice Gérard, membre de la Chambre des Députés pour le département de la Seine. — Le portrait de M. de Valence a été gravé en 1820, par M. Tardieu, dans la *Collection des Pairs et Députés défenseurs de la Charte et de la Loi des élections;* petit in-4. — Les anciens rapports de M. de Valence avec le dernier duc d'Orléans, l'avaient conduit aux plus hauts grades et dignités maçonniques; aussi sa mémoire a été célébrée dans les loges de l'Ordre, avec beaucoup de pompe. On a publié les pièces suivantes :

Aux mânes du comte de Valence. Ode lue dans la L.·. Ecoss.·. de la Grande Commanderie, le 28 mars 1822, par le F.·. L. Belmontet (de Montauban), *orateur de la R.·. L.·. Ecoss.·. d'Emeth.* Paris, Guiraudet, 1822, in-8, un quart de feuille.

Cantate exécutée aux obsèques maçonniques du comte de Valence, paroles du F.·. Naudet, capitaine au corps royal d'état-major; musique du F.·. Romagnesi. Paris, Guiraudet, in-8, un quart de feuille.

Loge Ecossaise de la Grande Commanderie. Obsèques maçonniques du T.·. Ill.·. comte de Valence, pair de France, lieutenant-général, très-puissant souverain grand commandeur en chef, en France, de l'ordre maçonnique au rit écossais ancien et accepté; solennellement célébrées le 28 J.·. du 1er M.·. de l'an 5822 — 28 mars 1822. Paris, Guiraudet, in-8, 2 feuilles trois quarts.

Discours du comte de Ségur, à l'occasion des obsèques maçonniques célébrées en l'honneur du comte de Valence. Paris, Guiraudet, 1822, in-8, demi-feuille.

Loge Française et Ecossaise de l'Ecole de la sagesse et du Triple accord réunis. Pompe funèbre en mémoire du T.·. Ill.·. F.·. comte de Valence, pair de France, etc., solennellement célébrée le premier jour du quatrième mois de l'an 5822. Metz, Collignon, 1822, in-8, 2 feuilles.

VALORY (François-Florent, comte de), naquit à Huningue, le 9 février 1755, d'une ancienne et nombreuse famille, qui a donné plusieurs lieutenans-généraux à l'armée française, et dont un des membres fut ambassadeur de France à Berlin, auprès du grand Frédéric. Cadet de six enfans, il entra dans les gardes-du-corps (compagnie de Beauvau), et fut licencié avec le rang de capitaine, après les journées des 5 et 6 octobre 1789, pendant lesquels il avait participé activement à la défense des appartemens du château de Versailles. Le nom de M. de Valory se rattache spécialement au voyage de Louis XVI à Varennes, où il fut employé en qualité de courrier, et où il courut les plus violens dangers.

Enfermé à l'Abbaye après l'insuccès de cette tentative, M. de Valory employa une partie des onze semaines qu'il passa dans cette prison, à écrire la relation de son voyage : cette relation a été perdue au milieu des agitations de la Révolution. Au mois de mars 1815, il essaya de la reproduire sur le papier; mais il avoue que ce n'est qu'avec effort qu'il parvient à se rappeler les faits et à les lier les uns aux autres successivement, presque d'une manière sèche, qui ne peut avoir d'autre prix que celui que lui donne une entière véracité. Voici la substance des faits racontés par M. de Valory.

Trois jours avant le 21 juin 1791, MM. de Valory, de Moutier et de Malden, gardes-du-corps licenciés, reçurent de M. le comte d'Agoult, ancien aide-major de cour, la confidence du projet de voyage et la proposition d'y coopérer en qualité de courriers. Ils acceptèrent avec empressement et virent en particulier le Roi et la Reine, pour recevoir leurs ordres et leurs instructions. Le 20 juin, à onze heures et demie du soir, la famille royale sortit du château; M. de Moutier donnait le bras à la Reine, M. de Malden à Mme Elisabeth, et M. de Valory suivait le Roi. On avait pourvu aux moyens d'amener la famille royale hors de Paris; en conséquence M. de Valory partit de suite, en veste jaune de courrier, et à franc étrier, sous le nom de François, pour aller commander le relai à Bondy. Il affirme avec la plus entière conviction, que M. de la Fayette n'a pu avoir la moindre information du projet de voyage, ce dont personne de bon sens n'a jamais douté. M. de Valory donna un écu de guide aux postillons, générosité qui a paru imprudente à M. le duc de Choiseul, comme pouvant attirer l'attention sur la voiture du Roi. A Pont-de-Sommevelle, où M. de Valory devait rencontrer M. de Choiseul ou le fils de M. Bouillé, il chercha et attendit vainement l'un et l'autre: des contrariétés et des mal-entendus les retenaient ailleurs. Arrêtés à Varennes avec la famille royale, M. de Valory et ses deux camarades furent placés, pendant le trajet du retour, sur le siége de la voiture du Roi, où ils furent exposés durant plusieurs jours, aux outrages et aux menaces d'une population insurgée et armée. Mais ils ne furent point attachés avec des cordes, comme on l'a dit : M. de Valory le nie formellement. A la descente de voiture, devant la porte des Tuileries, du côté du jardin, le danger des trois gardes-du-corps devint imminent; une populace frénétique faisait de grands efforts pour se jeter sur eux et les massacrer. M. de Valory voyant que la sûreté personnelle de la famille royale allait être compromise, sauta avec ses camarades en bas du siége. Mme Elisabeth, qui vit leur mouvement, passa son bras par l'ouverture d'une des glaces du devant du carosse, et saisit le pan de la veste de M. de Valory pour l'arrêter; ce fut en vain. A peine les gardes-du-corps eurent-ils touché la terre, que les assassins commencèrent à se jeter sur eux, et ils allaient être égorgés, lorsque la Garde nationale les en-

leva et les mit en sûreté dans l'intérieur du château. M. de Valory se trouva le moins maltraité, et cependant terrassé à coups de crosse de fusil dans les reins, traîné par les cheveux et meurtri de toute part, sa tête avait reçu plusieurs contusions, et la peau en était déchirée en deux endroits. Les chirurgiens du Roi vinrent le panser, et le lendemain il fut transféré à l'Abbaye, où il fallut encore le défendre des nouvelles fureurs de la populace.

Cette narration est puisée dans l'ouvrage publié par M. de Valory, sous ce titre : *Précis historique du voyage entrepris par S. M. Louis XVI, le 21 juin 1791, de l'arrestation de la famille royale à Varennes, et de son retour à Paris* (Paris, Michaud, 1815, in-8 de 95 pages) (1). Nous ne pouvons pas dissimuler qu'elle est contredite, quant aux circonstances de la première partie, par M. le duc de Choiseul, qui s'exprime en ces termes : « Le Roi ne connaissait particulièrement aucun de ces trois messieurs (de Valory, de Malden et du Moutier). Ne voulant pas que le choix donnât quelques soupçons, et d'ailleurs ayant envoyé plusieurs fois des gardes-du-corps en courrier, il avait ordonné à M. D'Agoult, aide-major, de désigner trois gardes robustes et montant bien à cheval, de leur faire faire des vestes et les choses nécessaires pour courir à franc-étrier, ayant des missions à leur confier pour Madrid, Vienne et Turin. Cet ordre donné indifféremment fut exécuté. M. D'Agoult choisit MM. de Valory, de Malden et du Moutier; et ces messieurs crurent jusqu'au dernier moment, qu'ils étaient simplement destinés à porter des dépêches. » — M. le duc de Choiseul ajoute en note : « Je vois dans une relation publiée par M. de Valory, en 1815, qu'il assure avoir été admis dans la plus haute confidence des desseins du Roi et de la Reine. Je dois faire observer que ma relation, ayant été écrite en 1791, ne retrace que ce que j'ai vu et ce que j'ai appris du Roi et de la Reine, qui ne m'ont jamais parlé des faits rapportés dans l'ouvrage que je cite » (1).

M. de Valory fut rendu à la liberté le 14 septembre de la même année, grâce à l'amnistie promulguée à la suite de l'acceptation de la Constitution. Il obtint une audience du Roi et de la famille royale, qui le reçurent avec toute la bienveillance que méritait son dévouement; il émigra le 16, chargé des commissions de la Reine pour Mme la princesse de Lamballe, qui était alors à Bruxelles. De là, M. Valory se rendit à Berlin et entra au service de Prusse, en qualité d'aide-de-camp du général Kalkreuth. Revenu en

(1) Cette relation se trouve aussi réimprimée dans la *Collection de Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiée chez MM. Baudouin frères.

(1) *Relation du départ de Louis XVI le 20 juin 1791, par M. le duc de Choiseul, pair de France, extraite de ses Mémoires inédits.* Paris, Baudouin frères, 1822, in-8, pag. 46. — Cet ouvrage fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiée chez MM. Baudouin fr.

France seulement en 1814, il fut nommé maréchal-de-camp et sous-aide-major des Gardes-du corps du Roi, compagnie de Wagram. En 1815 il suivit Louis XVIII à Gand, et après son retour, fut nommé prévôt du département du Doubs. M. de Valory a terminé sa carrière à Toul, le 17 juillet 1822, à l'âge de 67 ans. Il était Commandeur de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur et Chevalier des ordres royaux de Saint-Lazare et du Mérite de Prusse.

VANSPAENDONCK (GÉRARD), né à Tilbourg, en Hollande, excella à un si haut degré dans le genre borné, mais gracieux, de la peinture des fleurs, qu'il mérita d'être nommé professeur d'iconographie au Jardin des Plantes et membre de l'Institut, le 6 décembre 1795. Il avait fait ses premières études dans sa patrie; il commença à figurer parmi nous aux expositions du Louvre, avant la Révolution, et fut membre de l'ancienne académie de Peinture. On a publié, dans le format in-f°, une belle collection de fleurs dessinées d'après nature, par M. Vanspaëndonck. Ce peintre a formé un grand nombre d'élèves habiles, qui secondent les travaux des naturalistes, et concourent à la prospérité des arts; ses tableaux enrichissent nos musées et décorent nos cabinets. Parvenu à un âge très-avancé, M. Vanspaëndonck avait ouvert son cours le 30 avril 1822, lorsque la maladie l'obligea de l'interrompre, le 4 mai, et termina ses jours la nuit du 10 au 11 du même mois. Il était membre de la Légion-d'Honneur. M. Cuvier, au nom des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, et M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, ont prononcé son éloge à ses funérailles. « Le digne et à jamais regrettable confrère auquel nous disons le dernier adieu, s'écriait M. Quatremère, fut, comme vous le savez, une de ces conquêtes que les arts de la France se vantaient depuis long-temps d'avoir faite sur ce pays voisin, où la nature avait placé l'école spéciale d'un genre de peinture intimement lié à la science et à l'étude du règne végétal. Les ouvrages de M. Vanspaëndonck, dont le nom désormais sera prononcé immédiatement après celui de Van Huysum, ont peut-être marqué le terme que ne pourra plus dépasser l'art de peindre les fleurs. » M. Hersent a remplacé à l'Institut, M. Vanspaëndonck. Un frère de l'artiste hollandais, qui lui a survécu, cultive avec beaucoup de succès la même branche de peinture.

VERNINAC DE SAINT-MAUR (.....), né à Cahors en 1762, vint à Paris de bonne heure et s'y fit connaître par quelques pièces de vers, qui furent insérées dans les journaux et dans l'*Almanach des Muses*. Ayant embrassé la cause de la Révolution, il fut envoyé par le Roi, le 1er juin 1791, avec Lescène des Maisons et l'abbé Mulot, pour apaiser les troubles du Comtat Venaissin. Les commissaires parurent d'abord avoir réussi dans leur mission; la guerre civile qui déchirait ce malheureux pays se calmait, les détachemens fournis par les diverses communes rentraient dans leurs foyers. De

retour à Paris pour rendre compte de leur mission à l'Assemblée constituante, les Commissaires se présentèrent à sa barre, dans la séance du 10 septembre. Le rapport de Lescène dissimulait peu les excès des anarchistes du Comtat; celui de Verninac était plus favorable aux provocateurs de la Révolution, au nombre desquels étaient Duprat, Mainvielle, Rovère, avec qui Verninac avait formé des liaisons. L'abbé Maury attaqua violemment les Commissaires, et voulut les faire poursuivre devant la Haute-Cour d'Orléans; mais l'Assemblée les protégea. Bientôt après la réunion d'Avignon à la France fut prononcée, et les affreux massacres de la Glacière en souillèrent les prémices. Nommé ministre de France en Suède, en avril 1792, M. de Verninac arriva à Stockholm le 16 mai; deux jours après les funérailles de Gustave III. Quoique la mort de ce prince eût rendu la nouvelle cour moins prononcée contre la révolution française, M. de Verninac n'y fut pas bien accueilli; on l'y avait dépeint d'avance comme un *enragé jacobin*, et il s'y trouvait en présence de MM. d'Escars et de Bombelles (Voyez l'article de ce dernier, ci-dessus page 36), agens très-actifs de l'émigration; il fut rappelé six semaines après la mort de Louis XVI. En février 1795, M. de Verninac partit pour Constantinople, avec le titre d'Envoyé extraordinaire. Il fit son entrée dans cette capitale, le 26 avril. A sa première audience, il fut précédé d'une musique militaire et escorté d'un détachement de troupes françaises, la baïonette au bout du fusil, jusque dans la seconde cour du Sérail, où elles présentèrent les armes au Grand-Visir et aux autres membres du Divan, ce qui ne s'était encore jamais vu. Au reste, cette ambassade donna lieu à plus d'une innovation. M. de Verninac est le premier étranger qui ait fait imprimer et distribuer une gazette écrite en sa langue, à Constantinople. Le Grand-Visir, dans sa réponse, lui donna le titre de *citoyen;* et comme ce mot ne pouvait être traduit en turc, faute d'équivalent, il fut obligé de le prononcer en français. Verninac notifia à la Porte le traité de paix avec la Prusse, lui fit reconnaître la République française, et détermina l'envoi d'un ambassadeur à poste fixe, à Paris, dans la personne de Seïd-Aly-Effendi; mais il ne réussit point à faire entrer le Grand-Seigneur dans une alliance avec la France : bien qu'il fût secondé dans ce plan par les ministres de Suède et de Prusse, il ne put triompher de l'influence de ceux d'Angleterre et de Russie. M. de Verninac ayant demandé son rappel, fut remplacé par Aubert-Dubayet; il quitta Constantinople dans les premiers jours de novembre 1796, après avoir reçu de fort beaux présens de la part du Grand-Seigneur. Arrêté à Naples et gardé à vue pendant quelques mois, il n'arriva en France qu'en mai 1797, et le 9 juin suivant il fut présenté à l'audience publique du Directoire, par Charles de la Croix, alors ministre des relations extérieures, dont peu après il épousa la fille; il offrit en cette audience, au Directoire, un étendard ottoman et un diplôme du sultan Sélim III. Dès la création des Préfectures, en 1800, le gouvernement consulaire nomma M.

de Verninac à celle du Rhône. Il reçut, en 1801, la mission de se rendre dans le Valais, qui, bientôt après, se constitua en république, sous la protection de la France. La diète Valaisane déclara, au commencement de 1805, qu'il avait bien mérité de la République, et lui accorda pour lui et sa famille, les droits et titres de citoyen du Valais. Depuis cette époque, les sentimens républicains de M. de Verninac le tinrent éloigné des fonctions publiques. En septembre 1816, le Collége électoral de l'arrondissement de Gourdon le nomma candidat à la députation; mais le Collége départemental du Lot, animé d'un esprit différent, lui refusa ses suffrages; il fut de nouveau candidat de l'Opposition, et avec aussi peu de succès, aux élections de 1820. M. de Verninac est mort sur ses terres, dans le département du Lot, où il vivait retiré, au mois de juin 1822, âgé de 60 ans.

Liste des ouvrages de M. de Verninac.

I. *Recueil de Poésies.*

II. *Recherches sur les cours et les procédures criminelles d'Angleterre, extraites des Commentaires de Blackstone, sur les lois anglaises.* 1790, in-8.

III. *Description physique et politique du département du Rhône.* in-8.

VILLETTE (Reine Rouph de Varicourt, marquise de) fut l'un des dix enfans de M. de Varicourt, gentilhomme du pays de Gex, et officier dans les gardes du Roi. Cette famille avait embrassé la religion réformée au seizième siècle, mais elle était revenue sous Louis XIV, aux opinions dominantes. Mlle de Varicourt ne fut point, comme on paraît le croire communément, *adoptée* par Voltaire, dans le sens légal de ce mot; ce n'est qu'afin d'exprimer la tendresse de son affection pour elle, que le vieillard de Ferney l'appela souvent sa fille adoptive, et plus souvent encore *belle et bonne;* madrigal plein de délicatesse dont on s'est plu à faire son surnom. La proximité d'habitation ayant mis M. de Varicourt en relation avec Mme Denis, c'est à elle qu'il confia la jeune Reine. Le vieux patriarche se fit un bonheur de la marier au marquis de Villette, l'un des seigneurs les plus brillans et les plus aimables de son temps. Le 2 novembre 1777, Voltaire écrivait à Delisle de Sales: « M. de Villette épouse cette demoiselle de Varicourt que vous avez vue chez nous. Il la préfère aux partis les plus brillans et les plus riches qu'on lui a proposés; et, quoiqu'elle n'ait précisément rien, elle mérite cette préférence. M. de Villette fait un très-bon marché, en épousant une fille qui a autant de bon sens que d'innocence, qui est née vertueuse et prudente, comme elle est née belle, qui le sauvera de tous les piéges de Babylone et de la ruine qui en est la suite. » Trois jours après (le 5 novembre) il écrivait à M. le comte d'Argental : « Elle n'a pas un denier, et son mari fait un excellent marché. Il épouse de l'innocence, de la vertu, de la prudence, du goût pour tout ce qui est bon, une égalité d'âme inal-

térable avec de la sensibilité, le tout orné de l'éclat de la jeunesse et de la beauté. » Le mariage fut célébré dans la chapelle de Ferney, au mois de novembre 1777; on y joua la tragédie d'Irène, derrière des paravens, en guise de coulisses. — « Mme de Villette m'a raconté, dit Mme Pariset, que le jour de son mariage, avant d'aller à l'église de Ferney, Voltaire, qui la dotait et la mariait, lui fit en outre présent d'une magnifique parure de diamans, dont il voulut lui-même orner sa tête, ses oreilles, son cou et ses bras. La toilette achevée, l'admiration fut générale, et la satisfaction de la jeune et belle fiancée bien naturelle. « Ma chère, lui dit Voltaire, je viens de vous donner des bagatelles, des puérilités : le vrai trésor, la vraie richesse, les voilà. C'était un grand livre relié en maroquin rouge, doré sur tranche. Sur l'un des côtés était écrit : *Recette des revenus de M. le marquis de Villette;* sur l'autre : *Dépense de la maison de M. le marquis de Villette.* Voilà, reprit encore Voltaire, la véritable parure d'une épouse et d'une mère. Ne négligez jamais l'usage journalier de ce livre : que la balance y soit exactement et scrupuleusement maintenue, vous serez riche et heureuse » (*Manuel de la Maîtresse de maison*, par Mme Pariset. 1821, in-18, tom. Ier, pag. 7). Le nouveau couple passa l'automne auprès de Voltaire, et l'on voit dans ses lettres qu'il en était comme rajeuni. Il en parle sur le même ton à tous ses correspondans : « Je m'occupe actuellement, écrit-il à d'Alembert, le 26 novembre 1777, de la conversion de M. de Villette, à qui j'ai fait faire le meilleur marché qu'on puisse jamais conclure. Il a épousé, dans ma chaumière de Ferney, une fille qui n'a pas un sou, et dont la dot est de la vertu, de la philosophie, de la candeur, de la sensibilité, une extrême beauté, l'air le plus noble, le tout à dix-neuf ans. Les nouveaux mariés s'occupent jour et nuit à me faire un petit philosophe. Cela me ragaillardit dans mes horribles souffrances. » Il paraît que le petit philosophe se fit attendre, car nous trouvons seulement dans le *Moniteur* de 1792 que M. de Villette eut un fils, vers la fin de cette année, et qu'il le fit baptiser sous le nom de *Voltaire-Villette;* ce fils est probablement le même qui survit encore aujourd'hui à sa mère.

Au mois de février 1778, après vingt-sept ans d'absence, Voltaire voulut venir accompagner les deux époux, et tel fut, dit-on, le motif de son voyage. On sait qu'il descendit chez M. de Villette, sur le quai des Théatins, et c'est là aussi qu'il rendit le dernier soupir peu de temps après. Mme de Villette était à côté de Voltaire, dans sa loge, au Théâtre-Français, lorsque ce grand poëte y reçut les honneurs du triomphe, et c'est elle-même qui posa sur sa tête la couronne de lauriers, que Brizard vint lui apporter au nom du public. Quand Voltaire fut reçu franc-maçon à la loge des Neuf-Sœurs, on lui remit, suivant l'usage, une paire de gants blancs, pour être donnée par lui à la femme qu'il en jugerait le plus digne. « Puisque vous voulez, dit le vieillard ému, que ces gants

soient le gage d'une affection pure et fondée sur l'estime, je les donne à Belle-et-Bonne. » Mme de Villette, fidèle à ce souvenir, avait accepté dans ses dernières années la présidence d'une grande loge écossaise d'adoption, qui a pris le nom distinctif de *Belle-et-Bonne*. C'est cette circonstance qu'un poëte a célébrée dans ces vers :

Reparais, digne sang du chantre de Henri,
Toi qui sus mériter de ce vieillard chéri
Le souvenir touchant d'antique courtoisie
Que reçoit du Maçon celle qu'il a choisie.
Chez un peuple fameux par son urbanité,
Viens saisir du bon ton le sceptre respecté;
Viens, et que ton esprit, ta grâce héréditaire,
Nous reporte aux beaux jours du siècle de Voltaire (1).

Mme de Villette reçut le dernier soupir de Voltaire; elle n'hérita point de ses biens, que la fortune de son mari lui rendait peu nécessaires; mais elle conserva son cœur, qui, avec quelques lettres et divers objets qui lui avaient appartenu, est passé entre les mains de M. de Villette fils, seul héritier de sa mère. A l'occasion de la mort de Voltaire, nous reproduirons l'explication d'une anecdocte qui y est relative, publiée récemment par M. Beuchot, et à laquelle le nom de Mme de Villette n'est pas resté étranger.

« C'est chez le marquis de Villette, dit M. Beuchot, dans la maison faisant un des coins du quai des Théatins et de la rue de Beaune, que Voltaire a rendu tranquillement le dernier soupir. Lorsque j'arrivai à Paris, je remarquai que les fenêtres du premier étage de cette maison étaient fermées; j'en demandai la cause. On me répondit que c'était là que Voltaire était mort, qu'il avait recommandé de n'ouvrir cet appartement que quarante ans après sa mort, et que, ces quarante ans arrivés, on publierait les manuscrits qui y étaient déposés. Un jour, et bien avant les quarante ans, j'aperçus les fenêtres ouvertes. Je m'imaginai qu'on s'était trompé sur le nombre d'années pendant lesquelles l'appartement devait être clos. Je repassai le lendemain et les jours suivans sur le quai Voltaire; les fenêtres étaient fermées; je ne savais plus que penser : j'attendis les quarante ans. De loin en loin cependant je voyais les fenêtres ouvertes. Les quarante ans expirés, les fenêtres continuèrent et continuent encore d'être presque toujours fermées.

» On porte aujourd'hui à cinquante ans le terme fixé par Voltaire. Lorsque j'eus l'honneur de voir feue Mme la marquise de Villette, je la priai de me dire ce qu'il en était de ces bruits, et voici les renseignemens qu'elle m'a donnés. L'appartement de M. de Villette, dans la maison qui fait l'un des coins de la rue de Beaune et du quai, est bien celui où Voltaire est mort; mais la chambre qu'occupait Voltaire était sur le derrière. M. de Villette n'était point propriétaire de la maison; il avait un bail viager. A sa mort, en 1793, le bail expira. Le propriétaire ne voulut pas en faire un nouveau; Mme de Villette quitta donc l'appartement; et si les fenêtres en sont si souvent fermées, c'est que telle est la volonté ou la

(1) *La Maçonnerie*, poëme en trois chants, par M. Guerrier de Dumast; Paris, Arthus-Bertrand, 1820, in-8.

disposition de la personne qui l'occupe. Voltaire n'y peut donc être pour rien. Adieu alors aussi le conte des manuscrits qu'on disait être dans cet appartement. » (*Bibliographie de la France*, 1823, p. 326).

Après la mort de Voltaire, la maison de Mme de Villette fut longtemps encore le point de réunion des meilleurs écrivains et des hommes les plus distingués du siècle. d'Alembert était l'âme de cette société. C'était à lui que Voltaire en mourant, avait particulièrement recommandé sa pupille. Aussi ne passait-il pas un jour sans la voir. M. de Villette embrassa chaudement, comme on sait, le parti de la Révolution, et fut même député de l'Oise à la Convention nationale; sa femme partagea les mêmes opinions, et leur est toujours restée fidèle; mais avec cette tolérance pleine de douceur, qui formait une des qualités les plus précieuses de son caractère. Son mari vint à mourir au milieu des circonstances les plus critiques de la Révolution, et la tourmente révolutionnaire ne respecta pas la fille adoptive de Voltaire : elle subit quinze mois de captivité, et ne sortit de sa prison que pour se vouer à la retraite, au soulagement de l'infortune et à la consolation des malheureux. Cependant, il n'arrivait guère à Paris un ambassadeur, un étranger de distinction, un savant ou un artiste illustre, qui ne s'empressât de visiter avec respect celle que Voltaire avait appelée sa fille, et qu'il avait si tendrement affectionnée. Mme de Villette était fort touchée de cet empressement honorable. Trop modeste pour ne pas en rapporter le principe à son illustre père, elle saisissait toutes les occasions d'honorer sa mémoire, en rappelant une foule d'anecdotes intéressantes sur ce grand homme. Elle prenait aussi beaucoup de plaisir à réciter quelques tirades de l'auteur de *Zaïre*, aux étrangers versés dans la langue et la littérature française, et à leur présenter quelques-uns des objets qui avaient été à son usage personnel. La bonté, l'affabilité, l'enjouement gracieux ont été les caractères principaux qui distinguèrent Mme de Villette; elle avait conservé beaucoup de feu dans la conversation ; et l'on était surpris de voir qu'à son âge, il fût resté dans le son de sa voix et l'expression de sa figure, un caractère de jeunesse et de candeur qui rappelait encore le souvenir de *Belle-et-Bonne*.

« C'était elle, dit M. Jullien (*Revue Encyclopédique*, t. XVI, p. 659), qui, chez Voltaire, avait, comme il le disait, le *département des grâces*. Le charme de sa physionomie, la vivacité de son esprit, et cet heureux naturel de bonté qui la distinguait, exerçaient sur le cœur de Voltaire une influence irrésistible. Lorsque, dans ses momens d'humeur, qui étaient quelquefois très-violens, il grondait et tourmentait ses domestiques, et tout ce qui l'entourait, Mlle de Varicourt n'avait qu'à se montrer devant lui pour le calmer, comme par enchantement. — « L'enfant, disait-il, me raccommode avec moi-même. Ai-je offensé quelqu'un,....? il faut qu'on me pardonne : mes entrailles sont un volcan, et mon sang du vif-argent. » Il aimait à faire asseoir Mlle de Varicourt près de lui, et à lui lire

quelques-uns de ses ouvrages, et particulièrement des passages de ses tragédies. Il observait l'impression qu'il avait produite sur elle, et profitait souvent de ses réflexions, qui annonçaient déjà un goût pur et un jugement exercé. Un jour qu'il lui avait lu quelques scènes de *Zaïre*, elle l'arrêta au moment où Zaïre, agitée par les sentimens qui se combattent dans son cœur, supplie Orosmane, au nom de leur amour, de lui accorder encore une journée, avant qu'elle lui révèle ses secrets :

Demain tous mes secrets vous seront révélés!..

« Eh! pourquoi, dit Mlle de Varicourt, ne les lui confie-t-elle pas aujourd'hui? — L'enfant a raison, répondit Voltaire; voilà la meilleure critique qu'on ait faite de ma pièce. »

Mme de Villette n'a pas cessé de professer le plus tendre respect pour Voltaire, et pourtant, telle était la tolérante bonté de son caractère, qu'elle vivait fort bien avec les ecclésiastiques les plus zélés, dont plusieurs étaient de sa famille. M. Emery, de Saint-Sulpice, et M. Fournier, évêque de Montpellier, étaient ses cousins; M. de Varicourt, évêque d'Orléans, était son frère (1) et l'a suivie de près au tombeau. Elle s'occupait volontiers de bonnes œuvres toutes chrétiennes, et se concertait souvent à ce sujet, avec une des plus pieuses filles de Saint-Vincent-de-Paul, qu'elle voyait habituellement : elle aimait à s'entretenir avec elle des choses relatives à la charité religieuse. Les assemblées de l'association pour les petits séminaires se tinrent, à diverses reprises, chez la fille adoptive de Voltaire, et le saint prêtre Legris-Duval, prêcha dans une de ces réunions. Pendant la dernière maladie de Mme de Villette, un ecclésiastique qu'elle estimait singulièrement, l'avertit du danger de son état; la sœur de charité dont nous avons parlé, l'engagea aussi à recourir aux sacremens de l'Eglise. La malade, du moins à ce qu'assure l'*Ami de la Religion et du Roi* (t. XXXIV, pag. 46), avait indiqué le vendredi, 15 novembre, pour remplir ce devoir religieux; mais la veille au soir, son état étant devenu plus fâcheux, on fut obligé de se borner à lui donner l'Extrême-Onction. Elle mourut après huit jours d'une maladie inflammatoire, le 14 novembre, à huit heures du soir, âgée de 64 ans. La *Correspondance de Grimm*, les *Mémoires de Bachaumont*, les *Almanachs des Muses*, et généralement tous les journaux et recueils des dernières années qui ont précédé la Révolution, et même qui l'ont suivie, contiennent des vers qu'une foule de poëtes se sont empressés de consacrer à la fille adoptive de Voltaire. Nous ne citerons que les suivans, rapportés par Grimm :

Vers de M. l'abbé Girod à Mme la marquise de Villette, faisant la quête à l'église de Saint-Sulpice.

Que j'aime à voir la fille de Voltaire,
Dans l'église fermée aux mânes de son père,
D'une civique charité

(1) Un autre Varicourt, frère de Mme de Villette, était dans les gardes-du-corps de Louis XVI, et a péri à Versailles, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789.

Recueillir les tributs chers à l'humanité !
O vous ! qu'il nomma Belle-et-Bonne,
Vos aimables vertus et l'exemple si beau,
Que votre cœur, formé par lui, nous donne,
L'honorent plus qu'un vain tombeau.

VOLFIUS (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel de la Côte-d'Or, naquit à Dijon en 1734. Après avoir passé quelque temps chez les Jésuites, il était devenu, depuis leur suppression, professeur d'éloquence au collége de sa ville natale. Il s'acquit dans cette chaire la réputation d'un littérateur instruit et d'un homme de goût. Lorsque la Révolution éclata, il remplissait ces fonctions depuis trente ans : Volfius en adopta les principes. Comme président du club de Dijon, il reçut une lettre de lord Stanhope, en faveur de la révolution française, dont les journaux du temps ont parlé. La popularité personnelle et le crédit de son frère, avocat à Dijon, et député à l'Assemblée constituante, le firent élire évêque constitutionnel de la Côte-d'Or. Il fut sacré à Paris le 13 mars 1791, à l'âge de 55 ans ; il adhéra depuis aux encycliques des évêques constitutionnels et députa à leurs conciles. M. Volfius donna sa démission, en même temps que tous ses collègues, lors du Concordat de 1821 ; il fut nommé chanoine de Dijon par le nouvel évêque, M. Reymond (*Voy.* son article *Annuaire Nécrologique de* 1820, pag. 185), qui avait été son collègue. Depuis il vivait dans la retraite, occupé principalement de littérature, lorsqu'au mois de mars 1816, on lut dans les journaux une sorte de rétractation, signée de M. Volfius, alors âgé de 82 ans ; il y confessait : « Avoir commis une très-grande faute, d'accepter un évêché qui n'était pas vacant, d'avoir prêté plusieurs sermens, d'avoir commis des faiblesses et des fautes, pendant le régime de la terreur. » Il y stipule d'ailleurs expressément son attachement inviolable aux libertés de l'Eglise gallicane. Aussi les ecclésiastiques anti-constitutionnels ne se tinrent pas satisfaits ; ils exigèrent une retractation beaucoup plus ample et plus explicite. M. Volfius s'y soumit ; il l'adressa au Pape, pour obtenir l'absolution des censures qu'il avait encourues, et enfin elle fut lue publiquement, dans l'église cathédrale de Dijon, l'un des derniers jours de mai 1816. M. Volfius est mort à Dijon, au mois de février 1822, âgé de 88 ans. Ses adversaires lui ont toujours reconnu des mœurs douces, un esprit cultivé et aimable, et des connaissances littéraires ; ce sont leurs expressions. On a de lui, dit la *Biographie des hommes vivans*, plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite sa *Rhétorique française, à l'usage des Colléges.*

W.

WAELES (J.... B....), né à Hardiford, près Cassel, département du Nord, mort à Lille le 27 juin 1822, à l'âge de 66 ans, est auteur de *Ariadne*, ou *Guide des grammairiens*. Lille, Lefort, 1820-21, in-8. 32 pages. L'impression de cet ouvrage était interrompue depuis long-temps, lors de la mort de l'auteur. Je ne connais aucun autre imprimé de M. Waëles. Cependant il prend sur le titre d'*Ariadne*, la qualité d'auteur de divers ouvrages. Le *Journal du département du Nord*, du 29 juin 1822, parle de M. Waëles (Extrait de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. 1822, pag. 551).

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

1821.

A.

ACEVEDO (Félix-Alvarez), militaire espagnol, et l'un des principaux acteurs de la révolution de 1820, naquit à Otero, province de Léon. Après avoir fait ses études et pris ses grades à l'Université de Salamanque, il fut agrégé, en 1794, au Collége de San-Pelayo, dépendant de cette Université, et fut élu deux fois, pour les fonctions de recteur, en 1799 et en 1802. De Salamanque, Acevedo passa à d'autres grades dans l'Université d'Orihuela, et se fit recevoir avocat, à Madrid, en 1804; il renonça enfin à cette profession pour entrer au service militaire, dans les gardes-du-corps du Roi, en 1807. L'année suivante fut marquée par l'invasion de Napoléon. Les gardes-du-corps du Roi, s'étant dispersés dans différentes provinces, à l'effet d'y prendre les armes pour la défense de l'indépendance nationale, Acevedo se rendit dans la province de Léon, dont la Junte supérieure nommée par le peuple, pour aviser aux moyens de repousser l'ennemi, le nomma commandant du 8e corps des volontaires de Léon. Il fut confirmé dans cet emploi par la Junte centrale, corps souverain, composé de deux membres de chaque Junte provinciale. Il fut nommé lieutenant-colonel en 1809, et co-

lonel à la fin de la même année, par le marquis de la Romana. Durant la guerre de l'indépendance il se trouva à différentes affaires, où il se signala toujours par son courage, notamment à Astorga : il s'opposa à la reddition de cette place, dans un conseil de guerre où la question fut agitée. Ayant été fait prisonnier, il s'échappa, retourna aux armées, et continua de combattre, jusqu'à la cessation des hostilités. En 1820, Acevedo se trouvait en Galice, en qualité de colonel agrégé au régiment de Grenade, et il était un des citoyens sur lesquels on comptait le plus, pour le rétablissement de la Constitution de Cadix, abolie par Ferdinand VII, en 1814. A peine eut-on connaissance, à la Corogne, de l'insurrection de Quiroga et Riégo, dans l'île de Léon, que les constitutionnels jugèrent que le moment d'effectuer les desseins qu'ils méditaient, allait arriver. Ils ne furent pas arrêtés dans leur entreprise par le souvenir récent de la mort tragique du colonel Porlier. Le 21 février 1820, le peuple de la Corogne, réuni aux troupes, déposa les autorités instituées par le Gouvernement absolu, et proclama commandant-général de l'armée et de la province, don Carlos Espinosa, un des militaires qui s'étaient le plus signalés dans l'insurrection. Mais Espinosa, connaissant les rares qualités d'Acevedo, et persuadé qu'il était plus propre que lui à ces hautes fonctions, le proposa au peuple pour le remplacer, et Acevedo fut nommé commandant-général, et peu après membre de la Junte, qui se forma pour le gouvernement de la province. Cette Junte savait que la seule ville qui pourrait s'opposer à la révolution dans la Galice, était Santiago, influencée par un nombreux clergé et par un chapitre opulent : elle décida qu'Acevedo, comme commandant-général des troupes, irait en prendre possession et y rétablir le régime constitutionnel. Acevedo se mit à la tête d'une colonne de soldats d'élite, et se dirigea sur Santiago, par le même chemin qu'avait suivi l'infortuné Porlier, lorsqu'en 1815, il tenta la même entreprise. Le comte de San-Roman habitait Santiago : on prétend que ce général avait précédemment manifesté le désir de s'unir à ses concitoyens, en faveur d'une révolution ; dans cette circonstance il s'y opposa ouvertement. Secondé par les chanoines, il réunit environ deux cents hommes, appartenant à divers corps licenciés et à divers ordres qui se trouvaient dans la ville. Il dépêcha en même temps un courrier à Madrid, pour informer le Roi des événemens survenus à la Corogne, et des dispositions qu'il prenait pour arrêter l'insurrection. Le petit nombre de ses soldats et leur peu de zèle, ne lui permettant pas d'attendre Acevedo dans la ville, il en sortit le 24 mars, espérant rassembler de plus grandes forces, à l'aide de ses proclamations et en publiant les ordres qu'il avait envoyés à différentes villes. Acevedo, après avoir pris les précautions nécessaires, entra à Santiago, où il fit publier la Constitution, rétablit les autorités constitutionnelles, et augmenta sa troupe d'une multitude de soldats et d'officiers, qui avaient réfusé de suivre le comte de San-Roman. Une recon-

naissance envoyée en avant pour visiter la ville, avait déjà fait ouvrir les cachots de l'Inquisition et mettre en liberté les prisonniers, parmi lesquels se trouvait le comte de Montijo, grand d'Espagne, qui avait été destitué du commandement de la province de Grenade, et livré aux inquisiteurs, par l'effet des intrigues de l'archevêque de Grenade (1). Acevedo partit de Santiago avec sa division, et poursuivit, sans relâche, le général San-Roman, qui s'était renforcé d'une partie de la colonne des grenadiers provinciaux, commandés par leur colonel, le comte de Torrejon, grand d'Espagne, arrivé en poste de Madrid, pour se mettre à leur tête. Le 4 mars une division envoyée de la Corogne, sous les ordres du colonel Espinosa, joignit celle d'Acevedo, et toutes deux continuèrent à harceler les troupes de San-Roman, qui s'affaiblissaient dans leur fuite, par de continuelles désertions. Acevedo les repoussa sur tous les points, les obligea d'abandonner la ville d'Orense, où elles espéraient se fortifier, les délogea de la rive gauche du Minho, et les poursuivit jusqu'au delà des frontières de la province. Le 8 mars, l'armée parvint aux *Portillas de la Cauda*, surnommées les *Thermopyles*, où le comte de Torrejon s'était posté, après avoir reçu de San-Roman l'ordre exprès de défendre ce point à tout prix. La nuit suivante et la matinée du 9 se passèrent en conférences, dans la vue d'éviter l'effusion du sang; mais le 9, à deux heures de l'après-midi, Acevedo, voyant que les pourpalers ne finissaient pas, menaça d'attaquer la position. A peine sa colonne se fut-elle mise en mouvement, que toute la ligne ennemie se débanda; et, d'après l'état des positions respectives, sa perte paraissait inévitable, lorsque Acevedo arrêta le mouvement de ses troupes. Emporté par une magnanime imprudence, il s'avança seul, traversa, au galop, le village de Zadornelo, et, rencontrant, à la sortie de ce village, les miliciens en déroute, il poussa son cheval au milieu d'eux; et là, le chapeau à la main, et l'épée dans le fourreau: « Mes amis, leur » cria-t-il, nous sommes tous » frères! quelle fatalité nous dés- » unit! Abandonnez ces ambi- » tieux qui vous arrachent à vos » foyers; écoutez la voix de vos » pères qui vous rappellent au » sein de vos familles. » Animé de l'espoir que les fugitifs écouteraient ces paroles pleines de raison, et cédant à son amour ardent pour l'humanité, Acevedo ne fit pas attention qu'il s'était porté trop en avant de sa troupe, et que plusieurs miliciens se trouvaient entre elle et lui; quelques-uns de ces derniers s'étaient cachés dans une embuscade; ils le virent sans défense, lui tirèrent trois coups de fusil, et percèrent le cœur d'un homme qui avait fait respecter la vie de ses ennemis depuis le moment où ils avaient commencé à fuir de Santiago. A peine ses meur-

(1) Le comte de Montijo passait dernièrement pour appartenir aux *anileros*, ou partisans des deux chambres. C'est à lui que le comte de l'Abisbal adressa, peu de jours avant l'entrée des Français à Madrid, sa lettre désapprobative de la constitution de Cadix, et qui fut le prélude de sa défection.

triers le virent tomber de cheval, qu'ils s'approchèrent de lui pour le dépouiller; mais les volontaires d'Aragon qui arrivaient en cet instant, tombèrent sur eux, les mirent en déroute complète, et revinrent ensuite relever leur général, qui, avant d'expirer, leur adressa ces paroles: « En avant, » mes enfans! ne vous inquiétez » pas de mon cadavre; je meurs » en accomplissant mon devoir; » vive la liberté! vive la nation!» La mort héroïque d'Acevedo, loin de décourager ses soldats, les remplit de fureur; les ennemis, attaqués de toute part, se rendirent ou se dispersèrent, et leur chef, San-Roman, fut obligé de se réfugier en Portugal. Le jour même où Acevedo expirait, le roi d'Espagne jurait la Constitution, à Madrid. La mort de cet illustre patriote causa la plus grande consternation dans la Galice, dont tous les cantons avaient déjà proclamé la Constitution. La junte suprême de la Corogne déclara que le général Acevedo avait mérité de la patrie *au degré le plus éminent;* elle ordonna que le 9 mars, jour de la mort de ce premier martyr de la liberté espagnole, fût inscrit dans le calendrier, *en caractères italiques;* que toute la province prît le deuil pendant trois jours; qu'on lui rendît dans les principales villes et places fortes de la Galice, les honneur funèbres dus à la dignité de capitaine-général; que son corps fût transporté à la Corogne, où ses obsèques furent célébrées avec grande pompe, et qu'on élevât dans cette ville un tombeau magnifique, pour y déposer ses restes. Les Cortès, réunies en 1820, confirmèrent, sur la proposition du député Cepero, la déclaration de la Junte suprême, portant qu'Acevedo avait bien mérité de la patrie. En outre, sur la demande du député Baamonde, elles ordonnèrent que le nom d'Acevedo fût conservé dans l'Almanach militaire, comme s'il existait encore, et qu'il restât inscrit sur les contrôles du régiment où il avait servi (Extrait de la *Biographie-Barthélemy*, tom. I^er^, p. 51).

ACHARD (François Charles), chimiste, directeur de la classe de physique de l'Académie royale de Berlin, né dans cette ville le 28 avril 1754, selon Meusel, ou en 1753, selon l'inscription de son portrait, gravé dans le tom. LXV de la *Bibliothèque universelle Germanique*, est surtout connu par la fabrication du sucre de betterave, qu'il a le premier exécutée en grand et avec succès. Il publia, en 1802, des calculs dont il résulterait, que ses expériences, à cet égard, assurent à la Prusse, une économie de deux millions et demi de rixdalers. Achard est mort à Cummern, en Silésie, le 22 avril 1821, âgé de 69 ans. Nous connaissons de lui:

I. *Mémoires Physiques et Chimiques.* Berlin, 1780.

II. *Leçons de Physique expérimentale.* Berlin, 1791-92, 4 vol. in-8.

III. *Instruction sur la préparation du sucre brut, du sirop et de l'eau-de-vie de betterave.* Berlin, 1800, in-8.

Cet écrit a été suivi de plusieurs opuscules sur le même sujet. On doit encore à cet auteur quelques ouvrages populaires d'agriculture, et un grand nombre de *Mémoires*, répandus dans les divers journaux

de physique et de chimie, qui se publient en Allemagne. Achard a concouru aussi à la publication d'un *Dictionnaire de Technologie*. Presque tous ses ouvrages sont écrits en allemand.

ASSEMANI (Simon) (1), savant orientaliste, naquit à Tripoli de Syrie, le 20 février 1752. Appelé à Rome, où sa famille avait obtenu le droit de cité, et l'honneur du patriciat, il entra au collége des Maronites, dirigé par les Jésuites. Après avoir fait sa philosophie et sa théologie dans le Collége romain, il retourna en Orient et y exerça pendant 12 ans, le ministère ecclésiastique, dans les missions : rappelé à Rome par ses oncles, le nonce Garampi, depuis cardinal, l'attira à Vienne, où il fut employé quelque temps à la bibliothèque impériale; il devint ensuite professeur de langues orientales au séminaire de Padoue, fondé avec magnificence dans le 17e siècle, par le cardinal Barbadigo, et remplit depuis les mêmes fonctions dans l'université de cette ville. Les savans écrits de Simon Assemani sur la numismatique, l'astronomie et la bibliographie orientale, ont été mentionnés honorablement par Tiraboschi, et dans les Mémoires de l'Institut de France. Il était membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Padoue, et de l'Institut du royaume d'Italie. Ce docte maronite est mort à Padoue, d'une fluxion de poitrine, le 7 avril 1821, à l'âge de 60 ans. Trois jours avant sa mort, il avait annoncé à l'Institut italien, la lecture d'un nouveau mémoire qu'il lui destinait. L'Université de Padoue lui a rendu de grands honneurs, et le professeur Zabeo a prononcé son éloge funèbre (1).

Liste des ouvrages de S. Assemani.

I. *Catalogo de' codici manoscritti*

(1) La famille Assemani a donné à l'Eglise et à la philologie orientale plusieurs savans personnages, qu'il importe de ne pas confondre : 1° *Joseph Simon Assemani*, archevêque de Tyr, et préfet de la bibliothèque du Vatican, mort le 14 janvier 1768, auteur, entre autres ouvrages, de la *Bibliotheca orientalis, Clementino-Vaticana. Romæ*, 1719-28, 4 vol. in-fol.; et des *Acta S. S. Martyrum orientalium et occidentalium. Romæ*, 1748, in-fol. 2° *Etienne Evode Assemani*, neveu de Joseph Simon, archevêque d'Apamée, et successeur de son oncle dans la charge de préfet de la bibliothèque du Vatican, éditeur des *OEuvres de Saint-Ephrem* (en arménien), etc. 3° *Joseph Louis Assemani*, second neveu de Joseph Simon, professeur de syriaque à la Sapience et au collége de la Propagande, mort le 9 février 1782, auteur de plusieurs écrits d'érudition ecclésiastique. *Simon* Assemani, qui fait le sujet de cet article, était neveu des deux précédens, et petit neveu de Joseph Simon.

(1) Il existe encore à Rome un membre de la famille Assemani, Antoine Simon Assemani, qui occupe une chaire de chaldaïque-syriaque et de liturgie orientale à la Sapience; enfin, on a vu à Rome, il y a quelques années, Joseph Assemani, abbé-général-mitre des moines maronites, qui fut député du patriarche d'Antioche, des évêques maronites, de l'émir des Druses, et de divers autres princes d'Orient, pour venir féliciter Pie VII, sur son retour dans ses Etats. Il est reparti de Rome le 19 mai 1817, pour retourner en Orient.

orientali della biblioteca Naniana. Padova, 1787, 2 vol. in-4. — Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque du comte Nani.

II. *Saggio sull' origine, culto, letteratura e costumi degli Arabi, avanti il pseudo-profeta Maometto.* Padova, 1787, in-8. — Essai sur l'origine, la civilisation, la littérature et les mœurs des Arabes, avant le faux prophète Mahomet.

III. *Globus cœlestis cufico-arabicus, Veliterni musæi Borgiani, illustratus; præmissâ de Arabum astronomiâ dissertatione, et duabus epistolis Jos. Toaldi.* Patavii, 1790, in-4, fig. — Description du Globe céleste cufico-arabique du musée Borgia, à Veletri; précédée d'une dissertation sur l'astronomie des Arabes, et de deux épîtres de Joseph Toaldo.

Divers biographes attribuent au même auteur, des *Dissertations sur des monumens arabes, en Sicile et à Vienne.*

B.

BELL (John), chirurgien d'Edimbourg, a joui d'une grande réputation en Ecosse. Il est mort à Rome, le 15 avril 1820. On a de lui :

I. *The Anatomy of the human body.* — L'Anatomie du corps humain. 1795, in-8. Tom. I^er^, contenant les os, les muscles et les articulations. Tom. II, 1797, contenant le cœur et les artères. Tom. III, 1802, contenant l'anatomie du cerveau, la description de la distribution des nerfs, et l'anatomie de l'œil et de l'oreille; avec des planches gravées par Charles Bell. Ce même Charles Bell, aussi chirurgien à Edimbourg, a publié : *A System of dissections, explaining the anatomy of the human body, by John Bell.* — Système de dissection, pour servir à l'explication de l'anatomie du corps humain, de John Bell; 1800, in-fol. La 3^e^ et dernière édition de l'anatomie de John Bell, est de 1811, 3 vol. gr. in-8. Il a gravé et publié lui-même les planches qui se joignent à ses deux premiers vol. 1794 et 1801, in-4; 1812, in-8.

II. *Discourses on the nature and cure of Wounds.* — Discours sur la nature et le traitement des Plaies. 1795, in-8. — 3^e^ édit. 1812.

III. *Answer for the junior members*, etc. — Réponse pour les plus jeunes membres du Collége royal des chirurgiens à Edimbourg, au mémoire de D^r^ James Grégory, adressée aux administrateurs de l'*Infirmerie* royale. 1800, in-8. (*V.* ci-après l'art. James Gregory).

IV. *The Principles of Surgery.* — Principes de Chirurgie. 1801-1808, 3 vol. in-4.

V. *Letters on professional character and manners*, etc. — Lettre sur le caractère propre à la profession de chirurgien, ou l'éducation du chirurgien, et les devoirs et qualités du médecin. 1811, in-8.

BENINCORI (.....), musicien italien, acquit très-jeune encore de la réputation dans sa patrie et en Allemagne. Il fit jouer sur le théâtre de Vienne, un opéra inti-

tulé *Nitetis*. C'est aussi dans l'étranger qu'il publia ses deux premiers œuvres de quatuors, pour deux violons, alto et violoncelle. Les œuvres trois, quatre et cinq de quatuors, ont été gravés à Paris. L'œuvre six est composé de trois trios pour piano, violon et violoncelle, dédiés à Mme Dupython, habile pianiste. L'œuvre sept a paru en 1809. A cette époque on connaissait encore de M. Benincori trois quatuors manuscrits. Depuis quelques années il s'était fixé à Paris, où il donnait des leçons de piano et de chant, et travaillait pour le théâtre. Outre deux opéras joués à Feydeau avec quelque succès, on doit encore à Benincori une portion considérable de la musique de la *Lampe merveilleuse*, opéra en cinq actes, paroles de M. Etienne, jouée, en 1821, sur le théâtre de l'Académie royale de musique, et que Nicolo avait laissée imparfaite. Benincori a composé exclusivement les trois derniers actes, la marche qui termine le premier, la fin du premier chœur, la 2e, la 4e scène, et une partie du dernier chœur du second acte, l'ouverture et les airs de danse; on voit que la portion du second musicien n'est pas la moins remarquable de l'ouvrage. Benincori est mort à Paris, par suite d'une affection au pylore, le 30 décembre 1821, âgé de 41 ans.

BERNHARDT (. . . . .), mort à Munich, le 26 juin 1821. Ce savant s'était fait connaître avantageusement par ses *Essais sur l'histoire de l'Imprimerie*. Ils font partie du recueil intitulé: *Matériaux pour servir à l'histoire et à la littérature*, que publiait le baron Christophe d'Aretin. M. Bernhardt avait encore d'autres titres littéraires, et l'on estime beaucoup son *Codex traditionum ecclesiæ Ravennensis, in papyro scriptus*. Depuis 40 ans, cet estimable savant remplissait les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque royale de Munich. Il était décoré de l'ordre du Mérite civil (*Revue Encyclopédique*, tom. XIII, pag. 222).

BONDI (l'abbé Clément) naquit à Mezzano, dans le Parmesan (et non à Mantoue, comme on l'a dit dans la *Biographie des Hommes vivans*), en 1742. Il avait pris la robe de Jésuite, mais il la quitta sans regret, puisqu'il composa un *canzone* sur l'abolition de la Société. Celle-ci eut encore assez de crédit pour le faire poursuivre à ce sujet, et il fut obligé de se cacher quelque temps dans le Tyrol. Mais enfin il obtint la protection de l'archiduc Ferdinand, gouverneur de Milan, qui le nomma, en 1795, son bibliothécaire à Brunn, en Moravie, et lui confia l'éducation de ses enfans : l'un d'eux est aujourd'hui le duc régnant de Modène. La dernière impératrice d'Autriche, morte en avril 1816, avait eu aussi pour maître de littérature et d'histoire l'abbé Bondi, qui avait fait de Vienne sa seconde patrie. Il est mort en cette ville, dans le cours de l'année 1821, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et a été enterré dans la même église que son compatriote Métastase. La réputation poétique de Bondi est fondée principalement sur sa traduction de l'Énéide, en *versi sciolti* (*Parma, Bodoni*, 1793, 2 vol. in-8). Il est des Italiens qui l'élèvent, sous quelques rapports, au-dessus

de celle d'Annibal Caro, faite dans la même langue, près de trois siècles auparavant, et que personne jusqu'alors n'avait essayé de faire oublier. Lors de la publication de la traduction française de Delille, en 1804, on fit à Milan, dans un ouvrage périodique français, intitulé : *Le Courrier des Muses et des Grâces*, une comparaison des trois traducteurs de l'Énéide, que nous venons de nommer; l'opinion du critique était que Bondi l'emportait sur Caro, pour la majesté épique, surtout dans le livre IV^e^, mais qu'il lui était inférieur pour la fidélité et souvent pour l'énergie. Il paraît que l'opinion commune des Italiens a trouvé ce jugement trop favorable. Ce n'est pas la seule fois que Delille s'est rencontré traiter le même sujet que le poëte italien, car celui-ci avait fait un joli poëme sur la Conversation (*le Conversazioni*), avant que Delille entreprît celui qu'il a publié en 1812. Mais le champ parcouru par Bondi dans ce dernier poëme, est plus vaste que celui dans lequel le poëte français s'est renfermé. Au surplus, on a cité dans les notes du poëme de Delille, de jolis fragmens de l'ouvrage de Bondi. Notre Jésuite a donné aussi une traduction italienne des *Géorgiques* (*Vienne*, 1800, in-4), et même, à ce qu'il paraît, des *Métamorphoses d'Ovide*. La *Conversazione*, la *Giornata villerecia* (la Journée champêtre), poëme badin en trois chants; la *Félicità* (le Bonheur) en deux chants; l'*Asinata* (l'Anerie), poëme burlesque; *la Moda*, des Sonnets, des *Canzoni*, et autres poésies de Bondi ont été recueillies à Pise, dans les 11^e^ et 12^e^ vol. de la collection intitulée : *Parnasso degli italiani vivanti*. Son talent se fait particulièrement remarquer dans les sujets tendres et mélancoliques.

BONNYCASTLE (John), mathématicien anglais, naquit à Witchurch, dans le comté de Buckingham. Ses parens, quoique peu riches, lui procurèrent une éducation soignée, à l'aide de laquelle il espéra trouver fortune à Londres, où il vint se fixer. Il s'y adonna entièrement à l'étude des mathématiques. Marié dès l'âge de dix-huit ans, il fut chargé par le comte de Ponfret, de l'éducation de ses deux fils (le comte actuel de ce nom, et l'honorable général Fermor); il se trouvait d'autant plus propre à bien remplir cette tâche, qu'il était parfaitement familier avec les deux littératures de l'antiquité classique, et connaissait en outre les littératures de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, non pas jusqu'au point de parler les langues de ces divers pays, mais de manière à lire et à sentir leurs écrivains. M. Bonnycastle fut nommé un des professeurs de mathématiques de l'établissement royal de Woolwich, où il a enseigné ces sciences durant quarante années, consacrant le superflu de son temps à composer des livres élémentaires sur le même objet. Ses traités d'arithmétique, d'algèbre, de mesurage, sont devenus classiques dans les écoles anglaises; son traité d'astronomie est également populaire en Angleterre; il atteste à la fois les vastes connaissances, le talent

de style et les religieux sentimens de l'auteur. Bonnycastle est mort en 1821.

Liste des ouvrages de J. Bonnycastle.

I. *The Scholar's Guide to arithmetic.* — Le Guide de l'Ecolier en Arithmétique. 1780, in-12. — Ce livre a eu 13 éditions; la 9e est de 1811.

II. *Introduction to mensuration and practical Geometry.* — Introduction à l'art du mesurage et à la Géometrie pratique. 1782, in-12.

III. *Introduction to Algebra.* — Introduction à l'Algèbre. 1782, in-12.

IV. *Introduction to Astronomy.* — Introduction à l'Astronomie. 1786, in-8.

V. *Euclid's elements of Geometry.* — Elemens de Géométrie d'Euclide. 1789, in-8.

VI. *General history of Mathematics*, etc. — Histoire générale des Mathématiques, traduit du français, de Bossut. 1803, in-8.

VII. *A Treatise on plane and spherical trigonometry.* — Traité de Trigonométrie plane et sphérique. 1806, in-8.

VIII. *Introduction to Arithmetic*, etc. — Introduction à l'Arithmétique, formant la première partie d'un Cours général de Mathématiques. 1810, in-8.

IX. *A Treatise on Algebra.* — Traité d'Algèbre. 1813, 2 vol. in-8.

BOURKE (Edmond, comte de), grand'croix de l'ordre de Danebrog, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Blanc de Pologne, conseiller intime des conférences de S. M. le roi de Danemarck, et son ministre près la cour de France, naquit à Sainte Croix, le 2 novembre 1761; il est mort aux bains de Vichy, le 12 août 1821. Il était issu de l'une des plus anciennes familles d'Irlande. L'ancêtre commun des Burke et des maisons de Burgk, de Burrougk et Bourrow, était Robert de Burgo, créé comte de Cornouailles en 1068, par Guillaume-le-Conquérant, de qui il était frère utérin, avec le don de 780 manoirs. Son frère Odo, évêque de Bayeux, fut créé comte de Kent. La branche des Bourk, de laquelle descendait le comte Edmond, étant restée fidèle à l'ancienne religion du pays, fut persécutée, exclue de tout emploi, et passa en Danemarck au commencement du siècle dernier. Le comte Edmond fut élevé d'abord au collége des Jésuites anglais à Bruges, et après la suppression de cet Ordre, au Collége des Bénédictins anglais à Douai. Il acheva son éducation à Bruxelles, voyagea avec son père; et après l'avoir perdu à Londres, il retourna en Danemarck, et entra à l'âge de trente ans, dans la carrière diplomatique. Il fut nommé, le 24 juillet 1789, chargé d'affaires près la cour de Pologne, et y fut placé le 17 septembre 1790, en qualité de ministre. Le 18 mai 1792, il fut nommé ministre à Naples; il resta dans cette cour jusqu'à la fin de 1797, ayant été nommé ministre à Stockholm le 21 octobre de cette année. Rappelé de Stockholm le 7 août 1801, il fut envoyé à Madrid, où il reçut la grande décoration de l'Ordre de Danebrog. Il obtint, en 1811, la permission de voyager pour sa

santé, et deux ans après, en décembre 1813, il fut chargé de préparer et de conclure divers traités avec les puissances alors en guerre avec le Danemarck. Après avoir négocié et signé à Kiel, le 14 janvier 1814, le traité avec la Grande-Bretagne, la Suède et le Danemarck, par lequel la Norwège fut cédée à la Suède, il fut chargé des divers traités qui suivirent; celui avec la Russie, qui fut conclu à Hanovre le 8 février 1814, et celui des articles additionnels avec l'Angleterre, qui fut signé à Liége le 7 avril 1814. Pendant que le comte de Bourke était occupé à remplir ces importantes missions, à l'entière satisfaction de son gouvernement, le 17 mars de la même année, il fut nommé ministre près la cour de la Grande-Bretagne. Il conclut à Londres, le 14 août, un traité avec l'Espagne. Le 27 juillet 1815, il eut l'honneur de remettre au Prince-régent, les décorations de l'ordre de l'Eléphant. La santé du comte de Bourke se trouvant extrêmement délabrée, il obtint, vers la fin de 1819, la permission de voyager en Italie. Le 29 novembre 1820, ayant été nommé ministre à Paris, il se rendit à sa nouvelle résidence dans le mois de janvier 1821. Il y était à peine établi, lorsque les symptômes de sa maladie reparurent, et s'aggravèrent de jour en jour, et bientôt les espérances qu'on avait conçues de son rétablissement s'évanouirent. Il fut enlevé le 12 août 1821 à ses amis, et mourut aux bains de Vichy, dans les bras d'une épouse qui l'aimait tendrement, et qui ne se consolera jamais d'une perte aussi cruelle.

(Cette Notice est extraite d'un volume intitulé : *Notice sur les ruines les plus remarquables de Naples et de ses environs, rédigée* (en 1795) *par le comte Edmond de Bourke, publiée par sa veuve, et dédiée aux amis de son mari.* Paris, Cellot, 1823, in-8 de xviij et 256 pages, orné du portrait de l'auteur et d'un grand nombre de planches lithographiées. — Mme la comtesse de Bourke, femme aussi distinguée par son esprit que par l'élévation de ses sentimens, est la même qui, pendant l'été de 1823, reçut de la police française l'invitation de quitter la France, à ce qu'il paraît parce qu'elle recevait dans son salon les personnages les plus distingués dans l'Opposition, de l'une et l'autre Chambre, mesure dont les bons offices du corps diplomatique ont obtenu la révocation).

BRYAN (Michel), mort à Londres en 1821, a coopéré à la formation de la belle galerie de Mgr. le duc d'Orléans. On lui doit l'ouvrage suivant : *A Biographical and critical Dictionary of Painters and Engravers.* — Dictionnaire biographique et critique des Peintres et des Graveurs. Première et deuxième parties; 1813, in-4. — 1816, *London*, 2 vol. in-4.

BUCH (Charles-Louis), ancien avoué au tribunal de Munster, sous la domination française, était né à Burgsteinfurdt, le 29 décembre 1753, et mourut dans la première ville, le 17 janvier 1821. Il est auteur de plusieurs écrits politiques, parmi lesquels il en est un sur cette question : *Les paysans des contrées où les lois*

françaises ont détruit la servitude peuvent-ils, depuis le retour de l'ancien ordre de choses, compter avec quelque fondement sur la continuation de leur liberté? Buch publiait ce Mémoire en 1814, et, comme on peut le penser, son ouvrage produisit une vive sensation (*Revue Encyclopédique*, t. XI, pag. 413).

BUHLE (Jean-Théophile-Gottlieb), philologue allemand, né à Brunswick, le 27 septembre 1763, enseigna la philosophie à l'Université de Goëttingue, depuis 1787, en qualité de professeur extraordinaire, et depuis 1794, comme professeur ordinaire. Il accepta, en 1804, la place de professeur de philosophie à l'Université de Moscou, avec le titre de conseiller de Cour. La littérature classique lui doit un grand nombre d'ouvrages importans, et son *Histoire de la Philosophie*, traduite en notre langue, l'a fait connaître très-avantageusement parmi nous. Buhle est mort à Brunswick, le 10 août 1821. On lui a consacré un article dans le n° IX (nouvelle série, 1822) des *Contemporains*, ouvrage périodique, publié à Leipsick, chez le libraire Brockaus.

Liste des ouvrages de J. Th. G. Buhle.

I. *Observations critiques sur les monumens historiques de la civilisation des anciens peuples Celtes et Scandinaves* (en allemand). Goëttingue, 1788, in-8.

II. *Manuel de l'Histoire de la Philosophie, et d'une littérature critique de la même science.* Goëttingue, 1796-1804, 8 volum. in-8.

III. *Précis de la Philosophie transcendante.* Goëttingue, 1798, in-8.

IV. *Manuel du Droit naturel.* Goëttingue, 1799, in-8.

V. *Geschitche der neuern philosophie.* — Histoire de la Philosophie moderne, depuis la renaissance des lettres jusqu'à Kant; précédé d'un Abrégé de la Philosophie ancienne, depuis Thalès jusqu'au XIV^e^ siècle. Goëttingue, 1806, 6 vol. in-8. — *Traduit en français, par J. L. Jourdan, Paris, Guillaume*, 1816, 6 vol. in-8.

Cet ouvrage forme la 6^e^ section de l'*Histoire des arts et des sciences, depuis leur renaissance jusqu'au 18^e^ siècle*, à l'exécution de laquelle ont concouru les plus savans professeurs de l'Université de Goëttingue.

VI. *Origine et Histoire des Roses-Croix et Francs-Maçons.* Goëttingue, 1803, in-8.

VII. *De optimâ ratione, quâ historia populorum qui ante seculum nonum terras, nunc imperio russico subjectas, præsertim meridionales, inhabitasse aut pertransisse feruntur, condi posse videantur.* Moscou, 1806, in-4.

VIII. *Sur l'origine de l'espèce humaine et le sort de l'homme après la mort.* 1821.

On doit à Buhle les deux éditions suivantes :

Aristotelis Opera, græcè, recensuit, annotationem criticam et novam versionem latinam adjecit J. T. Buhle. Biponti, 1792 *et Argentorati*, 1800, in-8, 5 vol. — Ces cinq vol. contiennent l'*Organum*, la Rhétorique et la Poétique.

Cette édition est fort estimée; mais il y a peu d'espoir qu'elle soit jamais terminée.

X. *Arati Phœnomena et diosemeia, græcé et lat. cum scholiis, edidit J. Th. Buhle. Lipsiæ*, 1793-1801, 2 vol. in-8. — Edition très-estimée.

Buhle a donné aussi une *traduction allemande de Sextus Empiricus*, et il a publié la *Correspondance littéraire de J. D. Michaëlis. Leipzig*, 1794, 2 vol. in-8.

Plusieurs ouvrages périodiques d'Allemagne, tels que les *Commentationes societatis regiæ scientiarum Goettingæ*, le *Magasin de Psychologie*, par Moritz et Pockel, la *Bibliothèque de la nature et de l'art chez les anciens*, etc, ont été enrichis par Buhle, de beaucoup d'articles de critique.

C.

CAROLINE, Amélie-Élisabeth, reine d'Angleterre, femme de Georges IV, était fille de Charles-Guillaume-Ferdinand, prince de Brunswick Wolfenbuttel, tué à la bataille d'Iéna. Sa mère était la sœur aînée de Georges III, et par conséquent la jeune princesse se trouvait cousine germaine du prince qu'elle accepta pour époux. Elle naquit le 17 mai 1768. On dit qu'elle se fit remarquer dès l'âge le plus tendre, par une vivacité d'esprit et une fermeté de caractère, qui semblaient présager l'énergie qu'elle développa vers la fin de sa carrière. En octobre 1786, Mirabeau écrivait de Brunswick, que la princesse Caroline était une personne « tout-à-fait aimable, spirituelle, jolie, *vive*, *sémillante* » (*Histoire secrète de la cour de Berlin*. Lettre XXXV). La cour du duc de Brunswick, où la jeune princesse fut élevée, à Wolfenbuttel, sous les yeux de sa mère, était alors une sorte d'école de tactique militaire, fréquentée par les officiers les plus distingués des divers royaumes de l'Europe. Les biographes anglais attribuent à cette circonstance le ton peu réservé qui régnait dans cette résidence. La princesse y avait contracté l'habitude de cette liberté de manières et de cette légèreté de ton, qui se trouva contraster étrangement avec les habitudes modestes et réservées des femmes anglaises, et qui fut sans doute une des principales causes des chagrins qui ont empoisonné ses jours. Le mariage de la princesse Caroline de Brunswick avec le prince de Galles, fut conclu au mois de décembre 1794, sur la demande de Georges III, et fut célébré dans la chapelle royale du palais de Saint-James, le 8 avril 1795. Le Prince de Galles avait dès lors pour 600,000 livres sterlings de dettes; le Parlement voulut pourvoir à leur extinction, outre la magnificence avec laquelle il dota le couple royal, qui s'établit au palais de Carlton. Cette union, qui avait été désirée par le Roi, s'accomplit, dit-on, avec quelques regrets, de la part de son fils. Ce Prince, dont le cœur était déjà attaché ailleurs, ne céda qu'à des considérations politiques et aux volontés de son père. Tou-

Réveil.

Caroline,

Reine d'Angleterre.

tefois, s'il est rare que les unions des princes dictées par la politique soient embellies par l'amour, on pouvait espérer de l'éducation et de la haute naissance des deux époux, qu'ils couleraient ensemble une vie paisible. Malheureusement pour la nation et pour eux-mêmes, il n'en fut point ainsi. Très-peu de temps après leur mariage, il s'éleva entre le prince et la princesse de Galles des discussions d'une nature extrêmement délicate, qui détruisirent pour eux tout espoir de bonheur conjugal. On les attribua à l'inconduite réciproque des deux parties; les plus indulgens se sont bornés à en accuser les cabales des personnes qui entouraient le Prince. Cependant le 7 janvier 1796, la princesse de Galles accoucha d'une fille, qui fut depuis la princesse Charlotte de Saxe-Cobourg, enlevée dans la fleur de l'âge aux espérances de l'Empire britannique, sur lequel elle allait régner. Peu après la naissance de la princesse Charlotte, la mésintelligence dont nous avons parlé éclata de nouveau entre ses parens, et ils vécurent désormais séparés, quoique logés dans le même palais. Au mois d'avril 1796, le prince de Galles fit signifier à son épouse, par l'intermédiaire de lord Cholmondely, que toutes relations conjugales cesseraient désormais entre eux. La Princesse donna son consentement à cet arrangement, sous la condition seulement, que la séparation une fois admise, demeurerait définitive et irrévocable, et qu'elle lui serait signifiée par écrit. En conséquence, la lettre suivante lui fut adressée :

« Windsor-castle, 30
» avril 1796.

» Madame, lord Cholmondely
» m'ayant informé que vous sou-
» haitez que je fixe par écrit les
» termes dans lesquels nous de-
» vons vivre à l'avenir, je tâche-
» rai de m'exprimer sur ce point,
» avec toute la clarté et la préci-
» sion que le sujet peut permettre.
» Nos inclinations ne dépendent
» pas de nous, et nous ne sommes
» point responsables de ce que la
» nature ne nous a pas faits l'un
» pour l'autre. Mais il est en notre
» pouvoir de nous procurer une
» existence tranquille et heureuse.
» Bornons-nous désormais à ce
» point, et quant à moi, je sous-
» cris expressément à la condition
» que vous proposez, par l'entre-
» mise de lady Cholmondely; en
» sorte que, quand même il arri-
» verait quelque malheur à ma
» fille (ce que je prie la Providence
» d'éloigner d'elle, dans sa bonté),
» je me garderai d'enfreindre les
» termes de nos conventions, en
» proposant, à quelque époque
» que ce soit, un rapprochement
» d'une nature plus particulière.
» Je terminerai cette désagréable
» correspondance, en formant le
» vœu, qu'après nous être ainsi
» complétement expliqués réci-
» proquement, le reste de notre
» vie s'écoule dans une tranquillité
» non interrompue. — Je suis, Ma-
» dame, avec la plus grande vé-
» rité, votre sincèrement dévoué
» GEORGES. P. »

A cette lettre, la Princesse répondit par la lettre suivante :

« La confirmation écrite de ce
» que vous aviez dit à lord Chol-
» mondely, ne me surprend ni ne

» m'étonne : votre lettre ne fait » qu'exprimer positivement ce que » vous aviez tacitement insinué il y » a un an. Après cela, il y aurait in- » délicatesse de ma part, ou plutôt » ce serait une bassesse indigne, de » me plaindre des conditions que » vous vous imposez vous-même. » Je n'aurais point fait de réponse » à votre lettre, si les termes dans » lesquels elle est conçue n'avaient » laissé en doute, si l'arrange- » ment qu'elle contient vient de » vous ou de moi. Or vous de- » meurez averti qu'il vous appar- » tient exclusivement. Cette lettre » que vous m'annoncez devoir être » la dernière, m'oblige à commu- » niquer au Roi, comme à mon » souverain et mon père, votre » déclaration avec ma réponse. » Vous trouverez ci-incluse la co- » pie de ma lettre au Roi. Je vous » la communique, afin de ne pas » encourir de votre part le moin- » dre reproche de duplicité. Je » n'ai point en ce moment d'autre » protecteur que S. M.; je m'en » rapporte à elle seule sur ce su- » jet, et si ma conduite reçoit son » approbation, je serai consolée » jusqu'à un certain point. Je re- » tiens l'expression de ma grati- » tude, pour la situation dans la- » quelle je me trouve, grâce à » vous, étant, en ma qualité de » Princesse de Galles, en état » de me livrer sans contrainte, à » la pratique d'une vertu chère à » mon cœur, je veux dire la bien- » faisance. — Je considérerai pa- » reillement comme mon devoir, » de donner en toute circonstance » l'exemple de la patience et de » la résignation. — Rendez-moi » la justice de croire, que je ne » cesserai jamais de prier pour » votre bonheur, et d'être votre » très-dévouée. — CAROLINE; — » 6 mai 1796. »

Il est juste d'observer ici qu'à cette époque, aucun reproche, même de la nature la plus légère, n'était encore adressé à la Princesse. Les causes qui avaient provoqué cette rupture sont restées enveloppées de mystère. La correspondance des deux époux ne fut pas encore rendue publique, en cette circonstance; mais leur séparation eut lieu immédiatement, et depuis lors la princesse de Galles résida à Montagu-House, dans le quartier de Blackheath, continuant d'ailleurs à se montrer à la Cour, avec les honneurs de son rang. Il paraît même que dans ces premiers temps, elle vécut dans une retraite assez stricte, ne recevant qu'un très-petit nombre de personnes. Toutefois, en l'année 1804, il s'éleva un incident qui parut jeter des nuages sur la pureté de sa conduite.

Le jour de la naissance du Roi, Jonathan Partridge, concierge du Belvedère, maison appartenant à lord Eardly, fut mandé par un lord d'un très-haut rang (le comte de Moira), et minutieusement questionné sur la conduite de la princesse de Galles, lors d'une visite qu'elle avait faite dans cette maison, quelques semaines auparavant, accompagnée d'un gentleman et de plusieurs dames, pour visiter les ornemens et les peintures du Belvédère. Lord Moira, qui était l'ami particulier du prince de Galles, ne put néanmoins rien obtenir de Partridge, qui fût de nature à jeter du blâme sur la Princesse.

Au commencement de l'année 1806, le duc de Sussex informa le prince de Galles que sir John Douglas, qui habitait non loin de Montagu-House, résidence ordinaire de la princesse de Galles, lui avait fait connaître certaines circonstances relatives à la conduite de S. A. R., qu'il lui paraissait important de porter à la connaissance de son époux, attendu que, si elles étaient reconnues véritables, elles étaient d'une nature telle, que, non-seulement elles compromettaient l'honneur du prince de Galles, mais même la succession au trône. Sir John et lady Douglas ayant fait une déclaration formelle des charges qu'ils croyaient pouvoir avancer contre la Princesse, ce document fut soumis par le Prince à lord Thurlow, qui décida qu'il devenait inévitable de le porter à la connaissance du Roi. Cet avis ayant été suivi, de nouvelles dépositions furent reçues, à la suite desquelles un ordre officiel (*warrant*) du Roi, du mois de mai 1806, commit et autorisa lord Erskine, comme lord-Chancelier, lord Grenville, comme premier lord de la Trésorerie, le comte Spencer, comme un des principaux secrétaires d'Etat de S. M., lord Ellenborough, comme chef de la justice de la cour du banc du Roi, à faire toutes les recherches nécessaires à la découverte de la vérité, afin d'en apporter ensuite le résultat à S. M. Il faut remarquer que le ministère se trouvait alors composé des personnes connues sous le nom d'*amis du prince de Galles*, M. Fox, lord Grey, etc.

Avant de parler de la nature des déclarations qui provoquèrent cette mesure, il convient d'indiquer l'origine des relations de la Princesse avec les Douglas et les motifs probables qui durent les porter à se mettre en avant spontanément, en cette circonstance. Il a été constaté par la procédure, qu'au mois de novembre 1801, sir John et lady Douglas étant venus se loger dans le quartier de Blackheath, la princesse de Galles s'arrêta un jour quelques minutes devant leur porte, au moment où lady Douglas rentrait chez elle, et sur les instances de cette dame, lui accorda la faveur d'entrer dans sa maison. Une liaison assez étroite naquit de cette circonstance. On en peut conclure que, par suite de son caractère trop facile, la Princesse agit en cette occasion, qui devint par la suite la cause principale de ses chagrins, avec moins de circonspection qu'il n'est d'usage parmi les personnes de son rang. Cependant les liaisons entre la Princesse et les Douglas continua sans altération jusqu'en 1804, époque à laquelle il paraît que la princesse de Galles se trouva offensée par quelque particularité de la conduite de lady Douglas. On a dit aussi qu'un avertissement anonyme lui fut donné de se méfier de cette personne. Quoi qu'il en soit, la Princesse, après avoir fait refuser sa porte plusieurs fois à lady Douglas, se détermina à lui faire signifier par M^rs^. Vernon, sa femme de chambre, la cessation entière de leurs relations. Il paraît que lady Douglas se sentit vivement offensée de ce procédé, et ses dépositions postérieures contre S. A. R. ont été représentées, non sans quelque apparence de raison, comme ayant

pris leur source dans le ressentiment qu'elle éprouva. Lady Douglas elle-même avoua que, jusqu'en 1804, elle n'avait révélé à personne, pas même à son mari, les désordres qu'elle a imputés à la Princesse ; elle convient en outre que ce ne fut point l'horreur qu'elle éprouvait pour de semblables déportemens, qui put la déterminer à parler, mais les offenses qu'elle éprouva dans ses propres sentimens. Lorsque le duc de Sussex fit ses premières révélations au prince de Galles, il ajouta que le duc de Kent en avait eu quelque connaissance, un an auparavant. Le prince de Galles s'adressa directement au duc de Kent, lequel répondit à l'instant : « Qu'à peu près vers la fin de l'année 1804, il avait reçu une note de la princesse de Galles, dans laquelle elle lui faisait part qu'elle venait de se trouver compromise dans une altercation fâcheuse, avec sir John et lady Douglas, au sujet d'une lettre anonyme et d'une sale caricature, qu'ils avaient eu l'audace de lui attribuer à elle-même. La Princesse priait le duc de Kent d'intervenir, afin d'empêcher la chose d'aller plus loin. En conséquence, S. A. R. se procura une entrevue avec sir John Douglas, par l'intermédiaire de sir Sydney Smith, dans laquelle le premier manifesta la conviction où il était, que la lettre anonyme et le dessin licentieux provenaient tous deux de la main de la Princesse, et auraient été exécutés dans l'intention de provoquer un duel entre sir John Douglas et son ancien ami, sir Sydney, au moyen d'une grossière insinuation contre ce dernier et lady Douglas. Le duc de Kent déclara qu'il était convaincu de la fausseté de ladite insinuation, et à peu près certain que les deux pièces en question n'étaient au fond, que quelque sotte fabrication, avec laquelle la Princesse ne pouvait avoir aucun rapport. Cette déclaration produisit l'effet de faire taire pour un temps sir John Douglas. Le duc de Kent ajoutait dans ses explications au prince de Galles, qu'il n'avait pas cru devoir inquiéter S. A. R. d'une circonstance à laquelle chacun des deux époux devait souhaiter de rester étranger.

Cependant les commissaires nommés par le Roi, commencèrent leurs informations par recevoir la déposition, sous serment, de sir John Douglas et de sa femme. Il résultait essentiellement de ces dépositions, que la princesse de Galles aurait été grosse et aurait accouché d'un enfant, dans le cours de l'année 1802. Lady Douglas déposait que, d'après les visites à pied que sir Sydney Smith faisait à Montagu-House, elle le soupçonnait d'être le père de l'enfant ; mais elle convenait qu'elle n'avait jamais rien remarqué d'inconvenant dans la conduite de la Princesse, à l'égard de sir Sydney. La déposition de sir John Douglas se bornait à dire que la Princesse lui avait paru en état de grossesse, en 1802. Ces deux témoignages étaient fortifiés par celui de quelques personnes qui avaient été au service de S. A. R., durant le temps de sa résidence à Carlton-House, bien que diverses circonstances de leurs dépositions se trouvassent contradictoires avec celles des Douglas. Ainsi Robert Bidgood disait qu'il

avait observé certaines familiarités entre la Princesse et le capitaine Manby ; mais il ajoutait que rien n'avait dû lui faire soupçonner qu'elle ait jamais eu un enfant. Charlotte Sander, allemande, attachée à la Princesse en qualité de coiffeuse, déclare que l'enfant dont parle lady Douglas a été amené chez sa maîtresse par une dame Austin, dont le mari travaillait dans l'arsenal de la marine, à Deptford. « La Princesse, dit Charlotte Sander dans sa déposition, n'a été ni malade ni indisposée durant l'automne de 1802. Elle ne pouvait être ni l'un ni l'autre à mon insu : or, je suis assurée qu'elle n'a gardé ni la chambre ni le lit, durant cet automne. Il n'est pas à ma connaissance qu'il y eût aucun enfant dans la maison; or, il eût été bien difficile de me cacher sa présence. Je ne me souviens point que la Princesse soit devenue plus grosse que de coutume, dans le cours de l'année 1802. Je suis sûre qu'elle n'a point été enceinte ; car, étant sa coiffeuse, je m'en serais aperçue. Je jure solennellement que je n'ai aucun motif de croire que la princesse de Galles ait jamais été grosse, tout le temps qu'elle a vécu à Montagu-House. Je n'ai jamais rien ouï dire qui pût le faire supposer. Je n'ai jamais eu aucune raison de soupçonner que la Princesse reçût les visites d'aucun homme à une heure indue. » Francis Lloyd, autre domestique de la Princesse, rendait témoignage que l'enfant avait été apporté à Montagu-House par sa mère, dont le nom était Austin ; qu'au moment de la séparation l'enfant criait après elle, et que celle-ci lui disait qu'elle ne pouvait le garder. Marie-Anne-Wilson, Thomas Stikeman, page de la Princesse, Sicard, son maître-d'hôtel, s'accordaient également à déclarer d'un côté, que le petit Austin avait été amené à Montagu-House par sa mère; de l'autre, que la taille de leur maîtresse ne leur avait jamais présenté aucune des apparences de la grossesse. Une masse considérable de dépositions s'accordaient pour démontrer que la plupart des allégations de lady Douglas étaient entachées de fausseté. Les registres de baptême, accompagnés d'autres circonstances, établissaient que Sophie Austin, était accouchée d'un enfant mâle, qu'on avait nommé William, dans l'hôpital de Brownlow-street, et aussi que la Princesse l'avait pris sous son patronage. Les médecins attachés à la Princesse la disculpaient également de toutes les inculpations de lady Douglas ; il ne restait plus que les relations inconvenantes avec le capitaine Manby et sir Sydney Smith, lesquelles étaient formellement déniées par Mrs. Fitzgerald, dame de compagnie de la Princesse. Sir Sydney Smith se trouvait, à l'époque de ces enquêtes, absent pour le service public. Mais on assure qu'à son retour en Angleterre, il obtint une audience du prince de Galles, où il déclara que les dépositions, en ce qui le concernait, étaient d'infâmes faussetés.

Les Commissaires soumirent au Roi leur rapport dans lequel, tout en disculpant la princesse de Galles des charges principales portées contre elle, ils exprimaient leur désapprobation de sa conduite, et

conseillaient S. M. de lui en adresser directement l'expression.

« Nous sommes heureux, disaient les Commissaires, de déclarer à V. M. notre parfaite conviction, qu'il n'existe pas le moindre fondement de croire que l'enfant qui se trouve actuellement entre les mains de la princesse de Galles soit son fils, ou qu'elle en ait mis au monde aucun, durant le cours de l'année 1802. Il nous a paru également, qu'il n'existait aucun motif de croire que la Princesse se soit trouvée enceinte durant le cours de cette année, ni à aucune époque de la période qu'ont dû embrasser nos investigations.

» L'identité de l'enfant qui est actuellement avec la Princesse, ses parens, le lieu et la date de sa naissance, l'époque où il a été pris sous la protection de S. A. R., et les détails qui entourent ce fait, sont établis avec un tel concours de circonstances positives et évidentes, qu'il ne peut plus rester, à notre avis, aucun sujet de doute sur cette partie de l'affaire. Il est certain que l'enfant est né dans l'hôpital de Brownlow-street, le 11 juillet 1802, de Sophie Austin, et qu'il a été apporté dans la demeure de la Princesse, au mois de novembre suivant. Il nous serait pareillement impossible de laisser subsister le moindre doute à l'égard de la grossesse de la Princesse, qui lui est imputée dans les premières déclarations : ce fait est si pleinement contredit par divers témoins auxquels, s'il était vrai, il eût été impossible de le tenir caché, que nous n'hésitons pas à le déclarer dépourvu de tout fondement. Les témoignages qui concernent ces deux points sont contenus dans les lettres et dépositions annexées au présent rapport. Nous les avons impartialement analisés, de manière à ce que nulle omission involontaire n'affaiblît leur effet, et le jugement que nous soumettons humblement à V. M., comme résultat de notre enquête, est rendu à l'unanimité, après mûre délibération, et prononcé sans aucune hésitation.

» Nous voudrions qu'il nous fût permis de terminer ici notre rapport. Mais outre les allégations concernant la grossesse et l'accouchement de la Princesse, il existe encore dans les dépositions dont il a plu à V. M. de nous ordonner de faire l'examen et le rapport, d'autres circonstances touchant la conduite de S. A. R. qui, surtout en considération de son rang élevé, semblent devoir occasioner inévitablement des interprétations défavorables. Or, d'après les diverses dépositions annexées à ce rapport, V. M. remarquera diverses circonstances graves, affirmées sous serment, par des témoins dont la véracité ne paraît point devoir être suspectée. Il ne nous appartient pas de décider quelle est la conséquence des faits qui semblent en résulter ; nous en laissons le soin à la sagesse de V. M. Mais nous pensons qu'il est de notre devoir d'étendre notre rapport à cette seconde série de faits, aussi bien que sur les premiers ; en telle sorte, que si d'un côté les faits de la grossesse et de l'accouchement se trouvent détruits à nos yeux de la manière la plus satisfaisante, d'un autre côté, nous pensons que les circonstances auxquelles nous faisons actuellement allusion, particulièrement celles

qui établissent les rapports qui ont existé entre S. A. R. et le capitaine Manby, doivent obtenir quelque attention, jusqu'à ce qu'on leur ait opposé des contradictions décisives ; et dans le cas où elles seraient reconnues authentiquement prouvées, elles mériteraient d'être prises en la plus sérieuse considération.

» Nous ne terminerons pas ce rapport, sans donner à V. M. l'humble assurance, que dans le cours de la commission délicate qui nous a été confiée, nous avons éprouvé le désir de parvenir à l'exécuter avec le moins de publicité que la nature du sujet pouvait le comporter, et nous supplions V. M. d'être pleinement persuadée, que si notre vœu à cet égard a été trompé, le malheur n'en est imputable à rien qui ait été fait ou dit inutilement par aucun de nous. »

» Le tout est soumis humblement à V. M. » (Signé) Erskine, Spencer, Greenville, Ellenborough. — 14 juillet 1806 ».

En recevant ce rapport la princesse de Galles s'empressa d'adresser au Roi la lettre suivante :

» Blackheath, 12 août 1806.

« Sire, c'est avec les plus profonds sentimens de reconnaissance pour V. M. que je m'empresse de l'informer de la réception du rapport des Lords-commissaires, daté du 14 juillet, et qui ne m'a été remis qu'hier seulement. Il était à l'adresse de la princesse de Galles, et m'a été apporté par un valet de pied de lord Erskine. Une note incluse annonce que S. S. me transmet les dépositions et le rapport, par l'ordre de S. M. Je me flatte que les Lords-commissaires n'auront pas fait leur rapport, sans avoir approfondi convenablement diverses circonstances, qu'il serait bien pénible pour la délicatesse d'une femme de voir mettre au grand jour, en la privant des moyens de se disculper. Quoi qu'il en soit, je peux assurer V. M. en présence du Très-Haut, que votre belle-fille est innocente, et sa conduite à l'abri de toute discussion : elle n'est pas moins pure de toutes les inconvenances qui lui sont imputées par le rapport des Lords-commissaires, d'après le témoignage de personnes qui parlent aussi faussement que sir John et lady Douglas. V. M. peut être assurée que je désire vivement donner le plus solennel démenti qui soit en mon pouvoir, aux scandaleuses histoires de Bidgood et de Cole, et soumettre ma conduite à tous les éclaircissemens qui pourront être nécessaires pour la tranquillité de V. M., pour l'honneur de votre illustre famille, et la consolation de votre affligée belle-fille. Il me sera possible en peu de temps, de mettre la gracieuse justice de V. M. en état de reconnaître que la masse de témoignages, d'après lesquels les Commissaires ont ajouté foi aux histoires infâmes inventées contre moi, a été reçue hors de ma présence, sans qu'il fût laissé en mon pouvoir de contredire ou d'expliquer quoi que ce soit, et même sans qu'on m'ait seulement indiqué les personnes appelées à déposer contre moi ; conséquemment de manière à ce qu'il me devînt impossible de prouver le peu de crédit dû à la plupart de ces témoins, par suite de leur collusion avec sir John et lady Douglas, et enfin la

fausseté absolue d'un système de preuves, qui n'offre qu'un amas de contradictions. Oh! mon gracieux Roi! je soupire désormais après l'heureux moment où il me sera permis de reparaître devant les yeux de V. M., et de recevoir encore une fois, de sa propre bouche, l'assurance de votre précieuse protection, la certitude que vous ne m'avez point retiré cette affection dont vous m'avez donné des marques pleines de bonté, et qui a été ma seule consolation dans ce pays.»—Je suis, Sire, avec les sentimens les plus hauts, d'estime, de vénération et de sincère attachement, de V. M., la très-humble et très-soumise belle-fille et sujette,

» Caroline.»

La princesse de Galles écrivit de nouveau au Roi, le 17 d'août, pour demander communication authentique du rapport des Lords-commissaires et des déclarations et dépositions sur lesquelles il est basé. Sa requête fut admise, et les papiers en question furent soumis aux conseils légaux de S. A. R., lord Elden, sir Thomas Plumer et M. Perceval. M. Perceval avait cessé, à la mort de M. Pitt, de faire partie du Gouvernement, et se trouvait alors à la tête de l'Opposition. Le 2 octobre, la Princesse transmit au Roi une lettre rédigée par ses conseils, dans laquelle étaient longuement et profondément discutés les témoignages produits contre elle, avec les réponses qu'elle leur opposait. Après avoir observé que l'extravagance et la malice de sir John et lady Douglas étaient la cause principale qui avait fait échouer leurs tentatives, la Princesse passait aux imputations sanctionnées par les termes du rapport, sur lesquels elle ne pouvait garder le silence, sans compromettre l'honneur de son caractère. Après avoir développé les principaux argumens déjà indiqués, la lettre continue en ces termes :

« Les imputations que je dois considérer comme élevées contre moi par plusieurs témoins, sont relatives à une trop grande familiarité et intimité, avec plusieurs gentlemen, sir Sydney Smith, M. Lawrence, le capitaine Manby, et je crois encore lord Hood, M. Chester et le capitaine Moore.

» Quant aux dépositions qui concernent sir Sydney Smith, et ses visites fréquentes à Montagu-House, avec ou sans sir John et lady Douglas; quant à sa présence chez moi, au dejeûner, au dîner, au souper; quant au prolongement de cette présence, avec le reste de ma société, jusqu'à minuit, une heure, ou même plus tard; ces divers faits, quand il serait vrai qu'ils sont susceptibles d'interprétations défavorables, jusqu'à ce qu'ils soient contredits, comme s'exprime le rapport, ne seront jamais contredits par moi, car ils sont exactement vrais. Or, je soutiens que c'est proclamer mon innocence, que de confesser, comme je le fais, que la conversation de sir Sydney Smith, les récits des événemens si variés et si extraordinaires de sa vie, et des entreprises héroïques dans lesquelles il a été employé, m'amusaient et m'intéressaient. C'est son amitié intime avec sir John et lady Douglas, habitant dans mon voisinage, à Blackheath, qui lui fournit l'occasion de lier avec moi une connaissance plus particulière. Il arriva aussi qu'à peu près

vers ce même temps, V. M. peut l'avoir remarqué, je fis disposer une des pièces de ma résidence, à la manière d'une tente turque. Sir Sydney me fournit un modèle pour cela, au moyen d'un dessin de la tente de Mourad-Bey, qu'il avait rapporté d'Egypte. Il m'enseigna aussi à dessiner des arabesques égyptiennes, nécessaires pour l'ornement des plafonds. Ceci dut occasioner plusieurs visites chez moi, de la part de sir Sydney Smith, tandis qu'on travaillait aux décorations de la chambre égyptienne. Il est même possible, bien que je ne me le rappelle point, que ces visites se soient répétées plusieurs fois, dans la même matinée, ainsi que le dit M. Bidgood. Je me souviens aussi qu'il est arrivé plusieurs fois, que me promenant dans le Parc, avec les dames de ma maison, nous avons rencontré sir Sydney, qui est venu à nous, et a passé avec nous la porte du Parc. Les dames de ma suite peuvent être allées chercher quelque chose de leur vêtement ou de leur coiffure, et pendant ce temps m'avoir laissée seule avec lui, et enfin il peut être arrivé aussi que M. Cole et M. Bidgood aient aperçu sir Sydney, dans quelqu'un de ces momens, sans que pour cela il soit entré dans ma chambre à coucher, ou qu'il y ait été introduit par aucun de mes laquais; mais je déclare solennellement à V. M. que je n'ai pas la plus légère idée, que sir Sydney ait jamais eu dans ses mains une clef de la porte du Parc, ou qu'il ait jamais passé par cette porte, autrement qu'en la compagnie des dames de ma suite. Quant à la permission que je lui aurais accordée de se trouver seul avec moi dans mon cabinet, si c'est là une circonstance d'où les Commissaires doivent inférer l'évidence de ma culpabilité, je ne saurais la contester. Oui, cela est arrivé et même fréquemment; non-seulement à l'égard de sir Sydney Smith, mais aussi à l'égard de plusieurs autres gentlmen qui m'ont rendu visite, de marchands qui sont venus recevoir mes ordres, de maîtres qui sont venus m'enseigner le dessin, la musique, la langue anglaise, et que j'ai reçus seuls avec moi. En avouant ceci, je ne crois point confesser un crime, car je n'ai jamais conçu la pensée qu'il y eût rien de blâmable ou de condamnable à recevoir des hommes dans la matinée; j'ai la conviction intime que V. M. le juge ainsi, car la chose n'a rien d'immoral en soi, et j'ai toujours ouï-dire que cette pratique n'était point inusitée parmi les dames du premier rang et du plus respectable caractère dans ce pays. Si cependant, dans l'opinion et les mœurs de l'Angleterre, il y avait dans cette conduite quelque inconvenance que je n'aurais pas soupçonnée, j'espère que V. M. et avec elle tous les hommes de bonne foi, voudront bien l'excuser, en considération de mon éducation et de mes mœurs étrangères. » Le reste de la lettre est consacré à discuter séparément chaque déposition, et à faire valoir auprès du Roi, les considérations morales qui devaient influencer sa justice.

Le 8 décembre, plus de deux mois après la date de la lettre précédente, la princesse de Galles en adressa une nouvelle au Roi,

pour lui exprimer son désir inquiet d'être informée quand elle pourrait être admise en sa royale présence. La réponse suivante lui fut adressée au nom du Roi; elle doit paraître importante, d'un côté en ce qu'elle contient la décharge expresse des inculpations principales élevées contre la Princesse, de l'autre en ce qu'elle exprime néanmoins la désapprobation de S. M. pour l'ensemble de la conduite de S. A. R.

« Le Roi ayant soumis à ses serviteurs confidentiels les documens et papiers relatifs aux dépositions écrites, touchant la conduite de la princesse de Galles, a été avisé par eux, qu'après un examen approndi des enquêtes faites à ce sujet, ainsi que des observations produites par les conseillers légaux de S. A. R., ils adoptent les opinions soumises à S. M. dans le rapport des quatre Lords-commissaires, savoir : que le sujet méritait d'abord d'être examiné, et de plus, dans l'état actuel de l'affaire, ils pensent, après mûre délibération, que le gouvernement de S. M. ne se trouve pas engagé par les faits à pousser plus loin ses informations et procédures, si ce n'est pour déférer à ses serviteurs judiciaires, la poursuite de lady Douglas, quant à celles de ses dépositions qui pourront en paraître susceptibles.

» Dans cette situation des choses on est d'avis que S. M. ne se trouve plus dans la nécessité de refuser d'admettre la Princesse en sa royale présence.

» Le Roi voit avec grande satisfaction, l'accession de ses serviteurs confidentiels à l'opinion nettement exprimée par les quatre Lords-commissaires, touchant la fausseté des accusations de grossesse et d'accouchement, portées contre la Princesse par lady Douglas. Quant aux autres circonstances mentionnées dans le cours de l'enquête, le Roi est informé qu'aucune des allégations, produites en l'absence des parties intéressées, ne peut être considérée comme légalement ou pertinemment prouvée. Mais de l'ensemble des enquêtes, et même des réponses produites au nom de la Princesse, par ses conseillers légaux, il résulte certaines circonstances de la conduite de la princesse de Galles, auxquelles S. M. ne saurait se dispenser d'accorder la plus sérieuse attention. Le rang élevé que la Princesse occupe dans ce pays et la parenté qui la lie au Roi et à la famille royale, rattachent, d'une manière intime, les convenances et l'exactitude de sa conduite, aux intérêts de l'Etat et à l'honneur personnel de S. M. En conséquence, le Roi ne peut s'empêcher, à la conclusion de cette affaire, d'exprimer son désir et son attente qu'à l'avenir, la conduite de la princesse de Galles sera de nature à justifier pleinement les marques d'intérêt et d'affection paternelle, que S. M. souhaite de donner constamment à chacun des membres de sa famille.

» Le Roi a ordonné que le présent message serait transmis à la princesse de Galles par son lord-Chancelier, et qu'une copie de la procédure, qui a été faite sur le sujet actuel, serait communiquée à son bien aimé fils le prince de Galles. »

En conséquence de cette communication, la princesse de Galles avait indiqué le jour où elle se

proposait d'apporter aux pieds du Roi le tribut respectueux de son amour filial. S. M. ajourna cette entrevue, d'après des motifs de convenance mutuelle, ce qui fut fait par la note suivante :

« Windsor-castle, 10 février 1807.

» Comme la princesse de Galles paraît s'attendre, d'après la lettre du Roi, qu'il lui serait fixé un jour prochain pour paraître devant S. M., le Roi pense qu'il convient de l'informer que le prince de Galles, à la réception des divers documens que le Roi avait autorisé son cabinet à lui transmettre, a fait communication formelle à S. M. de l'intention où il est de remettre les pièces susdites entre les mains de conseillers légaux; cette communication est accompagnée d'une requête, pour qu'il plaise à S. M. de suspendre toute démarche en cette affaire, jusqu'à ce que le prince de Galles soit en état de lui soumettre le parti qu'il se propose de prendre. Le Roi se croit en conséquence obligé de différer d'indiquer à la princesse de Galles un jour de réception, jusqu'à ce que le résultat ultérieur des intentions du prince son époux, lui soit connu.

» GEORGES R. »

La Princesse réclama énergiquement contre cette décision, qualifiant d'injustice énorme et de cruauté, l'intervention du prince de Galles, dans la période présente de l'affaire; et exprimant l'espérance que le Roi voudrait bien rapporter sa détermination. « La manifestation au monde de toute cette procédure, ajoutait la Princesse, me paraît dans les circonstances actuelles (quelque répugnance que j'éprouve pour une telle mesure, et bien que je regrette la dure nécessité qui m'y contraint), la seule ressource qui me reste pour venger mon honneur et mon caractère. »—« Pour éviter de recourir à cette pénible extrémité, disait ailleurs la Princesse, j'ai fait tous les sacrifices qu'il m'a été possible, hormis celui d'abandonner mon caractère à la plus profonde infamie, et ma situation dans le monde, à un péril certain et à une ruine complète. » La menace de la publication de ces documens se trouve encore insinuée dans un autre passage de la même communication. En effet, les principaux documens concernant cette affaire, y compris le rapport des Lords-commissaires, les lettres de la princesse de Galles au Roi, avec les dépositions, tant à charge qu'à décharge, furent imprimés et allaient être publiés, sous l'inspection de M. Perceval, en un volume, intitulé, *Le Livre* (*The Book*).

Cependant deux jours avant la date de cette lettre (le 7 mars 1807), le ministère de lord Grenville et de lord Grey avait été dissous, et M. Perceval avec ses amis avaient été rappelés dans les conseils du Roi. Aussitôt que les arrangemens ministériels furent terminés, le nouveau cabinet émit une note concernant l'affaire de la Princesse, conçue en ces termes : « Les serviteurs confidentiels de V. M. en même temps qu'ils adoptent cette partie de l'opinion de vos précédens conseillers, consignée dans la note du 25 janvier dernier, qu'il n'y a point lieu d'éloigner plus long-temps la princesse de Galles de sa royale présence, représentent humblement

à V. M., qu'il est indispensablement nécessaire, et à la justice due à S. A. R. et à l'honneur aussi bien qu'aux intérêts de l'illustre famille de V. M., que la princesse de Galles soit admise dans le plus court délai possible, en la royale présence de V. M. et reçue de la manière convenable à sa situation à la Cour et à la place qu'elle tient dans la famille de V. M. » Les signataires de cette note, datée du 22 avril 1807, furent le lord Chancelier Eldon, le lord président Camden, le lord du sceau privé Westmoreland, le duc de Portland, le comte de Chatham, le comte de Bathurst, le vicomte Castlereagh, lord Mulgrave, lord Hawkesbury (aujourd'hui comte de Liverpool), et M. Canning. L'original de la procédure fut joint à ce nouveau document, et le tout fut scellé et déposé au bureau du principal secrétaire d'Etat. *Le Livre* (*The Book*) fut supprimé, et l'affaire parut assoupie, pour quelque temps. Néanmoins, et malgré la recommandation exprimée dans la note ministérielle, la princesse de Galles ne reparut point à la Cour, ni dans le sein de la famille royale, quoiqu'elle eût reçu quelques autres témoignages officiels de réhabilitation.

Mais après un intervalle de plus de quatre années, à peine interrompu par quelques écrivains indiscrets, qui de temps à autre osaient, avec la liberté propre à l'Angleterre, annoncer la publication prochaine du fameux *Livre*, et placarder les rues de l'affiche du roman relatif à l'investigation royale, l'affaire fut de nouveau reproduite en public. En janvier 1813, on conseilla à la princesse de Galles d'adresser une lettre au Prince-régent, qui fut remise par lady Charlotte Campbell à lord Liverpool, avec sommation de la placer sous les yeux du Prince. S. S. répondit le lendemain que toute correspondance ayant cessé depuis plusieurs années, entre les deux parties, la détermination du Prince était de ne point la renouer. La lettre fut transmise une seconde fois, avec l'avis qu'elle contenait quelque chose d'intéressant pour l'Etat; mais elle fut renvoyée de nouveau sans avoir été ouverte. Après d'autres tentatives restées également inutiles, la lettre qui évidemment avait été écrite, dans la vue d'être rendue publique, parut dans les journaux. La rédaction en fut attribuée à M. Brougham, alors conseiller de la Princesse. Le principal objet de cette pièce était de réclamer contre les restrictions imposées aux communications de la princesse de Galles avec sa fille. La Princesse y fait observer avec raison, que l'éloignement d'une fille d'auprès de sa mère, ne saurait être interprété par le monde entier, que d'une manière défavorable à la réputation de la dernière; que le caractère de la princesse Charlotte se trouverait altéré par la perpétuelle violence que faisait à ses plus chères affections, le soin qu'on prenait de la tenir éloignée de sa mère, et d'interrompre toute communication avec elle; que tous les efforts qu'on faisait pour détruire, au moyen d'une séparation forcée, l'attachement de la fille pour sa mère, s'ils étaient couronnés du succès, altéreraient la moralité de la première, et la rendraient malheureuse, si au con-

traire ils restaient impuissans. La lettre était terminée par divers avis concernant le traitement domestique de la princesse Charlotte, et par l'invitation de lui faire administrer sans plus de délai, le sacrement de la confirmation.

Cette lettre excita dans les journaux une discussion extrêmement aigre, et provoqua une si grande fermentation dans le public, que le Prince-régent se crut obligé de demander à une commission, composée des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de la magistrature, son opinion sur la question controversée. Les Commissaires ne tardèrent pas à présenter au Prince leur rapport, dont la conclusion fut, « qu'il était entièrement convenable au bien-être de S. A. R. la princesse Charlotte, et par conséquent à son bonheur, comme fille et comme princesse, et qu'il importait aussi aux plus grands intérêts de l'Etat, que les relations entre la princesse de Galles et sa fille, continuassent d'être soumises à de certaines règles et restrictions. » A la réception de ce rapport, la princesse de Galles adressa des lettres de réclamation au lord Chancelier et à l'Orateur de la Chambre de Communes. Le 5 mars, quatre jours après la réception de la lettre à l'Orateur des Communes, M. Cochran-Johnstone soumit à la Chambre la motion d'une adresse au Prince-régent, pour le supplier d'ordonner qu'une copie du rapport du 14 juin 1806, présenté au Roi par les lords Erskine, Spencer et Ellenborough, touchant la conduite de la princesse de Galles, fût placé sous les yeux de la Chambre, avec un aperçu de l'enquête faite à cette occasion, tandis que les témoins entendus étaient encore vivans. Après une discussion très-orageuse, cette motion fut rejetée sans division. Peu de temps après cet éclat, la totalité des pièces composant l'enquête instituée en 1806, y compris les dépositions des témoins, fut livrée à la presse. Sir John et lady Douglas réaffirmèrent la vérité de leurs dépositions; ils présentèrent même une pétition à la Chambre des Communes, pour demander d'être interrogés de nouveau, devant une cour de justice compétente, appelant sur leur tête la peine due au parjure, si l'on parvenait à démontrer devant elle la fausseté de leurs dépositions.

Le 17 mars, M. Whitbread entreprit dans la Chambre des Communes, une justification complette de la conduite de la princesse de Galles, qu'il termina par la motion d'une adresse au Prince-régent, exprimant le chagrin profond et l'indignation de la Chambre, au sujet de la publication de certaines dépositions hostiles et obscènes (celles des Douglas) contre la princesse de Galles, et suppliant S. A. R. d'ordonner les mesures nécessaires pour la découverte et la traduction en justice, des personnes qui leur avaient donné de la publicité. Cette motion, qui occasiona des débats très-chauds, fut également rejetée sans division. Les membres de la commission de 1806, qui se crurent insultés par le défenseur de la Princesse, récriminèrent avec la dernière amertume, et lord Ellenborough, dans la Chambre des Pairs, traita M. Whitbread de calomniateur et ses asser-

tions d'impudentes et de stupides. Néanmoins, peu de jours après, le 31 mars, M. Whitbread fit la motion qu'un message fût envoyé à la Chambre des Lords, pour qu'il plût à leurs SS. d'accorder permission au comte de Moira de se présenter à la barre de la Chambre des Communes, afin d'y être interrogé touchant certaines circonstances parvenues à la connaissance dudit lord, relatives à la conduite de la princesse de Galles et spécialement touchant une lettre du noble lord adressée à la grande loge des francs-maçons, lettre que M. Whitbread indiquait comme contenant diverses allégations remarquables concernant S. A. R. L'Orateur des Communes déclara la motion dépourvue de précédens, et elle fut rejetée après une courte discussion.

La fermentation résultant de ces discussions aigres et fréquemment répétées, semblait se calmer une seconde fois, lorsque de nouvelles circonstances vinrent replonger le pays dans de pareilles agitations. En juin 1814, l'Angleterre fut visitée par un grand nombre d'illustres étrangers, de diverses parties du continent. Parmi les fêtes préparées pour leur réception, la Reine annonça qu'elle tiendrait deux cercles de Cour, et en même temps, elle transmit à la princesse de Galles la lettre suivante, en date du 23 mai.

« La Reine se croit obligée d'informer sans délai la princesse de Galles, qu'elle a reçu communication de son fils, le Prince-régent, à l'occasion des deux cercles de Cour annoncés par S. M. pour le mois prochain, que S. A. R. le Prince-régent juge sa présence à la Cour indispensable, en cette circonstance; en conséquence il désire qu'il soit entendu, pour raisons dont lui seul peut être juge, que son irrévocable détermination est de ne rencontrer jamais la princesse de Galles, dans aucune occasion publique ni privée. La Reine se trouve donc placée dans la pénible nécessité d'intimer à la princesse de Galles l'impossibilité où elle se trouve de la recevoir à son cercle. »

Le lendemain S. A. R. répondit que, « bien qu'elle fût loin d'oublier ses devoirs à l'égard du Roi et d'elle-même, jusqu'au point de renoncer à son droit de paraître à tout cercle public tenu par S. M.; toutefois, afin de ne point ajouter à la difficulté de la situation où S. M. se trouvait placée, elle céderait dans la présente circonstance à la volonté de S. A. R. le Prince-régent, et s'abstiendrait de paraître aux cercles indiqués pour le mois suivant. » — Cependant le 26 de ce mois de mai, la Princesse adressa une lettre à son époux, pour demander à connaître les circonstances qui avaient pu motiver la détermination qu'il avait prise. Le 3 juin l'Orateur des Communes annonça à la Chambre, qu'il avait reçu une lettre de la Princesse, ayant pour but de l'informer du danger résultant de la détermination irrévocable adoptée par le prince de Galles, de ne jamais se rencontrer avec son épouse, dans aucune circonstance publique ni privée. Une correspondance, écrite à ce sujet, était jointe à cette communication, pour l'information de la Chambre. Après la lecture des

pièces, M. Methuen fit la motion qu'une adresse fût présentée au Prince-régent, pour supplier S. A. R. qu'il lui plût informer la Chambre des motifs qui avaient pu l'induire à prendre la détermination alléguée. Les débats sur cette étrange motion eurent lieu à huis-clos. M. Bathurst déclara que tout nouvel appel au public sur ce malheureux sujet, ne pouvait qu'aggraver l'irritation qu'il avait produite, et ajouter à l'injure qui devait en rejaillir sur la famille royale : en conséquence, M. Methuen retira sa motion. Mais le 23 du même mois, l'honorable membre en produisit une nouvelle, pour insister sur la nécessité d'accroître l'établissement de la princesse de Galles, qui se trouvait réduit à 17000 livres sterlings par an, en sorte qu'elle s'était vue obligée de borner sa maison à sept domestiques, et de renoncer à recevoir du monde chez elle. Lord Castlereagh répondit pour écarter à cet égard, toute inculpation du prince de Galles; il établit que S. A. R. avait payé les dettes de sa femme, montant à 49000 livres sterl., et consenti un arrangement avec elle, pour augmenter son établissement; il conclut par annoncer qu'il n'aurait point d'objection à faire à la proposition d'augmenter l'établissement de la Princesse, si elle était remise à un autre jour. M. Methuen retira sa motion, et le 4 juillet une proposition fut faite par lord Castlereagh, de porter l'établissement de la princesse de Galles à 50,000 livres sterlings l'an. M. Whitbread annonça que S. A. R., en considération des charges extraordinaires que supportait le pays, souhaitait que la somme proposée fût réduite à 35,000 livres sterlings, et la motion ainsi modifiée, fut passé en bill.

Peu après cette époque, la princesse de Galles prit la résolution de voyager sur le continent, résolution qu'elle nourrissait, disait-elle dans une lettre à M. Whitbread, depuis 1806. Ayant demandé et obtenu le consentement du Prince-régent, elle s'embarqua le 9 août 1814, sur la frégate anglaise *le Jason*, pour retourner à Brunswick. La suite de la Princesse se composait de deux dames anglaises, de cinq gentlemen de la même nation, de cinq domestiques allemands et un cocher anglais. Lorsqu'elle commençait à peine ses voyages, les Anglais de sa suite la quittèrent l'un après l'autre. Elle débarqua le 16 août à Hambourg, sous le titre de comtesse de Wolfenbuttel, vint passer quelques jours à Brunswick, où le duc régnant la reçut avec tous les honneurs dus à son rang. Continuant sa route vers l'Italie, elle arriva le 6 septembre à Strasbourg, où elle reçut les mêmes honneurs des autorités françaises, à la tête desquelles se trouvait alors placé, dans cette ville, le maréchal duc de Valmy. Dans le courant du mois de septembre elle visita Berne, où elle reçut la visite de sa cousine Anna Petrowna, femme du grand duc Constantin, et arriva à Genève au moment que l'ancienne Impératrice des Français, Marie-Louise, venait d'en partir. De la Suisse, la princesse de Galles se rendit en Italie. Elle fut reçue à Milan avec des honneurs extraordinaires; au théâtre,

l'on exécuta un ballet en son honneur, et les poëtes du pays prodiguèrent les vers à sa louange; placée sur une estrade disposée à cet effet, elle vit la garnison défiler devant elle au champ-de-Mars, et l'on dit qu'autour d'elle furent entendues des acclamations de liberté et d'indépendance, comme si sa présence eût ranimé l'espoir que les Italiens n'ont cessé de nourrir, de voir un jour leur malheureux pays affranchi de l'esclavage civil et politique, par l'assistance de la Grande-Bretagne.

Ce fut peu de semaines après son arrivée à Milan, que la princesse de Galles prit à son service le fameux Bartholomée Bergami, en qualité de courrier et valet de pied. Quelques mois suffirent pour l'élever au grade de chambellan; et telle fut la faveur dont il jouit bientôt auprès de la Princesse, que tous les membres de la famille de cet Italien, à l'exception pourtant de sa femme, furent placés dans la maison de S. A. R. dans une situation honorable. A la fin d'octobre, la Princesse arriva à Rome, où elle reçut les visites de l'ancien Roi d'Espagne, Charles IV, de la Reine sa femme, de la Reine d'Etrurie et de son fils. Le 2 novembre elle fut reçue par le Pape, qui lui témoigna avec beaucoup d'affabilité, toute la considération due à son rang. Elle visita à Rome l'atelier de Canova, et accepta une fête brillante, qui lui fut offerte par le prince de Canino (Lucien Bonaparte). A Naples, où régnait alors Joachim Murat, la princesse de Galles fut reçue avec une distinction toute particulière. Le Roi vint au-devant d'elle, et elle fit son entrée dans la capitale, placée à ses côtés, dans son carrosse, partageant avec lui les acclamations de la multitude. Joachim lui donna des fêtes brillantes et la fit escorter par sa garde royale, tout le temps qu'elle passa dans Naples, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars 1815. Au mois de janvier, elle avait donné une fête avec bal masqué, où elle parut sous le déguisement du Génie de l'Histoire, et posa une couronne sur le buste de Joachim. De Naples, la princesse de Galles revint par Rome, Gênes et Milan jusqu'à Venise; c'est dans ce voyage qu'elle prit pour sa dame d'honneur la comtesse Oldi, sœur de Bergami, et c'est peu après qu'elle admit celui-ci à sa table. Après avoir visité le Saint-Gothard et les îles Borromées, S. A. R. acheta de la comtesse Pino, une élégante *villa*, située sur les bords du lac de Como, à peu de distance de la ville de ce nom; c'est là qu'elle fixa pour quelque temps sa résidence. Au mois de novembre 1815, elle s'embarqua à bord du vaisseau anglais, le *Léviathan*, visita l'île d'Elbe, et débarqua à Palerme, où elle se présenta à la Cour, accompagnée de Bergami, qu'elle venait d'élever du métier de courrier au poste de son chambellan. Elle vint de là, à Messine, où elle s'embarqua le 6 janvier 1816, à bord de la *Clorinde*, pour passer à Syracuse. En cette occasion, le capitaine Pechel, commandant de la frégate, qui peu auparavant avait vu Bergami remplir des fonctions de domesticité, refusa de s'asseoir à la même table que le nouveau chambellan de la Princesse, et fit même à ce sujet des représentations à S. A. R.

La Princesse, après avoir pris deux jours pour y réfléchir, finit par refuser la table et la société du capitaine Pechel. Durant son séjour en Sicile, elle obtint pour Bergami la croix de Malte, le titre de baron de la Francina, et lui fit don de son portrait, en costume Turc. Durant le printemps de 1816, la princesse de Galles fréta une polacre, avec laquelle elle visita Tunis et Utique, sur la côte d'Afrique. De là elle se rendit à Athènes, en touchant à Malte, où elle ne séjourna qu'un jour, visita successivement les îles de l'Archipel grec, Constantinople et Ephèse. Arrivée à Jérusalem, elle institua dans cette ville un nouvel ordre de chevalerie, sous le titre de Sainte-Caroline, sa patrone, dont elle constitua Bergami le Grand-Maître. S. A. R. possédait un tableau où elle s'est fait représenter entrant dans la ville sainte, avec les personnes de sa suite, montée sur un ânon, à l'imitation, à ce qu'on présume, de la dernière entrée de Jésus-Christ dans la même ville. Elle se rembarqua à Jaffa pour retourner en Europe. Durant cette traversée, le temps étant extrêmement chaud, la Princesse fit dresser une tente pour elle et son chambellan, sur le pont de la polacre, où elle passait la nuit, seule avec lui, ce qui eut lieu l'espace de plusieurs semaines. Cette circonstance a formé depuis l'une des plus graves inculpations du procès que la princesse de Galles, devenue reine, a subi devant la Chambre des Lords. En Sicile et en Orient, la Princesse se fit remarquer par ses libéralités; elle racheta des esclaves, dota une académie nouvellement fondée à Athènes, et donna une somme d'argent considérable aux Frères mineurs conventuels de Jérusalem. Ses actes nombreux de bienfaisance se trouvent racontés dans la relation d'un voyageur anglais intitulée : *Anecdotes of the Princess of Wales* (1817), et qui est écrite dans un sens entièrement favorable à la princesse de Galles.

Au mois de septembre 1816, S. A. R. était de retour à sa résidence de la villa d'Est, sur le lac de Como; peu après elle acheta une magnifique maison de campagne, dont elle fit don à son chambellan, et qui fut nommée *Villa-Bergami*. Depuis, elle résida en diverses contrées de l'Italie, notamment à Rome et à Pesaro, où elle avait fait d'assez grandes acquisitions territoriales. Cependant la mort vint frapper successivement plusieurs membres de sa famille, entre autres sa fille unique et chérie, la princesse Charlotte, héritière présomptive de la couronne Britannique, mariée depuis peu au prince Léopold de Saxe-Cobourg, et le vieux roi Georges III, qui, tant qu'il avait joui de la plénitude de ses facultés mentales, avait passé pour chérir et protéger sa belle-fille. Cette dernière circonstance élevait la princesse de Galles au rang suprême, à côté de son époux. Il fut aisé de prévoir dès lors, que le monde allait se trouver de nouveau entretenu de leurs tristes débats. En effet, au mois de mai 1820, la reine d'Angleterre traversa la France, et fut rencontrée à Saint-Omer, par M. Brougham, son conseiller légal et confidentiel, qui venait, accompagné de lord Hutchinson,

lui soumettre des propositions, au prix desquelles on espérait qu'elle consentirait à rester sur le continent. Ces propositions furent, dit-on, les suivantes: « Que S. M. renoncerait aux droits, titre et honneurs de reine d'Angleterre, et accepterait dorénavant le titre de princesse Caroline de Brunswick; qu'elle s'engagerait à ne plus remettre le pied en Angleterre, non plus que sur aucun point des domaines Britanniques; qu'à ces conditions, un revenu annuel de 50,000 liv. st. lui serait assuré, dont elle pourrait jouir sans aucune molestation; que si elle refusait d'accéder à ces propositions, une enquête criminelle allait être instituée contre elle, et qu'elle devait s'attendre aux plus sévères pénalités. » La Reine repoussa ces propositions avec l'indignation la plus vive, et s'embarqua sur-le-champ pour l'Angleterre. Ce départ fut si précipité, que M. Brougham lui-même n'en fut informé que lorsqu'il était déjà effectué. A son arrivée à Calais, à neuf heures et demie du soir, S. M. se jeta dans le packet-boat public, qui ne devait partir que le lendemain matin. Elle prit terre à Douvres à une heure après midi, et fut saluée par le canon du fort, quoique le commandant n'eût point reçu d'instruction à ce sujet. La population de cette ville manifesta un grand enthousiasme pour elle, et la corporation municipale lui présenta une adresse. A son départ, la populace dételа les chevaux de sa voiture, et la traîna un espace considérable. Les mêmes démonstrations l'accompagnèrent sur toute la route. Elle fit son entrée dans Londres sur le soir, par le pont de Westminster, ayant dans son landau lady Anne Hamilton, et l'alderman Wood, qui étaient venus à sa rencontre jusqu'à Paris. Ce fut un véritable triomphe; les rues et les croisées des maisons étaient encombrées de spectateurs, qui faisaient retentir l'air d'acclamations, dont quelques-unes étaient dirigées contre le Roi lui-même. Le cortége traversa les plus belles rues de Londres, et fit halte en face de Carlton-House, résidence du Roi, où il poussa trois acclamations; enfin il s'arrêta à sept heures, devant la maison de l'alderman Wood, où la Reine prit son logement.

Le même jour un message du Roi annonçait officiellement aux deux Chambres l'arrivée de la Reine, et appelait l'attention du Parlement sur certains papiers relatifs à la conduite de S. M. pendant son absence du royaume. L'affaire fut prise en considération dans la Chambre des Lords, sur la motion de lord Liverpool, et dans celle des Communes, sur la motion de lord Castlereagh. Après quelques discussions touchant les formes de procéder, qui tendaient, de la part de l'Opposition, à attirer l'affaire dans la Chambre des Communes, pour en exploiter sur-le-champ la publicité, la Chambre des Lords adopta la proposition ministérielle, de former un comité secret de quinze membres, qui examinerait l'affaire et remplirait l'office de grand jury (jury d'accusation). De son côté, le mercredi 7 juin, la Reine transmit à la Chambre des Communes, par l'intermédiaire de M. Brougham, son procureur-

général, un message qui se terminait ainsi : « A son arrivée, la Reine a été surprise d'apprendre qu'un message avait été envoyé au Parlement, pour fixer son attention sur certains documens écrits, et c'est avec encore plus de surprise qu'elle a été informée, qu'on avait l'intention de proposer que ces documens fussent déférés à un comité secret. Il y a aujourd'hui quatorze ans, depuis que les premières accusations furent élevées contre S. M. Alors, comme en toute occasion, pendant ce long période, elle a mis le plus grand empressement à se rencontrer avec ses accusateurs, et à provoquer une enquête approfondie sur sa conduite. Maintenant elle désire encore une enquête publique, où elle puisse connaître les charges et les témoins produits contre elle, faveur qui n'est pas refusée au moindre des sujets de ce royaume. En face du souverain, du Parlement et du pays, elle proteste solennellement contre la formation d'un tribunal secret, chargé d'examiner des documens secrètement préparés par ses adversaires, manière de procéder inconnue à la législation de cette contrée, et qui constitue une violation flagrante de tous les principes de la justice. La Reine se repose avec la plus grande confiance sur l'intégrité de la Chambre des Communes, pour repousser le seul genre d'attaque qu'elle a lieu de craindre. Elle ne peut s'empêcher d'ajouter, que même avant qu'aucune action judiciaire eût été instituée contre elle, elle a été traitée d'une manière qui préjuge, à dessein, le jugement qui doit intervenir. L'omission de son nom dans la liturgie, le refus de tous les honneurs qu'on est dans l'usage d'accorder aux membres de la famille royale, le refus de répondre à sa demande pour qu'il lui soit assigné une résidence parmi les demeures royales ; les outrages étudiés des ministres anglais auprès des cours étrangères, et de tous les ministres sur lesquels le gouvernement anglais a quelque influence ; toutes ces circonstances doivent être considérées comme des moyens de prévenir d'avance le monde entier contre S. M., et pourraient à peine être justifiées par un jugement et une condamnation subséquente. »

Lord Castlereagh répondit au message ; et, entre autres choses, il nia qu'on eût proposé à la Reine d'abdiquer sa dignité royale, mais seulement d'adopter l'incognito dans les pays étrangers, afin d'éviter aux ministres anglais y résidants, les difficultés perpétuelles qui pouvaient naître d'une conduite contraire. M. Wilberforce fidèle à son système constant de conciliation, proposa une adresse à la Reine, pour supplier S. M. de faire toutes les concessions que permettaient les circonstances, et de se prêter aux négociations qu'on offrait d'ouvrir avec elle. L'adresse adoptée par la Chambre fut portée à la Reine par une commission, composée de M. Wilberforce et de trois de ses amis ; mais S. M. refusa d'y adhérer, et dès lors toute espérance de conciliation fut évanouie.

Le 26 juin, lord Dacre présenta à la Chambre Haute une pétition de la Reine, pour protester contre le comité secret, et demander à être entendue sur cet

objet, par l'organe de ses conseils, à la barre de LL. SS. En effet, MM. Brougham et Denman furent introduits et parlèrent sur l'objet de la pétition. Le 5 juillet une nouvelle pétition fut présentée par la Reine, pour déclarer qu'elle était prête à se défendre immédiatement sur les charges produites contre elle, pourvu qu'on les lui fît connaître avec précision, afin qu'elle pût leur opposer les témoignages favorables sur lesquels elle devait compter : elle demandait en conséquence, que ses conseils fussent de nouveau admis à la barre de la Chambre. Cette demande ayant été rejetée, lord Liverpool se leva pour proposer un bill, fondé sur le rapport du comité secret. S. S. motiva en peu de mots cette façon de procéder, en démontrant qu'il s'agissait d'une question politique, sur laquelle les Cours ecclésiastiques et de justice seraient incompétentes, pour prononcer. Voici la teneur du Bill :

« (1) Acte pour priver Caroline-» Amélie Elisabeth, Reine de la » Grande-Bretagne, du nom et » titre de Reine de ces royaumes, » et des droits, prérogatives et » immunités, qui lui appartiennent actuellement, comme » Reine-épouse ;

» Attendu que dans l'année » 1814, S. M. Caroline-Amélie » Elisabeth, alors princesse de » Galles, et maintenant Reine-» épouse de ce royaume, étant à » Milan, en Italie, engagea à son » service en qualité de domestique, un nommé Bartholomée » Pergami ou Bergami, étranger » de basse condition, qui avait » précédemment été en service » domestique ;

» Attendu qu'après que ledit » Bartholomée Pergami ou Bergami fut entré au service de » S. A. R., ladite princesse de » Galles, une très-indécente et » dégradante intimité commença » à s'établir entre S. A. R. et ledit » Bartholomée Pergami ou Bergami ;

» Attendu que S. A. R., non-» seulement avança ledit Bartholomée Pergami ou Bergami à » un poste élevé dans sa maison, » et reçut à son service plusieurs » de ses parens, quelques-uns » dans une situation inférieure, » d'autres dans une haute et confidentielle position, auprès de » la personne de S. A. R. ; mais » encore qu'elle répandit sur lui » plusieurs grandes et extraordinaires marques de faveur et » de distinction ; obtint pour lui » des ordres de chevalerie et des » titres d'honneur, et lui conféra » un prétendu ordre de chevalerie, que S. A. R. a pris sur elle » d'instituer sans aucune juste et » légale autorité ;

» Attendu que sadite A. R., » tandis que ledit Bartholomée » Pergami ou Bergami était à son-» dit service, oubliant entièrement l'élévation de son rang et » de sa position, ainsi que ses de-» voirs envers Votre Majesté, et » méconnaissant entièrement son » honneur et son caractère, se » conduisit à l'égard dudit Bar-

(1) Nous donnons la traduction de cet acte important, aussi littéralement qu'il a été possible, en conservant les formules et rédondances usitées dans le style législatif de l'Angleterre.

» tholomée Pergami ou Bergami, » et en diverses circonstances, tant » publiques que privées, dans les » diverses villes et contrées que » S. A. R. a visitées, avec une fa- » miliarité et liberté indécente et » offensante, et tint avec ledit » Bartholomée Pergami ou Ber- » gami une conduite licentieuse, » honteuse et adultère, qui s'est » prolongée durant long-temps, » pendant que S. A. R. a résidé » dans l'étranger, par laquelle » conduite de S. A. R. un grand » déshonneur et scandale a été » causé à la famille de V. M. et » à ce royaume ;

» En conséquence, il nous est » parfaitement manifeste, que par » une conduite aussi scandaleuse, » honteuse et criminelle de la » part de sadite Majesté, elle a » violé ses devoirs à l'égard de » V.M., et s'est rendue elle-même » indigne du rang et de la situa- » tion élevée de Reine-épouse de » ce royaume, ce qui appelle » notre juste attention sur la di- » gnité de la couronne et l'hon- » neur de la nation ;

» Nous, de V. M. les très- » obéissans et loyaux sujets, les » Lords spirituels et temporels, » et Communes assemblés en Par- » lement, nous supplions par les » présentes V.M. qu'il soit ordonné » au nom de la Majesté Royale, et » avec l'avis et consentement des » Lords spirituels et temporels et » des Communes assemblés dans » le présent Parlement, et par » leur autorité, que sa susdite » Majesté Caroline-Amélie Elisa- » theth, à l'avenir et en vertu » de l'adoption de cet Acte, soit » d'hors et déjà, privée du titre de » Reine et de toutes les préroga- » tives, droits, priviléges et exemp- » tions lui appartenant, comme » Reine-épouse de ce royaume; et » que sadite Majesté soit, à l'avenir » et en vertu de l'adoption de cet » Acte, déclarée inhabile pour » toujours et devenue incapable » d'user, exercer, ou jouir des- » dites prérogatives ou d'aucune » d'elles. En outre, que le ma- » riage entre S. M. et ladite Ca- » roline-Amélie Elisabeth, soit » et demeure d'hors et déjà, et » pour toujours, entièrement dis- » sous, annulé et anéanti, quant » à ses fins, stipulations et condi- » tions quelles qu'elles soient. »

Les débats de cet étrange et solennel procès s'ouvrirent le 17 août 1820, devant la Chambre des Pairs, avec la plus grande solennité. La Chambre avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait s'absenter sans sa permission, ni voter par mandat. M. Brougham, M. Denman et le Dr. Lushington furent introduits, comme conseils de la Reine d'une part, en même temps que les gens du Roi d'autre part. Vingt-huit témoins à charge furent produits par l'accusation, la plupart Italiens, qui avaient été au service de la Princesse durant sa résidence en Italie, ou pendant son séjour sur la polacre, qui servit à ses différentes traversées. Ces individus avaient été recueillis par une commission secrètement établie à Milan, qui surveillait les démarches de la Princesse. Leurs dépositions reproduites par des interprètes assermentés, furent contradictoirement sollicitées et controversées, suivant la coutume des cours judiciaires anglaises, par les organes de l'ac-

cusation et par ceux de la défense. Tous les journaux de l'Europe reproduisirent exactement, durant plusieurs mois, les détails scandaleux de ces dépositions. La plume et le crayon rivalisèrent en France et en Angleterre, pour en aggraver la licence. La Reine se présenta en personne le 21 août, à la barre de la Chambre des Pairs, pendant la déposition du premier témoin, surnommé par le peuple *non mi ricordo*, à cause de ce refrain habituel de ses réponses. A la vue de cet individu qui avait été son courrier, elle poussa un cri et se retira précipitament, disant qu'elle ne pouvait supporter la vue d'un homme qui se rendait coupable d'une si noire ingratitude. Après avoir entendu les témoins à décharge, et le savant et éloquent défenseur de la Reine, M. Brougham, la Chambre vota la seconde lecture du bill, à une majorité de vingt-huit voix. Enfin, le 28 novembre, la troisième lecture passa, seulement à la faible majorité de neuf voix. Suivant la coutume anglaise, le ministère considéra l'accusation comme échouée, et sur la motion de lord Liverpool, la passation du bill fut ajournée à six mois, c'est-à-dire indéfiniment. Suivant un autre usage des Chambres anglaises, plusieurs Pairs de la majorité, protestèrent contre l'abandon du bill.

Maintenant il faut expliquer quelles circonstances firent perdre la majorité au bill. Plusieurs Pairs, notamment sur le banc des évêques, guidés par un scrupule religieux, votèrent pour la seconde lecture, avec la restriction expresse, qu'avant la troisième lecture, la clause du divorce serait supprimée; qu'on se bornerait à dégrader S. M. du rang de reine, et qu'elle continuerait à être considérée comme la première femme du Royaume-Uni. Les ministres, désireux de réunir les votes de ces Pairs, exprimèrent le vœu de voir supprimer la clause; mais ils ne furent point secondés dans cette manœuvre, par plusieurs Pairs trop zélés pour l'accusation. L'Opposition tira habilement avantage de cette nuance d'opinion, et contrairement à ses opinions exprimées, mais conformément à son but, elle vota pour le maintien de la clause du divorce dans le bill, espérant bien qu'à la troisième lecture, la majorité se trouverait réduite d'un certain nombre de votes timorés, qui se dirigeraient définitivement contre le bill, et qui réunis avec les votes de l'Opposition, placeraient le Gouvernement dans la nécessité d'abandonner le bill. En effet, une majorité de soixante-six voix, formée comme nous venons de le dire, maintint la clause du divorce; cette manœuvre habile fit perdre aux ministres douze voix à la troisième lecture, et les débats se terminèrent, comme nous l'avons dit, le 10 novembre, le cinquante-troisième jour depuis leur ouverture. Pendant ce temps, la Reine parut plusieurs fois à la Chambre des Pairs, et reçut chaque fois les plus vifs applaudissemens de la multitude. La nouvelle de l'abandon du bill produisit parmi elle une explosion de la plus bruyante joie; des bandes de peuples parcoururent la ville en poussant des acclamations en l'honneur de la Reine, et

un grand nombre de maisons furent illuminées, de gré ou de force, durant trois jours (1). De nombreuses adresses de félicitation furent présentées à la Reine, de toutes les parties du royaume, et par diverses corporations d'arts et métiers. Les réponses qu'elle y fit, furent d'un ton et d'une énergie telle, qu'on les supposa dictées par les champions les plus violens de l'Opposition, dans l'intention de provoquer une commotion populaire.

Au mois de mai 1821, la Reine, apprenant par la voix publique, que la cérémonie du couronnement du Roi devait avoir lieu incessamment, écrivit au comte de Liverpool pour demander d'y avoir une place assignée. Elle reçut pour réponse « que S. M. ayant déterminé que la Reine ne serait point comprise dans le cérémonial de son couronnement, c'était son royal plaisir qu'elle n'y fût point présente. » Une proclamation du Roi ayant convoqué la Cour des prérogatives (*the Court of claims*), pour prononcer sur les diverses prétentions encore indécises, auxquelles devait donner lieu la nouvelle cérémonie, la Reine adressa trois mémoires au Roi, pour réclamer son droit légal de participer aux honneurs du couronnement. Le Roi transmit ces mémoires à son conseil privé, composé des princes du sang, des ministres et des principaux officiers de la Couronne. Les conseillers légaux de la Reine furent admis à venir y soutenir ses prétentions. M. Brougham s'efforça de prouver par des exemples historiques, que les reines d'Angleterre possédaient le droit légal et constitutionnel d'être couronnées; il cita huit exemples de couronnemens simultanés, depuis l'époque de la conquête, tandis qu'on n'en trouvait que cinq de rois qui eussent été couronnés seuls, du vivant de leurs épouses. Le procureur-général du Roi soutint que les exemples historiques étaient contraires aux prétentions de la Reine; que le droit qu'elle réclamait ne se trouvait mentionné dans aucun écrivain, ni dans aucun texte de loi, ni dans aucune discussion touchant les priviléges des reines-épouses; il soutint que le couronnement du Roi était un acte politique, avec lequel le couronnement de la Reine n'avait point de connexité; enfin, il conclut par dire que, bien que l'usage fût de couronner les reines d'Angleterre, elles n'avaient point le droit d'exiger l'accomplissement de cette cérémonie, qui dépendait entièrement de la volonté du souverain. La Cour des prérogatives décida contre les prétentions de la Reine à être couronnée et S. M. protesta solennellement contre cette décision.

Le 11 juillet, elle écrivit à lord Sidmouth, alors secrétaire d'Etat de l'intérieur, pour lui signifier son intention d'être présente au

(1) On raconte que lord Lauderdale, qui vote habituellement avec l'Opposition, mais que ses anciennes et intimes relations avec le Roi engageaient à voter cette fois pour les ministres, fut à son retour de la Chambre, reconnu et entouré par le peuple, qui voulut le forcer à crier : *Vive la Reine !* Le noble comte s'exécuta de fort bonne grâce, et ajouta à son *vivat*, qu'il souhaitait à tous les Anglais qui l'entouraient, une femme aussi sage et aussi fidèle que la reine Caroline.

couronnement, et demander en conséquence qu'une place convenable lui fût assignée. La réponse de lord Sidmouth s'en référa simplement à la lettre précédente de lord Liverpool, ajoutant que le bon plaisir du Roi se trouvait incompatible avec la nouvelle demande formée par la Reine. Le lundi 16, lord Hood écrivit au duc de Norfolk, grand-Maréchal d'Angleterre, pour l'informer que l'intention de la Reine étant de se rendre à l'abbaye de Westminster, le jeudi suivant, jour fixé pour le couronnement, à huit heures et demie du matin, S. M. l'invitait à envoyer au devant d'elle des personnes qui pussent la conduire à son siége. Le duc de Norfolk s'excusa sur ce qu'étant catholique, il ne remplissait pas en personne les fonctions héréditaires de sa charge. Le matin du couronnement, on était dans l'anxiété de savoir quel parti aurait pris la Reine : on ne fut pas long-temps dans l'attente. Dès six heures du matin, S. M. monta dans son carrosse de cérémonie, attelé de six chevaux, ayant à côté d'elle lady A. Hamilton et lady Hood, suivie d'un autre carrosse, dans lequel se trouvait lord Hood, et elle vint descendre dans une des cours de l'abbaye royale. L'entrée lui fut refusée à plusieures portes, auxquelles elle se présenta ; lord Hood, qui lui donnait la main, ayant montré son billet d'admission, on lui fit observer qu'il n'était que pour une personne ; sur quoi S. S. répliqua qu'il ne supposait point que la Reine eût besoin d'un billet d'entrée. Une des personnes préposées à la garde de la porte répondit qu'elle ne connaissait point la Reine, et refusa expressément de la laisser passer ; un des cavaliers de la garde de Windsor accourut, et dit qu'il n'y avait point de place pour S. M. Voyant que tous ses efforts pour pénétrer dans l'intérieur de l'église étaient inutiles, la Reine remonta dans son carrosse, et retourna à son logement, au milieu d'un concours immense de peuple. Toutes les personnes placées à la garde des portes de Westminster avaient reçu ordre de répondre qu'elles ne connaissaient point S. M., et néanmoins la Reine s'avançait dans un carrosse du Roi, et les gardes présentaient les armes quand elle passait. Le lendemain de la cérémonie, la Reine écrivit une lettre à l'archevêque de Cantorbéry, pour l'informer de son désir d'être couronnée quelques jours après le Roi, et avant que les préparatifs qui avaient servi pour la cérémonie fussent détruits, afin d'éviter de nouvelles dépenses. L'Archevêque répondit qu'il ne pouvait s'occuper de la cérémonie en question, que sur les ordres du souverain.

Ici devaient se terminer les chagrins de la Reine ; moins de quinze jours après le couronnement du Roi, elle tomba dangereusement malade : des obstructions s'étaient formées dans les intestins, et bientôt il se manifesta des symptômes d'inflammation. Tous les soins des médecins furent impuissans pour arrêter les progrès de la maladie. La Reine d'Angleterre expira le 7 août, à huit heures trente-cinq minutes du soir. Par son testament, elle légua tous ses biens au jeune William Austin, cet enfant qu'elle avait

pris de bonne heure sous sa protection, et que les dépositions de lady Douglas auraient voulu faire passer pour son fils. Elle nomma pour ses exécuteurs testamentaires le Dr Lushington et M. Thomas Wilde, avocat; elle distribua, par ses codiciles, divers legs et marques de souvenirs aux amis de son infortune; elle désire que son corps soit transporté à visage découvert, au bout de trois jours, à Brunswick, pour y être enterré, et que cette inscription soit placée sur son cercueil : « Ici gît Caroline de Brunswick, reine outragée d'Angleterre (1). » Le 14 août, un cortége pompeux partit de Brandenburgh-House, afin d'accompagner les restes de la Reine à Harwich, où ils devaient être embarqués pour l'Allemagne. Le roi-d'armes d'Angleterre marchait devant le cercueil, portant les insignes de la royauté. Le Gouvernement avait tracé la route du cortége, de manière à côtoyer les dehors de la ville de Londres; mais une population immense avait résolu de lui faire traverser les quartiers les plus fréquentés de cette grande cité. A l'entrée de la rue d'Oxford, les soldats qui escortaient le convoi furent attaqués avec fureur par le peuple : plusieurs furent renversés de leurs chevaux, ou grièvement blessés par les pierres et autres objets qu'on ne cessait de faire pleuvoir sur eux. Après qu'ils eurent longtemps supporté ces attaques, les magistrats firent lecture de l'acte contre les séditions (*riot act*), et donnèrent l'ordre de faire feu. La première décharge fut dirigée en l'air et resta sans effet; à la seconde, un homme fut tué et un autre mortellement blessé. Sir Robert Wilson, qui avait le grade de major-général dans l'armée anglaise, ayant été aperçu à cheval et même, dit-on, haranguant les soldats dans cette mêlée, a été rayé, par décision royale, des contrôles de l'armée. Cependant les rues par où les autorités avaient tracé la marche du cortége se trouvèrent tellement barricadées, que les magistrats consentirent à le laisser passer dans le Strand, et à ce qu'il traversât la cité, pour se diriger vers Harwich. Cette condescendance fut vivement improuvée par le Gouvernement, et occasiona la révocation du chef de la police de Londres. Les restes mortels de la Reine furent transférés à Brunswick, sur la frégate le *Glascow*, commandée par le capitaine Doyle, qui se trouva, par un hasard singulier, être le même qui, étant simple élève de marine, jeta l'échelle de corde à la princesse de Galles, lorsqu'elle monta sur le vaisseau de ligne qui la transportait pour la première fois en Angleterre. Les honneurs funèbres les plus solennels furent rendus aux dépouilles mortelles de la Reine d'Angleterre, par le peuple et les autorités de l'état de Brunswick. Son corps fut déposé avec pompe dans les caveaux funéraires de cette résidence, à côté de cinquante-sept cercueils des membres de la no-

(1) « *Here lies Caroline of Brunswick, the injured queen of England* ». — Les exécuteurs testamentaires de la Reine firent en effet placer cette inscription sur son cercueil, à Brunswick; mais les autorités du pays s'empressèrent de la faire effacer.

ble famille qui règne dans ce pays, et entre ceux de son père et de son frère, morts tous deux en combattant pour l'indépendance de l'Allemagne, contre la domination de Bonaparte.

On ferait un volume de la liste des écrits auxquels les aventures et le procès de la Reine d'Angleterre ont donné naissance. Dictés sous l'inspiration de l'esprit de parti et de la passion personnelle, ou dans des vues de spéculation mercantile, il en est peu qui méritent une entière confiance. On a publié en français, et même traduit en espagnol, de prétendus *Mémoires de Pergami*, dont nous ne parlons ici que pour avertir qu'ils sont apocryphes et supposés. On a également attribué à lord Byron et à lady Morgan des écrits au sujet de la Reine d'Angleterre, dont l'authenticité n'est pas moins douteuse. On peut consulter avec moins de défiance les *Mémoires de la princesse Caroline, adressés à la princesse Charlotte, sa fille, publiés par Thomas Ashe, Esq.*, traduits de l'anglais sur la 4e édit. (par M. Picot, de Montpellier). Paris, Dentu, 1813, 2 vol. in-8. Nous citerons aussi les ouvrages suivans :

Histoire du procès de la Reine d'Angleterre, par A. T. Desquiron de Saint-Aignan. Paris, Rosa, 1820, in-8.

Le Sac blanc, ou *Extrait de différentes Correspondances d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie*, etc., *relatives au caractère, aux mœurs et à la conduite publique et privée de l'infortunée Caroline de Brunswick, Reine d'Angleterre; traduit de l'anglais de sir Charles Popham, ancien secrétaire du prince de Galles, par M. M**, avocat.* Paris 1820. — 2e *édition, augmentée d'un supplément essentiel, entre autres de trois Lettres de M. Henri Cobbett sur l'affaire de la Reine.* Paris, Bataille et Bousquet, 1820, 2 vol. in-12.

Tablettes de la Reine d'Angleterre, traduites de l'italien sur les manuscrits autographes de la Reine d'Angleterre; par A. T. Desquiron de Saint-Aignan, ornées de portraits. Paris, 1821, Alex. Eymery, in-8.

Henri VIII and Georges IV; or the case fairly stated. — Henri VIII et Georges IV, ou Exposition impartiale du procès, par Thomas Harral; Londres, 1820.

Journal of the visit, etc. — Journal du voyage de S. M. la Reine à Tunis, en Grèce et en Palestine, écrit par Louise Dumont; augmenté de pièces y relatives, recueillies par Edgar Garston. Londres, J. Alman, 1821, in-8, xxiv et 84 pag.

Selections from the Quens's answers, etc. — Choix des réponses de la Reine aux différentes Adresses qui lui ont été présentées, etc. Londres, John Hatgard et fils, 1821, in-8, 106 pages.

Un des plus habiles peintres de la Grande-Bretagne, M. Georges Hayter, a consacré plus de deux années à exécuter un grand tableau, représentant une séance du procès de la Reine d'Angleterre. Il a été commandé par l'honorable Georges Agar Ellis, pour la somme de 1500 livres sterl. (36,000 fr.). L'artiste a choisi le moment où le comte Grey s'est levé, pour interroger Théodore Majocchi, dit *non mi ricordo*. La Reine est assise à la droite de la

barre qui forme le devant du tableau, ayant à côté d'elle ses conseils, MM. Brougham, Denman, et le Dr Lushington. Plus de deux cents portraits des personnages les plus distingués de l'Angleterre, ajoutent à l'intérêt de cette vaste machine, qui est connue en France, par des croquis au trait, qu'en ont donnés les revues anglaises, et qui a obtenu à Londres les honneurs de l'exposition publique.

D.

DALBERG (Nils), médecin, était attaché au prince royal de Suède, qui régna depuis sous le nom de Gustave III; il accompagna ce prince dans son voyage à Paris, en 1770 et 1771, et ne négligea pas, est-il dit dans son éloge, de visiter les principaux établissemens que renferme cette capitale, tant pour l'art de guérir que pour les autres sciences, et de rechercher la connaissance personnelle des savans les plus distingués; il eut d'autant plus de facilité à y réussir, que le Prince royal et toutes les personnes qui l'accompagnaient excitaient alors un vif intérêt. Il se lia bientôt avec les principaux médecins et chirurgiens de Paris, Lasonne, Louis Fabre, Petit, ainsi qu'avec Jussieu, le Linné de la France; il obtint même accès auprès de Rousseau, ce qui n'était pas une chose facile, et il en reçut des lettres. Il fit encore en France la connaissance de d'Alembert, de La Condamine, de Cassini; et en Allemagne, celle de Gleditsch, de Spalding, du célèbre médecin et chimiste Beireis, et de Mechel, habile anatomiste de Berlin. On conserve, dans la bibliothèque de Linkoping, en Suède, le Journal de voyage de Dalberg, écrit de sa main. Le reste de la vie de ce savant a moins d'intérêt pour les Français. Disgracié à la Cour en 1781, il n'y reparut un instant que pour être présent à la fin tragique de Gustave III, auprès duquel on l'avait appelé dans ses derniers momens. Il est mort à Stockholm, à l'âge de près de 85 ans, le 3 janvier 1820. On cite de lui quelques *Mémoires*, parmi ceux de l'Académie des sciences de Stockholm, notamment dans le volume de 1770, un Mémoire *sur l'effet de l'ipécacuanha donné en très-petites doses;* et dans celui de 1782, un autre sur *la coloquinte* (*cucumiscola cynthis*). Deux fois président de cette même Académie, il prit pour sujets du discours que le président sortant prononce suivant l'usage, la première fois, *les Avantages et les inconvéniens du climat de la Suède, pour la santé;* la seconde fois, *les Propriétés de l'air dans les villes grandes et populeuses.* C'est en l'honneur de ce savant médecin, et du colonel Dalberg son frère, également naturaliste, que Linné le fils a donné le nom de *Dalbergia* à un genre de plantes de la famille des légumineuses (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stockholm*, 1821, pag. 182. Traduit dans le *Bulletin*

des annonces et nouvelles scientifiques, de M. de Férussac, N° 1er, pag. 166).

DAY (John), mort à New-York en 1820, à l'âge de cent trois ans, était né en Angleterre; mais il était passé en Amérique depuis plus de soixante années. Il paraît que, dès l'enfance, cet homme extraordinaire fut placé dans un grade très-inférieur, à bord d'un vaisseau de guerre, d'où il s'éleva successivement jusqu'au rang de lieutenant du vaisseau de S. M. B. le *Bellérophon*. Ce vaisseau séjourna un temps considérable dans un des ports de l'Angleterre, où John Day forma une liaison avec une jeune personne qu'il était sur le point d'épouser, lorsque l'équipage du Bellérophon reçut ordre de faire voile pour les Indes-Orientales. Son absence, à ce qu'on croyait, ne devait se prolonger qu'un an; mais, par des motifs qui ne sont pas connus, trois ans s'écoulèrent avant que le Bellérophon fût de retour en Angleterre. Revenu dans son pays, John Day trouva celle qu'il aimait mariée à un autre. Cet accident imprévu l'affecta vivement; il appela en duel son heureux rival, et le tua d'un coup de pistolet. Ayant encouru de la sorte les plus graves pénalités de la législation anglaise, privé pour toujours de celle qu'il aimait, dégoûté du monde, et désenchanté des espérances de ses premières années, il résolut d'aller chercher dans un pays lointain, et dans la retraite, la tranquillité qu'il avait perdue pour toujours dans sa patrie. Il arriva à la Nouvelle-Angleterre dans un entier dénûment d'argent, et s'employa aux plus humbles services de la domesticité, comme à transporter les fardeaux des marchands, de leurs caves sur leurs étalages, ne songeant qu'à mettre de côté, avec la plus stricte économie, le moindre sou qu'il pouvait gagner. Peu après son arrivée en Amérique, la révolution éclata; John Day prit les armes, et s'acquitta avec beaucoup de zèle de ses devoirs envers sa nouvelle patrie. Quand l'indépendance du pays fut assurée, il retourna à ses travaux serviles. Cet homme singulier parlait plusieurs langues vivantes, et remplissait avec une exactitude remarquable ses devoirs de chrétien. Jamais il ne se mettait au travail sans avoir imploré auparavant la bénédiction céleste; élevé dans la religion catholique, il embrassa la foi protestante dans l'âge mûr. Pendant plus de vingt ans, après son arrivée en Amérique, on ne le vit adresser la parole à aucune femme, et il ne parlait que fort peu, hors les cas de nécessité, même avec les hommes. Une espèce de cave formait sa demeure, et il se nourrissait avec les restes des tables de traiteur. De cette manière, et en gagnant six pence par jour, il parvint à ramasser des sommes assez considérables, qu'il plaça sur les banques des divers Comtés. Il appartenait à la confrérie des francs-maçons, dans laquelle il parvint aux plus hauts grades; et jamais un maçon dans le besoin n'implora vainement sa fraternelle assistance. Son caractère paraissait fort doux; son extérieur était peu soigné, et il portait la barbe longue. Il a laissé sa fortune, consis-

tant en plusieurs milliers de dollars, à une respectable dame, qui lui rendait depuis long-temps, et principalement pendant sa dernière maladie, les soins les plus affectueux. John Day termina sa carrière séculaire environné de la considération publique, et ses obsèques furent célébrées avec une grande solennité.

DUMONCEAU (Jean Baptiste) *comte de Bergendael*, grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Bruxelles, vers la fin de 1760, de parens qui appartenaient à la bourgeoisie de cette ville. Il y fit d'excellentes études au collége des Jésuites; et ayant atteint sa seizième année, il suivit un cours d'architecture, art pour lequel il annonçait des dispositions marquées, qu'un voyage à Rome, où il fit un assez long séjour, le mit à portée de développer. De retour dans sa patrie, il mit en pratique, avec succès, les connaissances qu'il avait acquises, et quelques bâtimens construits d'après ses plans, sont encore l'ornement de sa ville natale; mais les événemens politiques ne tardèrent pas à lui faire adopter une autre profession, vers laquelle son caractère et ses penchans semblaient l'entraîner et à laquelle dès lors il consacra sa vie. Lors des premiers troubles du Brabant, en 1787, il entra dans une des compagnies de volontaires de Bruxelles, corps dont la formation ordonnée par les états de Brabant, avait pour objet d'opposer une barrière au despotisme militaire, dont les citoyens de cette ville commençaient à se lasser; et lorsque le mécontentement croissant eut provoqué l'émigration considérable qui eut lieu à cette époque, le jeune Dumonceau ne fut pas des derniers à aller joindre la division insurrectionnelle, commandée par le brave et malheureux Vander-Mersch, qui s'était formée sur le territoire hollandais, et venait de s'emparer de Diest. Employé dans l'armée active, après l'évacuation de la Belgique par les Autrichiens, il franchit rapidement, les grades subalternes, et parvint au commandement d'un corps de tirailleurs, auquel la couleur de son uniforme fit donner le nom de *canaries*, et qui, pendant la durée de cette guerre, se signala par une témérité presque toujours heureuse. Le colonel Dumonceau se couvrit de gloire à la tête de ce corps dans grand nombre d'affaires, et entre autres dans celle de Falmagne et du Mont-d'Anseremme, où il fit essuyer à l'ennemi une perte considérable. Après la défaite totale des insurgés, et l'occupation de Bruxelles par les troupes autrichiennes, Dumonceau, d'après l'invitation du prince de Béthune, se retira en France, où grand nombre de militaires belges s'étaient également rendus. En 1792, l'Assemblée législative ayant déclaré la guerre à la cour de Vienne, Dumonceau offrit au ministre de la guerre, ses services et ceux de ses compagnons d'armes. Cette offre fut acceptée avec empressement, et les réfugiés furent réunis à Lille, où ils se formèrent en bataillons, sous la dénomination de *troupes légères belges*. Ce corps envoyé au camp

de Maulde, se distingua dès son entrée en ligne, par sa bravoure, dont les rapports des généraux et des représentans en mission, parlèrent souvent avec les plus grands éloges. Le bataillon commandé par Dumonceau se signala particulièrement à la bataille de Jemmapes, où il contribua essentiellement à la prise de la formidable redoute de Carignan ; puis dans une vive escarmouche aux portes de Bruxelles. Dans la suite, l'armée française ayant été battue à Nerwinde, Dumonceau fut chargé de défendre contre les vainqueurs les approches de Lille, mission dont il s'acquitta avec succès; et dans une autre affaire contre un corps d'émigrés, commandé par le jeune comte de Bouillé, il joignit à la gloire de vaincre celle de sauver les vaincus qu'une loi cruelle condamnait à la mort, et dont il favorisa l'évasion, au risque de se compromettre gravement lui-même avec le gouvernement révolutionnaire. Plus tard, en 1795, il protégea efficacement, auprès des autorités bataves, plusieurs émigrés français ou belges, réfugiés à Delft et à La Haye; et donna même chez lui l'hospitalité à quelques-uns d'eux, du nombre desquels était l'évêque de Clermont. A la suite de la brillante affaire, dont nous venons de parler, il fut élevé au grade de général de brigade. Quelque temps après, il emporta la position fortifiée d'Hallouin, devant Menin, défendue par un corps hanovrien, et entra le même jour dans la place.

Au commencement de la campagne de 1779, il forma avec l'adjudant-général Reynier, pour la conquête de la Belgique, un plan si bien combiné, que le général Pichegru le fit textuellement exécuter, au mois de mai suivant. Après la bataille de Fleurus, il assista aux siéges de Bois-le-Duc et de Nimègue, et s'empara successivement de cinq forts qui contenaient une artillerie nombreuse et d'immenses magasins. Nommé par Pichegru commandant supérieur de La Haye, il s'acquit tellement, dans ses nouvelles fonctions, l'estime du gouvernement hollandais qu'il fut nommé lieutenant-général au service de la République Batave. En 1799, l'expédition anglo-russe ayant effectué son débarquement; le lieutenant-général Dumonceau repoussa en lui occasionnant une perte considérable, près de Bergen, un corps ennemi de 15,000 hommes. Vers la fin de l'action, il fut grièvement blessé d'un coup de mitraille. Le général en chef Brune vint le voir, lui prodigua les éloges dus aux talens qu'il venait de déployer, et lui fit hommage du succès obtenu par l'armée gallo-batave; en faisant déposer aux pieds de son lit les drapeaux conquis dans cette journée.

En juillet 1800, le général Dumonceau fut appelé au commandement du corps d'armée auxiliaire qui devait agir en Franconie, de concert avec les troupes françaises. Il fut, dans cette campagne, chargé de la direction du siége de Marienbourg, que la résistance obstinée de l'ennemi força de convertir en blocus. En 1803, il fut chargé de la réorganisation de l'armée hollandaise, opération dont il s'acquitta avec le plus grand succès. La guerre ayant

recommencé avec l'Autriche, il fut chargé de garder Augsbourg et Donawerth, puis de couper la retraite à l'archiduc Ferdinand, après l'affaire d'Ulm. A la paix, il rentra dans ses foyers, où il demeura jusqu'à l'époque à laquelle la République Batave fut érigée en royaume. Il fut péniblement affecté de ce changement politique qui contrariait ses sentimens; mais l'opinion qu'il manifestait à cet égard fut si loin de lui nuire dans l'esprit du nouveau roi (Louis Napoléon), que celui-ci, bientôt après, le nomma son ministre plénipotentiaire en France.

Lors de la guerre de Prusse, le général Dumonceau fut chargé du siége de Hameln, qui ne tarda pas à capituler. De là il se dirigea sur Brême et Hambourg. En février 1807, il fut nommé maréchal de Hollande, et décoré de la grand'croix de l'ordre de l'Union. Au mois d'août, il marcha avec son corps d'armée, fort de 25,000 hommes, vers la Poméranie suédoise; mais l'armistice conclu avec le roi de Suède, par le général Mortier, vint interrompre ses opérations. L'année suivante, il fut nommé Conseiller d'Etat. En 1809, il dirigea les opérations nécessaires à la défense des points menacés par l'expédition anglaise qui s'était emparée de l'île de Walcheren. En 1810, il fut nommé comte de Bergendael. Lors de l'acte despotique par lequel la Hollande fut réunie au territoire de l'Empire, le général Dumonceau refusa formellement d'assister à l'entrée des troupes françaises à Amsterdam. Appelé à Paris peu de temps après, il fut créé comte de l'Empire, puis nommé successivement commandant de la Légion-d'Honneur et de la deuxième division militaire (Mezières), l'une des plus importantes de la France, par le grand nombre de forteresses qu'elle renferme. Mais Napoléon ne voulut pas lui reconnaître le titre de maréchal, qu'il avait dans la monarchie de son frère. Au commencement de 1813, il fut chargé d'un commandement à la grande armée, et manœuvra vis-à-vis du général russe Czernitzcheff, de manière à l'empêcher de lier ses opérations à celles du corps qui formait le siége de Hambourg. Ayant ensuite reçu l'ordre de se porter sur Dresde, il livra le 26 août, aux Russes retranchés sur les hauteurs de Pirna, un combat sanglant dont il sortit vainqueur. Le lendemain, il réussit également dans un autre combat: mais ce fut surtout à la journée de Kulm, si fatale à l'armée française, qu'il se couvrit de gloire en effectuant sa retraite dans le meilleur ordre, devant une nombreuse division autrichienne, tandis qu'un corps prussien manœuvrait sur ses derrières. Le 7 septembre suivant, Napoléon, en passant la revue des troupes échappées à cette sanglante action, lui donna des témoignages éclatans de satisfaction et d'estime. Par suite des revers que les Français venaient d'essuyer, le général Dumonceau dut se retirer devant Dresde, puis dans cette ville même, et eut diverses affaires avec les assiégeans, jusqu'à l'époque de la capitulation qui, comme on sait, ne fut point respectée; alors, il conduisit son corps prisonnier sur les frontières

de Hongrie, et se retira à Oldenbourg. Il ne rentra en France que le premier juin 1814, époque à laquelle sa patrie était devenue indépendante ; il éprouvait un vif désir de lui offrir ses services ; mais n'étant point du nombre des officiers-généraux belges et hollandais qui avaient reçu l'ordre de rentrer, il crut, quoiqu'à regret, devoir se décider à rester en France, où les premiers fonctionnaires de l'Etat lui manifestaient le désir de le retenir. Il fut nommé de nouveau, commandant de la deuxième division militaire. Au commencement de juillet, il reçut la croix de Saint-Louis.

En mars 1815, Bonaparte ayant débarqué à Cannes, le général Dumonceau offrit, par une adresse, ses services à Louis XVIII ; il demanda aussi des instructions au duc de Bellune, sous les ordres duquel il se trouvait placé ; mais dans la confusion inséparable des circonstances où l'on se trouvait, il ne reçut point de réponse, et bientôt même il apprit que le duc de Bellune avait traversé Mezières, sans le voir et sans s'y arrêter. Alors il assembla tout le corps d'officiers stationnés dans la place, et le résultat à peu près unanime de cette convocation ayant été qu'il fallait se soumettre au nouveau gouvernement, le général Dumonceau publia un ordre du jour, pour faire arborer la cocarde tricolore. Peu de temps après, il reçut la nouvelle qu'il était remplacé dans son commandement et l'ordre de se rendre à Paris, où il fut bien accueilli de Napoléon qui, après une courte explication, lui offrit même un commandement dans l'armée. Les premières opérations de la guerre devant avoir lieu sur la Belgique, Dumonceau refusa ; néanmoins Napoléon lui donna une nouvelle preuve de confiance, en lui rendant le commandement de la deuxième division militaire. La journée de Waterloo et l'invasion du territoire français, forcèrent le général Dumonceau à quitter de nouveau Mezières ; il se rendit directement à Paris, et y fit agréer sa démission du service de France ; il revint aussitôt dans sa patrie, où ses deux fils obtinrent du service dans l'armée des Pays-Bas. Le général Dumonceau fixa sa résidence à Bruxelles, et bientôt la considération publique dont il jouissait, le fit élire député du Brabant méridional à la seconde Chambre des Etats-Généraux. Il n'a fait que paraître dans cette assemblée, et il est mort à Bruxelles, le 29 décembre 1821, âgé du 61 ans. Dumonceau se montra dans tout le cours de sa carrière, bon citoyen, brave militaire, officier loyal et humain. Sévère ennemi des déprédations, il offrait dans sa conduite l'exemple de la sévère probité qu'il exigeait de ses subordonnés, et qui l'avait fait surnommer dans l'armée le *général sans tache* (Extrait du *Journal de la Belgique*, du 3 janvier 1822).

F.

FRANK (Jean-Pierre), médecin, né à Rotalben, à cinq lieues de Deux-Ponts, le 19 mars 1745, fit ses premières études chez les Piaristes, à Radstat (1). Malgré le désir que son père, qui était français, et sa mère avaient témoigné de le voir entrer dans les ordres, il voulut embrasser la profession de médecin, et se rendit, dans ce dessein, à l'Université de Heidelberg, après avoir étudié la philosophie à Metz et à Pont-à-Mousson. En 1765, il fit un voyage à Strasbourg, pour y suivre les cours et fréquenter les hôpitaux, et revint l'année suivante, prendre le bonnet de docteur à Heidelberg. Son projet étant d'exercer l'art de guérir en Lorraine, il se vit obligé de faire de nouvelles preuves à Pont-à-Mousson, d'où il se rendit à Bitche. Deux ans après, il alla fixer sa résidence à Baden, près Radstat, et, en 1769, il fut nommé médecin de la garnison et de l'arrondissement de cette dernière ville. En 1772, le Prince-Evêque de Spire le choisit pour son premier médecin, et le mit au nombre de ses Conseillers d'Etat. Pendant neuf ans qu'il passa à Bruchsal, Frank fit des cours d'anatomie et de physiologie, et dirigea l'enseignement des sages-femmes. Ses soins furent couronnés de succès, car le nombre des femmes mortes enceintes diminua de près d'un tiers. En 1784, il fut appelé à l'Université de Goettingue, en qualité de professeur de clinique, et le roi d'Angleterre lui accorda le titre de Conseiller d'Etat. Obligé de quitter Goettingue, dont le climat nuisait à sa santé, il se rendit à Pavie, en 1786, pour y remplacer Tissot. Là, il traça un nouveau plan d'études médicales, dont plusieurs parties ont été louées, plus peut-être qu'elles n'auraient dû l'être, mais qui pourtant n'a pas été sans résultats avantageux. Vers la même époque il fut nommé Directeur-général pour l'état sanitaire de la Lombardie; sa réputation s'accrut considérablement; sa clinique attirait une grande affluence d'élèves, et les menées de quelques ennemis ne parvinrent point à rallentir ses succès. En 1795, l'Empereur d'Autriche l'appela à Vienne pour régler le service de santé de ses armées, et vers la fin de la même année, il le nomma Conseiller aulique et Directeur-général de l'hospice civil de Vienne. En 1804, Frank partit pour Wilna, appelé à remplir la chaire de professeur de clinique, avec son fils, auquel fut accordée celle de pathologie. L'empereur de Russie choisit Frank pour son premier médecin et pour professeur de médecine-pratique à l'Académie médico-chirurgicale de Saint-Pétersbourg. Obligé d'aban-

(1) Il raconte lui-même qu'ayant dans sa jeunesse une très-belle voix, la margrave de Bade eut l'idée de l'envoyer en Italie, pour lui faire subir une opération qui aurait fait de lui un excellent *soprano*. Le général Dieger, protecteur de Frank, eut beaucoup de peine à faire renoncer la Princesse à son projet.

donner la Russie, à cause du délabrement de sa santé, il partit, en 1808, avec l'assurance d'une pension de 3000 roubles, pour se rendre à Fribourg en Brisgaw; mais les événemens de la guerre le retinrent quelque temps à Vienne, où il fut consulté par Napoléon, sur l'état du maréchal Lannes. Attentif à rassembler près de lui tous les hommes d'un mérite supérieur, mais les jugeant quelquefois sur l'éclat de leur réputation, Napoléon lui offrit, dit-on, de venir occuper, en France, une place brillante. Frank préféra suivre son projet de retraite; il se rendit à Fribourg vers la fin de 1809, et quitta cette ville, en 1811, pour aller à Vienne, déterminé en cela par la mort de sa fille. En 1814 S. M. l'archiduchesse Marie-Louise le consulta sur sa santé et sur celle de son fils, et plus tard elle lui accorda la croix de commandeur de l'ordre de St.-Georges. Chargé d'honneurs et d'années, Frank est mort à Vienne, le 24 avril 1821, laissant après lui le souvenir d'un bon praticien et d'un professeur imbu de connaissances solides. Vingt années d'enseignement clinique dans de célèbres Universités, sont des titres incontestables en sa faveur. Ses ouvrages annoncent un savoir étendu en médecine pratique, mais rien qui décèle une supériorité remarquable.

Liste des ouvrages de J. P. Frank.

I. *Send schreiben eines Rheinischen, etc.* — Lettre sur quelques principes émis par le Collége des médecins, à Munster. Manheim. 1776, in-8 (anonyme).

II. *Epistola invitatoria ad eruditos, de communicandis quæ ad politiam medicam spectant, principum ac legislatorum decretis.* Manheim. 1776, in-8.

Le plan de l'ouvrage que Frank se proposait de publier sur la police médicale, reçut des éloges; mais on douta qu'un seul homme pût exécuter ce travail, surtout dans une petite ville. L'invitation de Frank n'eut pas le résultat qu'il attendait, car il ne reçut que très-peu de matériaux.

III. *System einer vollstændigen medizinischen polizey.* — Système complet de police médicale. Manheim, t. I, 1779. — 2e *édit.* 1784. — T. II, 1780. — III, 1783. — IV, 1789. — V, Tubingue, 1811. — VI, Vienne, 1817, in-8.

Cet ouvrage fut lu avec beaucoup d'intérêt, et il doit être considéré comme la principale base de la réputation de l'auteur. Il est à désirer que M. le Dr Jourdan en publie la traduction, dont il s'occupe depuis long-temps.

IV. *Observationes medico-chirurgicæ, de singulari abcessu hepatico et de sectione symphysis ossium pubis in Episcopatu Spirensi peractâ.* Erford, 1783, in-4. — Extrait des Actes de l'Académie de Manheim.

V. *Oratio inauguralis, de instituendo ad praxin medico.* Goettingue. 1784.

VI. *Prolusio de larvis morborum biliosis.* Goettingue, 1784, in-4.

VII. *Ankuendigung des klinischen instituts zu Goettingen,* etc.— Prospectus de l'Institut clinique de Goettingue, et de son rétablissement en faveur des malades pauvres et des personnes qui se

destinent à la médecine pratique. Goettingue, 1784, in-4.

VIII. *Dissertatio de magistratu medico felicissimo.* Goettingue, 1784, in-4.

IX. *Delectus opusculorum medicorum antehàc in Germaniâ, in diversis academiis editorum, quam in auditorum commodum collegit, et cum notis hinc indè aucta recudi curavit.* Pavie, 1785-1793, 12 vol. in-8.

X. *Sermo Academicus de civis medici in republicâ conditione atque officiis, ex lege præcipue erutis.* Pavie, 1785, in-8.

XI. *Oratio Academica de vesicâ urinali, ex vicinià morbosâ ægrotante.* Pavie, 1786, in-8.

XII. *Synopsis nosologiæ methodicæ, continens genera morborum. Auctore G. Cullen. Editio quarta, emendata et plurimum aucta; recudi curavit et præfatus est.* Pavie, 1787, in-8.

XIII. *Oratio Academica de signis morborum ex corporis situ partiumque positione petendis.* Pavie, 1788, in-8.

XIV. *Piano di regolamento dell direttorio medico-cirurgico di Pavia.* —Plan de réglement pour le directoire médico-chirurgical de Pavie. Milan, 1788, in-4.

XV. *Piano di regolamento per la farmacia della Lombardia austrica.* —Plan de réglement pour la pharmacie, dans la Lombardie, autrichienne. Milan, 1788, in-4.

XVI. *Opuscula medici argumenti.* Leipzig, 1790, in-8.

XVII. *Plan d'école clinique, ou Méthode d'enseigner la pratique de la médecine dans un hôpital académique.* Vienne, 1790, in-8. — *Traduit en italien,* Crémone, 1790, in-8.

XVIII. *Apparatus medicaminum ad usum nosocomii Ticinensis.* Pavie, 1790, in-8.

XIX. *De periodicarum affectionum ordinandis familiis, oratio academica.* Pavie, 1791, in-8.

XX. *Discursus academicus de circumscribendis morborum historiis.* Pavie, 1792, in-8.

XXI. *De curandis hominum morbis Epitome, prælectionibus academicis dicata.* Manheim et Vienne, 1792-1821, in-8. — *Traduit en français,* sous le titre de *Traité de médecine pratique,* par Goudareau, Paris, Migneret, 1820-1823, 5 vol. in-8. —*En allemand,* Vienne, 1793, in-8.

Cet ouvrage, qui était très-bon à l'époque où il fut commencé, a vieilli avant d'être terminé. Frank a eu la singulière précaution de n'y citer personne. On doit toutefois regretter qu'il ne l'ait pas achevé (1), car il s'était attaché à y présenter tout ce qu'on sait de positif en médecine. L'*Epitome* a été réimprimé à Turin, Vicence, Venise, Milan, et même à Vienne. Le docteur Regnier Comandoli en publie, à Pavie, une *Traduction italienne,* qui n'est pas encore achevée, et dans les notes de laquelle il s'attache à faire ressortir le mérite de la doctrine du *contro-stimulus.* Le docteur Morelli en donne aussi une autre à Florence.

XXII. *Biographie des Dr. J. P. Frank, von ihm sebst geschrieben.* —Biographie du Dr. J. P. Frank, écrite par lui-même. Vienne, 1802, in-8 (2).

(1) M. le comte Ostrowski promet de publier la suite de l'ouvrage de Frank.

(2) Cette Biographie a été traduite en italien.

XXIII. *Interpretationes clinicæ observationum selectarum.* Tubingue, 1811, in-8. — Milan, 1811, in-8(1) (Extrait de la *Biographie Médicale*, publiée chez Panckoucke. Tom. IV, pag. 247-50. Article signé : F. G. Boisseau).

G.

GALDI (Matteo), né à Coperchia, village près de Salerne, dans le royaume de Naples, en 1766, embrassa, au sortir de ses études, la carrière du barreau. Les principes libéraux que le bruit de la révolution française lui fit adopter, l'avaient obligé à s'expatrier de Naples, dès 1794. Il accepta du service dans l'armée française, et fut employé dans l'état-major, à Milan. Depuis cette époque, Galdi prit une part très-active aux affaires politiques de l'Italie. Doué du talent de l'improvisation, il l'employa tour à tour pour exciter ou calmer les effervescences populaires, et travailla également l'opinion publique par ses écrits. Le gouvernement républicain de Naples l'envoya comme agent des relations commerciales près la République Batave. Sous le règne de Murat, Galdi fut nommé intendant d'un département du royaume de Naples, et enfin directeur-général de l'instruction publique. Lors de la révolution de 1820, Galdi fut élu député au Parlement, et y parvint aux honneurs de la présidence. Il est mort à Naples, au mois de novembre 1821.

Liste des ouvrages de M. Galdi.

I. *Considérations sur la féodalité ...*

II. *Nécessité d'établir une république en Italie.* 1796.

III. *Observations sur la constitution helvétique.* 1797.

IV. *Vicissitudes du Théâtre italien.....*

V. *Discours sur les Rapports politiques et économiques de l'Italie avec la France et l'Europe.* 1797.

VI. *Quadro storico dell' Olanda.* —Tableau historique de la Hollande. Milan.

VII. *Pensieri sull' instruzione publica.*—Pensées sur l'instruction publique. Naples, 1819.

Tous les ouvrages de Galdi sont écrits en italien, et la plupart furent imprimés à Milan. Quelques-uns ont été traduits en français. A Naples, il a donné à l'Académie royale dont il était membre, plusieurs *Mémoires* sur des matières de législation et d'économie politique. La poésie ne lui était pas étrangère : on a de lui quelques pièces de vers, toutes animées d'un esprit libéral et philosophique.

GANDOLPHY (Pierre), prêtre catholique anglais, étudia en théologie au collége de Stony-Hurst. Il s'était fait de la réputation parmi les personnes de sa

(1) Frank a composé la *Préface* de l'ouvrage de son fils (*Joseph*), intitulé : *Ratio instituti clinici Ticinensis*, publié en 1799.

communion, par ses sermons de controverse, relatifs aux limites de l'autorité temporelle sur la discipline de l'Eglise; mais lorsqu'il les eut imprimés, on crut y découvrir des choses peu exactes, et Gandolphy n'ayant point voulu consentir à les rectifier, son livre fut censuré par l'évêque catholique de Londres. Gandolphy se pourvut à Rome contre cette décision, et soutint avec fermeté les sentimens qu'il avait émis dans ses écrits. Il séjourna quelque temps à Paris, à l'occasion de son voyage dans la capitale du monde chrétien. Cette controverse donna naissance à divers pamphlets. Gandolphy est mort à East-Sheen, le 9 juillet 1821, âgé seulement de 41 ans.

Liste des ouvrages de P. Gandolphy.

I. *A Defence of the ancient faith*, etc. — Défense de la foi ancienne, ou cinq Sermons sur les preuves de la religion chrétienne. 1811, in-8.

II. *Liturgy, or a full Developpement of the faith*, etc. — Liturgie, ou Exposition complète de la foi de l'Eglise catholique. 1812, in-8.

III. *Congratulatory Letter to the Rev. Herbert. Marsh*, DD. — Lettre congratulatoire au docteur H. Marsh. 1812, in-8.

IV. *A second Letter to the Rev. H. Marsh, DD.* — Seconde lettre au révérend docteur Marsh, 1813, in-8.

V. *A full Exposition of the christian religion*, etc. — Exposé complet de la religion chrétienne, en une série de sermons. 1813, 1 vol. in-8.

VI. *A Sermon on the text: Render to Cæsar the things*, etc. — Sermon sur le texte : Rendre à César ce qui appartient à César, etc.; prêché dans les chapelles catholiques de Bavière et d'Espagne, les 2 et 9 juillet 1813. In-4.

GERHARD (Chrétien Abraham), chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse, Conseiller des finances, membre de l'Académie des sciences de Berlin, et de plusieurs autres sociétés savantes de l'Allemagne, est mort à Berlin, le 9 mars 1821, âgé de 84 ans. Pendant sa longue et laborieuse vie, il n'a cessé de prendre une part active à toutes les recherches de médecine, d'histoire naturelle, de physique, de chimie, en ne négligeant aucun moyen d'en propager les résultats et d'en rendre l'application plus générale. C'est dans cette vue qu'il publia plusieurs écrits estimés. M. Gerhard est encore connu par une Histoire du règne minéral (*Geschichte des mineral reichs*), et par la traduction des *Voyages métallurgiques* de Jars, ouvrage qu'il a enrichi de développemens précieux sur l'exploitation des mines (*Revue Encyclopédique*, t. XV, pag. 638).

GILJ (Philippe Louis), botaniste italien, naquit à Corneto, le 14 mars 1756. L'histoire naturelle et l'astronomie partagèrent, avec la science des plantes, les loisirs de ce savant. Il avait formé un musée d'histoire naturelle, dans lequel il recueillit les richesses que renfermait celui du père Thomas Gabrini, qu'il a légué avant de mourir à la bibliothèque de

Lanci. Gilj était chanoine de la basilique du Vatican et directeur de l'Observatoire fondé par Grégoire XIII. Il est mort d'une attaque d'apoplexie, le 15 mai 1821. Nous connaissons de lui :

I. *Dissertazione sulle machine igrometriche.* — Dissertation sur les machines hygrométriques. Rome, 1775.

II. *Agri Romani historia naturalis*, etc. Rome, 1781.

III. *Memoria sopra un fulmine caduto in Roma.* — Mémoire sur un coup de foudre tombé dans Rome. 1782.

IV. *Fisiogenographia osia delineazione de' generi naturali divisi in sei classi*, etc. — Physiogénographie, ou Description des genres naturels, divisés en six classes. 1785.

V. *Osservazione filologiche sopra alcune piante esotiche introdotte in Roma.* — Observations philologiques sur quelques plantes exotiques, introduites à Rome. 1789 et 1792.

Louis Gilj a donné encore plusieurs *Mémoires*, sur divers sujets de physique, particulièrement des observations météréologiques faites à Rome, avec des notes sur quelques instrumens employés à cet effet. Il a fait réimprimer, en 1812, avec des éclaircissemens, *l'Architettura della basilica di san Pietro in Vaticano*, en 32 planches, par Martin Ferraboschi.

GRÉGOIRE, patriarche de Constantinople, naquit à Dimitzana, petite ville d'Arcadie, en Morée, en 1739. Il fit ses premières études à l'école de cette ville, qui alors était une des plus florissantes de la province. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, ses parens, qui étaient riches, l'envoyèrent d'abord au monastère de Mega-Spiléon, situé sur le mont Cyllène, d'où il passa à celui de Saint-Luc, en Béotie, et enfin au mont Athos, où il reçut les ordres sacrés. C'est de là qu'il vint à Smyrne, dont l'archevêque Procope, son compatriote, le fit entrer dans son clergé; et quand Procope fut nommé patriarche de Constantinople, Grégoire lui succéda sur le siége de Smyrne. Cette dignité lui donnait entrée dans le Synode de Constantinople, qui, comme le sacré Collége de Rome dans l'église latine, choisit le chef de l'église grecque. En 1795 Grégoire fut élu patriarche de Constantinople. Il était investi de cette dignité, en 1798, lorsque les Français débarquèrent en Egypte; et les Turcs demandèrent sa tête, par cela seul que des chrétiens venaient de s'emparer d'un territoire considéré comme l'*ombilic* (nombril) de l'empire du croissant. Mais Sélim III qui régnait alors, proclama l'innocence de Grégoire, et le chef suprême de l'Église grecque empêcha les Grecs par une encyclique, de courir aux armes, pour conquérir la liberté que leur promettaient les agens français. A la fin de 1806, la guerre ayant éclaté entre la Russie et la Porte, la tête du Patriarche fut encore une fois menacée par les fureurs de la populace, mais encore protégée par la sagesse du sultan Sélim. Le Patriarche agit à l'égard des Russes, comme il avait agi à l'égard des Français; ses lettres pastorales concoururent à maintenir les Grecs dans un état de calme qui les préservait de plus

grands maux. Il courut également de grands dangers, lorsqu'en 1806, la flotte anglaise se présenta devant Constantinople ; mais Sélim se borna toujours à l'exiler au mont Athos, comme pour le soustraire aux fureurs d'une populace ignorante et féroce. Le Patriarche avait traversé le règne du farouche Moustapha, successeur de Sélim, lorsque, sous le règne de Mahmoud, au milieu de l'année 1821, le prince Alexandre Ypsilanti, leva sur les bords du Danube, l'étendard de la croix grecque. A cette nouvelle le Patriarche est mandé par le Divan, à la barre de l'*Apostrophe impériale*, où il reçoit l'ordre au milieu des injures, des menaces et des explosions de rage, de rappeler les Grecs à l'obéissance. En effet, le patriarche lança l'*Anathème* contre Ypsilanti et ses adhérens ; acte qui contribua trop puissamment à arrêter les progrès de l'insurrection. La veille de Pâques, il avait adressé une encyclique aux métropolitains, archevêques, évêques, exarques, archimandrites, et à tous les fidèles de l'Eglise d'Orient, pour les exhorter à l'obéissance au Sultan, lorsque la faction, qui méditait l'anéantissement du christianisme dans l'Orient, ayant prévalu dans le Divan, le successeur de Saint-Jean Chrysostôme fut saisi dans sa demeure, pendu comme un vil scélérat à la porte de la basilique patriarcale, et ses restes vénérables, livrés aux outrages des musulmans. Ce meurtre devint le signal du massacre des évêques, des prêtres, des moines, des masses entières de la population grecque ; par tout l'empire ottoman les femmes grecques furent outragées et réduites en esclavage ; les enfans à la mamelle écrasés sur le sein de leurs mères ; les établissemens publics brûlés ; les maisons particulières livrées au pillage. L'Europe chrétienne apprit en frémissant ces épouvantables récits ; elle s'en émut tout entière ; elle sentit se réveiller sa vieille fraternité avec les chrétiens d'Orient ; elle demanda des armes pour courir les sauver ; mais les grands de la terre restèrent insensibles et silencieux.

Cependant le corps sanglant du Patriarche, après avoir été traîné dans les rues par les juifs, fut jeté dans le Bosphore, avec une pierre au cou. La pierre s'étant détachée, le cadavre revint sur la surface des flots et fut poussé près d'un vaisseau, sur lequel s'était réfugié un des domestiques de la maison patriarcale. Cet homme reconnaît son maître : ses cris et ses gémissemens avertissent aussitôt l'équipage. Le capitaine impose silence à ses gens, de peur d'attirer les Turcs, qui n'étaient pas éloignés. Il fait jeter une natte sur la dépouille mortelle du pontife, la fait fixer aux flancs du vaisseau par une corde, en ayant soin que le corps soit caché sous l'eau. La nuit venue, les matelots se précipitent dans la mer, ils enlèvent le cadavre et le descendent à fond de cale, sans oser troubler le silence de la nuit par aucun chant religieux. Le vaisseau était destiné pour Odessa : le lendemain, au point du jour, un vent favorable lui permit de suivre sa destination. Il s'éloigne en toute hâte de Constantinople, emportant son précieux fardeau. A peine

arrivé à Odessa, le bruit se répand que ce vaisseau porte à son bord les restes du vénérable patriarche de Constantinople. Aussitôt une foule immense se presse vers la quarantaine, où le corps est exposé, et soumis à l'examen des commissaires désignés par les autorités. Vingt jours s'étaient écoulés depuis le martyre du Patriarche: aucune précaution n'avait été prise pour conserver son corps. Mais, dit un narrateur oculaire, Dieu semble avoir ordonné à la destruction de s'arrêter; on n'aperçoit sur ses restes vénérables que les traces de la barbarie des musulmans. Un des yeux avait été crevé par les bourreaux, et ses bras portent encore les débris des cordes qui servirent à le traîner dans les rues. A ce spectacle, au récit que les matelots faisaient de la manière dont ils avaient retrouvé le corps du Patriarche, les assistans firent éclater leurs sanglots. M. le comte de Langeron, gouverneur de la province, s'étant convaincu de la réalité des faits, expédia sur-le-champ un courrier pour demander les ordres de l'Empereur. En attendant, le clergé remplit les cérémonies de la religion; l'archimandrite russe, Théophile, obtint de s'enfermer dans la quarantaine avec le corps du Patriarche, pour accomplir les rites de l'Eglise, tandis que les lampes sacrées brûlaient jour et nuit dans cet asile. Les ordres de l'Empereur arrivèrent bientôt: ils prescrivaient les plus magnifiques funérailles. Le Synode de Saint-Pétersbourg envoya ses plus riches ornemens, pour couvrir la dépouille mortelle du vénérable Patriarche. Ses obsèques furent célébrées avec une pompe digne de l'église de Russie, et le corps déposé dans l'église grecque d'Odessa, où l'on s'occupe maintenant de lui ériger un monument en marbre.

Le patriarche Grégoire était simple dans ses mœurs, exemplaire dans sa vie, et rigide observateur de tous les devoirs du chrétien. Il punissait sévèrement les abus qui cherchaient à s'introduire parmi son clergé, ce qui lui avait fait quelques ennemis. Au nombre de ses bienfaits on doit compter le rétablissement de l'imprimerie du Patriarcat. Il avait traduit, commenté et imprimé en grec moderne, un *Traité sur les Epîtres de Saint-Paul*, et publié des *Homélies sur la charité*; sans parler de ses lettres pastorales et de plusieurs autres sermons.

L'oraison funèbre du patriarche Grégoire a été prononcée à Odessa, imprimée en grec moderne et en russe, et traduite en français, sous ce titre: *Discours prononcé en grec à Odessa, le 29 juin* 1821, *pour les funérailles du patriarche Grégoire, par Constantin, prêtre grec, économe et prédicateur de la maison du patriarche, trad. par* M***. *grecque*, Paris, Bobée, 1821, in-8. une feuille 3 quarts.

GREGORY (James), médecin écossais, fils aîné de John Gregory, aussi médecin et petit-fils d'un autre Gregory, inventeur du télescope à réflexion. James Gregory naquit à Aberdeen, en 1753: il commença son éducation dans cette ville, et la termina aux universités d'Oxford et d'Edimbourg. Après avoir pris ses grades en médecine, en 1774, il visita la

Hollande, la France, l'Italie, avec M. Macdonald (aujourd'hui sir Archibald Macdonald, premier baron de la cour de l'Echiquier), et revint en Angleterre, en 1775. Ce voyage fut d'autant plus utile à son instruction, qu'étant versé dans les deux littératures de la Grèce et de Rome, il joignait à beaucoup de savoir un grand esprit d'observation, deux choses qui se font également remarquer dans ses écrits. En 1776, Gregory fut nommé à la chaire de médecine théorique à l'université d'Edimbourg; et quelques années après il succéda au célèbre Cullen, dans la chaire de médecine pratique. En février 1777, il devint membre et secrétaire du Collége des médecins d'Edimbourg, qu'il présida en 1798 et 1799. Au moment où sa patrie fut menacée d'une invasion des Français, en 1797, on vit le Dr Gregory remplir les fonctions de capitaine, dans un bataillon de volontaires. L'Académie des sciences de l'Institut de France lui fit l'honneur de l'élire pour correspondant, en décembre 1817. Il est mort au mois d'avril 1821, âgé de 69 ans.

Liste des ouvrages de J. Gregory.

I. *Dissertatio de morbis cœli mutatione medendis.* 1774, in-8.

II. *Conspectus medicinæ theoreticæ.* — Abrégé de médecine théorique. Edimbourg, 1788, 2 v. in-8.

III. *Philosophical and litterary Essays.* — Essais philosophiques et littéraires. 1792, 2 vol. in-8.

IV. *Memorial presented to the managers of the royal Infirmary to Edinburgh.* — Mémoire présenté aux administrateurs de l'Infirmerie royale d'Edimbourg. 1800, in-4.

V. *Cullen's first lines of the practice of physic.* — Premiers élémens de la médecine pratique de Cullen, avec des notes. 7e *édition*, 2 vol. in-8.

Le Dr James Gregory est aussi l'auteur d'un écrit sur la *Théorie des modes, dans les verbes*, inséré dans les Transactions de la Société royale d'Edimbourg. Il a été l'éditeur de l'ouvrage de son père, intitulé: *Legs d'un père à ses filles* (1774), souvent réimprimé, et deux fois traduit en français; par Bernard (Leyde, 1781, in-8); et par l'abbé Morellet (1774, in-12, et Paris, 1800, in-12).

H.

HARRIS (Thomas), administrateur et propriétaire du théâtre de Covent-Garden, naquit en 1749. Son nom a dû trouver place dans cette biographie, parce qu'il se lie d'une façon intime à l'histoire de l'art dramatique en Angleterre. Après lui avoir procuré une bonne éducation, son père voulut le faire entrer dans le commerce, mais les goûts du jeune Harris l'entraînaient ailleurs. C'était l'époque du plus grand éclat du théâtre anglais: Garrik et ses camarades étaient à l'apogée de leurs succès. Désireux de faire la connaissance personnelle des artistes dont le talent lui donnait de si vives jouissances, le jeune Harris devint l'un des plus assidus de leurs spectateurs, et s'introduisit dans leur société particu-

lière. Le caffé de Tom et la taverne de Shakspeare, qui étaient alors les lieux de rendez-vous des plus célèbres comédiens du temps, devinrent aussi ses rendez-vous habituels ; insensiblement sa passion pour les affaires théâtrales s'accrut à un tel point, qu'il se décida à consacrer tous ses capitaux et tous ses soins à ce genre de spéculation. En conséquence, M. Harris n'ayant pas encore accompli sa vingt-unième année, acheta des héritiers de John Rich, pour la somme de soixante mille livres sterling, l'exploitation du théâtre de Covent Garden. Ses associés furent MM. Colman, Rutherford et Powell. Par la suite, les mutations des parts de la propriété donnèrent pour collègue à M. Harris, le célèbre acteur John Kemble. On sait que M. Colman, indépendamment de son aptitude et de sa passion pour les affaires du théâtre, était en outre lui-même un auteur fort distingué. L'auteur du livre intitulé *Public characters*, feu M. Pratt, a consacré un article à M. Harris, dans le volume de 1802-3; il remarque qu'en dépit du talent de Colman comme auteur, et de celui de Powell comme acteur, le théâtre se fût trouvé menacé d'une ruine imminente, si MM. Harris et Rutherford, tout en appréciant les talens de leurs collègues, ne se fussent emparés de la gestion, d'une manière presqu'absolue. Disposé à encourager le talent, qu'il avait un tact sûr pour reconnaître, doué d'un goût exquis, libéral pour toutes les dépenses qui devaient concourir aux succès du théâtre, c'est par ces qualités que M. Harris est parvenu à conserver, jusqu'au bout de sa longue gestion, les suffrages du public. Il gagna aussi ceux du Roi Georges III, qui lui sut gré d'ailleurs de ses opinions politiques, dévouées à la Couronne, et dont la faveur concourut à sa prospérité. Au nombre des personnes distinguées que les fonctions de M. Harris mirent en relation avec lui, on doit citer le célèbre Shéridan, dont il détermina la vocation dramatique : c'est sous l'administration de M. Harris que furent représentées, pour la première fois, à Covent-Garden, les admirables comédies de la *Duègne* et des *Rivaux*. Grâce à l'union de ces deux hommes de mérite, l'on vit cesser la vieille rivalité des deux théâtres de Covent-Garden et de Drury-Lane. Ils jugèrent bien vite, qu'une généreuse émulation était plus favorable à leurs intérêts et à ceux du public, que le vieux système de jalousie et d'hostilité qui avait prévalu jusqu'alors. Ils entreprirent aussi de concert l'exploitation de l'Opéra. Ces circonstances les rendirent long-temps inséparables, jusqu'à ce que la part active que M. Shéridan prit dans les affaires de l'Opposition, occasiona la séparation de leurs intérêts, sans nuire d'ailleurs à leurs sentimens réciproques d'amitié. M. Harris fut aussi pendant vingt-cinq années le constant ami de l'acteur Macklin, le père du théâtre anglais moderne ; et c'est lui qui, de concert avec M. Palmer, membre du Parlement pour Bath, ouvrit et fit réussir la souscription, qui assura une situation honorable aux dernières années de cet homme extraordinaire.

Le vieux théâtre de Covent-

Garden qui avait été bâti en 1733 et restauré en 1792, fut réduit en un monceau de ruines, par un affreux incendie, dans la matinée du 20 septembre 1808. On croit que cet événement fut occasioné par la bourre enflammée d'un coup de fusil, tiré dans le cours de la représentation, et qui échappa à la vigilance des surveillans. Rien ne résista à la violence du feu, qui consuma aussi plusieurs des maisons voisines du théâtre. Des morceaux inédits de musique de Handel et de quelques autres célèbres compositeurs, dont on n'avait pas encore tiré de copies, périrent en cette occasion, sans parler des décorations, des instrumens de musique, des bijoux d'actrices, etc. Trente personnes environ perdirent la vie dans cette catastrophe. On estime à 100,000 livres sterling la valeur totale des propriétés détruites en cette circonstance. Cependant M. Taylor, propriétaire du Théâtre du Roi, l'offrit généreusement à M. Harris, dont la troupe y donna ses représentations, jusqu'au commencement de la saison de l'Opéra. Le 31 décembre 1808, la première pierre du nouveau théâtre de Covent-Garden fut posée par le roi actuellement régnant (alors prince de Galles), en sa qualité de grand-Maître de l'ordre maçonnique, et en présence d'une nombreuse assistance de frères-maçons, pour lesquels une enceinte particulière avait été disposée. La pierre fondamentale est située à l'angle nord-est de l'édifice; elle est de forme oblongue, repose sur un encastrement de maçonnerie, et pèse au delà de trois tonneaux (soixante quintaux). A midi et demi, le cortége maçonnique partit de la taverne des Francs-maçons, dans Great-Queen-street, et se rendit dans l'enceinte de construction, précédé des emblêmes et insignes de l'Ordre, et d'une musique militaire, exécutant les airs maçonniques. Le Prince arriva à une heure, et après les cérémonies d'usage, M. Robert Smirke, architecte, lui présenta le plan de l'édifice. Ensuite S. A. R. déposa elle-même dans les fondations, une boîte de cuivre contenant deux médailles, l'une de bronze, sur laquelle se voyait l'effigie du Prince, et au revers l'inscription suivante :

GEORGIUS.
PRINCEPS. WALLIARUM.
Theatri. Regiis. instaurandi. auspiciis.
In. Hostis. Benedictinis.
Londini.
Fundamenta. sua. manu. locavit.
M D CCC VIII.

La seconde médaille gravée en creux, sur cuivre, portait d'un côté cette inscription :

Under the auspices of
His most sacred Majesty, George III
king of the united kingdom of Great Britain
and Ireland,
the foundation-stone of the theatre Covent-Garden,
was
laid by his Royal Highness George Prince of Wales.
M D CCC VIII.

Et de l'autre côté ces mots :

Robert Smirke, architect.

On déposa au même lieu, les médailles d'or, d'argent et de cuivre les plus récemment frappées. Ensuite, chaque maçon vint étendre du mortier sur la pierre fondamentale; le prince de Galles y vint à son tour, jeta du mortier sur la pierre, avec une truelle d'or

que lui présenta le comte de Moira, grand dignitaire de l'Ordre. Ayant ensuite essayé, dans les formes accoutumées, le plomb, le niveau et l'équerre, le Prince termina la cérémonie en frappant trois coups de maillet sur la pierre. Enfin, il y répandit dessus, avec des vases d'or, les offrandes usitées dans l'antiquité; savoir : du blé, de l'huile et du vin; après quoi il remit le plan entre les mains de l'architecte, et lui témoigna le désir que l'édifice fût terminé d'une manière conforme; il adressa ses vœux de bon succès à MM. Harris et Kemble, et se retira. Le 18 septembre suivant le vaste édifice se trouva terminé, comme par enchantement, conformément au plan de M. Smirke, après avoir coûté la somme énorme de 300,000 livres sterling. L'ouverture du nouveau théâtre fut extrêmement orageuse, par suite de l'augmentation du prix des places. Le tumulte se prolongea durant soixante-six soirées, sans qu'il fût possible pendant tout ce temps, de voir ni d'entendre aucune pièce. M. Harris demeura l'un des administrateurs titulaires du nouveau théâtre de Covent-Garden, mais il fut désormais assisté et remplacé par son fils, M. Henri Harris, qui lui a définitivement succédé à sa mort, arrivée le 1er octobre 1820, après un demi-siècle d'administration théâtrale. Dans une ville aussi démocratique que celle de Londres, où la police et la force armée n'interviennent point habituellement pour garantir la tranquillité, l'administrateur d'un grand théâtre, est un véritable homme public, qui a besoin du même genre de popularité qu'ambitionnaient les Ediles à Rome. C'est en suivant cette donnée, qu'on peut apprécier le degré d'importance que sut s'acquérir M. Harris, dans une cité libre, dont il fut un des plus opulens et des plus notables citoyens. Il ne faut pas oublier d'ailleurs le service qu'il rendit à l'art dramatique, en encourageant les auteurs et les acteurs qui laissaient apercevoir l'étincelle du talent. La famille de M. Harris est restée en possession des sept douzièmes de la propriété de Covent-Garden, qui lui valent un immense revenu.

HATSELL (John), après avoir fait son éducation au Collége de la Reine à Cambridge, fut nommé Clerc-assistant de la Chambre des Communes, le 10 mai 1760. Ayant rempli cet office durant plusieurs années, il devint, par la retraite de son prédécesseur, Clerc en chef des Communes (greffier ou secrétaire). Cette place est à vie, et très-lucrative, bien qu'elle ne soit salariée officiellement par la Couronne, que de la somme de 20 liv. sterl. En 1776, M. Hatsell publia le premier volume de son important ouvrage intulé *Precedents of Proceedings in the House of Commons, with observations* (1). London, Dodsley, 5 vol. in-4. C'est une collection de décisions parlementaires, puisées dans le journal et les archives de la Chambre des Communes, classées par titres et chronologiquement. L'ouvrage est divisé en cinq chapitres; le premier contient les précédens,

(1) « Précédens de la procédure de la Chambre de Communes, avec des observations. »

depuis les époques les plus reculées jusqu'à la fin du règne de Henri VIII ; le second s'étend depuis cette dernière époque jusqu'à la mort d'Elisabeth ; le troisième depuis l'avénement de Jacques Ier jusqu'à la fin du Parlement de 1628 ; enfin le quatrième et le cinquième, suivis d'un appendice, sont remplis par ce que l'auteur intitule : *Cas additionnels*. Le second volume de ce livre fut publié en même temps que la 2e édition du premier volume, en l'année 1785, et dédié à l'honorable Charles W. Cornwal, alors Orateur des Communes. L'auteur se loue des notes et des observations dont son travail a été enrichi par le précédent Orateur des Communes, M. Onslow. C'est sous lui que M. Hatsell déclare avoir appris les premiers rudimens du droit parlementaire. Cet homme d'Etat qui, pendant trente-trois ans, occupa le poste éminent d'Orateur des Communes, joignait à une connaissance approfondie de l'histoire du pays et des formes les plus minutieuses de la procédure parlementaire, une profonde vénération pour la constitution britannique, telle qu'elle avait été fixée par la dernière révolution. Cette constitution était le sujet favori de ses conversations, et toute sa vie avait été consacrée au soin d'en maintenir la pureté et l'inviolabilité. L'auteur se félicite d'avoir été nourri par les leçons et par les exemples de cet homme vénérable, dans l'amour et le respect des principes de cette constitution, qui forment la base de tout gouvernement libre, et dont la stricte observation doit maintenir l'Angleterre en possession de ces biens inappréciables, qui lui ont valu les éloges de tous les hommes éclairés de l'Europe. Voici l'intitulé des chapitres contenus dans le second volume : — Des membres de la Chambre — Règles de ses délibérations — L'Orateur. — Le Clerc. — Droits des Communes. — Le Roi. — *Appendix*. Le troisième volume traite de la Chambre des Lords et des Subsides ; il est terminé, comme les précédens, par un Appendice Dans le cours de son ouvrage, M. Hatsell se montre le chaud défenseur des priviléges des Communes, et attaque vivement Charles Ier et son ministre Strafford, qu'il accuse d'avoir agrandi exorbitamment la prérogative royale, et détruit entièrement la Constitution au profit de la Couronne. Il démontre longuement que le monarque se rendit coupable de quatre violations capitales du bill des droits, qu'il avait solennellement juré. « A cette époque, dit-il, l'Angleterre fut soumise à un gouvernement régulièrement et méthodiquement arbitraire, dont le despotisme n'était surpassé par aucun des Etats de l'Europe. Mais ce qui rendait surtout ce gouvernement odieux et redoutable, c'est l'apparence de légalité dont il avait soin de se revêtir : alors aussi, les cours de justice furent remplies d'hommes vils (*wretches*), toujours prêts à ériger la volonté du prince en loi du pays ; ce qui acheva de rendre la tyranie insupportable. » M. Hatsell blâme fréquemment les historiens, et entre autres Hume, d'avoir voulu pallier les torts de la conduite politique de Charles Ier. Son livre, souvent cité dans le Parlement, y fait autorité

pour la jurisprudence de cette assemblée. M. Hatsell résigna son office, en 1795. Après avoir pris avec ses successeurs des arrangemens qui lui en conservèrent une portion des émolumens : l'honorable Henri Addington, à cette époque Orateur des Communes, lui témoigna publiquement leurs regrets, de la perte d'un serviteur si distingué ; des applaudissemens unanimes, appuyés par M. Pitt, confirmèrent ce témoignage flatteur. M. Hatsell se retira à Marden-Park, près de God-Stone, dans le comté de Surrey. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, à trois heures de la nuit, le 15 octobre 1820, à l'âge de 78 ans. L'Orateur de la Chambre des Communes honora de sa présence les funérailles de leur savant clerc. Outre le grand ouvrage de Hatsell, les bibliographies anglaises citent encore de lui un écrit intitulé : *Rules and standing orders of the House of Commons*, etc. —Règles et formalités en vigueur dans la Chambre des Communes, pour les bills concernant les clôtures, les fossés, les barrières, les canaux de navigation, etc. 1809, in-4.

HERMELIN (Samuel-Gustave, baron), minéralogiste suédois, naquit à Stockholm en 1744, d'une famille noble et d'un père qui parvint à la dignité éminente de sénateur du royaume. Il se destina de bonne heure à la carrière administrative la plus importante pour la Suède, celle qui a pour objet les mines et les usines, qui sont la meilleure source de richesse pour ce pays. Il commença par visiter les principaux établissemens de ce genre que la Suède renferme, et s'arrêta particulièrement à la célèbre mine de cuivre de Fahlun, où il contribua à fonder une fabrique de vitriol, de soufre et de colcotar. Il s'occupa aussi activement de la mine d'or d'Adelfors. Après avoir acquis une connaissance approfondie de tout ce que la Scandinavie lui offrait de plus remarquable en ce genre, il obtint la permission de visiter aussi les pays étrangers. Il traversa l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, et se rendit en Amérique, chargé en même temps de la part de la Suède, d'une mission politique auprès des Etats-Unis. Il en parcourut presque toutes les parties, et revint en Suède par l'Angleterre, vers la fin de 1784.

Mais son désir le plus vif fut bientôt de répandre un nouveau jour sur la géographie, la géologie et la statistique de la Suède, qui lui semblaient très-imparfaitement connues. En conséquence, il fit parcourir à ses frais les provinces du nord de ce royaume, sur lesquelles on avait encore moins de renseignemens exacts que sur les autres. Il résulta de ces voyages une carte de la Westro-Bothnie et de la Laponie ; et ce fut là le commencement de la grande entreprise géographique à laquelle le baron Hermelin consacra pendant quinze années ses soins les plus assidus, et une grande partie de sa fortune. Malheureusement, la publication des vingt-six premières cartes ayant épuisé ses ressources pécuniaires, il fut obligé, en 1810, de céder la suite de ce travail à une compagnie ; mais il joua un rôle principal dans cette association, et il

eut le bonheur de voir, avant de mourir, ce grand atlas de Suède entièrement achevé, « monument, dit l'auteur de l'Eloge d'Hermelin, élevé aux sciences et à la patrie par un seul individu, au prix des plus grands sacrifices. »

Ses efforts patriotiques ne s'étaient pas bornés à cette seule entreprise, quelque grande qu'elle fût : touché de l'extrême pauvreté à laquelle sont réduits les habitans des provinces les plus septentrionales de la Suède, et connaissant l'abondance et la richesse des minerais de fer que ces provinces possèdent, il jugea que le meilleur moyen de leur être utile serait d'y établir des fourneaux et des forges. Il fonda dans la Bothnie trois de ces usines; il ouvrit de nouvelles routes, et perfectionna les moyens de transport par eau; il y attira des colons, et y introduisit une culture jusqu'alors inconnue. On prétend que la superficie du terrain qu'il a fait défricher sur les frontières de la Laponie, égale celle du royaume de Portugal. Mais ces entreprises, qui ne furent point secondées, et que des circonstances accidentelles contrarièrent de plusieurs manières, épuisèrent à la longue les ressources, bien que très-considérables, de M. Hermelin; il fut obligé d'abandonner toutes ses propriétés à ses créanciers, et il éprouva, comme bien d'autres, que dans les entreprises les plus utiles et les mieux calculées, les profits sont rarement pour les premiers qui les ont tentées. Au moins, n'eut-il pas à se plaindre de l'ingratitude de tous ses concitoyens : le Collége des Nobles, à la Diete de 1800, fit frapper en son honneur une médaille, avec cette légende, en suédois : « Offert à Hermelin par ses concitoyens et amis, pour avoir fait mieux connaître notre patrie, et pour avoir enrichi et peuplé des déserts. » L'Académie des sciences de Stockholm lui ouvrit son sein dès l'année 1771; souvent il seconda par ses libéralités les recherches scientifiques de cette compagnie, et les voyages qu'elle faisait entreprendre. Lorsqu'il quitta, en 1815, l'administration des mines, après cinquante quatre ans de services, non-seulement ses appointemens lui furent conservés, mais les Etats du royaume y ajoutèrent une pension de six mille rixdalers; secours bien mérité, mais modique, ajoute l'historien de l'Académie, si l'on considère les sacrifices de tout genre que cet excellent citoyen avait faits au bien public. M. Hermelin avait le titre de conseiller des mines et celui de chevalier de l'Etoile-Polaire. La mort mit fin à son utile et glorieuse carrière, le 4 mai 1820. Peu d'hommes ont été aussi utiles à leur patrie : possesseur d'une immense fortune, il l'a consacrée tout entière à la prospérité de son pays et à l'amélioration de ses concitoyens; plus tard, il a supporté les revers avec un courage digne de sa haute philosophie. Les *Mémoires de l'Académie de Stockholm* pour 1821. pag. 409, contiennent l'éloge académique d'Hermelin. Il est terminé par l'énumération des ouvrages qu'il a composés, au nombre de treize, y compris ses mémoires académiques, et par celle des ouvrages qui n'auraient pas été publiés sans ses secours généreux. Nous re-

grettons que le traducteur à qui nous avons emprunté cet article (*Bulletin des Annonces et Nouvelles scientifiques*, de M. de Férussac pag. 167), se soit borné à citer les suivans :

Liste des ouvrages de S. G. Hermelin.

I. *Sur la fonte des minéraux de cuivre.* Stockholm, 1766.

II. *Sur l'emploi des pierres que fournissent les carrières de Suède.* 1771.

III. *Sur l'emploi des ressources des différentes provinces de Suède.* 1773.

IV. *Tableau de la population et de l'industrie de la Westro-Bohtnie.* Stockholm, 1801.

On doit encore à Hermelin des *Cartes minéralogiques des principales provinces de la Suède.*

HESSE-CASSEL (Georges-Guillaume, électeur de), né le 3 juin 1743, après avoir été feldmaréchal au service de Prusse, commença à régner sur le comté de Hanau, le 13 octobre 1764, et sur toute la Hesse, le 31 octobre 1785. Il entra dans la coalition contre la France en 1792, et Custine publia alors une proclamation contre lui, parce qu'il avait refusé de rappeler ses troupes, qui servaient comme auxiliaires dans les armées qui faisaient la guerre à la République. Le *Moniteur* du 9 avril 1792, prétend qu'il vendait, à 5 sous la pièce, tous ses malfaiteurs, au comte de Wittgentstein, enrôleur pour les émigrés. Le même journal (du 10 décembre 1792), annonce qu'il avait promis 12 livres à tout soldat hessois qui lui apporterait la tête d'un Français, et 24 livres pour ceux qu'on lui amènerait vivans. Nous rapportons ces accusations à cause de l'autorité qu'a obtenue depuis le recueil où elles se trouvent consignées, mais nous ignorons toutefois quelle est leur authenticité. En 1793, l'Electeur de Hesse conclut un traité de subsides avec l'Angleterre, et fit passer huit mille Allemands au service de cette puissance. Dans le même temps, il commanda en personne, ses troupes réunies à l'armée prussienne contre la France. Il projeta, en 1794, avec le margrave de Bade et d'autres princes d'Allemagne, une croisade pour la défense de la religion et de la constitution germanique. Néanmoins, l'année suivante, il refusa de payer l'antique tribut connu sous le nom de *Mois romain*, et conclut un traité de paix avec la République française. Ce ne fut cependant qu'en 1796 qu'il envoya en France un ministre plénipotentiaire, qui fut reçu avec les solennités diplomatiques, par le Directoire exécutif. Georges Guillaume fut élevé à la dignité d'électeur de l'Empire germanique, par le traité des indemnités, du 27 avril 1803. M. Taylor, ministre anglais à Cassel, ayant paru agir contre la France, fut obligé de quitter la Hesse en 1804, sur la demande de cette puissance, et y revint néanmoins à la fin de 1805; ce qui donna encore lieu à quelques réclamations de la part du gouvernement français. Au moment de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, l'armée française, qui revenait du Hanovre, traversa la

Hesse, et le maréchal Bernadotte fut accueilli à Cassel par l'Electeur, qui fit néanmoins peu de temps après des préparatifs de guerre, et fut désigné pour le commandement de l'armée prussienne en Westphalie. Il se rendit dans le même temps à Berlin et s'y trouva au moment de l'arrivée de l'empereur Alexandre. Il eut de longues conférences avec le roi de Prusse à Potzdam; et revenu dans ses états en janvier 1806, il établit à Cassel le quartier-général d'une armée combinée de neutralité, dont il conserva le commandement. La situation politique de l'Electeur à cette époque, semblait devoir le mettre à couvert des suites de la guerre entre la Prusse et la France; mais après la bataille d'Iéna, Napoléon lui fit un crime d'avoir permis l'entrée des troupes prussiennes à Cassel, et leur passage dans ses états. Il l'obligea à lui remettre la ville de Hanau et tout le pays de Hesse-Cassel, avec les armes, l'artillerie et tous les arsenaux. Ces mesures furent confirmées et rendues définitives par le traité de Tilsitt; et un nouveau royaume créé pour Jérôme Bonaparte, fut principalement formé des états de l'électeur de Hesse. Ce prince se retira à Sleswig, auprès du prince Charles de Hesse, son frère, qui est le beau-père du prince royal de Danemarck. Georges Guillaume resta pendant sept ans privé de la couronne, et il ne reparut qu'en 1813, après la signature du traité de Francfort, qui le remit en possession de ses états, tels qu'il les avait possédés avant la paix de Tilsitt. En 1815, le congrès de Vienne, par un acte solennel du 9 juin, ayant décidé que le duché de Westphalie appartiendrait à la Prusse, le grand duc de Hesse reçut en échange, sur la rive gauche du Rhin, dans le ci-devant département du Mont-Tonnerre, un territoire comprenant une population de cent quarante mille âmes. Il obtint en outre la propriété de la partie des salines de Kreutznach, située sur la rive gauche de la Nahe, sous condition que la souveraineté en resterait à la Prusse. Georges Guillaume, en remontant sur son trône, en 1813, s'était remis en possession de toutes les propriétés publiques acquises par des particuliers sous le gouvernement westphalien. Il voulait évidemment établir, dans cette occasion, le droit de regarder comme nul tout ce qui avait été fait durant sa longue absence, lorsqu'il en pouvait résulter quelque perte pour son trésor. En conséquence de ce système, il publia, sous la date du 14 janvier 1816, une ordonnance par laquelle il dépossédait, sans aucune restriction, tous les propriétaires de biens et droits domaniaux vendus, et cassait tous les baux transmissibles à des héritiers, et le rachat des redevances féodales. Le gouvernement prussien protesta contre cette ordonnance, comme étant contraire aux stipulations convenues entre les puissances alliées. Cette discussion, soumise en 1816 à la Diète de Francfort, par l'intermédiaire de M. Schreiber, fondé de pouvoirs des acquéreurs, a donné lieu à plusieurs décisions favorables à ceux-ci, mais dont l'exécution a toujours été éludée, et qui aujourd'hui paraît moins que jamais devoir obtenir

son effet. De tous les états de l'Europe reconstitués depuis 1814, le pays de Hesse-Cassel est celui où le retour aux anciennes institutions et la restauration des vieux priviléges ont été les plus complets. C'est là qu'on a vu la presse, plus ou moins libre dans les Etats voisins, condamnée au plus déplorable asservissement : c'est là que l'usage du bâton a été, par une loi formelle, rétabli dans les régimens, qui avaient cessé d'y être assujettis sous le gouvernement du roi de Westphalie : c'est là enfin qu'une ordonnance souveraine a fixé d'une manière solennelle et précise, la longueur de la queue du soldat, en proscrivant pour lui l'usage des cheveux courts, qu'elle a considéré comme une innovation révolutionnaire. En avril 1817, un édit a défendu d'accorder le titre de *herr* (sieur), aux individus de la classe bourgeoise, réservant exclusivement ladite qualification aux nobles, aux propriétaires et aux gradués des Universités. Quelque temps après, un nouvel édit, renchérissant sur ces dispositions, a déterminé et circonscrit les classes qui auraient droit de jouir du bienfait de l'éducation publique. Cette dernière mesure ayant été attaquée avec énergie dans plusieures feuilles publiques de l'Allemagne, on crut devoir en donner l'explication dans un long article officiel, qui la présentait comme n'ayant pour but que de rendre à l'agriculture et aux professions mécaniques, une foule de jeunes gens que l'ambition et le désir de parvenir entraînait vers l'étude des arts libéraux. Il paraît que le système suivi par l'électeur de Hesse n'obtenait pas autrefois les suffrages des princes de la Sainte-Alliance. Toutefois celui-ci l'a suivi constamment jusqu'à sa mort, arrivée à Cassel, par suite d'une attaque d'apoplexie, le 27 février 1821. On a trouvé dans son trésor particulier onze millions en numéraire. Georges Guillaume avait épousé, le 1er septembre 1764, Wilhelmine Caroline, fille de Frédéric V, roi de Danemarck, dont il a eu deux filles : Marie, duchesse d'Anhalt ; Caroline, duchesse de Saxe-Gotha; et un fils du nom de Guillaume, aujourd'hui régnant, et marié à la princesse Augusta, fille de Frédéric Guillaume III, roi de Prusse.

HEYM (Jean), naquit à Braunscheich, dans la Basse-Saxe, en 1759, fit ses études dans les universités de Helmchted et de Goëttingue, et vint en Russie, en 1779, où il donna d'abord des leçons dans des maisons particulières. En 1796, il fut nommé professeur de langue allemande et d'antiquités à l'Université de Moscou, et en 1804, professeur d'histoire, de statistique et de la science du commerce. En 1816, il fut nommé professeur de géographie des élèves du *Corps des Guides*, fondé et dirigé à Moscou, par le général Mouraviéf, ce qui le fit connaître personnellement de l'empereur Alexandre, et lui mérita sa bienveillance. Inspecteur de plusieurs colléges et instituts, Heym fut élu recteur de l'Université de Moscou, quatre fois consécutives, et contribua, dans ce poste éminent, à étendre les lumières de la civilisation parmi ses concitoyens adoptifs. Il n'abandonna ses tra-

vaux et ses leçons que huit jours avant sa mort, arrivée le 28 octobre (16 octobre, v. st.) 1821. Heym connaissait presque toutes les langues de l'Europe, et était profondément versé dans la littérature ancienne et dans la littérature orientale. Plusieurs de ses écrits sont devenus classiques en Russie : ils roulent exclusivement sur la grammaire, la statistique et la géographie. — On trouve une Notice sur Heym, dans la *Revue Encylopédique*, tome XVI, pag. 626.

Liste des ouvrages de J. Heym.

I. *Versuch einer Vollstandingen*, etc. — Essai d'une Encyclopédie géographique et topographique de l'Empire Russe, par ordre alphabétique. Goëttingue, 1796, in-8.

II. *Neues Vollstandiges Wôrterbuch*, etc. — Nouveau Dictionnaire complet, ou Dictionnaire Allemand, Russe et Français. Moscou, 1796-97, 2 vol. in-4.

III. *Dictionnaire complet, Russe-Français et Allemand, composé d'après celui de l'Académie Russe.* Moscou, 1799-1802, 3 vol. in-4.

Ce Dictionnaire a été réimprimé à Calcutta, où l'on s'en sert pour l'étude de la langue russe.

IV. *Discours prononcé dans une séance de l'Université, en* 1799.

V. *Ueber den zustand der vissen*, etc. — Sur l'état des sciences en Russie, sous Paul Ier.

VI. *Grammaire Allemande.* Moscou, 1802, in-8.

VII. *Dictionnaire contenant les mots les plus usités et les plus nécessaires dans la vie sociale, en allemand, en français et en russe.* Moscou, 1803, in-8. — 2e. *édit.*, Moscou, 1819.

VIII. *Dictionnaire de poche, Russe-Français et Allemand.* Riga, 1804, 2 vol. in-16.

IX. *Manuel de la science du Commerce.* Moscou, 1804, in-8.

X. *Russiche schprachlehre fûr Deutche.* — Grammaire Russe, à l'usage des Allemands. Leipzig, 1798. — 2e *édit.*, Riga, 1804, in-8. — 3e *édit.*, 1818.

XI. *Russisches lesebuch oder Auswal*, etc. — Livre de lectures russes, ou Choix de morceaux tirés des meilleurs auteurs russes. Riga, 1805, in-8.

XII. *Dictionnaire portatif Français-Russe-Allemand.* Riga et Leipzig, 1805, in-16.

XIII. *Deutch-Russisch-Franzôsisches taschen Wôrterbuch.* — Dictionnaire de poche Allemand-Russe-Français. Riga et Leipzig, 1805, in-16.

XIV. *Deutches lesebuch zum gebrauche fur schulen.* — Livre de lectures allemandes, à l'usage des écoles. Moscou, 1808, in-8.

XV. *Dictionnaire Français et Russe, composé d'après les meilleurs dictionnaires français.* Moscou, 1809, in-8.

XVI. *Esquisse de Géographie universelle.* Moscou, 1811, in-8. — D'après la nouvelle division des états. Moscou, 1817, in-8.

XVII. *Statistique des royaumes de la Grande-Bretagne.* Moscou, 1811, in-8.

XVIII. *Moskowische Zeitung.* — Gazette de Moscou, in-4; depuis le mois de janvier 1811, jusqu'au mois de septembre 1812.

XIX. *Dictionnaire Français-*

Russe-Allemand. 1811 et 1817, 2 vol. in-8.

XX. *Dictionnaire Russe-Français-Allemand.* Saint-Pétersbourg, 1813, 2 vol. in-8.

XXI. *Principes fondamentaux de la Géographie moderne.* Moscou, 1813, in-8.

XXII. *Essai de Statistique des principaux États.* Moscou, 1821, in-8, tom. Ier, contenant la statistique de la Russie, de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse.

I.

INCHBALD (Elisabeth-Simpson), actrice et écrivain, naquit à Staning-field, village situé au voisinage de Bury-Saint-Edmunds, dans le comté de Suffolk. Son père, qui se nommait *Simpson*, avait plusieurs filles, toutes remarquables par leur beauté; mais il produisit peu dans le monde Elisabeth, qui avait un défaut de langue, en sorte qu'elle passait la meilleure partie de son temps dans l'étude et dans la retraite. Son imagination ardente se laissa tellement impressionner par ses lectures, qu'elle forma la résolution étrange d'aller visiter à Londres, les lieux où s'étaient passées la plupart des scènes qui l'avaient si vivement émue. Sans avoir prévenu personne de sa famille ou de ses amis, un matin du mois de février 1772, elle quitta son village, n'emportant avec elle qu'un petit paquet de hardes, et se rendit à pied, à deux milles de distance, pour monter dans le coche qui devait la conduire dans la capitale. Cette démarche de la part d'une jeune fille de seize ans, ne promettait rien de bien favorable pour sa conduite à venir; toutefois l'événement a démontré que d'heureuses conséquences suivent quelquefois des circonstances indifférentes ou même blâmables. A son arrivée à Londres, Elisabeth Simpson se dirigea vers la demeure d'un de ses parens, qui habitait dans le Strand; mais à son grand chagrin, elle apprit, qu'après s'être retiré des affaires, il était allé s'établir dans le pays de Galles. Cependant il était dix heures du soir, et la détresse de la jeune fille émut la compassion des gens du peuple, auprès desquels elle prenait des informations, et qui eurent l'humanité de lui procurer un logement. Cette complaisance éveilla ses soupçons : elle avait lu dans Clarisse Harlowe, le détail des divers genres de séductions pratiqués à Londres, et elle craignait que quelque chose de pareil ne fût médité contre elle. C'est pourquoi, peu de momens après son entrée dans la maison, tandis qu'on l'observait avec curiosité, notre aventurière saisit son paquet, et sans proférer une seule parole, elle se précipite dehors, laissant ses hôtes dans l'incertitude, s'ils ont eu affaire à une folle ou à une méchante femme. Miss Simpson se met a parcourir la rue, sans savoir où elle va : troublée et fatiguée, elle se décide à frapper à la porte d'une

maison, où elle lit : « Logemens à louer », et elle était sur le point d'être admise, sous la qualité d'élève coiffeuse, lorsqu'à sa grande surprise et confusion, elle aperçoit à ses côtés le marchand de chez qui elle venait de s'échapper, et qui l'avait suivie par curiosité. Confondue à cette rencontre, elle voulut s'échapper de nouveau, mais la porte se trouva fermée, et on voulut la retenir en l'accusant d'imposture. Alors, n'ayant jamais connu que la sincérité, elle avoua, en versant des torrens de larmes, sa véritable situation ; mais désormais la vérité elle-même devenait douteuse dans sa bouche ; en sorte qu'après s'être vue menacée d'être conduite au bureau de police, la belle aventurière fut mise à la porte, et condamnée à errer de nouveau dans les rues de Londres. Elle se mit à marcher sans direction, exposée à toutes les insultes qui peuvent atteindre une femme abandonnée de nuit, et sans protection, dans les rues d'une grande ville. A deux heures du matin, elle se trouva à Holborn-Bridge, et voyant la diligence d'York prête à partir et pleine de voyageurs, elle entra dans l'auberge et demanda un logement, se donnant pour un voyageur qui n'avait pu trouver de place. C'est en ce lieu qu'elle passa le reste de la nuit. Le lendemain matin, on lui annonça qu'une nouvelle voiture partait pour York, dans la soirée. Cet avis donné d'un air de méfiance injurieux pour elle, la détermine à saisir le peu d'argent qu'elle avait, et à payer les frais d'un voyage qu'elle n'a point l'intention d'effectuer. Alors la maîtresse de l'auberge satisfaite, l'invite à déjeuner ; mais elle refuse, disant qu'elle a hâte de visiter un de ses parens. Echappée ainsi à la dépense d'un déjeuner, elle annonça lors de son retour à l'auberge, qu'elle reste quelques jours en ville, pour condescendre au vœu de son parent. Par ce moyen elle s'assurait un logis, et tandis qu'elle employait la journée à courir, pour découvrir quelque moyen d'existence, les gens de l'auberge ne doutaient point qu'elle n'allât joindre quelqu'amant. Hélas, loin de passer son temps joyeusement, si grande était sa détresse, qu'elle subsista pendant les deux derniers jours de sa résidence à l'auberge, avec deux petits pains du prix d'un demi-penny, et avec l'eau qu'elle trouva dans sa chambre à coucher. Durant une de ses courses errantes à travers la capitale, miss Simpson était parvenue, non sans beaucoup de difficultés, jusqu'à un acteur du théâtre de Drury-Lane, qui, informé de sa situation, lui conseilla le théâtre comme le moyen le plus raisonnable de se faire une existence, et lui offrit de l'instruire, afin de la mettre en état de s'y présenter ; quelques entretiens l'ayant bientôt convaincue que les projets de cet homme n'étaient rien moins qu'honorables ; elle évita prudemment sa compagnie, tout en se déterminant à suivre son avis. En conséquence, elle vint s'adresser à M. King, de Drury-Lane, directeur du théâtre de Bristol, et lui ayant expliqué ses intentions, en bégayant encore plus fortement que de coutume, par suite du trouble

de sa situation, le comédien l'écouta avec un étonnement bien naturel. Elle déclama un rôle devant lui, d'une façon assez bizarre; M. King évita de l'engager, mais il ne la découragea point. Elle parvint enfin auprès de M. Inchbald ; ce gentleman qu'elle ne connaissait pas directement, mais qu'elle avait vu fréquemment à Bury-Saint-Edmunds, la présenta à un autre acteur, qui se trouvait propriétaire d'une portion de l'entreprise d'un théâtre de province, et qui, frappé de la beauté de miss Simpson, l'engagea sur-le-champ, sans examen. Cet homme devint son professeur; et lorsqu'elle croyait avoir trouvé en lui de l'amitié, elle s'aperçut qu'elle lui avait inspiré un sentiment tout différent. Indignée des propositions odieuses qu'il ne craignit pas de lui faire, elle se réfugia vers M. Inchbald, dont la bonté avait gagné sa confiance, et lui dévoila tout ce qui se passait. Celui-ci, compatissant à son chagrin, lui conseilla de recourir au mariage, comme au seul moyen de s'acquérir un protecteur. — Mais qui voudrait m'épouser, s'écria-t-elle? — Moi, dit vivement M. Inchbald, si vous voulez m'accepter. — Oui, monsieur, et je vous en serais à jamais reconnaissante. — Eh bien, aimez-moi pour toujours, répliqua-t-il. — Cependant elle hésitait encore ; mais s'étant convaincue de la réalité de l'amour de M. Inchbald, le mariage fut conclu au bout de quelques jours; et c'est ainsi que miss Simpson se trouva devenue à l'improviste, femme mariée et actrice.

M. Inchbald produisit sa femme sur la scène, pour la première fois, à Edimbourg, où elle joua durant quatre années, ayant abordé les principaux rôles dès l'âge de dix-huit ans. Ses défauts naturels nuisirent d'abord à ses succès, et cependant elle fit preuve de beaucoup d'intelligence et de connaissance du cœur humain. Mrs. Yates, qui a été long-temps en possession de la faveur publique à Londres, s'étant rendue à Edimbourg, devint pour elle une formidable rivale. Des querelles éclatèrent entre les deux actrices, à la suite desquelles Mrs. Inchbald quitta Edimbourg, et vint passer deux années à York. Sa santé lui ayant fait conseiller un voyage dans le midi de la France, elle s'absenta de la Grande-Bretagne pendant une année, accompagnée de son mari, avec lequel elle vivait dans la plus parfaite harmonie. Deux ans après M. Inchbald mourut, et sa femme, qui était retournée à Londres, continua de jouer durant quatre ans, au théâtre de Covent-Garden. Elle visita ensuite Dublin, où elle joua pendant quelque temps, sous la direction de M. Dalby. En quittant Dublin, Mrs. Inchbald retourna de nouveau à Covent-Garden, où elle continua de jouer encore quelques années; mais tout-à-coup elle quitta le théâtre et vécut à Londres dans l'obscurité et même dans la pauvreté.

C'est dans cette retraite qu'elle s'occupa pour la première fois de la composition dramatique. Ayant écrit une comédie, elle en lut quelques fragmens à M. Harris, l'un des directeurs de Covent-Garden (voy. son article ci-des-

sus, pag. 275), qui ne les goûta point, et transmit la pièce, sans nom d'auteur, à M. Colman, directeur du théâtre d'Haymarket, entre les mains duquel elle demeura ensevelie, durant plusieurs années. Malgré ces rebuts qu'elle éprouva à l'entrée de la carrière littéraire, Mrs. Inchbald s'obstina à la poursuivre; et, s'emparant de la manie des ballons, qui faisaient fureur en 1784, elle envoya à M. Colman une farce intitulée *Le Conte Mogol*, qui fut lue et reçue. Le succès qu'elle obtint à la représentation, détermina l'auteur à rappeler à M. Colman, la pièce oubliée dans ses papiers. Il s'empressa de la revoir, la jugea susceptible de réussite, et elle fut jouée en effet avec beaucoup de succès en 1785, sous ce titre : *Je vous dirai ce que c'est.* Depuis lors, les destinées de Mrs. Inchbald, qui n'avait eu jusqu'alors que sa parfaite moralité et son indépendance pour relever son humble fortune, commencèrent à prendre un aspect brillant. Elle donna successivement au théâtre plusieurs pièces du même genre. Depuis 1789, époque où elle cessa pour toujours de paraître sur la scène, jusqu'en 1805, elle ne cessa de travailler dans le genre dramatique, comme auteur ou comme éditeur. Toutefois ce genre ne l'absorba point exclusivement. Elle obtint également des succès en écrivant des contes et nouvelles. Dans le conte charmant intitulé *La Nature et l'Art*, la narration est intéressante, les caractères soigneusement tracés, la moralité pure; la critique y est juste, le style vif sans être brillanté, et les pensées heureuses sans pédanterie. *Simple Histoire* se distingue par la naïveté spirituelle du style, par la variété des caractères, l'intérêt, la complication, et le dénoûment inattendu de l'action. Cette nouvelle est le chef-d'œuvre de son auteur; elle était aussi l'objet de sa préférence, ce qui paraîtra moins surprenant lorsqu'on saura que les premiers incidens de sa vie, déguisés sous de nombreux et ingénieux détails, lui avaient fourni les principaux points de sa narration. Le caractère privé de Mrs. Inchbald n'a mérité et obtenu que des éloges. Elle conserva sa réputation sans tache tout le temps qu'elle parut sur les théâtres; et bien que les premiers incidens de sa vie aient été dans le monde le sujet de divers propos, il est certain que rien dans sa conduite subséquente n'a pu offrir le moindre sujet de blâme au plus sévère moraliste. C'était d'ailleurs une femme singulièrement bienfaisante, et qu'on vit toujours disposée à secourir les malheureux. Elle fut liée avec des personnes extrêmement respectables, entre autres, avec la célèbre actrice Mrs. Siddons et avec lady Derby. Mrs. Inchbald est décédée à Kensington, où elle résidait depuis plusieurs années, le 1er août 1821. Elle avait écrit des mémoires de sa vie; mais elle a laissé l'injonction expresse de les détruire aussitôt après son décès. On ignore si cette volonté a été exécutée. La perte d'un pareil ouvrage serait à regretter, quoiqu'on sache qu'il se terminait à l'époque de l'arrivée de l'auteur à Londres, et qu'il se taisait par conséquent, sur les circonstances les plus inté-

ressantes de sa vie. Son testament, écrit de sa propre main, est daté du 30 avril 1821. Il renferme quelques particularités remarquables ou singulières. Elle laisse des biens pour la valeur de 6,000 liv. sterling, sur lesquelles elle lègue 50 livres sterling au fonds de réserve du théâtre de Covent-Garden; 100 livres sterling à miss Cummins, sa filleule, du théâtre royal d'York; 20 liv. sterling de rente annuelle à Robert Inchbald, fils naturel de son mari; 50 livres sterling à la Société catholique, pour secourir les vieillards pauvres; 20 livres sterling à sa blanchisseuse et autant à son coiffeur, « s'ils ont le soin de venir s'informer de sa mort auprès de ses exécuteurs testamentaires; » 100 livres sterling à M. Taylor, l'un des rédacteurs du *Sun*, avec lequel elle fut intimement liée, durant plusieurs années; le reste de sa succession se partage entre son neveu et sa nièce. La testatrice témoigne le désir d'être enterrée dans le parvis de l'église de Kensington, ce qui a été exécuté, entre huit et neuf heures du matin; elle veut que trois chars funèbres accompagnent son cercueil, et qu'on célèbre la messe à ses obsèques, avec toutes les cérémonies usitées pour celles des catholiques romains. A ces détails tirés du *Monthly Mirror* (Miroir mensuel), nous ajouterons encore quelques observations, puisées dans la Notice que M. Taylor a consacrée dans le *Sun*, à Mrs. Inchbald. « Son esprit, dit ce journaliste, était tout-à-fait original; son style piquant, élégant et expressif. Elle s'était élevée, par son industrie et son économie, à une honorable indépendance; mais son cœur fut toujours généreux, et on l'a vue se priver de divers plaisirs, afin de pouvoir être utile à des parens qui avaient besoin de son assistance. Sa conversation était animée, enjouée et instructive; ses idées étaient ingénieuses et profondes. Ses productions dramatiques et ses Nouvelles, particulièrement les dernières, décèlent une profonde connaissance du cœur humain. Mrs. Inchbald fut très-belle dans sa jeunesse et conserva quelque chose de sa beauté et de l'élégance de ses formes, jusqu'à l'époque de sa mort. Ceux qui n'ont pas connu son caractère bienfaisant l'ont accusée de parcimonie; toutefois elle était susceptible des actes les plus généreux, et depuis qu'elle eut assuré le grand objet qu'elle avait toujours eu en vue (son indépendance personnelle), elle se montra l'amie constante des malheureux. La preuve que les sentimens les plus délicats prédominaient chez elle sur ses intérêts pécuniaires, c'est que deux libraires différens lui ayant offert 100 livres sterling du manuscrit de ses mémoires, écrits par elle-même, elle a refusé leurs offres, persuadée qu'une telle publication serait peu convenable durant sa vie. Mrs. Inchbald était âgée d'environ soixante-six ans lorsqu'elle est décédée; mais elle paraissait plus jeune. Malgré sa beauté et malgré les vicissitudes et les inconvéniens de l'état de comédienne de province, sa vie est toujours demeurée sans reproche; aussi la mort de cette femme estimable a été une perte réelle pour la société. »

Liste des ouvrages de E. Inchbald

I. *Appearance is against them.* — L'Apparence est contre eux; farce. 1786, in-8.

II. *I'll tell you what.* — Je vous dirai ce que c'est; comédie. 1786. in-8.

III. *The widow's vow.* — Le vœu de la veuve; farce. 1786, in-8.

IV. *The child of nature.* — L'enfant de la nature, comédie, 1788. in-8.

V. *Midnight-hour.* — L'Heure de minuit, comédie. 1788. in-8.

Nous avons une comédie sous le même titre au Théâtre-Français.

VI. *Such things are.* — Ainsi sont les choses, comédie. 1788, in-8.

VII. *The married man.* — L'Homme marié, comédie. 1789.

VIII. *Next-door neighbours.* — Les Voisins de porte, comédie. 1791.

IX. *A Simple history.* — Simple Histoire, nouvelle. 1791. 4 vol. in-12.

Ce roman a été traduit en français par M. Deschamps; Paris, 1791, 2 tomes en 1 vol. in-8.

X. *Every one has his fault.* — Chacun a son défaut, comédie. 1794. in-8.

XI. *The Widding day.* — Le jour des Noces, comédie. 1794, in-8.

XII. *Nature and Art.* — La nature et l'Art, nouvelle. 1796, 2 vol. in-12.

Ce roman a été traduit en français par M. Deschamps. 1796. 2 vol. in-18.

XIII. *Wives as they were* etc. — Les Veuves comme elles furent, et les filles comme elles sont. 1797.

XIV. *Lover's vows.* — Les Vœux d'un amant, comédie. 1798, in-8.

XV. *Wise man of the east.* — Le Sage d'Orient. 1799, in-8.

XVI. *To Marry or not to marry.* — Se Marier ou non, comédie. 1805. in-8.

Mrs. Inchbald a été l'éditeur des ouvrages suivans :

1°. *A Collection of Plays* etc. — Collection de Comédies jouées aux théâtres royaux, avec des préfaces biographiques et critiques. 1806. -1809. 25 vol; in-12.

2°. *A Collection of Farces* etc. — Collection de Farces, et autres petites pièces (*after-pieces*). 1808. 7 vol. in-12 et in-18.

3°. *The modern theatre.* — Théâtre moderne. 1809. 10 vol. in-12.

K.

KNOX (Vicessimus), littérateur et moraliste anglais, naquit à Newington-green, dans le comté de Middlesex, le 8 décembre 1752; il fit ses études au collége de Saint-Jean, à Oxford, dont son père était un des membres, et où il ne tarda pas lui-même à se faire agréger. Il cultiva avec un succès remarquable les lettres grecques et latines, et se distingua surtout aux premiers exercices publics que vint présider lord North, en sa qualité de chancelier de l'Uni-

versité d'Oxford. Le mérite des compositions de collége de Knox, les élève au-dessus du rang habituel de ces sortes d'écrits, et leur a valu un véritable succès dans le monde, lorsqu'elles y ont été produites, sous le titre d'*Essais de morale et de littérature*. En 1778, M. Knox fut élu supérieur (*master*), de l'école de Tunbridge, poste qu'il occupa avec la plus grande distinction durant trente-trois ans; il se maria bientôt après, et reçut le grade de docteur en théologie, par un diplôme qui lui fut envoyé de Philadelphie, à la suite du succès populaire que ses *Essais* obtinrent en Amérique. L'ouvrage du Dr Knox, qui traite de *l'Education libérale*, fait beaucoup d'honneur à l'indépendance de ses opinions; mais il nuisit à sa fortune dans la carrière qu'il avait embrassée. En signalant les vices de l'éducation que la jeunesse reçoit en Angleterre, il ne dut point passer sous silence les abus qu'il avait observés dans l'Université à laquelle il appartenait. Les personnes qui profitaient de ces abus, en surent mauvais gré au dénonciateur. La publicité produisit l'effet qu'en avait attendu l'écrivain; les abus furent en partie réformés; mais on ne lui pardonna point sa franchise. Une seconde édition du même ouvrage, augmenté d'une lettre adressée à lord North, alors chancelier de l'Université d'Oxford, provoqua une réplique assez amère, qui n'empêcha pas néanmoins que le réglement de l'Université ne subît la plupart des modifications réclamées. Diverses compilations de morceaux de prose et de poésie, exécutées par M. Knox, obtinrent un grand succès, grâce au goût judicieux de l'éditeur. On lui doit aussi une édition d'Horace *expurgatus*, à l'usage de la jeunesse; car cette opération, que les Jésuites ont faite en France sur la plupart des poëtes latins, n'a pas été effectuée en Angleterre, où l'on continue de placer entre les mains des jeunes gens, sous prétexte d'orner leur esprit, des auteurs qui risquent de dépraver leur cœur; et l'on croit être excusé suffisamment d'une pareille imprudence, parce que ces auteurs ont écrit dans une langue morte. Un sermon de Knox, prêché dans l'église paroissiale de la résidence royale de Brighton, en 1793, donna lieu à un grand éclat. C'était l'époque de la plus grande effervescence contre la révolution française. Le prédicateur s'efforça d'établir « que toute guerre offensive est un crime contre l'humanité et contre le christianisme. » Cette doctrine, que les sociétés de la paix ont depuis si hautement professée, excita le plus violent mécontentement dans l'auditoire. On crut apercevoir dans le sermon des allusions déplacées; en sorte que le prédicateur s'étant présenté au théâtre quelques jours après, il fut reçu très-désobligeamment et obligé de se retirer. Cette circonstance lui permit de donner un libre cours à la manifestation de ses sentimens politiques, qui désormais furent décidément ceux des Whigs, et en faveur desquels il publia plusieurs écrits. La constance invariable avec laquelle il défendit ces sentimens, durant le reste de sa vie, lui concilia, dit son biographe, l'es-

time de tous les partis. M. Fox rechercha l'amitié du Dr Knox, et si les circonstances politiques étaient restées favorables à ce parti, il n'est point douteux que l'honorable ecclésiastique ne fût destiné à remplir l'un des postes les plus éminens de l'Eglise anglicane. Ce but, d'ailleurs, préoccupait peu sa pensée ; mais une conviction consciencieuse l'avait rendu un des plus fermes défenseurs de l'Église établie. La rigueur de ses doctrines théologiques excita contre lui l'hostilité des sociniens et autres séparatistes. Le Dr Disney lui adressa une lettre contre ses sermons. D'un autre côté, l'évêque Horsley, quoique d'une opinion politique diamétralement opposée à celle du Dr Knox, donna des éloges publics à son traité *de la sainte Cène*, et le recommanda à l'attention du clergé, comme un monument remarquable de la piété et du savoir de l'écrivain. » L'évêque Porteus recommanda également les écrits religieux de Knox, « comme offrant le tableau le plus attrayant du pur esprit du christianisme. » Cet attachement du Dr Knox pour l'église établie, ne l'empêchait pas d'être l'ami chaud de la liberté civile et religieuse, et l'avocat de la plus libérale tolérance. C'est ainsi que, malgré le respect qu'il professait pour le caractère privé de l'évêque Dampier, il se crut obligé de protester dans son caractère public, contre une adresse que ce prélat proposait au clergé du diocèse de Rochester, pour remercier la Couronne d'une mesure contraire à l'émancipation des catholiques. Quant à lui, il était d'avis que cette question prêtait à la diversité des opinions ; mais personnellement il pensait, qu'après avoir pris les précautions convenables, il était contraire à la justice et à la civilisation, non moins qu'à l'esprit de l'Evangile, de frapper d'incapacité politique plusieurs millions de sujets du Royaume-uni, professant la religion chrétienne, uniquement parce qu'ils demeuraient fidèles à la foi de leurs ancêtres. Le Dr Knox obtint, par le crédit de l'Opposition, quelques modestes bénéfices dont il remplit lui-même les charges, avec une régularité édifiante. Il parut aussi avec succès dans les chaires ecclésiastiques de Londres. Dans ses discours comme dans ses écrits, il accordait une grande attention à l'harmonie du langage ; aussi il est cité comme modèle en cette partie. Après avoir joui durant sa longue vie d'une bonne santé constante, il conserva jusqu'à ses derniers jours la capacité du travail, et termina sa carrière à Tunbridge, par l'effet d'obstructions dans les intestins, le 6 septembre 1821.

Liste des ouvrages de V. Knox.

I. *Essays moral and litterary.* — Essais de morale et de littérature. 1777, 1 vol. in-12 — *Nouvelle édit., corrigée et augmentée.* 1778, 2 vol. in-12.

La 1re édition est anonyme ; la 2e porte le nom de l'auteur : elle a été suivie de plusieurs autres.

II. *Liberal education*, etc. — Education libérale, ou Traité pratique sur les moyens d'acquérir une instruction utile et conve-

nable. 1781, in-8. — *Nouvelle édit. augmentée*, 2 vol. in-8. 1785.

III. *Elegant extracts in prose.* Morceaux choisis, en prose. 1783, in-8. — *Elegant extracts in verses.* Morceaux choisis, en vers. 1790. in-8. — *Elegant epistles.* Epîtres choisies. 1792, in-8. — Ces diverses compilations ont obtenu plusieurs éditions.

IV. *Winter evenings.* — Soirées d'hiver. 1787, 3 vol. in-8.

Cet ouvrage, qui a obtenu aussi plusieurs éditions, consiste en morceaux variés, sur divers sujets relatifs à la littérature et aux arts.

V. *Sermons intended to promote*, etc. — Sermons sur la foi, l'espérance et la charité. 1792, in-8.

VI. *Personal nobility.* — De la noblesse personnelle, ou Lettres à un jeune noble. 1793, in-12.

VII. *A narrative of transactions*, etc. — Récit de ce qui concerne un sermon prêché dans l'église paroissiale de Brighton. Août 1793, in-8.

C'est le sermon contre la guerre, dont il a été parlé plus amplement dans le cours de l'article.

VIII. *Antipolemus.* — Antipolemon, ou Plaidoyer contre la guerre, trad. d'Érasme. 1794, in-12.

IX. *Family lectures.* — Lectures de famille. 1794, 1 vol. in-8.

X. *Considerations on the nature*, etc. — Considérations sur la nature et l'efficacité de la sainte Cène. 1794, in-12.

Sur la demande de l'évêque Horsley, l'auteur publia une édition à bas prix de cet ouvrage.

XI. *Christian philosophy.* — Philosophie chrétienne. 1795, 2 vol. in-12.

XII. *A sermon preached*, etc. — Sermon prêché à l'ouverture de la société philanthropique. 1807, in-4.

L.

LACHNITH (Louis Venceslas), compositeur dramatique, né à Prague en 1756, fut nommé très-jeune, maître de la musique et des spectacles des ducs de Deux-Ponts. Il vint à Paris pour la première fois en 1773, et joua comme premier cor, au Concert spirituel. Rodolphe le perfectionna sur cet instrument : Philidor fut son maître de composition. Lachnith a beaucoup travaillé pour la harpe et le piano, mais surtout pour le théâtre. Il est mort à Paris, au mois d'octobre 1820.

Liste des compositions dramatiques de L. V. Lachnith.

A l'Opéra. *Les Mystères d'Isis*, en quatre actes, arrangés sur la *Flûte enchantée* de Mozart. 20 août, 1801.

Saül, en trois actes. 6 avril 1803.

La Prise de Jéricho, en trois actes. 11 avril 1805.

C'est par ces ouvrages que Lachnith conçut et exécuta l'heureuse idée de remplacer les concerts spirituels, par des *oratorio*. Kalbreuner père fut son collaborateur pour ces deux-ci. Ce sont

simplement des *pasticci*, arrangés par les deux nouveaux compositeurs, et formés des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres.

Don Juan, en 3 actes, arrangé sur la musique de Mozart. 17 septembre 1805.

Aux Italiens. L'*Heureuse réconciliation*, en 1 acte. 25 juin 1785.

Au Théatre de Monsieur. L'*Antiquaire*, opéra en trois actes, traduit de l'italien, et arrangé sur la musique d'Anfossi. 9 mars 1789.

Aux Variétés-Montansier. *Eugénie et Linval*, ou *le Mauvais fils*, en deux actes. 20 septembre 1798.

Lachnith a laissé en portefeuille *les Fêtes Lacédémoniennes*, opéra en trois actes, paroles de feu Lourdet de Santerre (Extrait de l'*Annuaire dramatique*, de MM. *Armand* Ragueneau et Audiffred, XVII^e^ et XVIII^e^ année, 1821 et 1822, pag. 411.).

M.

MALMESBURY (James Harris, comte de), né à Salisbury, le 20 avril 1746 (vieux style), était fils de James Harris, connu par un excellent ouvrage de grammaire universelle, intitulé : *Hermès*. Après avoir fait ses études dans les Universités d'Oxford et de Leipzig, il embrassa la carrière diplomatique, sous les auspices de sir Joseph Yorke, ambassadeur d'Angleterre auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, auprès duquel il vint passer plusieurs mois à La Haye, en 1768. La même année il fut envoyé en qualité de secrétaire d'ambassade, auprès de sir James Gray, à Madrid; et, au rappel de cet ambassadeur, en 1769, il resta dans cette cour, comme chargé d'affaires. Les discussions qui s'élevèrent à cette époque, entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, relativement aux îles de Falkland, et qui menaçaient des plus graves conséquences, lui fournirent la première occasion de développer son caractère à la fois conciliant et ferme. Ces services, en cette importante occasion, furent si bien appréciés par son gouvernement, qu'il fut nommé, en 1775, ministre plénipotentiaire, jusqu'à l'arrivée de lord Grantham, en qualité d'ambassadeur. En 1772, il fut envoyé auprès du grand Frédéric, roi de Prusse, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et continua de résider à Berlin avec ce caractère, jusqu'en 1776. Il passa avec le même titre, à la cour de Saint-Pétersbourg, en 1777, et séjourna dans cette résidence jusqu'à la fin de l'année 1782. Durant cet espace de temps, la guerre prolongée avec les colonies d'Amérique, les agitations ministérielles de l'Angleterre, la part active que l'impératrice Catherine prit aux affaires de l'Europe, rendaient la position du ministre anglais en Russie extrêmement délicate et importante; et s'il ne réussit point à détourner la cour de Saint-Pétersbourg d'adopter la neutralité armée, il contribua beaucoup, par son habileté et son influence, à neutraliser son effet hostile.

Harris occupa au Parlement, durant plusieurs années, le même siége qu'avait occupé son père, pour le bourg de Christ-Church. En l'année 1784 il fut transféré auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Durant les troubles civils qui agitèrent la Hollande en 1787, il s'opposa de toute son influence au parti révolutionnaire, et contribua à restaurer le pouvoir du Stathouder. Par cette conduite, il vint à bout de détruire l'influence de la France sur cette république, et à renouer l'ancienne alliance qui avait existé autrefois entre la Hollande et la Grande-Bretagne. Ses services, en ces circonstances, parurent si importans au roi de Prusse, qu'il l'autorisa à introduire dans ses armes l'Aigle prussien, et que le prince d'Orange lui concéda la devise de la maison de Nassau : *Je maintiendrai*. Déjà, en 1778, il avait été créé chevalier de l'Ordre du Bain, et il en reçut la décoration des mains de l'impératrice Catherine, qui donna son nom en qualité de marraine, à l'une de ses filles. En Angleterre, il fut élevé à la pairie, sous le titre de baron de Malmesbury, dans le comté de Wiltz, le 19 septembre 1788. Depuis lors, jusqu'en 1793, lord Malmesbury demeura sans service actif; mais, dès le commencement de la guerre de la révolution française, il se prononça avec une persistance qui ne fut jamais ébranlée par la bonne ni par la mauvaise fortune, contre le nouvel ordre de choses introduit par ce grand événement. Son intimité avec le duc de Portland et son parti, le mit en mesure de contribuer à l'union de ce duc avec M. Pitt, qui permit à ce ministre de soutenir avec énergie son système de résistance à la puissance française. Cette année 1793, lord Malmesbury fut envoyé à Berlin pour négocier un traité de subsides avec la Prusse, après la conclusion duquel il fut accrédité auprès de l'armée prussienne du Rhin. Il y séjourna jusqu'à la fin de l'année 1794, qu'il fut chargé par le Roi de demander la main de la princesse Caroline de Brunswick, et ensuite de la conduire en Angleterre. Durant les années 1796 et 1797, lord Malmesbury fut employé à des négociations qui fixèrent les regards de l'Europe. Lord Greenville l'envoya à Paris pour traiter de la paix avec le Directoire de la République française. Les conférences ouvertes à Paris avec M. Charles de la Croix, alors ministre des relations extérieures de la République, ne laissèrent dès l'origine que peu d'espoir d'atteindre à une conclusion favorable. Des deux côtés on désirait médiocrement d'arriver à la conclusion de la paix. Une fierté excessive et des prétentions exagérées rendaient la conciliation presqu'impossible. Les événemens du 18 fructidor ne tardèrent pas à créer de nouveaux obstacles. Les négociations, d'abord rompues brusquement, furent ensuite transférées à Lille, et suivies en cette ville, de la part de la France, par M. Maret, jusqu'à leur rupture définitive. Lord Malmesbury ne se fit remarquer des Français que par une circonspection qui parut excessive, et qui donna lieu, selon l'usage, à

des plaisanteries et à des carricatures (1). On ne lui vit faire aucune démarche pour gagner la confiance ou l'affection de la nation avec laquelle il avait à traiter. Les papiers de cette négociation, placés après sa rupture sous les yeux du Parlement, y obtinrent facilement l'approbation de la majorité ministérielle; et, depuis cette époque, le diplomate anglais fut successivement enrichi des plus hautes faveurs de la Couronne : il fut créé comte de Malmesbury, vicomte Fitz-Harris, lord lieutenant, et garde des archives du comté de Southampton. Il cessa de vivre le 21 novembre 1820, à l'âge de soixante-treize ans. Lord Malmesbury s'est acquis un titre à être compté parmi les littérateurs de son époque, par une splendide édition (2 vol. in-4, 1801) des œuvres de son père, James Harris, en tête de laquelle il a placé une biographie écrite avec élégance : on lui doit aussi une Histoire de la révolution de Hollande, intitulée : *Introduction to the History of the Dutch Republic, for the last ten years from 1777;* in-8, 1788.

MARCHENA (Joseph), littérateur espagnol, né vers 1770, à Utrera en Andalousie, fit de bonnes études et se destina à l'état ecclésiastique. Une supériorité d'esprit assez remarquable, le désir d'acquérir de nouvelles connaissances, lui firent rechercher avec avidité les ouvrages philosophiques prohibés en Espagne. Il y puisa des opinions contraires à la religion catholique, et se permit de les manifester assez haut pour éveiller l'attention des inquisiteurs. Des amis le prévinrent au moment même où il devait être arrêté, et il eut à peine le temps de se sauver en France. La Révolution venait d'y éclater : il en embrassa les principes avec toute la fougue de son âge et de son caractère, excitée encore par la persécution à laquelle il venait d'échapper. Après quelque séjour à Bayonne, Marchena se rendit à Paris. Versé dans la connaissance des langues et de la littérature ancienne, doué d'une mémoire et d'une facilité prodigieuses, il déploya une capacité qui le fit bien accueillir de plusieurs hommes influens. Il s'attacha notamment à Brissot et au parti Girondin, ce qui le fit arrêter à Bordeaux, après le 31 mai, et conduire à Paris, où il fut emprisonné. Les écrits virulens qu'il publia de sa prison, et ses réclamations énergiques ne purent lui faire obtenir la palme de martyr de la liberté, qu'il sollicita à plusieurs reprises : le 9 thermidor ouvrit les portes de sa prison. C'est après cette époque qu'il obtint une place dans les bureaux du Comité de salut public, en même temps qu'il coopérait à la rédaction de *l'Ami des lois*, journal du député Poultier; mais le parti thermidorien

(1) A chaque note ou question qui lui était adressée, lord Malmesbury envoyait un courrier à son gouvernement, afin qu'il lui dictât sa réponse : on prétendit à ce sujet, que le négociateur français ayant un jour fait à lord Malmesbury la politesse accoutumée de s'informer de l'état de sa santé, S. S. avait demandé, qu'il lui fût permis, avant de répondre, d'en référer à sa cour.

s'étant divisé en deux sections, Marchena s'attacha à celle qui perdit sa prépondérance en août 1795, parce qu'elle ne voulut pas rétrograder dans les voies de réparation; et il se vit privé presque en même temps, de sa place au Comité et de son travail au journal. Il s'occupa alors à rédiger des pamphlets politiques, dirigés principalement contre Tallien, Legendre et Fréron, chefs du parti victorieux; ceux-ci, fatigués de ses attaques, le dénoncèrent à l'époque du 13 vendémiaire (5 octob. 1795), comme un des agitateurs des sections de Paris, et le firent proscrire par suite de cette journée. Quoiqu'il appartînt au parti républicain, il se récriait vivement contre les injustices de l'époque, en même temps qu'il écrivait contre les royalistes. Ce système déplut au Directoire, qui, après l'amnistie, voulut une seconde fois le proscrire comme royaliste, en lui appliquant, en juin 1797, la loi du 21 floréal, contre les étrangers; et en conséquence le fit conduire de brigade en brigade hors des frontières. Marchena adressa de la Suisse, une pétition au Conseil des Cinq-Cents pour réclamer la continuation de la jouissance des droits de citoyen français, qui ne lui étaient pas contestés depuis cinq années. Le Corps-Législatif, alors opposé au Directoire, fit droit à sa réclamation, et il rentra en France. En 1801, Marchena fut attaché à l'administration de l'armée du Rhin, comme secrétaire du général en chef Moreau. Il y faisait l'amusement de l'état-major, par sa manie de vouloir faire croire que les plus belles femmes étaient éprises de lui, ce qui lui attira beaucoup de lettres supposées, écrites par les aides-de-camp du général. Ses prétentions en ce genre étaient d'autant plus ridicules, qu'avec une taille de quatre pieds huit pouces, l'ensemble de sa personne présentait l'image d'une véritable caricature. Chargé de travailler sur la statistique de diverses contrées de l'Allemagne, Marchena se mit à étudier la langue allemande qu'il ne connaissait pas, et parvint à l'apprendre en peu de jours. Il lut alors les meilleurs ouvrages de statistique qui existent dans cette langue, et composa de leurs extraits, et de ses propres observations, un travail que les généraux, qui eurent occasion de le consulter, trouvèrent bien fait et d'une grande utilité. Revenu à Paris aussi pauvre qu'il en était sorti, Marchena y continua de rester auprès de Moreau en qualité de secrétaire, et témoigna beaucoup de fidélité à ce général, à l'époque de ses malheurs. Après son départ pour l'exil, Marchena vécut dans l'obscurité jusqu'à l'époque de la première invasion des Français en Espagne. On vint le chercher pour l'employer comme journaliste et agent. Il partit avec l'armée; et après avoir erré quelque temps dans les camps, le gouvernement de Joseph le nomma chef d'une division du ministère de l'intérieur : en même temps il rédigeait un journal en faveur du nouveau système et faisait jouer sur les théâtres de Madrid, ses traductions espagnoles du *Tartufe* et du *Misanthrope*, qui obtinrent un grand succès. Rentré en France avec nos armées, Marchena s'établit à

Nîmes, où il publia un grand nombre de traductions espagnoles, d'ouvrages philosophiques français. Après la révolution de 1820, il se hâta de rentrer en Espagne; mais son attachement au parti de Joseph, le priva de la considération qu'il aurait pu obtenir, et il mourut à Madrid, dans l'indigence, au commencement de l'année 1821. C'était un homme d'un esprit inquiet et flexible, naturellement généreux, mais sans principes fixes et sans beaucoup de moralité.

Liste des ouvrages de J. Marchena.

I. *Quelques Réflexions sur les fugitifs Français.* 1795, in-8.

II. *Essai de Théologie.* 1797, in-8.

Cet écrit très-peu orthodoxe, fut sévérement réprimandé par le professeur Heckel, dans un écrit intitulé ; *Hekel à Marchena sur les prêtres insermentés* ; in-8.

III. *Fragmenta Petronii ex Bibliotheca sancti Galli antiquissimo manuscripto excerptum, nunc primùm in lucem editum; gallicè vertit ac notis perpetuis illustravit Lallemandus sacræ theologiæ doctor* (Bâle), 1800, in-8. — Ouvrage et éditeur supposés.

IV. *Coup d'œil sur la force, l'opulence et la population de la Grande-Bretagne, par le Dr. Clarke. On y a joint une correspondance inédite du Dr Tucker et D. Hume; traduit de l'anglais.* 1802, in-8,

V. *Emilio ó de la educacion.* Bordeaux, P. Beaume; 1817, 3 vol. in-12.

VI. *Cartas Persianas escritas en frances por Montesquieu.* — Lettres Persanes écrites en français par Montesquieu; traduites en espagnol par D. J. Marchena. Nîmes, Durand-Belle; 1818, in-8. — *Nouvelle édition.* Toulouse, Bellegarigue, 1821, in-12.

VII. *Novelas de Voltaire.* Bordeaux, P. Beaume, 1819, 3 vol. in-12.

VIII. *Manual de inquisidores, para uso de la Inquisicion*—Manuel des inquisiteurs à l'usage de l'inquisition d'Espagne et de Portugal, ou Abrégé de l'ouvrage intitulé : *Directoire des inquisiteurs de Nicolas Eymery, inquisiteur général d'Aragon*, trad. du français en castillan, avec des additions du traducteur, concernant l'inquisition d'Espagne. Montpellier, F. Avignon, 1819, in-8.

C'est une traduction du livre de l'abbé Morellet, publié en 1762.

IX. *La Europa despues del congreso de Aquisgran.* — L'Europe depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle, traduit en Espagnol, de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. Montpellier, Félix Avignon, 1820, in-12.

X. *De la Libertad religiosa.* — de la Liberté religieuse, traduit du français d'A. Benoit. Montpellier, veuve Picot, 1820, in-8.

XI. *Lecciones de Filosofia moral y elocüencia.* — Leçons de philosophie morale et d'éloquence, ou Collection de morceaux choisis, de poésie, éloquence, histoire, religion et philosophie morale et politique, tirés des meilleurs auteurs castillans; mises en ordre par D. Joseph Marchena; précédées d'un discours préliminaire sur l'histoire littéraire de l'Espagne, et sur les rapports de ses vicissitudes avec les vicissitudes politiques. Bor-

deaux, P. Beaume, 1820, 2 vol. in-8.

XII. *Julia ò la Nueva Heloysa.* — Julie ou la nouvelle Héloise, trad. par J. Marchena, avec gravures. Toulouse, Bellegarigue, 1821, 4 vol. in-12.

Un prospectus publié à Montpellier, chez F. Avignon, en 1819, annonçait, comme étant sous presse, la traduction en espagnol, de l'*Essai sur les Mœurs*, et du *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire.

Marchena a donné une *Description des provinces Basques*, dans les *Annales des Voyages*. — Nous croyons qu'il a encore publié quelques autres écrits, outre ceux que nous nous sommes trouvés en état d'indiquer.

MARTENS (Guillaume-Frédéric de), diplomate allemand, fut successivement professeur de droit public à l'université de Goëttingue, et conseiller aulique de Hanovre. Le Corps diplomatique allemand se recrute parmi les professeurs de législation des universités ; les écrits de Martens ne tardèrent pas à lui ouvrir cette carrière. Jérôme Bonaparte l'appela, en 1807, dans le conseil-d'état du royaume de Westphalie, et il y présida la section des finances, jusqu'à la dissolution de cette monarchie éphémère. Les principes de modération du gouvernement actuel du Hanovre, lui permirent de conserver à son service les hommes de mérite du gouvernement précédent : Martens remplit au congrès de Vienne, en 1814, les fonctions de rédacteur des procès-verbaux des conférences entre les ministres réunis. Les puissances alliées lui confièrent, aussitôt après, la mission importante et délicate de faire connaître au prince Christian de Danemarck, qui venait de se faire proclamer roi de Norwége, leurs intentions pour que cet état passât sous la domination de la Suède. Depuis 1817, M. de Martens a siégé pour le Hanovre à la Diète de Francfort. Il est mort dans cette ville, le 20 février 1821.

Liste des ouvrages de G. F. de Martens.

I. *Précis du Droit des gens de l'Europe moderne, fondé sur les Traités et l'usage.* Goëttingue, 1789, 2 vol. in-12.

II. *Recueil des principaux Traités d'alliance, de paix, de trèves*, etc., *conclus par les puissances de l'Europe, depuis 1761 jusqu'à présent ; précédé des Traités faits dans le XVIII^e^ siècle, qui ne se trouvent pas dans le* Corps diplomatique *de Dumont et Rousset.* Goëttingue, 1791—1800, 7 vol. in-8. — *Supplément.* Goëttingue, 1802—18, 7 vol. in-8.

Le Supplément conduit la collection jusqu'à la fin de 1817, et les trois derniers volumes sont intitulés : *Nouveau Recueil*, etc. Une nouvelle édition des quatre premiers volumes du corps de l'ouvrage, a été donnée en même temps que le cinquième volume du Supplément.

III. *Cours diplomatique*, ou *Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe.* Berlin, 1801, 3 vol. in-8.

MORCELLI (Étienne-Antoine), savant archéologue italien,

naquit à Chiari, dans la province de Brescia, le 17 janvier 1737, de François et de Jeanne Rocca, tous deux d'une famille honorable. Il avait reçu sur les fonts les prénoms de *Jean* Antoine, mais il changea par la suite le premier de ces deux noms, en celui d'*Étienne*, à raison d'un vœu qu'il avait fait à ce saint, durant son enfance. Il eut pour maître dans ses premières études, un certain abbé Faustini, qui ne sut pas tirer un grand parti de l'esprit de son disciple, mais qui forma soigneusement son cœur. Envoyé à l'âge de quatorze ans, au collége des Jésuites de Brescia, la pureté de ses mœurs, la modestie et l'innocence de son extérieur, unies à une finesse d'esprit peu commune, plurent beaucoup à ces pères, qui, secondant sa volonté bien prononcée, l'admirent dans leur corps à l'âge de seize ans, et le firent entrer dans leur maison de Rome.

Après avoir terminé ses études théologiques dans la capitale du monde chrétien, Morcelli fut envoyé à Fermo, pour y professer la grammaire, et à Raguse, pour y enseigner les humanités. Enfin, lorsqu'il eut prononcé ses quatre vœux solennels, en 1771, il fut choisi pour professer l'éloquence au Collége romain. C'est pendant qu'il remplissait ces fonctions et en faveur des élèves qui suivaient ses cours, qu'il institua l'Académie d'archéologie; elle se réunissait à jours fixes, dans les salles du Musée Kircher, dont Morcelli était préfet; le savant jésuite y lut six dissertations sur différens points d'antiquité, dont deux ont été publiées à Milan, du vivant de l'auteur; les quatre autres ont été publiées plus tard par M. Labus.

La Compagnie de Jésus ayant été supprimée en 1773, Morcelli, après avoir fait un court voyage dans sa ville natale, revint à Rome, où il fut accueilli et protégé par le cardinal Alexandre Albani, qui lui confia le soin de sa magnifique bibliothèque. C'est dans ce docte asile qu'il conçut et qu'il exécuta son grand ouvrage *du Style des Inscriptions*. A ce sujet, on lui a entendu dire : « Qu'il conserverait jusqu'à la tombe plus de reconnaissance pour le cardinal que s'il lui eût donné *cent mille sesterces;* car, ajoutait-il, si je n'avais eu continuellement à ma disposition cet immense dépôt des productions de l'esprit humain, je n'aurais jamais pu écrire ce petit ouvrage (*povere opericciuole*), que j'ai composé, disait-il encore, non pour montrer mon savoir, que je reconnais fort incomplet, mais pour la plus grande gloire de Dieu et de la religion. » Ce *petit ouvrage*, s'il faut employer les expressions de son auteur, était un chef-d'œuvre d'érudition, qui obtint les éloges les plus complets de l'abbé Marini, de Visconti, de Lanzi, de toute l'Europe savante, en telle sorte, disait le spirituel cardinal Garampi, qu'il n'est personne qui ne le consulte, « *pour peu qu'il veuille composer une mauvaise inscription.* » Après avoir dicté les règles de l'art des inscriptions, Morcelli, en offrit souvent des modèles; et bientôt sa célébrité en ce genre devint si grande, que dans toutes les solennités, on ambitionnait d'obtenir quelqu'inscription de sa main; l'histoire ecclésiastique lui doit aussi plusieurs écrits importans, parmi lesquels

l'*Afrique Chrétienne* tient le premier rang.

L'abbé Morcelli fut rappelé dans sa patrie en 1791, pour y remplir les fonctions de prévôt de l'église principale. Pendant trente années qu'il jouit de cette dignité, il fut constamment entouré de l'affection et de la vénération publique. Il aima sa patrie jusqu'à la préférer à sa fortune personnelle, puisque c'est pour rester à Chiari, qu'il refusa le siége archiépiscopal de Raguse, qui lui fut offert par cette république. Ayant reçu en don, de Pie VI, le corps du saint martyr Agape, trouvé dans le cimetière de Calixte, il a établi son culte à Chiari, où il est célébré avec grande solennité. Après avoir rassemblé, durant de longues années d'étude et d'économie, une bibliothèque très-bien choisie, il en fit don, de son vivant, à sa ville natale, où il a de plus fondé et doté convenablement un établissement pour l'éducation des jeunes filles; il fonda encore, restaura ou embellit divers édifices publics ou religieux de Chiari, et consacra la plus grande partie de ses revenus au bien des pauvres ou de son église. Il réorganisa les écoles publiques, qui, grâce à lui, se trouvent dans l'état le plus florissant; il établit enfin plusieurs pratiques pieuses, qui continuent d'être religieusement observées.

Le savant et pieux Morcelli est mort à Chiari, le 1^er^ jour de l'année 1821, à huit heures du soir; son corps a été embaumé et déposé auprès de celui du saint martyr Agape, pour lequel il professait une grande vénération. L'extérieur de l'abbé Morcelli était noble, sa démarche grave, ses traits réguliers et gracieux, son regard brillant, sa conversation sérieuse et savante. La réputation dont il jouissait comme érudit et comme prêtre pieux, juste et charitable, l'avait environné d'une vénération universelle; aussi des hommes distingués par leur naissance ou par leur mérite, vinrent plus d'une fois à Chiari, uniquement pour le voir et le connaître. Nous ajouterons que son esprit timoré, ne lui permit pas de voir sans inquiétude les révolutions qui agitèrent à la fois l'Europe et l'Italie. — M. Labus a publié une Notice sur l'abbé Morcelli dans la *Gazette de Milan :* elle a été traduite en Français dans la *Revue Encyclopédique*, t. IX, pag. 391. Dépositaire de ses manuscrits, on pense que M. Labus les publiera, avec la *Vie* de celui qui fut son maître et son ami; il avait précédemment fait graver le portrait de Morcelli, avec ces quatre vers, dans lesquels il désigne quatre des principaux écrits du docte jésuite.

Dulcia cui doctæ dictârunt carmina Musæ,
Cui Latios rebus titulos aptare vetustas,
Relligiosque dedit Graïos penetrare recessus,
Afrorum sacros nunc dat describere fastos.

On a réuni trois discours funèbres prononcés en italien, en l'honneur de Morcelli, par P. Bedoschi, P. Deani et A. F. Bazzoni. *Chiari, Tellaroli*, 1821, in-4.

Liste des ouvrages d'E. A. Morcelli.

I. *De stylo Inscriptionum latinarum Libri III. Romæ*, 1780, in-4.
L'auteur mettait la dernière

main à ce livre, lorsque le cardinal Albani vint à mourir ; aussi il le termine par un éloge en style lapidaire, de son protecteur. En plusieurs endroits de son travail, il exprime un goût très-vif pour la littérature classique ; et quelquefois il y ajoute des expressions un peu dures, contre les lettres et les mœurs modernes.

II. *Inscriptiones commentariis subjectis. Romæ*, 1783, in-4.

C'est une suite du Traité précédent ; l'auteur y range suivant l'ordre des sujets les inscriptions latines qu'il a composées, à l'imitation de celles des Romains ; et il les accompagne d'un commentaire pour en justifier les expressions. On remarque un Essai de Fastes des siècles de l'ère chrétienne, écrits à la manière des Fastes du Capitole. Ce livre se réunit au précédent et au N° XIII ci-après, ce qui forme un traité complet de la matière des inscriptions.

III. *Sermonum libri II.* Romæ, 1784, in-8.

C'est un recueil de poésies latines dans la manière d'Horace.

IV. *Indication des antiquités de la maison Albani.* 1785.

Cet ouvrage, que nous ne connaissons que par indication, doit être écrit en latin ou en italien.

V. *Kalendarium ecclesiæ Constantinopolitanæ*, CIↃ *annorum vestutatis insigne, in lucem edidit et commentarios addidit S. A. Morcellus.* Romæ, 1788, 2 vol. in-4.

VI. *S. Gregorii secundi pontificis Agrigentinorum libri X, Explanationis Ecclesiasticæ, græcè primùm, et cum latinâ interpretatione ac commentariis vulgati, quibus præposita est vita ejusdem pontificis, à Leontio monacho scripta, néc hactenùs græcè edita.* Venetiis, 1791.

VII. *Electorum libri II.* 1814.

VIII. *Agapeja* (sur saint Agape, martyr). 1816.

IX. *Sulla Bolla d'ora de' fanciulli Romani.* — Sur la Bulle d'or des enfans romains. Milan, 1816 ; publié par M. Labus.

X. *Sull' Agone Capitolino.* — Sur le cirque du Capitole. Milan, 1817. — Publié par M. Labus.

XI. *Africa Christiana, in tres partes tributa.* Brescia, Bettoni, 1817—18, 3 vol. in-4.

XII. MIXAHAEIA, *sive Dies festi principis angelorum apud Clarenses. edent. J. Labusio JCt. Brixiano.* Mediolani, Pirotta, 1817, in-4, pag. 30.

C'est un recueil d'hymnes, de poésies et d'inscriptions latines, en l'honneur de l'archange saint Michel, composé en faveur des religieux Claristes de la ville de Chiari.

XIII. Παρεγον *inscriptionum novissimarum ab anno* 1784, *Andreæ Andreii rhetoris curâ editum.* Patavii, 1818, in-fol. (*V.* les nos I et II.)

XIV. *Œuvres Ascétiques.* 1820, 3 petits vol. (en italien et en latin).

XV. *Dello scrivere degli antichi Romani.* — De l'écriture des anciens Romains. Dissertations académiques inédites de l'abbé E. A. Morcelli, publiées à l'occasion des noces Borromeo d'Adda, par le Dr Jean Labus, avec annotations. Milan, 1822, in-8. — Elles sont au nombre de quatre.

On trouve une Inscription de l'abbé Morcelli en l'honneur du P. Andrès, son confrère, auteur de plusieurs écrits, entre autres

de l'Histoire universelle de la littérature, dans les *Annales Encyclopédiques* de M. Millin, t. VI, de 1817, pag. 280.

MURRAY (John), docteur médecin, a long-temps professé et avec succès, la physique, la chimie, la matière médicale et la pharmacie à Edimbourg. Il est mort dans cette ville, le 22 juillet 1820. On a de lui :

I. *Elements of chemistry.* — Élémens de chimie. 1801, 2 vol. in-8. 2e édit., 1810.

II. *Elements of materia medica and pharmacy.* — Élémens de matière médicale et de pharmacie. 1801, 2 vol. in-8.

III. *A system of chemistry.* — Système de chimie. 1806, 4 vol. in-8. — *Supplément.* 1809, in-8.

IV. *A system of materia medica and pharmacy.* — Système de matière médicale et de pharmacie. 1810, 2 vol. in-8.

O.

OCHS (Pierre), chancelier et grand tribun de l'État de Bâle, directeur de la République Helvétique, puis conseiller d'État, naquit à Bâle, en 1749. Elève et ami d'Isaac Iselin, homme d'Etat et publiciste suisse, il fut aussi son successeur dans les affaires publiques et dans les sciences morales et politiques. Doué de dispositions naturelles très-étendues, Ochs acquit par un travail soutenu, de vastes connaissances. Il commença sa carrière par le grade de docteur en droit. S'étant trouvé en mesure de devenir un des intermédiaires du rapprochement projeté en 1795, entre le roi de Prusse et la République Française, il concourut à la paix de Bâle, signée par M. Barthélemy, chargé d'affaires de France, le 5 avril de cette année, ainsi qu'aux traités de paix conclus cette même année, avec l'Espagne et la Hesse. En mai 1796, il fut envoyé par le canton de Bâle à Paris, pour dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre la France et la Suisse, et assurer le Directoire que l'Etat de Bâle en particulier, était résolu à conserver inviolablement la bonne intelligence avec la République Française. Vers la fin de 1797 il fut chargé, à la demande du Directoire de France, d'une nouvelle négociation, à l'occasion de quelques échanges proposés entre les deux Etats : tel était du moins le prétexte apparent ; mais le but réel de ce voyage était de s'entendre avec les chefs de la République Française, qui avaient jeté les yeux sur lui, dans l'intention d'en faire un des principaux instrumens pour l'accomplissement de leur projet, de changer la forme du gouvernement de la Suisse. Ochs, que ses lumières et sa droiture rendaient naturellement ennemi de l'oligarchie, se prêta avec beaucoup de zèle à des desseins dont il ne calcula pas suffisamment les graves inconvéniens. Une lettre qu'il écrivit vers cette époque aux magistrats de Berne, mettait à découvert ses espérances et ses projets de changemens : elle fut imprimée et répandue avec pro-

fusion, non-seulement dans le canton de Bâle, mais encore dans toute la Suisse. Ochs envoya de Paris à Bâle, le projet de la nouvelle constitution destinée à la Suisse, rédigé par lui, et concerté avec le Directoire, et avec quelques-uns de ses compatriotes, dont on ne saurait révoquer en doute ni le patriotisme ni les lumières. Les paysans de l'Etat de Bâle supportaient avec impatience le régime aristocratique de l'ancienne constitution. C'est dans cette classe qu'éclatèrent les premiers mouvemens de la révolution; néanmoins ils auraient été probablement contenus, si les insinuations de Ochs, les menaces de l'Envoyé de France, et les démonstrations effectives d'un corps de troupes françaises ne fussent venues à l'appui. On s'occupa donc d'organiser un gouvernement à peu près sur le modèle du gouvernement directorial de France. Le canton de Bâle nomma Ochs membre du sénat qu'avait établi la constitution unitaire. Il présida l'assemblée qui se forma dans Bâle même, pour organiser la constitution particulière de ce pays. Cependant le Sénat Helvétique réuni à Arau, sous la présidence de Ochs, ne le choisit point pour le Directoire, comme il paraît que la France l'avait souhaité; l'ancienne influence l'avait à peu près emporté, même sous les formes de la nouvelle organisation. Ochs se rendit l'interprète du mécontentement de la France, et de ses partisans; il attaqua le Directoire helvétique et la majorité du grand Conseil. Rapinat, beau-frère du Directeur français Rewbell, et commissaire de la République Française, outre-passant ses instructions, se permit, au mois de juin 1798, de frapper un coup d'Etat, en forçant la démission des directeurs Pfeiffer et Bay, qu'il remplaça par Ochs et Dodler. Cette nomination ayant occasioné des troubles dans le pays, et mécontenté le gouvernement français lui-même, Rapinat fut révoqué, et Ochs fut par suite obligé de donner sa démission. La disgrâce du beau-frère de Rewbell dura peu; à son retour, Ochs fut réinstallé au Directoire par le corps législatif helvétique; mais Rapinat eut la cruelle insolence de casser cette nomination, pour la refaire de son autorité : Ochs a eu le tort impardonnable de se laisser imposer par l'étranger, au gouvernement de son pays. Quand la journée du 30 prairial eut renversé en France le crédit de Rewbell et de Rapinat, Ochs se vit contraint à donner sa démission, au mois de juin 1799, emportant cette fois les témoignages de la mésestime publique. Pour s'y soustraire il vint passer quelque temps à Paris, en février 1800, et l'on prétend qu'il accepta de l'emploi dans une administration française; mais au mois de novembre de la même année, il était de retour à Bâle. Plus tard, sur l'appel que fit Bonaparte, alors Premier Consul, à tous ceux qui avaient été chefs ou ministres de la nouvelle république helvétique, de se joindre aux députés nommés par le gouvernement central, par les diètes de chaque canton et par les villes principales, Ochs vint prendre part à la *Consulta*, convoquée à Paris en 1802, pour la rédaction de la nouvelle cons-

titution, qui tendait à replacer la Suisse sous le régime fédératif, en le purgeant des élémens d'oligarchie qui l'altéraient précédemment. C'est cette constitution que nous avons vu subsister jusqu'à l'invasion de 1814. Sous ce nouveau mode de gouvernement, Ochs entra au Conseil d'Etat de Bâle; mais, désormais, il s'occupa surtout de littérature, et principalement d'écrire l'histoire de son pays, auquel il a eu la gloire d'élever un monument durable. Ochs est mort à Bâle, le 19 juin 1821. Mallet-Dupan, dans son *Essai historique sur la destruction de la Ligue et de la liberté helvétique* (tom. I, p. 82 et 123), a dépeint le caractère d'Ochs avec l'indignation passionnée qu'excitaient en lui les impressions encore récentes des malheurs de la Suisse; mais la vérité est qu'Ochs aima toujours sincèrement la liberté et sa patrie, et qu'il ne fut entraîné dans de fausses démarches, que par des engagemens funestes et des circonstances impérieuses Lui-même est convenu de ses torts, en racontant avec une franchise et une impartialité dignes de servir de modèle, l'histoire des révolutions auxquelles il avait pris part. Aussi a-t-il laissé parmi ses concitoyens, la mémoire d'un bon Suisse et d'un estimable historien. Ochs avait la prétention de bien écrire en français, ayant beaucoup étudié cette langue; mais ses essais poétiques prouvent qu'il avait encore quelque chose à acquérir pour se l'approprier entièrement.

Liste des ouvrages de P. Ochs.

I. *Lettre d'un citoyen de Bâle à un de ses amis à Neufchâtel.* 1781, in-8 (anonyme).

II. *Geschichte der stadt und landschafft Basel*, etc. — Histoire de la ville et du pays de Bâle. Bâle, 1785-1821, 5 vol. in-8.

Cette histoire savante, quoiqu'un peu prolixe, jouit d'une grande estime. Elle est écrite d'après des documens originaux et authentiques. Muller l'a souvent citée avec éloge. Elle doit avoir un sixième volume, dont on promet la publication.

III. *Projet de Constitution helvétique* (en allemand, en français et en italien). Paris, 1797, in-8. — *Nouvelle édition.* Bâle, 1798, in-12.

Le Directeur Merlin a eu part à la rédaction de cette pièce.

IV. *L'Incas d'Otahis*, tragédie en cinq actes et en vers. Bâle, 1807. — Non représentée.

V. *Prométhée*, opéra en trois actes et en vers libres. Paris, 1808.

VI. *L'Homme à l'heure*, comédie en trois actes et en prose. Paris, 1808.

C'est un personnage dont la manie est de faire tout, sans exception, à des heures minutieusement réglées. On trouve une analise de cette pièce bizarre dans le *Journal des Débats*, du 27 novembre 1808.

P.

PIETRO (Michel di), cardinal romain, naquit à Albano le 18 janvier 1747. Il fut élevé dans le séminaire épiscopal de cette ville, d'où il alla terminer ses études théologiques à Rome. Très-jeune encore il y soutint, avec un grand succès, un acte public sur l'ensemble de la théologie; et bientôt après il obtint dans l'Université Grégorienne et dans l'Archigymnase Romain, des chaires d'histoire ecclésiastique et de droit canonique. Pie VI le nomma secrétaire d'une congrégation extraordinaire qu'il créa, à l'occasion des troubles qui agitèrent l'Eglise dès le commencement de son pontificat; elle eut à s'occuper entre autres affaires du synode de Pistoie, tenu par l'évêque Ricci, et dont les décisions étaient favorables à ce qu'on nomme les jansénistes. Cette affaire établit des rapports fréquens entre M. di Pietro et le savant Gerdil; et ils concoururent ensemble à la rédaction de la bulle *Auctorem fidei*, publiée en 1794, contre les actes du Synode. On cite encore de M. di Pietro, un *mémoire* contre les actes de la même assemblée.

M. di Pietro fut élevé successivement aux dignités d'évêque d'Isaure *in partibus*, Consulteur de l'Inquisition, Examinateur du clergé et Camérier d'honneur du Pape. Lorsque Pie VI fut contraint de s'éloigner de Rome en 1798, il le nomma Délégué apostolique en son absence. Dans ces circonstances difficiles, M. di Pietro eut à répondre, dans diverses parties de la chrétienté, sur beaucoup de questions délicates. On cite de lui, dans la collection des brefs de Pie VI (tome II, *Supplément*), une *Lettre à l'évêque de Grasse*, et une décision sur le serment de haine à la royauté, exigé en France des ecclésiastiques, à cette époque : l'une et l'autre est datée du 24 septembre 1798.

Peu après son exaltation, le pape Pie VII nomma M. di Pietro patriarche de Jérusalem, et le créa cardinal, le 23 février 1801, mais le retint *in petto* jusqu'au 9 août 1802. En 1804 le cardinal di Pietro suivit le souverain pontife en France, dans le voyage qu'il entreprit pour venir sacrer Napoléon. Depuis, il fut nommé Préfet de la Propagande, et continua de s'employer à l'administration de l'Eglise, jusqu'à ce que les discussions de Bonaparte avec le Pape, vinrent offrir une nouvelle matière à son zèle. Le cardinal di Pietro fut souvent appelé à cette occasion, dans les conseils de son souverain; et il eut part à plusieurs des mesures et des écrits publiés dans ce temps. Pie VII, lorsqu'il fut contraint de quitter Rome, en 1809, l'avait nommé son délégué; mais l'on força bientôt le cardinal de se rendre à Paris, d'où il continuait à pourvoir autant qu'il le pouvait, aux besoins de l'Eglise. Les *Mémoires de Napoléon*, publiés par M. de Montholon (tome 1^er^, *passim*) accusent plusieurs fois le cardinal di Pietro, d'avoir voulu établir, dans les siéges vacans, des

vicaires apostoliques, ce qui paraît avoir excité vivement le ressentiment de Napoléon contre le prélat romain. Le cardinal ayant refusé en 1810, d'assister à la célébration religieuse du mariage de Napoléon avec l'Archiduchesse d'Autriche, fut exilé ainsi que ses collègues italiens, privé de ses revenus, et reçut défense de porter les insignes de sa dignité. Relégué à Semur (Côte-d'Or), avec les cardinaux Gabrielli et Oppizzoni, il fut accusé d'avoir rédigé le bref adressé par le Pape au cardinal Maury, en 1810. On l'enleva de Semur, et on le mit au donjon de Vincennes avec ses deux collègues. Ils y restèrent jusqu'au commencement de 1813, qu'on leur permit de rejoindre le Pape, alors à Fontainebleau, et ils passèrent l'année auprès du pontife. En janvier 1814 on les sépara de nouveau, et l'on assigna aux cardinaux différens lieux d'exil, en Languedoc et en Provence; mais les événemens politiques de cette année, les délivrèrent bientôt.

Le cardinal di Pietro, de retour à Rome, fut nommé grand Pénitencier et Préfet de l'Index. En 1816 il passa dans l'ordre des cardinaux évêques, et fut préconisé évêque d'Albano, le 8 mars, de cette année. De ce siége, il passa, le 29 mai 1820, à celui de Porto et Sainte Ruffine (unis). Il remplissait avec zèle et piété les fonctions de ces diverses dignités ecclésiastiques, et se trouvait devenu sous-doyen du sacré Collége, lorsqu'il a succombé le 2 juillet 1821, à de longues et douloureuses infirmités. Ses obsèques furent célébrés dans l'Eglise de Saint-Charles, des P. P. Barnabites; son corps fut ensuite transféré à Albano, et enterré dans la cathédrale de cette ville, suivant le désir que le cardinal en avait exprimé dans son testament. — Le cardinal di Pietro, nourri dans les principes du clergé Romain, possédait aussi cette trempe de caractère circonspect et flexible, qui semble en faire partie; il était considéré comme une des lumières du Sacré Collége, tant pour ses connoissances théologiques que pour sa capacité dans les affaires.

PIOZZI (Esther-Lynch-Salusbury, femme), naquit en 1740, à Boswell, dans le comté gallois de Caernavon, d'une famille honorable. Elle reçut une éducation si fort au-dessus de celle qu'on donne ordinairement aux personnes de son sexe, que non-seulement on lui apprit à fond le grec et le latin, mais même qu'elle connaissait passablement l'hébreu. A l'âge de 24 ans, miss Salusbury fut mariée à Henri Thrale, riche brasseur de Southwark, et membre du Parlement. Ce gentleman, l'année qui suivit son mariage, fut introduit par M. Murphy, auprès du Dr Johnson, le célèbre critique anglais; et c'est depuis cette époque que s'établit entre les deux époux et le Dr Johnson, une liaison devenue célèbre. Peu après cette union devint si intime, qu'ils se réservèrent réciproquement un logement dans leurs habitations respectives, l'un à Southwark et l'autre à sa maison de campagne de Streatham. Quelle que fût l'amitié de l'illustre critique pour Mrs. Thrale, il paraît d'après

certains passages de ses écrits, qu'il ne rendait pas une pleine justice à ses mérites littéraires, qu'elle ne développa d'ailleurs que plus tard. Johnson était un homme d'un caractère bizarre, bourru jusqu'à l'excès, et incapable de gouverner convenablement sa maison. Il trouva dans M. Thrale et dans sa femme, des admirateurs sincères de sa personne, qui se faisaient un bonheur de supporter patiemment les irrégularités de son caractère, et de prendre soin d'une vie si précieuse aux lettres. Leur intimité dura depuis 1764, époque de leur première connaissance, jusqu'en 1781, que M. Thrale vint à mourir. Cette perte fut vivement sentie par Johnson, et il continua d'entretenir les mêmes liaisons avec la veuve de son ami; mais celle-ci n'eut plus la même résignation à supporter les brusqueries du docteur, qui s'exerçaient contre toutes les personnes qui venaient rendre visite à Mrs. Thrale. Celle-ci prit prétexte de la perte d'un procès, pour quitter Londres et ses environs, où elle prétendit que ses moyens pécuniaires ne lui permettaient plus de résider, et pour se retirer à Bath, où elle savait qu'elle ne serait pas suivie par Johnson. Boswel, le biographe de Johnson, a inculpé les procédés de Mrs. Thrale, en cette circonstance; mais les explications qu'elle a données sur ce sujet, semblent l'absoudre de tout reproche; et l'on peut en conclure qu'elle n'a jamais manqué au dévouement qu'exigeait d'elle l'amitié de son premier époux pour Johnson, et l'intérêt que devait lui inspirer à elle-même un si grand écrivain. La séparation s'effectua à l'amiable, et fut suivie pendant quelque temps d'une correspondance épistolaire, qui offre toutes les traces de la bienveillance. Mais ce dernier lien fut lui-même rompu, par le mariage de Mrs. Thrale avec le *signor Piozzi*, florentin, maître de musique à Bath. Ce second mariage, contracté à l'âge de 44 ans, n'obtint point l'approbation de Johnson; et la lettre qu'il écrivit à ce sujet, fut la dernière qu'il adressa à Mrs. Piozzi.

Au mois de septembre 1784, cette dame traversa la France avec son mari, et se rendit à Milan, où elle passa l'hiver. L'année suivante elle parcourut le reste de l'Italie, et vint se fixer pour quelque temps à Florence, où il se forma sous le titre *della Crusca*, une société de littérateurs anglais des deux sexes, qui bientôt mirent au jour un volume de prose et de vers, intitulé *The Florence Miscellany*, lequel ne fut distribué d'abord qu'à un petit nombre d'amis. Cette réunion littéraire a été vivement attaquée par un critique nommé Gifford, dans la préface d'un écrit intitulé *Baviade et Mœviade*. Au contraire, un journal intitulé *le Monde* se fit le prôneur, en Angleterre, de la réunion littéraire de Florence, et parvint à lui donner de la célébrité. Il publia, en les accompagnant de grands éloges, les productions poétiques de la nouvelle académie. Elles se faisaient remarquer surtout par le clinquant du stile, et l'exagération des métaphores, empruntées à la langue et au génie de l'Italie. Suivant l'usage du même pays, tous ces vers étaient signés d'un nom poétique et emprunté. Le journal qui les prônait parvint à mettre ce

genre à la mode, et ce fut bientôt une véritable fureur d'écrire dans ce goût. Telle est du moins l'idée que M. Gifford a essayé de donner de la réunion littéraire de Florence et des productions qui en sont émanées. Quoi qu'il en soit, Mrs. Piozzi a fait preuve d'un vrai mérite comme poëte ; et son conte intitulé les *Trois Avis* (*the three Warnings*), doit être distingué des bagatelles versifiées de la *Crusca*. En 1785, Mrs. Piozzi reprit le cours de ses voyages et visita, avec son mari, Rome, Naples, Pompéi, les diverses capitales de l'Allemagne et la Hollande, par où elle retourna en Angleterre. C'est là qu'elle publia la relation de ses voyages, ouvrage léger et frivole, qui obtint pourtant beaucoup de succès. Sa *Synonimie anglaise* a été l'objet de sévères critiques. Cependant ce livre annonce beaucoup de jugement et d'observation. Le nom de Jonhson y revient souvent ; on a même soupçonné cet auteur d'avoir fait une partie de l'ouvrage. Mais un pareil soupçon a été mis en avant (probablement sans fondement), à chaque nouvel écrit de Mrs. Piozzi. Ses *Anecdotes* et ses *Lettres du Dr Johnson* firent le plus grand bruit, et durent exciter un intérêt proportionné au mérite du grand écrivain auquel elles se rapportent, et à la liaison intime qui avait existé entre lui et Mrs. Piozzi; mais les révélations qu'on y trouva, ne plurent pas à tout le monde. Baretti censura sévèrement l'ouvrage, et Wolcott plaisanta sur le commérage de Mrs. Piozzi et celui de Boswel, dans sa satire spirituelle de *Bozzy et Piozzi*. Mrs. Piozzi passa les quinze dernières années de sa vie à Clifton, près Bath. Son mari la laissa veuve, pour la seconde fois, en 1809. Elle mourut en 1821, après une courte maladie, dans la 83e année de son âge. Son corps a été transporté au tombeau de sa famille, dans la partie septentrionale du pays de Galles. Elle avait si bien conservé ses forces physiques et ses facultés morales jusqu'au terme de sa carrière, qu'elle donna et ouvrit elle-même un bal, à l'âge de 82 ans.

Liste des ouvrages de E. L. S. Piozzi.

I. *The Florence Miscellany.* — Miscellanées de Florence. in-8, 1785 (en société avec MM. Merry, Parsons, Greathead et autres).

II. *Observations and Reflections*, etc. — Observations et Réflexions, faites durant un voyage en France, en Italie, en Allemagne. 1786, 2 vol. in-8.

III. *Anecdotes of Dr Samuel Johnson.* — Anecdotes du Dr Samuel Johnson, durant les vingt dernières années de sa vie. 1786, in-8.

IV. *Letters to and from Dr S. Johnson.* — Lettres du Dr S. Johnson ou à lui adressées. 1788, 2 vol. in-8.

Ces lettres ont été écrites depuis l'année 1765 jusqu'à l'année 1784.

V. *British Synonimy*, etc. — Synonimie anglaise, ou Essai sur l'emploi régulier des mots, dans la conversation familière. Londres, 1794, 2 vol. in-8.

VI. *Retrospection, or a Review*, etc. — Retrospection, ou Revue des événemens, des caractères, des circonstances les plus remarqua-

bles de l'histoire du genre humain, pendant l'année 1800, avec leurs conséquences. 1801, 2 vol. in-4.

On doit encore à Mrs. Piozzi, outre le conte des *Trois Avis*, imité de La Fontaine, et une traduction de l'Epître de Boileau à son jardinier, divers morceaux en vers et en prose, publiés dans les recueils périodiques.

PLASSCHAERT (Joseph), né à Bruxelles, vers 1760, fit ses études au collége de cette ville, et, après les avoir terminées, fut attaché au gouvernement des Pays-Bas, en qualité d'Auditeur. Lors des premiers succès des armées autrichiennes sur le territoire français, en 1792 et 1793, il fut placé, quoique bien jeune, parmi les membres de la junte administrative chargée de l'organisation des provinces conquises. L'occupation du territoire belge par l'armée française le rendit à la vie privée, jusqu'en l'an IX, qu'il entra comme chef, dans les bureaux de M. de Pontécoulant, alors préfet de la Dyle. Ce magistrat lui accorda beaucoup de confiance, et le fit nommer Conseiller de préfecture; ce qui le mit dans le cas d'administrer en son absence, long-temps et avec succès, ce département important. Il partit pour la Hollande, en 1806, dans le corps des Gardes d'honneur; mais bientôt après il fut appelé au Corps-Législatif par le département de la Dyle : il exerça en même-temps les fonctions de maire de Louvain, jusqu'à l'époque où les Alliés, maîtres de la Hollande, s'avancèrent vers la Belgique. Il donna alors sa démission et rentra dans la vie privée, sans toutefois cesser d'être utile à son pays par ses lumières, comme le prouvent deux ouvrages qu'il publia successivement et qui obtinrent le suffrage général. Dans le premier, qui a pour titre : *De l'Influence des langues sur la civilisation*, il se proposa de faire sentir l'inconvénient et même l'impossibilité de toute mesure tendante à interdire, en Belgique, l'usage de la langue française, dans les rapports judiciaires et administratifs. Le second de ces opuscules, intitulé : *De la Noblesse, des Titres et de la Féodalité*, parut à une époque où des insinuations indiscrètes sur le droit de chasse, et la publication intempestive d'une brochure concernant les anciens droits seigneuriaux, avaient jeté l'alarme dans beaucoup d'esprits. L'écrit de M. Plasschaërt eut pour effet de réduire au silence de criminelles prétentions, qui semblaient espérer quelque chose de la condescendance du monarque et du silence des citoyens. Elu en 1818, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas, M. Plasschaërt s'y est fait distinguer par la sagesse de ses vues, l'indépendance et la libéralité de ses opinions; ainsi il se prononça avec énergie pour l'abolition de l'infâme traite des Noirs, et pour celle de diverses peines serviles, usitées dans la discipline militaire des Pays-Bas : il vota le rejet du budget de 1819. A l'ouverture de la session suivante, le mauvais état de sa santé le détermina à donner sa démission; mais au lieu de l'adresser à l'assemblée dont il était membre, il l'adressa aux Etats

de la province, ses commettans. Cette circonstance devint l'occasion, dans la deuxième Chambre, d'une discussion très-vive, à la suite de laquelle toutefois la légalité de sa démarche finit par être reconnue et admise par la majorité. M. Plasschaërt est mort à Louvain, le 19 mai 1821, âgé de soixante-un an.

PLOWDEN (Charles), prêtre catholique anglais, naquit en Angleterre, le 1er mai 1743; il descendait d'un avocat de ce nom, célèbre sous le règne d'Elisabeth, dont les décisions sont encore citées et font autorité au barreau anglais. Charles Plowden fut d'abord élevé avec son frère, l'avocat Francis Plowden (1), dans le séminaire anglais de Saint-Ignace, à Saint-Omer. De là, il vint terminer ses études à Rome, où il entra dans la société des Jésuites, en 1759. En 1770 il étudiait encore la théologie dans le Séminaire Romain. Retourné dans sa patrie, il fut quelque temps Directeur du séminaire catholique de Stony-Hurst, dans le comté de Lancastre, d'où il passa à la direction de la chapelle de Bristol. M. Charles Plowden prit une part active aux divisions qui agitèrent les catholiques anglais, touchant les mesures à prendre et les concessions à faire au Gouvernement, pour obtenir leur émancipation politique. Il se déclara pour le parti le moins tolérant, écrivit avec une violence inexcusable contre le Comité catholique, dans les disputes qui éclatèrent en 1790 et 1791, entre ce comité et les Vicaires apostoliques, et défendit en Angleterre, les opinions ultramontaines. Charles Plowden revenait de Rome, où il était allé faire un voyage pour les intérêts des catholiques anglais, et retournait dans sa patrie, lorsqu'il est mort subitement, à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 13 juin 1821, dans le bourg de Jaugue, département du Doubs, au moment où il montait en voiture afin de continuer sa route.

Liste des ouvrages de Ch. Plowden.

I. *Discours prononcé lors du sacre de M. Douglas.* 1791, in-8 (en anglais).

II. *Observations sur le serment proposé aux Catholiques anglais.* 1791 (en anglais).

III. *Réponse au second Livre bleu.* 1791 (en anglais).

IV. *Lettre de M. C. Plowden aux Catholiques, pour justifier sa conduite.....* (en anglais).

V. *Remarks on the writings of Joseph Berington, adressed to the catholic clergy of England.* 1792, in-8. — Remarques sur les écrits de J. Berington, adressées au clergé catholique d'Angleterre.

VI. *Remarks on a book entitled:* Memoirs of Gregorio Panzani. 1794, in-8. — Remarques sur un livre intitulé : Mémoires de G. Panzani, précédées d'une lettre à M. Berington.

VII. *Letters to C. Butler*, etc. — Lettres à C. Butler, W. Cruise, H. Clifford et W. Throck-

(1) M. Francis Plowden vit aujourd'hui refugié en France, pour se soustraire à une condamnation prononcée contre lui, à raison de l'un de ses écrits historiques.

morton, esqrs., sur la protestation des Catholiques. 1796, in-8.

VIII. *Considerations on the modern opinion of the fallibility of the Pope.* — Considérations sur l'opinion moderne de la faillibilité du Pape. Londres, 1796, in-8.

Charles Plowden a publié plusieurs Lettres dans le *Journal de Bristol*, sur la question de l'émancipation des Catholiques.

POPHAM (sir Home Riggs), amiral anglais, naquit à Gibraltar, tandis que son père était consul à Tetuan, dans le royaume de Maroc, le 12 octobre 1762. Sa famille était originaire de Bandon, près Cork en Irlande. Son père, qui avait été marié plusieurs fois, n'eut pas moins de quarante-quatre enfans, de ses différentes femmes; Home Popham fut le vingt-unième fils de sa mère, qui perdit le jour en lui donnant la vie. Il fut redevable de son éducation à son second frère, M. Stephen Popham, habile jurisconsulte de Madras. Il sortit de l'Université de Cambridge pour entrer dans le service maritime comme simple matelot, sous les auspices du commodore Thompson, qui lui servit à la fois de père, de protecteur et d'instructeur. Resté sur la frégate la *Hyène*, stationnée sur les côtes d'Angleterre jusqu'au commencement de 1782, et promu à cette époque, au grade de lieutenant, il suivit, en qualité d'intendant maritime, le commodore Thompson, qui fut envoyé commander l'escadre stationnée sur la côte d'Afrique; mais à la mort de son patron, arrivée au mois de janvier 1783, il retourna en Angleterre.

Lord Howe, qui était alors placé à la tête de l'Amirauté, invitait les lieutenans de marine à s'engager en des expéditions aventureuses, pour acquérir l'expérience de leur profession. Le lieutenant Popham, encouragé par ses amis, fit voile pour l'Inde avec d'autres marins, après avoir obtenu la permission des lords de l'Amirauté, précaution qui lui conservait son grade, mais non sa demi-paie. A son arrivée au Bengale, il fut membre d'une commission envoyée, en 1788, pour inspecter New-Harbour, sur la rivière Hoogly, qu'on représentait comme propre à devenir un arsenal maritime. Le lieutenant Popham retourna en Europe, après s'être acquitté de cette mission. On le retrouve en 1791, commandant dans l'Inde, un bâtiment du pays, sur lequel, se rendant du Bengale à Bombay, une mousson orageuse l'obligea à quitter les détroits de Malacca, et à venir jeter l'ancre à Pulo-Penang, maintenant appelée l'Ile du Prince de Galles. Cet accident le conduisit à la découverte et à la reconnaissance du détroit du Sud, dont la carte ne tarda pas à être gravée et publiée. Il reçut à cette occasion les félicitations du Gouvernement, et un plat d'argent, orné d'une inscription honorable, lui fut présenté au nom du Gouverneur-général de l'Inde. Il reçut encore un pareil hommage de la part de plusieurs capitaines des vaisseaux de la Compagnie des Indes, qui lui écrivirent pour attester la sûreté et la célérité que sa découverte avait ajoutées à la navigation de ces parages.

Jusqu'ici le lieutenant Popham

avait servi dans la marine marchande. La guerre de la révolution française le fit appeler sur les vaisseaux de l'Etat; et il fut employé, avec un commandement, dans l'armée destinée à agir sur les côtes de la Hollande et de la Flandre, sous les ordres du duc d'Yorck. Débarqué pour le service de terre, il assista à la défense de Nieuport, contre les Français; c'est lui qui suggéra l'idée de former un corps de pêcheurs hollandais, pour être employés à la défense de leurs foyers, et on lui en confia le commandement. Il se distingua aussi au siége de Nimègue, prise par le général Pichegru en 1794. Après le mauvais succès de l'expédition de Hollande, c'est lui qui présida à l'embarquement de l'armée anglaise. Bientôt l'attention du capitaine Popham se tourna vers la possibilité d'une invasion en Angleterre par les Français; et il médita sur les moyens les plus efficaces de leur résister. Le plan qu'il proposa pour l'organisation d'un corps de marins fut adopté par le Gouvernement, et mis à exécution durant l'hiver de 1798. Il reçut en récompense le commandement d'une de ces compagnies, qu'il conserva jusqu'en 1800. En 1798, il avait fait partie d'une expédition de débarquement qui réussit à brûler et à détruire les écluses, les bassins et les divers travaux du canal d'Ostende, à Bruges, par où le gouvernement français faisait arriver une grande quantité de munitions de guerre à Dunkerque. Cette expédition, où il remplit le second rôle, et qui fut conduite avec beaucoup d'audace et de bonheur, grandit considérablement la réputation du capitaine Popham.

Lorsque, en 1799, la Russie se fut engagée à fournir à l'Angleterre un certain nombre de vaisseaux et de troupes de débarquement, pour une expédition projetée contre la Hollande, le capitaine Popham fut envoyé à Cronstadt, sur le lougre le *Nil*, avec la qualité de commissaire britannique, pour présider à l'embarquement. L'empereur Paul voulut qu'on fît avancer le *Nil* devant son palais de Peterhoff; il vint le visiter deux fois, accompagné de sa famille, et fut traité avec le bœuf salé et le biscuit destinés à la nourriture de l'équipage. Le capitaine Popham reçut en cette occasion, des cadeaux d'un grand prix, et la croix de l'ordre de Malte, des mains de l'empereur Paul, qui venait, à cette époque, d'accepter le titre de Grand-Maître. Il se trouvait, par l'approbation du roi d'Angleterre, le seul chevalier de cet ordre formellement reconnu de la cour de Saint-James. Le capitaine Popham ne revint en Angleterre qu'après avoir visité plusieurs ports de la Russie, et voyagé l'espace de six cents milles, dans l'intérieur du Cercle Polaire. Il fut employé de nouveau, durant l'hiver de 1799, sur les côtes de la Hollande, dans le canal d'Alkmaar; et les services qu'il rendit furent si bien appréciés par le Gouvernement, qu'il lui accorda une pension de 500 l. st.

Le 5 décembre 1800, sir Home Popham fit voile pour les Indes-Orientales, à la tête d'une escadre de quatre vaisseaux de ligne. Le premier objet de cette expédition fut de convoyer un détachement de troupes, envoyées du Cap de

Bonne-Espérance dans la mer Rouge, et qui devaient, sous les ordres de sir Ralph Abercrombie, concourir à expulser les Français de l'Egypte. Le commodore avait quitté le Cap, amenant avec lui ses troupes de débarquement, le 28 février 1801, et elles furent déposées à terre, sur les côtes de la mer Rouge, le 7 juin suivant. Il parcourut ensuite les côtes de l'Arabie, visita Juddah et Moka, ouvrit une correspondance avec le shérif de la Mecque, et avec d'autres chefs de ces contrées, dans les intérêts de la Compagnie des Indes, dont il avait reçu mission expresse à cet effet. Après avoir passé soixante et dix jours dans les eaux de la mer Rouge, il retourna dans l'Inde, et vint rejoindre à Calcutta, le Gouverneur-général marquis de Wellesley, pour conférer avec lui sur l'importance des relations commerciales à établir entre l'Inde et l'Arabie. Le 7 de janvier 1803, le commodore Popham fit voile de Madras pour un second voyage dans la mer Rouge, et au mois de mars, il avait jeté l'ancre dans le port de Suez. Nommé par le Gouverneur-général de l'Inde, ambassadeur auprès des Etats de l'Arabie, il ouvrit une correspondance régulière avec Houszer Méhémet Pacha, vice-roi d'Egypte, qui résidait au Khaire. Elle avait pour objet de stipuler plusieurs concessions en faveur des établissemens de la Compagnie en Asie, pour faciliter la traversée du désert, moyennant quelques redevances pécuniaires; ce qui, entre autres avantages, valut à l'Angleterre le monopole du café de l'Arabie. Le sultan d'Ader députa son fils vers le commodore, tandis qu'il était à Moka, pour le solliciter de former un établissement dans ses domaines. Après s'être acquitté heureusement de sa mission, sir Home Popham fit rembarquer les troupes anglaises pour l'Inde, et retourna en Angleterre.

A son arrivée il trouva le ministère changé, ainsi que le bureau de l'Amirauté, ce qui fit que sa conduite fut soumise à de longues enquêtes; le ministère des Whigs censura sa conduite: on lui reprochait d'avoir employé son escadre dans des vues d'intérêt particulier. Il demeura sans emploi; mais pendant son absence, lors de l'élection générale de 1802, il avait obtenu un siége au Parlement, auquel il fut nommé par le bourg de Yarmouth, dans l'île de Whigt. Il profita de sa position pour user de représailles envers ses ennemis, en censurant amèrement l'état officiel de la marine, placé sous les yeux de la Chambre des Communes. En 1804 un nouveau changement de l'administration le fit remettre en activité, par le crédit de lord Melville: il obtint le commandement de l'*Antilope*, de cinquante canons, et fut employé pour présider à l'essai d'un nouveau moyen de destruction des flottes. La première expérience lui réussit, et il détruisit deux bâtimens français devant Boulogne, en 1804; mais une tentative plus importante trompa plus tard son attente. En 1805, sir Home Popham eut le commandement de la partie maritime de l'expédition contre le cap de Bonne-Espérance, qui capitula le 8 janvier 1806. Cette importante colonie est restée depuis cette époque, entre les mains de l'Angleterre, et la possession

lui en a été confirmée par les derniers traités.

La même année, sir Home Popham obtint du gouverneur du Cap, un petit corps de troupes qu'il conduisit, sous les ordres du général Beresford, à l'embouchure du Rio de la Plata, dans laquelle il entra au mois de juin. Dès le 27, au moyen de radeaux et de barques, qui servaient à remplacer le pont brûlé par l'ennemi, le général Beresford entra dans la ville, que le vice-roi avait abandonnée pour s'enfuir à Cordova. Le gouvernement anglais ne fut pas plus tôt informé du départ de l'expédition, effectué sans son autorisation, qu'il expédia des ordres pour l'arrêter; mais ils n'arrivèrent qu'après le succès, qui renversa d'abord toutes les objections. Pourtant les Espagnols, qui s'étaient laissés surprendre et battre par une poignée d'hommes, parce qu'ils n'étaient nullement préparés à la résistance, revinrent bientôt de leur terreur panique; et reconnaissant le petit nombre de leurs ennemis, ils concertèrent des mesures pour les expulser. Des émissaires partis de Buenos-Ayres, appelèrent aux armes la population des campagnes, et une insurrection fut organisée dans l'intérieur même de la ville, sous les yeux du général anglais, qui n'en soupçonna l'existence qu'au moment où elle éclata. Un Français, nommé Liniers, colonel au service d'Espagne, traversa la rivière à Colonia del San-Sacramento, amenant avec lui un millier d'hommes de cette dernière ville et de Monte-Video. A la faveur d'un brouillard, ils échappèrent aux croiseurs anglais et vinrent prendre terre à Couchas, au-dessus de Buenos-Ayres. Encouragées par ce renfort, les levées de la campagne, qui déjà avaient été battues par le général Beresford dans une sortie, s'avancèrent contre la ville et sommèrent le château de se rendre. En même temps tous les habitans prenaient les armes dans l'intérieur, et le danger devint si imminent, que les Anglais s'étaient déterminés à évacuer la place et à se retirer sur leurs vaisseaux; mais le mauvais temps les en empêcha. Enfin, après une action désespérée, durant laquelle les Anglais furent attaqués avec une incroyable furie, dans les rues et sur les places de la ville, en même temps qu'ils subissaient un feu meurtrier parti des fenêtres et des balcons des maisons, ils se virent contraints à capituler. La capitulation assurait à l'armée britannique tous les honneurs de la guerre; elle garantissait aux négocians de cette nation leurs propriétés; enfin elle stipulait l'échange en masse des prisonniers faits des deux côtés. Les termes dans lesquels les articles furent conçus étaient entièrement honorables pour l'armée britannique, qui d'ailleurs avait embarqué dès le lendemain de l'occupation de la ville, à bord d'un des vaisseaux de l'escadre, la somme de 1,086,208 dollars.

Sir Home Popham était à bord de son vaisseau, pendant que ces événemens se passaient à Buenos-Ayres; il continuait à tenir la rivière bloquée, sans pouvoir porter aucune assistance aux troupes de sa nation. Ayant reçu pourtant quelques nouvelles forces, il reprit l'offensive le 12 octobre, et

tenta sans succès, une attaque contre Monte-Video. Comme l'expédition prenait une tournure de plus en plus fâcheuse, il se décida à quitter cette station, et laissa le commandement à un autre. La conduite de sir Home Popham en cette occasion, fut soumise à une cour martiale, au mois de mars 1807 ; il s'y défendit avec magnanimité, affirmant qu'il n'avait commis d'autre crime que la conquête des deux capitales de deux grandes divisions du globe, le cap de Bonne-Espérance et Buenos-Ayres. Néanmoins, la Cour déclara « que la conduite tenue par » sir Home Popham, était répré- » hensible dans la personne d'un » officier anglais, qu'elle tendait à » la subversion de toute discipline » militaire et de la subordination » due au Gouvernement. » En conséquence, il reçut une sévère réprimande. Toutefois, beaucoup de gens imputèrent cette décision à l'esprit de parti et l'opinion publique fut divisée à ce sujet.

Cependant une expédition ayant été projetée pour s'emparer de la marine Danoise, sir Home Popham fut choisi pour commander en second la flotte sous les ordres de l'amiral Gambier, qui le chargea, après le succès de l'expédition, du soin de recevoir les vaisseaux de guerre, et les munitions de l'arsenal de Copenhague. Le 8 janvier 1808, la cité de Londres vota une épée à sir Home Popham, en même temps qu'à sir John Stuart. Auparavant, ils avaient été admis tous deux dans la corporation des marchands tailleurs, et avaient obtenu la jouissance de toutes les franchises de cette compagnie. En 1809, sir Home fit partie de l'expédition chargée de l'occupation de Flessingue, et de la destruction des bâtimens de guerre, arsenaux et chantiers français dans l'Escaut. La connaissance locale qu'il avait du pays, lui fit donner la charge de contre-amiral commandant l'arrière-garde. L'expédition navale était placée sous les ordres de sir Richard Strachan, et l'armée sous ceux du comte de Chatham. Les 28 et 29 juillet, on mit à la voile en deux divisions. Le contre-amiral ayant jeté l'ancre en un lieu sûr, l'armée fut mise à terre ; ensuite l'artillerie des vaisseaux ayant pris position, dans la matinée du 31 juillet, elle commença à canonner Camvère, qui avait été sommé vainement de se rendre. Le feu des chaloupes canonnières bien dirigé, fit éprouver un grand dommage à la ville ; trois d'entre elles coulèrent bas ; dans l'après-midi, le vent ayant fraîchi, et la violence de la marée, nuisant au jeu des bombes, la flotille se retira, conservant une position menaçante. A la nuit, des fusées ayant été lancées de la flotte sur les batteries avancées de Camvère, la ville capitula. Après ce premier succès, sir Home fut dépêché, avec une flotille légère munie de brulots, dans l'Escaut occidental, pour sonder et préparer le lit du fleuve, à l'effet de le mettre en état de recevoir les grands vaisseaux, nécessaires à la réussite ultérieure de l'expédition. Il exécuta cette mission avec sa précision accoutumée, et repoussa les Français jusqu'au-dessus de Lillo, où leurs chaloupes canonnières avaient pris une forte position. Le 15 août, Flessingue se rendit, après un vif bombarde-

ment. Mais à la même époque une nombreuse armée française se réunissait aux environs d'Anvers ; les forts construits sur l'Escaut venaient d'être complettement approvisionnés, et toutes les mesures étaient prises pour arrêter à la fois les troupes de mer et de terre, en même temps qu'on était parvenu à interner les vaisseaux à tel point, qu'ils étaient désormais à l'abri de toute tentative par mer ou par terre, quand même on fût venu à bout de forcer les passages de la rivière. L'expédition fut donc abandonnée; lord Chatham retourna en Angleterre le 14 septembre, avec la plus grande partie des troupes, et l'île de Walcheren fut évacuée, le 23 décembre suivant.

Durant la guerre de la péninsule, sir Home Popham commanda le *Vénérable*, de soixante-quatorze canons, qui fut employé activement sur la côte nord-ouest de l'Espagne, à harceler les armées françaises. Lorsque lord Moira partit pour le gouvernement général du Bengale, sir Home fut chargé de le transporter dans l'Inde, sur le *Stirling-Castle*, de soixante-quatorze canons. A son retour, il fut nommé colonel des troupes de la marine. Le 4 juin 1814 sir Home fut élevé au rang de contre-amiral du Pavillon-Blanc ; il accepta en 1819, le commandement de la station de la Jamaïque, où il se rendit sur la *Sybille*, frégate commandée par son fils aîné, le capitaine William Popham; peu après il fut promu au grade de contre-amiral du Pavillon-Rouge. La paix enchaînant désormais son activité guerrière, il s'occupa de divers objets relatifs à la marine, particulièrement d'un télégraphe perfectionné, construit en 1815, le long de la côte, depuis Bridport, jusqu'à l'extrémité du comté de Cornouailles. On prétend que ce nouveau sémaphore offre 2000 combinaisons au lieu de 100, et peut être transporté en cinq minutes sur un charriot, d'un endroit à l'autre. Enfin, il accepta le commandement de la station des Indes-Occidentales, où il fit de vains efforts pour concilier le roi noir Christophe, avec le général Boyer, président de la République d'Haïti. Retourné en Angleterre en 1820, l'amiral Popham termina ses jours à Cheltenham, le 11 septembre de cette année. Il était membre de la Société royale de Londres, chevalier de l'ordre du Bain et gentilhomme de la chambre de S. A. R. le duc de Gloucester.

Liste des ouvrages de sir Home Popham.

I. *Concise statement of facts*, etc. — Exposé suscinct des faits relatifs au traitement éprouvé par sir H. Popham, depuis son retour de la mer Rouge. 1805, in-8.

II. *A Description of prince of Wales Island.* — Description de l'île du prince de Galles et des avantages qu'elle offre, comme établissement maritime. 1805, in-8.

III. *Rules and Regulations to be observed in His Majesty's ships.* — Réglemens et Préceptes à observer sur les vaisseaux de S. M. 1805, in-4.

PRAM (Christian), naquit en Norwége, et se fit connaître, dès sa première jeunesse, par des poésies couronnées par la Société royale des belles-lettres

de Copenhague, et imprimées dans la collection de ses Mémoires. Plus tard, M. Pram composa un poëme épique intitulé : *Staerkodder*, dont le sujet est tiré de l'histoire fabuleuse des Scandinaves. Malgré les défauts et les inégalités qu'on peut avec raison, reprocher à cet ouvrage, où le poëte a plutôt pris l'Arioste que le Tasse pour modèle, on y remarque de grandes beautés. Pram a composé deux drames en vers, l'un intitulé *Damon et Pythias*, l'autre *Frode et Fingal;* ces deux ouvrages se sont mieux soutenus à la lecture qu'au théâtre. La verve, la vigueur, le feu de l'imagination, caractérisent spécialement le talent de ce poëte. Moins de deux ans avant sa mort, Pram eut la singulière idée de quitter sa patrie pour aller s'établir dans les Antilles danoises, où le Gouvernement ne crut pas devoir refuser à un vieillard septuagénaire, d'un si grand mérite, un emploi lucratif qu'il sollicitait. Ayant pris possession de cet emploi, Pram écrivait à ses amis qu'en un mois, il était passé plus d'argent par ses mains, qu'il n'en avait vu depuis le commencement de sa carrière. Ce mot naïf fait d'autant plus d'honneur à sa probité, qu'il avait été pendant trente ans environ, membre de l'administration générale du commerce et de l'économie publique à Copenhague. Il est mort à l'île danoise de Saint-Thomas, dans le mois de décembre 1821.

II.

RENNIE (John), ingénieur anglais, naquit le 7 juin 1761, au petit village de Preston-Kirk, dans l'est du comté de Lothian, en Ecosse. Après avoir reçu l'éducation primaire dans l'école du lieu, il apprit d'un de ses voisins, habile mécanicien, à diriger la construction des usines ; et pendant six ans, il ne sortit jamais de chez lui sans emporter des modèles dans ses poches. Vers 1783, M. Watt ayant le premier commencé de mettre en œuvre la vapeur, comme moteur, dans le moulin d'Albion, près du pont de Black-Friars, M. Rennie, que l'ambition avait amené du fond de l'Ecosse à Londres, fut employé à sa construction et ensuite à sa direction, avec une guinée d'appointement par semaine. Le premier ouvrage dont il dirigea personnellement la construction fut la mécanique de la brasserie Whitbread. Vers cette même époque, la mort de Smeaton, célèbre ingénieur, laissa vacante la première place en cette partie, et une réunion de circonstances favorables concourut à lui donner M. Rennie pour successeur. Un nouveau moteur applicable aux machines venait d'être trouvé, et notre ingénieur se trouvait protégé par l'inventeur patenté de cette importante découverte : il n'en fallut pas davantage pour lui ouvrir la route de la fortune. Depuis 1794 jusqu'à sa mort,

M. Rennie a figuré à la tête des ingénieurs civils de la métropole de l'Angleterre, et s'est trouvé lié à toutes les entreprises importantes, tels que canaux, ponts, hâvres, bassins et autres ouvrages de ce genre, qui ont été exécutés. Le phare de Bell-Rock, à l'embouchure de la Tay, en Écosse, construit sur le même plan que celui d'Edystone, dû à Smeaton; la jetée de Plymouth, le hâvre de Ramsgate, les bassins (*docks*) de Londres, les ponts de Southwark et de Waterloo, doivent être cités parmi les chefs-d'œuvre de cet infatigable ingénieur. Sa persévérance à l'ouvrage fut toujours si opiniâtre, qu'à l'époque d'un court voyage qu'il fit en France, en 1816, on lui entendit dire que c'était la première relâche qu'il s'accordait depuis trente années. Il se mettait au travail ordinairement à cinq heures du matin, et on l'y retrouvait souvent à neuf heures du soir, ou plus tard encore. Les devis de ses projets étaient quelquefois fixés trop bas, mais il n'épargnait rien dans leur exécution pour ajouter à leur solidité et à leur stabilité. Il s'entendait parfaitement à diriger et à gouverner ceux qu'il employait. Il ne s'occupa jamais d'aucune espèce de littérature, et par conséquent il n'a rien écrit. L'ordre, la régularité, l'effectif des affaires l'absorbèrent tout entier, et le conduisirent aux plus grands succès dans son art, en même temps qu'à une grande fortune. John Rennie est mort à Londres, le 2 octobre 1821. La perte d'un homme si distingué a été vivement sentie par une nation particulièrement amoureuse de ce qui est utile. Les constructions des digues pour résister à la violence de la mer, le creusement des hâvres pour s'en abriter, ou l'art de rendre sûr ceux qui étaient jadis dangereux et inaccessibles; l'art de sauver des contrées fertiles des envahissemens de l'Océan, ou de les délivrer des eaux stagnantes et pestilentielles; celui de niveler les hauteurs ou de les lier entre elles au moyen d'aquéducs et d'arcades; celui de construire des ponts aussi remarquables par leur beauté que par leur éternelle solidité, furent pratiqués par lui avec une supériorité qui ne connut point de rivaux. Il n'est pas une contrée des royaumes-unis qui ne possède quelque monument de M. Rennie, aussi étonnant de beauté que d'utilité. Il pratiquait son art avec beaucoup d'enthousiasme: la théorie l'occupait peu; mais il visitait et examinait avec une scrupuleuse attention, les travaux qui avaient quelque analogie avec ceux dont il était chargé. Son intégrité égalait son génie; aussi n'a-t-il jamais sacrifié la solidité à la promptitude et à l'économie de l'exécution.

« Ce ne peut être l'objet de cette courte notice, dit M. Charles Dupin (1), d'énumérer tous les ouvrages d'utilité publique, exécutés d'après les plans et sous la direction de M. J. Rennie. La plus grande partie d'un volume de mes *Voyages* pourra suffire à peine pour en développer l'ensemble et tous les genres de mérite. Je me bornerai donc à rappeler en peu de mots,

(1) *Annales maritimes et coloniales.* 1821, 2e partie. Pages 843-50.

ce qui caractérise la supériorité de quelques-uns des monumens qui feront vivre sa mémoire.

» On lui doit l'exécution des docks (bassins) des Indes-Occidentales et du dock de la ville de Londres, également remarquables par la grandeur de l'ensemble, l'intelligence de la distribution des parties et la beauté de l'exécution. La construction des docks des Indes-Occidentales, confiée d'abord à M. Jessop, fut, après la mort de cet habile ingénieur, confiée à M. J. Rennie. Je citerai comme des chefs-d'œuvre de simplicité, d'élégance et de solidité, les hangards qu'il a bâtis sur les quais du dock des importations pour recevoir les produits des Indes-Occidentales, aussitôt après leur débarquement. Au moment même où la mort allait le frapper, il achevait une construction nouvelle, également ingénieuse par son architecture et par son mécanisme. Des toits vastes et supportés par de hautes colonnes en fer coulé présentent, au milieu de leur charpente, des routes aériennes où des chariots en fer sont employés à suspendre, à monter, à descendre et à transporter d'énormes pièces d'acajou, tenues en réserve dans ces beaux magasins. Au moyen de ce système, quelques manœuvres font à présent, en peu de minutes, des mouvemens et des transports qui demandaient auparavant des heures entières.

» Les ports-docks de Liverpool, de Hull, de Ramsgate, de Leith, de Dundee, de Dublin, de Holyhead, et vingt autres, offrent des exemples variés des ressources du génie mécanique et du talent de M. J. Rennie comme ingénieur.....

» Parmi les travaux les plus remarquables, il faut compter ceux que M. J. Rennie a dirigés dans les arsenaux de la marine royale. On lui doit les nouvelles formes de constructions de Chatham, de Portsmouth et de Plymouth, le beau quai de la Tamise, devant les établissemens publics de Woolwich, les constructions hydrauliques modernes de l'arsenal de Milfort; enfin les travaux de Sheerness et la jetée de Plymouth.

» Dans la construction hydraulique de Sheerness, on voit l'art luttant contre toutes les difficultés de la nature, et triomphant de ces difficultés. L'arsenal entier est établi sur un sol artificiel; les édifices qu'on y bâtit sont fondés sur des carcasses de vaisseaux ensevelies dans les alluvions qui forment l'île de Sheppey. Pour mettre les bassins qui contiendront les vaisseaux à l'abri des filtrations qui les atteindraient lors des basses marées, il a fallu les excaver bien au delà de leur profondeur ordinaire, et les remplir ensuite, dans toute leur surface, par une couche de terre glaise dont l'épaisseur surpasse la hauteur de deux hommes d'une taille élevée: des contreforts elliptiques, bâtis en briques et remplis de pierres calcaires cimentées avec la pouzzolane, servent à soutenir les murailles de granit, dont les blocs, rejoints avec un soin extrême, sont, par leur masse et leur nature, également à l'épreuve des outrages du temps et de la main des hommes. On croit voir un ouvrage des Romains dans

les beaux siècles de leur puissance.

» La jetée de Plymouth présente un autre spectacle. C'est au milieu d'une mer orageuse que s'élève cette barrière hardie. Ici le marbre remplace le granit ; les formes irrégulières des matériaux sont substitués au parfait écarrissage ; mais un enchâssement méthodique offre tous les avantages de force et de durée qui semblent le caractère de ces constructions cyclopéennes, intactes encore après vingt-cinq siècles, et qu'on retrouve comme les soubassemens inaltérables des monumens déjà détruits, quoique élevés longtemps après, par les peuples de l'Etrurie, du Samnium et de la Grèce.

» Cette inaltérable solidité assurée, la sagesse des formes et la prudence des dimensions, nous semble être le caractère essentiel et distinctif des grands travaux de M. J. Rennie ; elle est surtout remarquable dans les deux ponts qui décorent la métropole de l'empire britannique.

» Le pont de Southwark est le premier où l'on ait conçu l'idée hardie d'employer le fer coulé par masses compactes, d'une étendue qui surpasse celle des massifs de pierre les plus considérables. Les arches de ce pont sont formées par des voussoirs pleins, qui ne pouvaient être coulés que dans une contrée où la métallurgie fut portée au plus haut degré de perfection. M. Rennie a tiré de cet état de l'art tout l'avantage que son talent pouvait en obtenir. Lorsque l'on considère et l'étendue et l'élévation des arches de ce pont, et l'énormité des élémens qui le composent, on acquiert une idée plus grande de la force de l'homme, et l'on s'écrie involontairement, en jugeant ce chef-d'œuvre : « C'est le pont des géans ! »

» Arrêtons-nous enfin au dernier pont en pierre que M. J. Rennie ait bâti. Le pont du Strand (ou de Waterloo), est dans son genre le plus grand, le plus régulier, le plus hardi de tous ceux qu'on admire dans les royaumes britanniques. Naguère encore, les Anglais citaient comme des modèles les ponts de Blackfriars et de Westminster ; mais depuis que le nouveau pont est jeté sur le bassin qui les sépare, ils semblent avoir perdu leur étendue, leur élévation, leur régularité. Les ponts de Blackfriars, de Westminster et de Londres (*London-bridge*), étant construits en pierre tendre, et susceptible de se décomposer à l'air, ont déjà prodigieusement souffert des ravages du temps. Il en est de même de la plupart des édifices publics de la métropole... »

M. J. Rennie laisse une nombreuse postérité ; et parmi ses enfans, deux pratiquent déjà avec succès l'art qui a illustré le nom de leur père. Les propriétaires du pont de Waterloo ont voté l'érection d'un obélisque à chacune des têtes du pont, en mémoire de son constructeur.

RICH (Claudius James), résident de la Compagnie des Indes d'Angleterre près le pacha de Bagdad, a rendu des services importans à la littérature orientale, et aux antiquités, par la publication de ses *Mémoires sur l'ancienne Babylone*

(en anglais), imprimés à Vienne, dans les *Mines de l'Orient*, sous la direction de M. de Hammer, en 1818 et années suivantes: ils ont été plusieurs fois réimprimés depuis. M. Rich n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fut envoyé à Bagdad : il est mort à Schiraz, du cholera morbus, au mois d'octobre 1821, âgé seulement de trente-cinq ans. Il s'était occupé avec ardeur de répandre les saintes Ecritures dans la Perse et dans tout l'Orient. On lui doit une *traduction de la Bible*. A la fin de 1820, M. Rich parcourait avec sa femme divers points du pachalik de Bagdad ; il visitait les ruines de Ninive, et détermina la position géographique de plusieurs villes célèbres de l'antiquité. Les détails de ce dernier voyage, sont contenus dans deux lettres à M. Silvestre de Sacy, publiées dans le *Journal des Savans*. 1821, page 311, et 1822, page 237.

RICHARDSON (William), recteur de Clonfekle, dans le comté d'Antrim, en Irlande, naquit en 1740. Cet ecclésiastique s'est fait remarquer dans son pays, par le zèle et la persévérance avec lesquels il a pratiqué et recommandé la culture d'une espèce de fourrage appellé *Fiorin-grass*. Cette plante précieuse croît abondamment dans les marécages de l'Irlande, où elle est très-vivace et presque inextirpable. Sa qualité la plus avantageuse est de réussir au milieu des pluies et des froids du mois d'octobre. M. Curwen, membre du Parlement, cité pour ses connaissances en agriculture, visita, en 1813, la demeure du Dr Richardson, à Clonfekle. « L'enthousiasme de mon ami, dit-il à ce sujet, est quelque chose de vraiment curieux. Toute l'énergie de son esprit est tournée vers la propagation du *fiorin-grass*. Peu de personnes d'ailleurs l'égalent en intelligence et en philanthropie. L'honneur d'obtenir la réputation d'ami de son pays l'emporte chez lui sur toute autre considération, et le rend insensible aux dangers, aux tracasseries, aux vexations qu'il essuie journellement. Mesurant le zèle des autres sur le sien propre, il se trouve continuellement désappointé par le défaut d'ardeur et d'activité qu'il rencontre dans ses prosélytes. Mais, en dépit de toutes les contrariétés qu'il peut éprouver, il n'hésite pas à penser que le *fiorin-grass*, sur la propagation duquel il a écrit plusieurs traités, ne doive être dans peu universellement cultivé. En effet, cette plante est d'un grand rapport dans les terrains qui lui conviennent ; mais ils se bornent exclusivement aux fondrières, aux marécages et aux prairies arrosables, où elle se multiplie abondamment. » Le docteur Richardson est mort en 1820, à son manoir champêtre de Clonfeckle, âgé de 80 ans.

Liste des ouvrages de W. Richardson.

I. *Letter to the right hon. Isaac Corry.* — Lettre au très-honorable Isaac Corry, sur les propriétés du *fiorin grass*. 1809; in-12.

II. *Essay on Fiorin grass.* — Essai sur le *fiorin grass*. 1810, in-8.

III. *Letter to the marquis of Hertford*, etc.—Lettre au marquis d'Hertford, sur le *fiorin grass*. 1810, in-8.

IV. *A new Essay on the Fiorin grass*. — Nouvel Essai sur le *Fiorin grass*. 1813, in-8.

M. Richardson a écrit un mémoire sur le monument appelé *Chaussée des Géans*, publié dans les *Philosophical Transactions*, et quelques autres opuscules sur l'histoire naturelle, qu'il a communiqués à la Société royale de Londres.

S.

SCHWAB (Jean Christophe), conseiller royal de l'instruction publique à Stuttgard, membre des Académies de Saint-Petersbourg et de Berlin, et de la Société des Sciences de Haarlem, est mort à Stuttgard, vers le milieu de 1821, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il est principalement connu dans le monde littéraire par une *Dissertation sur les causes de l'universalité de la langue française* (en Allemand), couronnée à Berlin, en 1784, et traduite en français par D. Robelot (*Paris*, 1803, in-8). M. Schwab a remporté plusieurs autres palmes académiques. Il s'était déclaré l'adversaire de la philosophie de Kant, contre laquelle il n'a pas craint d'écrire.

SHEFFIELD (John Baker Holroyd, comte de), issu d'une ancienne famille de l'Yorkshire, déja florissante sous le règne d'Edouard Ier, naquit vers l'an 1741. Entré de bonne heure dans l'état militaire, le jeune Holroyd obtint dès 1760, le commandement d'un corps de chevau-légers, connu sous la dénomination de Royal-forestier; mais la courte durée de la guerre ne lui permit pas de s'élever au-dessus du grade de capitaine, et il s'empressa de consacrer les loisirs de la paix à visiter les principaux états de l'Europe. Ce fut à Lausanne que commencèrent ses relations avec le célèbre historien Gibbon, qui dans l'intéressante auto-biographie, placée en tête de ses œuvres mêlées, parle de lord Sheffield dans les termes suivans : « Durant mon second voyage à Lausanne, en 1764, parmi le grand nombre d'Anglais, mes compatriotes, qui se trouvaient dans cette ville, je connus et appréciai M. Holroyd, maintenant lord Sheffield, et notre mutuel attachement fut successivement resserré et fortifié dans les diverses stations de notre voyage en Italie. Depuis cette époque, les chances variées de la vie m'ont séparé d'un ami dont la jeunesse ardente fut sans cesse inspirée par un cœur bienveillant et guidée par un esprit élevé. » En 1769, le capitaine Holroyd, étant retourné dans sa patrie, y épousa miss Abigaïl Way, fille unique d'un gentleman d'une grande opulence. Cette union avec une femme pour laquelle Gibbon avait une haute estime, est le sujet d'une lettre assez gaie que l'historien écrit à son ami, datée de Bereton, le 29 avril 1767. « Je suis tombé ce soir sur une annonce assez bizarre, insérée dans la *Chronique de*

Saint-James. Elle est relative au mariage d'un certain *monsieur Olroy* (le nom est écrit de la sorte dans le journal), ci-devant capitaine de hussards. Je ne sais comment il me vint dans l'esprit que ce capitaine de hussards ne m'était pas inconnu et qu'il pourrait être de votre connaissance; si je ne me suis pas trompé dans ma conjecture, je vous prie de lui faire mes complimens, et de lui dire de ma part que je suis aussi aise qu'il soit marié que si je l'étais moi-même. Assurez-le que bien qu'en ma qualité de philosophe, je préfère le célibat au mariage; en ma qualité de publiciste, je considère le mariage comme tout-à-fait convenable pour la propagation de notre espèce; assurez-le même que je suis convaincu que si le célibat expose à moins de menus chagrins, le mariage peut seul procurer un bonheur réel, puisque les jouissances domestiques sont la source de tout véritable bonheur. Puisse ce bonheur donné à si peu de monde lui être accordé! qu'il jouisse des douceurs fugitives de la beauté et des douceurs plus durables que procure la fortune, le bon sens et la bonne amitié. »

Vers cette époque l'agriculture commençait à devenir l'objet d'une sérieuse attention, comme étant le véritable principe de la grandeur et de la prospérité des nations. Les théories des économistes, importées du continent, étaient adoptées en Angleterre, et mises en pratique avec un zèle particulier par M. Holroyd, sur son beau domaine de Sheffield-place, dans le comté de Sussex (1), où il résidait. Non content de le cultiver et de l'embellir, il se rendit fermier de terres d'une étendue considérable, afin de pratiquer ses théories sur une échelle très-développée. C'est ainsi qu'il améliora, sous plusieurs rapports, le système d'agriculture alors en vigueur, et introduisit divers modes de culture nouveaux et moins laborieux. En même temps il exerça les fonctions de magistrature municipale avec intégrité et considération. La perte d'un fils encore enfant, qui mourut en 1772, attira à M. Holroyd, une lettre de consolation de la part de Gibbon. Pour dissiper le chagrin que lui causait cet accident, il employa l'été à voyager avec sa femme, en Irlande et en Ecosse, et continua ensuite d'habiter sa terre de Sheffield, jusqu'à ce que la guerre de 1778 fût venue embraser l'Europe.

A cette occasion la milice du comté de Sussex fut organisée sous le commandement du duc de Richmond, et M. Holroyd en fut nommé major. Les événemens de la guerre ayant pris une tournure fâcheuse pour l'Angleterre, les flottes réunies de France et d'Espagne vinrent insulter ses côtes.

(1) Ce château, vaste et élégant, est situé au milieu d'un grand parc, entre deux rivières. L'époque de sa première construction n'est point connue, mais il a subi diverses transformations. L'architecture est du meilleur stile gothique. Une frise crénelée dessine le contour du bâtiment; entre chaque créneau sont sculptées les armes des possesseurs successifs du manoir de Sheffield, depuis le temps d'Edouard-le-Conquérant, époque où il fut possédé, d'après les livres du compoix, par le comte Godwin.

M. Holroyd offrit au Gouvernement de lever et d'équiper à ses frais une légion de hussards et d'infanterie légère; et le Gouvernement, en acceptant son offre, lui permit en reconnaissance d'en nommer les officiers. Ce corps de cavalerie prit le nom de Sussex, ou 22e régiment de dragons légers. Ces circonstances donnèrent à M. Holroyd beaucoup d'influence dans son pays. Il fut élu au Parlement, sans aucune opposition, par la ville de Conventry, où il ne possédait aucune propriété, mais dans laquelle son régiment avait résidé pendant quelque temps. Le colonel Holroyd ne prit pas souvent la parole dans la Chambre des Communes. Mais dès la première session où il assista, une circonstance lui fournit l'occasion de se prononcer d'une manière décisive, lors des discussions relatives à l'amélioration de l'état politique des catholiques anglais. Lord Georges Gordon, qui fit voir en cette occasion tout ce dont est capable le fanatisme et la superstition, avait pris l'habitude de quitter son siége, et d'aller informer le peuple rassemblé sous les portiques de la Chambre, du nom de l'orateur qui tenait la parole et de ce qui se passait dans l'intérieur de l'assemblée. M. Holroyd, craignant qu'une pareille conduite n'amenât aux plus dangereuses extrémités, saisit au collet le tribun fanatique, et après l'avoir menacé, il lui dit en propres termes : « Jusqu'à présent j'avais at-» tribué votre conduite à la folie » seulement, mais je vois mainte-» nant qu'il y a dans cette con-» duite bien plus de méchanceté » que de folie. » Il ajouta que si quelqu'un du peuple entrait dans la Chambre ou insultait un de ses membres, il s'en prendrait à lui comme instigateur, et de sa propre main, lui infligerait immédiatement un châtiment exemplaire. Au milieu des violentes séditions qui éclatèrent en cette occasion et qui compromirent la sûreté de la ville de Londres, en 1780, M. Holroyd se distingua en combattant à la tête de la milice du Northumberland.

Cette conduite attira sur lui les faveurs de la Couronne. Le 10 décembre 1780, il fut créé pair d'Irlande, sous les noms et titres de lord Sheffield, baron de Dunamore, dans le comté de Meath; et plus tard il obtint le titre de baron de Roscommon, transmissible à ses héritiers des deux sexes. Mais à l'élection générale du mois de septembre 1782, la corporation et les shériffs de Coventry, non contens d'avoir fait leurs efforts pour prévenir sa réélection, se refusèrent à la proclamer. L'affaire fut portée à la Chambre des Communes, qui envoya les shériffs de Conventry à la prison de New-Gate, et ordonna une nouvelle élection pour le mois suivant. L'animosité de la corporation de Coventry y poursuivit M. Holroyd, et bien qu'il eût obtenu une grande majorité de suffrages, son concurrent fut proclamé. Une petition déféra de nouveau l'affaire au Parlement, et à la suite d'une vive discussion, M. Holroyd fut déclaré valablement élu.

Après l'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, lord Sheffield dirigea ses méditations vers les

relations commerciales à établir avec ces contrées. C'est cet objet qui lui fit prendre la plume pour la première fois, et lui donna l'occasion de déployer son zèle et sa sagacité pour les intérêts de la Grande-Bretagne. Il plaida chaloureusement en faveur du maintien de l'Acte de navigation; et lorsque M. Pitt, dans *l'ardeur de sa jeunesse*, pour employer une expression de lord Sheffield, eut présenté un nouveau bill de réciprocité entre les deux états, conçu dans l'intention de s'emparer des relations commerciales avec la nouvelle république, lord Sheffield signala cette mesure, comme propre à détruire toute l'efficacité des lois commerciales de l'Angleterre et comme devant, un jour, amener la ruine de son pouvoir maritime. Ses discours et ses écrits sur ce sujet lui valurent les honneurs de la Cité, qui lui furent offerts par la corporation municipale de Glascow. D'un autre côté, il continua à mériter les faveurs du Gouvernement, en prêtant ses services, en 1781, pour comprimer divers mouvemens populaires qui avaient éclaté dans les villes de Deal et de Cantorbéry.

Au mois de juin 1791 lord Sheffield se rendit à Lausanne avec sa famille, pour y visiter son ami Gibbon. Il traversa la France immédiatement après le voyage de Louis XVI à Varennes. Lui-même a consigné dans ses écrits les violentes préventions qu'il conçut dès lors contre notre révolution; les conversations de Gibbon exaltèrent en lui ce sentiment, lequel était parvenu chez le philosophe anglais au degré d'exagération qu'on va voir. « Je me souviens, dit lord Sheffield, que dans un cercle où les affaires de France devinrent le sujet de la conversation, Gibbon argumenta très-sérieusement en présence de plusieurs Portugais, en faveur de l'inquisition de Lisbonne, et déclara que dans le moment actuel, il serait bien fâché de voir supprimer cette institution. — Je trouvai, poursuit-il, M. Gibbon à Lausanne, installé dans une jolie maison, sur la terrasse de laquelle on jouit d'une vue magnifique, que sa plume elle-même aurait difficilement décrite. De là, l'œil embrasse les Alpes, dans toute leur magnificence, la nappe du lac de Genève, un paysage fertile et varié, orné de nombreuses maisons de campagne, de fabriques pittoresques, entremêlées de superbes masses d'arbres. C'est là que mon ami nous donna l'hospitalité, avec un empressement que je n'oublierai jamais; les plus beaux appartemens de la maison furent mis à notre disposition; la meilleure société du lieu fut réunie pour embellir notre demeure, et nous la rendre gracieuse. Il est vrai de dire que M. Gibbon était estimé et admiré à Lausanne, autant qu'il soit possible de l'être. La préférence qu'il avait accordée à cette ville sur sa propre contrée, pour y fixer sa résidence, était appréciée et vivement sentie par tous les habitans; en revanche, il se livrait volontiers à la fréquentation du monde, avouant qu'il y recherchait moins un délassement à l'étude, que son plaisir et son instruction; lui qui aurait pu choisir parmi les sociétés les plus brillantes de toutes les parties du

monde, et surtout parmi celles d'Angleterre, donnait la préférence au cercle très-limité de Lausanne, qu'il n'a jamais quitté que dans une occasion, pour aller rendre visite à M. et Mme Necker. Tout le temps que je passai chez Gibbon, il eut soin de rechercher les Français de mérite ou de distinction qui vers cette époque affluaient à Lausanne. Je ne sortis de sa maison que pour une courte excursion que nous fîmes ensemble chez M. Necker, à Copet, et pour un voyage à Genève, à Chamouni, au delà du col de Balme, jusqu'à Martigny, Saint-Maurice, et autour du lac, depuis Vevay jusqu'a Lausanne. Je quittai cette délicieuse résidence au commencement d'octobre ; et peu de temps après mon retour en Angleterre, notre correspondance reprit son cours. »

Lord Sheffield fut un des plus constans improbateurs de la politique de M. Fox. La première fois que ce grand orateur prit la parole dans la Chambre des Communes, lord Sheffield censura avec aigreur ce qu'il appelait l'ambition turbulente, et l'éloquence déclamatoire et populacière de cet homme illustre. Une autre fois, après avoir entendu un discours qui avait enlevé l'admiration des deux côtés de la Chambre, il blâma les éloges excessifs accordés au talent oratoire de M. Fox, déclarant que, d'après l'échantillon qu'il venait d'entendre, il ne pouvait que s'étonner de l'espèce de fascination à laquelle la Chambre semblait soumise par cet orateur. L'opposition si vive qu'il avait rencontrée à Coventry, lors de la dernière élection, engagea lord Sheffield à se retourner vers un autre point. Les connaissances en matière commerciale qu'il avait déployées dans les discussions parlementaires, le déterminèrent à briguer les suffrages de la cité commerçante de Bristol. Des protections puissantes les lui acquirent, et son triomphe fut si complet, que ses constituans voulurent le défrayer de toutes les dépenses que lui avait occasionnées son élection. Malheureusement, il n'est que trop certain que cette popularité prenait sa source dans la constante opposition que lord Sheffield avait montrée à l'abolition de la traite des Noirs. C'est une chose déplorable et flétrissante, qu'un homme doté d'autant de mérite et de considération que le fut lord Sheffield, se soit déclaré un des avocats éhontés du plus infâme trafic qui ait jamais déshonoré un pays civilisé. Conséquence effroyable, mais exacte à la rigueur, des principes politiques professés en toute occasion par le mandataire des marchands de chair humaine de Bristol. Lorsque la question de l'abolition de la traite fut agitée au Parlement en 1792, lord Sheffield eut à lutter contre Pitt et Fox, réunis cette fois sous la même bannière. Voici quelques phrases du discours qu'il prononça à cette occasion ; on y remarquera sans étonnement les argumentations ordinaires des hommes de son bord. « On a fait beaucoup de bruit, dit-il, du grand nombre de pétitions présentées pour demander l'abolition de la traite. Je pense que le Parlement ne saurait prêter l'oreille à ces pétitions, ni céder aux vœux de ceux qui les présentent ; car la manière dont on les a obtenues les

rend tout-à-fait indignes de l'attention d'une assemblée grave et éclairée. Elles ont été obtenues par artifice, influence et déception; par des procédés tout-à-fait inconstitutionnels; et je considère l'intervention dans cette affaire d'une certaine classe de personnes qui n'y ont aucun intérêt particulier, à peu près du même œil que je considère les menées des Jacobins en France. La vérité est que si la traite doit jamais être abolie, ce ne peut être qu'au bout d'un long période d'années. » Grâces au ciel, les barbares préventions de lord Sheffield succombèrent cette fois devant le Parlement; et, avant d'aller paraître devant Dieu, il a vu les lois humaines et l'opinion universelle de sa nation flétrir et réprimer le commerce homicide dont l'apologie pèse sur sa mémoire.

Au mois d'avril 1793 lord Sheffield eut la douleur de perdre sa femme. Cette dame, qui portait le plus vif intérêt aux émigrés français, avait établi un hospice pour donner asile à ceux d'entre eux qui se trouvaient atteints de maladie, tandis qu'elle ouvrait en même temps sa maison et sa table aux personnes du clergé et de la noblesse française réfugiées aux environs de Sheffield. Son mari partageait à un égal degré les mêmes sentimens. Dans une lettre à son ami, du mois d'octobre 1792, Gibbon parlant de l'approche des Français vers Lausanne, mandait à lord Sheffield : « Si je suis forcé à me réfugier en Angleterre, vous voudrez bien me recevoir aussi généreusement que vous avez reçu les prêtres français, à l'égard desquels vous avez si noblement exercé l'hospitalité..... La protection que vous accordez aux réfugiés français reçoit ici une éclatante approbation. » A l'occasion de la mort de lady Sheffield, Gibbon écrivit à son ami une lettre pleine de sensibilité, et lui-même effectua immédiatement un voyage en Angleterre pour lui rendre visite : il demeura chez lui depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre de cette année 1793; mais, peu de temps après, il succomba à la maladie dont il était atteint depuis long-temps. Gibbon, en mourant, institua lord Sheffield un de ses exécuteurs testamentaires. « Je ne pourrai jamais, dit-il dans son testament, reconnaître suffisamment tout ce que je dois à la longue et active amitié de lord Sheffield. » Celui-ci paya cette dernière marque d'amitié, en donnant ses soins à la publication des œuvres mêlées de Gibbon, dont l'édition lui valut quelque honneur dans le monde littéraire (1).

Lord Sheffield avait épousé en secondes noces lady Lucy Pelham, fille de Thomas, comte de Chichester, qu'il perdit au mois de janvier 1797. Il se remaria le même mois de l'année suivante, avec lady Anne North, fille de Frédéric North, comte de Guilford, dont il a eu son unique héritier mâle, connu sous le nom de lord Pevensey. Il avait été appelé à la Chambre des Lords de

(1) Lord Sheffield a également publié les Mémoires du célèbre historien anglais, qui sont traduits en français par M. Marignié. Paris, an VI (1797), 2 vol. in-8.

la Grande-Bretagne, en 1802. Lord Sheffield est décédé à Londres, le 30 mai 1821. Ses restes ont été déposés dans le mausolée de sa famille, à Hitching. Un beau portrait de ce lord a été peint en 1816, par Martin Arthur Shee, de l'Académie royale de peinture, pour la salle d'assemblée de la corporation municipale de New-Brunswick.

Lord Sheffield a publié plusieurs pamphlets sur des questions de commerce ou d'économie politique. On remarque, dans un opuscule sur la rareté du grain, occasionée par la mauvaise récolte de 1799, qu'il recommande vivement l'usage du pain de ménage, comme offrant la nourriture la plus saine et la plus substantielle, étant fait avec toute la farine du blé, le son excepté. Gibbon a porté le jugement suivant des écrits politiques de lord Sheffield. « Ils ont entraîné, dit-il, l'opinion publique, dans la grande question de nos intérêts commerciaux avec l'Amérique et la Zélande. L'Acte de navigation, ce palladium de la Grande-Bretagne, fut défendu et peut-être sauvé par sa plume ; c'est lui qui démontra, par les faits comme par les raisonnemens, que la mère-patrie pouvait survivre et fleurir après la perte de l'Amérique. Mon ami n'a jamais soigné l'artifice de la composition, mais ses matériaux sont abondans et corrects, et il laisse toujours sur le papier la vive trace d'un esprit actif et vigoureux. Ses *Observations* sur le commerce, les manufactures et l'état actuel de l'Irlande, tendent à éclairer l'industrie, à réparer les malheurs et à assoupir les passions d'un pays, qui alors semblait oublier qu'il ne peut être libre et heureux que par une union franche avec la Grande-Bretagne, etc. »

Liste des ouvrages de J. B. H. lord Sheffield.

I. *Observations on the commerce*, etc. — Observations sur le commerce des Etats-Unis. 1783, in-8. — 6e édition, 1784. — *Traduit en français*, par M. de Rumare. Rouen, Besongne, 1789, in-4.

II. *Observations on the Manufactures.* — Observations sur les Manufactures, le Commerce et l'état actuel de l'Irlande. 1785, in-8. — 3e édition, 1792.

III. *Observations on a project*, etc. — Observations sur un projet pour l'abolition du commerce des esclaves. 1789, in-8.

IV. *Observations on the corn bill.* — Observations sur le bill, concernant le blé, actuellement pendant au Parlement. 1791, in-8.

V. *Substance of lord Sheffield's speech.* — Substance d'un Discours de lord Sheffield, sur l'union de l'Irlande. 1799, in-8.

VI. *Remarks on the deficiency of grains*, etc. — Remarques sur le manque de grains, occasioné par la mauvaise récolte de 1799; sur les causes de la disette actuelle et de la future surabondance ; avec un Appendice, offrant le tableau des importations et des exportations, ainsi que les prix, depuis 1697 jusqu'au 10 octobre 1800. In-8, 1800.

VII. *Observations on the objec*

tions, etc. — Observations sur les objections faites contre l'exportation de la laine de la Grande-Bretagne, en Irlande. 1804, in-8.

VIII. *Strictures on the necessity*, etc. — Réflexions sur la nécessité de maintenir le système naval et colonial de la Grande-Bretagne. 1804, in-8.

IX. *The orders in Council*, etc. — Les ordres du Conseil, et l'embargo américain, profitables aux intérêts politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne. 1809, in-8.

X. *On the trade in wool*, etc. — Sur le commerce de la laine et des étoffes de laine. — Extrait des rapports adressés aux assemblées des marchands de laine. En 1809, 1810, 1811 et 1812.

XI. *Report at the meeting*, etc. — Rapport fait à une assemblée des marchands de laine, le 26 juillet 1813. — *Idem*, pour 1820.

Les Numéros X et XI ont été insérés dans le recueil périodique intitulé le *Pamphlétaire*.

XII. *A Letter on the corn laws*, etc. — Lettre sur les lois touchant les grains, et sur les moyens d'obvier aux malheurs et à la détresse qui l'accroissent rapidement. 1815, in-8.

STEPHENS (Alexandre), né à Elgin, dans l'Angleterre septentrionale, en 1757, était fils du prévôt de cette cité. Après avoir fait ses études à l'Université d'Aberdeen, il fit voile vers les îles de l'Amérique, dans l'intention de voyager pour son instruction, et séjourna particulièrement à la Jamaïque. A son retour en Angleterre il avait acheté une commission dans le 84e régiment, mais il n'en a jamais pris possession, ce corps ayant été immédiatement licencié. Il s'adonna d'abord, et durant plusieurs années, à l'étude des lois; mais enfin il se décida à renoncer au barreau pour cultiver exclusivement la poésie et les belles-lettres. Les recherches biographiques fixèrent surtout son attention. Il prit l'habitude de mettre par écrit les renseignemens qu'il obtenait des personnes célèbres avec lesquelles il parvenait à se mettre en relation; par ce moyen il conserva une foule d'anecdotes et de particularités qui se seraient sans doute perdues, s'il se fût borné à les confier à sa mémoire. En 1817, M. Stephens conçut l'idée de publier une biographie annuelle, qui a obtenu en Angleterre beaucoup de succès. Il la borna presque exclusivement aux hommes célèbres de sa patrie, et accorda beaucoup de soins aux détails généalogiques, qui plaisent particulièrement à sa nation. L'impartialité du biographe anglais consiste moins à prononcer entre les hommes ou les partis, qu'à éviter de choquer aucun d'eux. Du reste, il appartenait personnellement au parti de l'Opposition. C'est lui qui présenta au Parlement, au nom de la Cité de Londres, la pétition contre le gouverneur Harris, par suite de laquelle celui-ci se vit forcé d'abandonner la direction de la prison de Cold-Bath-Fields, où il avait notoirement malversé; d'ailleurs la manière d'écrire de M. Stephens nous a paru diffuse, dénuée de nerf et d'originalité. Cet écrivain fut lié d'amitié avec plusieurs hommes distingués de son temps, entre autres avec sir James Mackintosh, John Horne Tooke,

sir Francis Burdett, sir Phillip Francis, M. Curranet : le feu duc de Kent l'honora de sa bienveillance et même de sa correspondance. Stephens écrivit beaucoup dans les journaux et revues périodiques, entre autres dans le *Monthly magazine*, la *Revue analytique*, et dans le *Templar* (1), journal de jurisprudence. M. Stephens avança le terme de ses jours par l'usage immodéré et capricieux des drogues médicinales. Il mourut assez inopinément, après avoir souffert de la goutte durant deux années, le 24 février 1821. Dans le cours de sa vie, il avait visité trois fois le continent, et voyagé en France, en Hollande et en Belgique : c'était un homme d'un caractère honorable, doué de plusieurs qualités aimables, et qui, jouissant d'un patrimoine suffisant, cultivait les lettres par goût plus que par spéculation.

Liste des ouvrages d'A Stephens.

I. *A History of the wars*, etc. — Histoire des guerres faites à la France, à l'occasion de la Révolution. 2 vol. in-4. 1803.

II. *Memoirs*, etc. — Mémoires de John Horne Tooke. 1813, in-8.

III. *Letters from a nobleman to his son.* — Lettre d'un noble à son fils.

IV. La vie du Dr Franklin (traduction).

V. *The annual Biography and Obituary.* — Biographie annuelle (T. I à V). London, Longman, Hurst, etc. 1817 – 1821, in-8, avec portraits à la silhouette. — Cet ouvrage se continue.

On doit encore à M. Stephens les *neuf premiers* volumes des *Public characters*, quelques pamphlets anonymes sur divers sujets, et deux poëmes intitulés, *la Jamaïque* et l'*Habitant du Temple* (*the Templar*). Il a aussi donné plusieurs morceaux au *Monthly Magazine*.

STOLBERG (Frédéric Léopold, comte de), naquit le 7 novembre 1750, à Bramstedt, dans le Holstein, d'une des maisons souveraines de l'Allemagne ; il fut d'abord gentilhomme de la chambre du roi de Danemarck, puis, en 1777, ministre plénipotentiaire de Lubeck à Copenhague. En 1782, il épousa Agnès de Witzelben, qu'il perdit en 1788, ayant eu d'elle un fils et trois filles. En 1788, il devint ministre de Danemarck à Berlin ; et en 1792, président du gouvernement à Eutin. En 1789, il contracta un second mariage avec la comtesse Sophie de Redern, et fut décoré en 1797, des ordres russes de Sainte-Anne et de Saint-Alexandre Newski. On le regardait dès lors comme un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne : on a de lui des *odes*, des *cantates*, des *romances*, des *élégies*, remarquables par la beauté de la poésie ; des traductions en vers de l'*Iliade* d'Homère ; des *Dialogues choisis de Platon*, des *Tragédies* d'Eschile et de Sophocle, et des *Poëmes d'Ossian* (Hambourg, 1806, 2 volumes in-8) ; enfin un ro-

(1) *The Temple*, à Londres, est un ancien édifice où sont logés en grand nombre, et vivant dans une sorte de communauté, les avocats qui suivent le barreau.

man intitulé l'*Ile*, et une relation de ses voyages en Allemagne, en Suisse et en Italie (1). Ces ouvrages avaient fait à M. de Stolberg une grande réputation, lorsqu'ayant lu, par curiosité, les écrits des Pères de l'Eglise, il se sentit tout à coup frappé d'une conviction qui ne lui permit plus de croire à la doctrine des protestans. Il n'adopta pas non plus d'abord les dogmes des catholiques, et conçut le projet d'écrire une histoire impartiale du christianisme. Les études qu'exigea ce travail achevèrent de le décider; il se démit de ses charges, en 1800, se rendit à Munster, et embrassa la religion catholique avec toute sa famille; sa fille aînée seule, qui avait épousé le comte de Stolberg Wernigerode, resta protestante; cette démarche de M. de Stolberg souleva contre lui une classe de protestans; et, tandis que les plus sages continuaient à parler avec estime de sa personne et de ses ouvrages, des esprits ardens se déclarèrent ses ennemis et ses détracteurs. Son mérite éminent disparut tout à coup à leurs yeux, et son talent fut rabaissé par ceux qui l'avaient le plus admiré. A la tête de ce parti se trouvaient Jean Henri Voss, Wachler, Paulus. Voss, autrefois ami intime de M. de Stolberg, publia un pamphlet intitulé *des Menées de Stolberg*, et à l'âge de quatre-vingts ans, il attaqua encore le comte, de la manière la plus vive; mais celui-ci ne voulut pas descendre dans la carrière des récriminations. Comme historien, Stolberg est connu par sa *Vie d'Alfred-le-Grand*, publiée en 1816, in-8, et par son *Histoire de la religion de Jésus-Christ*, en 15 volumes, ouvrage plein d'érudition, et remarquable, dit-on, sous le rapport du style; mais trop favorable aux idées ultramontaines : il existe trois éditions de ce livre, à Hambourg, à Vienne et à Soleure; l'édition originale est celle de Hambourg; celle de Vienne est de 1815. Cet ouvrage a été traduit en italien, par ordre de Pie VII, et en hollandais, à Deventer, en 1806. Les deux derniers écrits de l'auteur, sont, un *Traité sur l'Amour de Dieu*, en un volume, et des *Méditations sur l'Ecriture sainte*, en 2 volumes. La mort de M. de Stolberg, a été digne de sa vie; il y a montré les sentimens les plus édifians. Depuis sa conversion, il menait une vie solitaire dans une maison de campagne aux environs de Copenhague; c'est là qu'il est décédé dans le courant de l'année 1820. M. de Stolberg a laissé douze enfans. — Son frère aîné *Christian Frédéric* de Stolberg, né à Hambourg, en 1748, fut aussi compté parmi les poëtes allemands les plus distingués, et a été son collaborateur pour plusieurs traductions des tragiques grecs. Après avoir embrassé, comme Frédéric Léopold, la religion catholique, il s'était chargé de répondre, pour son frère, à M. Voss; et à peine il s'était acquitté de cette tâche, qu'il est décédé, le 18 janvier 1821. Au reste, cette querelle a été la source d'un grand nombre d'écrits polémiques, dans

(1) Cette relation a été traduite en anglais. *London*, 1796, 2 vol. in-4, fig.

lesquels les questions théologiques et les controverses de protestans à catholiques sont mêlées de détails de la vie privée des hommes de lettres. La guerre entre Hume et J. J. Rousseau n'a jamais fait autant de bruit en France, que cette querelle religieuse n'en a causé en Allemagne, où tous les recueils périodiques en ont long-temps retenti.

STOTHARD (Charles-Alfred), peintre anglais, naquit le 5 juillet 1778. Il manifesta dès l'enfance ses dispositions pour les arts du dessin, et vint s'asseoir dans l'âge le plus tendre sur les bancs de l'Académie royale, où il se fit remarquer par la facilité et la correction de ses dessins d'après l'antique. Son premier travail digne de remarque fut exécuté à Burleigh, résidence du marquis d'Exeter, où il aida son père, lui-même artiste distingué à décorer la cage de l'escalier de la maison. Résolu à cultiver la peinture historique, il s'adonna exclusivement à l'illustration des antiquités nationales de la Grande-Bretagne, en une partie qui n'avait été jusque là qu'imparfaitement explorée, savoir, la représentation des monumens funéraires qu'on voit dans les églises. L'habile antiquaire, M. Gough, a exécuté, il est vrai, un livre d'un grand travail et d'un grand mérite en ce genre; mais les gravures qui l'accompagnent, quoique très-supérieures à tout ce qui a précédé, n'y sont qu'un objet secondaire, et laissaient la possibilité de les surpasser, sous le rapport du fini de l'exécution, et de l'exactitude dans l'imitation des détails les plus minutieux des vieux costumes. En 1810, M. Stothard exécuta un tableau très-piquant, représentant le meurtre de Richard II au château de Pomfret, dans lequel le costume du temps se trouve strictement reproduit. La figure du monarque est dessinée d'après son effigie, qu'on voit à Westminster. Ce morceau parut à l'exposition de Sommerset-House (1), en 1811. La même année, M. Stothard fit paraître la première livraison de ses *Effigies monumentales de la Grande-Bretagne*. Cet ouvrage, accompagné du texte explicatif, dont il a paru aujourd'hui dix livraisons (*Monumental Effigies of Great Britain*, 1812—23, in-4°), est propre à donner au peintre d'histoire une connaissance complette du costume adopté en Angleterre, depuis la première période de son histoire, jusqu'au règne de Henri VIII; il est utile à l'historien et au biographe; enfin, il doit guider les comédiens pour accommoder leur costume, avec toute la propriété convenable, aux drames de l'illustre barde de l'Angleterre. Samuel Lysons employa M. Stothard à composer des dessins pour son ouvrage intitulé *Magna Britannia* (1806—14, in-4); à cet effet, durant l'été de 1815, l'artiste exécuta un voyage au nord de l'Angleterre, jusqu'à la grande muraille des Pictes, et recueillit dans cette excursion un grand nombre de vues très-piquantes des contrées qu'il traversa. Pendant son absence de Londres,

(1) C'est le lieu des expositions périodiques de l'école anglaise, comme chez nous, le salon du Louvre.

M. Lysons le fit nommer peintre d'histoire de la Société des antiquaires. Cette académie le députa en 1816, pour aller entreprendre ses laborieux et fidèles dessins de la fameuse tapisserie de la reine Mathilde, à Beauvais. Durant son séjour en France, il visita Chinon et découvrit dans l'abbaye de Fontevrault, qui en est voisine, les précieuses effigies de la dynastie des Plantagenets, dont l'existence était restée douteuse, depuis les bouleversemens de la révolution française. Il a publié à part les dessins coloriés avec grand soin de ces divers objets ; le passage suivant, concernant le même sujet, est extrait de ses *Lettres écrites de Bretagne et de Normandie*, récemment publiées. « Lorsque M. Stothard visita la France pour la première fois, durant l'été de 1816, il vint directement à Fontevrault, pour vérifier si les effigies de nos premiers rois, qui furent ensevelis en ce lieu, existaient encore. Il trouva l'abbaye convertie en prison, et découvrit dans une des caves qui en dépendent, les effigies de Henri II et d'Eléonore de Guyenne, sa femme, ainsi que celles de Richard Ier et d'Isabelle d'Angoulême, femme du roi Jean. La chapelle de la maison où ces figures se trouvaient placées avant la Révolution, a été entièrement détruite, et ces précieuses effigies, désormais reléguées dans un caveau, étaient continuellement exposées aux mutilations des prisonniers, qui venaient dans ce lieu deux fois le jour, tirer de l'eau d'un puits. Il paraît qu'elles avaient subi récemment de nouveaux dommages, car M. Stothard aperçut des fragmens fraîchement brisés qui gisaient autour d'elles. Il dessina ces figures, et à son retour en Angleterre, il représenta à son gouvernement l'importance qu'il y aurait à sauver d'une complette destruction des monumens d'un si grand intérêt ; il fut décidé, si l'on pouvait en obtenir la possession, de les placer à côté des autres effigies royales, dans l'abbaye de Westminster. » Les négociations de M. Stothard afin de parvenir à ce but, restèrent infructueuses, mais du moins elles eurent pour effet de préserver ces antiquités d'une destruction totale. A la même époque, M. Stothard visita l'abbaye de Lespan, près du Mans, dans l'intention d'y rechercher l'effigie de Bérengère, femme de Richard Ier. Il trouva l'église de l'abbaye convertie en grange, et l'objet de ses recherches caché sous un grand tas de blé, dans un état complet de mutilation. Au Mans, il découvrit le beau tableau représentant Geoffroy Plantagenêt. Tous les dessins levés par l'artiste anglais, durant ce voyage, furent placés sous les yeux du Prince régent, aujourd'hui Georges IV, qui en souhaita la publication, et accepta la dédicace du livre où ils se trouvent reproduits. En 1817, M. Stothard fit un second voyage à Bayeux, pour y continuer les dessins de la tapisserie ; il y revint encore pour le même objet, en février 1818, accompagné de la femme qu'il venait d'épouser, et termina la collection des dessins pris sur cette tapisserie, dont les gravures, soigneusement coloriées, se publient actuellement par les soins de la Société des Antiquaires de

Londres. Ce travail terminé, M. Stothard se mit en route, afin de visiter dans les mêmes intentions la Normandie, et particulièrement la Bretagne. Il était accompagné de sa femme, qui rendait compte à sa mère, dans une série de lettres, des vues, des costumes, des antiquités d'architecture qu'ils remarquaient dans leur route, et qui fournissaient à son mari les sujets de divers dessins. Les lettres de la femme, jointes aux dessins du mari, ont été publiées, au retour des voyageurs, par le libraire Longman, sous le titre de *Lettres écrites durant un voyage en Normandie, en Bretagne et autres parties de la France;* 1818. M. Stothard soumit, en 1819, à la Société des Antiquaires, la collection complette des dessins de la tapisserie de Beauvais, avec un Mémoire qui fait beaucoup d'honneur à son talent pour la critique, dans lequel il prétend démontrer que cette tapisserie date de l'époque qui suivit immédiatement la conquête, conformément à la tradition, et contradictoirement aux assertions de M. l'abbé de La Rue. Ce mémoire se trouve imprimé dans le XIX^e^ volume de l'*Archéologie*. Il valut à M. Stothard la nomination à l'une des places de membre de la Société des Antiquaires. La même année, cet artiste présenta à la Société une série de très-beaux dessins faits d'après les peintures qu'on venait de découvrir sur les murs de la *chambre peinte*, dans lesquels il fit usage, pour la première fois, du procédé ingénieux retrouvé par lui, pour appliquer l'or en bosse, et qui contribue si fort à relever l'éclat de la richesse des anciens manuscrits coloriés. Une mort prématurée a seule empêché notre artiste de mettre en œuvre les matériaux d'un mémoire qu'il préparait pour la Société des Antiquaires, touchant ces curieuses décorations. Dans l'automne de 1820, M. Stothard fit un voyage en Hollande, dont Mrs. Stothard a tracé la relation encore inédite, tandis que le pinceau de son mari en a reproduit les scènes pittoresques et les vues d'architecture. Infatigable dans l'étude des antiquités nationales, M. Stothard avait entrepris un ouvrage *sur les sceaux*, et il a laissé plusieurs dessins inédits des sceaux royaux et baroniaux les plus rares, parmi lesquels on doit citer celui de Guillaume le conquérant, qu'il est parvenu à restaurer, au moyen du rapprochement laborieux des fragmens brisés, attachés à l'original de la charte de cité de la ville de Londres, conservée à Guidhall, dans le bureau du clerc de la ville. Peu de temps avant sa mort, M. Stothard avait commencé à réunir des matériaux pour un ouvrage sur l'époque de la reine Elisabeth; son tableau de l'effigie d'Elisabeth, à Westminster, est rangé parmi les meilleures productions de son pinceau. Invité par le D^r^ Lysons à exécuter les dessins concernant le Devonshire, pour l'ouvrage intitulé *Magna Britannia*, il partit au printemps de 1821, et parcourut à pied, une portion considérable de ce comté, observant spécialement les églises, et suivant son usage, levant sur sa route les esquisses du pays. Arrivé à Bere-Ferrers, le dimanche, 27 mai, et après avoir assisté au service divin, il obtint

du vicaire du lieu la permission de dessiner, pour l'ouvrage de M. Lysons, la croisée orientale de l'église, parmi les vitraux brisés de laquelle on distinguait le portrait du fondateur. Dès le lendemain il se mit à travailler, monté sur une échelle. Cet instrument posé sur la partie septentrionale de l'autel, près des tables où sont inscrits le *Credo* et le décalogue, vint tout à coup à manquer sous lui. Il tomba, et par l'effort qu'il fit pour se retenir, il dut rouler sur lui-même, car sa tête, à ce que l'on conjecture, vint frapper contre le monument d'un chevalier élevé dans le chœur; et selon toutes les apparences, il périt sur le coup de la contusion qu'il reçut au cerveau. Comme il était seul dans l'Eglise, on ne connaît pas précisément l'heure de l'accident; mais d'après l'état du dessin, l'on conjecture qu'il dut arriver entre trois et quatre heures de l'après-midi. Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que le choc de la chute ait arrêté sa montre sur lui. On a dû trouver étrange que cet artiste ait reçu le coup de la mort, précisément de l'une de ces effigies qui avaient été si long-temps l'objet de ses études.

T.

THAARUP (Thomas), poëte danois, naquit à Copenhague, le 21 août 1749. Il fut nommé, en 1781, professeur d'histoire, de géographie et de belles-lettres, à l'Académie des cadets de la marine. Pendant les années 1794 à 1800, il fut membre de la direction du théâtre royal à Copenhague, et en 1809, il fut décoré de l'ordre de Danebrog. Les poésies de M. Thaarup, qui ne sont pas très-nombreuses, se distinguent surtout par la douceur des pensées et par l'élégance harmonieuse de la diction. Il était plutôt habile versificateur que grand poète; car il n'était doué ni d'un esprit inventif, ni d'une imagination vive et ardente. Il a composé pour le théâtre trois petits opéras de circonstance, qui ont d'ailleurs mérité le grand succès qu'ils ont obtenu. Ce sont des idylles dramatiques plutôt que de véritables pièces de théâtre. Il a fait aussi les paroles de cantates sacrées, qui offrent de grandes beautés. Depuis plusieurs années, M. Thaarup vivait en retraite à la campagne, où il jouissait d'une pension que lui avait accordée le gouvernement danois, lorsqu'il est mort dans le courant de l'année 1821, âgé de 72 ans. L'année suivante on a recueilli ses vers sous ce titre: *Thomas Thaarups poetiske skrivter.* — Recueil des poésies de Thomas Thaarup, publié par K. L. Rahbek. Copenhague, 1822, 1 vol. in-8 de xxiv et 544 pages.

TINGRY (Pierre-François), professeur de chimie à l'Académie de Genève, vice-président de la Société des arts de cette ville, membre de celle de physique et d'histoire naturelle et de plusieurs sociétés savantes, naquit à Soissons en 1743; mais, établi à Genève depuis près d'un demi-siècle, il y avait obtenu le droit de bour-

geoisie, et s'y était distingué d'abord comme pharmacien, puis comme chimiste habile, dans des cours destinés particulièrement à l'instruction des artistes. Il fut, en 1786, l'un des fondateurs de la Société pour l'avancement des arts, et lui a rendu d'éminens services par ses travaux chimiques, principalement relatifs à l'emploi des vernis. On lui doit un vernis très-siccatif, plus solide que les compositions vitreuses qui recouvrent les émaux transparens, et dans lequel on peut porter toutes sortes de couleurs sans troubler sa transparence. Plusieurs de ses mémoires sont imprimés dans les recueils des sociétés savantes, indépendamment de ceux qu'il a fréquemment lus aux séances de la Société de physique et d'histoire naturelle. On lui doit plusieurs analises des eaux des différentes sources des environs de Genève, dont quelques-unes publiées sous forme de tableau. En 1802, Tingry fut nommé professeur à l'Académie de cette ville. Il avait quitté depuis plusieurs années la pratique de la pharmacie, et il vivait tranquille dans une maison de campagne embellie par ses soins, sur les bords du lac, à peu de distance de la ville, lorsque la mort est venue le frapper, le 13 février 1821, âgé de 78 ans. Il avait formé un beau cabinet de minéralogie. On trouve une Notice sur Tingry dans l'*Histoire littéraire de Genève*, par Senebier (tom. III, pag. 236), et dans la *Bibliothèque Universelle*, publiée dans la même ville (2e série, vol. XVI, p. 173. 1821).

Liste des ouvrages de P.-F. Tingry.

I. *Analise des eaux de Marclaz.* 1774, in-8.

II. *Prospectus pour un Cours de chimie théorique et pratique.* 1774, in-4.

III. *Prospectus pour un Cours de chimie, à l'usage des artistes.* 1777, in-4.

IV. *Construction d'un fourneau propre à préserver les doreurs en petites pièces des vapeurs mercurielles;* Mémoire couronné par la Société des arts de Genève (dans le tom. Ier des *Mémoires* de cette Société, et dans le *Journal de physique*).

V. *Mémoires* (trois) *sur une espèce de schistes qu'on trouve près de Sallenche, qui fournissent le sel amer.* — Couronnés par l'Académie de Turin, et imprimés dans ses Recueils.

VI. *Mémoire sur cette question :* Déterminer par l'analise chimique, quelle est la nature des remèdes anti-scorbutiques de la famille des crucifères; 15 février 1785. — Couronné par la Société royale de médecine de Paris.

VII. *Observation sur la variété des spaths* (dans les *Mémoires de la Société des curieux de la nature*).

VIII. *Analise des eaux minérales de la Drise, près Carouge.* 1785, in-8.

IX. *Traité théorique et pratique sur l'art de faire et d'appliquer les vernis; sur les différens genres de peintures par impression et en décoration, ainsi que sur les couleurs simples et composées.* Genève, 1803, 2 vol. in-8. — *Trad. en allemand*, par C. G. Eschenbach. Leipzig,

1804, 2 vol. in-8. — *En anglais*, Londres, 1804, in-8.

Tingry a donné un grand nombre de *Mémoires* au *Journal de physique*, parmi lesquels nous citerons les suivans : *Sur la composition de l'éther*, 1788 (t. XXXIII, pag. 417). — *Sur l'acide phosphorique*; 1789 (XXXV, p. 470). — *Sur la consistance que les huiles acquièrent à la lumière*, 1798 (XLVI, 161, 249; et XLVII, 165). — *Sur la phosphorescence des corps, et particulièrement des eaux de la mer* (LXVII, 287). — *Sur la nature du fluide électrique.* (*Ib.*, p. 355).

TRUSLER (John), né à Londres en 1735, parvint, sans éducation et sans fortune, à obtenir le grade de docteur, à se faire une existence assez considérable et à posséder une terre à Englefield-green. Il exerça d'abord pendant quelques années, l'état d'apothicaire, à Londres et dans ses environs; mais sentant que cette profession n'offrait que des moyens bornés de fortune, il s'avisa d'entrer dans les ordres, et reçut la prêtrise, dont il exerça d'abord les fonctions autour de la métropole. Après quoi il se mit à abréger les sermons des autres, ayant reconnu son incapacité pour en composer lui-même. Il exécutait ses abrégés avec des caractères qui imitaient l'écriture manuscrite, de manière à éviter aux prédicateurs, tout à la fois la peine de composer et de transcrire leurs sermons. Il établit une imprimerie et une librairie, où il eut un débit considérable de ses éditions. Ses compilations offrent peu de mérite; mais elles ne sont pas sans utilité. Trusler est mort à Bathwick, en 1820, âgé de 85 ans.

Liste des ouvrages de J. Trusler.

I. *Hogarth moralized.* — Moralités d'Hogarth. 1766, in-8.

II. *Chronology or a Concise*, etc. — Chronologie ou Vue concise de l'histoire. 1769, in-12.

Ce livre a eu plusieurs éditions, dont une est en 2 vol. in-12; un 3e vol. a paru en 1805.

III. *Principles of politeness.* — Principes de politesse, extraits des Lettres de Chesterfield. 1775, in-12.

IV. *Account of the islands*, etc. — Description abrégée des îles récemment découvertes dans la mer du Sud, avec un Tableau abrégé du Kamtschatka. 1777, in-8.

C'est un abrégé des Voyages de Cook.

V. *Pratical Husbandry*, etc. — Agriculture pratique, ou l'Art du fermier. 1780, in-8.

VI. *The sublime reader*, etc. — Le parfait lecteur, ou l'Office ecclésiastique du matin et du soir, noté comme il doit être lu. 1782, in-12.

VII. *View of the common and statute*, etc. — Tableau des statuts et lois coutumières de l'Angleterre, abrégé des commentaires de Blackstone. 1784, in-4.

VIII. *Compendium of useful knowledge.* — Compendium des connaissances usuelles. 1784, in-12.

IX. *Dictionary of rhymes.* — Dictionnaire des rimes. 1784, in-8.

X. *Modern times, or the adven-*

tures, etc.—Les temps modernes, ou les Aventures de Gabriel Outcast. 1785, 3 vol. in-12.

XI. *The London Adviser and Guide.*— Le Guide et Moniteur de Londres. 1786, in-8.

XII. *The coutry lawyer.* — Le légiste de la campagne. 1786, in-12.

XIII. *The honours of the table*, etc. — Les Honneurs de la table, ou Règle de conduite pour le repas, suivi de l'Art de découper. 1788, in-12.

XIV. *Summary view of the constitutional*, etc. — Tableau-sommaire des lois constitutionnelles de l'Angleterre. 1788, in-8.

XV. *On the importance of a farmer's*, etc. — Sur l'importance de la vie du fermier, sermon. 1793, in-8.

XVI. *The life and adventures*, etc. — Vie et aventures de William Ramble, esq. 1793, 3 vol. in-12.

XVII. *The art of gardening.* — L'art du jardinage. In-8.

XVIII. *Essay on litterary property.* — Essai sur la propriété littéraire. 1798, in-8.

XIX. *The assessed tax act explained.* — L'acte de répartition de la taxe expliqué. 1798, in-8.

XX. *Memoirs of his life.* — Mémoire sur la vie de l'auteur. I^re^ partie, 1806, in-4.

XXI. *Detached philosophic thoughts*, etc. — Pensées philosophiques détachées, sur l'homme. 1810, 2 vol. in-12.

XXII. *Proverbes exemplified.* — Proverbes réduits en exemples. 1811, in-12.

Trusler a publié encore quelques autres compilations, parmi lesquelles nous citerons : Exposition du monde habitable (*The habitable world displayed*); un *Almanach du clergé*; un *Almanach pour huit ans*, d'une feuille in-plano, 1788; une édition augmentée et corrigée de l'*Almanach de Moore*, etc.

TWISS (Richard), littérateur et musicien anglais, naquit à Rotterdam, en Hollande, le 26 avril 1747, d'un négociant anglais établi dans ce pays. Après y avoir reçu son éducation, le jeune Twiss partit à l'âge de 20 ans, pour faire son *tour* d'Europe, et parcourut successivement l'Angleterre, la France, la Suisse et les divers états de l'Allemagne et de l'Italie. Il eut occasion, dans ses courses, de lier connaissance avec les hommes les plus célèbres de l'époque, entre autres avec le Roi de Prusse, J. J. Rousseau et Voltaire. Les détails de son entrevue avec ce dernier ont été conservés par Twiss lui-même, et publiés par son fils.

« Le 28 septembre 1768 nous visitâmes la résidence de Voltaire, située à six milles du village de Ferney. Près de sa maison, il a élevé une petite Eglise, avec l'inscription suivante qu'on lit au-dessus de la porte, gravée en lettre d'or, sur le marbre noir :

Deo Erexit Voltaire. MDCCLXI.

Près de l'église se trouve le théâtre, où l'on n'a pas joué depuis le mois de mars dernier. En entrant dans la maison nous demandâmes le maître, mais le domestique nous refusa sa porte, sous prétexte qu'il était extrêmement malade. Je lui écrivis un

billet, et tandis que je me promenais dans son jardin en attendant sa réponse, je le rencontrai lui-même dans la cour de son cellier. Son costume était assez bizarre; il portait une vieille perruque sans poudre, avec un bonnet de drap bleu par-dessus; une robe de chambre neuve de satin vert, avec une veste de la même étoffe, ornée de fleurs de diverses couleurs; des culottes de velours noir et des bas de coton blanc. Il était courbé, ayant atteint déjà l'âge de soixante-quinze ans; ses yeux bruns me parurent singulièrement expressifs; sa mâchoire était tout-à-fait dégarnie de dents; son visage était extrêment maigre et pâle, et le son de sa voix très-faible. — Cette » église, me dit-il, que j'ai fait » bâtir, est l'unique église de l'U- » nivers qui soit dédiée à Dieu » seul: toutes les autres sont dé- » diées aux saints. Pour moi, j'aime » mieux bâtir une église au maî- » tre qu'aux valets (1). » Je lui demandai s'il était vrai qu'on lût une épitaphe dans l'enceinte de son église. « Non, me répondit-il; » c'est apparemment de la mienne » dont on vous a parlé; mais elle » n'y est pas encore; il n'y a que » la place. » — Sur ma demande, s'il savait quelque chose de nouveau, il me répondit avec beaucoup de vivacité. — « J'ai ouï dire » que le Pape a donné un parasol » et un fusil à chacun de ses sol- » dats, avec ordre de lui remet- » tre le dernier dans le même état » qu'ils l'avaient reçu, sous peine » de la loi du talion. » — En entrant dans sa bibliothèque nous remarquâmes une superbe édition de la *Pucelle d'Orléans*, qui portait ces mots gravés sur le dos du volume : *ma Jeanne*. Sa maison se composait de deux secrétaires, l'un desquels, selon toute probabilité n'est qu'un copiste; d'un portier, et de deux femmes de service. Je lui adressai la parole en anglais, en français, en italien, en allemand, quatre langues qu'il parle avec facilité. Il nous offrit de la limonade et de l'eau de framboise. Ses appartemens étaient bien meublés, et renfermaient plusieurs tableaux précieux. On voyait dans sa bibliothèque un tigre empaillé. Il se montra extrêmement poli et me prit sous le bras, en se promenant avec moi, se plaignant qu'il était vieux et incapable de donner non plus que d'éprouver du plaisir. Nous retournâmes à Genève, dans la soirée... Dans la matinée du 30, je visitai de nouveau Ferney, où je me rendis à cheval accompagné seulement de mon domestique. Je trouvai Voltaire jouant aux échecs avec le curé du lieu. Dans le cours de la conversation, lui ayant demandé comme souvenir une ligne de son écriture, il écrivit aussitôt en anglais ces paroles : « *An English-* » *man who goes to Italy leaves men to* » *see pictures.* VOLTAIRE. » (1) —

(1) Les paroles attribuées à Voltaire dans cet article sont rapportées en français par le biographe anglais auquel nous empruntons ces détails (*Annual biography and obituary*. 1822. pag. 447.). Il a soin d'en rejeter la traduction anglaise, au bas de la page, en note.

(1) « Un Anglais qui va en Italie, quitte les hommes pour aller voir des peintures. »

Nous parlâmes du docteur Tissot, de Lausanne, à propos duquel il dit: « Le grand chemin et le soleil sont » les meilleurs remèdes de Tissot. » — Lors de cette seconde visite je remarquai dans la bibliothèque de Voltaire, trois tragédies anglaises, la *Cleone*, de Dodsley; le *Caractacus* et l'*Elfrida*, de Masson : elles étaient cartonnées ensemble et on lisait sur le dos du volume, ces mots : *tragédies barbares*. On voyait, parmi ses livres, l'édition de Virgile de Baskerville : la totalité de sa bibliothèque formait environ cinq mille volumes. Sa maison se composait de cinq pièces sur la façade, et deux dans la profondeur ; le tout sur trois étages. Elle était agréablement distribuée, élégamment meublée, et ornée de tentures de velours, de dorures, de travaux en stuc, de porcelaines et de peintures. Sur l'autel de son église était placée une figure du Christ, de grandeur naturelle, recouverte d'ornemens dorés. — « *How do you like my* » *Christ ? or do you pronounce* » *Chreest* (1). » — Sur le mur latéral de l'église il a fait élever un monument d'une pierre blanche et unie : Il s'écria en y portant les yeux. « Il ne manque que l'ins- » cription, mon ami. » Je pris congé de lui, il m'accompagna jusqu'à mon cheval, me souhaita bon voyage en anglais, et ajouta, en italien. « *Gli raccomando di non* » *tasciarsi abbrucciare a Roma.* (2). »

Sur la fin de sa vie M. Twiss publia un voyage en Irlande, dans lequel il s'est montré beaucoup trop prévenu contre les habitans de cette île. Ses observations critiques et ses sarcasmes ont si vivement blessé les Irlandais, que le nom de Twiss est devenu pour eux l'objet d'une sorte de haine nationale. Ils se sont vengés de lui d'une manière vraiment bizarre : des fabricans de vases de nuit d'une qualité très-commune, et en usage parmi le peuple, se sont avisés de placer une grossière effigie de Twiss, au fond de leurs vases, avec ce distique à l'entour :

Come, let us piss
On doctor Twiss.

Quelqu'un qui a connu particulièrement cet écrivain, a dit au sujet de ses ouvrages : « Jamais il ne s'écarta sciemment de la vérité, mais il est à craindre qu'il ne se soit montré trop crédule à tout ce qu'on lui racontait, et trop empressé à le rapporter. » Il unissait beaucoup de naïveté et de singularité dans le caractère à plusieurs qualités estimables. M. Twiss est mort à Camden-Town, au mois de mars 1821. Il était cité comme un des plus habiles exécutans sur le violon, et en général comme un connaisseur en tout ce qui concerne les beaux-arts.

Liste des ouvrages de R. Twiss.

I. *Travels in Portugal and Spain.* — Voyages en Espagne et en Portugal. 1772, 2 volumes, in-8.

II. *A Tour in Ireland.* — Voyage en Irlande. 1775, in-8.

(1) « Comment trouvez-vous mon Christ? Je crois que vous prononcez en anglais *Chrees*. »

(2) « Je vous recommande de ne pas vous laisser brûler à Rome. »

III. *A Trip to Paris.* — Une tournée à Paris. 1792, in-8.

IV. *Anecdots of chess.* — Anecdotes du jeu des Echecs. 1792, in-8.

V. *Miscellanies.* — Mélanges. 1805, 2 vol, in-8.

TYSON (James), poëte anglais, naquit à Londres, le 29 août 1799. L'amour des lettres et les plus généreux sentimens politiques animèrent ses premières années; il était à peine âgé de quinze ans, qu'il écrivait des articles dans le *Morning Chronicle*, et publiait un pamphlet d'économie politique, qui fut accueilli favorablement (1). Ses parens voulurent le faire travailler dans une maison de commerce, mais il obtint d'eux, au bout de quelques mois, la permission de se livrer tout entier à ses goûts littéraires. Il composa deux tragédies, intitulées *Leoni* et *Ruffin*, qui furent refusées aux théâtres de Drury-lane et de Covent-Garden. Dans l'été de 1816, Tyson fit un voyage en France; il y revint en 1819, et poussa ses excursions jusqu'en Suisse et dans les Pays-Bas. Une phthisie pulmonaire termina prématurément les jours de ce jeune homme, qui promettait un écrivain distingué, et dont le cœur était rempli des plus nobles et des plus religieux sentimens. Il mourut à Londres, le 12 juillet 1820, âgé seulement de vingt-trois ans. Un de ses amis a publié ses manuscrits sous ce titre : *Letters, poëms*, etc. — Lettres, poëmes et mélanges de feu James Tyson; précédés d'une notice sur sa vie. Londres, Milner, 1822, un volume in-12, de xli et de 260 pages, orné du portrait de l'auteur. Dans ses lettres écrites de France, en 1819, il remarque comme un symptôme des progrès de la liberté dans ce pays, les caricatures politiques qui tapissent les boulevards de Paris : depuis la loi de 1822 qui soumet ce genre de publication à la censure préalable, les caricatures politiques ont disparu. Il parle aussi avec beaucoup d'intérêt des progrès de la méthode d'enseignement mutuel parmi nous. Il s'occupait d'écrire une Histoire du gouvernement civil de l'Angleterre, depuis son origine jusqu'à nos jours, et le premier volume était à peu près terminé, lorsqu'il a été enlevé aux lettres et à sa patrie.

(1) *A brief historical view*, etc. — Coup d'œil abrégé sur les causes de la décadence du commerce des nations. 1813.

V.

VALCKENAER (Jean), fils du célèbre helléniste Gaspard-Louis Valckenaër, fut d'abord professeur de jurisprudence à l'Académie de Franeker (Frise), et se fit remarquer dans les troubles de 1786 et 1787. Ayant embrassé avec chaleur le parti des patriotes contre la maison d'Orange, ses opinions politiques et sa réputation d'excellent jurisconsulte l'avaient fait appeler, en 1787, à la chaire de droit vacante à Utrecht, par la retraite du professeur Tydeman, zélé partisan de la cause du Stathouder. La révolution qui, au mois de septembre de la même année, rétablit l'autorité du prince d'Orange, obligea le professeur Valckenaër de quitter son pays, avec un grand nombre de compatriotes qui s'étaient montrés les plus chauds antagonistes de l'autorité stathoudérienne. Il se réfugia en France, et fut l'un des députés qui remirent, le 6 février 1793, une pétition à la Convention nationale, pour solliciter l'appui des armées françaises en faveur du parti des patriotes hollandais, qui désiraient de rentrer dans leur pays et de ressaisir l'autorité : ce désir ne fut accompli qu'en 1795. Valckenaër devint alors un des membres marquans du parti anti-stathoudérien. Il publia à cette époque une feuille périodique, intitulée : *L'Avocat de la liberté batave*, tendante à diriger l'esprit public dans le sens de l'ordre des choses qui venait de s'établir. Nommé professeur de droit public et privé en remplacement de M. Pestel, il entra en fonctions le 10 octobre 1795, par un discours *De officio civis batavi in republica servata*. Quatre jours après il fut nommé fiscal dans la cause de M. Vender Spiégel, prisonnier d'État. Après avoir examiné les papiers du Pensionnaire, le fiscal Valckenaër fit, le 5 janvier 1796, son rapport sur les charges élevées contre lui. Dans son avis, dont M. Bogge a donné une analise, dans son *Histoire de la Révolution de* 1795 (pag. 431 et suiv.), M. Valckenaër déclara n'avoir rien trouvé dont on pût déduire que le Pensionnaire se serait enrichi aux dépens du Trésor, ou aurait transgressé *la lettre de ses instructions*; mais qu'en tous ses actes et toutes ses opérations, il s'était constamment conduit d'après les ordres de ses supérieurs. Par ces motifs, il était d'avis que cette affaire n'était pas encore en état d'être portée devant les tribunaux, mais qu'en attendant des renseignemens ultérieurs, M. Vander Spiégel pourrait continuer d'être détenu administrativement. Lancé dans la carrière politique, M. Valckenaër ne put remplir assidûment les devoirs de sa chaire. Vers le commencement de l'année 1796, il fut appelé à l'ambassade d'Espagne; il conserva cependant sa place au Sénat académique. Il retourna dans sa patrie en 1799, mais il en repartit encore peu de temps après, comme Envoyé extraordinaire pour la même destination, et resta

en Espagne jusqu'en 1801. De retour dans son pays, il y vécut d'abord en simple particulier, et fut ensuite chargé d'une mission pour Berlin, afin d'y stipuler avec le gouvernement prussien des arrangemens relatifs au remboursement de l'emprunt fait en Hollande en faveur de l'Autriche, et hypothéqué sur la Silésie, pays cédé ensuite à la Prusse. Quoique cette négociation n'ait pas obtenu le succès qu'on était fondé à attendre de l'habileté de Valckenaër, il n'en conserva pas moins la réputation de négociateur fin et instruit, dont il a joui à la fois en France, en Espagne, en Prusse et dans les Pays-Bas. Lorsqu'au mois de juin 1810 Louis Bonaparte, roi de Hollande, eut épuisé tous les moyens d'éviter l'envahissement du royaume par les armées de son frère, il envoya M. Valckenaër à Paris; mais Napoléon resta inflexible, et la Hollande, malgré son Roi et malgré ses peuples, fut incorporée à l'empire français. Le négociateur hollandais étant retourné dans sa patrie, y vécut en simple particulier, demeurant tantôt à Amsterdam, tantôt à la campagne, sans servir ni le gouvernement étranger, ni celui de la maison d'Orange, après sa restauration. M. Valckenaër était membre de l'Institut des Pays-Bas, et chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse. Il est mort à Haarlem, en l'année 1821, âgé de soixante-deux ans. Indépendamment des ouvrages déjà cités, on a encore de M. Valckenaër deux dissertations intitulées, l'une : *De Peculio quasi-castrensi veteribus jurisconsultis incognito, ejusque verâ origine.* Leyde, 1780. — L'autre : *De duplici legum quarumdam in Pandectis interpretatione.* Leyde, 1781. — *Avis juridique dans la cause du Stathouder Guillaume V*, rédigé concurremment avec le professeur Bavius Woorda, et publié en 1796 (Extrait de la *Biographie de Bruxelles*, T. VIII, pag. 402).

VEBER (Anselme), compositeur prussien, naquit à Manheim, en 1766. Destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, il faisait à Heidelberg ses études de théologie, lorsqu'un penchant irrésistible l'entraîna vers la musique. Il obtint bientôt des succès marquans dans la nouvelle carrière qu'il avait choisie, et fut le compagnon de voyage du célèbre abbé Vogel, avec lequel il parcourut la Hollande, l'Allemagne, le Danemarck, la Norwège et la Suède. En 1803, Veber fit à Paris une excursion, à la suite de laquelle le roi de Prusse le nomma son maître de chapelle. Il avait été jusqu'alors directeur de l'orchestre du premier théâtre de Berlin. Dans ses compositions, Veber eut le bonheur d'associer son nom aux noms les plus illustres de l'Allemagne, tels que ceux de Schiller et de Goëthe. Il fit pour ce dernier la musique de *Hermann et Thusnelda*. Veber est mort le 23 mars 1821. Ses opéras continuent d'être représentés en Allemagne, avec un grand succès (*Revue Encyclopédique*, tom. XI, p. 418).

W.

WALKER (Adam), physicien anglais, naquit sur les bords du lac Windermère, dans le comté de Westmoreland, d'une famille pauvre, qui le retira de l'école avant qu'il sût lire complètement, pour l'employer à des travaux mécaniques, d'où il tirait de quoi subsister. Mais son émulation naturelle lui suffit pour triompher de ces difficultés, et il acheva lui-même de s'enseigner à lire. Quelqu'un qui s'aperçut de son émulation, lui procura une place de maître d'école. C'est par là qu'il commença d'entrer dans la carrière de l'enseignement, à l'âge de quinze ans; et, à cette époque, il n'était pas rare qu'il employât la nuit à apprendre ce qu'il devait enseigner aux autres le lendemain matin. Au bout de trois ans, Walker fut choisi pour maître d'écriture de l'école de Macclesfield, où il passa quatre années, se perfectionnant lui-même dans l'étude des mathématiques. L'ambition le tenta, et il s'engagea dans le commerce; mais ayant fait de mauvaises affaires, le désespoir lui suggéra d'aller se faire ermite dans une des îles du lac Windermère; les railleries de ses amis le préservèrent de cette romanesque résolution. Il vint alors ouvrir un cours d'astronomie à Manchester, dont le succès le mit à même d'établir un pensionnat assez important. Il l'abandonna pour se mettre à voyager en qualité de professeur de physique, et après avoir visité plusieurs grandes villes des trois Royaumes, il obtint la recommandation du célèbre Priestley, pour ouvrir, en 1778, un cours de physique dans la métropole. Ses cours y jouirent de beaucoup de succès, et il fut successivement appelé à venir les répéter dans les grandes et célèbres écoles d'Eton, de Westminster, de Winchester, etc. Parmi les diverses inventions dues au génie de M. Walker, nous citerons des voitures à vent et à vapeur, les phares à rotation de l'île de Scilly, une barque qui va contre le courant de l'eau, un bateau à curer les rivières, au moyen du courant ou de la marée, un instrument qui, tout à la fois, marque la direction et la force du vent, l'heure du temps, la quantité des pluies, la hauteur du baromètre, la sécheresse et l'humidité de l'air, etc., etc. Walker est mort à Richmond, le 11 février 1821, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Liste des ouvrages de A. Walker.

I. *Analysis of lectures*, etc. — Analises des Cours de Physique expérimentale. In-8.

II. *Philosophical estimate*, etc. — Explication physique des causes et des effets de l'insalubrité de l'air dans les villes, et des moyens d'y remédier. In-8.

III. *On the causes and cure of smoky chimnies.* — Sur les causes qui font fumer les cheminées et les moyens d'y remédier. In-8.

IV. *Ideas suggested in an excur-*

sion, etc. — Idées suggérées par une excursion en Flandre, en Allemagne, en Italie et en France. 1791, in-8.

V. *Remarks made in a tour to the lakes of Westmoreland*, etc. — Remarques faites durant un voyage aux lacs de Westmoreland et de Cumberland, dans l'été de 1791, avec un Essai sur le gouvernement, la religion, les arts et l'agriculture de la France, composé pendant un voyage à Paris, en 1785. 1792, in-8.

VI. *A System of familiar philosophy*. — Système de physique familière, disposé pour un Cours. 1799, in-4.

VII. *A Treatise on Geography*, etc. — Traité de la Géographie, et de l'usage des divers globes. In-12.

Adam Walker a inséré quelques pièces de vers et de prose dans plusieurs recueils, et notamment dans les *Philosophical Transactions*, et dans les *Annales d'Agriculture*, d'Arthur Young.

WYTTENBACH (Daniel), professeur à l'Université de Leyde, naquit à Berne, le 7 août 1746. L'un de ses aïeux professant la théologie à Bâle, au commencement du XVI^e^ siècle, avait eu Ulric Zuingle pour disciple; la même fonction fut remplie à Berne, par le père de Daniel. Après avoir fait ses premières études sous les yeux de ce père, le jeune Wyttenbach, âgé de quatorze ans, le suivit à Marbourg. Avide de lire d'autres livres que ceux que lui expliquaient ses professeurs, il trouva parmi ceux de sa mère le traité de Jean Bunyan, intitulé *Pilgrim's progress* (*Voyage du Pèlerin*). Il fallut, pour dissiper les terreurs que lui inspira cette lecture, tous les soins de sa mère, de son père et de son professeur de mathématiques, Spangerberg. Son professeur de rhétorique était dans l'usage de faire traduire par ses élèves beaucoup de morceaux d'allemand en latin, au lieu de les accoutumer à composer eux-mêmes immédiatement en cette ancienne langue : Wyttembach a reconnu depuis et blâmé le vice de cette méthode. Quand il fut devenu professeur, il disait à ses élèves : « Je ne savais pas, à dix-huit ans, plus de littérature grecque que vous n'en savez aujourd'hui, quoique vous n'ayez suivi que pendant quatre mois mes leçons. On trouvait que j'avais beaucoup profité; je n'en jugeais pas ainsi; je sentais le besoin de refaire seul tous les pas qu'on croyait m'avoir fait faire. »

Après avoir reçu toute l'instruction qu'il pouvait puiser à Marbourg, il obtint de son père, en 1768, la permission de se transporter à Goëttingue, où les leçons et les conseils de Heyne achevèrent de développer ses connaissances et ses talens. Ce fut dans cette ville qu'il publia son premier ouvrage : c'était une Lettre à David Ruhnken sur quelques passages des œuvres de Julien, avec des notes sur Eunape et Aristénète. On en a fait le premier article de ses *Opuscula varii argumenti*, rassemblés en 1821, en 2 vol. in-8 (*Ludg. Batav. apud Luchtmans*), et on a réimprimé les notes sur Eunape, dans l'édition de cet auteur donnée par M. Boissonade (Amst. 1822). Heyne avait mis Wyttenbach en

correspondance avec Ruhnken et L. C. Valckenaër, qui cherchèrent bientôt à l'attirer en Hollande. Il vint à Leyde en 1770, et ils l'aidèrent à obtenir, en 1771, une chaire de littérature et de philosophie dans le collége des Remontrans, à Amsterdam. Il y débuta par un discours *De conjunctione philosophiæ cum elegantioribus litteris*, qu'on retrouve aussi dans le t. Ier de ses Opuscules. Dans cet intervalle, il conçut l'idée d'une nouvelle édition de Plutarque, compulsa les manuscrits des bibliothèques de Hollande, et fit un voyage à Paris en 1775, pour consulter ceux du Roi. Il eut fort à se louer de la complaisance de Capperonnier; mais il n'aurait rien obtenu de Béjot, sans les recommandations et les soins de Foncemagne, d'Alembert, Villoison et Sainte-Croix. En six mois il collationna douze manuscrits de Plutarque, malgré la maladie qu'il essuya et dont il fut guéri par Lorry. De retour en Hollande, il entreprit, sous le titre de *Bibliothèque critique*, un recueil qui d'abord se composait particulièrement de leçons nouvelles ou de restitutions d'anciens textes grecs et latins : les deux premières parties furent publiées en 1777.

Deux ans après, une chaire plus importante, celle de philosophie dans l'école publique d'Amsterdam, l'attacha plus étroitement à cette ville; il y ouvrit ses leçons par un discours *De philosophiâ laudatarum omnium artium procreatrice* (pag. 137 — 158, du t. Ier de ses Opuscules). Dans cette fonction, qu'il n'a quittée qu'en 1785, il s'appliquait spécialement à faire connaître l'histoire de la philosophie, histoire qui est une si grande partie de cette science elle-même. Il publia vers le même temps quatre parties de sa Bibliothèque critique, et un Traité de logique, qu'il se proposait de dédier à son père, mais celui-ci mourut en 1777, et l'ouvrage, dont l'impression ne put être achevée qu'en 1781, parut avec une dédicace aux magistrats d'Amsterdam. En 1781 aussi, Wyttenbach concourut pour un prix légué par Stolpius, sur la question de savoir si la raison suffit pour démontrer l'unité de Dieu : on couronna son discours, dont la conclusion consiste à dire que des raisonnemens qui, pris chacun à part, ne seraient que probables, suffisent, dans leur ensemble, pour convaincre l'esprit humain qu'il n'y a qu'un Dieu. Un prix du même genre, proposé en 1782, avait pour objet d'exposer quelle a été, depuis Thalès et Pythagore, l'opinion des anciens philosophes sur la vie et l'état des âmes après la mort. Wyttenbach, couronné encore, soutient qu'ils ont cru que les âmes survivent, mais qu'ils ne s'accordaient point sur les circonstances ni sur la durée de cette vie future.

Il allait, en 1785, prendre la chaire de littérature qu'abdiquait Tollius, lorsque la mort de Valckenaër fit vaquer celle de Leyde, qui valait 3,000 florins. Pressé par Ruhnken de l'accepter, Wyttenbach préféra une nouvelle chaire à Amsterdam, celle qui, sous le titre de *Litterarum græcarum et latinarum, historiæ tùm universæ tùm patriæ, eloquentiæ, poëseos et antiquitatum*, embrassait presque tous les genres de littérature et

d'histoire. En en prenant possession, il prononça un discours *De vi et efficaciâ historiæ ad virtutis studium*. La neuvième partie de sa Bibliothèque critique vit le jour en 1789; la dixième en 1792, et il donna, l'année suivante, des morceaux choisis dans les principaux historiens. On attendait son Plutarque avec impatience; il en avait publié un simple essai, un seul traité, en 1772.

Fixé à Amsterdam, malgré les événemens de 1794 et 1795, et malgré les vœux de ses compatriotes qui le rappelaient à Berne, il commença enfin la publication des OEuvres morales et mêlées de Plutarque. Il serait superflu de décrire ici ce grand travail, qui est si universellement connu et estimé des savans (1). Ce ne fut qu'après la mort de Ruhnken, en 1798, que Wyttenbach consentit à passer d'Amsterdam à Leyde; mais à la condition de conserver une grande latitude dans l'enseignement, c'est-à-dire la faculté de choisir entre plusieurs branches d'histoire et de littérature. On le faisait en même temps bibliothécaire, et on lui assurait un revenu total de 5,000 florins. Son discours préliminaire fut un tableau de la jeunesse de Ruhnken, qu'il proposait en exemple. Il ne tarda point à composer une vie complette de ce savant (1). La perte de son ancien maître, la mort d'une nièce qu'il chérissait, et des tracasseries suscitées par des envieux, troublèrent le bonheur dont Wyttenbach se promettait de jouir à Leyde. Il faisait imprimer son Plutarque à Oxford, et cette distance entraînait des retards incommodes; il en profita pour préparer des éditions de Cicéron et de quelques poëtes, à l'usage des écoles. L'explosion d'un navire chargé de poudre lui causa d'assez grands dommages, mais la plupart des maisons de Leyde furent plus maltraitées que la sienne. Il a décrit ce désastre dans une lettre à Sainte-Croix, publiée par les biographes de Wyttenbach. Jusqu'alors il avait donné ses leçons dans son propre domicile; la salle qui servait à cet usage s'étant écroulée, et le reste de son habitation menaçant ruine, il alla s'établir avec ce qui lui restait de meubles et de livres, dans une maison de campagne. Il fallait qu'il vînt de là professer à l'Académie; on lui alloua 300 florins par an pour frais de voyage. La douzième et dernière partie de la Bibliothèque critique parut en 1808 (2): elle contient un dialogue sur la philosophie, contre lequel se récrièrent vivement les sectateurs de Kant, heureusement peu nombreux en Hollande.

(1) Le Plutarque de Wyttenbach, imprimé à Oxford, de 1795 à 1810, forme 6 tomes en 7 vol., grand in-4, ou 12 vol. in-8. Les cinq premiers tomes (en six volumes) de la belle édition in-4, contiennent ce qui se trouve dans celle de H. Estienne, avec de courtes observations. Le 6e vol. publié en 1810, renferme le commencement des notes de Wyttenbach, et devait être suivi de plusieurs autres, qui n'ont point encore paru.

(1) *Lugduni Batavorum*. 1799, in-8. Cette vie a été réimprimée et jointe à l'Eloge de Tib. Hemsterhuis, par Ruhnken. *Lipsiæ*, 1801, in-8.

(2) Ces douze parties forment 3 vol. in-8.

Lorsqu'en 1808 on créa un Institut royal à Amsterdam, Wyttenbach, nommé membre de la classe d'histoire et antiquités, accepta cet honneur, bien qu'il fût persuadé, dit son historien, que de grandes écoles servent plus aux progrès des lettres que ne peuvent faire des sociétés académiques. Il avait encore un bien plus grand éloignement pour le costume qu'on avait imposé à l'Institut d'Amsterdam : car les savans bataves étaient accoutumés à beaucoup de simplicité. Pour lui, il tirait plus de vanité du nombre et surtout des progrès de ses auditeurs, dont quelques-uns publiaient déjà d'estimables écrits. Il mit lui-même au jour, en ce temps là, le premier livre d'un recueil intitulé : *Philomathia*, des notes sur le Phédon de Platon, et sur le livre de M. Bake, concernant Posidonius de Rhodes. On imprima son travail sur le Phédon en caractères si menus, que la correction des épreuves affaiblit, dit-on, sa vue pour le reste de ses jours ; dans la suite, il perdit tout-à-fait un œil. Par la nouvelle organisation de l'Université de Leyde, en 1812, sa chaire se trouvait restreinte à la littérature grecque et latine : il réclama et obtint le droit d'enseigner aussi, mais en des leçons privées, l'éloquence et l'histoire, et on le maintint d'ailleurs dans la fonction de bibliothéquaire : on lui donna aussi l'ordre de la Réunion. Il n'avait point demandé, mais il accepta, le titre d'associé-étranger de l'Institut de France, qui lui fut déféré en 1814. La santé de Wyttenbach s'altéra sensiblement en 1815. Les médecins lui conseillèrent un voyage en Allemagne, qu'il ne poussa pas plus loin qu'Heidelberg. Il avait vécu jusqu'alors célibataire : âgé de 71 ans, il épousa sa nièce, en 1817. Il cessa d'enseigner l'année suivante. Le dernier livre qu'il ait publié, est le troisième de sa *Philomathia ;* car il se vit forcé, en 1819, de renoncer à tout travail littéraire : son écriture n'était plus lisible aux imprimeurs. Une attaque d'apoplexie le saisit au commencement de janvier 1820, et il mourut le 17 du même mois. On l'enterra dans le jardin de sa maison de campagne, peu éloignée de celles qu'avaient habitées Descartes et Boerhaave. (Extrait d'un article de M. Daunou, dans le *Journal des Savans*, de 1823, pag. 521—25, sur un ouvrage intitulé : *Vita Danielis Wyttenbachii, auctore G. L.* Mahne. *Gandavi, apud M. A. Mahne.* 1823. in-8, pag. 255) (1).

(1) Outre les écrits indiqués dans cette notice, nous connaissons encore de Wyttenbach, un Choix des meilleurs morceaux des historiens grecs, à l'usage des étudians. *Amstelod.* 1794 et 1808, accompagné de quelques notes.

FIN.

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE

POUR 1823 (4e ANNÉE).

PROSPECTUS.

Voici le tableau des principaux articles qui composeront l'*Annuaire Nécrologique* de 1823.

Partie française. — AGIER (le président); BEAUNOIR, auteur dramatique; BODARD, poëte; BOURRU, médecin; BRÉGUET, mécanicien; — CAIGNARD DE MAILLI, jurisconsulte; CARNOT; CHARLES, physicien; CHAUSSARD, littérateur. — DAMAS (Roger de), général émigré; DAVRIGNY, auteur tragique; DAVOUST, maréchal de France; DELVAUX, graveur; DEMANDRE, évêque constitutionnel; DESPLAS, vétérinaire; DUCAMP (Théodore), médecin; — EMMERY, pair de France; EMMONOT, médecin; — FRÉTEAU, médecin; — GARAT, chanteur; GARNERIN, inventeur des parachutes; GARROS, polygraphe; GOIS, sculpteur; GRAVE (le marquis de), pair de France; GOUJON (Alex.), polygraphe; — HOUDON, sculpteur; HULLIN-BOISCHEVALIER, historien; HUMBERT, général; — JAUF-

FRET, évêque de Metz; — LACOMBE, évêque d'Angoulême; LAMBRECHT, député; LAUREAU, grammairien; LÉGER, vaudevilliste; LINDET (Thomas), conventionnel; LINGERVILLE, médecin; — MONTALIVET (le comte de), pair de France; MEUN (Hélitas de), poëte; — PEYRE, architecte; POMMEREUL, général et littérateur; POUILLARD (l'abbé), antiquaire; PRÉVOST, peintre de Panoramas; PRUD'HON, peintre; — QUÉTANT, poëte dramatique; — SAVOYE-ROLLIN, député; — SELVES, jurisconsulte; — TARTELIN, chimiste; THORÉ, naturaliste; TISSOT (Alexandre Pascal), jurisconsulte; TURGY, valet de chambre de Louis XVI; — VALENTIN, médecin; etc., etc.

Partie étrangère. — ALI-PACHA; ARÉTIN (le baron d'), diplomate et écrivain allemand. — CANOVA, sculpteur; CASTLEREAGH, ministre anglais; — ELIO, général espagnol; — FABBRONI, chimiste italien; FERNAND-NUNES, ambassadeur espagnol; FERNANDEZ-THOMAS, patriote portugais; — GARAY (Martin), ministre des finances d'Espagne; GIANNI, improvisateur italien; — HARDENBERG (le prince de), ministre de Prusse; HERSCHELL, astronome anglais; — LENS (André), peintre flamand; — MARCET (Alexandre), médecin de Genève; — OWEN (J.), philanthrope anglais; — PICOT (Pierre), de Genève; — SCHLICHTEGROLL, critique et biographe allemand; SCHWARTZENBERG (le prince de), général autrichien; — ZEA, botaniste et négociateur colombien; etc., etc.

New York Botanical Garden Library
3 5185 00258 3357